



HAL
open science

Structures familiales, organisation des activités et développement en milieu rural malgache

Voahirana Tantely Andrianantoandro

► **To cite this version:**

Voahirana Tantely Andrianantoandro. Structures familiales, organisation des activités et développement en milieu rural malgache. Sociologie. Université René Descartes - Paris V, 2013. Français. NNT : 2013PA05H014 . tel-00956805

HAL Id: tel-00956805

<https://theses.hal.science/tel-00956805>

Submitted on 7 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS DESCARTES
FACULTE DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES SORBONNE
ECOLE DOCTORALE 180 - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :
CULTURES, INDIVIDUS, SOCIETES

« STRUCTURES FAMILIALES, ORGANISATION DES ACTIVITES ET
DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL MALGACHE »



Thèse de Doctorat en Démographie

Présentée par :

ANDRIANANTOANDRO Voahirana Tantely

JURY :

- Michèle DION, Professeur, Université de Bourgogne (rapporteur)
- Thierry SIMON, Maître de conférences, HDR (rapporteur)
- Frédéric SANDRON, Directeur de Recherche, IRD (directeur)
- Jeannot RAMIARAMANANA, Professeur, Université Catholique de Madagascar (co-directeur)
- Marc PILON, Directeur de Recherche, IRD (examineur)

Paris, le 13 décembre 2013

Résumé :

En milieu rural malgache, la terre constitue le principal moyen d'existence des paysans. Toute la vie des ménages est centrée sur l'exploitation agricole, qui mobilise hommes et femmes, membres de la famille et de la communauté comme main-d'œuvre. Mais depuis quelques décennies, particulièrement dans les régions des Hauts-Plateaux, les parcelles cultivables, héritées et partagées depuis plusieurs générations, deviennent de plus en plus exiguës. Les revenus agricoles ne permettent donc plus aux familles de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ainsi, face à la menace d'insécurité alimentaire, aux besoins croissants de ressources monétaires (éducation, santé, etc.), aux risques liés aux parcours de la vie et à l'exploitation agricole, les ménages sont contraints de diversifier leurs sources de revenu. Pour avoir davantage de revenus monétaires, ils vendent leur force de travail hors de l'exploitation familiale. Les modes d'organisation économique se trouvent alors modifiés et les ménages doivent opter pour de nouvelles stratégies à court, moyen ou long terme dans leurs activités productives. Ce travail de thèse analyse, pour deux communes rurales des Hauts-Plateaux, la mise en œuvre des différentes stratégies à travers les structures des ménages et les réseaux de solidarités intergénérationnelle et communautaire. La recherche montre que l'organisation actuelle des activités permet d'assurer à la fois la continuité de l'exploitation agricole, la survie de la famille et la cohésion sociale.

Abstract:

In Madagascar rural areas, the land is the main livelihood of farmers. The community and all family members', men and women, are involved on farming. But in recent decades, arable plots on the Central Highlands, inherited from ancestors and shared for many generations become more and more cramped. The incomes are insufficient for family's basic needs. Thus, facing the food insecurity threatens, the increases of need for money (education, health, etc.), the life and farm risks, households are forced to diversify their sources of income. To earn more, they sell their labor outside the family farm. Then, the economic organization style is modified and households must find new short and medium term strategies in their productive activities. This book analyzes the implementation of different strategies through household structures and networks of solidarity (intergenerational and community) in two rural towns in the Highlands. Research shows that current organization of activities ensures the continuity of the farm, the family survival and social cohesion.

Table des matières

Remerciements.....	i
Résumé.....	ii
Table des matières.....	1
Liste des tableaux.....	6
Liste des cartes et des graphiques.....	10
Liste des annexes.....	11
Introduction.....	12
1-Problématique, questions de recherche et hypothèses.....	17
2-Structure de la thèse.....	18
Chapitre I : Cadre général : contexte, théorie, méthodologie.....	20
I- Contexte politique, économique, démographique et géographique.....	20
1-Des situations de crises qui aggravent la pauvreté des ménages ruraux.....	20
1.1-Incidence des crises politiques sur la pauvreté à Madagascar.....	21
1.2-Impacts des crises politiques de 2002 et de 2009 sur le secteur agricole.....	22
2-Fécondité, terre agricole et pauvreté en milieu rural malgache.....	23
2.1-Fécondité et évolution des superficies cultivables.....	24
2.2-Fécondité et pauvreté.....	25
3 - Une agriculture soumise aux risques et à l'incertitude.....	27
3.1-Des produits agricoles fortement dépendants du climat.....	28
3.2-Des prix fluctuants dans le temps.....	29
II- Cadre théorique.....	32
1-Dimension sociale des comportements des paysans.....	33
1.1-L'encastrement de l'économie dans le social.....	33
1.1.1-L'approche Polanyienne.....	33
1.1.2-L'embededness de Granovetter.....	35
1.2-Les rôles des conventions et des institutions.....	36
2-Gestion des risques chez les paysans.....	38
2.1-Définitions et caractéristiques des risques.....	38
2.2-Les stratégies de gestion de risque.....	39
2.2.1-Les stratégies « ex- ante ».....	39
2.2.2-Les stratégies « ex-post ».....	41
2.3-Gestion du risque et pauvreté.....	43
2.3.1-Risques, barrières à l'entrée et pauvreté.....	42
III-Méthodologie.....	43
1-Les sources de données.....	43
1.1-Les données du ROR.....	44
1.1.1-Fonctions et structure du ROR.....	44
1.1.2-Méthodologie du ROR.....	45
1.2-Les entretiens « Solidarités familiales et stratégies productives » dans la commune rurale d'Ampitana.....	47
1.2.1-Objectifs des entretiens et échantillonnage.....	52
2-La zone d'étude.....	54
2.1-Caractéristiques de la population enquêtée.....	54
2.1.1-Structures des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaso.....	56
2.2-Production agricole et destination.....	61
2.2.1-Une production tournée vers la culture vivrière.....	62
2.2.2-Une production agricole destinée à la consommation.....	63
2.3-Caractéristiques des exploitations agricoles des ménages.....	64
2.3.1-Statut juridique des parcelles rizicoles et accès au financement agricole.....	65

2.3.2- Les infrastructures agricoles	71
Chapitre II: Structures des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaso.....	73
I- Les déterminants de la cohabitation dans la littérature	75
1- Les avantages et les inconvénients de la cohabitation	75
1.1- La recherche de la compagnie et les avantages qui sont liés	75
1.2- La cohabitation: une assurance contre les risques.....	77
1.3- Les inconvénients de la cohabitation	77
1.4- La cohabitation dans la culture malgache	77
2- Méthodologie d'analyse.....	79
II- Analyse de la structure familiale des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaso.....	81
1- Caractéristiques des chefs de ménage.....	81
1.1- La probabilité d'être chef de ménage/conjoint	80
1.2- Les caractéristiques socio-économiques des chefs de ménage	82
2- Caractéristiques des ménages	85
2.1- Taille des ménages selon les caractéristiques des chefs de ménage	86
2.1.1- Taille des ménages selon le sexe et l'âge des chefs de ménage.....	86
2.1.2- Taille des ménages selon le niveau d'instruction des chefs de ménage.....	88
2.2- Taille des ménages selon la superficie rizicole possédée	89
2.3- Structures des ménages selon les caractéristiques des chefs de ménage	89
2.3.1- Les ménages de type élargi	90
2.3.2- Caractéristiques des chefs de ménage qui accueillent des personnes autres que leur conjoint et leurs enfants	91
3- Les enfants confiés.....	94
3.1- Caractéristiques des enfants confiés	95
3.2- Scolarisation des enfants confiés	99
III- Les ménages particuliers : les ménages dirigés par les personnes âgées et les ménages monoparentaux.....	102
1- Les ménages comportant des personnes âgées	103
1.1- Les ménages dirigés par les personnes âgées	104
1.1.1- Structure des ménages dirigés par les personnes âgées	104
1.1.2- Cohabitation entre parents et enfants	105
1.2- Les ménages accueillant des personnes âgées	108
2- Les ménages monoparentaux	109
2.1- Caractères socio-économiques des chefs de ménage monoparental.....	110
2.1.1- Situation matrimoniale des chefs de ménage monoparental.....	111
2.2- Caractéristiques des ménages monoparentaux.....	112
Chapitre III : Diversification des activités et des sources de revenu.....	114
I- La diversification des activités au niveau des individus.....	118
1- Le taux d'activité dans l'observatoire d'Ambohimahaso.....	118
1.1- Taux d'activité selon les caractéristiques sociales des individus.....	119
2- La diversification des activités au niveau de l'individu.....	119
2.1- L'exploitation agricole familiale : première activité des actifs.....	120
2.2- La pluriactivité au niveau des individus	123
2.2.1- Profil des pluriactifs.....	123
2.2.1- Secteurs d'activités des pluriactifs.....	125
II- La diversification des sources de revenu au sein du ménage	130
1- Le salariat agricole.....	131
1.1- Caractéristiques des salariés agricoles.....	132
1.2- Le salariat agricole : une stratégie productive des ménages ?	135
1.2.1- Le salariat agricole : un travail pour les pauvres	135

1.2.2-Le salariat agricole: une forme d'entraide monétarisée	138
1.3-Salariat agricole, pauvreté et abandon des activités agricoles	139
2- L'élevage : une forme d'épargne des ménages	140
2.1-Les types d'animaux élevés	141
2.2-Destination des animaux d'élevage	144
III- Revenu des activités dans l'observatoire d'Ambohimahasoa.....	146
1-Présentation du revenu.....	146
1.1-Distribution des ménages selon le revenu.....	149
1.2-Les composants du revenu disponible brut des ménages.....	149
2-Le revenu selon les caractéristiques des ménages et des chefs de ménage.....	149
2.1-Le revenu selon les caractéristiques des chefs de ménage.....	151
2.2-Le revenu selon les caractéristiques des ménages.....	152
2.2.1-Le revenu selon les structures démographiques des ménages.....	153
2.2.2-Le revenu selon le capital économique du ménage.....	155
Chapitre IV : Migration et marchandisation de la terre : des moyens de diversification des sources de revenu ?	157
I- Typologie de la migration à Madagascar et à Ambohimahasoa.....	157
1-La migration dans les pays en voie de développement	157
1.1-La migration : une solution productive face à la défaillance des marchés.....	157
1.2-Les relations entre exploitation agricole et migration.....	159
1.3-Les transferts migratoires.....	160
2-La migration à Madagascar.....	161
2.1-Bref historique	162
2.2-Les Betsileo : une ethnie très mobile	163
3-La migration dans l'observatoire d'Ambohimahasoa	165
3.1-L'immigration.....	166
3.2-La migration de longue durée	167
3.2.1-Les motivations à la migration de longue durée des adultes chefs de ménage.....	169
3.2.2-Les destinations des migrants de longue durée.....	173
3.2.3-Les motivations à la migration de longue durée des enfants	171
II- La migration temporaire : un moyen de diversification du revenu ?	174
1-Mesure de la migration temporaire de travail	174
2-Les candidats à la migration temporaire	178
2.1-Caractéristiques socio-économiques des migrants temporaires.....	179
2.2-La migration des chefs de ménage et des conjoints.....	181
2.3-La migration des enfants.....	183
2.4-Activités entreprises et organisation des départs	185
3- Les déterminants de la migration temporaire de travail dans les ménages	188
3.1-Les variables physiques	188
3.2- le réseau migratoire.....	194
III- Marchandisation de la terre dans l'observatoire d'Ambohimahasoa.....	195
1-L'accès coutumier à la terre à Madagascar	197
1.1-Les terres héritées	197
1.2-Les terres reçues.....	198
1.3-Evolution des transactions foncières dans l'observatoire d'Ambohimahasoa	199
1.3.1-Les formalités de la vente	200
1.3.2-Les raisons pour vendre ou acheter.....	201
2-Le métayage et le fermage	203
2.1- Brève revue de la littérature sur le métayage et le fermage	204
2.2-Mise en œuvre du contrat de métayage/fermage dans l'observatoire d'Ambohimahasoa..	206
2.2.1-Le fermage ou la location de terrain	209
2.2.2-Le métayage.....	216

3-Migration des enfants, pratique du métayage et gestion de la terre.....	216
3.1-Migration temporaire et gestion de la terre des parents.....	219
3.2-Migration de longue durée et gestion de la terre.....	220
Chapitre V: Organisation des activités dans le ménage	223
I-Organisation de la main-d'œuvre au sein du couple	225
1-Revue de la littérature sur le statut de la femme malgache.....	227
1.1-La femme à l'origine de la vie	227
1.2-Statut de la femme à travers l'histoire de Madagascar : du 16 ^{ème} siècle à l'indépendance.....	228
1.3-Le statut de la femme malgache depuis l'indépendance.....	229
2-Statut actuel de la femme en milieu rural malgache	229
2.1-Les décisions liées au mariage et à la fécondité	229
2.2-Les décisions liées aux activités économiques et aux revenus	230
3-Organisation des activités productives.....	232
3.1-La répartition des activités agricoles dans le couple.....	233
3.1.1-Calendarier et processus agricole.....	234
3.1.2-La répartition des tâches agricoles.....	235
3.2-Organisation journalière des activités économiques et domestiques dans le couple.....	238
3.2.1-Organisation journalière des activités durant la période de culture de riz	239
3.2.2-Substituabilité des tâches dans le couple	241
II-La main-d'œuvre enfantine	245
1-Perception socio-économique des enfants dans la société malgache.....	246
1.1-Le travail et la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement	246
1.2-Statut socio-économique des enfants dans la société malgache	247
2-Le travail des enfants dans l'observatoire d'Ambohimahasoana	248
2.1-Caractéristiques sociodémographiques des enfants actifs	249
2.1.1-Proportion d'enfants actifs.....	249
2.1.2-Lien de parenté avec le chef de ménage des enfants actifs	251
2.1.3-Niveau d'éducation des enfants actifs.....	252
2.2-Caractéristiques des activités des enfants actifs.....	254
2.2.1-Activités des enfants actifs	254
2.2.2-Revenu des activités des enfants actifs	255
2.2.3-Durée des activités des enfants actifs.....	256
2.3-Participation des enfants scolarisés aux activités du ménage	257
3-La scolarisation des enfants	259
3.1-La scolarisation des enfants à Madagascar	260
3.1.1-Une scolarisation élevée des enfants au niveau du primaire.....	260
3.1.2-Efficacité de l'enseignement de base	264
3.2-La scolarisation des enfants dans l'observatoire d'Ambohimahasoana	266
3.2.1-L'environnement scolaire dans l'observatoire d'Ambohimahasoana.....	270
3.2.2-Situation de la scolarisation dans l'observatoire d'Ambohimahasoana	269
3.2.3-Efficacité de l'enseignement dans l'observatoire d'Ambohimahasoana	271
3.2.4-Les déterminants de la scolarisation dans l'observatoire d'Ambohimahasoana.....	278
Chapitre VI : Solidarités communautaires et entraide intergénérationnelle.....	283
I-Cadre théorique	284
1-Les déterminants des transferts.....	284
1.1-L'altruisme.....	284
1.2-L'échange temporel	285
1.3-Les transferts comme assurance	286
2-Les sources et manifestations de la solidarité familiale à Madagascar	287
2.1-Définition du fihavanana	287
2.2-Les implications du fihavanana	288
3-Limites de l'emprunt et de l'épargne en milieu rural malgache	290

II-Les transferts dans l'observatoire d'Ambohimahaso	294
1-Les transferts matériels et financiers entre les ménages	296
1.1-La participation des ménages aux transferts	296
1.1.1-Participation des ménages aux transferts selon les caractéristiques des ménages	297
1.1.2-Participation des ménages aux transferts selon les caractéristiques des chefs de ménage	301
1.2-Caractéristiques des transferts	301
1.2.1-Nature des transferts	301
1.2.2-Origin et destination des transferts	302
1.2.3-Destination des transferts	302
2-Les transferts de service : le valintanana ou haona	306
2.1-La place du valintanana dans la société malgache	306
2.2-Le valintanana dans l'observatoire d'Ambohimahaso	307
III-Les transferts intergénérationnels	311
1-Contexte institutionnel et socio-économique de la vieillesse en milieu rural malgache	313
1.1-Une faiblesse de la prise en charge publique de la vieillesse	313
1.2-Un affaiblissement du statut-socio-économique des personnes âgées à travers la saturation foncière et la pauvreté	314
2 -Solidarités entre parents et enfants dans l'observatoire d'Ambohimahaso	316
2.1-La cohabitation entre parents âgés chefs de ménage et leurs enfants	316
2.2-Les transferts matériels et financiers	318
2.2.1-Participation des ménages aux transferts	318
2.2.2-Type de transfert: nature, montant et motifs	320
2.2.3-Origin et destination des transferts	321
3-Les visites de solidarités et les transferts de service	322
3.1-Les déterminants des visites des enfants auprès des parents	322
3.2-Les visites pour l'entraide agricole	324
3.3-Les rôles des personnes âgées dans les activités productives des ménages	327
Conclusion	331
Bibliographie	334
Annexes	355

Liste des tableaux	Pages
<u>Tableau n°1</u> : Evolution du ratio de pauvreté à Madagascar de 1993 à 2010	21
<u>Tableau n°2</u> : Evolution de l'intensité de pauvreté à Madagascar de 1993 à 2010	22
<u>Tableau n°3</u> : Evolution des superficies cultivables par ménage en milieu rural de 1993 à 2010	25
<u>Tableau n°4</u> : Typologie des risques agricoles en milieu rural malgache	27
<u>Tableau n°5</u> : Intensité des dégâts cycloniques sur quelques cultures des ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoa	28
<u>Tableau n°6</u> : Modules et objectifs du questionnaire du ROR	46
<u>Tableau n°7</u> : Répartition de la population et des ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoa selon les communes	55
<u>Tableau n°8</u> : Répartition de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage	57
<u>Tableau n°9</u> : Répartition des ménages selon leur structure	58
<u>Tableau n°10</u> : Répartition des ménages de type élargi selon la structure du noyau principal	59
<u>Tableau n°11</u> : Répartition de la population selon les grands groupes d'âge (ratios de dépendance)	60
<u>Tableau n°12</u> : Répartition des actifs selon l'âge et la première activité économique	60
<u>Tableau n°13</u> : Répartition des actifs selon le secteur de la première activité	61
<u>Tableau n°14</u> : Type de cultures pratiquées par les ménages	62
<u>Tableau n°15</u> : Répartition des ménages selon la destination de la production agricole	64
<u>Tableau n°16</u> : Répartition des ménages selon le statut juridique des parcelles rizicoles possédées	69
<u>Tableau n°17</u> : Répartition des ménages selon les motifs d'accès ou non au crédit	70
<u>Tableau n°18</u> : Répartition des ménages qui ont accès au crédit selon leur destination	71
<u>Tableau n°19</u> : Répartition des ménages selon le type d'irrigation des parcelles rizicoles	71
<u>Tableau n°20</u> : Répartition des chefs de ménage selon l'âge et le statut économique	83
<u>Tableau n°21</u> : Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu	85
<u>Tableau n°22</u> : Répartition des ménages selon la taille	86
<u>Tableau n°23</u> : Taille des ménages selon le niveau d'étude des chefs de ménage	88
<u>Tableau n°24</u> : Taille des ménages selon la superficie rizicole possédée	89
<u>Tableau n°25</u> : Typologie des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage	90
<u>Tableau n°26</u> : Répartition des ménages selon le nombre de personnes accueillies en dehors du conjoint et des enfants	90
<u>Tableau n°27</u> : Répartition des personnes accueillies selon le lien de parenté avec le chef de ménage	91
<u>Tableau n°28</u> : Répartition des chefs de ménage à structure élargie selon leur caractéristique socioéconomique.	92

<u>Tableau n°29</u> : Estimation logit de la probabilité qu'un chef de ménage accueille des personnes autres que son conjoint et ses enfants	93
<u>Tableau n°30</u> : Répartition des enfants confiés selon leur caractéristique socioéconomique	96
<u>Tableau n°31</u> : Répartition des enfants confiés selon leur statut devant l'école	100
<u>Tableau n°32</u> : Répartition des enfants confiés selon les raisons d'arrêt ou de non fréquentation de l'école	101
<u>Tableau n°33</u> : Répartition des ménages selon la présence ou non de personnes âgées	104
<u>Tableau n°34</u> : Répartition des personnes âgées selon leur caractéristique socio-économique	104
<u>Tableau n°35</u> : Répartition des ménages dirigés par une personne âgée selon leur typologie	105
<u>Tableau n°36</u> : Répartition des ménages dirigés par une personne âgée selon la présence ou non d'un enfant	107
<u>Tableau n°37</u> : Modélisation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus héberge un enfant	108
<u>Tableau n°38</u> : Répartition des ménages accueillant des personnes âgées selon leur structure	109
<u>Tableau n°39</u> : Répartition des chefs de ménage monoparental selon leur caractéristique socio-économique	111
<u>Tableau n°40</u> : Répartition des ménages monoparentaux selon leur caractéristique	113
<u>Tableau n°41</u> : Taux d'activité selon les tranches d'âge	118
<u>Tableau n°42</u> : Répartition des actifs selon le secteur de la principale activité	120
<u>Tableau n°43</u> : Répartition des actifs selon le nombre d'activités pratiquées	123
<u>Tableau n°44</u> : Modélisation de la probabilité qu'un actif exerce au moins deux activités	124
<u>Tableau n°45</u> : Répartition des actifs selon le secteur d'activité	126
<u>Tableau n°46</u> : Répartition des pluriactifs selon leur secteur d'activité	127
<u>Tableau n°47</u> : Probabilité d'exercer une deuxième activité dans l'extra primaire	129
<u>Tableau n°48</u> : Répartition des salariés agricoles selon le sexe et la durée passée dans le salariat agricole	133
<u>Tableau n°49</u> : Répartition des salariés agricoles selon leur caractéristique socioéconomique	134
<u>Tableau n°50</u> : Répartition des ménages selon la superficie rizicole possédée et le nombre de salariés agricoles dans le ménage	135
<u>Tableau n°51</u> : Temps passé dans le salariat agricole selon la superficie des rizières possédées par le ménage	136
<u>Tableau n°52</u> : Répartition des ménages qui recourent ou non au salariat pour les travaux rizières	139
<u>Tableau n°53</u> : Répartition des ménages selon le nombre de bœufs élevés	141
<u>Tableau n°54</u> : Répartition des ménages selon le nombre de porcs possédés	142
<u>Tableau n°55</u> : Répartition des ménages selon le nombre de volailles possédées	143
<u>Tableau n°56</u> : Nombre moyen d'animaux acquis, cédés et autoconsommés par catégories de ménage	144
<u>Tableau n°57</u> : Revenu annuel moyen des ménages	148
<u>Tableau n°58</u> : Distribution des ménages selon le revenu journalier	148

<u>Tableau n°59</u> : Composants du revenu disponible brut	149
<u>Tableau n°60</u> : Revenu selon les caractéristiques du chef de ménage	150
<u>Tableau n°61</u> : Répartition des ménages selon le revenu et la typologie	152
<u>Tableau n°62</u> : Répartition des ménages selon le revenu et le nombre d'actif	153
<u>Tableau n°63</u> : Répartition des ménages selon le revenu et la superficie rizicole possédée	153
<u>Tableau n°64</u> : Modélisation des déterminants du revenu selon les caractéristiques socioéconomiques des ménages et de leur chef	155
<u>Tableau n°65</u> : Répartition des immigrés selon leur caractéristique socioéconomique	166
<u>Tableau n°66</u> : Répartition des migrants de longue durée selon les motifs de départ	169
<u>Tableau n°67</u> : Répartition des migrants de longue durée selon la destination	171
<u>Tableau n°68</u> : Répartition des enfants en migration de longue durée selon les motivations	172
<u>Tableau n°69</u> : Répartition des ménages selon les transferts cédés/reçus aux/ des enfants migrants	173
<u>Tableau n°70</u> : Répartition des ménages selon qu'ils comportent ou non un migrant temporaire	175
<u>Tableau n°71</u> : Répartition des actifs selon le lieu d'exercice de l'activité secondaire	175
<u>Tableau n°72</u> : Proportion des migrants travailleurs par rapport à l'ensemble des migrants temporaires (travailleurs et visiteurs) selon leur milieu de résidence	178
<u>Tableau n°73</u> : Répartition des migrants temporaires selon leur caractéristique socio-économique	179
<u>Tableau n°74</u> : Répartition des chefs de ménage et des conjoints selon la durée des activités entreprise en migration	182
<u>Tableau n°75</u> : Répartition des chefs de ménage et des conjoints selon leur destination	182
<u>Tableau n°76</u> : Répartition des enfants migrants selon leur caractéristique socio-économique et la durée des activités	184
<u>Tableau n°77</u> : Répartition des migrants selon les secteurs d'activités entreprises en migration	185
<u>Tableau n°78</u> : Déterminants de la migration temporaire de travail au niveau des ménages	189
<u>Tableau n°79</u> : Evolution des transactions foncières dans l'observatoire d'Ambohimahaso de 2005 à 2008	199
<u>Tableau n°80</u> : Modes d'acquisition et de cession des terres en 2007-2008	200
<u>Tableau n°81</u> : Répartition des parcelles rizicoles exploitées en métayage/fermage chez les ménages de l'échantillon	207
<u>Tableau n°82</u> : Répartition des parcelles rizicoles prises/mises en location/métayage en 2008 selon la durée d'exploitation	208
<u>Tableau n°83</u> : Répartition des rizières selon le revenu issu de la location	210
<u>Tableau n°84</u> : Répartition des parcelles exploitées en location selon leur situation géographique	211
<u>Tableau n°85</u> : Répartition des parcelles rizicoles exploitées en métayage selon leur situation géographique	214
<u>Tableau n°86</u> : Personne qui décide la pratique d'une activité économique dans le couple	231
<u>Tableau n°87</u> : Décision de la gestion du revenu d'une activité rémunérée dans le couple	231
<u>Tableau n°88</u> : Calendrier rizicole de l'observatoire d'Ambohimahaso	234

<u>Tableau n°89</u> : Répartition des enfants actifs selon le sexe	249
<u>Tableau n°90</u> : Répartition des enfants actifs selon l'âge	250
<u>Tableau n°91</u> : Répartition des enfants actifs selon le lien de parenté	251
<u>Tableau n°92</u> : Répartition des enfants actifs selon le niveau d'étude et le diplôme obtenu	252
<u>Tableau n°93</u> : Répartition des enfants actifs selon les raisons d'arrêt ou de non fréquentation scolaire	253
<u>Tableau n°94</u> : Personne qui décide de la pratique d'une activité économique chez les enfants	254
<u>Tableau n°95</u> : Répartition des enfants actifs selon leur activité principale	255
<u>Tableau n°96</u> : Répartition des enfants selon le montant du salaire	255
<u>Tableau n°97</u> : Répartition des enfants actifs salariés selon la durée des activités	256
<u>Tableau n°98</u> : Taux de scolarisation au niveau national selon le sexe et le niveau	260
<u>Tableau n°99</u> : Taux de scolarisation en milieu rural selon le niveau et le sexe	261
<u>Tableau n°100</u> : Taux de rendement scolaire selon le niveau, le sexe et le milieu	265
<u>Tableau n°101</u> : Les infrastructures scolaires de l'observatoire d'Ambohimahasoa	268
<u>Tableau n°102</u> : Répartition des enfants scolarisés en 2007-2008 selon le type d'école	269
<u>Tableau n°103</u> : Taux de redoublement des enfants de l'échantillon selon le niveau (Année scolaire 2007- 2008)	272
<u>Tableau n°104</u> : Taux de redoublement des enfants de l'échantillon selon le niveau et le sexe (Année scolaire 2007- 2008)	273
<u>Tableau n°105</u> : Résultats scolaires au niveau des écoles primaires et des collèges (Année scolaire 2007- 2008)	274
<u>Tableau n°106</u> : Répartition des enfants selon le sexe et les motifs de non scolarisation ou de déscolarisation	275
<u>Tableau n°107</u> : Modélisation des déterminants de la scolarisation des enfants	277
<u>Tableau n°108</u> : Répartition des ménages selon les formes d'épargne	291
<u>Tableau n°109</u> : Destination de l'épargne monétaire des ménages	292
<u>Tableau n°110</u> : Origine des emprunts des ménages	292
<u>Tableau n°111</u> : Typologie des transferts intergénérationnels	295
<u>Tableau n°112</u> : Participation des ménages aux transferts	296
<u>Tableau n°113</u> : Participation des ménages aux transferts selon leur typologie	297
<u>Tableau n°114</u> : Participation des ménages aux transferts selon l'âge du chef de ménage	298
<u>Tableau n°115</u> : Distribution des transferts selon l'âge du chef de ménage	299
<u>Tableau n°116</u> : Part des transferts dans le revenu du ménage selon l'âge du chef de ménage	300
<u>Tableau n°117</u> : Nature des transferts	301
<u>Tableau n°118</u> : Origine et destinataire des transferts	302

<u>Tableau n°119</u> : Destination des transferts	303
<u>Tableau n°120</u> : Répartition des ménages selon la main-d'œuvre utilisée dans les travaux agricoles	307
<u>Tableau n°121</u> : Type de main-d'œuvre utilisée par les ménages à chaque étape des travaux rizicoles	308
<u>Tableau n°122</u> : Participation des personnes âgées chefs de ménage aux transferts	318
<u>Tableau n°123</u> : Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon la nature des transferts reçus ou cédés	319
<u>Tableau n°124</u> : Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon les motifs des transferts reçus ou cédés	320
<u>Tableau n°125</u> : Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon les origines et destinataires des transferts	320
<u>Tableau n°126</u> : Modélisation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus reçoive un transfert	321
<u>Tableau n°127</u> : Les déterminants des visites auprès des parents âgés chefs de ménage	322
<u>Tableau n°128</u> : Type de main-d'œuvre utilisée par les ménages dirigés par les personnes âgées à chaque étape des travaux rizicoles	324
<u>Tableau n°129</u> : Estimation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus reçoive de l'entraide dans les travaux agricoles	326
<u>Tableau n°130</u> : Les rôles des personnes âgées dans les activités économiques des ménages	327
<u>Tableau n°131</u> : Les rôles des personnes âgées dans les activités domestiques et communautaires des ménages	328

Liste des cartes et des graphiques	Page
<u>Carte n°1</u> : Insécurité alimentaire dans le monde en 2012	13
<u>Graphique n°1</u> : Evolution du prix du paddy entre mai 2006 et mai 2009 dans les principales zones de production du Centre et de l'Est	29
<u>Carte n°2</u> : Les observatoires ruraux de Madagascar en 2008	49
<u>Carte n°3</u> : L'observatoire d'Ambohimahaso	50
<u>Graphique n°2</u> : Pyramide des âges de l'échantillon	55
<u>Graphique n°3</u> : Proportion des ménages selon les superficies rizicoles cultivées	65
<u>Carte n°4</u> : Mise en place des guichets fonciers, situation juin 2011	67
<u>Graphique n°4</u> : Proportion des chefs de ménage ou conjoints selon les classes d'âge	81
<u>Graphique n°5</u> : Situation matrimoniale des chefs de ménage	84
<u>Graphique n°6</u> : Taille du ménage selon le sexe et l'âge du chef de ménage	87
<u>Graphique n°7</u> : Proportion d'individus cohabitant avec un parent (Mère ou Père) chef de ménage	106
<u>Graphique n°8</u> : Proportion des ménages monoparentaux selon le sexe et l'âge	110
<u>Graphique n°9</u> : Taux d'activité selon le sexe et l'âge	119
<u>Graphique n°10</u> : Structure de la population migrante d'Antanadahely des deux vagues d'immigration liées à l'exploitation de bois précieux	165
<u>Graphique n°11</u> : Evolution des effectifs de migrants temporaires de quelques quartiers d'Ampitana	176
<u>Graphique n°12</u> : Evolution mensuelle des effectifs des migrants de travail du quartier de Vatositry	186

<u>Graphique n°13</u> : Participation des hommes et des femmes dans les activités rizicoles	236
<u>Graphique n°14</u> : Organisation journalières des activités en période de culture du riz	239
<u>Graphique n°15</u> : Taux net de scolarisation par niveau selon le groupe socio-économique du chef de ménage	263
<u>Graphique n°16</u> : Taux de rendement scolaire tout niveau confondu selon le niveau de vie	265
<u>Graphique n°17</u> : Taux de scolarisation selon le sexe et l'âge des enfants de l'échantillon	270

Liste des annexes	Page
<u>Annexe 1</u> : Guide d'entretien des personnes ressources	355
<u>Annexe 2</u> : Guide d'entretien des chefs de ménage (homme ou femme) et des conjoints	357
<u>Annexe 3</u> : Guide d'entretien des migrants et des métayers	362
<u>Annexe 4</u> : Lien de parenté avec le chef de ménage	366
<u>Annexe 5</u> : Raison d'arrêt ou de non-fréquentation de l'école	366
<u>Annexe 6</u> : Tableau d'équivalence Diplôme- nombre d'années d'étude	367
<u>Annexe 7</u> : Liste des activités économiques	368
<u>Annexe 8</u> : Liste des cultures	371
<u>Annexe 9</u> : Carnet faisant office de passeport des migrants temporaires	373
<u>Annexe 10</u> : Registre des migrations temporaires, tenu par les Chefs quartiers et les « comités »	374
<u>Annexe 11</u> : Cahier de tenue des dons et sommes reçus des décès/événements sociaux	375

Introduction

Depuis les années 2000, les organismes internationaux tels que le PNUD ou la FAO attirent de plus en plus l'attention sur le problème de l'insécurité alimentaire dans le monde, un concept qui fait référence à « l'accès des populations, en tous temps et tous lieux, à une alimentation saine, équilibrée, adaptée à ses activités et à ses préférences alimentaires » (Droy et Rasolofo, 2004, p.2)

En 2011, toujours selon les deux organismes cités, l'Afrique, principalement l'Afrique subsaharienne, reste la région la plus touchée par ce problème où un quart de la population souffre de malnutrition.

Madagascar se trouve en Afrique subsaharienne, le pays est séparé des côtes Est-africaines par le canal de Mozambique. Bien que son Indice de Développement Humain soit moyen (0,480) et le mette à la 151^{ème} place sur 187 sur la liste du PNUD (2012), il est classé parmi les dix pays les plus pauvres au monde. D'après le magazine économique américain Forbes¹ paru en 2011, son économie est « la pire du monde ». Le Revenu National Brut moyen par habitant est faible, s'élevant seulement à 824\$ (\$PPA) et 67,8% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar/jour (PNUD, 2012).

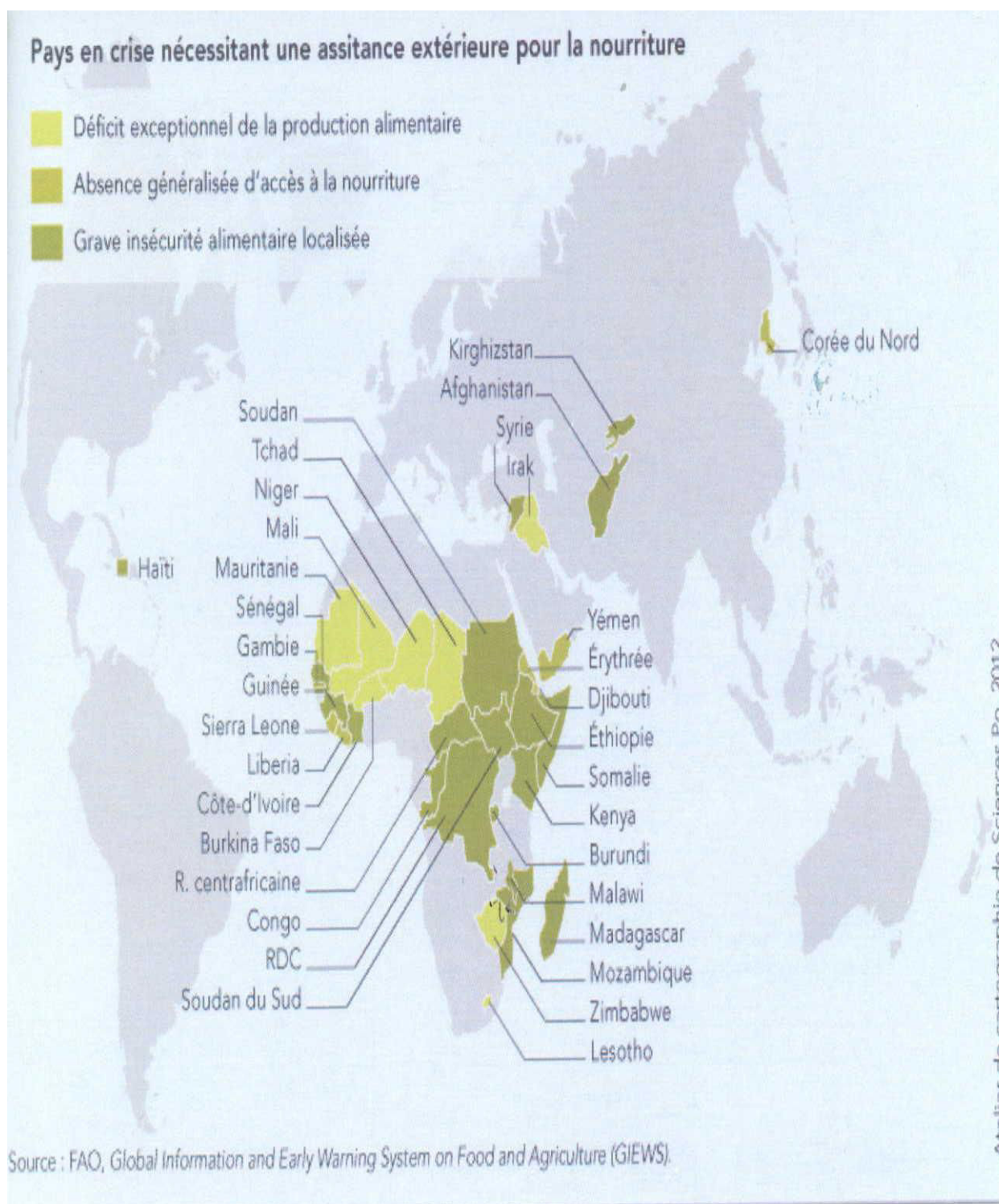
Madagascar compte entre 19,6 et 20,8 millions d'habitants dont 80 % vivent en milieu rural (INSTAT, 2012)². Les activités économiques du milieu rural reposent essentiellement sur l'agriculture qui occupe 88,7% des ménages ruraux. Mais aujourd'hui, comme dans la plupart des pays subsahariens, cette seule activité ne permet plus aux familles de subvenir aux besoins fondamentaux du ménage.

L'insécurité alimentaire est présente dans la Grande Ile. La carte n°1 montre que le pays se trouve dans la catégorie des pays à « haut risque », soit parmi les 20 premiers pays à être affectés par ce problème (FAO, 2012).

¹ Sur la base des données du Central Intelligence Agency (CIA, the World Factbook), du Fonds Monétaire International (FMI) et de Transparency International.

² Il s'agit d'une estimation, le dernier recensement date de 1993.

Carte n°1: Insécurité alimentaire dans le monde en 2012



Source : FAO et Atelier de cartographie de Sciences Po

« L'insécurité et la pénurie alimentaire sont les formes les plus extrêmes des aspects multidimensionnels de la pauvreté qui touche la population malgache. Le déficit alimentaire est aussi bien quantitatif que qualitatif ; une de ses manifestations est le retard de croissance dû à la malnutrition chronique dont souffrent 48% des enfants malgaches de moins de 3 ans ». (PAM,

2005, p.22). Ces difficultés existent aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et ne sont pas récentes. « Ainsi, la ville d'Antananarivo, capitale de Madagascar, a connu une famine entre 1985 et 1987, à la suite de la libéralisation du marché du riz : la très forte augmentation des prix de cette céréale de base n'a plus permis aux couches les plus modestes de s'approvisionner, malgré la disponibilité du produit sur les marchés de la capitale » (Droy et Rasolofo, 2004, p.3). En milieu rural, les paysans, bien que producteurs de denrées vivrières, ne sont pas égaux face aux difficultés alimentaires. « Les causes, l'amplitude et la périodicité des déficits varient cependant selon les régions agro écologiques et les groupes sociaux. Dans certaines zones, ce sont les groupes à risque ayant des difficultés d'accès aux ressources qui sont soumis à ces difficultés de couverture de leurs besoins vitaux : l'accès inégal à la terre, par exemple, handicape les jeunes paysans ou les femmes chefs de ménage. D'autres régions productrices de produits d'exportation, comme le café ou la vanille, sont tributaires des fluctuations des marchés mondiaux : les paysans qui consacrent une partie importante de leur temps et de leur activité aux cultures de rente, voient leurs revenus monétaires réduits lors de la chute des cours internationaux et n'ont plus de ressources pour couvrir les achats complémentaires en produits de base » (Droy et Rasolofo, 2004, p.3).

Depuis quelques années, à l'issue des travaux des organismes nationaux et internationaux (ROR, Recensement ILO/Cornell University-INSTAT, etc.), des études dans plusieurs disciplines ont été effectuées pour déterminer les zones et les personnes les plus vulnérables ainsi que les déterminants de cette insécurité alimentaire. L'objectif est d'instaurer des mécanismes de coordination de lutte plus efficaces. Ainsi, selon le PAM (2011), 35% des ménages ruraux malgaches souffrent d'insécurité alimentaire et environ 48% des ménages sont vulnérables à l'insécurité alimentaire. Si les régions de la côte-Est et Sud-Ouest restent les plus sujettes à l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est présente dans tout le pays, mais ce sont les régions de Fianarantsoa et Antananarivo³ qui sont les plus menacées. Dans ces régions, la densité de la population est la plus élevée de l'île⁴ et en outre l'accès à la terre devient de plus en plus difficile en raison de l'exiguïté des parcelles cultivables.

En Afrique subsaharienne, parmi les facteurs d'insécurité alimentaire cités par le PNUD (RDH-Afrique, 2012), on trouve la croissance démographique, un penchant urbain marqué au

³ Ces deux régions se trouvent au centre sur les Hauts-Plateaux. Antananarivo est la capitale de Madagascar et Fianarantsoa est une ville située à 400 km au Sud d'Antananarivo.

⁴ Entre 200 à 500 habitants au km² contre moins de 20 habitants dans d'autres zones (INSTAT, 2000, sur la base du dernier recensement général de la population de 1993)

détriment du développement rural, la faiblesse de la productivité agricole, principalement les produits céréaliers et l'accès restreint aux marchés. Le développement de l'agriculture devient donc primordial pour la lutte contre la malnutrition. Cependant, la croissance de la productivité est elle-même soumise à des contraintes d'ordre naturel et socio-économique.

Parler d'insécurité alimentaire introduit la notion de risque. « Les populations sont soumises à différents types de risque, de nature, de gravité et de périodicité différente : risque politique (aboutissant à des conflits armés), risque sanitaire (épidémies), risque industriel, risque économique (fluctuations des prix des produits agricoles sur le marché mondial), risque agricole et climatique » (Droy et Rasolofo, 2004, p.2). Les difficultés alimentaires des paysans ne peuvent donc être que rattachées à la pauvreté même du ménage et aux risques liés à l'exploitation agricole. De plus, les crises politiques, l'exiguïté des parcelles cultivables, les risques liés à l'agriculture etc., constituent autant de facteurs qui aggravent davantage la pauvreté et handicapent le développement de l'agriculture.

Les crises politiques sont courantes à Madagascar. Depuis son indépendance, le pays a connu quatre crises majeures à l'origine de destitution de Chef d'Etat (1972, 1991, 2002, 2009) et, quelles qu'en soient l'ampleur et la durée, les impacts sur l'économie ont été néfastes. Pour le milieu rural, les impacts se manifestent par l'arrêt des programmes d'appui à l'agriculture en raison du manque de financement aussi bien national qu'international. A titre d'exemple, à la suite de la crise politique de 2009, la Banque Mondiale et l'Union Européenne ont suspendu le financement des activités d'investissement dans le pays (Banque Mondiale, 2013, Union Européenne, 2010). En 2012, le Fonds International pour le Développement Agricole a refusé de renouveler le financement d'un projet agricole, d'une formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD) (FIDA).

L'exiguïté des superficies cultivables concerne particulièrement la région des Hauts-Plateaux malgaches. Dans cette partie de l'île, la terre possède une forte valeur sociale. C'est le patrimoine des ancêtres que les parents ont le devoir de transmettre à tous les enfants (Ottino, 1998). L'accès à la terre s'effectue donc essentiellement par l'héritage. Ainsi, compte tenu de la forte fécondité et du système d'héritage, le nombre d'exploitants agricoles s'accroît en milieu rural, et les parcelles cultivables se rétrécissent au fil des générations (Sandron, 2007b). L'indice synthétique de fécondité pour Madagascar est de 4,8 enfants par femme, avec des écarts allant de 2,9 enfants par femme en milieu urbain et 5,2 en milieu rural (EDS, 2009, p.61).

L'éparpillement des parcelles cultivables caractérise également l'exploitation agricole des paysans des Hauts- Plateaux. Une amélioration de la productivité à travers une mécanisation de l'agriculture n'est donc pas possible. En effet, ce procédé s'effectue sur une superficie d'au moins un hectare, or la surface exploitée par ménage dépasse rarement 0,4 hectare (Réseau des Observatoires Ruraux, 2009). La production agricole issue de ces petites exploitations est donc faible et bien qu'elle soit destinée principalement à l'autoconsommation, elle reste insuffisante. En 2009, le Réseau des Observatoires Ruraux fait état de 2 à 6 mois de couverture alimentaire de la production agricole.

Le milieu rural malgache accuse également une absence de marché du crédit et de prise en charge de la vieillesse. De même, il n'existe pas de prise en charge institutionnelle des préjudices liés aux risques agricoles et de la vie (maladie, handicap, etc.). Elle repose essentiellement sur le ménage et/ou sur les solidarités privées.

Par ailleurs, la survenance d'un risque sur la production agricole joue sur la fluctuation des prix des produits agricoles. Cette fluctuation accentue souvent la pauvreté et la vulnérabilité des ménages. En effet, lorsque les paysans épuisent leur stock, ils sont obligés d'acheter sur le marché des denrées à un prix largement plus élevé que celui auquel ils vendent leurs propres produits agricoles.

Enfin, le milieu rural malgache continue de progresser vers la monétarisation de l'échange et tend vers d'autres besoins de la société moderne tels que l'éducation, la santé, le transport, etc. La production agricole et le revenu agricole deviennent donc insuffisants pour satisfaire les besoins fondamentaux des individus. Pour assurer la survie de la famille, les ménages doivent diversifier leurs activités et leurs sources de revenu. Pour avoir un revenu monétaire suffisant, ils doivent le plus souvent vendre leur force de travail en dehors de l'exploitation familiale.

Ainsi, dans ce contexte, l'objectif de ce travail de thèse est de décrire et d'analyser dans un observatoire rural des Hauts-Plateaux malgaches, les moyens et les stratégies mis en œuvre par les paysans pour faire face aux risques et pour assurer la survie de la famille. Tout au long de notre analyse, nous utiliserons de préférence le terme « survie » au terme « insécurité alimentaire ». En effet, le terme « survie », englobe à la fois les autres besoins fondamentaux des individus tels que la santé et l'éducation, qui sont des indicateurs des « conditions de vie » des ménages.

1-Problématique, questions de recherche et hypothèses

Pour assurer la survie de la famille, la réalisation des activités économiques des ménages nécessite une certaine forme d'organisation et de coordination entre les individus membres. Mais si les rôles économiques et sociaux des paysans africains dépendaient auparavant de leur statut social (lignée, classe d'âge, etc.) et si les structures de production reposaient sur la famille élargie, les changements socio-économiques ont transformé aujourd'hui ces rapports de production. Ainsi, Vimard (1993, 1997) remarque un accroissement de la proportion de la famille biologique (couple, famille nucléaire et monoparentale) chez les agriculteurs comme unité de production et de décision autonome. Une des raisons en est la faiblesse des ressources qui n'arrivent plus à maintenir les liens familiaux. Ngeyap (2006) montre également, dans une étude sur le Cameroun, l'évolution des rapports sociaux entre les hommes et les femmes. Ainsi en période de crise, les modèles familiaux sont devenus plus restreints et plus individualistes, et les décompositions et recompositions sociales qui y sont liées s'accompagnent de nouveaux rôles de la femme dans la production domestique. « Dans un premier temps, les épouses se substitueront aux hommes en tant que sources de revenus et soutiens de leur unité domestique » (p.512).

Dans les activités productives, les ménages doivent opter pour des stratégies à court ou moyen terme. En effet, en situation de grande pauvreté : « les ménages ne peuvent se permettre de calculer ni sur le long terme ni en moyenne, ils sont davantage préoccupés au jour le jour par le maintien d'un certain niveau de revenu ou de consommation en dessous duquel leur situation deviendrait catastrophique » (Sandron, 2007b, p.141). La réalisation des activités nécessite donc une certaine forme d'organisation familiale. Ainsi la problématique qui suscite l'intérêt de cette thèse est de savoir, dans un contexte de pauvreté et d'exiguïté des parcelles cultivables, comment les ménages s'organisent pour assurer leur survie et la continuité de leurs activités productives ?

Cette problématique peut être déclinée à travers plusieurs questions de recherche, à savoir : Quelles sont les solutions productives des paysans pour assurer la survie du ménage ? Comment le ménage mobilise-t-il ses ressources humaines pour atteindre cet objectif ? Existe-t-il d'autres formes de solidarité familiale en support pour atteindre cet objectif ? Quels sont les impacts de ces solutions productives sur le revenu des ménages et sur le statut socio-économique des individus membres ?

La littérature consultée mentionne l'importance de la collectivité dans la vie socio-économique des paysans malgaches. Dans les Hauts-Plateaux, qui constituent notre zone d'étude, les

activités productives des ménages sont rattachées à des liens sociaux et peuvent s'inscrire dans une logique plus large que celle de « *l'homo oeconomicus* » (Briet, 2007b). Ainsi, dans notre travail, l'analyse des liens entre les structures familiales et l'organisation des activités sera effectuée sur trois échelles : les individus, le ménage et la communauté.

Les deux principales hypothèses à vérifier au cours de ce travail sont les suivantes :

- L'ensemble des individus dans le ménage constituent le centre de décision des activités productives (même unité de production et même unité de consommation). L'organisation des activités, les stratégies productives et leur mise en œuvre sont donc dépendantes des structures familiales.
- L'organisation des activités en milieu rural malgache assure à la fois la survie des ménages, la continuité des activités économiques et la cohésion sociale.

2- Structure de la thèse

Le plan de thèse s'articule en six chapitres.

Le cadre général constitue le chapitre I. Il s'agit de voir le contexte social et agraire dans lequel s'inscrit la vie socio-économique des paysans, de poser un cadre théorique à notre travail et de présenter la méthodologie et le terrain d'étude.

Le chapitre II est consacré à l'analyse des structures familiales. Comme nous l'avons dit *supra*, un des objectifs de ce travail est d'identifier le rôle de chaque membre du ménage dans la mise en œuvre des solutions productives. Dans ce chapitre, nous essaierons donc de déterminer les différentes structures familiales présentes dans notre terrain d'étude. Nous verrons également comment la cohabitation peut constituer une forme de solidarité.

Le chapitre III analyse les différentes solutions productives des ménages, c'est-à-dire, compte tenu du contexte, de la combinaison du capital physique (la terre) et humain des ménages. Nous verrons comment ces derniers diversifient leurs activités économiques et leurs sources de revenu pour assurer la survie de la famille.

Le chapitre IV analyse deux solutions productives particulières qui sont la migration et la marchandisation de la terre (le métayage et le fermage). Leur pratique est courante sur notre terrain d'étude. Dans un contexte d'exiguïté des terres, des questions se posent sur la pratique continue de la marchandisation de ce bien. La migration quant à elle constitue une source de revenu monétaire mais influe également sur l'organisation des activités agricoles locales. Nous

analyserons donc dans ce chapitre les différents déterminants de ces activités ainsi que leurs conséquences sur le revenu des ménages et la continuité des exploitations agricoles.

Le chapitre V étudie l'organisation générale des activités. Compte tenu des contraintes naturelles et socio-économiques, il analyse les logiques qui sous-entendent la répartition des rôles de chaque membre du ménage dans la mise en œuvre des activités économiques et domestiques.

Le chapitre VI traite des différentes formes de solidarité, principalement les transferts de services, les transferts monétaires et en nature. Il s'agit d'en comprendre les logiques et les évolutions. L'analyse s'effectue à la fois au niveau des familles, à travers les relations intergénérationnelles, et au niveau de la communauté.

Chapitre I : Cadre général : contexte, théorie, méthodologie

Il s'agit de décrire les contextes politique, démographique, socio-économique et environnemental dans lesquels s'inscrivent les activités économiques des paysans malgaches. Par la suite, nous poserons le cadre théorique de la recherche. Enfin, nous verrons dans la troisième section la méthodologie et la description générale de notre terrain d'étude.

I- Contexte politique, économique, démographique et géographique

La situation économique actuelle à Madagascar est fortement liée aux événements politiques qui se sont produits dans le pays. En 1896, la grande île est devenue une colonie française. Mais depuis son indépendance en 1960, elle n'arrive pas à acquérir une stabilité politique. Les soulèvements populaires (1972, 1991, 2002, 2009) sont souvent à l'origine de crises qui bouleversent la vie politique et économique du pays. Les crises, en effet, peuvent s'étendre sur une période plus ou moins longue (sept mois pour celle de 2002 et au moins quatre années pour celle de 2009). Elles handicapent non seulement les progrès économiques qui ont été acquis auparavant mais plongent également le pays dans des situations d'extrême pauvreté.

1-Des situations de crises qui aggravent la pauvreté des ménages ruraux

Depuis 2000, Madagascar a connu deux crises politiques majeures.

La crise de 2002 porte sur la contestation des résultats au premier tour de l'élection présidentielle entre le président Didier Ratsiraka (Chef d'Etat à cette époque) et Mr Marc Ravalomanana, (Maire de la capitale). Pour les personnes qui soutiennent Marc Ravalomanana, celui-ci remporte le premier tour avec 52,1% des votes, contrairement aux 40,8% annoncés officiellement. Le début des manifestations pro-Ravalomanana a débuté le 7 janvier 2002 par des rassemblements, d'abord, dans la capitale, et après, un peu partout dans l'Ile. Le 20 février 2002, Mr Ravalomanana a déclaré qu'il prenait le pouvoir et formait un gouvernement né de la rue. Bien qu'il fût investi officiellement par la Haute Cour Constitutionnelle, le 22 février 2002, la crise n'a pris fin qu'en juillet 2002. Sur le plan économique, les impacts de la crise ont été conséquents, le taux de croissance est passé de +6,5% en 2001 à -9,3% en 2002. Les quelques exemples suivants reflètent bien cette baisse. Au niveau des industries et des entreprises, les barrages routiers ont empêché l'écoulement des produits. Beaucoup d'entre elles ont fait faillite et ont fermé, d'autres ont procédé au licenciement du personnel (PNUD, 2002). Pour le secteur agricole, les revenus agricoles et d'élevage ont baissé respectivement de 38% et de 37%

(INSTAT, 2002). En ce qui concerne les recettes d'Etat, en dehors des pertes en recettes fiscales, les financements étrangers n'ont été débloqués qu'une fois le pouvoir en place reconnu par la communauté internationale.

La crise de 2009, quant à elle, est née d'une contestation entre Andry Rajoelina (Maire de la capitale) et le Chef d'Etat, Marc Ravalomanana (élu pour un deuxième mandat) sur la gestion, en général, des affaires de l'Etat. D'un point de vue socio-économique, les problèmes concernaient entre autres l'inflation généralisée, le contrat de location de la moitié de la superficie cultivable malgache à l'entreprise coréenne Daewoo, la non transparence entre la gestion des deniers publics et celle de l'entreprise du Président (Randrianja, 2012). La mésentente entre les deux élus s'installait depuis début 2008 mais le déclencheur de la crise a été la fermeture, au mois de décembre, de la chaîne de radio et de télévision de Andry Rajoelina. La crise a débuté au mois de janvier 2009 et un gouvernement de transition là encore issu de la rue est né. Depuis, l'économie malgache se dégrade et n'arrive pas à se relever. Le taux de croissance économique s'affiche respectivement pour 2009, 2010, et 2011 à -4.1%, 0,5% et 0,7%. Le secteur primaire reste le plus touché par la crise avec un taux de croissance de -3,3% en 2010 et -2,3% en 2011 (Ministère de l'économie, 2012).

1.1-Incidence des crises politiques sur la pauvreté à Madagascar

Pour évaluer les impacts de la crise sur la pauvreté des ménages, nous nous basons sur deux indicateurs de la pauvreté qui sont le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté (tableaux n°1 et n°2). Le « taux de pauvreté » indique la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur, pour chaque période, au seuil de pauvreté. « L'intensité de pauvreté » évalue l'écart entre le niveau de vie de la population pauvre et le seuil de pauvreté ».

Tableau n°1 : Evolution du taux de pauvreté à Madagascar de 1993 à 2010 (en %)

Milieu	1993	1997	1999	2001	2002	2004	2005	2010	Variation 2010/2005
Urbain	50,1	63,2	52,1	44,1	61,6	53,7	52,0	54,2	+2,2
Rural	74,5	76,0	76,7	77,1	86,4	77,3	73,5	82,2	+8,7
Ensemble	70,0	73,3	69,6	80,7	72,1	68,7	76,5	71,3	+7,8

Source : INSTAT/DSM/EPM 1993 à 2010.

Sur l'ensemble du pays, on remarque que les taux de pauvreté en 2002 et en 2010, années de survenance des crises, sont supérieurs à ceux des années 2001 et 2005. Nous ne disposons pas d'indicateurs de la pauvreté de l'INSTAT en 2008 mais selon les estimations de la Banque Mondiale (2012), la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de la pauvreté a

augmenté de 10 points de pourcentage de 2008 à 2012. La crise entraîne donc une variation positive du nombre des pauvres.

Nous constatons également que le milieu rural est davantage plus touché par la pauvreté que le milieu urbain. Pour 2002 et 2010, plus de 80% des paysans sont considérés comme pauvres.

Tableau n°2: Evolution de l'intensité de pauvreté à Madagascar de 1993 à 2010 (en %)

Milieu	1993	1997	1999	2001	2002	2004	2005	2010	Variation 2010/2005
Urbain	17,5	29,6	21,4	18,3	29,3	20,2	19,3	21,3	2,0
Rural	33,2	34,7	36,1	39,7	53,0	34,8	28,9	38,3	9,4
Ensemble	30,3	30,6	32,8	34,8	47,6	31,6	26,8	34,9	8,1

Source : INSTAT/DSM/EPM 1993 à 2010.

Le tableau n°2 montre une hausse de l'intensité de la pauvreté en 2002 et en 2010. Cette hausse est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 2002, il aurait fallu une augmentation moyenne de 47,6% de la consommation des paysans pour qu'ils vivent au dessus du seuil de la pauvreté, soit une augmentation de + 12,8 points par rapport à 2001 (INSTAT, 2004). En ce qui concerne l'année 2010, la différence est de + 8,1 points.

1.2-Impacts des crises politiques de 2002 et de 2009 sur le secteur agricole

Les impacts des crises se situent au niveau de la commercialisation et de l'écoulement des produits. En 2002, par exemple, les ponts et les routes dynamités, l'émergence des barrages routiers ainsi que la pénurie de carburants ont empêché la circulation normale des produits. Ainsi, dans 76% des communes enquêtées, la présence des collecteurs était rare et l'écoulement des produits agricoles était difficile (INSTAT, 2002). La quantité des produits agricoles commercialisés a donc fortement diminué, réduisant par conséquent le revenu des paysans.

Au niveau des collecteurs, pour compenser la hausse des coûts de collecte due à la raréfaction du carburant, le prix d'achat auprès des producteurs a été baissé. Ainsi en 2002, les paysans ont constaté une baisse des prix de 62,5% pour l'agriculture et de 43,2 % pour l'élevage, soit une baisse, en termes de revenu respectivement de 37,6 % et 31,2 % par rapport à 2001 (Ministère de l'économie, 2002). Cependant, l'imposition des prix aux paysans n'est pas uniquement un fait de la crise politique. C'est une pratique courante chez les collecteurs et les intermédiaires lorsque l'accès aux produits agricoles devient difficile et revient plus cher. Devant une telle situation, soit les paysans vendent leur production aux prix offerts et à leur perte, soit ils imposent leur prix et endossent le risque de ne pas écouler leur production de fruits ou de légumes.

Les crises entraînent également une inflation des prix qui se fait sentir au niveau du pouvoir d'achat des paysans. En 2002 et en 2009, les indices de prix à la consommation ont connu respectivement une variation de 16,5% et de 9% par rapport aux années précédentes (Banque Centrale de Madagascar, 2010). Cette hausse touche généralement les prix des produits de première nécessité tels que l'huile alimentaire, le sucre (prix ayant presque doublé) ou le pétrole lampant (prix ayant quadruplé) (INSTAT, 2002). Devant la baisse du revenu agricole et l'inflation, les conditions de vie des paysans se dégradent. La hausse des prix des intrants agricoles a également des impacts sur le rendement agricole. En 2002, l'INSTAT constate un affaiblissement du taux de recours aux engrais chimiques, au pesticide, etc. A titre d'exemple, le prix moyen du kilogramme de NPK⁵ a doublé entre Avril-Mai 2001 et à la même période en 2002.

Enfin, la crise a diminué le recours à la main-d'œuvre agricole salariale par la perturbation de la circulation, et la baisse du revenu agricole. Ainsi, pour l'année 2002, le recours aux salariés agricoles a diminué d'un quart par rapport à 2001. « Comme le besoin de liquidités s'est accru en raison de la hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité et comme les revenus sont plus faibles à cause des prix aux producteurs plus bas, les paysans ont réduit leurs dépenses monétaires allouées aux salaires des travailleurs agricoles dans la mesure où la main-d'œuvre familiale peut se substituer à l'offre de travail extérieure » (Instat-Fofifa-Cornell university, 2002, p.4). Ainsi, la survenance d'une crise politique et économique appauvrit davantage les ménages ruraux. Une inflation non maîtrisée des prix a des conséquences à la fois sur le revenu (diminution du rendement agricole) et sur la consommation (denrées alimentaires et produits de première nécessité trop chers sur le marché). La baisse de revenu bouleverse également l'organisation des activités économiques du ménage en substituant, dans l'exploitation agricole, la main-d'œuvre salariale à la main-d'œuvre familiale. Cette situation est, toutefois, conjoncturelle et pourrait s'améliorer une fois que la crise politique et économique prend fin. Au-delà de ces crises, le grand souci des paysans se situe néanmoins sur le long terme et concerne l'exiguïté des superficies cultivables.

2-Fécondité, terre agricole et pauvreté en milieu rural malgache

La fécondité à Madagascar, principalement en milieu rural est encore élevée. Quel est son rôle sur l'accès à la terre ?

⁵ Engrais chimique, très efficace dans la croissance des rendements agricoles.

2.1- Fécondité et évolution des superficies cultivables

Le milieu rural continue à maintenir une fécondité élevée avec un ISF de 5,2 enfants par femme (EDS, 2009). Dans les Hautes-Terres, par exemple, là où rappelons-le, les parcelles cultivables sont les plus exigües, l'ISF se situe entre 4,7 enfants par femme à Analamanga (région de la capitale) et à 6,4 enfants par femme dans la région de Haute-Mahatsiatra (région où se situe notre terrain d'étude) (EDS, 2009). Des questions se posent alors sur les relations entre *fécondité-foncier-pauvreté*. Les travaux de Minten (2003), Omrane (2007), Omrane et Ramasinjatovo (2005) et Rakotoson (2009) nous apportent quelques explications.

A Madagascar, l'entrée en union a pour principale fonction la reproduction. Selon deux adages populaires, il est dit que « *ny anambadian-kiterahana* » ou « l'on se marie pour avoir des enfants » et « *ny zanaka no voalohan-karena* » ou « les enfants constituent la première richesse ». En milieu rural, avoir une descendance nombreuse assure la main-d'œuvre dans l'exploitation agricole. Toutefois, depuis une décennie, la fécondité en milieu rural connaît une baisse passant de 6,7 enfants par femme en 1997 à 5,7 en 2003 (EDS, 2004) et 5,2 en 2009. Le Réseau des Observatoires Ruraux constate également que, depuis 2000, la base de la pyramide des âges de tous les observatoires est caractérisée par une diminution de la population de moins de cinq ans. Les résultats indiquent que la maîtrise de la fécondité est en cours et permet d'espacer les naissances : « En somme, les jeunes couples semblent s'orienter vers une pratique d'espacement-limitation, comme leurs aînés mais pour des niveaux de fécondité différents » (Omrane, 2008, p.75).

Les rapports nationaux (EDS, ROR) apparentent ce constat aux efforts entrepris par le gouvernement malgache pour la vulgarisation des méthodes contraceptives dans l'île. En effet, depuis une dizaine d'années, les campagnes en matière de santé de la reproduction ont été intensifiées à Madagascar. Des sites médico-sociaux ont été construits pour faciliter l'accès aux méthodes contraceptives. Il faut signaler cependant que pour le milieu rural, en raison de la difficulté d'accès, l'approvisionnement des contraceptifs est souvent difficile. Par exemple, à Ampitatafika, selon le rapport de l'Enquête Référence 4D (2004) « le centre n'est pas en mesure de répondre à la demande, les méthodes modernes ne sont disponibles dans celui-ci que depuis 2003 ».

En dehors de la vulgarisation des méthodes contraceptives, des études approfondies comme celles de Rakotoson (2010) et Omrane (2008) mettent en exergue les rôles de la saturation foncière et de la pauvreté dans cette baisse. Toutefois, ce constat ne remet pas en cause la

valeur culturelle accordée à la reproduction. « Il ne s'agit pas ici d'une baisse de la fécondité comme on pourrait le dire pour d'autres populations, notamment celles des pays dits développés, un processus de changement culturel et de modernisation mais d'un recul de la taille de la descendance en écho à celle de l'héritage » (Omrane, 2008, p.101). En effet, d'après le tableau n°3 la situation foncière à Madagascar a beaucoup évolué depuis une vingtaine d'années.

Tableau n°3: Evolution des superficies cultivables par ménage en milieu rural de 1993 à 2010

Années	1993	1999	2004
Superficies en hectare	3,8	1,3	0,87

Source : INSTAT/DSM/EPM 1993, 1999, 2004.

D'après les résultats des enquêtes de l'INSTAT, il existe aujourd'hui un accroissement du nombre des petits exploitants agricoles. Les chercheurs attribuent cette situation à la fois, à la fécondité élevée et au système d'accès aux terrains agricoles. En effet, en milieu rural malgache, la transmission de la terre ne s'effectue pas dans un objectif économique qui serait de préserver l'exploitation agricole en le remettant à un seul héritier. Les parents ont un devoir traditionnel de transmettre la terre des ancêtres à tous les enfants (Ottino, 1998). En matière d'héritage, la règle repose sur un partage égalitaire de la terre du défunt entre ses enfants, quelque soit le sexe (Omrane, 2008). Ainsi, les terres se trouvent morcelées et éparpillées à chaque génération. Comme les surfaces héritées ne permettent pas de couvrir les besoins alimentaires des ménages, les enfants ont donc d'autres rôles à jouer que de constituer la main-d'œuvre agricole.

2.2- Fécondité et pauvreté

Dans les théories microéconomiques de la reproduction, l'enfant est perçu comme un bien durable (Becker, 1976 ; Becker et Lewis, 1973). Il existe des attentes économiques derrière la fécondité du couple et la décision d'avoir un enfant résulte d'une analyse en termes de coût et de bénéfice. Ben-Porath (1982) et Robinson (1997) ont mené leurs études dans ce sens et ont défini trois catégories de fonction attendue de la fécondité : *the consumption utility*, lié aux besoins psychologiques et émotionnels, *the labor productivity utility*, lié aux besoins économiques, et *the old age security* c'est-à-dire une forme d'assurance vieillesse.

Cette dernière hypothèse a été appliquée dans les études de la fécondité dans les pays en voie de développement. En ce qui concerne les fonctions liées aux besoins économiques, Cain

(1977) constatait que les ménages disposant de grandes exploitations avaient un nombre d'enfants plus élevé et cela s'expliquait par le besoin important en main-d'œuvre agricole.

En milieu rural malgache, comme nous l'avons vu *supra*, les aspirations sociales (santé et éducation des enfants) et les contraintes foncières contribuent à la baisse de la fécondité sans pour autant que la fécondité soit vraiment à un niveau bas. Cela relève du rôle économique attendu de l'enfant. Les parents comptent sur leurs enfants pour les aider plus tard, financièrement et matériellement. Ils espèrent également une entraide future dans les activités économiques et domestiques. Le coût de l'enfant « n'est donc pas un obstacle pour les parents dont la fécondité répond aux besoins en main-d'œuvre de l'exploitation » (Omrane, 2008, p.77). En l'absence de mécanisation, l'enfant est perçu comme la main-d'œuvre dans l'exploitation familiale. Pour Omrane et Ramasinjatovo, 2005 la valeur économique du travail de l'enfant l'emporterait sur les charges qu'il occasionne.

De même, dans certaines régions des Hautes-Terres, comme à Ampitatafika ou Sandradahy, les études de Rakotonarivo (2008) montrent que la migration des enfants peut entrer dans les stratégies de diversification des activités et des sources de revenu des ménages. La migration des petites filles dans les centres urbains en tant que domestique en période de difficultés financières en est un exemple. La migration est d'autant plus fréquente dans les ménages pauvres. « Les jeunes qui appartiennent à des ménages qui sont capables de diversifier leurs revenus sont moins enclins à migrer que les autres. Il apparaît ainsi que la migration des jeunes concerne principalement ceux qui sont issus des ménages les plus en difficultés, sans possibilité de compléter leurs revenus autrement que par les départs des jeunes » (Rakotonarivo, 2008, p. 123).

Les études de Ravololomanga et Schlemmer (1994) montrent également, durant les années 1992 et 1993, les impacts de la crise politique et économique sur le travail des enfants. Ainsi, dans une région des Hautes-Terres, chez les Betsileo d'Ambohimahaso, pour survivre, les enfants devaient travailler et contribuer au revenu des ménages. Ainsi, nombre d'entre eux ont été placés comme domestique, vendeurs de nourriture ou de petits paquets de pins coupés qui servent à allumer le charbon de bois et les bois de chauffe tandis que d'autres enfants tirent les charrettes pour transporter des sacs de marchandises.

Même s'il est établi que le travail des enfants est plus lié à la situation économique du ménage et qu'il n'y a pas de lien direct avec la fécondité, le souhait pour les Malgaches d'avoir une descendance nombreuse est encore présente (Omrane, 2008). Cette situation peut être reliée à la

notion d'entraide dans un environnement où le risque et l'incertitude sur les activités agricoles sont permanents et où le marché de l'assurance et du crédit n'existe pas.

Les enfants jouent également le rôle de *old age security* (Gastineau, 2007 ; Rakotoson, 2010). Ils apportent leur aide aux parents dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins en raison de la vieillesse ou de la maladie. Même si aujourd'hui la pauvreté est telle que les enfants n'arrivent pas à prendre complètement en charge les besoins de leurs parents, des mécanismes de solidarité sont mis en place et cela même de manière symbolique. Ainsi, Gastineau (2007) relève le placement d'un des enfants chez les parents âgés afin qu'il puisse les aider dans les activités domestiques. Omrane (2008) remarque encore la pratique du *santa-bary* ou le fait d'offrir les « prémices de riz » aux parents, reste courante même si la quantité de riz donnée est symbolique.

Ainsi, même s'il n'est pas toujours facile d'établir un lien direct entre niveau de fécondité, réduction de la superficie des parcelles cultivables et pauvreté, le fait est que les enfants constituent une assurance. Dans un environnement soumis aux risques et à l'incertitude, ils peuvent être mobilisés en tant que main-d'œuvre dans l'exploitation familiale ou travailler en dehors lors d'une nécessité de revenus supplémentaires.

3 - Une agriculture soumise aux risques et à l'incertitude

A Madagascar, les activités agricoles sont soumises à divers risques (Tableau n°4) et contraintes : l'état de la parcelle agricole, le climat et le choix des agriculteurs concernant la période de culture, etc. Mais les principaux risques restent les aléas climatiques et les variations des prix.

Tableau n°4 : Typologie des risques agricoles en milieu rural malgache

Risques naturels	aléas climatiques (cyclone, sécheresse, inondation), animaux ravageurs (insectes, rongeurs), maladies des plantes
Risques – Prix/Production	variation des prix des intrants agricoles, variation des prix sur le marché international, variation naturelle liée aux aléas climatiques, spéculation
Risques politiques	crises et instabilité politiques (insécurité, inflation)
Risques sur la personne	maladies, accidents, âge, relâchement de la solidarité familiale et communautaire

Source: auteur, d'après Gondard-Delcroix, et Rousseau, 2004.

Dans les pays en voie de développement, les risques liés aux éventuels dégâts peuvent menacer la survie des ménages. En effet, le climat (la sécheresse, l'inondation, le manque de pluie, etc.),

les maladies et les autres catastrophes naturelles telles que les cyclones peuvent compromettre la récolte, à travers la quantité et la qualité de la production. Par ailleurs, la variation des prix des intrants et des produits agricoles rend le revenu des paysans instable et aléatoire.

3.1- Des produits agricoles fortement dépendants du climat

Madagascar se trouve dans une zone tropicale mais le climat est différent selon les régions. Les régions côtières disposent d'un climat tropical. Dans les Hauts-Plateaux, il est tempéré et dans la partie Sud, il est aride. En raison de sa position géographique, le pays est soumis à divers risques climatiques, principalement les cyclones.

Chaque année, Madagascar subit les effets des cataclysmes naturels. Le Sud est particulièrement touché par la sécheresse et les invasions acridiennes. Le reste de l'île, quant à lui, est sujet aux cyclones et aux inondations. Selon, le plan de contingence nationale (2011-2012), quarante six catastrophes naturelles ont dévasté Madagascar au cours des trente dernières années, ayant affecté cumulativement onze millions de personnes. Dans les cinquante années à venir, une étude conduite par la direction générale de la météorologie de Madagascar a prévu que « les températures vont augmenter, les quantités de pluies augmenteront sur une grande partie de Madagascar sauf sur les versants Est et Sud-est, le nombre de jours secs augmentera, le début des pluies connaîtra des retards, les fortes pluies seront fréquentes et l'intensité des cyclones touchant Madagascar augmentera avec un léger déplacement des trajectoires vers le Nord » (Direction de la météorologie , 2008).

Pour mesurer les impacts des aléas climatiques sur l'agriculture, nous allons prendre l'exemple du cyclone. Sur la campagne du Réseau des Observatoires Ruraux 2007-2008, huit cyclones ont traversé Madagascar (Direction de la météorologie, 2008). Le tableau n°5 résume pour l'Observatoire d'Ambohimahasoa les dégâts agricoles subis par leur passage.

Tableau n°5: Intensité des dégâts cycloniques sur quelques cultures des ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoa (%)

Dégâts	Type de culture		
	Riz	Manioc	Patate douce
Rien	26,8	21,0	57,0
Un peu	51,9	49,6	34,8
Beaucoup	20,5	28,6	8,1
Destruction totale	0,9	0,8	0,1
Total	100	100	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

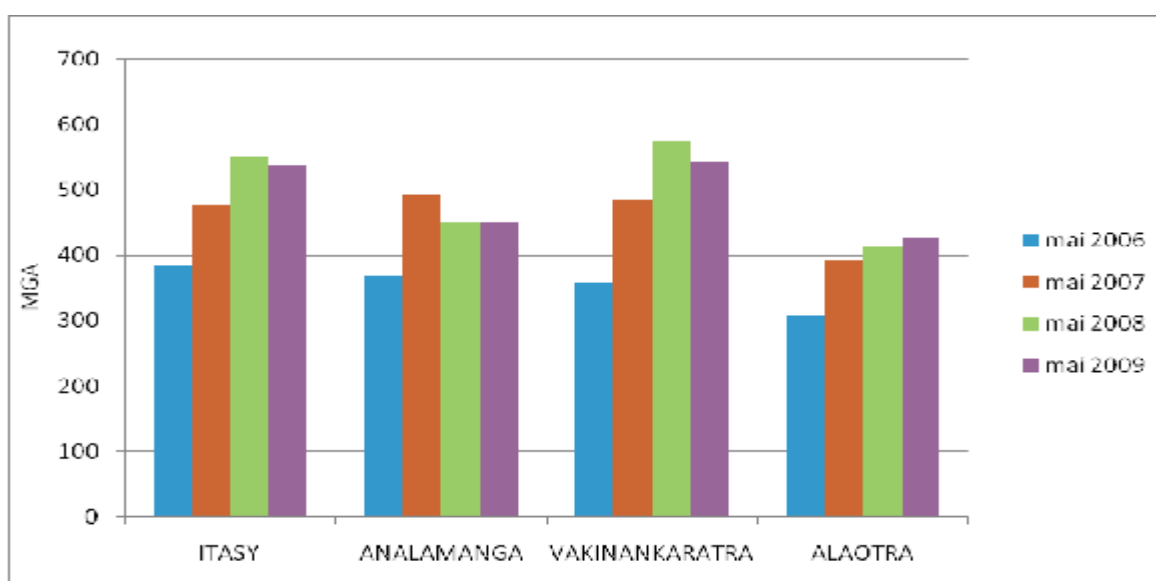
Ainsi, même si le passage d'un cyclone n'entraîne pas une destruction totale de la culture, environ 70% des ménages subissent des pertes à des degrés divers. Un autre exemple de risque sur la production agricole est l'invasion acridienne survenue en Mai 2013. Pour l'observatoire d'Ambohimahaso, les dégâts ont été conséquents sur les cultures en colline.

La production agricole varie donc d'une année à l'autre selon le climat. Le revenu escompté est lui aussi variable, d'autant plus que d'autres facteurs externes influencent le prix dans le temps.

3.2- Des prix fluctuants dans le temps

« Les prix des produits agricoles chez les paysans sont largement soumis aux conditions locales de commercialisation. Les évolutions de prix aux producteurs reflètent plus de conditions liées à la structure des filières, à la rareté de produits et à l'enclavement qu'à une réelle réactivité par rapports aux cours mondiaux. » (ROR, 2008). Le graphique n°1 reflète bien ce constat, où l'on peut voir qu'à une même période, les prix du paddy sont différents pour chaque principale zone productrice de riz.

Graphique n°1: Evolution du prix du paddy entre mai 2006 et mai 2009 dans les principales zones de production du Centre et de l'Est.



Sources : FAO/PAM, 2009

A l'intérieur de chaque zone, les prix connaissent également des variations dans le temps. Ainsi, en 2009, dans la région d'Ambatondrazaka située dans l'Alaotra, une zone qualifiée de « grenier à riz de Madagascar », le prix d'un kilo de Paddy a connu une baisse de 25% par rapport à 2008 (FAO/PAM, 2009). Sur l'ensemble du pays, en 2004, le prix du riz a connu une

hausse de 100% par rapport à 2003 alors qu'il était de 27% plus bas par rapport à 2001 (Enquête communale, INSTAT, 2001, 2004).

Le contexte de la baisse ou de la hausse de prix est différent d'une période à l'autre. Pour 2009, par exemple, il s'agit de l'impact de la politique du « *vary mora* » ou « riz à petit prix ». Cette politique instaurée par le gouvernement de transition vise à vendre aux « ménages les plus vulnérables » à des dates précises, une certaine quantité de riz. La promesse de la continuité de cette politique a donc contribué à la baisse des prix aux producteurs (FAO, 2009). En 2004, par contre, il s'agit d'une mauvaise récolte combinée à une forte dépréciation de la monnaie malgache. En 2001, la baisse est attribuée à une diminution des prix au niveau mondial, à une bonne récolte ainsi qu'à une grande quantité de riz importé (FAO, 2009). Ainsi, le revenu agricole reste en partie aléatoire.

En dehors de ces deux risques majeurs, l'agriculture à Madagascar présente d'autres contraintes. D'abord, il y a les contraintes d'ordre structurel et économique. Il s'agit essentiellement du manque d'infrastructures de base, nécessaires au développement de l'agriculture. Madagascar ne dispose que de 5000 km de routes bitumées dont 2000 seulement sont en bon état. « A Madagascar, entre 1975 et 1995, par manque d'entretien il y a eu une perte de 1 000 km de route par an » (Union européenne à Madagascar, 2006). L'accès au marché est donc difficile en raison des infrastructures routières peu développées. De même, l'éloignement et l'isolement ne favorisent pas l'utilisation des intrants agricoles modernes (Stifel et Minten., 2008) comme l'accès aux semences améliorées.

Le manque ou le mauvais état des infrastructures d'irrigation telles que les barrages, les canaux, les aqueducs et les lacs d'accumulation (principalement pour la culture de riz) constituent également un enjeu majeur. En effet, selon les études de Minten *et al* (2006), l'utilisation de l'engrais NPK est, par exemple, pratiquée à 11% dans les parcelles qui ont accès à des barrages contre 3% des parcelles qui dépendent uniquement de la pluviométrie.

L'insécurité foncière est aussi une grande contrainte de l'agriculture malgache. L'accès officiel à la propriété est encore difficile à Madagascar. La procédure légale est souvent méconnue des paysans et les coûts qui sont liés tels que les droits d'enregistrements, les frais de traitement des dossiers, etc., sont trop chers. La procédure pour une titrisation comporte vingt quatre étapes avec une durée moyenne supérieure à six ans et le coût est d'environ 507 US \$ (Teyssier, 2010 ; Observatoire du foncier, 2008). Ainsi, Selon Teyssier (2010), seulement 400 000 parcelles ont été titrées sur les 5 millions de terrains que compte le pays.

L'insécurité foncière a des impacts sur l'investissement agricole et parallèlement sur la productivité. Elle donne lieu à des contrats de location de courte durée (une saison, une année) qui n'incitent pas les exploitants à s'investir correctement dans leur production. « Ces situations sont donc déjà très insécurisantes en faire-valoir direct ; elles se complexifient avec le métayage, qui est une pratique très répandue, mais qui est proscrite à Madagascar depuis la Seconde République. Cela aboutit à une absence de protection juridique des métayers, mais aussi dans une moindre mesure, des petits propriétaires qui ont toujours l'inquiétude que les métayers revendiquent le droit de propriété sur cette terre qu'ils cultivent. Cette inquiétude conduit certains propriétaires à changer régulièrement de métayer, ce qui accroît l'insécurité de ces derniers » (Droy *et al*, 2010, p.6).

Enfin, comme nous l'avons avancé plus haut, l'accès au crédit agricole est encore difficile pour les paysans. Des institutions de microfinances (IMF) telles que les Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel (CECAM, depuis 1993), l'OTIV (*Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola*, ou Union mutualiste d'épargne et de crédit depuis 1997) et le TIAVO (*Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola*, Mutuel d'épargne et de crédit, depuis 1996) sont présentes en milieu rural. Ces institutions offrent divers types de crédits dont ceux pour les greniers communautaires villageois, ceux pour la production agricole ou l'élevage (bœuf de traits, attelage, matériels agricoles, etc.) et, même des crédits de consommation pour les achats de vélos ou de charrettes par exemple. L'intérêt de ces IMF réside dans le fait qu'elles financent les activités agricoles par crédit-bail adapté aux spécificités du monde rural. Pour le réseau CECAM, par exemple, « le bien financé est choisi par l'emprunteur, acquis par le réseau CECAM, et remis à l'emprunteur moyennant d'un apport personnel d'un montant variant de 10 % à 30 % de la valeur du bien, d'une garantie d'un montant équivalent à 50 à 150 % de la valeur du bien et le versement régulier d'un loyer, avec un taux d'intérêt de 2,5 à 3,5 % par mois. Le réseau reste propriétaire du bien jusqu'à ce qu'il soit entièrement payé par le locataire. La durée de location-vente peut varier de 6 à 36 mois. Le locataire fait l'objet d'une sélection par le réseau CECAM et d'un suivi, pendant la durée de la location. En cas de défaillance de paiement du loyer, le réseau CECAM peut reprendre son bien, sans procédure spécifique de contentieux. Deux procédures originales ont été adoptées par le réseau CECAM pour développer l'accès à ce crédit : la garantie peut être constituée par une grande diversité de biens ruraux courants, et spécifiquement le cheptel bovin, habituellement refusé par les systèmes financiers, le calendrier de remboursement du Location Vente Mutualiste (LVM) est fixé en concertation avec l'emprunteur, en fonction du rythme de ses activités économiques. Cependant, même assoupli

et adapté au monde rural, l'accès au LVM reste difficile pour certaines catégories de ménages. Le coût du crédit, le montant de l'apport personnel et le montant de la garantie sont des obstacles importants à l'accès au crédit, cités par les non sociétaires, mais aussi par un tiers des sociétaires CECAM, forgeant à ce produit la réputation de n'être « accessible qu'à ceux qui ont déjà des biens à mettre en garantie » (Wampfler, 2007, p.2).

Mais même dans ces conditions, peu de paysans recourent au service des microfinances. Ainsi, pour faire face à toutes ces contraintes d'ordre politique, physique, environnemental et socio-économique, les ménages agricoles, pour assurer la continuité de leurs activités et la survie de la famille disposent d'une organisation spécifique des activités productives. Nous verrons également dans la partie II, que la prise en compte de ces risques et contraintes conduit les paysans à avoir des comportements économiques différents de ceux des pays dits développés.

II- Cadre théorique

A quelle logique correspondent les comportements économiques des paysans des Hauts-Plateaux de Madagascar ?

Dès le XIX^{ème}, des auteurs comme, Hildenbrand (1812-1878), Knies (1821-1898), Roscher (1817-1914), les fondateurs de l'école historique allemande et par la suite Weber (1864-1920), ont insisté sur la nécessité d'étudier les comportements, les objectifs et les choix économiques des individus en les intégrant à leur environnement social, culturel, relationnel, politique, historique, économique, etc. Aujourd'hui, prendre en compte le caractère social des choix économiques des individus est reconnu par la majorité des économistes et des sociologues ainsi que des auteurs des autres disciplines telles que l'anthropologie ou la philosophie.

Ainsi, dans les pays du Sud, en l'absence d'un marché de l'assurance, le caractère risqué des conditions de production agricole lié aux aléas climatiques a conduit les économistes à privilégier dans leurs analyses des comportements des ménages ruraux les stratégies de gestion de risque. De plus, il faut tenir compte de la dimension sociale des comportements des paysans puisque la finalité recherchée des actions économiques ne répond pas toujours à des intérêts individuels. Par exemple, à Madagascar, un paysan peut préférer le salariat agricole à l'entraide pour pouvoir assurer les besoins fondamentaux de sa famille (Briet, 2007b). Dans le salariat, l'argent gagné couvre la consommation alimentaire de toute la famille, alors que dans l'entraide, bien qu'il y ait un retour du travail effectué par le propriétaire dans ses propres parcelles, en nombre exact de main-d'œuvre et d'heures de travail, seul le travailleur bénéficie du repas offert par le propriétaire. Un paysan peut également acheter des bœufs et des porcs

non pas dans un objectif d'investissement économique ni d'amélioration de la consommation du ménage, mais dans un objectif d'investissement social. Avoir un troupeau d'animaux constitue un prestige tout comme le fait d'en tuer beaucoup lors des événements sociaux tels que le *famadihana* (retournement des morts) ou le mariage.

Ainsi, pour mieux comprendre le comportement et l'organisation économique des paysans des Hauts-Plateaux malgaches, il faut prendre en compte à la fois cette dimension sociale et toutes les contraintes au sein desquelles les activités agricoles s'inscrivent.

1-Dimension sociale des comportements des paysans

En économie, le principe de *l'homo oeconomicus* consiste à dire que le comportement de l'individu est rationnel, c'est-à-dire dicté par une analyse coût/bénéfice. L'individu a des préférences qu'il peut ordonner. Dans une situation de marché parfait, il analyse et anticipe les événements qui l'entourent afin de maximiser sa satisfaction par rapport aux ressources dont il dispose.

En sociologie économique, les comportements économiques sont influencés en outre par les institutions et les règles (Polanyi, 1944, 1983) ainsi que par les réseaux sociaux et les structures relationnelles dans lesquels sont engagés l'individu (Granovetter, 1985, 1994,1995; 2000 ; Granovetter et Swedberg, 1994)

1.1-L'encastrement de l'économie dans le social

Nous étudierons deux aspects de cet encastrement qui sont les « structures institutionnelles » (approche polanyienne) et les structures de relations sociales (approche de Granovetter)

1.1.1-L'approche Polanyienne

La notion d' « encastrement » a été utilisée pour la première fois en 1944 par l'anthropologue et économiste Polanyi. Pour rendre compte de l'inscription ou de la pénétration d'un ensemble de règles sociales, politiques et culturelles dans la sphère de la production, selon le contexte, Polanyi (1983, 1944) utilise diverses expressions telles que « submergé » (*submerged*), « absorbé dans » (*absorbed in*), « subordonné » (*subject to*), « enserré » (*enclosed*). En se référant à la pratique du *kula*, qui est un système d'échanges intertribaux de dons et contre-dons des îles Trobriand en Nouvelle Guinée, il concluait que « dans ce cadre, la production et la distribution ordonnées de biens étaient assurées grâce à toutes sortes de mobiles individuels disciplinés par des principes généraux de comportement. Parmi ces mobiles, le gain n'occupait pas la première place. La coutume, le droit, la magie et la religion induisaient de concert

l'individu à se conformer à des règles de comportement qui lui permettaient en définitive de fonctionner dans les systèmes économiques » (Polanyi, 1983, p.86).

Cette approche de Polanyi a permis de démontrer que l'échange purement marchand ne constitue pas la seule forme de logique économique. L'échange économique en lui-même est aussi intégré dans la vie sociale à travers trois formes principales d'institutions (règles) ou « formes d'intégrations » ou « principes de comportement » telles que *the redistribution* (la redistribution), *the reciprocity* (la réciprocité), et *the householding* (administration domestique). « Le système économique était submergé par dans les relations sociales générales ; les marchés n'étaient qu'un trait accessoire d'un cadre institutionnel que l'autorité sociale maîtrisait et réglementait plus que jamais » (Polanyi 1983, p.76). Ainsi, c'est l'économie qui organise les échanges mais elle est mise en relation avec les institutions de la vie sociale telles que la famille, la culture, la politique, etc.

Selon Polanyi (1983), pour garder cette interdépendance, « les principes de comportements » sont institutionnalisés à travers des « structures institutionnelles » (p.79).

La réciprocité est maintenue dans des structures organisées de manière symétrique, c'est-à-dire que les deux partis montrent une volonté de manifester et de renforcer leurs relations sociales. L'échange de biens et de services est effectué non pas dans un calcul de gain mais dans l'attente que les objets offerts soient rendus dans le futur. C'est le cas des échanges entre la famille ou le groupe de parenté. Au niveau de la société, l'encastrement de l'économie dans le social se manifeste par le système de don/contre-don. Pour illustrer, nous prendrons ici deux exemples de manifestation de ce système dans la société malgache. Il y a tout d'abord le *valintanana* ou l'entraide agricole, dont le principe a été évoqué plus haut, et les dons offerts lors des événements sociaux. Il y a le *fonenana* dont le sens est « membre d'une communauté » qui implique, lors d'un décès, par exemple, de faire un don (*le fehim-pihavanana*) à la famille du défunt. Cette dernière enregistre dans un cahier les montants et la nature des dons offerts par chaque ménage. Lors d'un événement similaire chez les autres, la famille qui a reçu le don donnera à peu près la même quantité de riz et la même somme versée par le ménage.

La redistribution quant à elle acquiert une stabilité dans des structures centralisées, c'est-à-dire que l'échange s'effectue entre des unités de productions (qui assurent la production) et une autorité centrale qui assure la collecte et la redistribution des ressources selon une règle établie. C'est le cas, par exemple, de la tribu soumise à l'autorité d'un chef, de l'Etat ou des sociétés de castes. Au niveau de la société, l'encastrement de l'économie est marqué par le caractère administré de l'échange.

Enfin, l'administration domestique s'applique dans des structures autarciques, c'est-à-dire dans des groupes qui s'auto-suffisent comme la famille, le village, etc. Au niveau de la société, il n'y a d'échange qu'en cas de surplus.

Nous retiendrons plus dans notre étude la réciprocité en tant que principe de comportement.

1.1.2- L'*embededness* de Granovetter (1985)

« Toute action économique doit être accompagnée d'une appréciation de l'importance des objectifs non économiques (qui interviennent dans la satisfaction des préférences bien définies), qui de plus est profondément encadrée dans des structures de relations sociales très étendues dans le temps et dans l'espace » (Granovetter 1990b, p.95).

Granovetter est le précurseur de la Nouvelle Sociologie Economique (NSE) apparue vers les années 1985. Il a apporté des éclaircissements sur la notion d'encastrement et étudie ces effets sur les comportements économiques des individus. Selon Granovetter (1985), il existe des connexions sociales dans toutes sortes de transactions. Sous cet aspect, l'encastrement de l'économie dans le social s'analyse en termes de réseau de relations. Ce dernier se définit comme « un ensemble régulier de contacts ou de relations sociales continues entre individus ou groupes d'individus » (Swedberg et Granovetter, 1994, p.121). L'action économique est donc inscrite dans chaque réseau de relation auquel appartient l'individu et son statut dans ce réseau interagit avec ses objectifs purement économiques. Dans ce sens, le comportement économique peut revêtir des objectifs sociaux tels que la recherche de prestige, le maintien du statut social, le pouvoir, la confiance, etc. On peut, par exemple, prendre le cas d'un noble du village de notre terrain d'étude, qui pour préserver et ranimer son image de riche et noble, recourt à l'entraide agricole au lieu du salariat agricole. Ce dernier se trouve pourtant, être beaucoup moins onéreux, pour les grands travaux rizières. Le noble, ne participe pas aux travaux agricoles de ses invités. Il peut envoyer des salariés agricoles tout en assistant ou non partiellement aux travaux.

Toutefois, Granovetter (1985) insiste sur le fait que l'influence de ces réseaux relationnels dépend du degré d'insertion de l'individu dans ces relations « *Since networks of social relations penetrate irregularly and in differing degrees in different sectors of economic life* » (p.491). Il distingue donc *l'encastrement relationnel*, c'est-à-dire les relations interpersonnelles que les individus ont construites au cours du temps à travers les interactions répétées avec les autres (par exemple, les relations de voisinage ou les relations amicales auxquelles les paysans font appel pour les travaux d'entraide agricole) et *l'encastrement structurel* qui se définit comme les

réseaux de relation dans lesquels les relations interpersonnelles même se situent (par exemple, la descendance d'un ancêtre commun ou l'appartenance à une même communauté, à une même ethnie).

Pour résumer, toute action économique est à situer dans un contexte social, toutefois, ce contexte ne constitue pas un déterminisme du comportement. *«Actors do not behave or decide as atoms outside a social context, nor do they adhere slavishly a script written for them particular intersection of social categories that they happen to occupy. Their attempts at purposive action are instead embedded in concrete, ongoing systems of social relations»* (Granovetter, 1985, p.487). L'économie des conventions et des institutions va également dans ce sens.

1.2- Les rôles des conventions et des institutions

Dans un contexte de marché imparfait, lié à l'asymétrie des informations, les agents coordonnent leurs activités à travers des règles « puisqu'il est difficile d'imaginer ce qu'imaginera l'autre, il peut être utile de se référer à des éléments des comportements des agents dont il est communément admis qu'ils se produiront » (Kharchenko-Dorbec, 2006, p.8). Pour Abecassis et Batifoulier (2007) « les conventions sont des règles de coordination, que l'on suit et perpétue parce qu'elles vont simplement de soi. Elles s'imposent naturellement aux acteurs et ceux-ci ne songent même pas qu'elles pourraient être différentes. Alors qu'elles sont respectées avec une forte régularité, leur formulation reste floue et on en trouvera difficilement des fondations unanimement reconnues » (p.2).

Les conventions sont donc des règles de coordination des actions de la vie socio-économique des individus. Elles sont fondées sur la préservation des intérêts collectifs et sont respectées par tout un chacun. Comme les individus s'attendent à une réciprocité des comportements ou des attitudes, les conventions permettent d'offrir des informations sur les stratégies économiques à entreprendre en se basant sur les expériences du passé (Lewis, 1969 ; Favereau, 1998 ; Mc Adams, 2001).

Selon cette conception, les institutions sont considérées comme des règles qui établissent de nouvelles formes de coordination. Pour Ménard, elles se définissent comme « un ensemble de règles durables, stables, abstraites et impersonnelles, cristallisées dans des lois, des traditions ou des coutumes, et encadrées dans des dispositifs qui implantent et mettent en œuvre, par le consentement et/ou la contrainte, des modes d'organisation et des transactions » (2003, p.106).

Dans un contexte d'incertitude et de risques, « les institutions deviennent un moyen d'explicitier et de renforcer le comportement conventionnel » mais également « de rendre publique l'information sur le comportement des autres » (Kharchenko-Dorbec, 2006, p.9).

Le principe de base de l'économie des conventions et des institutions consiste à dire que la rationalité des individus est limitée et que le comportement des individus peut être issu de la rationalité procédurale, cognitive, d'apprentissage et de routine, acquise à travers les conventions et les institutions.

A Madagascar, le *fihavanana*⁶, un lien social basé sur des règles d'entraide et de solidarité peut s'apparenter à une convention collective. « Explicitement ou implicitement, les paysans y font référence lorsqu'un village entier se regroupe pour les cérémonies familiales ou lorsque des mécanismes d'entraide doivent être activés (entraide agricole, prêt d'argent, entraide pour la construction de maison, etc.) » (Gannon et Sandron, 2006, p.53).

D'autres moyens de coordination des activités comme le salariat agricole (un moyen de coordination issu du marché) existent depuis longtemps dans le milieu rural malgache. Mais dans un contexte d'incertitude et de risque, de pauvreté, les paysans ne peuvent pas se défaire des conventions *du fihavanana*. De ce point de vue, le *fihavanana* paraît, à l'image d'autres types de conventions, comme « imposé, arbitraire » (Larquier-Batifoulier, 2005). Le constat de Gannon et Sandron (2006) concernant l'adoption de nouvelles techniques agricoles le confirme : « Du fait que l'individu anticipe le mécanisme d'entraide-secours supporté par la convention de *fihavanana*, chaque individu va réduire le risque inhérent à toute action innovatrice pour ne pas mettre l'ensemble de la société devant le fait accompli en l'obligeant à lui venir en aide. Il se peut donc que son calcul économique privé, compte tenu de cette limitation « prudentielle », le conduise à renoncer à son projet, ce qui, indirectement, renforce la convention de *fihavanana* qui opère alors comme un frein à l'innovation » (p.56).

Toutefois, dans d'autres domaines, comme l'entraide agricole, les cérémonies et les événements sociaux, les règles ont été assouplies. Ainsi Briet (2007a) note chez les paysans pauvres malgaches une nouvelle règle d'application du *valintanana*. La réciprocité dans les travaux agricoles perdure mais le propriétaire n'est plus obligé d'offrir un repas aux travailleurs et à leur famille. De même, pour les cérémonies, un ou deux représentants de la famille seulement sont invités et non tous ses membres comme cela a été le cas auparavant (Sandron, 2008). Ces nouvelles règles ont été forgées comme réponse à la faiblesse des revenus. On

⁶ Issu du mot *havana* ou "la parenté". C'est le lien social qui unit la parenté mais qui peut être étendue aux amis, aux voisins et aux villageois qui partagent le même ancêtre commun ou les mêmes terres.

retrouve donc ici le caractère arbitraire mais non figé du lien, c'est-à-dire, que les principes de base de la convention (ici la « réciprocité ») restent, mais les manifestations sont différentes ou évoluent selon le contexte.

2-Gestion des risques chez les paysans

Pour appréhender la notion de risque en agriculture et ses impacts sur le comportement économique des paysans, la première partie de cette section est consacrée à l'éclaircissement de ce concept. Nous analyserons, par la suite, les différents mécanismes de gestion de risque et nous verrons comment les choix des ménages peuvent maintenir ou diminuer leur vulnérabilité économique.

2.1-Définitions et caractéristiques des risques

« Un risque se caractérise par sa probabilité d'apparition et celle-ci n'existe que si les événements auxquels elle se rapporte sont aléatoires, susceptibles de répétition et indépendants. (...) Mais cette définition ne s'applique guère aux risques agricoles, tels que, par exemple, les risques climatiques pour la production végétale. Les événements « chutes de pluie » qui peuvent entraîner la sécheresse ne sont, ni aléatoires, ni indépendants. Ils obéissent en effet à un déterminisme connu : formation de vapeur d'eau, etc. Mais soit on ne connaît pas de façon suffisamment précise les rouages complexes de ce déterminisme, soit parce que l'on ne se donne pas les moyens de mesurer les nombreux variables et paramètres des modèles déterministes existant, on se trouve confronté à des événements incertains, en grande partie imprévisibles (...). C'est donc ce caractère incertain, imprévisible, irrégulier qui caractérise de nombreux risques agricoles » (Eldin, 1989, p. 19).

Le risque est « la conséquence néfaste d'un événement aléatoire » (Erhel *et al.*, p.37) ou encore « la probabilité d'un événement néfaste et de la perte occasionnée par cet événement » (Chetaille *et al.*, 2011, p.13).

En nous basant sur ces trois définitions, nous dirons que le risque en agriculture est un ensemble d'événements néfastes dont la survenance a des impacts négatifs sur le revenu des ménages d'une part, et sur leur vulnérabilité d'autre part.

La répétition des événements (du moins un phénomène ayant un déterminisme physique) permet de calculer de manière objective (recours à la mathématique) la probabilité de survenance d'un risque (Eldin, 1989). Il s'agit, par exemple, de la prévision météorologique. Elle peut être également calculée de manière subjective à travers le degré de confiance qu'un

individu accorde à une proposition particulière, à travers les institutions personnelles dont ils disposent (Brossier, 1989). C'est par exemple, la confiance accordée à une nouvelle technique agricole. Ainsi, lorsque les individus ne disposent pas de ces deux procédures d'évaluation, ils sont dans l'incertitude, et c'est ce qui caractérise les activités agricoles des paysans malgaches.

A l'issue de travaux de Murdoch (1999), des éclaircissements sont apportés sur les catégories des risques. Ils sont dits *idiosyncratiques* ou indépendants lorsqu'ils ne touchent que certains ménages sur un ensemble susceptible de subir les mêmes risques. Il en est par exemple de la maladie ou de la perte d'un emploi. Ils sont, au contraire, dits *covariants* ou systémiques, lorsqu'il existe une probabilité qu'un choc affecte toute la communauté. C'est le cas des catastrophes naturelles, des invasions acridiennes, etc.

Cette distinction des risques en deux catégories permet de montrer la limite de l'assurance mutuelle au niveau des ménages ou de la communauté. En effet, la survenance d'un risque à caractère covariant, un cyclone par exemple, met les ménages dans la même situation : perte de récolte, de revenu, etc. L'assurance ne peut donc provenir que de l'extérieur du village.

Les risques en agriculture affectent le revenu et la consommation du ménage mais le processus est différent selon les causes. Le risque prix, par exemple, n'affecte pas directement la production agricole mais le revenu attendu de cette dernière par le ménage tandis que les risques naturels et le risque coût de production, par exemple consécutif à l'augmentation du prix des intrants, affectent la production, en qualité ou en quantité, et par ricochet, le revenu.

La prise en compte des risques en agriculture influence donc le comportement économique des paysans. A Madagascar, il faut aussi mettre en parallèle le risque avec l'objectif économique qui est d'assurer la sécurité alimentaire du ménage dans le court terme. Si le comportement économique des paysans doit donc viser à réduire les risques et à augmenter la productivité, en l'absence de mécanisme de réduction, il pourrait viser à les éviter (Cordier, 2008), ou en l'absence de prise en charge institutionnelle à les minimiser (Sandron, 2007a).

2.2-Les stratégies de gestion de risque

Les travaux d'Alderman et Paxson (1994) proposent deux catégories de stratégies de gestion de risque. La première consiste à réduire l'exposition aux risques et donc à diminuer la variabilité du revenu (*income smoothing stratégies*). La deuxième porte sur l'amélioration des capacités des ménages à faire face aux chocs subis (*risk-coping stratégies*).

2.2.1- Les stratégies « *ex- ante* »

Elles peuvent consister à prévenir les risques, par des investissements en techniques de production, en intrants ou en technologie agricole (Fafchamps, 1992, 1999). C'est le cas, par exemple, de l'adoption d'une semence améliorée ou d'une nouvelle culture plus résistante aux climats et aux invasions d'insectes nuisibles.

La diversification des activités et des sources de revenu est également une stratégie qui vise à réduire l'exposition aux risques. Elle consiste, d'une part, à pratiquer une combinaison d'activités dont les revenus sont peu interdépendants et, d'autre part, à développer des stratégies afin de mettre en œuvre une activité particulièrement peu risquée, bien que le revenu escompté soit faible. Dans le cas des Hautes-Terres de Madagascar, Briet (2007b) retrouve une diversification des cultures, une rotation de différentes cultures sur une même parcelle et une pratique de la riziculture à des emplacements différents dans l'espoir que certaines parcelles soient épargnées en cas de sinistre. Il est également constaté que les paysans s'adonnaient à l'élevage, à l'artisanat, au commerce et à des activités en dehors de l'exploitation familiale comme le salariat agricole.

Ellis (1998, 2000a, 2000b) assimilait ce comportement économique des ménages à une gestion de portefeuille d'actions en bourse. En effet, les ménages choisissent les activités et les stratégies d'une activité en tenant compte des rendements et des risques. Ceux qui sont les plus averses aux risques se tourneront vers des portefeuilles d'activités diversifiées, moins risquées et peu génératrices de revenu. Cette diversification de revenu constitue alors un système d'assurance pour le ménage dans la mesure où l'individu échange un revenu plus élevé contre un revenu moins faible mais moins risqué. Selon Barrett *et al.* (2001), ce coût d'opportunité s'apparente à une prime d'assurance.

La diversification temporelle permet aux paysans de diminuer les risques de prix à la production. Il s'agit de ne pas vendre au même moment toute la production mais par petites quantités et de manière étalée dans le temps. Cette stratégie est possible uniquement pour les produits stockables, comme par exemple le riz, le manioc ou le maïs.

Une autre possibilité est l'insertion des coûts techniques du risque dans les coûts de production (Chetaille *et al.*, 2011), c'est-à-dire faire participer les consommateurs à la prise en charge des risques. Mais cette stratégie n'est pas possible pour les petits exploitants malgaches qui n'ont pas de marge de manoeuvre sur la détermination des prix.

Les risques agricoles sont toujours permanents mais c'est l'intensité des risques et donc les pertes sur la production qui peuvent varier. Les ménages recourent alors aux stratégies ex-post pour améliorer leur capacité à faire face aux chocs et à leurs impacts.

2.2.2- Les stratégies « ex-post »

Les stratégies de « traitement » des risques comprennent la prise en charge des risques, les filets de sécurité des pouvoirs publics (Cordier, 2006 ; Rouguet et Rieu, 2006) et l'entraide extracommunautaire.

Il y a prise en charge individuelle du risque lorsque le paysan l'assume à lui seul. Il se donne donc les moyens pour y faire face. C'est le cas, par exemple, de l'auto-assurance qui consiste à constituer un fond propre, une épargne de précaution, qu'il s'agisse d'argent ou d'accumulation d'actifs, généralement du bétail, quand la conjoncture est bonne. Lorsque le choc se présente, le ménage peut puiser dans ses stocks, soit par consommation ou vente des actifs ou par leur utilisation comme garantie d'emprunt. Toutefois, en cas de choc large et commun, la vente d'actifs présente des limites et peut même grever les revenus futurs dans la mesure où les rendements escomptés sont très bas. Par exemple, en 1984, les ménages éthiopiens ont préféré diminuer largement leur consommation plutôt que de vendre leur bétail à un prix trop bas car tout le monde vendait au même moment (Dercon, 2006).

Lorsque les risques sont covariants à l'ensemble de la communauté, il faut donc chercher des solutions au-delà des frontières du village. Le transfert des migrants, membres de la famille, est dans ce cas le plus sollicité. Une étude de Gubert (2002) sur le Mali montre que le transfert des migrants est une fonction positive des chocs subis. La migration est avantageuse dans la mesure où il y a absence de corrélation entre les risques auxquels font face les ménages et ceux des migrants, qui se trouvent le plus souvent en ville.

Une autre solution est d'avoir recours au réseau d'assurance informelle, qui consiste le plus souvent à emprunter chez des usuriers dont le taux d'intérêt peut parfois excéder les 100%.

A une échelle plus grande, en situation de crise ou de sinistres, l'assumption du risque se traduit par la création d'un filet de sécurité par l'administration publique. Pour Madagascar, celui-ci est financé par des collectes de fonds auprès de différentes entités privées ou publiques, il y a un système de téléthon ; il y a également le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC), mis en place avec le Fonds d'Intervention pour le Développement. Cet organisme intervient dans les régions atteintes par les catastrophes naturelles, pour distribuer des vivres, des tentes, etc. Le BGNRC essaye également de mettre en œuvre des projets à

moyen terme en faisant travailler des individus dans des projets de réhabilitation des établissements publics ou des routes en échange de vivres ou d'un salaire.

En créant ou au contraire en limitant les opportunités, les stratégies de gestion des risques dépendent donc du capital démographique et socio-économique du ménage. Nous verrons que ces variables influent sur le choix des activités économiques des paysans et sur leur vulnérabilité.

2.3-Gestion du risque et pauvreté

La prise en compte du risque conduit le ménage à diversifier ses activités. Le choix des activités entreprises n'est pas, cependant, sans conséquence sur la pauvreté et la vulnérabilité des ménages. D'un côté, Gondard-Delcroix (2007, 2009a) mentionne la présence des barrières à l'entrée qui cantonnent les ménages faiblement dotés de ressources à opter pour des modes de diversification de revenu peu rémunérés. Ainsi, ils restreignent leur capacité à s'engager dans une dynamique de sortie de pauvreté. De l'autre, Sandron (2008a) montre le paradoxe de l'entraide communautaire, qui, en situation de pauvreté, peut devenir dysfonctionnelle alors qu'elle constitue pourtant le seul filet de sécurité pour les paysans en l'absence de prise en charge institutionnelle des risques.

2.3.1-Risques, barrières à l'entrée et pauvreté

Reardon (1997), Barrett *et al* (2001) note que les personnes aux ressources limitées sont généralement exclues des emplois ou des activités les mieux rémunérés. Il met ainsi en avant la segmentation du travail en milieu rural et la notion de barrières à l'entrée. Carter et May (1999) identifient comme barrières le non accès aux ressources et le cumul de facteurs négatifs. Ces deux situations se renforcent mutuellement et empêchent le ménage de mettre en œuvre des stratégies efficaces de sortie de la pauvreté. L'accès aux ressources ou au capital nécessite, en effet, des investissements. La valorisation du capital foncier, par exemple, nécessite des intrants et des semences qui ne sont pas accessibles aux ménages pauvres. Le recours au crédit est une solution possible mais, d'une part, le marché du crédit dans les milieux ruraux des pays en développement est imparfait ou défaillant et, d'autre part, s'il existe, exige la possession d'actifs comme garantie.

Dercon (2005) met également en évidence le lien entre le cumul des contraintes et la création d'une situation de pauvreté persistante. Dans un premier temps, les ménages pauvres qui veulent diversifier leur revenu optent pour des activités moins rémunérées que leurs activités principales. Sur le long terme, les pauvres conserveront alors un revenu moyen faible. Dans un

second temps, les stratégies de diversification des sources de revenu sont reliées avec les autres stratégies de protection vis-à-vis des risques. Mais dans la plupart des cas, la constitution d'une épargne de précaution telle qu'une somme d'argent, un stock de produits vivriers ou un cheptel n'est pas à la portée des paysans pauvres. Ces systèmes d'assurance sont fonctions du revenu, conduisant ainsi les ménages pauvres à pratiquer des activités moins risquées et à faible rémunération.

Sur le long terme, les stratégies de gestion de risque des paysans peuvent alors entraîner la persistance de la pauvreté dans les ménages, voire sa transmission d'une génération à l'autre. Les études de Chauduri *et al.* (2001), Thomas *et al.* (2004) montrent ainsi que suite à une inefficacité des mécanismes d'assurance, pour faire face aux conséquences de la crise financière des années 1990, les paysans ont réduit les investissements en santé et en éducation, affectant durablement les générations futures. En 2000, Jensen trouve qu'en Côte d'Ivoire, les conditions agricoles défavorables se traduisent par une diminution de la fréquentation scolaire de 30 à 50% et une augmentation de la malnutrition de 50%.

En résumé, à la lumière de ces théories, dans un contexte de marché imparfait, d'absence de prise en charge institutionnelle des risques liés à la vie et à l'exploitation agricole, de monétarisation de l'échange, d'imbrication de l'économie dans le social, le comportement économique des paysans vise avant tout à minimiser les risques sous la contrainte des ressources dont ils disposent. Le ménage constitue alors une organisation au sens microéconomique dont l'objectif principal est la survie de ses membres. Il devient le centre de décision des activités productives de chacun des individus constitutifs.

III-Méthodologie

Nous présenterons dans la première section de cette partie les différentes sources de données ainsi que la méthodologie de collecte. La deuxième section sera consacrée à la description générale de l'observatoire d'Ambohimahaso.

1-Les sources de données

Les données que nous utilisons sont à la fois quantitatives et qualitatives. Les premières sont issues de la base de données du Réseau des Observatoires Ruraux de Madagascar tandis que les deuxièmes ont été recueillies lors de séries d'entretiens effectués par nos soins dans l'observatoire d'Ambohimahaso.

1.1-Les données du ROR

Le Réseau des Observatoires Ruraux ou ROR est un système d'information sur le monde rural malgache. Il a été mis en place à la suite du projet MADIO (1995), Madagascar-Dial-Instat-Orstom dont l'objectif était d'illustrer certaines problématiques particulières du milieu rural malgache. Ce projet travaillait sur quatre observatoires : Marovoay, Antalaha, Antsirabe et Tuléar littorale. En 1999, le ROR a été créé afin d'étendre la couverture géographique. Ainsi, en 2008, le ROR compte 13 observatoires donc celui d'Ambohimahasoa.

Les champs d'activités du ROR sont les observatoires ruraux. Le responsable de cette cellule, définit un observatoire comme « un instrument d'investigation à structure autonome, qui rassemble de façon permanente des observations sur un phénomène pour les analyser et les restituer aux utilisateurs en fonction de leurs besoins » (Rasolofo, 2005). Ainsi, le ROR traite diverses problématiques du monde rural et son système d'information doit permettre une meilleure connaissance de la situation des paysans.

1.1.1-Fonctions et structure du ROR

Plusieurs entités composent le ROR : la cellule ROR, les opérateurs, les partenaires financiers et le secrétariat technique du ROR. Ces entités seront décrites respectivement à travers leurs fonctions principales :

- La cellule du ROR. Elle est directement reliée au Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) car elle est rattachée à l'équipe permanente de pilotage de la Primature qui conçoit ce plan. Dans un premier temps, les données de la cellule ROR servent d'appui à la conception des Plans Villageois de Développement (PVD) et des Plans Communaux de Développement (PCD). Dans un second temps, elles permettent d'alimenter la réflexion du Groupe de Travail de Développement Rural (GTDR) et de l'EPP/PADR en vue de l'élaboration de deux documents : les Programmes Régionaux de Développement Rural (PRDR) et le Plan National de Développement Rural (PNDR). Parmi les fonctions principales de cette cellule, citons la formation des opérateurs, le contrôle du respect de la méthodologie, la standardisation des normes de qualité, la saisie, le contrôle et l'apurement des données, etc.
- Les opérateurs. Ils peuvent être de différentes sortes : un projet, un programme, ou un bureau d'étude et sont chargés de la mise en œuvre et de la réalisation des enquêtes dans les sites et les observatoires. Ainsi, ils doivent avoir une bonne connaissance du milieu rural malgache et de la méthodologie du ROR ;

- Les partenaires financiers. Ils contractent avec les opérateurs pour la mise en place d'un ou de plusieurs observatoires ;
- Le secrétariat technique du ROR. Il assume les fonctions suivantes : le suivi et la coordination des travaux du réseau, la participation à l'analyse et la diffusion des résultats.

1.1.2-Méthodologie du ROR

Le ROR adopte une démarche unique et une méthode standardisée afin que les résultats pour chaque observatoire soient comparables d'un observatoire à un autre. Ainsi, dans un objectif de suivre l'évolution et les changements opérés au sein de chaque observatoire et d'assurer une action permanente, un système d'enquêtes répétées périodiques est effectué sur un panel d'environ 500 ménages de chaque observatoire. Le choix de l'échantillon, composé de quelques villages, se fait en collaboration avec les ONG ou les opérateurs de terrain. Ainsi, l'échantillon comprend en même temps des ménages bénéficiaires de projet et ceux qui ne le sont pas. Un tel système d'échantillonnage permettrait d'apprécier l'impact des projets dans différentes localités.

Il faut noter que les données d'un quelconque observatoire ne sont pas représentatives de la région. Elles illustrent seulement une problématique particulière du milieu rural concerné, en vue de prises de décisions adéquates.

Un observatoire porte le nom de la ville la plus proche où les enquêtes sont effectuées. Chaque observatoire comporte plusieurs sites désignés par le nom du village enquêté.

Le questionnaire d'enquête du ROR comporte plusieurs variables. Les données recueillies permettent, par exemple, de calculer les revenus, la production agricole, d'évaluer la santé maternelle et infantile, de connaître la structure des ménages. Par ailleurs, ces données permettent de traiter des thèmes particuliers liés à la conjoncture du pays. La présentation suivante des différents modules du questionnaire du ROR nous aide à mieux appréhender les différentes analyses possibles que l'on peut effectuer avec les données.

Le questionnaire comprend vingt sept modules répartis en huit principaux groupes et chaque groupe de modules présente des objectifs précis (Tableau n°6).

Tableau n°6: Modules et objectifs du questionnaire du ROR

Modules	Objectifs
Ménage, Activités, Activités secondaires, Scolarisation, Jeunes	Appréhender l'aspect démographique et social en milieu rural
Habitat, Indicateur de confort, Niveau de vie, Epargne et emprunt, Transfert, Energie	Suivre l'évolution des conditions de vie des ménages
Insécurité, Cataclysme et catastrophe	Mesurer les impacts du cyclone, sécheresse ou autres facteurs de dégâts (insectes, vols, incendie, etc.)
Foncier, Main-d'œuvre, Intrans, Equipements et matériels	Evaluer le capital et les facteurs de production à la disposition des ménages
Riz, Autres cultures, Elevage	Evaluer la production agricole
Dépenses, Sécurité alimentaire	Suivre l'évolution de la pauvreté et de la vulnérabilité
Questions générales	Avoir un aperçu sur le civisme et la vie en société en milieu rural
Hygiène, Utilisation de moustiquaire, Santé des enfants, Santé maternelle	Appréhender les comportements des ménages en matière d'hygiène quotidienne, de santé maternelle et infantile

Source : Manuel de l'enquêteur, ROR, 2008.

Ainsi la base de données issue des enquêtes du ROR fournit des informations sur la situation socio-économique des ménages ainsi que des détails sur les caractéristiques sociodémographiques de chacun des individus qui les composent.

L'enquête communautaire réalisée en parallèle par le ROR donne pour chaque année, le contexte socio-économique. Ainsi, des changements des stratégies productives plus spécifiques, en réponses aux chocs climatiques ou aux crises peuvent être relevés d'une année à l'autre. Un module spécifique retrace les activités économiques de chaque membre du ménage dans sa communauté ou dans d'autres villages.

D'autres informations plus précises, relevant des perceptions des individus au sujet de leurs conditions de vie actuelles ou futures, sont également disponibles.

En dehors de la base de données, le Réseau des observatoires ruraux dispose de quatre types de produits : la synthèse globale ou les cahiers du ROR, les fiches signalétiques, la monographie des observatoires et les études thématiques.

« Les cahiers du ROR » renferment une description du milieu rural malgache. Ces cahiers font l'objet d'une restitution publique chaque année. Leurs teneurs informent les impacts de

certaines décisions économiques sur le milieu rural et conduisent à des réflexions de niveau macro-économique ;

Dans les fiches signalétiques d'évolution, il y a une fiche par observatoire. Elles donnent des informations sur l'évolution des impacts des projets / programmes et/ou des chocs extérieurs sur les ménages ruraux ;

La monographie des villages donne des informations de base telles que les infrastructures existantes, le contexte socio-économique (existence de projet, crise politique, etc.) et les conditions environnementales qui ont pesé sur les ménages durant l'année de l'enquête comme par exemple le passage de cataclysmes naturels. Ces données vont servir de cadre pour l'élaboration du Plan Villageois de Développement (PVD) et du Plan Communal de Développement (PCD) ;

Les études thématiques quant à elles traitent des problèmes particuliers du milieu rural. Elles peuvent être menées par d'autres entités externes au ROR : les chercheurs, les universitaires, les ministères.

Pour notre travail, il est à noter que le traitement de données quantitatives a été fait sur l'ensemble de l'observatoire d'Ambohimahasoa mais comme nous le verrons dans la prochaine sous-section, pour diverses raisons, l'analyse qualitative ne couvre qu'une commune.

1.2-Les entretiens « Solidarités familiales et stratégies productives » dans la commune rurale d'Ampitana

« L'analyse quantitative permet de mesurer l'ampleur d'un phénomène mais reste limitée pour en expliciter le sens » (Larmarange et Temporal, 2006). Le questionnaire d'enquête du ROR, comme nous l'avons vu précédemment, est standardisé, c'est-à-dire que les questions ainsi que les modalités de réponse sont identiques pour chaque personne enquêtée. De plus, il existe un manuel de l'enquêteur correspondant au questionnaire auquel l'enquêteur doit se conformer. Le questionnaire n'offre donc ni à l'enquêteur ni à l'enquêté la possibilité de demander ou de s'expliquer sur le choix de la réponse. Il est donc difficile de déceler de manière précise pour chaque contexte, les mécanismes et les logiques qui sous-tendent les actions.

L'objectif des entretiens effectués dans l'observatoire d'Ambohimahasoa, précisément dans la commune rurale d'Ampitana est d'approfondir des mécanismes que les données d'enquêtes du ROR renseignent insuffisamment. Les thèmes traités ont été les suivants : les différents mécanismes des solidarités familiales et communautaires, le choix des différentes activités, leur

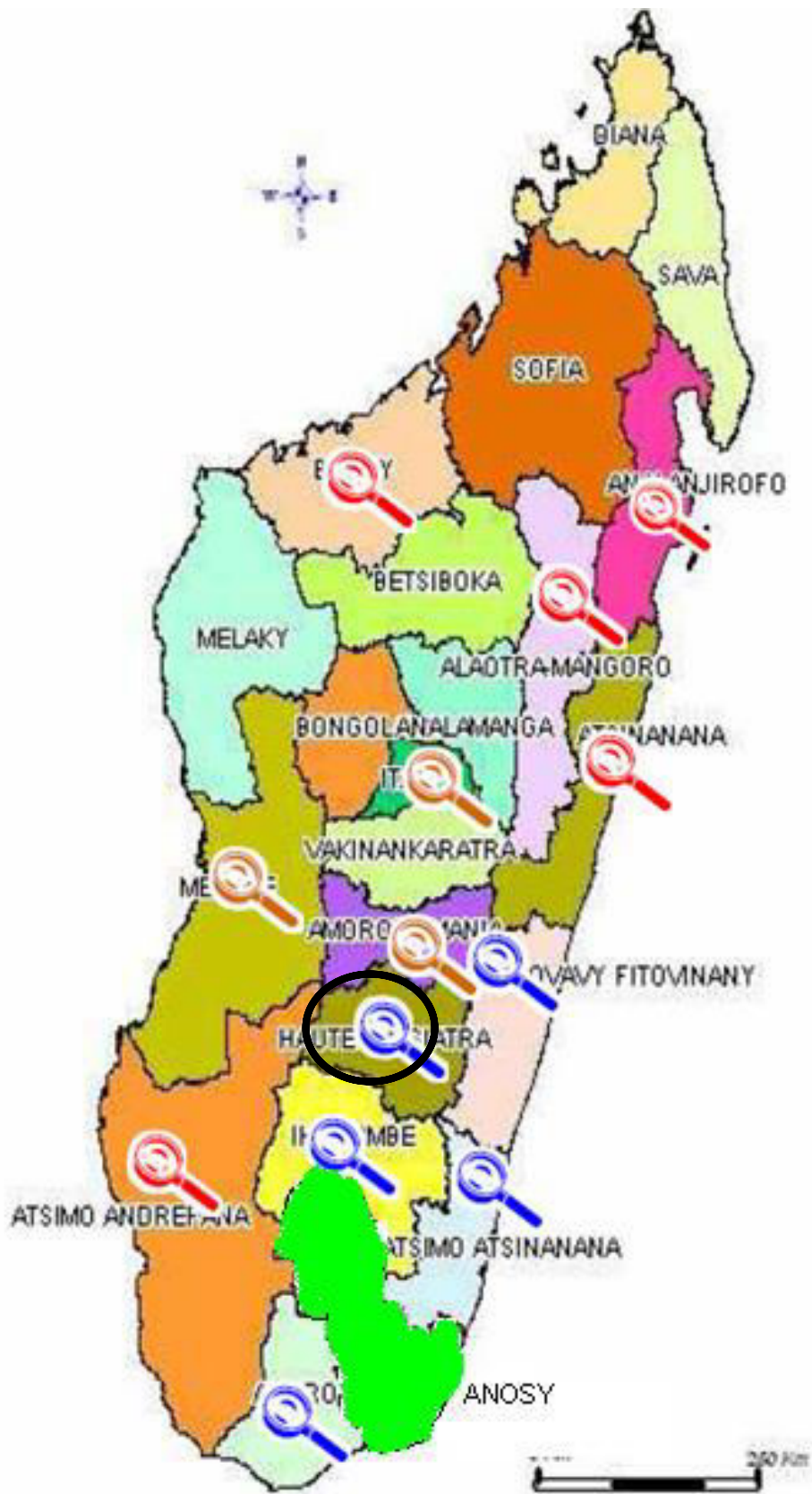
organisation générale ainsi que le rôle des différents membres dans leur mise en œuvre. Mais avant de voir les détails, le déroulement et la méthodologie adoptée pour ces entretiens, situons, d'abord sur les cartes n°2 et n°3, notre terrain d'étude et les deux sites qui le composent.

L'observatoire d'Ambohimahasoà se situe sur les Hautes-Terres de Madagascar, dans la région de Haute-Mahatsiatra. Il se trouve à 350 km au Sud de la capitale et est composé de deux communes rurales : Ampitana et Ambalakinresy.

L'observatoire d'Ambohimahasoà a été expressément choisi comme site d'étude en raison de :

- L'exiguïté des parcelles cultivables, qui oblige les ménages à exercer d'autres activités en dehors de l'exploitation familiale. Selon les fiches signalétiques du ROR (2008), depuis 2006, 97% des ménages exercent au moins une deuxième activité. Cette exiguïté des parcelles se fait également ressentir au niveau de la production agricole car elle suffit à assurer une couverture alimentaire seulement entre 2 à 6 mois sur l'année,
- La taille élevée des ménages parmi les observatoires. Selon nous, cette variable permettrait une palette plus diversifiée de stratégies productives au niveau du ménage.

Carte n°2: Les observatoires ruraux de Madagascar en 2008



Source : ROR, 2008.

entend : aider les exploitations agricoles familiales (EAF) à s'organiser et à se constituer en organisation paysanne (OP) ; et à professionnaliser ces organisations paysannes et leurs organisations professionnelles agricoles (OPA) ainsi que les faïtières (OPF), pour qu'elles aient collectivement accès aux services d'appui, qu'elles augmentent la production agricole et contribuent à la révolution verte tout en étant reliées aux débouchés et en influençant les orientations de développement agricole » (AROPA, Madagascar, 2012). AROPA a été mis en œuvre en 2009. En Août et Septembre 2011, lors de nos entretiens avec le responsable du FERT à Ampitana, neuf associations travaillent en partenariat avec le FERT. Les activités prioritaires portent sur les greniers communautaires villageois, l'élevage de porcs, de poissons et de poulets, la culture de la pomme de terre et la pratique du SRI ou riziculture intensive. Nous pensons donc qu'à travers ces projets, les paysans de la commune rurale d'Ampitana disposent d'une meilleure capacité de diversification des activités et donc de gestion des risques. L'encadré suivant présente de manière globale les actions du FERT

- 1) **Renforcer les services juridiques aux agriculteurs au niveau des CSA** par l'organisation de permanences mensuelles au niveau de 4 CSA pilotes (Ihosy, Iakora pour la région Ihorombe et Talata Ampano et Ambohimahasoa pour la région Haute Matsiatra. Ce service aux agriculteurs, copiloté par les CSA concernés, visait à renforcer ces CSA dans leur mission d'intermédiation entre l'offre et la demande de services ;
- 2) **Identifier les thèmes juridiques les plus demandés** qui bloquent le bon développement des exploitations des agriculteurs par le recensement précis et systématique des besoins des paysans en terme de conseil juridique ;
- 3) A partir de ce recensement exhaustif, **concevoir et diffuser des outils de communication** : émissions radiophoniques, posters et brochures à destination d'un large public : paysans, organisations paysannes (de base, régionales et même nationales), CSA, FRDA, DRDR, ONG... afin de lever les contraintes les plus fréquemment rencontrées par les agriculteurs en termes de problèmes juridiques.

Source : Note de capitalisation- Action pilote d'information-conseil juridique aux paysans (Projet AROPA), 2010

La conception des guides d'entretien, la collecte des informations et leur transcription sont le fruit de notre travail personnel.

Les entretiens et l'observation ont été les principales méthodes utilisées pour collecter les données. Ils ont été conduits par nos soins en deux périodes : en Août-Septembre 2010 et en

Août-Septembre 2011. Le choix des périodes est également d'ordre stratégique car c'est généralement à partir du mois d'Août que les ménages entrent en période de soudure, c'est-à-dire qu'ils ont épuisé leur stock de production agricole, et élaborent des stratégies économiques de « survie ». Les grands travaux rizicoles commencent également à cette période (labour, émottage, repiquage).

Les premiers entretiens ont été effectués pour avoir une vision globale de l'intégration des solidarités familiales dans les stratégies productives à court et moyen terme. Les seconds ont été menés pour cerner les liens entre disponibilité en terre et stratégies productives dans le moyen terme.

1.2.1-Objectifs des entretiens et échantillonnage

Pour constituer notre échantillon, nous avons eu recours au tirage au sort aléatoire. Il s'agit de tirer au hasard parmi la population éligible à l'enquête, les ménages qui vont constituer notre échantillon. Le ménage constitue l'unité statistique de notre échantillon, car comme nous l'avons vu dans la partie théorique, il est considéré comme un centre de décision, une organisation dont l'objectif commun entre ses membres est d'assurer la survie et la continuité des activités économiques.

- Entretiens Solidarités familiales

L'objectif est de cerner la dimension familiale et institutionnelle des stratégies économiques, le niveau de la prise de décision, l'organisation, la répartition des activités et ses retombées sur les membres du ménage.

Les entretiens ont été menés auprès de quarante huit chefs de ménage et conjoints⁷ dont un premier échantillon de trois catégories d'âges : les jeunes mariés⁸, les adultes et les personnes âgées tout en considérant la structure familiale à laquelle appartient le chef de ménage (avec conjoint(e) ou monoparental). Un deuxième échantillon, composé de huit ménages tirés également au sort mais avec les mêmes critères, a été constitué au cas où les chefs de ménage de la première liste ne seraient pas disponibles ou absents durant les travaux de terrain. Le

⁷ Le questionnaire s'adresse à la fois au chef de ménage et à son conjoint. En l'absence de l'un des conjoints, les propos de la personne présente concernant les activités de l'autre ont été quand même recueillis.

⁸ Le mariage (le premier mariage) concerne les enfants qui habitent encore chez les parents chefs de ménages. Traditionnellement, en milieu rural malgache, à la suite d'un mariage, le jeune quitte le foyer parental pour fonder son propre foyer. Généralement, les parents donnent une parcelle cultivable aux nouveaux mariés, qui reste une propriété parentale et sera reprise le moment où le jeune couple accède à d'autres terrains. La même parcelle sera donnée au prochain mariage d'un autre enfant dans le cas où les parents ne disposent pas suffisamment de terres agricoles pour faire vivre leurs propres foyers.

choix des trois catégories d'âge relève des problèmes liés à la saturation foncière qui limitent l'accès aux terrains agricoles, surtout pour les jeunes mariés et de l'accroissement de la part des ménages dirigés par les personnes âgées.

Les points d'entrée de ces entretiens ont été les Chefs *fonkontany* ou les Chefs quartiers⁹, l'adjoint au maire et les directeurs d'école.

Dans un premier temps, un travail de terrain a permis de repérer la localisation géographique des huit quartiers qui composent la commune d'Ampitana et de recueillir des informations générales auprès des Chefs *fokontany* sur les différentes stratégies productives élaborées par les ménages selon les *fokontany* de résidence.

Les ménages éligibles pour les entretiens ont été repérés d'abord à partir de la base de données du ROR, avec l'âge comme critère de sélection. Ensuite, pour repérer les ménages toujours présents, la liste a été confrontée aux registres disponibles auprès des Chefs *fokontany*. C'est grâce à leur connaissance du milieu que la localisation des ménages s'est déroulée. Les personnes ressources disposent en effet de cahiers où ils notent les mouvements des habitants des quartiers, les personnes qui partent en migration, que ce soit pour études, pour migration temporaire de travail ou définitive, ou autres.

Sur les 48 ménages enquêtés, treize seulement, issus de la base de données du RO ont pu être repérés à partir du registre des *fokontany*. La dissolution du ménage ou la migration constitue les principales raisons évoquées par les Chefs *fokontany*. Les 35 ménages restants ont été tirés au sort à partir des registres des *fokontany*.

Ainsi, un premier échantillon de quarante ménages a été constitué et cela en excluant les grands propriétaires fonciers. Un tirage au sort de cinq chefs de ménages : un jeune, une personne âgée, trois adultes de chacun des huit quartiers qui composent la commune a été effectué par la suite. Ensuite, huit autres ménages ont été également choisis de manière aléatoire dans le cas où le chef de ménage ou le conjoint du ménage de l'échantillon ne seraient pas présents au moment de l'enquête.

- Entretiens Migration, métayage et organisation des activités

En ce qui concerne l'organisation journalière des activités, nous avons pris 40 ménages adultes et jeunes confondus, ayant une structure familiale nucléaire, c'est-à-dire des familles avec un

⁹ Le *fokontany* est l'entité administrative de base à Madagascar. Il est généralement assimilé au quartier. En milieu urbain, une ville peut regrouper plusieurs *fokontany*. En milieu rural, il peut arriver que c'est tout un village qui constitue le *fokontany*. Chaque *fokontany* est dirigé par un chef élu .

noyau principal constitué par le chef de ménage et son conjoint, et leurs enfants. Ce choix relève de l'importance de décrire l'organisation des activités au niveau du couple d'une part, et d'autre part, de savoir les rôles que peuvent tenir les autres membres du ménage comme les enfants, les parents, etc.

Ainsi, comme pour les précédents entretiens, un premier échantillon de quarante ménages issus directement des registres des personnes ressources a été constitué par tirage au sort de cinq ménages par quartier. Par la suite, huit autres ont été tirés au sort, dans le cas où des ménages de l'échantillon ne seraient pas disponibles.

D'autres entretiens portant sur la thématique de la migration et du métayage ont été également effectués auprès de dix-sept migrants et treize métayers et propriétaires fonciers. Pour la thématique migration, l'objectif est d'obtenir des informations sur les motifs du départ, sur l'organisation générale des activités et la gestion foncière en l'absence du migrant.

Pour la thématique métayage, l'objectif est de cerner, d'une part, les rôles du métayage et du fermage dans l'accès à la terre dans un contexte de saturation foncière et, d'autre part, de connaître les motivations des parties contractantes, propriétaires et métayers/locataires, qui s'engagent dans ces modes de faire-valoir de la terre.

Il faut noter que, pour des raisons de confidentialité, les noms des personnes interviewées ont été changés.

2-La zone d'étude

Il s'agit ici d'une description générale des caractéristiques démographiques et économiques des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaso, des infrastructures et des contextes économiques et institutionnels liés aux activités économiques, principalement, l'exploitation agricole.

2.1-Caractéristiques de la population enquêtée

Pour la campagne 2008, 516 ménages comportant 3318 individus ont été enquêtés dans l'observatoire d'Ambohimahaso. Le tableau n°7 donne la répartition de ces ménages dans les deux sites de l'observatoire.

Tableau n°7: Répartition de la population et des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaosa selon les communes

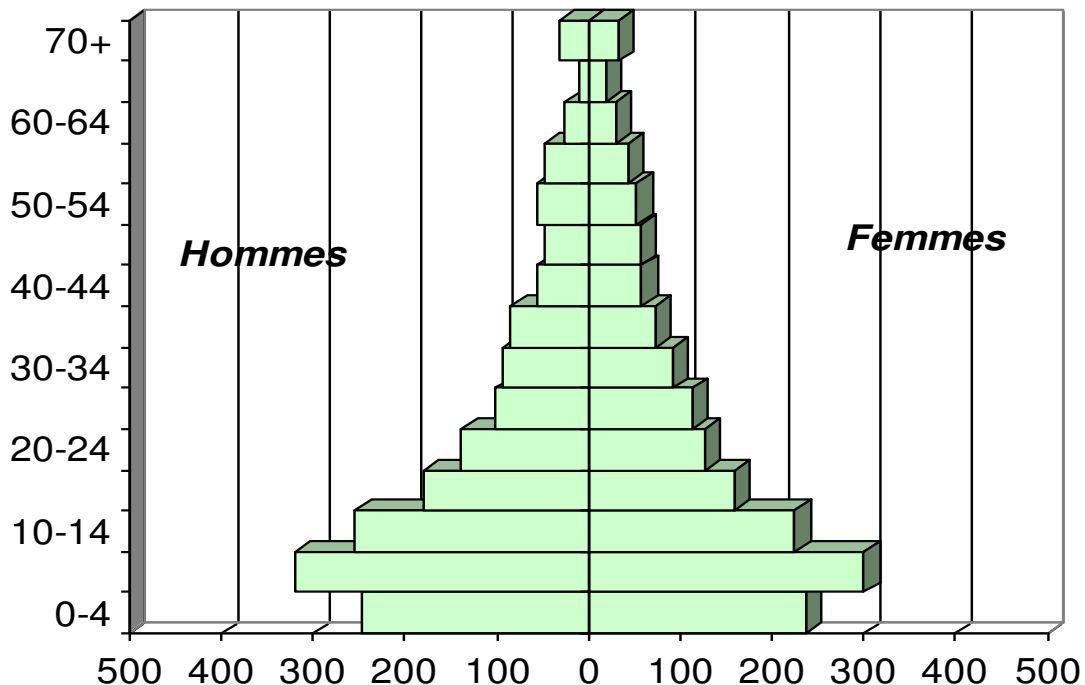
Région	Commune	Ménages	Individus
Haute- Mahatsiatra	Ambalakindresy	255	1722
	Ampitana	261	1596
	Total	516	3318

Source : Données du ROR, Observatoire d'Ambohimahasoa, ROR, 2008

Dans notre zone d'étude, l'âge moyen de la population est de 21,5 ans. La population est donc jeune. La pyramide des âges ci-après nous renseigne sur la répartition des individus par classe d'âge.

La base de la pyramide des âges, présentée par le graphique n°2, est large mais nous constatons qu'elle se creuse dans la classe d'âge des enfants de moins de cinq ans. Cela signifie qu'il y a une baisse de la fécondité récente dans l'observatoire. L'impact croissant de la sensibilisation à la planification familiale joue sans doute un rôle dans cette diminution du nombre d'enfants (ROR, Enquête communautaire, 2008). Selon toujours les cahiers du ROR (2008), la baisse de la natalité en milieu rural a été perçue depuis 2005.

Graphique n°2: Pyramide des âges de l'observatoire d'Ambohimahasoa



Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Les hommes de 25 à 40 ans, méritent également notre attention. On peut voir, une forme presque linéaire de la pyramide dans les deux classes d'âge. Cette situation s'explique par une forte migration, temporaire ou définitive, des individus à ces âges.

2.1.1-Structures des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaso

Dans les études sociologiques et démographiques, les ménages en Afrique subsaharienne ont des structures complexes, et cela pour plusieurs raisons parmi lesquelles : les pratiques matrimoniales telles que la polygamie, le remariage fréquent et rapide des femmes veuves et divorcées et la circulation des enfants (Pilon et Vignikin, 2006). Ainsi, en Afrique de l'Ouest, par exemple, il y a lieu de distinguer le terme « ménage » et « famille » pour étudier l'organisation des activités des ménages. En effet, un ménage peut abriter plusieurs familles, c'est-à-dire plusieurs noyaux de couples, avec ou sans enfants, et où les modes de gestion de l'unité de production sont très divers. « Par exemple, les individus au sein du ménage peuvent posséder leurs propres champs et greniers. Certains animaux n'appartiennent qu'à un individu, tandis que d'autres sont la propriété collective de l'ensemble du ménage. Il se peut que plusieurs ménages agricoles constituent un « groupe familial plus large » qui ne fonctionne plus comme une seule unité de production » (Toulmin et Gueye., 2003, p.7).

Les ménages ruraux malgaches, particulièrement ceux des Hauts-Plateaux présentent des structures familiales différentes. D'abord, en terme de taille, la moyenne est relativement moins élevée, s'affichant respectivement à 4,7 personnes en 2005 dans l'ensemble de l'île (DHS, 2005) et à 4,8 personnes en milieu rural (ROR, 2009). Ensuite, la structure démographique du ménage est relativement simple, c'est-à-dire composée uniquement d'un seul noyau, celui du chef de ménage. Cette caractéristique est présente dans presque la totalité des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaso. Ainsi, le ménage correspond à la fois à l'unité de production et de consommation. « En termes d'activités productives, le ménage devient une unité organisationnelle, partageant des valeurs pouvant susciter un engagement collectif en vue d'une survie économique. Ce groupe domestique incarne donc une unité de production, la structure au sein de laquelle les tâches économiques et domestiques sont réparties, les décisions économiques et sociales sont prises » (Briet 2007b, p. 37).

➤ *Lien de parenté et structures familiales des ménages*

Pour le ROR (2008), l'unité statistique d'enquête est le ménage dont la définition est la suivante :

« Ensemble de personne avec ou sans lien de parenté, vivant sous le même toit ou dans la même concession, prenant leur repas ensemble ou par petits groupes, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe, et dépendant, du point de vue des dépenses, d'une même autorité appelée « chef de ménage ». Ce dernier étant « la personne qui est reconnue comme telle par l'ensemble des membres du ménage ».

L'identification des autres membres du ménage est donc effectuée par référence au chef de ménage. Le tableau n°8 décrit les différents liens de parenté des individus qui cohabitent dans le même ménage. On peut déjà à travers les résultats, faire une première évaluation quant à la simplicité de la structure familiale. En effet, le couple et ses enfants regroupent 82,5 % des individus qui composent le ménage. Sur le reste, 11,4 %, sont encore des descendants directs du chef de ménage (les petits-enfants), ce qui ne laisse que 6,1% aux autres liens de parenté.

Tableau n°8: Répartition de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté	Proportion (%)
Chef de ménage	15,5
Conjoint(e) du chef de ménage	12,4
Enfant du chef de ménage	54,6
Bru, gendre du chef de ménage	1,3
Sœur, frère du chef de ménage ou de son conjoint	1,0
Mère, père du chef de ménage ou de son conjoint(e)	1,0
Petits-enfants du chef de ménage	11,4
Enfants confiés	1,7
Autres parents/ non apparentés	1,1
Total	100
Effectif	3318

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Pour avoir les structures familiales précises des ménages (tableaux n°9 et n°10), nous avons créé à partir de ce lien de parenté des typologies de ménages. Il existe une variabilité des modèles de cohabitation selon les objectifs recherchés, que ce soit appréhender les structures familiales dans lesquelles sont pris en charge les enfants (Delaunay *et al.*, 2009) ou tout simplement connaître la structure des ménages malgaches (PNUD, 2003 ; Razafindratsima, 2005b). La méthodologie reste cependant la même, la construction reposant sur une variable principale qui est le lien de parenté avec le chef de ménage. Cette variable permet de déterminer l'appartenance d'un individu membre du ménage au noyau principal, qui est celui du chef de ménage.

Le noyau principal est défini par plusieurs modalités : seul, couple sans enfants, couple avec enfants, monoparentalité.

Pour notre analyse, l'objectif est de confirmer que dans l'observatoire d'Ambohimahaso, l'unité statistique qu'est le ménage coïncide avec la famille comme unité de production et de consommation. Nous avons donc établi les typologies suivantes :

- Isolé = le chef de ménage seul,
- Couple= le chef de ménage et son conjoint,
- Nucléaire= le chef de ménage et son conjoint et ses enfants,
- Monoparental simple= le chef de ménage et ses enfants,
- Elargi : le noyau principal et les membres apparentés ou non en dehors du conjoint et des enfants.

Tableau n°9: Répartition des ménages selon leur structure

Type	Isolé	Couple	Nucléaire	Monoparental simple	Elargie	Total
Effectif	6	3	263	24	220	516
Proportion (%)	1,1	0,6	51,0	4,7	42,6	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, la moitié des ménages de l'observatoire est de type nucléaire strict et plus de 40% de type élargi. Mais ici, comme le montre le tableau n°10, le noyau principal est constitué par une structure nucléaire. Ainsi, le sens de ménage de type élargi n'est pas à prendre ici comme la cohabitation de plusieurs noyaux conjugaux dans un même ménage comme c'est le cas dans certains pays africains. Il s'agit seulement de dire que la cohabitation a été élargie à d'autres individus, apparentés ou non. En effet, comme nous l'avons vu, seul le chef de ménage constitue « l'autorité », même si d'autres noyaux conjugaux sont présents, il n'y a qu'une seule organisation des activités socio-économiques.

Tableau n°10: Répartition des ménages de type élargi selon la structure du noyau principal

Noyau principal	Isolé	Couple	Monoparental	Nucléaire	Total
Effectif	20	19	55	126	220
Proportion (%)	9,1	8,6	25,0	57,3	100,0

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Dans les ménages de type élargi, même si les liens de parenté décrivent la présence de personnes telles que les parents biologiques et les parents par alliance, les gendres et les brus, ces données ne permettent pas de dégager le nombre de noyaux conjugaux qui cohabitent dans le ménage. Toutefois, le statut social du chef de ménage est clairement défini. Les autres noyaux sont donc sous son autorité et l'unité familiale en tant qu'unité de production et de consommation n'est pas remise en cause.

➤ ***Les ratios de dépendance et la situation devant l'emploi de chaque membre du ménage***

Les ratios de dépendance servent à évaluer de manière générale la proportion des individus qui prennent économiquement en charge le reste de la population. Ils sont de deux sortes : le ratio de dépendance démographique et le ratio de dépendance économique. Pour le premier ratio, il s'agit de tenir compte de toutes les personnes qui sont en âge d'emploi, et donc théoriquement, qui pourraient occuper une activité économique, c'est-à-dire celles qui appartiennent à la classe [20-59] ans. Le second ratio utilise la proportion de personnes qui occupent effectivement un emploi sans tenir compte de l'âge. Le tableau n°11, montre pour l'observatoire d'Ambohimahasoa les mesures de ces deux indicateurs.

Ainsi, pour calculer les deux ratios, nous avons défini les variables suivantes :

- Jeune : pour définir la proportion des individus de 0 à 19 ans
- Les personnes âgées : pour définir la proportion des individus de 60 ans et plus
- Adulte : pour définir la proportion des individus de 20 à 59 ans
- Les actifs : pour définir les individus qui exercent une activité économique
- RDD : ratio de dépendance démographique, c'est-à-dire le nombre de jeunes et de personnes âgées par rapport au nombre d'adultes.
- RDE : Ratio de dépendance économique, c'est-à-dire le nombre d'inactifs par rapport aux actifs.

Tableau n°11: Répartition de la population selon les grands groupes d'âge (ratios de dépendance)

Taille du ménage	6,4 personnes
Proportion des personnes âgées	4,6%
Proportion des adultes	57,9%
Proportion des jeunes	37,5%
RDD	1,7
RDE	1,2

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Le RDD montre qu'une personne adulte doit prendre en charge en moyenne 1,7 personne. Mais, en réalité, ce rapport descend à 1,2 personne (RDE).

D'après le tableau n°12, le taux d'activité chez les adultes atteint 95%. Malgré tout, il reste insuffisant pour prendre en charge le reste de la population. Ainsi, des jeunes et des personnes âgées sont engagés dans des activités économiques. Ces deux catégories de personnes constituent 20,1 % des actifs. Dans l'observatoire d'Ambohimahasoia donc, pour assurer la survie de la famille, il y a une entrée précoce des jeunes dans le secteur économique ainsi qu'un maintien de cette activité au-delà de 60 ans.

Tableau n°12: Répartition des actifs selon l'âge et le statut d'activité

	Effectif	Proportion (%)
Adultes actifs	1187	79,9
Jeunes actifs	188	12,7
Personnes âgées actives	110	7,4
Total Actifs	1485	100
Adultes inactifs	58	4,7
Total Adultes	1245	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoia, nos calculs.

Selon le tableau n°13 qui donne le secteur d'activité économique des actifs, la première activité économique des paysans est l'agriculture. Il s'agit de l'agriculture familiale qui regroupe environ 95% des actifs. Le reste est principalement réparti dans le tertiaire dont l'activité dominante est l'enseignement. Les enseignants qu'ils soient du public ou du privé sont au nombre de 30. Parmi eux, vingt quatre enseignent au primaire et cinq au collège. Le reste du secteur tertiaire regroupe des employés de l'administration publique comme la Mairie et le Centre de santé de base (CSB). Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahasoia et comme c'est souvent le cas dans l'ensemble du milieu rural malgache, seule la fonction publique offre une activité salariée permanente.

Tableau n°13: Répartition des actifs selon le secteur de l'activité principale

Secteur de l'activité principale	Effectif	Proportion (%)
Agriculture	1402	94,4
Artisanat	18	1,2
Commerce, libéral, moderne	62	4,2
Elevage	3	0,2
Total	1485	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoia, nos calculs.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, 99% des ménages disposent au moins d'une parcelle agricole. Il peut s'agir d'une rizière ou d'une terre en colline destinée aux cultures autres que le riz comme le manioc ou les haricots. Dans la prochaine section, nous allons voir les différentes destinations de l'agriculture paysanne.

2.2-Production agricole et destination

Selon la situation géographique et l'administration politique, les différentes régions de Madagascar disposent de cultures spécifiques à chaque zone. Dans la région du Nord, par exemple, on trouve les cultures de rente telles que la vanille, le girofle, le café et les letchis. Dans l'extrême Sud, comme dans l'observatoire d'Ambovombe, le climat ne permet pas de pratiquer la riziculture irriguée, ainsi les paysans cultivent une variété de patates douces et du manioc. Dans les Hautes-Terres, on retrouve surtout les cultures vivrières telles que les céréales, les légumes, les tubercules et les oléagineux (arachide, soja). Parmi les céréales, le riz constitue l'aliment de base des Malgaches.

La culture du riz est très répandue dans les Hautes-Terres. Il y existe des régions de riziculture exclusive ou généralisée, avec plus de 75% des terres exploitées, comme l'observatoire de Marovoay, qui est rappelons-le, le « Grenier à riz de Madagascar », les plaines de l'Ankaizina, la cuvette du lac Alaotra et la basse vallée de la Tsiribihina.

L'importance de la culture du riz chez les Malgaches résulte d'une longue évolution historique. Dans les contes et légendes de Madagascar, Callet (1974) présente le riz comme un aliment sacré, venu de Dieu, le « *Zanahary* ». Mais au-delà de la légende, le riz présente plus qu'une denrée alimentaire. Dabat *et al.* (2004, 2008), Dabat (2005), Dabat et Razafindraibe (2008) montrent que « c'est une denrée à la fois économique, sociale et politique ». Dans les Hautes-Terres, la riziculture est devenue la base des rapports sociaux des familles et des villageois à travers les techniques et pratiques qui se sont développées comme *le valintanana* ou le salariat.

Lors de nos entretiens à Ambohimahaso, à la question « possédez-vous des parcelles cultivables ? », les paysans interviewés qui exploitent une parcelle rizicole ont répondu oui. Ceux qui ne possèdent pas de parcelle rizicole, même s'ils cultivent d'autres parcelles en colline, ont automatiquement répondu non. Cette réaction montre bien l'importance de cette culture chez les paysans betsileo.

2.2.1- Une production tournée vers la culture vivrière

Le tableau n°14 montre qu'il existe une large diversification des cultures dans l'observatoire d'Ambohimahaso. En effet, 92,6% des ménages enquêtés pratiquent la riziculture et plus de 70% cultivent des légumes, des légumineuses et des tubercules. Toutefois, la culture reste axée sur les produits vivriers. Environ 5% des ménages seulement pratiquent la culture de rente. Même si plus de trois quarts des ménages possèdent des arbres fruitiers, il ne s'agit pas d'une plantation sur de grandes parcelles mais juste de quelques plants, tout au plus cinq pieds, à proximité de la maison ou sur les bords des parcelles de cultures. De même, la production et la transformation des plantes oléagineuses sont très faibles. Nous avons pu rencontrer dans la commune rurale d'Ampitana seulement deux familles qui fabriquent elles-mêmes leur propre huile alimentaire à partir de graines d'arachide. La quasi totalité des personnes interviewées s'en procurent aux marchés.

Tableau n°14: Type de cultures pratiquées par les ménages (plusieurs réponses possibles)

Cultures vivrières	Proportion (%)
Riz	92,6
Autres céréales	54,0
Tubercules	99,8
Légumes	70,8
Légumineuses	89,4
Cultures de rente	4,5
Fruits	76,3
Plantes oléagineuses	21,9
Autres	14,1
Effectif	512*

*Sur les 516 ménages de l'échantillon, 4 ne pratiquent pas l'agriculture

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

La culture des produits autres que le riz est importante dans la mesure où ils entrent également dans l'alimentation. Le riz est presque toujours accompagné du « *laoka* », c'est-à-dire un plat composé de légumes et/ou de viande. Il est rare que les paysans consomment de la viande de leur bétail (du bœuf et du porc principalement). D'ailleurs, les deux communes ne possèdent pas de boucherie. Pour s'en procurer, les paysans de la commune rurale d'Ampitana vont au marché de la ville d'Ambohimahaso. Les légumes sont aussi saisonniers, ainsi, *le laoka* est

souvent constitué de différentes sortes de brèdes et de feuilles comestibles, disponibles toute l'année, comme celles du manioc ou des patates douces.

Les tubercules nommés « *hanikotrana* » tels que les maniocs, les patates douces ou autres racines sauvages (ignames) constituent, selon la disponibilité du riz dans le ménage, des aliments de complément ou de substitution au riz. Par exemple, dans notre terrain d'étude, lors de la période de récolte de riz, cette céréale est consommée avec du *laoka* trois fois par jour en grande quantité. Une fois que les réserves s'amenuisent, le riz est consommé deux fois par jour, le matin et le soir. La quantité consommée et la façon de faire cuire le riz changent également. La quantité d'eau est augmentée du tiers à la moitié. Les paysans font alors du « *vary sosoa* », c'est-à-dire que le riz est cuit et servi avec beaucoup d'eau pour que chaque membre de la famille puisse avoir sa part. Les tubercules peuvent être pris en complément. Généralement, les paysans en prennent durant la journée, avec à 11 heures, des patates douces et à 14 heures, du manioc.

2.2.2- Une production agricole destinée à la consommation

Contrairement aux paysans producteurs de riz de l'Alaotra et de Marovoay et aux paysans du Nord, producteurs de cultures de rente, la production agricole des ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoà est destinée principalement à l'autoconsommation.

Le tableau n°15 donne les proportions des ménages qui consomment ou commercialisent une partie de leur production agricole ou des récoltes qu'ils ont reçues par des transferts, dons ou comme rémunération de la part des autres ménages. Ainsi, quelque soit le type de cultures (vivrières, de rente, oléagineuses, etc.), plus de 90% des ménages consomment leur production.

En ce qui concerne la commercialisation des produits, parmi les différentes cultures, seuls les légumes sont vendus par plus de 50% des ménages qui les cultivent ou qui en reçoivent. Ainsi, la commercialisation des produits agricoles est limitée dans la commune rurale d'Ambohimahasoà. La recherche de revenu monétaire à travers l'agriculture y est donc difficile. Deux raisons peuvent être à l'origine de cette difficulté : une production insuffisante pour permettre la vente d'un surplus agricole et un prix à la récolte non incitatif pour la vente du surplus agricole. Ainsi, l'autoconsommation d'une partie ou de la totalité de la récolte constitue déjà un moyen de s'assurer contre le risque de prix.

Tableau n°15: Répartition des ménages selon la destination de la production agricole

Type de cultures	Part des ménages qui vendent une partie de leur production/production reçue (%)	Part des ménages qui consomment une partie de leur production/production reçue (%)
Cultures vivrières		
Autres céréales que le riz	2,9	90,6
Tubercules	3,3	96,7
Légumes	52,5	99,2
Légumineuses	23,0	96,7
Cultures de rente	8,7	91,3
Fruits	27,9	98,2
Plantes oléagineuses	31,3	98,2
Autres	19,4	93,1
Effectif	512	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

2.3- Caractéristiques des exploitations agricoles des ménages

L'Enquête Permanente auprès des Ménages (INSTAT, 2010) met en exergue la notion de superficie économique qui compte la superficie physique autant de fois que le ménage le cultive. C'est le cas par exemple avec la rotation des cultures ou avec deux saisons de culture du riz dans l'année. Pour cette enquête, toutes les parcelles mises en culture ont été prises en compte, et la moyenne nationale est de 1,4 hectare.

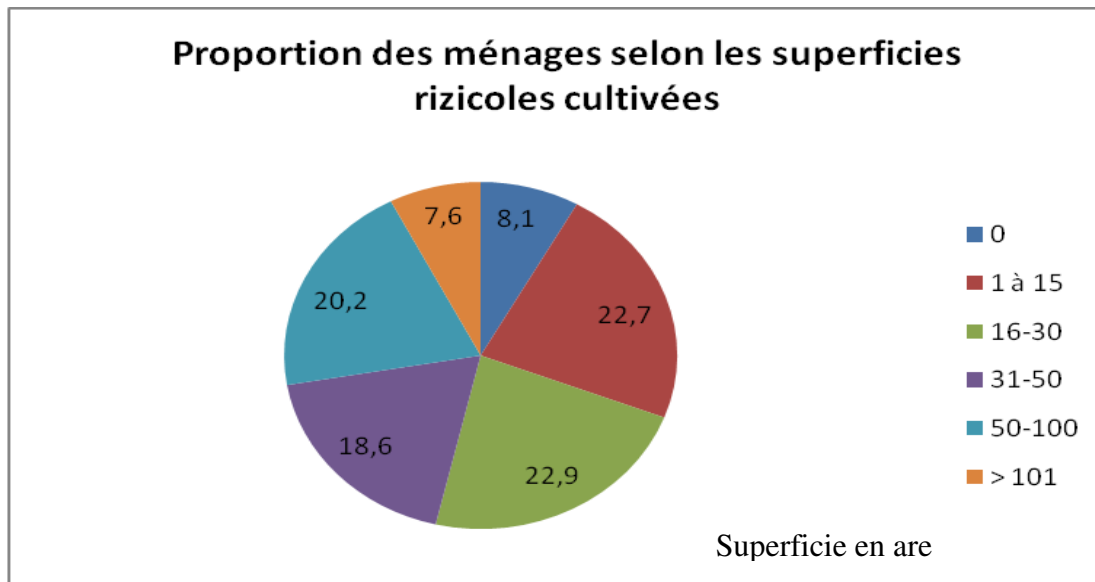
Pour l'observatoire d'Ambohimahaso, nous disposons uniquement de la superficie physique rizicole exploitée par les ménages. Elle est de 0,28 hectare alors que dans les régions à grande exploitation rizicole telles que Ambatondrazaka et Marovoay, elle peut s'élever, respectivement à 1,9 hectare et à 1,6 hectare (ROR, 2006, EPM 2005).

Le graphique n°3 nous renseigne au mieux sur la superficie exploitée par les ménages.

Nous constatons que 8% des ménages ne possèdent pas de rizières. Ce chiffre faible n'est pour autant pas négligeable dans la mesure où le riz constitue l'aliment de base. Nous constatons également que plus de 60% des paysans exploitent moins d'un demi-hectare de terrain. Cette superficie est composée le plus souvent par une seule parcelle, pour ceux qui ont moins de

0,3 hectare, et de deux parcelles et plus, généralement éparpillées, pour ceux qui possèdent plus de 0,5 hectare.

Graphique n°3: Proportion des ménages selon les superficies rizicoles cultivées (%)



Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Il est très rare de trouver encore des parcelles de grande superficie même chez les grands propriétaires, c'est-à-dire possédant plus de 1 hectare. Cette situation empêche toute possibilité de mécaniser l'agriculture et l'utilisation de nouvelles technologies agricoles.

Toutefois, pour augmenter la production, il existe d'autres moyens tels que l'amélioration des intrants et des techniques agricoles. Lorsque le ménage ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à l'investissement agricole, ils peuvent se tourner vers les institutions financières telles les banques et les institutions de microfinance. Mais bien souvent, les paysans n'arrivent pas à réunir les garanties exigées par les prêteurs, principalement, la possession du titre foncier.

2.3.1-Statut juridique des parcelles rizicoles et accès au financement agricole

L'acquisition du titre foncier remplit deux rôles majeurs. Pour le paysan, non seulement, elle sécurise la terre mais facilite également l'accès au crédit (Dabat, 2003). Pour le prêteur, le titre foncier en tant que garantie est essentiel dans la mesure où en cas de défaillance de remboursement de l'emprunteur, il puisse mettre un bien sécurisé sur le marché. Selon une étude de Zombre (2010) dans la région d'Alaotra, tous les crédits octroyés par les banques qui

ont des activités de microfinance comme la Bank of Africa (BOA) et la Banque Nationale d'Investissement (BNI) sont liés à des titres fonciers. Pour les institutions de microcrédit, le CECAM exige des justificatifs formels comme le titre foncier et le certificat foncier, seul l'OTIV accepte tout type de justificatifs. Mais comme nous avons vu dans la partie introductive, à Madagascar, l'acquisition des titres fonciers reste difficile, voire impossible pour les petits paysans.

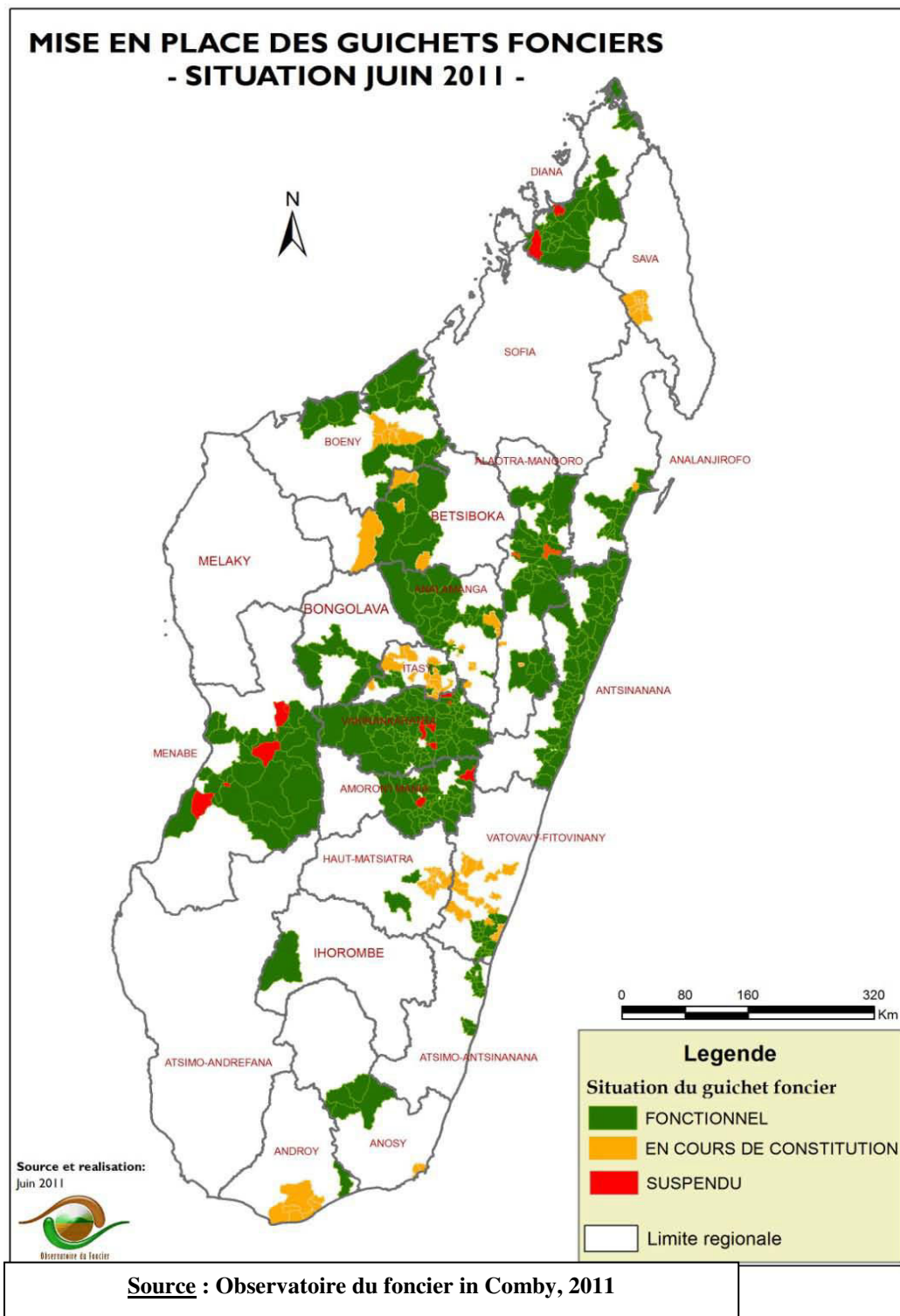
Parmi les facteurs de blocage à l'acquisition des titres, il a été cité, la lourdeur de la procédure administrative, son coût élevé et l'éloignement du service des domaines. Ainsi, en 2004, pour pallier cette lacune institutionnelle, Madagascar s'est engagé dans une réforme foncière.

Si l'octroi du titre foncier reste une prérogative du service des domaines, certaines communes pilotes ont été dotées de « guichet foncier ». C'est un service public décentralisé chargé de la gestion foncière de proximité. Le guichet foncier délivre un certificat foncier qui atteste le droit de propriété¹⁰, après une procédure de reconnaissance rendue plus facile et de faible coût par rapport à celle du service des domaines à la suite d'une demande d'un tiers. Malgré de nombreuses contraintes, comme un faible financement des communes, une compétence insuffisante des communes, une certaine réticence de l'administration domaniale à l'égard du processus (Zombre, 2010), un risque de contestations sur les parcelles (Boué *et al.*, 2011), ce système rencontre le succès. L'évaluation de la réforme foncière à Madagascar montre que sur les 1500 communes qui existent à Madagascar, 400 ont pu être dotées de guichets fonciers décentralisés de 2006 à 2010 (Comby, 2011).

Mais nous remarquons, selon la carte n°4, qu'il existe une concentration des guichets fonciers dans certaines régions alors que d'autres en sont complètement dépourvues. Dans d'autres endroits, des guichets fonciers sont en suspension.

¹⁰ Droit de vendre, d'hypothéquer, de construire, etc., mais sous réserve du droit de tiers, contrairement au titre foncier, qui une fois établi au nom du propriétaire n'est plus sujet à des contestations

Carte n°4 :



En ce qui concerne l'observatoire d'Ambohimahasoa, seule la commune d'Ambalakin-dresy dispose d'un guichet foncier. Le service des domaines se trouve à 50 km dans la ville de Fianarantsoa. Pour Ampitana, c'est l'association FERT, présente dans la commune dans le cadre du projet AROPA, qui joue un rôle de médiateur du foncier. Un axe du projet porte, en

effet, sur une action pilote d'information et de conseil juridique en faveur des agriculteurs. L'encadré suivant présente brièvement cette action :

- 1) Renforcer les services juridiques aux agriculteurs au niveau des CSA par l'organisation de permanences mensuelles au niveau de 4 CSA pilotes (Ihosy, Iakora pour la région Ihorombe et Talata Ampano et Ambohimahasoia pour la région Haute Matsiatra). Ce service aux agriculteurs, copiloté par les CSA concernés, visait à renforcer ces CSA dans leur mission d'intermédiation entre l'offre et la demande de services ;
- 2) Identifier les thèmes juridiques les plus demandés qui bloquent le bon développement des exploitations des agriculteurs par le recensement précis et systématique des besoins des paysans en terme de conseil juridique ;
- 3) A partir de ce recensement exhaustif, concevoir et diffuser des outils de communication: émissions radiophoniques, posters et brochures à destination d'un large public : paysans, organisations paysannes (de base, régionales et même nationales), CSA, FRDA, DRDR, ONG... afin de lever les contraintes les plus fréquemment rencontrées par les agriculteurs en termes de problèmes juridiques ;

Source : Note de capitalisation sur la mise en place d'un service pilote d'information conseil juridique aux paysans en régions d'Ihorombe et Haute Matsiatra, décembre 2010

Malgré l'absence d'un service administratif du foncier dans l'observatoire d'Ambohimahasoia, comme le montre le tableau n°16, seulement 8% des parcelles rizicoles possédées ne sont pas sécurisées de manière « formelle » et presque le tiers des parcelles est titré à un membre du ménage. Il faut tout de même faire une distinction entre le titre local (petits papiers) et le titre officiel. Ces deux documents n'ont pas le même degré de formalité. Le titre local est uniquement une certification des actes d'achat et de vente par les autorités administratives (Chef *fonkontany*, Mairie). Le titre officiel quant à lui est un acte émanant du Domaine, qui est le seul service étatique habilité à délivrer des titres de propriété. Dans les villes qui ont des services domaniaux, la certification des actes de vente/d'achat de terrain auprès des *fokontany* ne constitue qu'une étape dans la formalisation officielle des titres de propriété.

Il est également important de remarquer que la plupart des terrains dits titrés ou cadastrés à un membre du ménage, sont en réalité titrés à un membre de la famille. Bien souvent, il s'agit de terrains titrés aux grands parents, aux parents et rarement à un membre du ménage. De même, la plupart des cadastres ne sont plus donc d'actualité puisque les terrains ont été morcelés et partagés depuis entre les enfants.

Tableau n°16: Répartition des ménages selon le statut juridique des parcelles rizicoles possédées

Statut	Effectif	Proportion (%)
Titré à un membre du ménage	312	32,7
Titré à un individu hors ménage	176	18,4
Terrain cadastré	199	20,9
Certificat foncier	115	12,1
Actes de vente certifiés	76	8,0
Terrain sécurisé par autorité traditionnelle	68	7,1
Sans papier	8	0,8
Total	954	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

La littérature économique soulève le rôle de la microfinance dans la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des ménages (Moser, 1998 ; Sebstad et Cohen, 2000 ; Zeller et Sharma, 2002 ; Churchill, 2003 ; Bouquet 2007, 2009). L'accès au crédit peut être un mécanisme de gestion important des risques, que ce soit en termes de diversification du revenu ou en termes d'assurance contre les chocs. « *Ex post*, par exemple, à travers des crédits de dépannage, les crédits peuvent mitiger les effets négatifs d'un choc. *Ex ante*, sous diverses modalités (crédit, épargne), ils peuvent contribuer à la diversification des sources de revenu, à la gestion de la trésorerie, à la constitution d'un portefeuille d'actifs, etc., qui constituent autant de mécanismes de protection contre le risque. Combinés, ces différents mécanismes peuvent également promouvoir chez les ménages une attitude moins « *risk-averse* » et donc potentiellement plus génératrice de revenu » (Bouquet *et al*, 2007, p.159). Ainsi, en tenant compte de la situation des paysans et des risques qu'ils encourent, les produits proposés par la microfinance essaient de correspondre au mieux à leur demande.

D'après le tableau n°17, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, sur l'ensemble des ménages, environ 16% seulement ont la capacité d'autofinancer leurs activités. Pour le reste, du moins pour ceux qui possèdent un justificatif de propriété, l'accès au crédit des réseaux SECAM et TIAVO à travers une garantie foncière est donc possible. Pourtant, parmi eux, 19% seulement ont emprunté.

Le motif le plus évoqué au non recours au crédit est la peur d'emprunter (48,7% des ménages) et non l'absence de garantie (18,4% des ménages). La peur d'emprunter provient de l'idée de perdre la garantie si jamais les paysans n'arrivent pas à rembourser, d'autant plus que les procédures de recouvrement des institutions de microfinance sont rigoureuses (Bouquet *et al.*,

2009). Cette mauvaise appréhension est fondée dans la mesure où les activités agricoles sont risquées, eu égard au risque climat et fluctuation des prix.

L'incapacité à payer peut encore amener le ménage vers davantage de pauvreté à travers la vente de ses actifs et accroître par conséquent sa vulnérabilité non seulement en matière de consommation mais également en matière de gestion future des risques.

Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, et généralement, chez les petits paysans, la possession d'un titre foncier n'est pas une condition déterminante au recours à la microfinance.

Tableau n°17 : Répartition des ménages selon le motif principal d'accès ou non au crédit

	Motifs	Effectif	Proportion (%)
Non emprunt	Peur d'emprunter	212	41,1
	Pas de garantie	80	15,5
	N'a pas besoin	81	15,7
	Taux d'intérêt élevé	39	7,6
	Pas de prêteur	6	1,2
	Refus du prêteur	9	1,7
	Modalités d'emprunt inadaptées	11	2,1
	Emprunt	Ont emprunté	78
Total		516	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Le tableau n°18 nous informe sur la destination du crédit.

Les sommes ont été affectées dans plusieurs rubriques de dépenses d'investissement et/ou de consommation. Ainsi, pour plus de 40% des ménages, le crédit a été utilisé pour l'achat de nourriture, démontrant encore la faiblesse de la productivité agricole et la vulnérabilité des paysans à s'auto-assurer face aux chocs. Les investissements économiques ne comptent que pour le tiers des ménages.

De notre point de vue, la fonction attendue du microcrédit est de favoriser chez les paysans un comportement d'investissement dans les activités économiques. Ce n'est totalement pas encore le cas pour ces ménages mais la microfinance joue un rôle dans la gestion des risques. Elle reste toutefois limitée à une faible proportion des ménages (15,1%)... Pourtant, avec l'exiguïté des parcelles cultivables, la faiblesse des infrastructures et des intrants agricoles, la perpétuation des techniques de cultures traditionnelles, les ménages n'arrivent pas à avoir une production agricole suffisante.

Tableau n°18: Répartition des ménages qui ont accès au crédit selon leur destination

Rubriques	Effectif	Proportion (%)
Achat de nourriture	35	43,2
Investissement sur l'exploitation agricole	21	25,9
Investissements dans d'autres activités économiques	6	7,4
Autres	19	23,5
Total	81	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

2.3.2- Les infrastructures agricoles

Les régions agricoles de Madagascar sont pour la majorité faiblement dotées en infrastructures telles que les barrages, les aqueducs, les canaux d'irrigation, etc. Pour certaines, le manque d'entretien les rend inexploitable. Ainsi, bien souvent, on remarque des aménagements de terrain, à l'initiative des paysans, pour irriguer les parcelles de cultures avec des petits canaux ou pour cultiver des rizières en forme d'escalier.

La commune rurale d'Ampitana, regroupe neuf barrages fonctionnels dont cinq de type moderne et quatre de type traditionnel. Au total, ils alimentent une surface cultivable de 240 hectares (SIRSA, 2009), soit 41 % des superficies rizicoles cultivées. Le tableau n°19 nous renseigne, pour l'observatoire d'Ambohimahaso, sur l'accès des ménages à ces infrastructures.

Tableau n° 19: Répartition des ménages selon le type d'irrigation des parcelles rizicoles

Types	Saison de culture1	Saison de culture 2
Réseau aménagé	43,5	49,7
Réseau traditionnel	14,9	15,5
Sans irrigation	41,6	34,8
Total	100	100
Effectif des parcelles cultivées.	485	477

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Pour les deux saisons de culture de riz, nous constatons qu'il y a autant de ménages dont les parcelles sont irriguées que ceux qui ne possèdent aucun système d'irrigation. Selon les paysans, un autre avantage à l'accès aux barrages, quel qu'en soit le type, est de pouvoir cultiver durant les deux saisons. Pour les parcelles sans irrigation, la période de culture est fortement dépendante de l'arrivée de la pluie.

Lors de notre travail de terrain, nous avons vu deux cas de perte de culture en raison de l'arrivée tardive de la pluie. Les deux paysans ont commencé les travaux de repiquage au même moment que les autres ménages, mais les premières quantités de pluies n'ont pas été suffisantes. Les plantes se sont asséchées jusqu'à la prochaine pluie, abondante seulement à partir du mois d'octobre. 15% des ménages ont accès aux réseaux traditionnels mais il faut signaler que l'efficacité de ces réseaux est techniquement limitée.

En conclusion, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, les parcelles agricoles des ménages sont non seulement petites mais ne font également pas l'objet d'investissement en matériels, en intrants et en techniques agricoles.

Théoriquement, le recours au crédit est possible car la majorité des ménages disposent d'une garantie foncière. Mais comme l'activité agricole est risquée, les ménages se gardent de recourir au crédit sous peine de se voir, en cas de non remboursement, décapitalisés de leur principal moyen de production.

Le rendement agricole dans notre observatoire est seulement de 1 à 1,5 tonne à l'hectare (ROR, 2008) alors que dans les zones qualifiées de greniers à riz à Madagascar, il peut atteindre jusqu'à 5 tonnes/hectare. L'activité agricole ne suffit donc pas à assurer la sécurité alimentaire des ménages. Pour survivre, les ménages doivent diversifier leur revenu, en tenant compte des risques et des ressources disponibles, principalement les membres du ménage et leurs réseaux sociaux. Ceci nous amène à analyser dans le chapitre II, les structures des ménages de l'observatoire.

Chapitre II : Structures des ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoa

La microéconomie de la famille initiée par Becker (1974, 1981), Barro (1974) et Ben-Porath, (1980) considère la famille comme une organisation économique non marchande. Dans les pays du Sud, l'objectif économique de la famille consiste le plus souvent, tout simplement à survivre. Dans cette perspective, la cohabitation présente des avantages socioéconomiques qui permettraient de surmonter les imperfections du marché du crédit et la possibilité de partager les risques (Weiss, 1997). Comme nous l'avons vu dans le chapitre I, la taille des ménages de notre zone d'étude est parmi les plus élevées des observatoires du ROR. Ainsi, nous voulons savoir ici avec qui les chefs de ménage cohabitent, ou plus précisément qui sont les individus concernés par cette forme de solidarité, et quelles sont les motivations socioéconomiques à cette cohabitation ?

Depuis les années 1980, de nombreuses études se sont portées sur l'évolution des systèmes familiaux africains à la suite des bouleversements majeurs connus sur le continent. D'une part, on parle des facteurs de modernisation tels que la monétarisation de l'échange, l'urbanisation, la migration, l'introduction de la scolarisation et la diffusion de nouvelles valeurs des sociétés modernes, etc. D'autre part, il y a les impacts socioéconomiques de la crise des années 1980. Dans le cas des pays d'Afrique subsaharienne, les effets de la crise sont divers : le recul de l'âge au premier mariage et la fragilisation des unions, l'augmentation de la taille moyenne des ménages, entre autres, par la circulation des enfants, le retard de création de nouveaux ménages chez les enfants mariés, une crise de la solidarité familiale (Pilon et Vignikin, 2006). Ainsi, les auteurs distinguent une pluralité de structures familiales (Vimard, 1993, 1997 ; Pilon et Vignikin, 2006), cependant quatre traits caractérisent l'ensemble des ménages :

- La permanence de la famille élargie (cohabitation avec d'autres liens de parenté en dehors du couple ou parents - enfants uniquement). Elle s'explique d'un côté par la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage (Le Pape et Pilon, 1997) et le niveau d'étude du chef de ménage (Wakam, 1997) et d'un autre côté, par la recomposition des structures familiales liée à la crise (Pilon et Vignikin, 2006),

- Une progression des familles monoparentales (un chef de ménage sans conjoint vivant avec ses enfants) associée à l'augmentation du nombre de femmes chef de ménage à partir des années 1980-1990 (Tichit, 1994). Selon d'autres auteurs, la migration des hommes à la recherche d'un emploi et/ou l'abandon du foyer par celui-ci favorisent cette situation qui place les femmes au centre des structures et des stratégies socioéconomiques pour assurer les besoins

fondamentaux du ménage et assumer les différentes responsabilités familiales (Oppong, 1998 ; Perpétuo et Fonseca, 2005 ; Vignikin, 2006). « Lors des opérations de collecte, l'identification du chef de ménage est souvent laissée à l'appréciation du répondant, notamment en fonction des normes culturelles, ainsi dans de nombreuses sociétés, ce statut est attribué à l'homme », (Pilon et Vignikin, 2006, p.19). Ainsi, une femme mariée ne peut avoir le statut de chef de ménage qu'en l'absence de son mari. De plus, il faudrait encore distinguer les femmes chefs de ménage de manière temporaire et celles qui le sont de manière permanente. Chez les premières, ce sont les maris, même absents, qui continuent à prendre les décisions et supportent les charges familiales. Chez les secondes, les femmes deviennent financièrement responsables de leur ménage et prennent les décisions liées à toutes les activités.

La proportion des ménages dirigés par les femmes a fortement augmenté au cours des 50 dernières années (Pilon et *al.*, 1997 ; Pilon et Vignikin, 2006 ; Caselli et *al.*, 2003). Pour certains pays d'Afrique la proportion de cette catégorie de ménages peut dépasser 20% de l'ensemble des ménages (Pilon et Vignikin, 2006 ; Vallin, 2004). En milieu rural botswanais, par exemple, ce chiffre atteint 50% (EDS 1988-1994, in Pilon *et al* 1997).

- Une nucléarisation progressive de la famille (Antoine *et al.*, 1995 ; Kotoko, 1995 ; Pilon, 1997 ; Antoine, 2011). « Dans la crise, la redéfinition des espaces de solidarité conduit à la montée en puissance de nouveaux modèles familiaux plus « individualistes » et contractuels, qui mettent l'accent sur la famille nucléaire. Les dynamiques familiales reposent alors de plus en plus sur une articulation, d'une part, de principes de cohérence comme la nucléarisation et la solidarité entre l'ensemble des apparentés, d'autre part, de phénomènes d'émiettement comme l'individualisation et l'instabilité matrimoniale » (Vimard, 1997, p.150)

- Une augmentation des ménages dirigés par les personnes âgées (Zimmer et Dayton, 2005 ; Antoine, 2007) évoquant les problèmes liés aux relations intergénérationnelles (Antoine, 2007, 2010 ; Antoine et Dial, 2012).

A Madagascar, les études de Razafindratsima (2005b) et du Réseau des Observatoires Ruraux (2009) montrent un fort taux de nucléarisation de la famille, respectivement de 71,8% pour la capitale et de 67,7% pour le milieu rural. Selon, les Enquêtes Permanentes auprès des Ménages (Institut National de la Statistique, 2010), les ménages urbains et ruraux ont respectivement au niveau national une taille moyenne de 4,8 et de 4,9 individus. Dans l'observatoire d'Ambohimahasoa, les ménages se composent en moyenne de 6,4 individus. Il est donc particulièrement important de connaître la structure et la composition de ces ménages et les déterminants de cette cohabitation.

Pour traiter ce chapitre, nous allons voir en première partie, les avantages et les inconvénients liés à la cohabitation. Nous aborderons également la perception des Malgaches de la cohabitation, suivie de la méthodologie d'analyse des données. Dans la deuxième partie, nous traiterons la composition familiale des ménages à Ambohimahaso. Nous essaierons de voir s'il existe des liens entre la structure des ménages, les caractéristiques des chefs de ménage et la superficie agricole exploitée. Enfin, la troisième partie sera consacrée à l'analyse de deux catégories particulières de ménages : ceux dirigés par les personnes âgées et les ménages monoparentaux. Ils constituent respectivement 17 % et 19 % de l'ensemble des ménages de l'observatoire.

I- Les déterminants de la cohabitation dans la littérature

Dans la littérature, la cohabitation renvoie à une analyse des relations entre le bien-être et le mariage. A la suite des travaux de Becker (1974) sur la théorie microéconomique du mariage, l'indisponibilité de certains « biens » sur le marché tels que les enfants, ou « la compagnie » poussent les personnes à cohabiter. Ainsi, la cohabitation entre dans une analyse de maximisation du bien-être et de l'utilité selon un calcul coût/avantage. Un homme et une femme cherchent à travers le mariage un meilleur équilibre entre les avantages et les inconvénients qu'ils auraient par rapport à leur situation s'ils demeuraient seuls.

1-Les avantages et les inconvénients de la cohabitation

Les avantages de la cohabitation sont à la fois d'ordre social et économique. Elle permet de profiter de la compagnie des autres et de bénéficier de leur soutien dans les différentes activités économiques et domestiques. Mais si la cohabitation peut constituer une source de solidarité entre les différents membres, des tensions et des conflits peuvent en émerger.

1.1-La recherche de la compagnie et les avantages qui sont liés

La recherche de la compagnie constitue la première motivation à la vie commune dans un ménage. La cohabitation avec la famille permet de produire des biens domestiques spécifiques aux ménages à l'origine de l'accroissement de la productivité. Ainsi pour Lafèrere (1997) l'affection et le soutien moral améliorent l'efficacité productive d'un individu ; pour Weiss (1997), la compagnie permet de bénéficier des services domestiques des autres membres grâce à la division des tâches.

Pour Becker (1974), elle permet de réaliser une économie à travers la spécialisation et le partage des biens collectifs. Ces derniers sont des biens qui peuvent être consommés par plusieurs personnes en même temps. C'est le cas par exemple, des meubles, de l'énergie et du logement. La cohabitation permet donc à un individu en besoin d'assistance d'avoir à sa disposition ces biens collectifs. La spécialisation peut consister pour le couple à se consacrer totalement à une activité rémunérée, pour celui qui a un salaire élevé, et à s'occuper du travail domestique pour celui qui gagne le moins. Nous verrons plus en détail cette théorie dans le chapitre V sur l'organisation familiale des activités.

1.2-La cohabitation : une assurance contre les risques

La cohabitation permet aux individus de s'assurer contre différents risques, comme la maladie ou la perte de revenu. Elle constitue également une assurance vieillesse, plus précisément, une prise en charge sous forme de crédit entre les générations.

Lorsqu'un individu est malade, la cohabitation donne une possibilité d'assurer la subsistance par le travail d'un autre membre du ménage (Weiss, 1997). En outre, elle permet une diversification des activités et des sources de revenu pour chaque actif du ménage. A Ambohimahaso, par exemple, comme nous le verrons dans le troisième chapitre, la diversification des activités chez les paysans permet à un membre du ménage de travailler dans un secteur où les revenus sont incertains mais les gains escomptés sont élevés, par exemple en partant en migration temporaire de travail, et à un autre d'exercer une activité à faible revenu mais dont les risques sont moindres.

La cohabitation en tant que forme de crédit est mise en œuvre à deux moments de la vie : de la petite enfance à l'âge adulte et durant la période de la vieillesse.

Lorsque l'enfant n'a pas encore acquis suffisamment de capital (physique, économique, social, etc.), il demeure chez ses parents pour assurer la continuité de sa formation ou devenir aide familial. C'est le cas, par exemple, des jeunes enfants de 15-19 ans de l'observatoire d'Ambohimahaso qui ont quitté tôt l'école mais qui restent chez leurs parents jusqu'au jour où ils se marient et reçoivent un lopin de terre.

Dans les centres urbains, il arrive que la cohabitation entre parents et enfants adultes soit également prolongée. Le recul de l'âge au premier mariage et la difficulté à trouver un emploi constituent les principales raisons. Il existe également des cas où les enfants exercent une

activité économique mais restent encore chez leurs parents pour bénéficier du logement et d'autres avantages matériels tout en prenant part à la prise en charge des parents.

A la fin de la vie active, généralement, les personnes âgées ne peuvent plus travailler et ne disposent pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins. Les Etudes de Rein et Turner (1999) montrent que la cohabitation constitue une forme essentielle d'assistance aux personnes âgées dans les sociétés du Sud. Même dans les pays développés, la cohabitation comme assistance aux personnes âgées est importante. Par exemple, Rendall et Speare (1995) montrent qu'aux Etats-Unis, le taux de pauvreté des personnes âgées diminue de 42% grâce à la cohabitation avec d'autres membres de la famille.

1.3-Les inconvénients de la cohabitation

La vie en commun provoque une baisse de l'intimité et de l'indépendance des individus. En effet, les individus sont soumis à des règles, des contraintes et des obligations qui limitent la pratique de certaines activités. Comme il est généralement admis qu'un ménage a un chef qui a autorité sur les autres membres (modèle unitaire), des différends peuvent émerger de chaque individu. Des tensions peuvent donc régner dans le ménage et les effets psychologiques comme le stress peuvent entraîner une baisse de la productivité des membres.

Le concept de modèle collectif essaye de solutionner les divergences de préférences et de contraintes, sources des différends. Pour cela, le chef de ménage permet aux autres membres de prendre part à la prise de décision : « Dans ce cadre, les pouvoirs économiques et affectifs des individus prennent une place importante dans les négociations » (Eckhardt, 2002).

1.4-La cohabitation dans la culture malgache

«De nos jours, l'adage « *ny havan-tiana tsy iaraha-monina* », signifiant qu'on ne doit pas habiter sous le même toit que des parents (ou amis) qu'on aime, est encore fréquemment utilisé dans les conversations quotidiennes. Bien entendu, ce n'est pas la cohabitation avec son conjoint ou ses jeunes enfants qui est déconseillée, mais celle avec la parentèle plus éloignée, par exemple les frères et les sœurs ou encore la belle-famille. Il semble qu'à travers cet adage, la sagesse populaire cherche justement à prévenir les difficultés engendrées par la cohabitation : les différences d'habitudes ou de personnalité qui, du fait de la proximité physique ou de l'obligation de partage, peuvent devenir des sources de conflits, ce qu'on évite d'avoir avec des parents qu'on aime. Les normes sociales à Madagascar semblent notamment insister sur l'importance, pour les couples, de s'installer dans un logement indépendant de celui de leurs

parents. Dans la région d'Antananarivo, l'équivalent en langue malgache du mariage est « *manorin-tokantrano* », « littéralement créer son propre foyer » (Razafindratsima, 2005b, p.89-90).

Dans la culture malgache, la cohabitation constitue une marque de l'unité familiale. Mais dans la pratique, il est difficile d'éviter les conflits. Ainsi chaque couple est appelé à avoir son propre foyer. Cette situation ne supprime cependant pas l'unité familiale. En effet, les ménages unis par des liens familiaux forment un réseau de solidarité grâce auquel chacun peut compter sur le soutien des autres. Des mécanismes de solidarités et même des principes et des règles de conduites sont donc instaurés. Ne pas s'y conformer revient à renoncer au réseau et à briser l'unité familiale.

Beaucoup d'adages et de proverbes traitent les questions liées à la famille et aux relations familiales. Ces derniers montrent à la fois les avantages et les inconvénients de la cohabitation. Ils distinguent aussi ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour garder de bonnes relations. Les quelques exemples suivant montrent bien ces contrastes :

A propos de la cohabitation, en général, on en dit du bien : « *izay iray vatsy, iray aina* » ou « ceux qui partagent le même revenu partagent la même vie » et « *Izay iray trano, iray dinidinika* » ou littéralement « ceux qui sont sous le même toit ont les mêmes affaires ». La cohabitation avec la famille offre donc le soutien de chacun des membres. Les individus qui vivent sous le même toit partagent les mêmes soucis. Mais d'un autre côté, comme énoncé ci-dessus, on dit que « *ny havan-tiana tsy iaraha-monina* », c'est-à-dire que « l'on ne doit pas habiter pas avec ceux que l'on aime », cela dans un objectif d'éviter les conflits.

Créer son propre foyer ne signifie cependant pas s'isoler. Un autre proverbe mentionne que « *Aleo miady toy izay mankany Ankaratra tsy misy olona* » ou « il vaut mieux se disputer avec les gens que de partir dans l'Ankaratra où il n'y a personne ». Ainsi, ce qu'il faut faire c'est d'entretenir de bonnes relations avec sa famille à travers l'application des règles, des conventions entre les différents réseaux de solidarité. Par exemple, on dit que « *Ny hava-tiana tsy mahalavi-tany* » ou « pour ceux que l'on aime, on ne se trouve jamais loin ». On n'est jamais loin pour l'entraide agricole, pour les visites de solidarité après un décès ou pour les diverses cérémonies. Ne pas se prêter à ces règles implique des sanctions. Pour les règles du don/contre-don, si un individu ne les respecte pas, le lien social est rompu par les autres.

Chez les couples, la cohabitation avec un enfant qui est marié est souvent caricaturée par les mauvaises relations qu'entretiennent les gendres ou brus et les beaux-parents : « *sakafo omen-*

drafozana, manta tsy omby vilany, masaka tsy lany » qui signifie « la nourriture donnée par les beaux-parents, si elle est crue, aucune marmite n'est assez grande pour la mettre, si elle est cuite, on n'en vient pas à bout (car elle est tellement mauvaise) ». Mais un autre proverbe dit également que « *raha tiana ny vady, ny rafozana tsinjovi-mandeha* » ou si « l'on aime son conjoint, on prend soin de ses beaux-parents ».

Tous ces proverbes font référence à l'importance de bien garder les relations sociales, qui comme nous l'avons vu dans le cadre théorique, constituent en l'absence ou défaillance du marché de l'assurance et de crédit, le meilleur réseau de solidarité pour s'assurer contre les risques et les aléas de la vie.

Ainsi, traditionnellement, un Malgache ne quittera sa famille que pour fonder la sienne et généralement, pour favoriser l'aide de proximité, les enfants mariés s'installent ou construisent leur maison sur la terre de leurs parents, à côté de leur domicile (Ottino, 1998).

2-Méthodologie d'analyse

Le module Ménage a été le principal fichier de travail. Les diverses caractéristiques du chef de ménage ont permis de construire la typologie de ménages. D'autres modules tels l'« activité principale ¹¹ » et les « activités secondaires »¹² ont été utilisés pour la création des variables économiques telles que le statut économique, la superficie rizicole exploitée, etc.

Les indicateurs démographiques liés au chef de ménage :

- Le sexe : permet de distinguer si le chef de ménage est un homme ou une femme
- L'âge : détermine l'âge du chef de ménage
- La situation matrimoniale du chef de ménage, avec les modalités suivantes :
 - o Célibataire
 - o En union : marié(e) de manière traditionnelle, union libre, marié civilement
 - o Divorcé(e), séparé(e)
 - o Veuf/veuve
- Le niveau de scolarisation du chef de ménage, avec les modalités suivantes :
 - o N'ont pas été à l'école : pour les chefs de ménage qui n'ont pas fréquenté l'école ;
 - o Préscolaire : pour ceux qui ont été à l'école mais se sont arrêtés en maternelle

¹¹ La première occupation économique de l'individu.

¹² Les autres activités économiques pratiquées par l'individu en dehors de l'activité principale.

- Primaire : pour les chefs de ménage qui ont fait le niveau primaire (de la classe de 12^{ème} à la classe de 7^{ème})
- Secondaire 1^{er} cycle: pour les chefs de ménage qui ont atteint le niveau secondaire (6^{ème} – 3^{ème});
- Secondaire 2^{ème} cycle : pour les chefs de ménage qui ont fait le lycée (de la classe de 2^{nde} à la terminale)
- Etudes universitaires

Pour chaque cycle, la possession d'un diplôme distingue les individus qui ont fini les différents cycles avec succès.

Les autres indicateurs

- Le lien de parenté avec le chef de ménage (les différentes modalités seront présentées dans l'élaboration de la structure des ménages)
- Les ratios de dépendance économique et démographique (RDE et RDD)

II- Analyse de la structure familiale des ménages de l'observatoire d'Ambohimahaso

Avant de voir les structures des ménages, nous allons d'abord nous intéresser aux caractéristiques socio-économiques de leur chef. En effet, ces variables peuvent agir d'un point de vue démographique et économique sur la composition du ménage, à travers par exemple le nombre d'enfants ou l'accueil d'autres individus.

1-Caractéristiques des chefs de ménages

Notons que dans l'observatoire d'Ambohimahaso, le mariage donne à un individu une indépendance sociale et économique vis-à-vis de ses parents. Le nouveau couple est appelé, comme la norme sociale l'exige, à fonder un foyer distinct de celui des parents. Cette indépendance résidentielle permet donc de distinguer les enfants mariés chefs de ménage, et conjoints, de ceux qui sont mariés mais ne sont pas indépendants, c'est-à-dire qu'ils vivent sous le toit d'un individu chef de ménage qui a autorité sur eux.

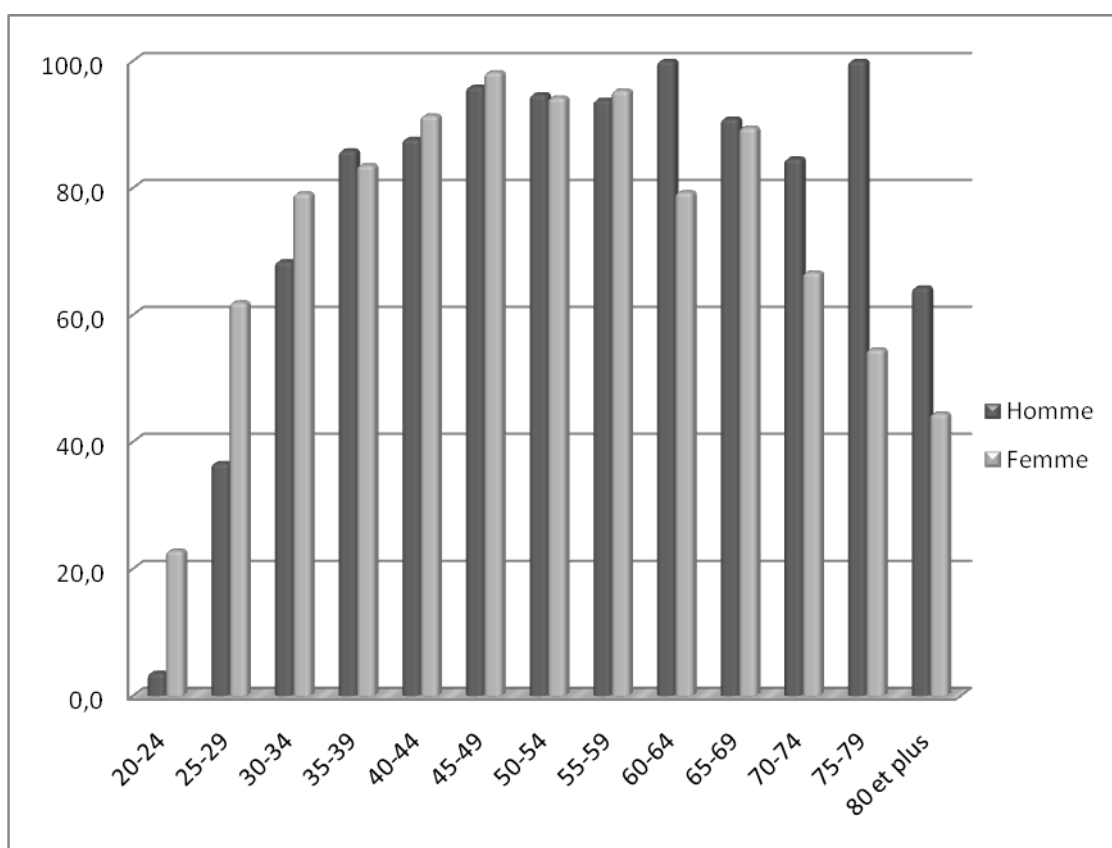
1.1-La probabilité d'être chef de ménage/conjoint

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, lors du mariage et de la construction d'un nouveau foyer, les filles comme les garçons reçoivent une parcelle de leur parent. Et même si la coutume betsileo veut que ce soit la fille qui s'installe sur les terres de son mari, comme le veut le

mariage virilocal, il arrive aujourd'hui selon la disponibilité en terre que ce soit le mari qui suive la femme.

Le graphique n°4 donne la probabilité, pour un individu, d'être chef de ménage ou conjoint selon les classes d'âge. Rappelons que le chef de ménage est la personne reconnue comme tel par les autres membres (ROR, 2008), c'est-à-dire qu'il a autorité sur les autres et il lui revient de prendre les décisions au niveau du ménage. Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, entre 20-24 ans, 25% des filles ont le statut de conjoint ou de chef de ménage, ce pourcentage n'est atteint qu'à partir de 25 ans pour les garçons.

Graphique n°4: Proportion des chefs de ménage ou conjoints selon les classes d'âge (%)



Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En dessous de 20 ans, le mariage peut avoir lieu, mais les jeunes couples peuvent encore demeurer chez leurs parents. Ils restent donc sous l'autorité du père, le chef de ménage, jusqu'au moment où ils auront leur propre foyer. Seule cette condition leur permettra d'accéder à la fois à une parcelle cultivable et au statut de chef de ménage et de conjoint.

La probabilité pour un individu d'être chef de ménage ou conjoint de chef de ménage augmente avec l'âge. Avant 35 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être déjà dans leur propre foyer. Cela s'explique par une entrée en union plus précoce chez les filles et une migration de longue durée des garçons à ces âges (voir pyramide des âges p.56). Cependant, à partir de 55 ans, les hommes ont plus de chance que les femmes de conserver le statut de chef de ménage ou de conjoint. Comme nous verrons dans la section III, il y a plus d'accueil des parents âgés par les enfants chez les mères que chez les pères.

Les entretiens effectués dans l'observatoire d'Ambohimahasoà révèlent un rôle croissant de la migration dans l'accumulation de fonds pour la construction d'une nouvelle maison chez les nouveaux couples. D'une part, il y a les couples mariés qui habitent encore chez leurs parents. C'est le cas de Louissette (21 ans), mariée depuis deux ans qui espère construire bientôt une maison avec les revenus de son mari. Ce dernier part souvent en migration temporaire de travail en tant que charpentier et maçon. D'autre part, il y a les enfants partis très tôt en migration et qui ont aujourd'hui des projets de mariage. La faiblesse d'opportunité d'emploi salarié en milieu rural conduit les actifs à partir dans d'autres villes. Le départ des enfants se situe le plus souvent au début de la période active. Ils peuvent partir d'eux-mêmes ou être envoyés par les parents. Dans la plupart des cas, ce départ retarde l'âge au premier mariage des migrants par rapport à celui des non migrants. Cependant, la migration reste le principal moyen pour les jeunes d'accumuler un revenu pour leur futur foyer et leur future exploitation.

1.2-Les caractéristiques socio-économiques des chefs de ménage

Nous nous intéressons aux caractères suivants : le sexe, l'âge moyen, la scolarisation et la situation matrimoniale du chef de ménage.

D'après le tableau n°20, notre échantillon est composé de chefs de ménage des deux sexes. Nous remarquons une grande proportion des ménages dirigés par les hommes par rapport à ceux dirigés par les femmes, avec respectivement 84,5% et 15,5% de l'ensemble des ménages. Cette proportion des femmes à la tête des ménages est plus faible que la moyenne des 13 observatoires qui est de 20% (ROR, 2009).

Quelque soit le sexe, la quasi-totalité des chefs de ménage exerce une activité économique.

L'âge moyen des hommes chef de ménage est largement inférieur à celui des femmes puisque la différence est de 10,4 ans. Cet écart est lié à la situation matrimoniale des femmes (graphique n°5). En effet, celles qui sont chef de ménage sont plus nombreuses que leur homologue

masculin à ne pas être en union : 23,8% d'entre elles sont séparées ou divorcées et 62,5 % sont veuves.

Tableau n°20: Répartition des chefs de ménage selon l'âge et le statut économique (%)

Caractéristiques	Homme	Femme	Les deux sexes
Age moyen	45,3	55,7	46,9
Statut économique			
Actif	96,8	96,3	96,7
Inactif	3,2	3,8	3,3
Total	436	80	516

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

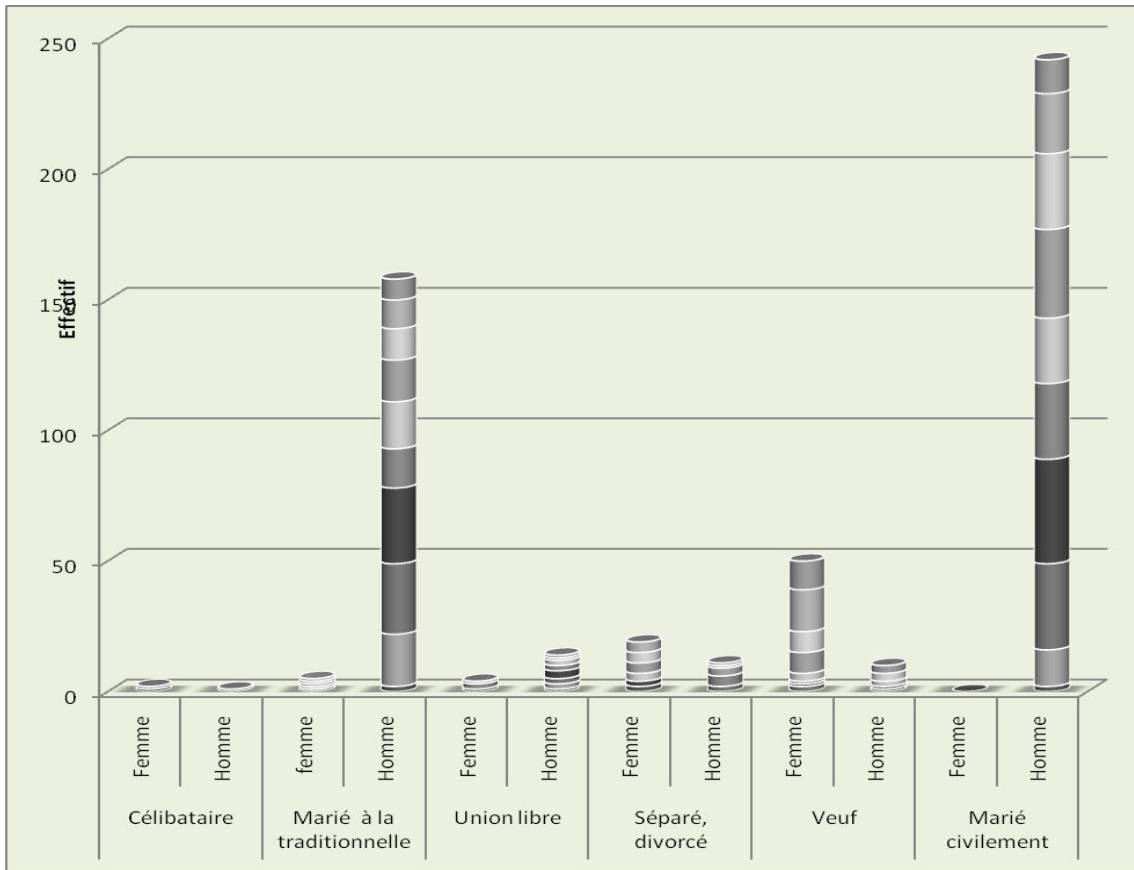
Généralement, le fait pour une femme d'accéder au statut de chef de ménage est une situation de circonstances, notamment pour l'Afrique à travers le veuvage, le divorce, la polygamie et la matrilinearité (Locoh, 1996) et la migration masculine sous l'effet de la crise (Pilon 1996b; Pilon et Vignikin, (2006). Pour l'observatoire d'Ambohimahaso, comme dans la plupart du milieu rural des Hauts-Plateaux, le fait pour une femme d'accéder à ce statut est fortement lié à sa situation matrimoniale, principalement le veuvage.

Le fait d'être mariée n'empêche pas une femme d'être à la tête de son foyer. Cependant, la proportion est faible (11,2%) et ne concerne que les femmes mariées traditionnellement ou en union libre. Dans ces ménages, les hommes sont partis en migration.

Selon toujours le graphique n°5, la proportion de chefs de ménage célibataires est très faible (0,6%). Cette situation montre qu'une personne devient chef de ménage une fois qu'elle est mariée et qu'elle dispose d'un foyer. De même, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, le mariage est encore au cœur de la culture et du modèle familial, c'est-à-dire que la notion de famille repose encore sur le mariage (Marquet, 2001).

Plus de deux tiers des chefs de ménage sont mariés, à raison de 46,9% pour le mariage traditionnel et 31,6 % pour le mariage civil. Cette situation s'observe dans les différentes classes d'âge. Ainsi, on peut dire que dans l'observatoire d'Ambohimahaso, les deux formes de mariage commencent à aller de pair. Après la cérémonie traditionnelle du *vodiondry*, les fiançailles, qui officialisent le mariage auprès des deux familles, certains couples officialisent leur union auprès des autorités étatiques. En effet, les paysans commencent à se rendre compte de la nécessité du mariage civil, en tant que sécurisation du droit des individus et d'acquisition du livret familial puisque certains enfants ne peuvent pas aller à l'école faute de déclaration et d'enregistrement de leur naissance.

Graphique n°5: Répartition des chefs de ménage selon leur situation matrimoniale



Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'après le tableau n°21, parmi les chefs de ménages qui ne sont pas allés à l'école, soit 10% d'entre eux, les femmes sont plus nombreuses avec 24% contre 6% pour les hommes. De même, parmi ceux qui ne savent ni lire ni écrire, la proportion des femmes est encore plus élevée.

Le niveau de scolarisation le plus élevé atteint par les chefs de ménage est le niveau primaire (70%) mais seulement le tiers de ces personnes ont fini avec succès ce cycle et ont obtenu le diplôme de CEPE¹³ (Certificat d'Etude Primaire Elémentaire).

Nous constatons par la suite l'abandon massif de l'école après ce cycle, même de la part de ceux qui ont un diplôme. Cette situation est due en partie à la faiblesse de l'offre scolaire dans l'observatoire. En effet, à partir du lycée, les élèves doivent aller dans la commune urbaine d'Ambohimahaso (à 5 km du centre de la commune) pour pouvoir continuer leurs études. En outre, le manque de moyens de la part des parents est un facteur qui freine les enfants à poursuivre leurs études (voir chapitre V).

¹³ Le CEPE permet d'accéder à des fonctions comme coursier, homme à tout faire, sécurité, femme de ménage, dans des entreprises publiques ou privées

A partir du second cycle, on retrouve à peu près la même proportion d'hommes et de femmes qui ont continué leurs études. Mais sur l'ensemble, seulement 1% des chefs de ménage ont fini avec succès leurs études jusqu'à l'obtention du baccalauréat. Les motifs d'abandon ou d'échec scolaire avancés par les chefs de ménage interviewés sont le manque de moyens de leurs parents, les redoublements successifs et l'échec aux examens.

Tableau n°21: Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu

Niveau d'éducation	Homme		Femme		Les deux sexes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
N'ont pas été à l'école	27	6,2	19	23,8	46	8,9
Maternelle	1	0,2	1	1,3	2	0,4
Primaire	311	71,3	47	58,8	358	69,4
Secondaire 1^{er} cycle	74	17	8	10,0	82	15,9
Secondaire 2^{ème} cycle	22	5,1	4	5,0	26	5,0
Etudes supérieures	1	0,2	1	1,3	2	0,4
Total	436	100	80	100	516	100
Lettré (sait lire et écrire)						
Oui	399	91,5	60	75,0	459	89,0
Non	37	8,5	20	25,0	57	11,0
Total	436	100	80	100	516	100
Diplôme						
N'ont pas été à l'école	27	6,2	19	23,8	46	8,9
Sans diplôme	275	63,1	42	52,5	317	61,4
CEPE	104	23,9	12	15	116	22,5
BEPC	29	6,7	5	6,3	34	6,6
Baccalauréat et plus	1	0,2	2	2,5	3	0,6
Total	436	100	80	100	516	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoia, nos calculs.

2-Caractéristiques des ménages

Nous verrons successivement la taille des ménages et les différents facteurs qui peuvent jouer sur cette taille.

2.1- Taille des ménages selon les caractéristiques des chefs de ménage

Le tableau n°22 donne la proportion des ménages selon le nombre d'individus qui les composent. Ainsi, les personnes qui vivent seules ou en couple ne constituent que 3,9% de l'ensemble des ménages.

Tableau n°22: Répartition des ménages selon la taille

Taille du ménage	Nombre de ménages	Proportion (%)	Proportion cumulée (%)
1	6	1,2	1,2
2	14	2,7	3,9
3	35	6,8	10,7
4	74	14,3	25,0
5	78	15,1	40,1
6	85	16,5	56,6
7	65	12,6	69,2
8	57	11,1	80,3
9	44	8,5	88,7
10 et plus	58	11,2	100
Total	516	100,00	

Source : Données du ROR 20008, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Globalement, 40% des ménages regroupent entre un à cinq individus et les autres sont constitués de six individus et plus. La prochaine section essayera de comprendre les déterminants de cette taille élevée des ménages, principalement, si elle est liée aux caractéristiques socio-économiques des chefs de ménage.

2.1.1-Taille des ménages selon le sexe et l'âge des chefs des ménages

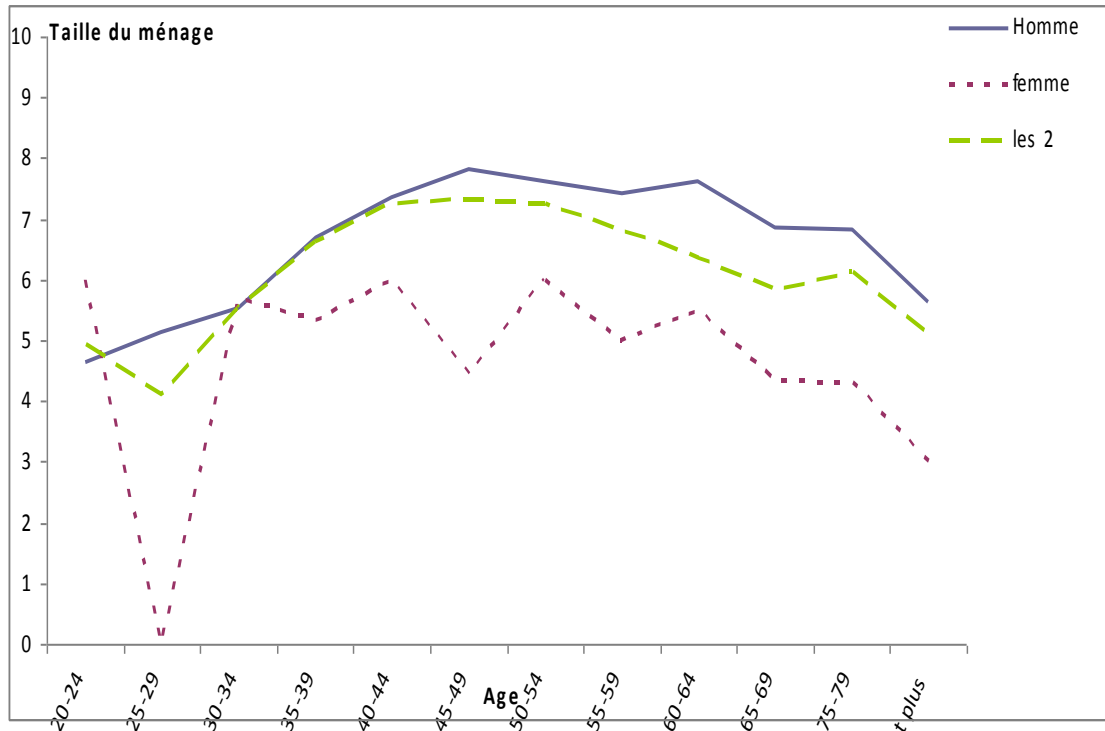
D'après le graphique n°6, une taille de ménage inférieure ou égale à cinq individus caractérise les chefs de ménage jusqu'à 35 ans pour les deux sexes. A partir de cet âge et jusqu'à 55 ans, ce chiffre augmente jusqu'à atteindre huit personnes/ménage. A partir de 55 ans, il diminue progressivement.

Dans la classe [20-35 ans], lorsqu'un enfant, à la suite d'un mariage fonde son propre foyer, le ménage n'est constitué que du couple et de leurs enfants. La taille du ménage est donc moins élevée.

Dans la catégorie [35-55 ans], le nombre d'enfants augmente ainsi que l'accueil des parents âgés qui viennent augmenter progressivement le nombre d'individus dans le ménage. Enfin, dans la classe [55 ans et plus], bien que la taille diminue progressivement, elle est toujours

supérieure à six individus. Cela s'explique d'abord par le fait pour un enfant marié d'habiter encore chez ses parents jusqu' au jour où il pourra posséder son propre ménage. Comme nous l'avons vu précédemment, les difficultés économiques empêchent les jeunes couples de créer un nouveau foyer tout de suite après leur mariage. Ensuite, un parent même âgé peut décider de rester dans son propre foyer et l'accueil des petits-enfants est fréquent.

Graphique n°6: Taille du ménage selon le sexe et l'âge du chef de ménage



Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Les ménages dirigés par les femmes ont une taille inférieure par rapport à ceux dirigés par des hommes. Cette situation est normale car du fait du veuvage, du divorce et de la migration, il y a un adulte en moins. Le profil des deux courbes est également différent.

Chez les hommes, la courbe a une forme de U renversée, alors que chez les femmes, elle connaît plusieurs oscillations. Ainsi la taille des ménages chez les femmes chefs de ménage n'est pas corollaire à leur âge mais plus à leur situation matrimoniale. Par exemple, pour une veuve, il peut s'agir de l'accueil de petits-enfants (Pilon, 1994,1998 ; Pilon et Vignikin, 2006 ; Gastineau, 2007). Pour une femme divorcée, il peut s'agir de confiage des enfants à d'autres membres de la famille, pour une mère célibataire, de l'accueil d'autres membres des familles comme les parents biologiques.

Plus généralement, la taille des ménages dépend avant tout de l'âge du chef ménage et du nombre de ses propres enfants. Mais en outre, à âge égal, la variation de la taille des ménages dépend principalement de deux facteurs : l'accueil des parents âgés et l'accueil des enfants mariés jusqu'à ce qu'ils aient leur propre foyer.

2.1.2-Taille des ménages selon le niveau d'instruction des chefs de ménage

D'après le tableau n°23, en excluant les modalités « Maternelles » et « Etudes supérieures », on constate que la taille des ménages augmente avec le niveau d'éducation du chef de ménages. En effet, chez les chefs de ménage qui n'ont jamais fréquenté l'école, elle est inférieure à la moyenne (un individu en moins).

Il n'y a pas de différence significative entre ceux qui ont atteint le niveau primaire et le niveau secondaire du premier cycle, la taille oscille autour de la moyenne. Pour ceux qui ont fréquenté le lycée, le ménage comporte un individu en plus par rapport à la moyenne. Ces constats renforcent notre conclusion précédente sur les déterminants de la taille du ménage.

Tableau n°23: Taille des ménages selon le niveau d'étude des chefs de ménage

Niveau d'éducation	Homme	Femme	Les deux sexes	Effectifs
N'ont pas été à l'école	5,6	4,7	5,2	46
Maternelle	-	-	7,0	2
Primaire	6,7	4,9	6,4	358
Secondaire 1er cycle	6,9	5,5	6,8	82
Secondaire 2ème cycle	7,0	7,5	7,3	26
Etudes post baccalauréat	-	-	5,5****	2
Total	516			

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

**** Il s'agit pour la plupart des enseignants d'école/du collège.

Puisque la population de l'observatoire d'Ambohimahaso est composée en très grande majorité d'exploitants agricoles, d'autres déterminants comme la taille de la superficie exploitée peuvent influencer sur la fécondité (Omrane et Ramasinjatovo, 2005 ; Omrane, 2008).

Le rôle des enfants en tant qu'assurance vieillesse ou comme source de solidarité familiale peut aussi jouer sur la fécondité.

2.2-Taille des ménages selon la superficie rizicole possédée

Nous trouvons une variation positive entre la superficie rizicole possédée et la taille des ménages (tableau n°24), c'est-à-dire que le nombre de personnes par ménage augmente proportionnellement à la superficie.

La taille moyenne (6 individus/ménage) s'observe chez ceux dont la superficie rizicole exploitée se rapproche de la superficie moyenne exploitée (0,3 hectare). Chez les paysans sans rizières et chez ceux qui en sont les moins dotés (moins de 0,15 hectare), la taille est inférieure à la moyenne (un individu en moins) tandis que chez les chefs de ménage qui possèdent le double de la superficie moyenne exploitée (c'est-à-dire 0,6 hectare), on trouve deux individus en plus. Ce résultat assez classique relie la taille du ménage à celle de l'exploitation agricole par la progression du cycle de vie du chef de ménage.

Tableau n°24: Taille moyenne des ménages selon la superficie rizicole possédée

Superficies en hectare	CM=Homme	CM=Femme	Les deux sexes	Effectifs
Sans terre	5,6	3,9	5,3	42
] 0-0,15]	5,7	4,6	5,5	117
] 0,15-0,3]	6,5	4,8	6,2	118
] 0,3-0,6]	6,7	6,0	6,7	129
>0,6	8,1	6,3	7,8	110
Total	516			

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

2.3-Structures des ménages selon les caractéristiques du chef de ménage

Rappelons que nous avons créé deux structures de ménage : les structures nucléaires, ou simples, et les structures élargies.

Les structures nucléaires possèdent plusieurs modalités : isolé, couple, nucléaire strict et monoparental. La structure élargie a pour base la structure simple avec l'accueil d'autres parents (c'est-à-dire des personnes en dehors du conjoint et des enfants du couple).

Le point le plus marquant du tableau n°25, est la forte proportion des ménages monoparentaux (37,5%) dans la classe d'âge 20-24 ans. Cette situation s'explique par la migration masculine massive à cet âge. Ainsi, même à des âges plus jeunes, pour la femme, être chef de ménage est une situation de fait.

On note également qu'à partir de 45-49 ans, il y a un accroissement des ménages à structure élargie par rapport à la structure simple. La prochaine section essaiera donc de décrire la

structure de cet accueil car dans l'observatoire, 42,6% des ménages hébergent au moins une personne en dehors du noyau principal (parents-enfants).

Tableau n°25: Typologie des ménages selon l'âge et le sexe du Chef de ménage

Sexe du CM	Structure « simple »				Structure « élargie »			Total (%)
	Isolé	Couple	Nucléaire	Monoparental	Couple	Nucléaire	Monoparental	
Homme	0,2	0,7	60,1	1,8	4,4	28,9	3,9	100,0
Femme	6,3	0,0	1,3	20,0	0,0	0,0	72,5	100,0
Classe d'âge du chef de ménage								
20-24	0,0	0,0	62,5	12,5	0,0	0,0	25,0	100,0
25-29	0,0	0,0	84,2	2,6	0,0	10,5	2,6	100,0
30-34	1,5	0,0	82,1	1,5	1,5	9,0	4,5	100,0
35-39	0,0	0,0	75,3	2,6	1,3	16,9	3,9	100,0
40-44	0,0	0,0	64,2	9,4	0,0	18,9	7,5	100,0
45-49	0,0	0,0	47,3	12,7	1,8	30,9	7,3	100,0
50-54	1,5	0,0	43,3	4,5	4,5	28,4	17,9	100,0
55-59	1,7	0,0	23,7	5,1	0,0	47,5	22,0	100,0
60-64	0,0	5,3	15,8	2,6	10,5	31,6	34,2	100,0
65-69	11,8	0,0	11,8	0,0	11,8	29,4	35,3	100,0
70-74	6,7	0,0	13,3	0,0	20,0	26,7	33,3	100,0
75-79	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	100,0
80 et +	0,0	8,3	0,0	0,0	33,3	25,0	33,3	100,0
Total (%)	1,2	0,6	51,0	4,7	3,7	24,4	14,5	100,0

Source: Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

2.3.1-Les ménages de type élargi

Tableau n°26: Répartition des ménages selon le nombre de personnes accueillies

Nombre de personnes accueillies	Effectif	Proportion (%)
0	296	57,4
1	84	16,3
2	47	9,1
3	29	5,6
4	26	5,0
5 et plus	34	6,6
Total	516	100,0

Source: Observatoire d'Ambohimahaso, données du ROR 2008, nos calculs.

D'après le tableau n°26, parmi les ménages d'accueil, ceux qui hébergent un seul individu sont les plus fréquents (38% des cas). La proportion de ceux qui hébergent trois individus et plus est la même (environ 12 % pour chaque modalité) ; ils regroupent 40% des ménages d'accueil.

D'après le tableau n°27, 65% des accueillis ne sont autres que les petits-enfants du chef de ménage. On constate également une proportion plus grande des chefs de ménage à héberger les enfants apparentés (enfants des sœurs ou des frères, pour 9% des cas) qu'à accueillir les parents (père et mère, pour 5% des cas) ou les collatéraux (frères et sœurs, pour 5% des cas).

Tableau n°27: Répartition des personnes accueillies selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté	Effectif	Proportion (%)
Petit enfant	378	65,2
Enfant apparenté	52	9,0
Gendre ou bru	44	7,6
Frère ou sœur	32	5,5
Père ou mère	30	5,2
Autre parent	34	5,9
Autre non apparenté	10	1,7
Total	580	100,0

Source: Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, on peut dire qu'à Ambohimahaso, la structure élargie repose essentiellement sur une structure à trois générations composée par le chef de ménage et ses descendants directs (enfants et petits-enfants). On note effectivement la présence de deux ou plusieurs noyaux conjugaux dans le ménage, à la suite d'un mariage des enfants, mais rappelons que cette situation n'est pas permanente puisque les enfants quitteront les parents, une fois qu'ils auront leur propre foyer. Dans le cas de Mme Berthe (57 ans), comme ses deux enfants n'ont toujours pas les moyens de construire une maison, ils partagent la maison des parents en plusieurs foyers. Chaque couple est socio-économiquement indépendant des autres.

2.3.2- Caractéristiques des chefs de ménage qui accueillent des personnes autres que leur conjoint et leurs enfants

Nous avons voulu savoir si l'accueil était dépendant de certaines caractéristiques socio-économiques des chefs de ménage. Une statistique descriptive (tableau n°28) montre qu'il y a plus d'accueil d'autres parents chez les femmes chefs de ménage que chez les hommes. Cette situation est normale dans la mesure où ces femmes sont principalement des veuves et qu'elles

ont besoin de personnes supplémentaires pour les aider. Nous pouvons également supposer que le fait d'avoir un revenu en dehors de l'agriculture, en termes de diversification, pourrait influencer l'hébergement, mais les résultats infirment cette hypothèse. Enfin, en ce qui concerne la variable âge, par contre, on constate qu'à partir de 50-54 ans, pour chaque classe d'âge, le nombre de ménages qui accueille d'autres parents augmente pour devenir une règle générale à partir de 75 ans.

Tableau n°28: Répartition des chefs de ménage à structure élargie selon leur caractéristique socioéconomique (en %)

Accueil	Oui	Non	Total (%)	Effectif
Homme	37,2	62,8	100,0	436
Femme	72,5	27,5	100	80
Age				
20-24	25,0	75,0	100,0	8
25-29	13,2	86,8	100,0	38
30-34	14,9	85,1	100,0	67
35-39	22,1	77,9	100,0	77
40-44	26,4	73,6	100,0	53
45-49	40,0	60,0	100,0	55
50-54	50,7	49,3	100,0	67
55-59	69,5	30,5	100,0	59
60-64	76,3	23,7	100,0	38
65-69	76,5	23,5	100,0	17
70-74	80,0	20,0	100,0	15
75-79	100,0	0,0	100,0	10
80 et +	91,7	8,3	100,0	12
Revenu en dehors de l'agriculture familiale				
Oui	41,3	58,7	100,0	421
Non	48,4	51,6	100,0	95
Effectif	220	296	100,0	516

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Pour cerner d'une manière plus précise les variables déterminantes de l'accueil chez les chefs de ménage, nous avons recouru à une régression logistique (tableau n°29). La variable dépendante est le fait d'héberger une personne en dehors du conjoint et des enfants, modélisé par un logit dichotomique. Les variables explicatives sont le sexe, le statut matrimonial du chef de ménage, son âge, son statut socio-économique. La superficie rizicole possédée a également été introduite parmi les variables explicatives en raison de sa corrélation, comme nous l'avons vu précédemment, avec la taille du ménage.

Tableau n°29: Estimation logit de la probabilité qu'un chef de ménage accueille des personnes autres que son conjoint et ses enfants

Variables liées au Chef de ménage	odds ratio
Sexe	
Homme	Ref
Femme	1,453
Statut matrimonial	
Seul	Réf
En couple	0,338
Age	
20- 29	Réf
30-39	1,252
40-49	2,395
50-59	5,643***
60-69	12,307***
70 et plus	19,879***
Superficie rizicole possédée en hectare	
Rien	Réf
] 0-0,15]	2,743
] 0,15-0,3]	6,706**
] 0,3-0,6]	6,748**
>0,6	7,692***
Statut économique	
Inactif	Réf
Actif	0,365
LR-chi2	121,72***
Effectif	516

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

*** significatif à 1 % ** significatif à 5 % * significatif à 10 %

Le sexe n'influe pas sur l'accueil. Mais comme la plupart des femmes chefs de ménage sont d'âge avancé et ne se remarient plus à la suite du décès du conjoint, elles sont favorables à la cohabitation avec les autres par rapport à leur homologue masculin.

Ni le statut matrimonial (le fait d'être en union ou pas) ni le statut économique (le fait d'être actif ou pas) n'influe sur le modèle.

L'âge est une variable déterminante mais seulement à partir de 50 ans. L'accueil devient encore plus important à partir de 60 ans. Il faut cependant faire une distinction entre les trois dernières

classes d'âge où la nature de la cohabitation entre grands-parents et petits-enfants peut être différente. En effet, dans la classe d'âge 50-60 ans, la cohabitation peut s'effectuer avec un enfant marié et sa famille (conjoint et enfants) tandis que dans les deux dernières classes d'âge, il s'agit de confiage d'enfants et donc, les parents des petits-enfants n'habitent pas avec eux.

Enfin, la superficie rizicole possédée influe également sur l'accueil des autres parents. La cohabitation s'effectue davantage à partir de 0,15 ha mais elle est encore plus importante à partir de 0,6 hectare. Le coefficient devient significatif à 1%. On peut donc supposer que le besoin en main-d'œuvre constitue un motif d'accueil des autres parents.

Nous avons vu que 74,6% des individus accueillis sont pratiquement des enfants, que ce soit des enfants apparentés ou des petits-enfants du chef de ménage. Cette situation nous amène donc à analyser la situation socioéconomique de ces enfants et quelles peuvent être les raisons à l'accueil ou au confiage. Rappelons que notre objectif dans ce chapitre est d'analyser les déterminants de la cohabitation et de faire ensuite le lien avec l'organisation et la mise en œuvre des activités économiques et domestiques du ménage.

3-Les enfants confiés

Traditionnellement en Afrique, la circulation des enfants entre parents constitue une expression des solidarités familiales. Dans le temps, le confiage d'enfants a connu deux évolutions majeures liées à l'urbanisation et à la crise socioéconomique.

L'urbanisation rapide en Afrique a orienté la circulation des enfants du milieu rural vers le milieu urbain. « Avec l'urbanisation rapide, la concentration des infrastructures scolaires et les opportunités d'emplois dans les villes, la circulation des enfants s'est éloignée de son fondement traditionnel au profit d'une logique de confiage de petits ruraux en milieu urbain, visant à leur assurer une meilleure éducation, l'apprentissage d'un métier et plus généralement, l'accès à un emploi salarié » (Mahieu, 1993, cité par Pilon et Vignikin, 1996 p. 484). L'arrivée de la crise économique dans les années 1980 a accentué le confiage de jeunes filles immédiatement aptes à travailler (Pilon, 1994, 1998 ; Pilon et Vignikin, 2006). Selon Zimmerman (2002), Zimmerman et Carter (2003) et Akresh (2009), la pauvreté de la famille d'origine ainsi que l'imperfection du marché du crédit et de l'assurance peuvent également constituer des motifs de confiage d'enfants. Ainsi, au Burkina Faso, Akresh (2009) trouve que les ménages qui ont subi des chocs climatiques ont tendance à placer leurs enfants dans d'autres familles. Pour Zimmerman (2002), face à l'imperfection du marché de travail, le

confiage permet en contrepartie de la scolarisation, de se faire aider dans l'exploitation domestique.

A Madagascar, le confiage s'effectue à la fois entre les ménages du milieu rural et entre les ménages du milieu rural et urbain. Plusieurs événements peuvent être à l'origine de cette pratique : la migration (Rakotonarivo, 2010), l'entraide dans les activités domestiques (Gastineau 2007), les naissances issues d'une union pré-maritale et les décès des parents (Delaunay *et al.*, 2010), ou encore les chocs et les crises économiques (Rakoto-Tiana, 2012). En travaillant sur les données du ROR, Rakoto-Tiana (2009, 2012) trouve que le confiage dépend de la richesse et de la composition des ménages à la fois de la famille d'accueil et de la famille d'origine. Quelles peuvent-être alors les raisons du confiage d'enfants à Ambohimahasoà ?

3.1-Caractéristiques des enfants confiés

La littérature anthropologique montre que dans les Hautes-Terres malgaches, le *fananganana* ou l'adoption d'enfants était déjà un phénomène fréquent auparavant. Chez les Betsileo du centre et du Sud, l'adoption répond principalement à la conservation du patrimoine. Comme « les mariages entre proches parents ne sont pas encouragés, l'adoption est un substitut de l'alliance » (Ottino, 1998, p.26), c'est-à-dire qu'à défaut de ne pas pouvoir épouser les parents, les Betsileo les adoptent. Chez les Nord-betsileo, l'objectif de l'adoption est de permettre la continuité de résidence. « Lorsque dans une famille, la fille n'a pas de frère (s), ses parents consentent à son mariage à la condition que ses deux premiers fils, ou plus libéralement ses deux premiers enfants leur soient retournés (*miherigna*) » (p.355)

Dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, ce phénomène touche 22,5% des ménages (tableau n°30).

Dans notre analyse, les enfants confiés sont les personnes dont les parents ne cohabitent pas avec le chef de ménage, malgré le fait qu'ils peuvent habiter le même village ou le même quartier.

Le confiage d'enfants en milieu rural s'effectue avec des proches parents. Selon Younoussi (2007), en dessous de 5 ans, le confiage s'effectue plus chez les grands parents que chez les oncles et tantes. Ces catégories d'enfants concernent ici, 11,7% des confiés

Tableau n°30 : Répartition des enfants confiés selon leur caractéristique socioéconomique

Lien de parenté	Effectif	Proportion (%)
Petits-enfants	155	78,7
Enfants confiés apparentés	37	18,8
Enfants confiés non apparentés	5	2,5
Total	197	100
Sexe		
Garçon	111	56,3
Fille	86	43,7
Total	197	100,0
Age		
1-5	23	11,7
6-19	151	76,6
20 et plus	23	11,7
Total	197	100,0
Répartition par classe d'âge des enfants de 6 à 19 ans		
6-8	36	23,8
9-12	53	35,10
13-16	38	25,2
17 et plus	24	15,9
Statut économique		
Actif	58	29,4
Inactif	139	70,6
Total	197	100,0

Source: Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoà, nos calculs.

D'après le tableau n°30, plus du tiers des enfants confiés sont des petits-enfants du chef de ménage. Les garçons sont légèrement plus nombreux à être accueillis que les filles.

Le confiage commence généralement à partir de 6 ans pour diminuer à partir de 20 ans, âge où les enfants partent en migration ou pour fonder leur propre foyer. En découpant davantage ces classes d'âge, on retrouve plus de la moitié des enfants dans la tranche 6 à 12 ans.

Dans les villes, l'accueil s'effectue à un âge plus tardif qu'en milieu rural. Les enfants acquièrent soit le statut de domestique, soit d'aide familial. La principale raison du confiage est donc pour certains parents l'insertion de l'enfant dans le marché de travail. Selon les études de Razafindratsima (2005b) dans la capitale, les domestiques apparaissent dans les ménages dès l'âge de 10 ans mais c'est entre 15 et 20 ans qu'ils sont les plus nombreux. L'insertion chez des membres de la famille ne s'accompagne pas forcément de rémunération, les enfants sont des aides familiales, et certains peuvent aller à l'école. En milieu rural par contre, l'accueil

commence très tôt (11,7 % des enfants confiés ont moins de 5 ans) et 30 % des enfants seulement sont actifs.

Les données du ROR, ne nous renseignent pas suffisamment sur les caractéristiques socioéconomiques des enfants confiés. Nous ne savons donc pas qui parmi les enfants des couples sont confiés, ni leur rang dans la fratrie par exemple.

Selon nos entretiens, les enfants confiés sont pour la plupart des cas ceux du frère ou de la sœur du chef de ménage. Il peut s'agir de tous les enfants (lors de migration, de remariage ou de décès des parents), des aînés et/ou des cadets, selon les cas.

La migration ainsi que le manque de moyens de la part des parents ne sont pas évoqués comme principales raisons au confiage. En effet, beaucoup de parents résident toujours dans l'observatoire mais ils donnent leurs enfants à élever par un de leurs frères ou une de leurs sœurs.

Le choix de ce confiage est souvent lié à la proximité géographique du membre de la fratrie (en général, celui qui réside dans le même village) mais il s'agit aussi de fratrie n'accueillant pas encore d'enfant confié. L'individu peut donc, selon le contexte, être l'aîné ou le benjamin de la fratrie. L'aîné, contrairement aux cadets, est le premier responsable de la fratrie. Cependant, aujourd'hui, selon les circonstances et les événements, les aînés et les parents peuvent décharger certaines de leurs responsabilités à leur frère ou sœur/fils ou fille cadet, une fois que ceux-ci ont les moyens de supporter certaines charges, comme le fait d'être actif, en âge d'être autonome. C'est par exemple le cas de Juliette (femme divorcée de 38 ans), une cadette mais première fille de la fratrie qui élève à la fois ses quatre enfants et sa petite sœur à la suite du décès de leur mère. Aujourd'hui, elle élève en plus de ses enfants, deux autres enfants de sa sœur. La petite sœur de Juliette, qui a 19 ans, travaille comme domestique dans la capitale et l'aide dans les charges financières.

L'accueil des enfants relève avant tout du devoir et de la solidarité envers la famille. Mais nous remarquons que les enfants confiés restent majoritairement dans la famille de la mère. Au-delà de la marque du lien de solidarité familiale, la personne qui héberge les enfants attend un avantage économique futur de la part des enfants. Ces derniers sont perçus comme une assurance pour le futur.

« Longtemps après le décès de notre père, notre mère s'est remariée et est partie vivre dans un autre village, chez son mari. C'est moi qui prends en charge mon petit frère depuis. Il a 15 ans maintenant et il va toujours à l'école. J'espère qu'il pourra continuer ses études jusqu'à la fin et trouver un bon emploi en dehors de l'agriculture. Je suis le premier responsable de toutes les activités agricoles, il m'aide, mais seulement lorsqu'il ne va pas à l'école. J'exerce également comme deuxième activité la coupe de bois mais je ne l'entraîne pas à faire cette activité ». Mr Jean, 28 ans.

« Dans mon cas, j'ai pris les enfants de mon frère chez moi. Depuis tout petits, ils se sont attachés à moi. Ils connaissent leur père mais préfèrent vivre chez moi. Je prends complètement en charge leur nourriture et leurs frais de scolarisation. S'ils étaient restés chez leurs parents, c'est eux qui auraient assuré ces dépenses. Leurs parents ont les moyens mais c'est le lien familial qui fait que les enfants de la fratrie sont bien accueillis chez moi. Je traite les enfants de mon frère comme les miens, ça ne se fait pas de repousser de quelque manière que ce soit les enfants de son frère ou de sa sœur. De plus, plus tard, quand ils deviendront adultes ils nous rendront la pareille. Comme maintenant, j'ai deux neveux que j'ai élevés depuis leur petite enfance qui m'aident financièrement. Ils sont toujours chez moi et ils me donnent environ les deux tiers de leur revenu ». Mr Razily, 51 ans.

Lorsque les parents âgés souhaitent rester dans leur propre ménage, les enfants mariés peuvent leur confier un de leurs propres enfants ou faire appel aux services d'une autre personne pour les tâches domestiques devenues pénibles pour les parents. Il peut arriver comme dans le cas de Mr Jean-Christophe (65 ans) d'accueillir à la fois un membre non apparenté (Alphonse, 12 ans, dernier de la fratrie et qui a quitté l'école) et un de ses petits-enfants (Louis, 13 ans, cadet de la fratrie, qui va toujours à l'école).

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, on constate également des cas fréquents de confiage d'enfants issus d'une union pré-maritale. La prise en charge des besoins économiques de ces enfants est partagée entre la mère et les grands-parents.

« Lorsque ma fille s'est mariée, elle m'a confiée ses deux enfants car elle ne devait pas emmener les enfants d'un autre homme dans son nouveau foyer. Je prends en charge la nourriture des enfants mais c'est leur mère qui achète les vêtements et les fournitures scolaires. Elle me donne également de l'argent tous les mois pour les autres dépenses ». Mme Farah, 65 ans et veuve.

« *Ma fille a eu un enfant avec un garçon d'un autre village. Mais le père ne voulait pas reconnaître l'enfant. Qu'est ce qu'on pouvait faire d'autre, c'est de la naïveté de la part de notre fille, alors, on l'assume. Ce petit enfant là est toujours avec moi mais sa mère est partie depuis longtemps* » Line, 64 ans, séparée.

La pratique du confiage d'enfant délègue les rôles parentaux à des personnes autres que les parents biologiques. Dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, la plupart des enfants confiés sont encore en âge d'être scolarisés. Nous nous sommes donc intéressés à leur situation devant l'école.

3.2-Scolarisation des enfants confiés

Selon Pilon (2006), la relation entre confiage et scolarisation est fortement ambivalente. D'une part, les enfants sont confiés pour être scolarisés, d'autre part, ils le sont pour d'autres motifs, comme l'aide familiale, qui sont concurrents de la scolarisation. Plusieurs analyses (Lloyd et Desai, 1992 ; Zimmerman, 2002 ; Cichello, 2003 ; Akresh, (2005 ; 2009); Case *et al*, 2004 ; Marazyan, 2009 ; Kielland, 2009b) montrent une corrélation entre le statut d'enfant confié et la scolarisation, non seulement entre les enfants de la même fratrie mais également par rapport aux enfants des parents d'accueil. Ainsi, Akresh (2005) montre qu'au Burkina Faso, le taux de scolarisation est de 3,6 % supérieur à celui des frères et sœurs non confiés et que le confiage améliore la scolarisation à la fois des enfants confiés et des enfants des parents d'accueil. Cependant, pour d'autres (Kielland, 1999 ; Case *et al.*, 2004), les conséquences sont négatives. Ainsi, une étude menée par Case *et al.* (2004) au Bénin, décrit que le traitement des enfants confiés dans les familles d'accueil est dépendant du lien de parenté et peut donc être non favorable à la scolarisation.

Dans le cas de Madagascar, une étude de Rakoto-Tiana (2012) sur les données des Observatoires Ruraux montre que le confiage d'enfant est favorable à la scolarisation des enfants. Cependant cette amélioration touche beaucoup plus les petits-enfants confiés à leurs grands-parents.

Notre première analyse sur la scolarisation (tableau n°31) concerne les enfants de 6 à 19 ans qui ont fait la rentrée scolaire (2007-2008). A Madagascar, dans les écoles publiques, l'âge requis pour commencer les études primaires est de 6 ans et comme nous l'avons vu, généralement, les enfants commencent à devenir actifs et se marient à partir de 20 ans. Ainsi, 66,2% des enfants confiés de cette tranche d'âge seulement ont été inscrits sur l'année scolaire précédente. Le

taux d'abandon scolaire est élevé puisque près du quart des enfants ne sont plus inscrits et 10% ont quitté l'école bien avant 2007.

Tableau n°31: Répartition des enfants de 6 à 19 ans confiés selon leur statut devant l'école

Les enfants confiés :	Effectif	Proportion (%)
Ont été inscrits sur la précédente année scolaire (2007-2008)		
Oui	100	66,2
Non	36	23,8
Ont abandonné l'école avant 2007		
	15	9,9
Total	151	100
Inscrits, ont achevé l'année scolaire		
Oui	100	100,0
Non	0	0
Total	100	100
Inscrits, ont redoublé :		
Oui	0	0
Non	85	85,0
Viennent de commencer l'école		
	15	15,0
Total	100	100

Source: Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Le taux de redoublement des enfants est pourtant nul, sur l'année scolaire 2007-2008, aucun des enfants confiés de l'échantillon n'a redoublé sa classe de 2006-2007. Qu'est-ce qui pourrait donc les inciter à abandonner l'école ?

Le tableau n°32 nous donne la paresse de l'individu comme premier motif d'arrêt de l'école (36% des cas). Il faut tout de même savoir que la paresse chez les enfants beaucoup plus âgés, résulte d'une succession d'échecs scolaires, de redoublements, ou d'une analyse coût/bénéfice entre gagner de temps en temps un revenu et rester à l'école. Pour les parents d'accueil, comme pour tous les autres parents d'ailleurs, seul le manque de moyens peut les pousser à faire quitter les enfants de l'école.

Tableau n°32 : Répartition des enfants confiés selon les raisons d'arrêt ou de non fréquentation de l'école

Raisons pour les enfants de 6 à 19 ans	Effectif	Proportion (%)
Paresse de l'individu	13	36,1
Frais de scolarité trop élevée	4	11,1
Echec scolaire	4	11,1
Besoin de revenu complémentaire	3	8,3
Famine	3	8,3
Handicap, maladie	2	5,6
Besoin de main-d'œuvre pour l'exploitation	1	2,8
Grossesse, mariage	1	2,8
Ecole trop éloignée	1	2,8
Autres raisons	4	11,1
Total	36	100,0
Raisons pour les enfants de 1 à 5 ans	Effectif	Proportion
Trop jeune pour être scolarisés	23	100
Total	23	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, conformément aux résultats de Rakoto-Tiana (2012), le confiage d'enfant à Ambohimahaso est favorable à la scolarisation. Selon les déclarations des parents d'accueil, seul le manque de moyen peut les pousser à faire quitter l'école aux enfants confiés. Généralement l'abandon résulte de l'enfant même, de l'échec scolaire ou de la paresse.

En résumé, le confiage à Ambohimahaso répond à deux objectifs. En premier, chez les personnes âgées, outre les enfants issus d'une union pré-maritale, l'accueil répond à un besoin de prise en charge de leur besoin social (compagnie, exécution des tâches domestiques pénibles, etc.) qui se manifeste le plus souvent par l'accueil des petits-enfants. Les parents qui confient leurs enfants ont un devoir d'aide envers leurs parents âgés. Ensuite, chez les personnes adultes, le confiage correspond à une manifestation de la solidarité familiale à la fois pour les ménages d'accueil que pour ceux d'origine. En effet, les difficultés économiques ne constituent pas un motif de confiage ni un refus d'accueil. Il faut cependant souligner que les enfants confiés chez les frères ou sœurs n'héritent pas de ces personnes. Ils héritent seulement de leurs parents ou de leurs grands-parents. Dans le cas des orphelins, ils ont droit à la terre de leurs parents et des grands-parents. Lors du partage des terrains par les grands-parents, les orphelins forment un ensemble qui s'aligne au même rang que la fratrie des parents, ils

accèdent donc à la même part de terrain. Avant le mariage et la constitution d'un foyer, les orphelins restent sous la tutelle d'un oncle ou d'une tante qui exploite leur terrain.

Ainsi, le confiage d'enfant dans l'observatoire d'Ambohimahasoà ne répond pas principalement à un besoin de main-d'œuvre de la famille d'accueil. Ce sont certes des aides familiales éventuelles mais nous avons vu que ces enfants fréquentaient l'école. Dans le présent, l'accueil est perçu comme la manifestation de la solidarité familiale. Il n'apporte pas d'avantages économiques à la famille d'accueil puisque les enfants ne sont pas encore en âge de travailler et sont pris en charge financièrement par elle. Le parent d'accueil espère toutefois un avantage économique futur des enfants. On retrouve ici le rôle de l'enfant en tant qu'assurance vieillesse.

Si telle est la situation des enfants confiés dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, dans la section III, nous allons nous intéresser aux cas des ménages dirigés par les personnes âgées et les ménages monoparentaux. Ces ménages sont particuliers dans la mesure où leur structure démographique est limitée : les personnes âgées ne disposent plus de la force physique nécessaire pour s'adonner à des activités économiques et les ménages monoparentaux accusent un actif en moins, le conjoint.

III- Les ménages particuliers : les ménages dirigés par les personnes âgées et les ménages monoparentaux

Rappelons que ces deux catégories de ménage forment 38,3% de l'ensemble des ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoà. Les chefs de ménage sans conjoint possèdent un statut particulier dans la mesure où ils élèvent seuls leurs enfants, ou avec l'aide d'un autre parent. En outre, il est souvent évoqué que les ménages monoparentaux sont plus vulnérables que les autres en raison de l'absence du conjoint et donc d'un actif en moins. Chez les ménages dirigés par les personnes âgées, l'accueil des petits-enfants peut résoudre les problèmes liés aux activités domestiques. Cependant, la plupart du temps, dans l'observatoire, les petits-enfants ne sont pas encore en âge de devenir actifs.

Il est donc important de connaître dans les deux cas, quels sont d'un point de vue démographique, les solutions adoptées par les ménages pour remplacer les personnes absentes, que ce soit les conjoints ou les actifs.

Nous posons comme hypothèses que soit l'accueil est étendu aux autres proches parents actifs, soit des individus membres du ménage deviennent des actifs. Ainsi, il peut exister un maintien

des activités économiques chez les personnes âgées et/ou une entrée précoce des enfants dans la vie active. Une troisième hypothèse serait de dire que les besoins économiques des ménages sont pris en charge par d'autres ménages ou d'autres individus en dehors du ménage.

1-Les ménages comportant des personnes âgées

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993 (RGPH-93), les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 4,8% de la population malgache. Une projection effectuée sur cette base par l'Institut National de la Statistique montre que cette proportion serait de 5,3% en 2023. Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (2008-2009), leur répartition est presque identique en milieu urbain et rural, respectivement 5% et 4,6% de la population. Si les personnes âgées de 60 ans et plus représentent seulement 5% de la population en 1997, ils sont présents dans 21,2% des ménages malgaches (Zimmer et Dayton, 2005). Pour autant, le statut social qui leur est accordé n'est pas négligeable, et un bon nombre d'entre eux sont chef de ménage.

La population africaine étant marquée par une grande proportion des jeunes, les personnes âgées n'ont fait l'objet d'études que récemment (Antoine, 2007 ; Antoine et Golaz, 2010). Pourtant, malgré cette différence d'effectif (jeunes/personnes âgées), il n'en reste pas moins que les ménages sont composés de personnes de générations différentes (Ruggles et Heggeness, 2008), jouant ainsi, comme nous l'avons vu, sur la taille des ménages.

Les études menées par Antoine (2007) dans sept capitales africaines montrent que les ménages dirigés par les personnes âgées de 55 ans et plus¹⁴ ont une taille moyenne de 6 à 10 personnes, et qu'une personne sur quatre y vit. Les principales explications à cette cohabitation intergénérationnelles sont la culture (Pilon *et al.*, 1997 ; Ruggles et Heggeness, 2008) et la situation socioéconomique (Antoine, 2007, Antoine et Golaz 2010).

Dans notre échantillon, les résultats du tableau n°33 montrent que sur l'ensemble des ménages 17,8% sont dirigés par des personnes âgées de 60 ans et plus et seulement 4,7% des ménages accueillent des parents âgés.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, les personnes âgées représentent 4,5% de la population. Ce résultat est similaire à celui de l'EDS (4,6%) et celui du ROR (2009) qui montre, pour l'ensemble des observatoires, une proportion ne dépassant pas les 5%. Dans notre échantillon, les personnes âgées sont réparties dans 22,5% des ménages (tableau n°33).

¹⁴ 55 ans est l'âge de la retraite dans la plupart des pays étudiés

Tableau n°33: Répartition des ménages selon la présence ou non de personnes âgées

Ménage	Effectif	Proportion (%)
Sans Pa	400	77,5
Dirigés par des Pa	92*	17,8
Accueillant des Pa	24	4,7
Total	516	100,0

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Pa : Personne âgée, * Parmi ces ménages, trois accueillent d'autres Pa

D'après le tableau n°34, seulement 20% des personnes âgées sont accueillies dans d'autres ménages. Sur l'ensemble, il y a plus de femmes que d'hommes (82 femmes contre 68 hommes). Par contre, les hommes ont une probabilité plus élevée d'être toujours en union à partir de cet âge (une femme sur deux est veuve contre un sur dix pour les hommes).

Tableau n°34: Répartition des personnes âgées selon leur caractéristique socioéconomique

Sexe	CM ou conjoint				Accueillies				Effectif
	Homme		Femme		Homme		Femme		
Statut matrimonial	N	%	N	%	n	%	n	%	-
En union	56	93,3	28	46,7	3	37,5	3	13,6	90
Non en union	4	6,7	32	53,3	5	62,5	19	86,4	60
Activités									
Actifs	43	71,6	47	78,3	5	62,5	10	45,5	105
Inactifs	17	28,4	13	21,7	3	37,5	12	54,5	45
Total	60	40	60	40	8	5,3	22	14,7	150

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

1.1-Les ménages dirigés par les personnes âgées

Les structures des ménages de notre échantillon montrent une forte propension des personnes âgées à cohabiter avec des proches autres que leurs enfants (78% pour les hommes et 87,5% pour les femmes). Mais sur l'ensemble, 37,4% des accueillis sont constitués par les petits-enfants de la personne âgée chef de ménage.

1.1.1-Structure des ménages dirigés par les personnes âgées

Dans notre perspective, la cohabitation avec un enfant actif est perçue comme un moyen de survie pour les parents âgés. Etudier la structure familiale des ménages ayant une personne

âgée comme membre permet donc de résoudre deux questions principales : Qui habite avec qui ? Et qui prend en charge qui ? En effet, la cohabitation recouvre différentes variables telles que la taille, les typologies des ménages, le ratio de dépendance démographique (RDD) et le ratio de dépendance économique (RDE). Théoriquement, les jeunes et les personnes âgées sont classés comme personnes économiquement dépendantes. Mais en réalité, ils peuvent exercer une activité économique.

D'après le tableau n°35, dans les deux cas, on trouve le même ratio de dépendance démographique soit un adulte devant prendre en charge deux jeunes et/ou personnes âgées. Mais bien que ce ratio soit élevé, les membres des ménages dirigés par les personnes âgées sont pour la plupart des actifs. En effet, le ratio de dépendance économique montre qu'il y a plus d'actifs que d'inactifs. Ainsi, malgré l'existence d'un déséquilibre entre le nombre des personnes économiquement dépendantes et celui des indépendantes, les ménages dirigés par les personnes âgées sont capables de produire des actifs. Dans la prochaine section nous analyserons qui sont ces actifs.

Tableau n° 35 : Répartition des ménages dirigés par une personne âgée selon leur typologie

Sexe	Homme		Femme	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion (%)
Structures familiales				
Isolé	-	-	3	3,1
Couple	3	5	-	-
Couple élargi	13	22	-	-
Nucléaire simple	10	17	-	-
Nucléaire élargi	29	48	-	-
Monoparental simple	-	-	1	9,4
Monoparental élargi	5	8	28	87,5
Total	60	100	32	100
RDE	0,8		0,7	
RDD	2,1		2,3	
Taille	6,5		4,7	
Total	92			

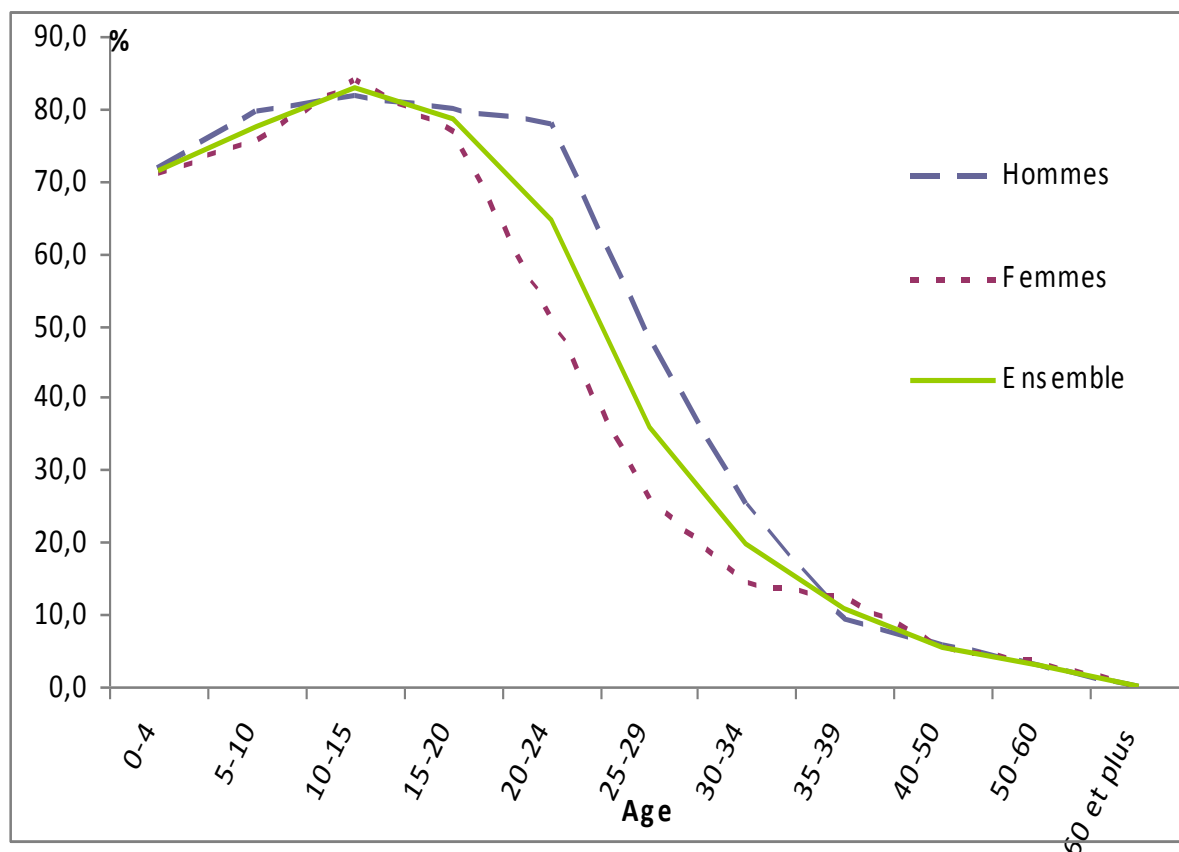
Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

1.1.2-Cohabitation entre parents et enfants

D'après le graphique n°7, moins de 10 % des enfants de plus de 35 ans habitent encore chez leurs parents. Bien souvent, ce sont des enfants déjà en couple, ou des enfants qui sont invalides. La décohabitation s'effectue de manière progressive à partir de 20 à 25 ans, âges

auxquels les enfants se marient. En dessous de ces âges, en dehors du confiage ou de la migration, plus de 80% des enfants sont encore chez leurs parents.

Graphique n°7 : Proportion d'individus cohabitant avec un parent (Mère ou Père) chef de ménage (%)



Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

D'après le tableau n°36, on constate que plus les parents sont âgés, moins ils hébergent leurs enfants adultes chez eux. C'est une situation normale car les enfants sont appelés à fonder un foyer. Mais cela s'explique également par l'accueil et la prise en charge par les enfants des parents quand vient le moment où leur force physique ne leur permet plus de travailler. Les parents âgés passent alors du statut de chef de ménage à celui d'accueilli. La cohabitation entre un parent âgé et son enfant dépend donc de deux facteurs : la capacité physique à s'adonner à des activités et le fait pour un enfant de devenir chef de ménage.

La proportion des personnes âgées chefs de ménage qui cohabitent avec un enfant actif est également élevée, soit 82,6% des chefs de ménage. Cette fréquente cohabitation peut-elle être considérée comme une prise en charge des besoins économiques des parents âgés par les enfants ?

Tableau n°36: Répartition des ménages dirigés par une personne âgée selon la présence ou non d'un enfant

Proportion des 60 ans et plus qui cohabitent avec au moins un enfant (%)				
Caractéristiques des CM	De 5ans et +	De 20 ans et +	De 25 ans et+	Actif
Sexe				
Homme	59,8	45,7	33,7	56,5
Femme	30,4	23,9	22,8	26,1
Age				
60-64	37,0	30,4	22,8	34,8
65-69	16,3	12,0	10,9	14,1
70-74	14,1	10,9	7,6	14,1
75-79	10,8	7,6	6,5	9,8
80 et +	12,0	8,7	8,7	9,8
Situation matrimoniale				
En union	63	42,4	31,5	53,3
Non en union	27,2	27,2	25,0	29,3
Statut économique				
Actif	51,1	40,0	29,3	44,6
Inactif	39,1	29,6	27,2	38,0
Effectif	92			

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

➤ **Modélisation de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus héberge au moins un enfant**

La variable dépendante est le fait d'héberger un enfant, d'âge quelconque, modélisé par un logit dichotomique. Les variables explicatives sont le statut matrimonial de la personne âgée, son âge, son niveau scolaire et son statut économique. Le sexe du chef de ménage n'a pas été introduit comme variable explicative en raison de sa forte corrélation avec le statut matrimonial¹⁵. En effet, dans nos précédents résultats, les femmes chefs de ménage de l'échantillon sont veuves ou séparées.

Nous avons constitué deux modèles de régression (tableau n°37). Le premier se base uniquement sur les caractéristiques sociales des personnes âgées tandis dans le second modèle, on a ajouté le statut économique du chef de ménage.

Le modèle sans statut économique montre que la cohabitation n'est pas reliée aux caractères sociodémographiques de la personne âgée. C'est seulement lorsque la variable statut économique a été introduite dans le second modèle, que le log-vraisemblance est devenu

¹⁵ On sait que cette différence de statut matrimonial entre homme et femme est importante. Une étude séparée aurait été alors plus pertinente mais les données disponibles ne le permettent pas.

significatif à 5%. Ainsi, le fait qu'un individu de 60 ans et plus soit inactif accroît de 2,5 fois plus la probabilité de cohabiter avec son enfant et/ou ses petits-enfants.

Le fait d'être le seul survivant du couple est tout aussi déterminant.

Tableau n° 37: Modélisation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus héberge un enfant

Caractéristiques du CM	Modèle sans statut socio-économique	Modèle avec statut socio-économique
Statut matrimonial		
En couple	Réf	Réf
Seul	0,305	0,955*
Age	0,187	0,062
Niveau d'éducation		
Sans, primaire	Réf	Réf
Secondaire et plus	-0,921	-0,461
Statut socio-économique		
Actifs	-	Réf
Inactifs	-	2,67***
Constante	-1,053	-4,728**
Effectif	92	92
LR-chi2	0,95	23,66**
Effectif	92	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Réf : modalités de référence, variables non introduites dans le modèle, les signes ***, ** et * indiquent respectivement le degré de significativité des coefficients à 1%, à 5% et à 10%.

Ainsi, nos hypothèses de départ qui consistaient à dire que pour remplacer les actifs manquants, soit les parents âgés chefs de ménage accueilleraient des enfants actifs, soit ils continueraient à être des actifs sont toutes deux vérifiées. En effet, plus de 80% des personnes âgées cohabitent avec un enfant actif et 70% d'entre elles déclarent être encore actives. Toutefois, il faudrait émettre des réserves sur la deuxième hypothèse car le statut d'actif chez les personnes âgées peut juste constituer un titre. Beaucoup d'entre eux n'ont plus la force de s'adonner à une véritable activité qui nécessite de la force physique, et leur rôle est relégué à l'organisation générale des activités (Chapitre VI).

1.2-Les ménages accueillant des personnes âgées

Le tableau n°38 nous donne la structure démographique des ménages accueillant les personnes âgées. Ainsi, les personnes âgées accueillies ont un lien de parenté avec le chef de ménage : environ deux tiers sont les mères ou pères de celui-ci ou de son conjoint et l'autre tiers est constitué d'autres apparentés tels le frère, la sœur, l'oncle ou la tante.

Parmi les vingt sept chefs de ménage qui accueillent des personnes âgées, trois sont des personnes de 60 ans et plus et environ le quart sont des femmes.

Tableau n°38 : Répartition des ménages accueillant des personnes âgées selon leur structure

	Homme	Femme	Effectif
En union	16	-	16
Non en union	2	6	8
Actifs	12	6	18
Inactifs	6	-	6
RDE	1,2	1,3	1,2
RDD	1	1,2	1.8
Taille	7,7	7,0	7,6
Total	18	6	24

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoia, nos calculs.

La lecture des ratios fait sortir que le RDE est beaucoup plus élevé que celui des ménages dirigés par les personnes âgées (0,7). Cette situation montre qu'une fois accueillies, les personnes âgées deviennent des personnes à charge.

Lors de nos entretiens, la principale raison de l'accueil évoquée est l'incapacité des parents à s'adonner à des activités économiques. L'âge et la pauvreté n'ont pas été cités comme variables déterminantes de l'accueil.

« J'ai accueilli mon père car il ne peut plus pratiquer aucune activité économique ». Mme Laurence, 37 ans.

« ...Comme ils sont déjà vieux et qu'ils ne peuvent plus rien faire, c'est moi qui les prends en charge ». Mr Noel, 34 ans.

« J'habite chez ma mère mais comme elle est vieille, c'est moi qui la prends en charge ». Mr Radimy, 57 ans.

2-Les ménages monoparentaux

Depuis les années 1990, les études effectuées par les Nations Unies et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) montrent un taux important de pauvreté chez les femmes, près de 70% des pauvres selon le PNUD, et les plus touchées sont celles qui vivent dans les campagnes des pays en voie de développement. Cette féminisation de la pauvreté observée dans le monde a amené les chercheurs à se questionner sur le rapport entre le sexe du chef de ménage et le niveau de vie. Toutefois, cette relation n'est pas toujours évidente.

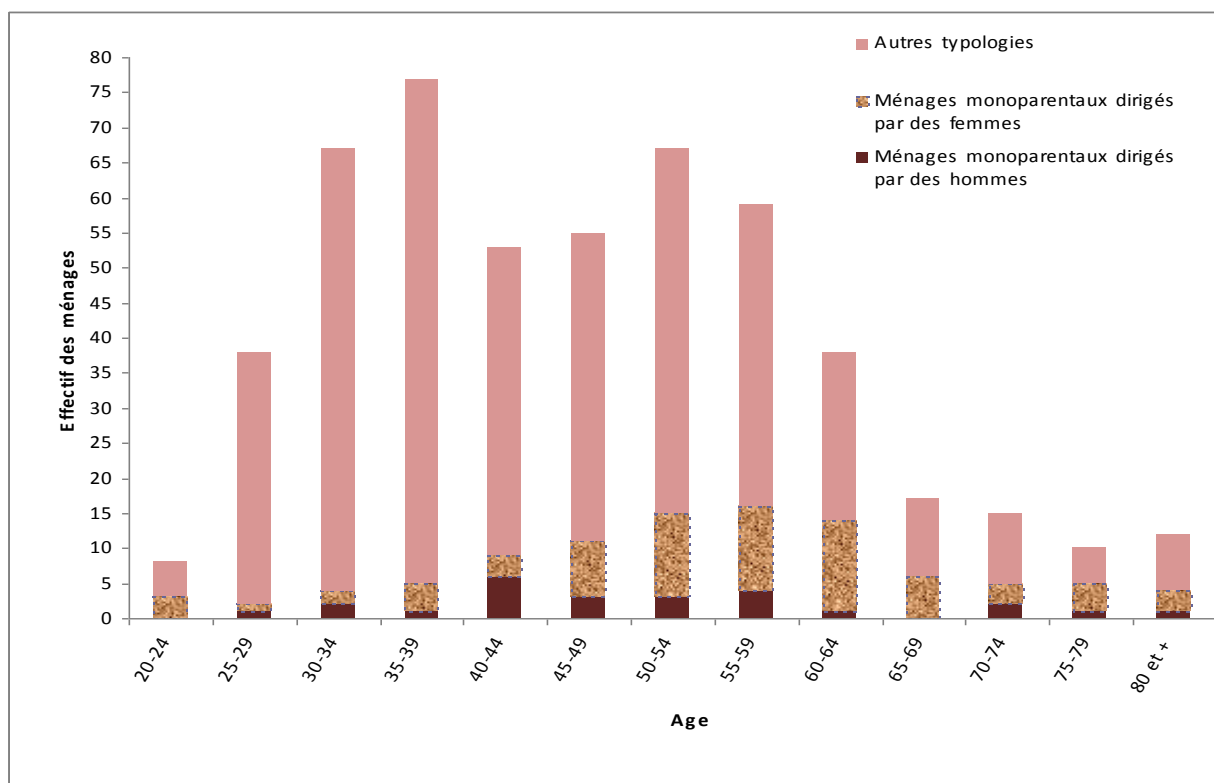
« Le lien entre ces deux paramètres est loin d'être uniforme. Au contraire, il varie considérablement d'une région du monde à l'autre. Ainsi, la disproportion du nombre de ménages dirigés par une femme dans les secteurs les plus pauvres de la population est beaucoup plus importante en Amérique latine et en Asie qu'en Afrique. Ces écarts s'expliquent par la disparité des mécanismes pouvant amener une femme à diriger le ménage » (Kabeer, 2005, p.100).

Dans notre cas, les études des ménages dirigés par les femmes seront effectuées comparativement avec ceux de leur homologue masculin sans conjoint. En effet, comme nous l'avons vu, il peut arriver que les couples ne résident pas ensemble pour diverses raisons : coutume, choix personnel, stratégie économique, etc.

2.1- Caractères socio-économiques des chefs de ménage monoparental

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, 15,5% des ménages sont dirigés par des femmes. Parmi eux, 92,5% sont monoparentaux. Les ménages dirigés par les hommes sans conjoint sont au nombre de vingt six et un seul est de type isolé, c'est-à-dire que le chef de ménage est célibataire. Les ménages monoparentaux constituent 19,2% de l'ensemble des ménages.

Graphique n°8 : Proportion des ménages monoparentaux selon le sexe et l'âge (%)



Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'après le graphique n°8, les ménages monoparentaux sont présents dans toutes les tranches d'âge, mais leur proportion devient plus importante à partir de 40 ans. En dessous de cet âge, la monoparentalité s'explique par la migration temporaire ou de longue durée des jeunes. La pyramide des âges nous a montré une forte migration des individus de 25-35 ans, (particulièrement chez les hommes). Au-delà de 40 ans, les ménages monoparentaux résultent de la séparation ou du veuvage. La monoparentalité répond plus à une situation sociale qu'à une stratégie économique. Si les femmes chefs de ménage sont plus nombreuses que les hommes à partir de cet âge, cela s'explique par leur espérance de vie plus élevée. A Madagascar, cet indicateur est de 68 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes (Banque Mondiale 2012). Ensuite, la migration des jeunes hommes crée un écart d'âge au mariage dans le couple. Les conjointes ont en moyenne 7 ans de moins que leur époux. L'âge moyen des hommes chefs de ménage est de 47 ans et celui des conjoints est de 40 ans.

La diminution du nombre des femmes chefs de ménage à partir de 65 ans s'explique d'un côté par le décès, de l'autre côté par la préférence des enfants à accueillir leur mère, car les hommes peuvent toujours se remarier même étant très âgé.

2.1.1-Situation matrimoniale des chefs de ménage monoparental

Selon le tableau n°39, pour les deux sexes, les personnes mariées vivant seules constituent 12,1% des ménages monoparentaux. La proportion des mères et des pères célibataires est également très faible, 3%.

Tableau n°39: Répartition des chefs de ménage monoparental selon leur caractéristique socio-économique (%)

	CM=Homme	CM= Femme	Ensemble
Situation matrimoniale			
En union	16,0	10,8	12,1
Veuf (veuve)	40,0	63,5	57,6
Divorcé ou séparé	40,0	23,0	27,3
Célibataire	4,0	2,7	3,0
Total	100	100	100
Statut économique			
Actif	92,0	96,0	95,0
Inactif	8,0	4,0	5,0
Total	100	100	100
Effectif	25	74	99

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Chez les hommes, la proportion de chefs de ménage veufs est égale à celle des divorcés ou séparés. Cette proportion augmente à partir de 40 ans et décroît rapidement après 55 ans. Cette situation s'explique par le remariage fréquent des hommes chefs de ménage.

Callet (1908) rapporte qu'à une époque, la polygamie était une pratique traditionnelle des sociétés des Hautes-Terres. Le roi Andrianamponimerina (1745-1810), pour faciliter et sceller son alliance avec les autres royaumes, avait douze femmes. Si officiellement, seuls les rois avaient cette « prérogative », la reine Ranaivalona I^{ère} (1788-1861) a permis cette pratique au peuple. Avec l'introduction du christianisme, au temps de la reine Ranaivalona II, et jusqu'à aujourd'hui, la loi interdit la polygamie. Toutefois, la séparation des couples et l'entrée par la suite dans une nouvelle union sont autorisées.

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de la séparation. La plus courante est la stérilité du couple, souvent associée à la femme. L'objectif premier du mariage chez les Malgaches est d'avoir des descendants : « *ny anambadian-kiterahana* » ou « on se marie pour avoir des enfants ». Les enfants sont *mpamelo-maso ny anaran-drainy* ou « des héritiers qui doivent perpétuer le nom du père ». Ils veillent et prennent soin du patrimoine des ancêtres. Une union qui ne donne pas d'enfants les premières années de vie commune est donc généralement vite dissolue. Par ailleurs, le mariage traditionnel malgache est souple et la coutume permet aux couples en mésentente de se séparer.

2.2- Caractéristiques des ménages monoparentaux

Seulement 24,2% des ménages monoparentaux ont une structure simple (21,6% chez les femmes et 32% chez les hommes). Ainsi, la majorité des chefs de ménage sans conjoint (75,8%) avec des enfants font appel à d'autres personnes pour cohabiter avec eux.

Dans notre zone, il faut spécifier que la majorité des chefs de ménage sont déjà âgés. La cohabitation, comme on l'a vu précédemment, s'effectue donc avec les petits-enfants et/ou les gendres et les brus. Les chefs de ménage adultes quant à eux, hébergent les personnes de la même génération qu'eux, la fratrie, ou celle de la génération précédente, les parents.

D'après le tableau n°40, la taille des ménages est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Cette situation rejoint les études effectuées par Wakam (1997) au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal qui montrent une structure élargie, avec accueil d'étrangers chez cette catégorie de ménage. En termes de nombre d'individus et d'actifs présents dans le ménage, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Tableau n°40: Répartition des ménages monoparentaux selon leur caractéristique

Caractéristiques du ménage	CM=Homme	CM= femme	Ensemble
Monoparental simple (%)	32,0	68,0	100
Monoparental élargi (%)	21,6	78,4	100
RDE	1,1	1,0	1,0
RDD	1,4	1,7	1,6
Taille du ménage	4,9	5,4	5,3
Effectif des ménages dont la superficie rizicole (en hectare) est égale à :			
0	2	7	9
] 0-0,15]	6	21	27
] 0,15-0,3]	4	19	23
] 0,3-0,6]	9	13	22
>0,6	4	14	18
Total	25	74	99

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En ce qui concerne le capital foncier, les ménages monoparentaux en sont mieux plutôt bien pourvus. Nous avons vu que les chefs de ménage sont pour la plupart des personnes âgées, or, ces personnes sont propriétaires de leurs terres jusqu'à leur mort.

Pour conclure ce deuxième chapitre, nous pouvons donc dire que dans l'observatoire d'Ambohimahaso, la structure familiale repose essentiellement sur le chef de ménage et le noyau conjugal. Deux principaux déterminent l'accueil d'autres membres. Le premier est une situation de fait liée aux événements sociaux, par exemple des enfants confiés à la suite d'une séparation, d'une nouvelle union, d'un décès ou alors le mariage d'un enfant qui n'est pas encore en mesure d'avoir un foyer indépendant. Le second déterminant résulte d'un choix délibéré du chef de ménage d'accueillir un autre membre dans le ménage. La motivation est souvent d'ordre économique, que ce soit pour un besoin de main-d'œuvre pour ceux qui possèdent de grandes superficies agricoles ou pour un besoin de membres actifs chez les personnes qui en sont dépourvues, comme les personnes âgées, les veufs et veuves ou encore les personnes séparés.

L'accueil est individuel ou il repose sur un noyau conjugal mais dans tous les cas, les personnes hébergées demeurent sous l'autorité du chef de ménage. Ainsi, l'organisation des activités économiques et domestiques dans l'observatoire d'Ambohimahaso repose essentiellement sur la famille.

Chapitre III : Diversification des activités et des sources de revenu

L'objectif de cette partie est de déterminer dans un contexte d'exiguïté des parcelles cultivables les stratégies économiques des paysans de l'observatoire d'Ambohimahaso. Quelles sont les activités entreprises et quelles sont les logiques qui les sous-tendent ? Comment les ménages mettent-ils en œuvre la diversification du revenu ?

En 1798, Malthus a proposé son « Principe de population » selon lequel il existerait une distorsion entre le pouvoir de reproduction de l'espèce humaine et la capacité de production des moyens de subsistance. Ainsi, selon Malthus, à cette époque la population croît selon une progression géométrique (1, 2, 4, 8, 16, ...) alors que les ressources s'accroissent selon une progression arithmétique (1, 2, 3, 4, 5, ...). Plus tard, les néo-malthusiens ont élargi ces réflexions sur les impacts d'une forte croissance démographique sur la dégradation de l'environnement et des moyens de production agricole. Meyers (1989) mentionne, par exemple, l'abandon de la pratique de la jachère au Burkina-Fasso, à cause de la saturation foncière et de l'adoption d'autres solutions telles que la migration vers d'autres régions devant la menace de famine.

Pour Boserup (1965), contrairement aux malthusiens, la pression démographique est l'aiguillon qui peut conduire au progrès agricole à travers une réorganisation de la production. Pour cet auteur, quand la taille de la population est trop élevée par rapport à la quantité de subsistances nécessaire, cela conduit à des modifications des modes d'exploitation de la terre et à l'amélioration des techniques de production, généralement par l'introduction de l'innovation dans les techniques culturales ou par le changement radical de système de production.

De nombreuses études rapportent les différentes évolutions des situations agraires en Afrique subsaharienne. Certains pays ont connu une dynamique plutôt malthusienne tandis que d'autres ont connu le progrès agricole selon la théorie boserupienne. « Ainsi l'évolution de l'état des ressources naturelles au Yatenga (Burkina Faso) sous l'effet de l'augmentation de la pression foncière, décrite par Marchal (1983), ou celle du pays Serer au Sénégal que rapporte Lericollais (1970), confirment de façon assez manifeste, une dynamique de type malthusien. À côté de ces situations, on trouve aussi des régions où la forte densité de population n'a pas entraîné de dégradation de l'environnement mais a, au contraire, favorisé une intensification de l'agriculture et une gestion durable des capacités productives du milieu. Parmi ces régions, on peut citer le pays Bamiléké au Sud-ouest du Cameroun, où certains 'quartiers', dont la densité de population avoisine les 1 000 habitants par km², arrivent à produire un surplus pour

alimenter les villes de Douala ou Yaoundé. Un autre exemple particulièrement démonstratif d'une évolution de type boserupien est le district de Machakos au Kenya, où la croissance de la population au cours de plusieurs décennies s'est accompagnée d'une incontestable intensification agricole et d'une amélioration de la gestion des ressources du milieu que rapportent Tiffen *et al.*» Jouve (2012, p.114). Cependant, pour des raisons sociales (Sandron, 2007b) ou climatiques et économiques (Golaz, 2009), l'adoption du progrès agricole présente des limites. L'investissement dans l'agriculture peut être ponctuel au profit d'autres activités. « Les crises exogènes qui touchent le Kenya, dues aux variations climatiques, par exemple, contribuent dans l'ensemble à renforcer l'économie gusii. Une évolution à la Boserup (1965, 1987) dans laquelle une intensification rapide entraînerait le passage de seuils d'innovation agricole, semble plus adaptée, mais c'était probablement plus vrai dans le passé qu'à l'heure actuelle. Si l'on a abandonné la jachère au profit d'une culture, puis de la culture annuelle pour la culture bisannuelle, les pâturages pour l'élevage en stalles (zéro-grazing), c'est désormais la sortie de l'agriculture qui est plus de mise que l'innovation agricole (Golaz, 2009, p.12).

Dans le cas de Madagascar, quelques études rapportent les diverses solutions adoptées par les paysans malgaches pour faire face au manque de terre. Selon Minten *et al.* (2006), l'extensification agricole a constitué pour trois zones de Madagascar (Mahajanga, Fianarantsoa et Vakinankaratra) une réponse à la saturation foncière. Ainsi, sur les dix dernières années précédant l'étude, les superficies rizicoles, c'est-à-dire les plaines, ont augmenté de 5% et les superficies en colline de 23%. L'extension des plaines s'est effectuée aux dépens des terres en colline, et celle des collines par le défrichement de la forêt primaire. Les auteurs remarquent également que l'accès aux marchés des intrants agricoles pour certaines communes a eu des impacts sur la fertilité du sol tandis que dans les communes éloignées des routes, il y a une dégradation des sols en colline. Dans le deuxième cas, il existe donc un abandon de la terre et une surexploitation des terres à travers la polyculture et la migration.

La pratique de la migration temporaire de travail est relevée dans beaucoup d'endroits des Hauts-Plateaux (Rakotonarivo, 2008 ; 2010, Briet *et al.*, 2006). Elle répond pour les personnes qui restent dans les villages d'origine à une diversification du revenu. Elle ne s'effectue donc pas aux dépens de l'exploitation familiale. Chez les plus jeunes, par contre, c'est une migration de longue durée en réponse au manque de terre. Elle s'effectue aux dépens de l'agriculture.

Chez les ménages des Hauts- Plateaux, la diversification des sources de revenu est une solution économique à la saturation foncière. Elle est également mise en oeuvre en tant que stratégie de

gestion de risque et de complément de revenu (Briet, 2007b ; Gondard-Delcroix, 2007). Cette stratégie consiste à combiner diverses activités économiques en dehors de l'exploitation agricole qui demeure l'activité principale du ménage. Ces autres activités, dénommées activités secondaires, peuvent être une association d'activités agricoles et non agricoles, comme le salariat, le petit commerce, l'artisanat, l'élevage, la migration temporaire de travail, etc. Dans certains cas, le revenu des activités secondaires est majoritaire dans le revenu familial. Mais ce revenu est toujours considéré comme un complément du revenu du ménage. La diversification des activités constitue donc à la fois un mode de gestion de risque et un moyen de pallier le manque de terre.

En termes de gestion *ex post* des risques, les études du programme 4D sur les Hautes-Terres montrent le recours aux différents réseaux d'entraide, dont la famille, les amis ou les voisins. « Le réseau social constitue souvent pour les plus démunis le seul mécanisme d'assurance. L'entraide, le prêt gratuit, les transferts monétaires (don ou prêt des membres de la famille) et non monétaires sont autant de mécanismes de solidarité qui permettent de faire face à des chocs ponctuels et propres à un ménage particulier » (Gastineau *et al.*, 2005, p.4). D'autres stratégies telles que la baisse de la consommation du riz ou une substitution de cette céréale par le manioc, les patates douces, les pommes de terres et le maïs ; la vente d'une partie de l'élevage, et le recours au grenier villageois ont été également observées (Gastineau *et al.*, 2005, Briet, 2007b)

L'intensification de l'agriculture familiale est une solution au problème d'insécurité alimentaire des paysans. Cependant, l'adoption de nouvelles techniques et l'utilisation de nouvelles technologies présentent des limites. En effet, certains paysans sont attachés aux « pratiques traditionnelles », notamment si l'innovation est trop risquée (Sandron, 2007b). Par ailleurs, les caractéristiques même des parcelles cultivables, trop petites et/ou éparpillées, ne permettent pas le recours aux machines performantes comme les tracteurs. Dans ce cas, un accroissement de la production agricole passe par l'amélioration des intrants agricoles que sont les semences et les engrais. Supporter le coût engendré par l'achat de ces intrants ne serait alors possible que par la pratique d'autres activités en dehors de l'agriculture familiale.

Dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, des interventions en appui à l'agriculture existent mais elles sont rares. De même, la diffusion et l'adoption des nouvelles techniques ne touchent pas la totalité des paysans. Ainsi, pour assurer une sécurité alimentaire à la famille et satisfaire les autres besoins fondamentaux tels l'éducation ou la santé, les paysans betsileos doivent nécessairement recourir aux activités en dehors de l'exploitation familiale. « Les activités extra

agricoles, génératrices de revenus monétaires et non plus seulement en nature, peuvent permettre aux familles rurales d'atteindre un certain équilibre de survie (Gondard-Delcroix et Rousseau, 2004, p.11) ». Toutefois, au niveau du ménage, cette survie dépend en grande partie de ses ressources physiques, humaines et sociales. Ainsi, nous posons comme hypothèses principales à la diversification des activités et des sources de revenu des ménages que :

- Pour s'assurer efficacement contre les risques, les activités des individus ne doivent pas être soumises aux mêmes risques. Il faudrait donc que la diversification des activités et des sources de revenu s'effectuent dans des secteurs différents (Briet, 2007b ; Gondard-Delcroix et Rousseau, 2004). Cela signifie que les activités entreprises par les ménages doivent être indépendantes les unes des autres. Il est possible, par exemple, de se consacrer à une combinaison d'activités telles que l'agriculture, le petit commerce, l'activité salariale en ville et l'artisanat. Les revenus escomptés de ces activités ne sont pas directement liés.
- Cependant, dans la mesure où la diversification est limitée par le capital social et économique du ménage, que ce soit en terre ou en ressources humaines, la pluriactivité reste possible et elle peut s'effectuer dans le même secteur si les risques ne sont pas les mêmes (Briet, 2007b ; Gondard-Delcroix et Rousseau, 2004). Cela signifie que les ménages qui n'ont pas les moyens de constituer un fonds de commerce, qui n'ont pas d'opportunité d'emplois salariés dans le secteur secondaire ou tertiaire peuvent pratiquer la diversification des sources de revenu dans le secteur de l'agriculture. Mais il faudrait alors que les activités ne soient pas soumises aux mêmes types de risques. L'agriculture, dont le principal risque est le climat, peut être ainsi associée à l'élevage, dont le principal risque est la maladie des bêtes.

Nous verrons dans les différentes parties qui composent ce chapitre que, pour l'observatoire d'Ambohimahasoà, la diversification des activités et des sources de revenu s'organise à la fois au niveau des individus, membres actifs du ménage, et au niveau du ménage lui-même. Nous essaierons également de voir s'il existe un lien entre le revenu, les structures démographiques du ménage et le capital physique qu'il détient avec la terre.

I- La diversification des activités au niveau des individus

Nous verrons dans cette section qui sont les individus qui exercent une ou plusieurs activités économiques dans l'observatoire d'Ambohimahasoa et comment s'effectue la mise en œuvre de la diversification des activités au niveau des individus.

1-Le taux d'activité dans l'observatoire d'Ambohimahasoa

Dans l'objectif de mieux cerner le travail des personnes âgées, l'Enquête prioritaire auprès des ménages (INSTAT, 2010) détermine l'âge de la population active dans la tranche 15-64 ans. Mais l'espérance de vie à Madagascar étant de 66,7 ans (Nations Unies, 2011), dans notre cas, pour bien mesurer le niveau de participation des personnes de 60 ans et plus dans la vie active, nous procéderons au calcul de deux taux qui correspondent aux classes d'âge [15-59] et [15-64].

Selon les résultats de l'EPM (INSTAT, 2010), 90,2% de la population malgache de 15-64 ans est potentiellement active. Dans notre site d'étude, le niveau d'insertion dans l'activité économique est légèrement inférieur à cette moyenne puisqu'il est seulement de 85% (tableau n°41).

Tableau n°41: Taux d'activité selon les tranches d'âge

Tranches d'âge	Nombre d'actifs	Nombre d'inactifs	Proportion (%)	Effectif de la population active
[15-64]	1402	237	85,5	1639
[15-60]	1364	235	85,3	1599
Effectif des actifs déclarés	1485			

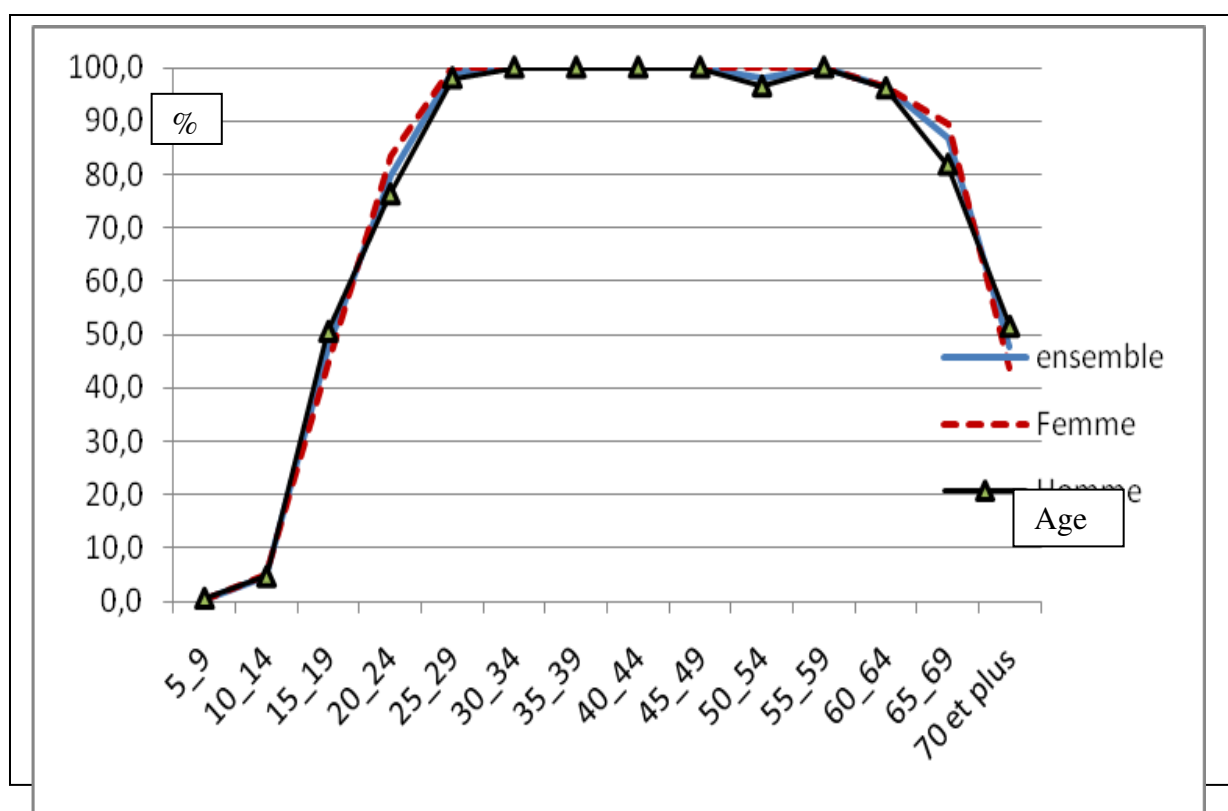
Source: observatoire d'Ambohimahasoa, données du ROR 2008, nos calculs.

Les ménages de notre échantillon comptent 1485 individus actifs dont certains n'appartiennent pas à ces deux tranches d'âge. En effet, il existe des individus actifs qui ont moins de 15 ans ou plus de 64 ans. En tant qu'actif apportant un revenu supplémentaire au ménage, le critère de l'âge ne sera pas retenu pour les analyses dans ce chapitre. Les réponses à la question de savoir comment ces deux catégories d'individus peuvent participer plus tôt ou plus tardivement aux activités économiques des ménages seront traitées dans d'autres chapitres : le travail des enfants (Chapitre V) et la poursuite des activités économiques chez les personnes âgées (Chapitre VI).

1.1-Taux d'activité selon les caractéristiques sociales des individus

Selon le graphique n°9, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, il y a une entrée précoce de certains enfants dans les activités économiques et un maintien de cette activité, même au-delà de l'âge de la retraite. Cette insertion commence exactement à partir 9 ans et continue jusqu'au-delà de 70 ans. Toutefois, le statut d'actif n'est majoritairement acquis par les enfants qu'à partir de 19 ans. Entre 15 et 19 ans, s'ils ne fréquentent plus l'école, ils sont considérés comme des aides familiales. En ce qui concerne les personnes âgées, le taux d'activité atteint encore 70% entre 65 et 69 ans, par contre, comme nous le verrons au chapitre VI, il peut s'agir, dans beaucoup de cas d'un simple titre car ce sont les enfants qui les aident dans les activités économiques.

Graphique n°9: Taux d'activité selon le sexe et l'âge



Nous constatons aussi que l'insertion dans le milieu du travail ne dépend pas du sexe de l'individu. Les deux courbes représentant les hommes et les femmes ont la même allure à tous les âges.

2- La diversification des activités au niveau de l'individu

Il existe deux manières de mettre en œuvre la diversification des activités et des sources de revenu au sein des ménages :

- Chaque membre du ménage se spécialise dans une activité, chacun dans un domaine différent. Par exemple, un dans l'agriculture, un autre dans l'artisanat, un troisième dans le commerce. De cette manière, la pluriactivité se situe au niveau du ménage et chaque individu ne s'occupe que d'une activité économique. Il est dit dans ce cas mono-actif.

- Chaque actif recourt à différents emplois, dans un ou plusieurs secteurs. De cette manière, la pluriactivité se situe au niveau des individus. Ainsi, un individu peut être à la fois exploitant et salarié agricole.

Entre ces deux cas, il peut exister des stratégies intermédiaires, c'est-à-dire qu'il y a un mélange des deux stratégies, où par exemple un membre se spécialise dans une activité et un autre pratique la pluriactivité.

A Ambohimahaso, 94% des actifs sont des exploitants agricoles et 73,5 % déclarent exercer au moins une activité complémentaire à l'agriculture (deuxième activité). Ainsi, la diversification du revenu chez les paysans betsileos s'exerce à la fois au niveau des individus et comme nous le verrons en section II, au niveau des ménages.

2.1-L'exploitation agricole familiale : première activité des actifs

Le tableau n°42 donne les différents secteurs d'activités économiques des paysans. La majorité des actifs déclarent comme « première activité » le travail de la terre. Cette activité, en termes de durée, est saisonnière, mais elle est déclarée comme principale activité chez les paysans.

Tableau n°42: Répartition des actifs selon le secteur de la principale activité

Activités et secteurs	Effectif	Proportion (%)
Agriculture		
Agriculteurs exploitants	1396	94,0
Autres	6	0,4
Elevage	3	0,2
Artisanat		
Activités domestiques	13	0,9
Autres	14	0,9
Commerce, libéral, moderne		
Enseignant du primaire	24	1,6
Autres	29	2,0
Total	1485	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Parmi les risques liés à l'agriculture, selon les responsables de la commune, ces dernières années ont été particulièrement touchées par le manque de pluie dans la commune rurale d'Ampitana. Malgré ceci, il est toujours important pour les paysans betsileos de poursuivre les activités agricoles car l'agriculture fournit le principal moyen de subsistance. Continuer à travailler la terre découle également d'un devoir qui est celui d'entretenir la terre des ancêtres (Ottino, 1998).

Si un paysan n'exploite pas sa terre, cela revient à abandonner le patrimoine des ancêtres et ne pas les honorer (Rakotonarivo, 2008 ; Sandron, 2011). «Partout à Madagascar, l'idée de parenté, et tout particulièrement celle de parenté rapprochée, est indissociable de celle de propriété. Plus exactement d'une propriété familiale ou ancestrale, transmise héréditairement, dont les héritiers ne sont que les gardiens puisque leur premier devoir est de la perpétuer en la transmettant à leur tour à leurs descendants.» (Ottino, 1998, p.18). Cette valeur traditionnelle de la terre est encore perçue chez les paysans betsileos. Pour ne pas perdre sa reconnaissance sociale, le paysan continuera à exploiter ses terres même si elles sont peu productives. Pour le paysan pauvre, le fait de ne pas abandonner la terre demeure plus important que le fait d'investir réellement dans l'exploitation. Ainsi, il peut faire un « semblant d'exploitation ».

« Pour trouver rapidement de l'argent, certains paysans essayent de faire du charbon et délaissent l'agriculture. J'ai trouvé chez certains que tous les membres de la famille sont là pour travailler. Je parle des enfants et des parents. Il leur faut jusqu'à cinq jours de travail par fatana (foyer) pour obtenir du charbon, et un fatana peut donner jusqu'à 5 sacs de charbon tout au plus. Le prix du sac varie entre 1000 Ariary chez les grossistes et 3000 Ar si vendu en détail au marché d'Ambohimahaso, et donc tout ce qu'ils obtiennent sert à survivre au jour le jour. Ils n'ont plus le temps de s'occuper des terrains agricoles, ils n'ont pas les moyens de payer des salariés agricoles et n'ont pas le temps de travailler correctement leurs champs, s'ils arrêtent de faire du charbon, ils n'auront rien à manger ». Un Chef quartier.

« Je suis agriculteur et avoir de l'argent avec cette activité est devenu très difficile. Depuis quelque mois, pour avoir de l'argent rapidement, moi et toute ma famille, nous avons décidé de faire du charbon. Ce travail prend beaucoup de temps mais nous permet d'acheter de la nourriture. Nous n'avons ni le temps ni l'argent pour nous occuper de nos activités agricoles, alors nous faisons juste du mambolimboly (un semblant d'exploitation) ». Mr Rasolofo, 39 ans.

Aujourd'hui, avec la faiblesse des récoltes, les paysans, pour leur survie, sont obligés de trouver d'autres activités qui rapportent de l'argent rapidement même si elles sont peu

rémunérées. Le choix des activités diverge selon le quartier de résidence des paysans. Ceux qui sont près des centres urbains optent pour les activités artisanales comme la fabrication de briques ou de tuiles. Ceux qui en sont éloignés optent pour l'exploitation des ressources forestières telles que la fabrication de charbon, la coupe de planches ou de madriers.

Depuis ces dernières années, dans un objectif de préserver l'environnement, les autorités malgaches exigent la possession de permis d'exploitation pour toutes les activités concernant la forêt, même si celle-ci est une propriété privée. Pourtant, selon plusieurs responsables, la quasi-intégralité des paysans charbonniers n'en possèdent pas et travaillent donc dans l'illégalité. Pour continuer leur activité et pour fuir tout contrôle sur le charbon ou la coupe du bois, les paysans s'avancent de plus en plus loin dans les forêts. Cette activité devient elle-même donc de plus en plus difficile car l'accès au lieu de travail et l'acheminement des produits demandent plus de temps. De plus, l'accès au marché devient plus difficile en raison des différents contrôles de la Gendarmerie et de la Police. Dans cette situation, le revenu permet juste de satisfaire les besoins à court terme et non d'investir dans les activités agricoles. Nous avons à ce sujet rencontré lors des jours de marché, trois familles qui fabriquent du charbon. Elles affirment que l'argent reçu permet tout juste d'acheter de la nourriture et du café pour le travail. Les enfants n'étaient pas scolarisés et ne disposaient pour tout bien que des vêtements qu'ils portaient sur eux.

Il faut cependant signaler que pour certains, le fait de fabriquer du charbon en certaines périodes de l'année ne s'effectue pas aux dépens de l'agriculture, mais plutôt en tant qu'activité complémentaire. Ce cas a été aperçu chez des personnes qui sont pluriactives, ou dans des ménages où un seul membre était occupé à plein temps dans la fabrication de charbon.

En ce qui concerne les briquetiers du centre de la commune, bien que leur activité ne soit pas soumise à une quelconque réglementation, tout comme les charbonniers, ils tendent petit à petit vers « l'abandon de l'activité agricole ». En effet, les briquetiers font face au fur et à mesure des années, à des rizières qui sont de moins en moins exploitables pour l'agriculture.

« Le niveau des rizières ne cesse de baisser alors lorsqu'il y a une forte arrivée de pluie, les plants sont vite inondés [...] La terre qu'ils remettent pour reboucher les trous dans les rizières n'est pas de même nature que celle qui a été retirée. C'est de la terre rouge, ça n'a pas les mêmes propriétés que l'argile. Ce dernier retient l'eau et conserve une certaine chaleur dont les plants de riz ont besoin ». Mr Razily, conseiller Municipal.

2.2-La pluriactivité au niveau des individus

Le tableau n°43 nous montre pour l'observatoire d'Ambohimahaso le nombre d'activités économiques exercées par les actifs. En moyenne, il est de 2,9 activités par individu.

Tableau n°43 : Répartition des actifs selon le nombre d'activités pratiquées

Nombre d'activités économiques exercées	Effectif	Proportion (%)
Une activité	393	26,5
Au moins deux activités	1092	73,5
Total	1485	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

On remarque que près de trois quart des actifs exercent au moins deux activités économiques. Deux grands types de questions se posent alors :

- Qui, au sein des ménages, pratique plusieurs activités économiques ? En effet, il est intéressant de voir parmi les actifs du ménage, ceux qui peuvent exercer d'autres activités en dehors de l'agriculture. Quels rôles jouent les caractéristiques individuelles dans l'accès à une deuxième activité ? Les individus ont-ils la même chance d'exercer une activité secondaire extra-agricole ?
- Dans quels secteurs s'inscrivent les activités secondaires des pluriactifs ? Selon notre hypothèse de départ, les filières dans lesquelles s'inscrivent les activités secondaires jouent un rôle essentiel dans le revenu et la satisfaction des besoins fondamentaux de la famille, que ce soit pour la nourriture, la santé, la scolarisation des enfants ou la continuité des activités économiques et principalement l'exploitation agricole.

2.2.1-Profil des pluriactifs

Pour connaître le profil des pluriactifs, nous avons eu recours à une régression logistique binaire (tableau n°44). Nous avons pris comme modèle la probabilité d'exercer au moins deux activités et comme variables explicatives les caractéristiques sociodémographiques des actifs que sont le sexe, l'âge, le lien de parenté avec le chef de ménage et la formation professionnelle.

Parmi les variables, la classe d'âge et le lien de parenté influent sur le modèle.

Tableau n°44: Modélisation de la probabilité qu'un actif exerce au moins deux activités

Caractéristiques des actifs	Modèle sans formation professionnelle	Modèle avec formation professionnelle
Sexe		
Homme	Réf	Réf
Femme	0,864	0,839
Classe d'âge		
09 -14	Réf	Réf
15-30	4,375***	6,88***
30-59	3,942***	6,185***
60 et +	0,633	-
Lien de parenté		
Chef de ménage	Réf	Réf
Conjoint	0,808	0,831
Enfant	0,316***	0,312***
Autres liens de parenté	0,132***	0,142***
Formation professionnelle si âge >=15 ans		
Non	-	Réf
Oui	-	0,898
N	1485	1459
LR-chi2	160,09***	131,25***

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

*** significatif à 1 % ** significatif à 5 % * significatif à 10 %

Le sexe n'influe pas sur la probabilité d'exercer une activité secondaire. On peut dire alors que les hommes et les femmes ont autant de chance de pratiquer d'autres activités en dehors de l'agriculture familiale. Cependant, en regardant le lien de parenté, on remarque que le fait d'être conjoint du chef ménage (c'est-à-dire généralement les femmes) ne favorise pas la pluriactivité. Nous verrons dans l'organisation générale des activités (Chapitre V), le pourquoi de cette situation. En effet, plusieurs variables socio-économiques jouent dans la répartition des activités économiques et domestiques dans le couple.

On remarque également que la pluriactivité s'exerce à partir de 15 ans. En milieu rural malgache, l'entrée en activité ou son arrêt est conditionnée par la limite des forces physiques. Généralement, c'est à partir de l'adolescence, c'est-à-dire vers 15 ans que les enfants commencent à prendre part ou à être initiés aux activités économiques qui nécessitent de la force comme le labourage, le repiquage de riz, etc.

Enfin, le fait de ne pas avoir reçu une formation professionnelle n'influe pas sur le modèle. Cela peut s'expliquer par la nature des activités économiques des individus qui ne nécessitent le plus souvent aucune formation quelconque. En effet, dans 60% des cas, la deuxième activité des individus est exercée dans le secteur agricole ou forestier comme le salariat agricole, l'élevage ou le charbonnage. Ces activités relèvent davantage d'un apprentissage par la pratique que dans une école.

Un regard sur les formations reçues montre qu'elles se portent essentiellement sur l'agriculture et la couture. Leur application est donc restreinte au niveau du ménage et de l'exploitation familiale. Les formations en agriculture contribuent à l'amélioration des pratiques agricoles. Les autres formations, s'il existe un marché potentiel, peuvent constituer une source de revenu pour le ménage. Par exemple, une femme refait des shorts et des pantalons d'enfants avec des vêtements que les marchands de fripes n'arrivent plus à écouler, comme c'est le cas avec des vêtements de grande taille ou avec des défauts.

Ainsi, à part l'âge, devenir pluriactif n'est pas directement relié aux caractères sociaux des individus. Le partage des activités s'effectue selon l'organisation des activités décidée au niveau du ménage et les opportunités de travail. Nous verrons, par exemple, en section 3 qu'un homme ou une femme peut exercer le salariat mais cela dépend de l'offre de travail trouvé, notamment le labourage pour les hommes et le repiquage destiné aux femmes.

2.2.2-Secteurs d'activités des pluriactifs

La première analyse nous a donné un aperçu du profil des pluriactifs. Le point le plus important concerne cependant le secteur de la deuxième activité des actifs. En effet, selon notre hypothèse, pour assurer un rôle de « filet de sécurité », c'est-à-dire un complément ou un substitut de revenu en cas de mauvaises récoltes, la deuxième activité doit s'effectuer en priorité dans le secteur extra-agricole.

Pour déterminer le secteur des activités principales et secondaires¹⁶ des actifs, nous avons créé le tableau n°45 deux typologies :

- le primaire : regroupe les filières agriculture, élevage et pêche
- l'extraprimaire : regroupe les filières artisanat, commerce, le libéral et les activités modernes¹⁷

¹⁶ Ce terme a été employé en raison des activités économiques complémentaires à l'agriculture entreprises par les individus qui peuvent être nombreuses

Afin de déterminer par la suite si les activités entreprises au niveau des individus ne sont pas soumises au même risque, c'est-à-dire appartient au même secteur ou pas, nous avons créé deux autres typologies :

- l'unisectoriel : les activités sont exercées dans le même secteur, c'est-à-dire soit dans le primaire soit dans l'extra primaire
- Le polysectoriel : les activités sont exercées à la fois dans le secteur primaire et le secteur extraprimaire.

Tableau n°45 : Répartition des pluriactifs selon leur secteur d'activités (en %)

Activités secondaires				
Activités principales	Unisectoriel		Polysectoriel	Total (%)
	Primaire	Extraprimaire	Primaire et extraprimaire	
Primaire	58,8	14,7	25,8	99,3
Extra primaire	0,5	0,1	0,1	0,7
Total	59,3	14,8	25,9	100
Effectif	1092			

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'après le tableau n°45, 41,2 % des actifs ont leur activité secondaire dans l'extraprimaire. C'est un filet de sécurité pour leurs ménages car le revenu escompté est indépendant des risques agricoles. Signalons toutefois que l'accès aux activités extra-agricoles est limité. D'une part, parce que les qualifications des individus les empêchent d'accéder à de nombreux emplois comme par exemple la maçonnerie ou la peinture en bâtiment, d'autre part, parce que les opportunités d'emplois sont faibles.

Pour le reste des actifs, soit environ 59 % des individus, le choix du secteur de la deuxième activité porte encore sur les filières du secteur primaire, c'est-à-dire l'agriculture, l'élevage et la pêche.

¹⁷ Selon la grille du questionnaire du ROR, cette rubrique regroupe des activités comme conducteur de charrette, employé du secteur tertiaire privé, démarcheur, enseignant des écoles et du collège, etc. (voir annexe)

Tableau n°46: Répartition des pluriactifs selon leur secteur d'activité

Activités et secteurs	Effectif	Proportion (%)
Les unisectoriels primaires		
Cueillette	174	27,1
Ouvrier agricole	510	79,4
Pêcheur	146	22,7
Autres	33	5,1
Effectif	642	
Les unisectoriels et polysectoriels extraprimaires****		
Artisanat		
Menuisier, charpentier	59	13,1
Tisseur, tresseur	57	12,7
Potier, mouleur de briques/tuiles	33	7,3
Fournisseur de matières premières pour les matériaux de construction	30	6,7
Commerçant, épicier, vendeur ¹⁸	26	5,8
Autres	71	15,8
Commerce, libéral et moderne		
Macon, ouvrier, peintre en bâtiment	29	6,4
Démarcheur	77	17,1
Autres	68	15,1
Total	450	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

**** Pour considérer un individu comme pluriactif extraprimaire, il suffit qu'une seule des activités entreprises soit dans l'artisanat, dans le commerce, le libéral et le moderne même si les autres sont du secteur primaire. Ainsi parmi ces individus, 115 pratiquent le salariat agricole.

D'après le tableau n°46, chez les unisectoriels primaires (c'est-à-dire les individus dont les activités principales et secondaires appartiennent aux filières agriculture, élevage et pêche), le salariat agricole constitue la deuxième activité la plus pratiquée. Chez les unisectoriels et les polysectoriels extraprimaires, les activités secondaires sont plus diverses.

60 % des actifs de l'extraprimaire travaillent dans l'artisanat et les activités dépendent pour la plupart des ressources naturelles. Les actifs ne sont pas pour la plupart des salariés¹⁹. Ils travaillent pour leur propre compte et vendent directement leurs produits, aux marchés, aux fournisseurs ou aux clients. Les produits de l'artisanat, les matériaux de construction tels que les briques et les tuiles, les nattes, les vases et les pots en argile cuite, peuvent constituer une

¹⁸ Selon la classification du ROR

¹⁹ Certains individus qui font des briques ou des tuiles sont des salariés. Ils sont payés au nombre de produits finis.

source de revenu sûre et rapide. Cependant, ils suivent la loi du marché et les paysans courent souvent le risque de ne pas pouvoir les écouler.

Les actifs du commerce, du libéral et du moderne sont pour environ la moitié des démarcheurs. Ce sont des intermédiaires entre les producteurs agricoles et les clients. Selon les entretiens effectués auprès des instituteurs et des directeurs d'école, cette activité est privilégiée par les jeunes qui sortent tardivement de l'école, c'est-à-dire ceux qui ont acquis un niveau scolaire plus élevé, à partir de 15 ans et qui sortent du CM2 ou du collège. Les jeunes cherchent des « patrons », ils passent certains accords verbalement et deviennent les fournisseurs en riz et en volailles des grossistes et/ou des hôteliers et restaurateurs de la ville d'Ambohimahasoa, situés sur la route nationale n°7. On relève encore le caractère rapide et sûr de cette activité.

« Ces jeunes qui sortent de l'école ne veulent pas travailler dans l'exploitation familiale, ils ne veulent pas travailler la terre, c'est un travail dur pour eux. Ils préfèrent avoir de l'argent facilement et rapidement. [...] Dans un premier temps, les individus empruntent auprès de leurs parents ou cherchent du travail dans le centre urbain d'Ambohimahasoa pour avoir un fonds nécessaire de départ. Le jour du marché, très tôt, ils vont à la rencontre des paysans sur les routes du marché. Ils leur demandent s'ils ont des produits à vendre et ils achètent quelquefois une à une les volailles et le riz par petite quantité. Ils rejoignent ensuite les grossistes à Ambohimahasoa et essayent de vendre leurs produits. Ils se font ainsi des contacts. Sur le long terme, ces grossistes appelés « les patrons » deviennent les premières personnes ressources pour les emprunts et pour redémarrer les activités ». Mme Dorothee, Institutrice.

La part des actifs du secteur extraprimaire reste cependant faible (30%). Ainsi, nous avons cherché dans le tableau n°47 à déterminer les variables influentes sur la probabilité d'accéder à une activité extraprimaire quelque soit le type d'activité (artisanat, libéral, etc.). Nous avons eu recours à une régression logistique binaire en incluant dans les modèles les caractéristiques sociodémographiques des actifs, c'est-à-dire le sexe, l'âge, le lien de parenté avec le chef de ménage, le niveau d'éducation et la formation professionnelle.

Parmi les variables, le lien de parenté et le niveau d'éducation sont les variables les plus influentes.

Tableau n°47 : Probabilité d'exercer une deuxième activité dans l'extraprimaire

Caractéristiques des actifs	Modèle sans formation professionnelle et niveau d'éducation	Modèle avec formation professionnelle et niveau d'éducation
Sexe		
Homme	Réf	Réf
Femme	0,76	0,735*
Classe d'âge		
[9 -15[2,031	-
[15-30[0,707**	0,765*
[30-60[Réf	Réf
60 et +	0,534**	0,571*
Lien de parenté		
Chef de ménage	Réf	Réf
Conjoint	0,666*	0,704
Enfant	0,566***	0,552***
Autres liens de parenté	0,542***	0,543**
Niveau d'éducation		
Préscolaire	-	0,911
Primaire	-	Réf
Secondaire, 1 ^{er} cycle	-	1,671***
Secondaire, 2 ^{ème} cycle	-	3,301***
Formation professionnelle si âge >=15 ans		
Non	-	Réf
Oui	-	1,60*
Effectif	1092	1085
LR-chi2	46,07***	61,54***

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

*** significatif à 1 % ** significatif à 5 % * significatif à 10 %

Chez les individus qui ont atteint le niveau secondaire, la probabilité d'exercer une activité extraprimaire est deux fois supérieure à celle de ceux qui ont arrêté leur scolarité dans les classes primaires. Ainsi, plus le niveau d'instruction s'élève, plus il est facile d'accéder à une activité extra-agricole. Chez les autres individus, sans niveau d'instruction ou parmi ceux qui ont peu fréquenté l'école, la pluriactivité s'effectue donc principalement dans le secteur primaire, c'est à dire dans un ensemble d'activités liées aux mêmes risques et qui entretiennent davantage la pauvreté. Gondard-Delcroix et Rousseau(2004), Gondard-Delcroix (2009a, 2009b) insistent sur les impacts des stratégies de gestion des risques et des choix des activités

sur la capacité à sortir de la pauvreté. « Sur l'observatoire d'Antsirabe, le fait que le chef cumule le statut d'agriculteur exploitant avec un emploi de salariat agricole renforce les composantes de pauvretés chronique et transitoire. (...) le fait que les ménages agriculteurs, qui pour faire face à un choc se tournent vers l'activité précaire qu'est le salariat agricole, ne trouvent pas de protection efficace. À Marovoay, puisque l'observatoire de Marovoay est marqué par des formes d'activités beaucoup plus diversifiées et dépassant très fréquemment le seul secteur agricole, cela nécessite des compétences émanant de plusieurs des membres actifs du ménage » (Gondard-Delcroix, 2009b, p.61).

En ce qui concerne le lien de parenté, après le chef de ménage, les enfants et les autres membres sont les plus concernés par la pratique d'une activité extraprimaire. Nous faisons l'hypothèse que le statut agit sur la mobilité des individus à exercer des activités en dehors de la commune. Comme les autres liens de parenté n'ont pas les premiers rôles à tenir dans le ménage, ils seraient beaucoup plus mobiles que le chef de ménage et le conjoint.

Notons toutefois que les seules caractéristiques des individus ne constituent pas les déterminants de la pluriactivité. Il faut tenir compte des opportunités économiques régionales, c'est-à-dire des offres d'emploi dans les autres villes et du rôle du réseau (Gondard-Delcroix, 2009 ; Rakotonarivo, 2008). Nous verrons plus en détail cette composante dans les activités entreprises en migration au chapitre IV.

La répartition des actifs par ménage nous montre que pour environ trois quarts des ménages, la diversification des activités s'effectue dans le secteur primaire. La question qui se pose est alors de savoir dans quelles filières se répartissent ces activités. Nous avons en effet émis une hypothèse selon laquelle pour les ménages qui n'ont d'autres choix que de pratiquer l'ensemble de leurs activités économiques dans le secteur primaire, il faudrait au moins que chaque activité entreprise ne soit pas soumise aux mêmes risques.

II-La diversification des sources de revenu au sein du ménage

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, l'agriculture, le salariat agricole et l'élevage constituent la combinaison la plus fréquente d'activités au niveau des ménages. Ces trois occupations peuvent être facilement mises en œuvre par les paysans et en dehors des cataclysmes naturels, chaque activité a ses risques spécifiques. Pour l'agriculture, il s'agit principalement des maladies végétales, pour l'élevage des épidémies animales. Quant au salariat agricole, qu'il soit effectué en migration ou dans la région même, il est soumis aux aléas de l'offre et de la demande d'emploi.

1-Le salariat agricole

Le salariat agricole est ici un contrat, généralement verbal, selon lequel un propriétaire ou un exploitant rémunère monétairement un individu qui travaille ses terres.

Dans la majorité des cas, les salariés agricoles sont payés à la journée. Le salaire est différent selon la nature du travail. Les travaux qui nécessitent beaucoup de force tels que le labourage et l'émottage sont réservés aux hommes, et ceux qui demandent moins de force comme le repiquage, l'entretien et le transpostage aux femmes. Par conséquent, le salaire est différent, même si le temps passé à effectuer le travail est le même pour chaque individu. C'est la nature du travail qui fixe le salaire. Ainsi, à Ambohimahasoà en 2010, pour une journée de 7 heures de travail de repiquage, la femme reçoit 1400 Ariary. Pour le même horaire, l'homme reçoit 1 600 Ariary pour le labourage.

Dans d'autres cas, le contrat agricole peut porter sur la totalité des parcelles possédées. Le travail peut s'étendre sur plusieurs jours, les individus étant alors payés à la tâche selon un salaire négocié entre les deux parties. Dans les deux cas, en dehors du salaire, l'employeur prend en charge le repas de midi de ses salariés.

Les salariés agricoles sont souvent recrutés par connaissance, que ce soit un voisin, un ami ou un villageois, ou du moins par l'intermédiaire d'une connaissance. Cette procédure crée une sorte de pression sur les deux parties et assure la bonne exécution des prestations par les deux parties. En raison de l'effectif peu élevé de la population de chaque village ou de chaque quartier, les relations sociales sont encore fortes. Un paysan ne peut pas s'aventurer à mal faire son travail car toute la communauté le saura et il risque de n'être plus embauché après.

« Tout le monde sait à peu près ici quelle tâche peut se faire en une journée ou en demi-journée. Alors gare à celui qui ne fait pas bien son travail » Rafaly, conseiller municipal.

Nous sommes également en face de ce que Greif (1993, 1998) appelle une « structure sociale verticale ». Chaque individu peut être salarié pour plusieurs propriétaires et peut lui aussi employer ces propriétaires comme salariés. Un travail bien fait est une garantie pour se faire embaucher chez d'autres. Par ailleurs, le gage d'un bon travail renforce les bonnes relations nécessaires à la continuité des travaux agricoles. En effet, les individus qui doivent chercher du travail en dehors de l'exploitation familiale ont déjà eux-mêmes moins de temps pour s'occuper des travaux sur leur terre. Ainsi, lorsque le ménage ne dispose pas d'argent pour recourir au

salariat, différents arrangements naissent entre voisins, groupe d'amis et famille pour l'organisation en commun des travaux (voir le chapitre VI sur l'entraide communautaire).

Mais pour s'assurer « quand même » du bon travail de ses salariés, et renforcer les relations sociales « la plupart des employeurs et certains membres de leur famille travaillent avec eux » (Monsieur Benoît, directeur d'école et propriétaire terrien recourant au salariat agricole). En effet, il arrive que les salariés agricoles soient inconnus des employeurs. Ce principe d'entraide permet en même temps de diminuer les dépenses en recrutant des salariés en moins.

En dehors du réseau social, il arrive que des paysans d'autres villages de la commune mais éloignés du centre viennent dans les quartiers plus aisés ou chez les grands propriétaires terriens pour trouver du travail lors des périodes de grands travaux.

1.1- Caractéristiques des salariés agricoles

Le salariat agricole n'est pas un travail exclusivement masculin (tableau n°48). Parmi les actifs qui s'adonnent à cette activité, 53,2% sont des hommes et 46,8% des femmes. Les femmes peuvent facilement accéder au salariat agricole et la durée passée dans cette activité est presque identique chez les deux sexes.

Dans l'observatoire, le salariat agricole constitue le premier emploi salarié des paysans. Dans environ 96% des cas, il ne nécessite pas de déplacement. C'est donc un travail effectué à proximité et facilement accessible car il ne requiert pas de formation particulière.

Dans la commune d'Ampitana, le salariat agricole, principalement celui effectué en demi-journée permet aux paysans à la fois d'obtenir un revenu mais aussi de s'adonner à d'autres activités si tôt le travail fini. Ainsi, nous avons vu des horaires flexibles de 10h du matin à 17h du soir, ou de 7h du matin à 14h de l'après midi. Selon les cas, les salariés peuvent encore s'occuper de leurs champs, avant ou après leur travail.

Outre le fait que le salariat agricole est autant pratiqué par les deux sexes, il est également effectué par tous les membres de la famille : chef de ménage, conjoint, enfant. La majorité des individus qui le pratiquent sont mariés, ont atteint le niveau primaire et résident dans la commune. Cela signifie que la zone de l'observatoire n'offre pas d'opportunité d'emploi salarié pour les autres villages. A contrario, selon les études de Minten (2003), dans les différentes

communes de Madagascar, 39% des salariés immigrants proviennent de la province²⁰ de Fianarantsoa.

Tableau n°48: Répartition des salariés agricoles selon le sexe et la durée passée dans le salariat agricole (en %)

	Homme	Femme	Ensemble
Durée de l'activité dans l'année			
<=2 semaines	0,4	0,7	1,2
] 2 - 4] semaines	2,3	1,6	3,9
] 4 -12] semaines	15,7	14,1	29,7
>12 semaines	34,8	30,4	65,2
Total (%)	53,2	46,8	100
Nécessite un déplacement en dehors de l'observatoire²¹			
Oui	4,2	0,1	4,3
Non	49,2	46,5	95,7
Total (%)	53,4	46,6	100
Effectif	367	323	690

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Dans le tableau n°49, nous comparons le niveau d'éducation des salariés à ceux qui ne le sont pas.

Nous constatons que leur proportion diminue à partir du niveau secondaire. Ainsi, nous pouvons dire que les individus qui ont acquis un niveau d'éducation plus élevé ne se salarient pas dans les activités agricoles. Ils ont plus de chance de diversifier leurs activités en dehors de l'agriculture.

²⁰ Avant 2007, la province était le nom donné à chaque division administrative de Madagascar, au nombre de six. L'observatoire d'Ambohimahaso appartenait à la province de Fianarantsoa. Actuellement, on parle de régions (au nombre de 22), et comme nous l'avons vu précédemment, notre observatoire appartient à la région Haute Mahatsiatra.

²¹ C'est-à-dire que les individus vont dans une autre région pour se salarier plus d'un jour, ils ne rentrent chez eux qu'une fois le travail fini.

Tableau n°49: Répartition des salariés agricoles selon leur caractéristique socioéconomique (%)

	Salariés agricoles		
	Oui	Non	Ensemble
Lien de parenté avec le chef de ménage			
Chef de ménage	16,6	17,0	33,6
Conjoint	13,1	14,3	27,4
Enfant	12,8	14,3	27,1
Autres liens	3,4	8,4	11,9
Total	45,9	54,1	100
Situation matrimoniale			
Célibataire	9,7	15,6	25,3
Marié (e)	32,4	32,7	65,1
Séparé (e)	2,4	2,6	5,1
Veuf (ve)	1,4	3,2	4,6
Total	45,9	54,1	100
Age			
<=15 ans	0,2	1,5	1,8
] 15-30]	18,7	20,8	39,5
] 30-60]	25,6	25,7	51,3
>60	1,4	6	7,4
Total	45,9	54,1	100
Niveau d'éducation			
Précolaire	5,0	5,2	10,2
Primaire	35,6	34,2	69,8
Secondaire 1er cycle	5,0	11,0	16,0
Secondaire 2nd cycle et +	0,3	3,7	4,0
Total	45,9	54,1	100
Statut de résidence			
Immigrant depuis les 12 derniers mois	0,1	0,9	1
Réside toujours dans le ménage	45,8	53,2	99
Total	45,9	54,1	100
Effectif	690***	860	1485

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Si telles sont les caractéristiques des individus, il nous paraît intéressant de savoir maintenant l'importance du salariat agricole au niveau des ménages. En effet, d'après le tableau n°49, 69,2 % d'entre eux comprennent au moins un actif salarié agricole.

Nous évaluerons cette activité par rapport à la première ressource économique possédée par le ménage : la terre. On essaie ici en effet de savoir si le salariat agricole est une activité réservée aux ménages qui en sont les moins nantis ou, au contraire, si la variable terre n'a aucun rôle à jouer car cette activité constituerait une source de revenu indépendante pour le ménage.

1.2-Le salariat agricole : une stratégie productive des ménages ?

D'après le tableau n°50, la proportion des ménages ayant au moins deux actifs salariés agricoles est élevée sauf pour les ménages qui possèdent plus de 0,6 hectare de rizières.

Tableau n°50: Répartition des ménages selon la superficie rizicole possédée et le nombre de salariés agricoles dans le ménage (%)

Nombre de salariés agricoles	Superficies de rizières possédées par le ménage (en hectare)				Total
	Sans terre	<0.3] 0,3-0,6]	>0,6	
0	2,1	9,5	7,4	11,8	30,8
1	2,1	10,9	6,0	2,9	21,9
2 et +	3,9	25,6	11,6	6,6	47,3
Total	8,1	45,9	25	21,3	100

Source: Données du ROR, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

1.2.1-Le salariat agricole : un travail pour les pauvres

Les études faites sur le salariat agricole à Madagascar montrent un lien étroit entre cette activité et la pauvreté. « Comme il a été aussi observé dans d'autres pays en voie de développement, les adultes dont le revenu provient du salariat agricole sont parmi les plus pauvres. Dans le contexte malgache, les travailleurs agricoles ont souvent peu ou pas de terre » (Minten *et al.* 2003, p.1). « Le salariat agricole est réservé « aux plus pauvres » et particulièrement aux « sans terre ». Ce sont des « démunis » : ils produisent du riz en petite quantité, du maïs et des pommes de terre » (Blanc-Pamard et Rakoto-Ramiantsoa. 2000, p.136).

Ainsi, les pauvres, en milieu rural, sont ceux qui ont peu de superficies cultivables. Pour compléter la faiblesse du revenu agricole, les autres activités du ménage doivent permettre de satisfaire les besoins quotidiens. Le salariat agricole répond donc à cette injonction dans la mesure où il est plus facile d'accès, s'effectue à proximité et est rémunéré à la journée.

Jusque-là, les études sur le salariat agricole à Madagascar (Blanc-Pamard et Rakoto-Ramiantsoa, 2000 ; Minten *et al.*, 2003 ; Briet, 2007b) portent souvent sur les salariés qui travaillent sur les parcelles du ménage, c'est-à-dire qu'elles s'intéressent au recours à la main-d'œuvre agricole salariale du point de vue du ménage employeur. Cette analyse est intéressante

en termes de mesure du phénomène et d'entraide, mais dans notre perspective qu'est l'analyse des stratégies et des choix de diversification des revenus au sein du ménage, nous devons nous référer aux actifs salariés agricoles du ménage (tableau n°51).

Tableau n°51: Temps moyen passé dans le salariat agricole selon la superficie des rizières possédées par le ménage (en semaines)

Superficie des rizières possédées par le ménage (en hectare)	Moyenne du temps passé	Temps passé médian
Sans terre	29,2	26
] 0-0,15]	29,8	28
] 0,15-0,3]	22,6	16
] 0,3-0,6]	14,1	-
>0,6		

Source : Données du ROR 2008, l'observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, la durée totale passée par les actifs à effectuer cette activité diminue avec la superficie rizicole exploitée. Une étude de corrélation montre que la durée des activités et le nombre de salariés agricoles sont négativement reliés à la superficie possédée, avec des coefficients de corrélation respectivement de -0,23 et de -0,19. Cela signifie que plus un ménage aura de terre, moins il aura de membres salariés agricoles et moins ces derniers dépenseront du temps dans cette activité. Cependant, l'écart de temps passé dans cette activité par un actif chez les ménages peu dotés en terre (moins de 0,3 ha) et par celui qui ne possède pas de terre est faible, puisqu'il est seulement de deux semaines. Pour ces deux catégories de ménages, la durée du salariat agricole peut atteindre jusqu'à cinq mois dans l'année, ce qui en fait la première source de revenu monétaire de la famille. Ainsi, on peut dire que le salariat agricole assure la survie des paysans peu dotés en terre.

Par ailleurs, 27,2% des paysans qui possèdent plus de 0,3 hectare de rizière ont au moins un actif salarié agricole. Ainsi, le fait pour un ménage de posséder plus de superficie cultivable n'exclut pas la pratique du salariat agricole. En effet, en raison du caractère aléatoire des récoltes, le salariat agricole fait partie des modes de diversification des sources de revenus des ménages. Cette activité constitue ainsi un complément de revenu pour les deux dernières catégories de ménages. Elle permet également de procéder à divers investissements dans l'exploitation familiale ou dans d'autres activités extra-agricoles tels que le petit commerce et l'élevage. En raison de la faiblesse de l'offre d'emploi en milieu rural, les paysans mieux dotés en terre ne peuvent pas courir le risque de négliger cette activité. Les quelques propos suivants illustrent la place de cette activité dans les ménages :

« Mes parents ne possédaient pas de rizières. J'étais encore petite lorsqu'ils se sont séparés, et je suis partie vivre avec mon père dans une autre ville. Je ne suis pas allée à l'école, je travaillais dans les champs avec lui. Maintenant je suis revenue avec ma famille vivre chez ma mère. Je continue d'être salarié agricole car je n'ai pas le choix. C'est un travail dur que je dois effectuer tout au long des périodes agricoles. Le salaire me permet juste d'acheter de la nourriture, des semences et de quoi me vêtir. Comme ma mère est matrone, c'est elle qui prend en charge les frais et les fournitures scolaires de mes enfants ». Mme Germaine, 31 ans.

« J'ai toujours fait du salariat agricole auparavant mais de manière ponctuelle. A la mort de mon mari, j'ai loué nos terres car je n'avais pas les moyens de les exploiter. Depuis, le salariat agricole est devenu ma principale activité. Cela nous permet de survivre, moi et mes enfants. D'ailleurs, j'ai fait arrêter l'école à Louis (12 ans), mon petit dernier, car je ne pouvais plus assurer les autres dépenses. Il est pris en charge maintenant chez un vieux couple d'à côté en travaillant comme domestique ». Faustine, 47 ans.

« Le salariat agricole est la seule activité disponible ici, c'est dans notre habitude de le pratiquer pour avoir de l'argent. Tous les ans, à cette période, nous allons partout où il y a du salariat, cela nous permet d'acheter de la nourriture pour la période de soudure ». Mr John, 28 ans.

« Moi, même à mon âge, je fais encore du salariat agricole, si les personnes veulent bien de moi. C'est dur de concurrencer les plus jeunes mais je ne peux pas m'arrêter avec cette vie qui devient de plus en plus difficile ». Mr Radimby, 54 ans.

« Le salariat agricole, je le fais de temps en temps, à cette période, lorsque je ne trouve pas autre chose, comme couper et vendre des madriers qui sont plus rentables. Avec le salariat, je travaille 6 à 7 heures, pour gagner quelquefois 1400 à 1600 Ar, alors qu'en vendant un madrier, je gagne jusqu'à 4000 Ar, pour une demi-journée. Mais par contre, durant la période de récolte, je gagne plus à faire du salariat agricole que de faire autre chose. Il y a du travail presque tous les jours et les salaires sont plus élevés par rapport à ceux de maintenant » Mr Jean, 28 ans.

« Ici, tant qu'on ne vole pas, on pratique toute activité qui permet de vivre. Quand il y a du salariat agricole, et qu'on n'est pas occupé par ses propres travaux, on le fait ». Mme Perline, 38 ans.

« Oui, on pratique le salariat agricole, mais c'est un peu rare dans le village, alors, on est obligé d'aller dans les villages voisins pour en trouver » Mr Sitraka, 31 ans.

« Ma femme et moi, nous pratiquons le salariat agricole. D'ailleurs, en période de soudure, on préfère faire du salariat dans le village plutôt que de partir ailleurs pour trouver de l'argent. C'est une source d'argent pour nous. Ma femme et moi, nous pouvons nous relayer pour nous occuper de nos enfants et de nos travaux ». Mr Serge, 29 ans.

1.2.2-Le salariat agricole : une forme d'entraide monétarisée

En milieu rural malgache, les activités agricoles, principalement la riziculture, reposent essentiellement sur l'entraide villageoise (Condominas, 1961), *le valintanana*, ou « mains qui se répondent ». Ce système consiste à rendre la main « de manière absolument exact en nombre égal de personnes et de journées de travail » (Condominas, 1961, p.151) les travaux effectués par les autres sur ses propres parcelles.

Les études du programme 4D et du ROR montrent depuis presque une décennie un recul du recours à l'entraide par rapport au salariat agricole. Cela s'explique principalement par la pauvreté et le coût d'entretien du recours à cette pratique « Dans ce contexte de paupérisation, il importe de se pencher sur la question du coût d'entretien des réseaux sociaux. Granovetter (1973) a montré que plus les liens entre individus étaient forts, plus ils y consacraient de temps. La catégorisation des liens au sein de la communauté villageoise traditionnelle indique qu'ils sont typiquement de cet ordre. Or, dans les Hautes-Terres, eu égard à la réduction des surfaces cultivables, les individus doivent diversifier leurs activités productives et ont donc de moins en moins de temps à consacrer à leurs propres tâches agricoles » (Sandron, 2009, p.752). Ainsi, chez certains paysans, faire du salariat agricole permet à la fois de diversifier les sources de revenu et de financer leurs propres travaux agricoles. Selon Briet (2007b, p.148), « Ce jeu à somme nulle, travailler trois jours pour payer trois jours de travail salarié à d'autres paysans, est une manifestation du passage de l'entraide traditionnelle à la marchandisation du travail. »

Dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, sur l'année, 2007-2008, 17% des ménages ayant au moins un actif salarié agricole ont eu recours au service d'autres salariés (tableau n°52).

Tableau n° 52: Répartition des ménages qui recourent ou non au salariat pour les travaux rizicoles

	Effectif	Proportion (%)
Ménage recourant au salariat agricole		
Avec actifs salariés agricoles	80	16,9
Sans actifs salariés agricoles	93	19,6
Ménage ne recourant pas au salariat agricole		
Avec actifs salariés agricoles	246	51,9
Sans actifs salariés agricoles	55	11,6
Total	474	100,0

Source : Données du ROR, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Ainsi, le salariat agricole remplit deux fonctions socioéconomiques fondamentales chez les paysans. D'une part, il constitue pour ces derniers un moyen de diversifier leurs revenus en raison des risques et aléas liés à l'activité agricole. Il permet ainsi aux ménages les plus pauvres de survivre et aux ménages les mieux dotés en terre de réinvestir dans les activités agricoles et extra-agricoles. D'autre part, le salariat agricole devient un mécanisme de solidarité entre les plus aisés et les plus pauvres, et entre les individus de même condition de vie. Chez les pauvres, le salariat agricole permet de financer l'entraide agricole et chez les mieux dotés en capital foncier de payer leurs propres employés. L'objectif étant des deux cotés de permettre la continuité des activités agricoles.

1.3-Salariat agricole, pauvreté et abandon des activités agricoles

Si les paysans les moins dotés en terre sont les plus nombreux à effectuer le salariat agricole, nous ne savons pas, par contre, s'il existe une causalité inverse entre salariat agricole et abandon des activités agricoles. Nous voudrions donc savoir, si cette salarisation entraîne une vente de la terre de la part des ménages. En effet, si nous nous situons dans une logique marchande, nous nous demandons s'il n'est pas plus rentable pour tous les actifs des ménages de s'adonner à cette activité.

Puisque l'offre de travail est conditionnée par le contexte économique et le marché local, le salariat agricole ne permettrait donc pas d'acquérir un revenu stable et, même si l'offre est continue, le revenu ne permettrait pas de subvenir aux besoins de toute la famille. Le ménage compte en moyenne tout au plus trois actifs, avec un salaire maximum de 4 500 Ar par jour pour faire vivre six à sept personnes.

Chez les paysans pauvres, le salariat doit constituer un moyen de survie mais le caractère aléatoire de cette activité, eu égard à sa périodicité et aux crises politiques et économiques, rend les paysans encore plus vulnérables et augmente les risques qu'ils ne puissent plus répondre à la couverture de leurs besoins fondamentaux. D'ailleurs, il a été constaté lors des entretiens dans la commune rurale d'Ampitana, une préférence chez les paysans pour la migration par rapport au salariat agricole local. A la question « Pourquoi préférez-vous migrer temporairement plutôt que de faire du salariat agricole dans la commune ? », les actifs ont déclaré bien vouloir rester chez eux mais que le revenu du salariat agricole était largement plus faible par rapport aux revenus de la migration.

Chez les paysans qui pratiquent le salariat agricole toute l'année, il existe un bon nombre qui possèdent suffisamment de parcelles cultivables mais dont la plupart sont engagées dans un contrat de location ou de métayage. Ce sont les difficultés économiques qui sont à l'origine de la marchandisation des terres, et principalement la marchandisation indirecte à travers le métayage ou le fermage, comme nous le verrons au chapitre IV. Le salariat agricole est donc devenu la principale activité économique des actifs, que ce soit en migration ou dans la région. Dans cette perspective, le salariat agricole n'est pas à l'origine d'une décapitalisation foncière des ménages. Cependant, il entraîne le ménage dans la pauvreté. En effet, la demande en main-d'œuvre agricole est faible dans la région. Les grands propriétaires terriens forment moins de 10% de l'ensemble des ménages.

2- L'élevage : une forme d'épargne des ménages

Dans certaines parties de Madagascar comme à Ambalavao, à 100 km de l'observatoire d'Ambohimahaso, à Ihosy ou chez les Mahafaly, la possession d'un troupeau de bétail constitue à la fois un signe de richesse et une source de revenu. Les animaux tels les bœufs, les moutons ou les chèvres servent à ravitailler les marchés des grandes villes.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, l'élevage est pratiqué par 92,2% des ménages. C'est une activité qui va de pair avec l'agriculture mais qui, contrairement à cette dernière, n'est pas destinée à la consommation. Dans la commune d'Ampitana, l'élevage n'est pas encore suffisamment développé malgré l'existence de l'appui du FERT à la filière (pisciculture, élevage de volailles ou de porcs). Ainsi, environ 15% des ménages seulement possèdent plus de trois bœufs et porcs. De même, la volaille ne constitue pas, pour la plupart des ménages, une filière de grande production.

2.1- Les types d'animaux élevés

Les tableaux n°53, n°54 et n°55 donnent les types d'animaux élevés par les ménages et leur nombre.

Tableau n°53 : Répartition des ménages selon le nombre de bœufs élevés

Bœuf de trait, vache, autre		
Nombre	Effectif	Proportion (%)
0	301	58,3
1	77	14,9
2	62	12,0
3 à 9	76	14,7
Total	516	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Les bœufs ont à la fois un rôle social et économique. Les bœufs de trait sont, par exemple, utilisés pour le labourage des rizières et la fumure. Lors des périodes de labour, l'émottage (*madiaongy* ou le ramollissement des mottes) est une activité réservée aux bœufs : « Alors que l'on fait passer l'eau des réservoirs dans les champs bêchés, l'émottage, lui consiste à faire venir des bœufs ou des vaches dans les rizières à irriguer et à forcer le pauvre bétail par des coups de fouets autant que par des cris et des clameurs monotones, à y aller et venir sans arrêt jusqu'à ce que tout le sol ne fut plus qu'un épais tapis de bourbe » (Vig,1907, réédition 2003, p.28). L'émottage est un travail qui comporte des risques. Les jeunes hommes y trouvent l'occasion d'éprouver leur force et leur agilité à travers la conduite et le contrôle des bœufs. Ils mettront par la suite leur acquis en pratique lors des attractions villageoises telles que les *tolon'omby*, la corrida ou la « lutte contre les bœufs ». « Le *tolon'omby* se déroule entre une équipe de lutteurs aguerris et quelques bœufs de combat [...]. Au moment indiqué, des jeunes gens payés pour la circonstance entonnent le *rary omby* ou souhaits pour les bœufs, souhaits aussi pour les lutteurs, car, symboliquement, les lutteurs leurs sont identifiés [...]. Entre alors un groupe de lutteurs, chacun essaye de saisir un bœuf par la bosse, le cou ou autrement, en essayant de le maîtriser et de le coucher par terre » (Raison-Jourde, 1983, pp.200-201).

Les bœufs de trait et les bœufs de lutte ne sont jamais cédés, ils constituent un prestige social.

Les bœufs ont également une place importante dans les rites coutumiers, décès, mariages, exhumations, rémission de transgressions ancestrales ou sacrifices.

Pour les paysans de l'observatoire d'Ambohimahaso, l'immolation d'un bœuf lors du décès est encore une pratique courante. En effet, les Malgaches croient qu'il existe un lien entre les bœufs et la mort. « Tuer des bœufs pour que leurs ombres soient emportées par le mort, c'est rendre les honneurs d'immolation des animaux. L'ombre de la personne décédée à qui on consacre ces cérémonies gardera le troupeau là où se trouvent les âmes errantes c'est-à-dire à Ambondrombe (à 45 km à l'Est d'Ambalavao, Fianarantsoa) » (Randriamahazo, 2001). Ainsi, lors d'un décès, la famille essaie de tuer au moins un bœuf et de partager les morceaux pour toutes les personnes qui présentent leurs condoléances et leur soutien à la famille, que ce soit les voisins, la famille ou toute personne qui était en relation avec les défunts.

Aujourd'hui, face à la pauvreté, si une personne vient à décéder lors de la période de soudure, la famille peut seulement acheter de la viande au lieu de prendre un bœuf vivant et de le tuer. Cependant, si elle veut préserver la coutume, l'achat du bœuf peut être différé lors de la période de récolte où la famille invitera de nouveau les personnes présentes aux obsèques pour manger un morceau de viande.

Tableau n°54 : Répartition des ménages selon le nombre de porcs possédés

Nombre de porcs élevés	Effectif	Proportion (%)
0	301	58,3
1	121	23,4
2	53	10,3
3 à 16	41	7,9
Total	516	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Dans la mesure où il devient plus difficile pour les paysans d'acheter et d'élever les bœufs, l'élevage de porcs peut être à la fois un moyen d'en acquérir et de diversifier les sources de revenus des ménages.

L'élevage de porcs est très rentable, l'animal peut être vendu au kilo chez les bouchers ou en entier au marché de bestiaux. Ainsi, en 2010, un porc de 50 kg peut être vendu à 140 000 Ar à raison de 2 800 Ar le kilo. Le prix des porcelets est accessible aux paysans, à partir de 16 000 Ar. Les entretiens avec le responsable du FERT à Ampitana révèlent que les ménages de l'observatoire commencent à s'intéresser à l'élevage de cette bête. Cependant, les soins qu'elle nécessite ainsi que le manque de financement de départ constituent toujours un réel blocage. Ils sont donc amenés à opter davantage pour l'élevage de volailles.

« Elever des porcs est très rentable mais cela nécessite un fonds de départ et des soins particuliers. Contrairement aux volailles, il faut cuire leur repas, les mettre dans un enclos et quelquefois acheter des vaccins. [...] Mon mari est charpentier, il est parti le mois dernier dans un autre village pour y travailler. Avec le reste de son salaire, on a acheté deux porcins. Nous pensons les engraisser et les vendre lors des périodes de fêtes où les prix sont les meilleurs. Avec l'argent, nous pensons construire notre maison [...]. Nous élevons également des poules, on les achète lors des périodes de soudure où leurs prix sont les plus bas. Les poules, on les vend lors des besoins imprévus d'argent ». Mme Louisette, 21 ans.

Tableau n°55: Répartition des ménages selon le nombre de volailles possédées

Nombre de volailles	Effectif	Proportion (%)
0	132	25,6
[1-10]	226	43,8
] 11-20]	88	17,1
] 21-65]	70	13,6
Total	516	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

A Ampitana, les entretiens effectués auprès des ménages révèlent que l'élevage est un moyen de placement et d'épargne pour les actifs. L'objectif n'est pas d'augmenter la production mais de pouvoir compter sur cette épargne lors des périodes difficiles ou lors d'un besoin imprévu d'argent.

« Lorsque qu'il me reste suffisamment d'argent, j'achète une jeune poule. J'élève l'animal et je le vends lors d'un besoin imprévu d'argent. L'idéal c'est de garder la poule jusqu'à ce qu'elle ait des petits, comme ça on est sûr d'avoir encore des animaux à élever. Sinon, on essaie de la remplacer en achetant une jeune poule avec l'argent de la vente. [...] Mais en ce moment, je n'ai plus d'animaux, tout mon élevage de poules a été récemment décimé par une maladie ». Mme Irina, 57 ans.

Dans le cas de Louisette, elle raisonne à la fois sur le court et le moyen terme. D'une part, elle optimise le surplus de revenu de son mari dans l'élevage de porcs et l'argent issu de cette production servira au financement de sa maison. D'autre part, sur le court terme, l'épargne prend forme dans l'élevage de petits animaux tels que les poules. Ces animaux ne nécessitent pas de grands soins et se vendent facilement. L'élevage constitue donc l'épargne par excellence pour les différents besoins d'argent du ménage. « L'élevage extensif de quelques têtes de bétail tient fréquemment le rôle de caisse d'épargne familiale se remplissant au gré de capacité

d'accumulation, se vidant en fonction des besoins familiaux et des capacités du climat » (Auclair, *et al.*, 2004, p.224).

2.2-Destination des animaux d'élevage

Les données quantitatives sur la destination des animaux d'élevage (tableau n° 56) confirment le rôle de cette activité en tant que moyen de placement et d'épargne. En effet, les animaux d'élevage ne sont pas directement consommés. Les rares cas de consommation concernent les volailles à la suite d'une maladie d'un des membres de la famille, en cas de perte d'animaux à cause du climat ou de la maladie, ou en période de grandes fêtes. Ainsi, l'élevage entre dans une stratégie de diversification des sources de revenu du ménage. Le tableau n°56 indique pour chaque catégorie d'élevage, d'une part, le nombre d'animaux acquis et cédés entre Août 2006 et Septembre 2008 et d'autre part, le nombre d'animaux consommés et possédés au moment de l'enquête.

Tableau n°56 : Nombre moyen d'animaux d'élevage acquis, cédés et autoconsommés par catégorie de ménage

Ménages élevant :	Acquisition		Cession		Autoconsommation	Possédés en fin de période
	Achat	*Autre	Vente	*Autre		
Bovin	1	1	1	1	0	2
Porcin	2	2	2	2	0	2
Volaille	6	12	3	3	7	10

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

*Il peut s'agir, par exemple, d'un don.

Pour que l'élevage soit une source efficace de diversification de revenu, indépendamment des événements imprévus, les achats et les ventes d'animaux dans les ménages doivent être effectués à des périodes précises. L'acquisition des animaux s'effectue le plus souvent lors des périodes de soudure (Août-Décembre) quand les ménages ont un besoin de liquidité et vendent à des prix bas les volailles. La cession, elle, s'effectue lors des périodes de récoltes, (Février à Mai selon les saisons de culture de riz) et les périodes de fêtes telles que le Nouvel An ou la Fête de l'indépendance en Juin. Avec l'argent de la vente, le ménage achète du riz qu'il consomme jusqu'à épuisement du stock avant d'entamer ses propres récoltes.

Pour préserver les animaux de la vente lors des périodes de soudure, les paysans recourent d'abord à d'autres moyens pour trouver de l'argent. Ils essaient d'abord de vendre leurs récoltes. Si les produits ne sont pas suffisamment mûrs pour être vendus, alors ils empruntent

chez d'autres en donnant comme gage la culture en question. La vente des volailles est effectuée en dernier recours, et avec l'argent, le paysan essaie toujours de remplacer la quantité vendue.

Avec l'élevage, les ménages diversifient leurs activités dans le secteur primaire mais les risques ne sont pas les mêmes que pour l'agriculture. En l'absence de maladies qui affectent et déciment les animaux, cette activité peut être très rentable. « Cet élevage [porcin] procure rapidement de bonnes rentrées monétaires mais il est souvent décimé par la maladie de Teschen, maladie endémique dans la région qui se manifeste sous forme de paralysie contagieuse » (Blanc-Pamard, *et al.*, 2000, p.76).

Ainsi, l'élevage constitue une stratégie de diversification des activités dans le temps pour le ménage. Les animaux à élever sont achetés selon la possibilité financière du ménage et selon les objectifs visés. Sur le court terme, un à trois mois, l'élevage de petits animaux permet aux ménages de remplir deux objectifs : être une source d'argent disponible pour les imprévus et assurer une sécurité alimentaire à la famille, par exemple en cas de choc climatique ou de maladie d'un membre actif. Sur le moyen terme, l'élevage a pour objectif d'optimiser les revenus et l'investissement peut être plus rentable que les autres activités du secteur primaire comme le salariat agricole et le métayage.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, l'élevage constitue donc un moyen de gestion du risque à la fois *ex-ante* et *ex-post*. Il s'agit de se constituer une épargne de précaution mais en même temps de diversifier les sources de revenu. On compte sur la vente de cet actif en cas de besoin. Toutefois, comme il a été constaté en 2010, il n'y a pas de soins particuliers prodigués aux animaux. En conséquence, chez de nombreux paysans, beaucoup de volailles ont été décimées par la maladie du *barika*, maladie infectieuse et contagieuse qui se propage facilement car les animaux ne sont pas enfermés dans des enclos. Dans cette situation, l'élevage devient une perte pour le ménage et ne peut évidemment plus remplir aucune fonction de gestion de risque.

En résumé, les sections I et II nous ont montré les trois principales activités économiques du ménage à savoir l'agriculture, le salariat agricole et l'élevage. Les analyses ont montré ce que les ménages attendent de ces activités et pourquoi ils s'engagent dans ces activités. Dans la prochaine section, nous allons évaluer, en termes de revenu, les stratégies de diversification des activités et des sources de revenu au niveau du ménage.

III- Revenu des activités dans l'observatoire d'Ambohimahasoa

L'analyse du revenu nous permettra aussi de vérifier nos principales hypothèses quant à sa corrélation avec la structure du ménage. En effet, nous avons énoncé en chapitre introductif qu'outre la taille élevée du ménage, la structure familiale pourrait jouer un rôle dans les stratégies productives des ménages et par conséquent pourrait présenter des impacts sur le revenu du ménage. Aussi, nous allons voir si les capacités de production des ménages sont dépendantes de leur structure. Par ailleurs, nous nous demandons également si le revenu est tributaire des caractéristiques socio-économiques du chef de ménage et du capital physique en terre du ménage. Mais avant de procéder à ces analyses, nous allons d'abord voir le niveau du revenu dans l'observatoire ainsi que la part apportée par chaque classe d'activités.

1-Présentation du revenu

Méthode de calcul du revenu disponible brut du ménage

Nous utilisons ici un calcul de revenu selon une méthode propre au ROR qui s'effectue en plusieurs étapes. Les paragraphes suivants résument brièvement cette méthode :

- D'abord il existe une classification des activités qui génèrent le revenu, c'est-à-dire qu'en dehors des salariés, le revenu du ménage est tiré des produits de la culture du riz, des autres cultures, de l'élevage, des transferts et du foncier. Ce dernier inclut la location, le métayage, le fermage, la vente ou l'achat de parcelles.
- Ensuite, il y a le calcul de la valorisation monétaire des paiements en nature, que ce soit en recette ou en dépense. Les paiements en nature concernent les quantités autoconsommées, les surplus de production, la quantité de production cédée en métayage et/ou en location, l'autoproduction en intrants, la main-d'œuvre notamment en matière d'entraide et les consommations intermédiaires.
- Après, on calcule les valeurs ajoutées concernant le riz, les autres cultures et l'élevage. On déduit d'abord de la valeur de la production les coûts de la consommation intermédiaire ou autre dépense non incluant la main-d'œuvre :

- Par exemple, pour le cas du riz, la valeur de la production est la somme de la quantité autoconsommée qu'on a multipliée par le prix du paddy et de la vente des surplus de riz.

- La consommation intermédiaire ou autre dépense est constituée par : la quantité en intrant du riz multiplié par le prix du paddy, la quantité cédée en métayage et/ou en location multipliée

par le prix du paddy, les dépenses en métayage et/ou en location du riz, l'autoproduction en intrant et les dépenses en intrant.

- A la fin, nous obtenons la valeur ajoutée pour un ménage qui est composée par la valeur ajoutée du riz, la valeur ajoutée des autres cultures et la valeur ajoutée de l'élevage.

- Nous avons procédé par la suite au calcul de l'excédent brut d'exploitation. Il s'exprime par la différence entre la valeur ajoutée et les dépenses en main-d'œuvre, pour le riz, les autres cultures et l'élevage. L'excédent brut d'exploitation pour un ménage est donc constitué par la somme de l'excédent brut d'exploitation en riz, en autres cultures et en élevage.
- Enfin, la formule suivante permet de déduire le revenu disponible brut des ménages :

$$\text{RDB} = \text{excédent brut d'exploitation} + ((\text{quantité de revenu en métayage} + \text{quantité de revenu en location} - \text{quantité de la dette riz}) * \text{prix du paddy}) + \text{revenu monétaire métayage} + \text{revenu monétaire de la location} + \text{revenu du métayage de la terre} + \text{revenu du fermage de la terre} + \text{vente de parcelle} - \text{achat de parcelle} + \text{ salaire principal}^{22} + \text{ salaire secondaire}^{23} + \text{VCT} + \text{transfert reçu} - \text{transfert cédé}$$

Le RDB, ainsi calculé est celui de tous les actifs du ménage et nous donne donc le revenu total disponible au sein des ménages Il a été par la suite agrégé pour donner le revenu annuel du ménage.

1.1-Distribution des ménages selon le revenu

Ici, notre question de recherche est de savoir si les ménages arrivent à avoir au moins le seuil de revenu moyen journalier de 1,25\$/jour.

D'après le tableau n°57, les résultats nous montrent que les revenus sont très dispersés. Le revenu moyen à Ambohimahasoia est de 1 351 644 Ar par an, soit 3 703 Ar par jour et par ménage (2,2 dollars²⁴).

En outre, on constate que les revenus de certains ménages sont négatifs. Cela peut s'expliquer par le fait que le ménage s'est endetté. En effet, l'emprunt est fréquent en milieu rural. Nous

²² Issu de l'activité principale

²³ Issu de ou des activité (s) secondaire (s)

²⁴ Une année= 365 jours et le cours moyen d'un dollar en 2008 est de 1 708 Ariary selon la Banque Centrale de Madagascar.

verrons dans le chapitre VI que le lien social est source de nombreuses obligations auxquelles certains chefs de ménage ne peuvent se défilier. Des emprunts auprès des usuriers pour un investissement économique peuvent également être source d'endettement en cas de perte de la récolte.

Tableau n°57: Revenu annuel des ménages en Ariary

Nombre d'observations	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu minimum	Revenu maximum
516	1 351 644	1 337 178	-194 802	9 624 364

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

La classification du seuil de pauvreté de 1,25 \$ moyen par jour par la Banque Mondiale s'applique à un individu. Pourtant ici, il s'applique à l'ensemble du ménage qui, en moyenne, comporte 6,4 personnes. Nous déduisons donc de ces résultats que la population de l'observatoire d'Ambohimahaso vit dans une situation de grande pauvreté.

Comme il est déjà difficile de faire une classification objective du revenu et d'autant plus que le revenu moyen est ici largement inférieur au seuil de pauvreté établi, nous ne procéderons pas à une catégorisation du revenu pour décréter que tel ménage est riche ou pauvre. L'analyse la plus pertinente consiste, à notre avis, à comparer les revenus des ménages entre eux, ou à comparer ce que gagne la majorité des ménages par rapport à la minorité.

* Pour effectuer la classification des ménages selon le revenu (tableau n°58), nous avons retenu le seuil de 2 \$ par jour par ménage.

Tableau n°58: Distribution des ménages selon le revenu journalier (en dollar)

Groupe de revenu	Effectif.	Proportion (%)	Pourcentage Cumulé (%)
<0	1	0,2	0,2
[0-50[23	4,5	4,7
[50-1[109	21,1	25,8
[1-2[239	46,3	72,1
[2-4[96	18,6	90,7
>=4	48	9,3	100
Total	516	100,0	

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'après les résultats, trois quarts des ménages de l'observatoire vivent avec moins de 2 dollars par jour, et parmi eux environ la moitié vit avec 1 à 2 dollars par jour. Nous pouvons donc en déduire l'extrême pauvreté des ménages, soit un revenu moyen individuel moins de 30 cents \$/jour.

1.2-Les composants du revenu disponible brut des ménages

Nous cherchons à savoir ici quelle activité apporte la part de revenu la plus importante dans le ménage (tableau n°59).

Tableau n°59 : Les composants du revenu disponible brut (RDB) (en millions d'Ariary)

Part de chaque revenu en :	Revenu Disponible Brut	Excédent Brut d'Exploitation	Salaires des activités principales	Salaires des activités secondaires	Revenu du foncier	Transferts	Autres
Millions d'Ar	2 350	1 603	509	215	-5	27	1
%	100	68,2	21,7	9,1	-0,2	1,2	0,0

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

La formule du revenu disponible brut a fait ressortir que le revenu du ménage provenait essentiellement de l'excédent brut d'exploitation (EBE) soit 68,2% du RDB. Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, les paysans tirent encore l'essentiel de leur revenu de l'agriculture et de l'élevage. Toutefois, les revenus des activités salariales commencent à peser puisqu'ils constituent 30,7% du RDB. Notons quand même que ce sont les revenus des activités principales qui sont majoritaires (21,7% du RDB).

Comme, nous raisonnons ici en termes d'excédent, les revenus issus des transferts sont minimes. C'est-à-dire que les transferts reçus et ceux cédés sont à peu près du même montant.

L'exploitation foncière à travers la marchandisation indirecte (métayage, fermage) entraîne un revenu négatif. Ceci nous amènera à voir dans le chapitre IV pourquoi ce mode de faire-valoir est encore pratiqué.

2- Le revenu selon les caractéristiques du ménage et du chef de ménage

Pour avancer dans notre analyse, nous allons maintenant comparer le revenu moyen annuel des ménages.

2.1- Le revenu selon les caractéristiques des chefs de ménage

Le tableau n°60 donne la répartition du revenu en fonction du sexe du chef de ménage, du niveau d'éducation de ce dernier, de sa situation matrimoniale et de la superficie rizicole possédée par le ménage.

Tableau n°60: Revenu selon les caractéristiques du chef de ménage

Sexe	Revenu moyen annuel	Taille du ménage	Revenu journalier/j/Pa	Proportion des ménages (%)
Homme	1 394 292	6,6	587	84,5
Femme	1 119 213	5,1	610	15,5
Classe d'âge				
[23-35[898 272	5,1	489	21,9
[35-45[1 178 383	6,7	489	25,2
[45-60[1 762 564	7,3	671	35,1
60ans et +	1 344 886	5,8	644	17,8
Niveau d'éducation				
N'est pas allé à l'école	766 246	7,0	304	8,9
Maternelle	1 171 612	6,4	509	0,4
Primaire	1 214 638	6,8	496	69,4
Secondaire 1er cycle	1 845 542	7,3	702	15,9
Secondaire 2ème cycle	2 797 906	5,5	1413	5,0
Etudes supérieures	468 656*	5,3	246	0,4
Situation matrimoniale				
Célibataire	549 616	5,0	305,3	0,6
Marié	1 396 541	6,7	579,0	82,0
séparé (e)	1 271 382	4,4	802,6	5,8
veuf (ve)	1 115 351	5,3	584,6	11,6

* Seulement deux chefs de ménage sont dans ce groupe et que l'un d'eux affiche un revenu négatif. Ainsi, pour la suite de notre analyse, nous ne prendrons pas en compte cette dernière catégorie.

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En ce qui concerne le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par les hommes ont un revenu moyen annuel plus élevé que ceux dirigés par leur homologue féminin. La différence est d'environ 276 000 Ariary. Mais en rapportant ce revenu à la taille du ménage, nous remarquons que les ménages dirigés par les femmes ont un revenu moyen par individu plus élevé. Toutefois, cette différence est très faible car elle est seulement de 120 Ariary par jour par ménage. Ainsi, comme nous avons vu dans le chapitre II, nous réaffirmons que les ménages dirigés par les femmes ne sont pas dans une situation économique plus déplorable que les autres. Ces ménages arrivent à constituer un nombre d'actifs suffisant pour assurer la

production. De plus, le fait d'avoir une taille de ménage moins élevée permet même d'avoir un revenu par individu plus élevé que chez les autres.

Nous remarquons qu'en dessous de 60 ans, le revenu est positivement corrélé avec l'âge du chef de ménage. Cette situation peut être reliée à la taille du ménage, principalement au nombre d'actifs présents dans le ménage. Ainsi entre 23 et 44 ans, le nombre d'actifs est souvent recentré uniquement sur le couple. A partir de 45 ans, le ménage commence à disposer d'autres actifs comme les enfants qui ont quitté l'école et qui ne sont pas encore mariés. A 60 ans, le revenu s'affaiblit mais pas de manière brutale. Il est même plus élevé que ceux des chefs de ménage des deux premières classes d'âge. Cela s'explique, pour certains, par le fait d'avoir suffisamment d'actifs et d'avoir moins d'individus en charge. Il y a également l'apport non négligeable des transferts intergénérationnels et ceux des autres ménages, comme nous le verrons dans le chapitre VI.

En ce qui concerne l'éducation, nous constatons que la différence entre les revenus moyens marque une progression importante à chaque cycle scolaire atteint par les chefs de ménage. Ainsi, en termes de proportion par rapport au revenu du chef de ménage qui a fait des études au lycée, les revenus des chefs de ménage des niveaux scolaires inférieurs, c'est-à-dire « n'ont pas été à l'école, maternelle, primaire, secondaire du 1^{er} cycle » sont respectivement inférieurs de 72,6%, de 58,1%, de 56,6% et de 34%. Notons, pourtant, que même pour notre individu de référence, le revenu quotidien par individu ne constitue encore que 75% du seuil de pauvreté de 1,25\$.

Enfin, la situation matrimoniale n'a pas d'impact sur le revenu, mais, en raison de la taille assez élevée du ménage chez les individus séparés, ils peuvent offrir pour chacun de ses membres le revenu moyen journalier le plus élevé soit environ 48% du seuil.

Ainsi, parmi les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage, c'est le niveau d'éducation qui influence le plus le revenu. Nous savons également que d'autres agrégats socio-économiques au niveau du ménage peuvent y jouer un rôle.

2.2- Le revenu selon les caractéristiques des ménages

Nous allons voir principalement les influences des variables typologie (tableau n°61), superficie cultivée (tableau n°62) et nombre d'actifs dans le ménage (tableau n°63).

2.2.1- Le revenu selon les structures démographiques des ménages

Tableau n°61: Répartition des ménages selon le revenu et la typologie (en %)

Revenus en millier d'Ariary	Nuclstrict	Nuclélarg	Monostrict	Monoélargi	Isolé, Couple, Couple élargi	Effectif
<=0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1
[0-310]	3,8	3,2	8,3	2,7	17,9	23
]310 - 620]	24,7	7,9	37,5	22,7	28,6	109
[620-1400[49,8	38,1	33,3	53,3	42,9	239
[1400-2800]	16,0	31,0	16,7	13,3	3,6	96
>2800	5,3	19,8	4,2	8,0	7,1	48
Total (%)	100	100	100	100	100	516
Effectif	263	126	24	75	28	

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Nuclstrict=nucléaire strict, c'est-à-dire le couple et ses enfants uniquement.

Nuclélarg= nucléaire élargi, c'est-à-dire nuclstrict et autres membres apparentés ou non.

Monostrict=Monoparental strict, c'est-à-dire un des conjoints avec ses enfants uniquement.

Monoélarg= monoparental élargi, c'est-à-dire monostrict et autres membres apparentés ou non.

Si une structure familiale élargie devrait fournir un nombre d'actifs élevé, alors le revenu dans ces ménages devrait être plus élevé par rapport aux autres. Selon nos résultats, la structure des ménages à Ambohimahaso agit apparemment dans ce sens. En effet, parmi la structure nucléaire simple, 78,7% des ménages ont un revenu quotidien inférieur à 1400 Ar par jour, qui rappelons-le constituent trois quarts du seuil de 1 dollar par jour.

Dans la structure nucléaire élargie, cette proportion descend à 49,2%.

Pour les structures monoparentales, il n'y a pas vraiment de grande différence car les proportions sont de 79,1% pour la typologie simple et de 78,7% pour la typologie élargie.

A ce stade, donc, il ne faut pas faire une conclusion hâtive sur le rôle de cette variable car nous savons que ce n'est ni la taille ni la structure du ménage qui est importante dans l'apport de revenu mais le nombre d'actifs que le ménage peut produire.

Tableau n°62: Répartition des ménages selon le revenu et le nombre d'actifs du ménage (en %)

Revenus en milliers d'Ariary	Nombre d'actifs					Effectif
	1	2	3	4	5 et plus	
<=0	0	0,4	0	0	0	1
[0-310]	12,9	4,4	3,8	3,3	2,9	23
]310 - 620]	41,9	29,5	13,5	9,8	2,9	109
[620-1400[32,3	47,0	48,1	54,1	40,6	239
[1400-2800]	9,7	14,7	24,0	18,0	29,0	96
>2800	3,2	4,0	10,6	14,8	24,6	48
Total (%)	100	100	100	100	100	516
Effectif	31	251	104	61	69	

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'après le tableau n°62, le nombre d'actifs agit bien sur le revenu. En effet, en dessous de deux actifs, qui est la référence ici, la proportion de ménages qui gagnent moins de 1400Ar /individu/jour est de plus de 80%. Au-delà de ce seuil, les proportions passent successivement à 65,4% et 67,2% pour trois et quatre actifs pour atteindre 46,4% à partir de cinq actifs.

Ainsi, nous pouvons dire que pour ces travaux peu qualifiés, le nombre d'actifs est une variable déterminante dans l'apport de revenu supplémentaire. N'oublions pas cependant le rôle joué par le secteur d'activité dans les stratégies de gestion du risque.

2.2.2- Le revenu selon le capital économique des ménages

Tableau n°63: Répartition des ménages selon le revenu et la superficie rizicole possédée (%)

Revenus en milliers d'Ariary	Superficies rizicoles (en hectare)				Total
	<=0,15]0,15-0,3]]0,3-0,6]	>0,6	
<=0	2,4	0	0	0	1
[0-310]	9,5	4,7	4,0	3,6	23
] 310 - 620]	38,1	31,9	10,1	4,5	109
[620-1400[33,3	54,5	51,2	28,2	239
[1400-2800]	14,3	7,7	28,7	31,8	96
>2800	5,7	1,3	7,0	31,8	48
Total	100,0	100	100	100	516
Effectif	42	235	129	110	

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Enfin, en ce qui concerne la superficie rizicole cultivée, la proportion de ménages qui ont un revenu quotidien par individu inférieur à 1400 Ar diminue au fur et à mesure que la superficie augmente. Par rapport à la référence de 0,3 hectare, qui représente la superficie moyenne exploitée dans l'observatoire, les proportions passent respectivement de plus de 80% à 65,3% pour 0,3 à 0,6 hectare et à 36,3% pour les plus de 0,6 ha. On retrouve encore ici le rôle de l'agriculture en tant que constituant principal du revenu du ménage et l'intérêt que les paysans ont à gagner en y investissant.

Pour voir les degrés d'influence des différentes variables précédentes, nous allons procéder à une estimation à travers une régression linéaire logistique (tableau n°64). La variable indépendante est le revenu. Les variables explicatives sont les caractéristiques socioéconomiques du ménage et de son chef, c'est-à-dire le nombre d'actifs présents dans le ménage, la superficie rizicole exploitée, la typologie du ménage, l'âge du chef de ménage ainsi que son niveau d'éducation.

Toutes les variables liées au ménage ont un impact sur le revenu mais sous certaines conditions :

- Le nombre d'actifs dans le ménage n'exerce aucune influence qu'à partir de cinq individus. Cela signifie bien que le ménage dispose d'un grand nombre de travailleurs, l'apport de chacun est moindre et n'a d'impact sur le revenu qu'à partir d'un certain nombre d'actif. C'est une situation qui reflète bien les différents secteurs d'activités où exercent tout un chacun ;

- En dessous de 15 ares, la superficie cultivable varie négativement avec le revenu. L'impact positif ne s'exerce qu'à partir de 31 ares. Ainsi, un seuil minimum de superficie exploitée est donc exigée afin d'assurer un revenu agricole acceptable aux ménages,

Seule la typologie isolée agit sur le revenu. C'est une situation normale dans la mesure où le revenu est fourni par un seul actif. La variation négative trouvée dans la typologie « isolée » et « monoparentale simple » résulte du faible nombre d'actif dans ces ménages.

Tableau n°64: Modélisation des déterminants du revenu selon les caractéristiques socioéconomiques des ménages et de leur chef

Caractéristiques du ménage	
Nombre d'actifs	
1	-0,101
2	Réf
3	0,146
4	0,211
5 et plus	0,43**
Superficie cultivée en hectare	
] 0-0,15]	-0,011
] 0,15-0,3]	Réf
] 0,3-0,6]	0,49***
>0,6	0,898***
Typologie du ménage²⁵	
Isolée	-0,874**
Couple	0,198
Monoparentale simple	-0,217
Monoparentale élargie	0,178
Nucléaire simple	Réf
Nucléaire élargie	0,1
Caractéristiques du chef de ménage	
Age	
23-34	-0,208
35-44	0,005
45-59	Réf
60et +	-0,273
Niveau d'éducation	
N'est pas allé à l'école	-0,136
Maternelle	0,434
Primaire	Réf
Secondaire 1er cycle	0,231
Secondaire 2ème cycle	0,305
Etudes supérieures	-0,66***
LR-chi2	0,3202***
Effectif	515 ²⁶

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Réf : modalités de référence, variables non introduites dans le modèle, les signes ***, ** et * indiquent respectivement le degré de significativité des coefficients à 1%, à 5% et à 10%.

²⁵ La typologie des ménages a été numériquement traduite selon un ordre, c'est-à-dire une hiérarchisation de chaque typologie allant de la taille de ménage la moins élevée au plus élevée, c'est-à-dire de « isolée » à « nucléaire élargie »

²⁶ Le ménage qui dispose d'un revenu négatif a été enlevé du modèle

En ce qui concerne les variables liées aux chefs de ménage, seul le niveau d'étude agit mais uniquement au niveau de l'université. Cela peut se traduire par les offres en milieu rural constituées essentiellement d'activités agricoles. Nous pensons que la variation négative ici, résulte d'une situation temporaire.

Ainsi, seule la superficie cultivable constitue pour le moment, la variable la plus déterminante du revenu des ménages. Ce résultat renforce notre précédent propos sur l'intérêt que les paysans ont à gagner en investissant dans l'agriculture. Le meilleur moyen pour réussir serait d'avoir des revenus complémentaires dans des activités en dehors de l'agriculture et où les variables sociodémographiques des ménages et des individus ont plus leur rôle à jouer (niveau d'éducation, nombre d'actifs, etc.)

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que la diversification des activités et des sources de revenu dans l'observatoire d'Ambohimahasoà s'opère à la fois au niveau du ménage et des individus. Les paysans continuent à exploiter la terre car elle demeure leur principal moyen de travail. Si elle est sujette à des investissements, l'agriculture constitue une part importante du revenu du ménage. Pour les besoins monétaires, en investissement productif et pour la consommation, les actifs doivent travailler en dehors de l'exploitation familiale et les caractéristiques socio-économiques des individus et du ménage jouent alors un grand rôle. Un actif qui a un niveau d'éducation élevé ou disposant d'une formation particulière, de maçon ou de charpentier par exemple, a plus de chance d'exercer dans les activités extraprimaires. Les sources de revenu sont donc peu reliées entre elles et se montrent efficaces en termes de gestion des risques. En revanche, un actif sans capital socio-économique optera davantage pour des activités salariales dans l'agriculture ou se tournera vers l'exploitation des ressources naturelles. Les risques y sont pourtant élevés car l'offre de travail rémunéré est rare dans la commune et l'exploitation des ressources naturelles exige une autorisation. Dans ce contexte, la meilleure stratégie de gestion des risques reste la constitution d'une épargne à travers l'élevage. A ce titre, la migration temporaire de travail, objet de notre prochain chapitre, peut apporter un revenu nécessaire, non seulement à son élaboration mais également pour les autres besoins monétaires du ménage. Au niveau du ménage, avoir un nombre élevé d'actifs permet à la fois d'exercer des activités en dehors et dans la commune, d'avoir des sources de revenu plus diversifiées.

Chapitre IV : Migration et marchandisation de la terre : des moyens de diversification des sources de revenu ?

La littérature montre que dans les pays en voie de développement, la migration est un moyen de gérer les risques en l'absence de marché de l'assurance et du crédit. Dans un contexte de saturation foncière, elle permet une redistribution des terres. Ainsi, ce chapitre propose d'analyser les interrelations entre la migration, les transactions foncières et la gestion de la terre dans l'observatoire d'Ambohimahaso.

Le chapitre se divise en trois parties. La première s'intéresse au cadre théorique ainsi qu'aux différents types de migrations observés à Madagascar et dans l'observatoire. La deuxième est particulièrement axée sur la migration temporaire en tant que moyen de diversification des sources de revenu. Enfin dans la troisième partie, nous allons voir les différents types de transactions foncières et les motivations liées à la cession et à l'acquisition des terrains.

I- Typologie de la migration à Madagascar et à Ambohimahaso

Dans la première section, nous allons d'abord faire une revue de la littérature sur le rôle socio-économique de la migration dans les pays en voie de développement. Par la suite, nous ferons un survol historique de la migration à Madagascar. Dans la troisième section, nous verrons les types de migration qui existent dans l'observatoire d'Ambohimahaso.

1-La migration dans les pays en voie de développement

Chez les auteurs néoclassiques Sjaastad (1962), Todaro (1969) et Harris et Todaro (1970), la migration a toujours été analysée comme un mécanisme de redistribution du travail, favorisée par le différentiel de salaire. Pour eux, il y a migration car il existe à la fois des zones à forte capacité de main-d'œuvre dans lesquelles les salaires sont bas et des zones où le rapport travail/capital est faible, dans lesquelles les salaires sont élevés. Vers les années 1980, les auteurs de la Nouvelle économie de la migration s'intéressaient particulièrement au phénomène migratoire chez les paysans. Leur analyse considère le contexte de l'imperfection des marchés. Ainsi, le principal motif de déplacement chez les paysans est la minimisation des risques par la diversification des activités. C'est donc une décision prise collectivement au niveau du ménage.

1.1-La migration : une solution productive face à la défaillance des marchés

Stark (1991), fondateur de la Nouvelle économie de la migration explique la migration des paysans en tant que stratégie de gestion des risques. Il souligne que la variation de la

production agricole augmente l'aversion aux risques. La vulnérabilité du ménage est directement liée à l'insuffisance de la production, et le degré d'aversion aux risques tend à baisser avec l'excédent. Ainsi, un comportement prudentiel des paysans envers le risque peut amener un ou plusieurs membres du ménage à migrer. En tant que stratégie de gestion des risques, la décision migratoire est prise de façon collective. Stark (1991) mentionne également que grâce aux transferts, et selon le degré d'aversion aux risques, le revenu migratoire peut avoir un impact positif sur l'exploitation agricole, notamment par l'investissement et l'adoption de nouvelles techniques.

Pour l'Afrique, la défaillance des marchés comme déterminant de la migration a également été citée par Massey *et al.* (1993), Demeny et McNicoll (2003), Vanwey (2003), Gubert (2002, 2006), Gubert et Amzam (2005), Hoddinott *et al.* (1994, 1995, 1997), Guilmoto et Sandron (2000). «La migration a donc représenté depuis longtemps une solution pour atténuer cette incertitude, car elle permet aux ménages de combiner des revenus provenant de secteurs distincts et économiquement indépendants. Ainsi, pendant quelques mois, un membre de la famille peut quitter l'exploitation pour aller faire du commerce en ville, pêcher dans une autre région ou prendre un emploi temporaire dans une zone de plantation lointaine » (Guilmoto et Sandron, 2000, p. 35). Nous savons que l'accroissement de la productivité agricole des paysans repose sur un capital ou un fonds de départ. Diversifier les affectations de la main-d'œuvre familiale permet donc la continuité des activités agricoles et constitue un moyen de s'assurer contre la détérioration du niveau de vie. Gubert (2007) signale à cet égard qu'au delà des investissements, les transferts jouent le rôle d'une assurance familiale. « En assurant leurs familles, les migrants pallient l'absence ou les défaillances des systèmes locaux d'assurance dans des régions où les revenus d'activité sont souvent d'une variabilité extrême, les maladies plus fréquentes et plus dommageables qu'ailleurs, l'instabilité politique, économiques et/ou sociales plus forte, etc. Ils permettent également aux familles de se lancer dans des activités plus risquées mais aussi potentiellement plus rentables. Ils jouent ce faisant un rôle non négligeable dans la lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective, néanmoins, il apparaît que les transferts ne constituent pas une source de capitaux comme les autres. La part des transferts « affectée » à l'assurance à la famille est sans conteste variable selon les pays, mais plusieurs éléments poussent à croire qu'elle est généralement élevée, et ce d'autant plus que l'assurance fournie favorise parfois l'apparition d'un aléa moral. *A contrario*, la part des transferts affectée à l'investissement a toutes les chances d'être faible et ce d'autant plus que le climat des affaires dans les pays ou régions de départ est peu incitatif » (p.187).

Un autre déterminant, selon des études de la migration temporaire en tant que stratégie de gestion du risque, est l'impact de la pluviométrie sur l'agriculture. Ainsi, Roquet (2008) constate au Sénégal une accélération de la migration temporaire pour assurer la continuité des activités agricoles de plus en plus vulnérables face aux aléas climatiques. Une étude détaillée de Tovo et Saito (2010) pour la Banque Mondiale en milieu rural sénégalais montre que l'accroissement de la migration chez les adultes à la suite d'un choc climatique est de l'ordre de 5% à 6% et que 67% des ménages ayant fait face à une sécheresse avaient transféré au moins un enfant.

1.2-Les relations entre exploitation agricole et migration

Des auteurs ont cherché à affiner leur analyse en étudiant les relations entre exploitation agricole et migration. Les conclusions des études effectuées sur de nombreuses régions du monde portent sur la même appréciation : il est établi un lien entre disponibilité en terre et statut du migrant.

En Equateur, Bilsborrow *et al.* (1987) observent chez les petits exploitants ayant moins d'un hectare de terre qu'ils passent plus de temps dans les activités temporaires que dans celles rattachées à leur propre ferme. En comparant la migration chez les grands et les petits exploitants, ils trouvent conformément à leur hypothèse, que la superficie exploitée a un impact sur la migration des enfants. Ainsi, chez les grands propriétaires, il y a un impact négatif de la superficie sur la migration des enfants. Pour les moins dotés, la quantité de terre influe positivement sur la probabilité de l'individu d'être migrant. Les auteurs concluent que dans un contexte de saturation foncière, d'intensification culturale et d'une forte croissance de la population, il existe une relation significative entre la taille de l'exploitation agricole familiale et le statut de migrant.

En ce qui concerne la relation entre la quantité de terre possédée et les décisions de migration des membres des ménages, Davis (1991) conclut que les comportements migratoires des ménages sont étroitement liés à la superficie agricole. Chez les petits exploitants, la migration constitue une stratégie économique de certains membres du ménage afin d'accéder à un revenu supplémentaire. Davis (1991) insiste également sur le rôle des structures familiales dans les décisions migratoires : « Dans les familles étendues, le noyau familial est dans une meilleure position pour développer des stratégies de migration pour ses membres. » (p.233)

Ellis (1998) et Vanwey (2003) mettent en évidence le rôle des migrations temporaires dans la logique de diversification des sources de revenu. Selon Ellis (1998), la migration temporaire est

un moyen d'avoir un revenu supplémentaire pour les grands propriétaires et représente la survie pour les petits exploitants. Selon Vanwey (2003), la migration temporaire permet d'accéder à un revenu financier et à une connexion à l'économie globale. En étudiant les populations rurales de la Thaïlande, il soutient que l'insuffisance du revenu de l'exploitation agricole et le manque de crédit sont les principales raisons de la migration. La probabilité pour un ménage d'avoir un membre migrant temporaire est fonction de la quantité de terres possédées (p.140). En effet, chez les petits exploitants, cette probabilité baisse avec une augmentation de la taille des superficies exploitées. Chez les ménages ayant des grandes exploitations, il observe, à la fois, une augmentation des migrants temporaires de sexe masculin et une diminution de ceux de sexe féminin au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente. Il note ainsi que la migration à certains moments revêt un caractère social et a pour objectif le privilège social.

A Madagascar, Omrane (2008) conclut également à l'existence d'un lien entre la disponibilité en terre et la migration des enfants dans la commune rurale d'Ampitatafika²⁷ : « L'objectif à court terme des départs est que chaque enfant trouve un revenu : faire face à la situation de pauvreté, car le ménage n'est pas en mesure d'offrir des parcelles suffisantes à chaque enfant » (p.132). Ainsi, avec la migration, le ménage n'est pas obligé de vendre ses terres et peut les partager entre moins d'individus.

1.3-Les transferts migratoires

En tant que stratégie de diversification de revenu, la décision migratoire n'est pas individuelle. Elle est prise au niveau de la famille et/ou du ménage. « L'acte de la migration n'est pas le résultat définitif de la stratégie familiale : il s'agit de mettre en commun et partager les revenus », Omrane (2008, p.117)

Depuis les années 1970, Becker (1974, 1991) a cherché à connaître les motivations qui poussaient les individus à effectuer des transferts pour leur famille. Pour lui, les personnes ont intérêt à se comporter en altruiste même si elles sont de nature égoïste. Avec la théorie du « *rotten kid* » ou « enfant gâté » dans laquelle un père altruiste effectue des dons à ses enfants en fonction de leur bien-être, il démontre que si l'enfant égoïste n'agit pas en altruiste envers son frère ou sa sœur, le père augmentera le transfert à l'enfant qui a subi du tort aux dépens du transfert à l'enfant égoïste.

²⁷ Située sur la Route Nationale 7, à 100 km au Sud de la capitale Antananarivo

Dans le cas de la migration, un individu soucieux du bien-être de sa famille va internaliser la fonction de bien-être de sa famille dans sa propre fonction d'utilité et va effectuer des transferts dans son village d'origine. « Le migrant se soucie du niveau de revenu ou de besoin du ménage récepteur ainsi que des chocs auxquels il peut être soumis. Une relation négative entre le revenu du ménage et le montant des transferts est observée, ainsi qu'une relation positive entre le revenu du migrant et son soutien financier au ménage. Autrement dit, plus les revenus du ménage sont faibles, plus les transferts reçus seront élevés, et de même plus les revenus des migrants sont élevés, plus les transferts envoyés seront élevés » (Diagne et Rakotonarivo, 2009, p.98).

Pour d'autres auteurs, c'est l'échange ou la réciprocité qui incite l'envoi. Il est donc attendu d'un transfert une contrepartie immédiate ou différée dans le temps (Wolf, 2000 ; Wolf et Jellal, 2002 ; Attias-Donfut *et al.*, 2005). Ainsi, un migrant envoie de l'argent à sa famille car il peut dépendre de celle-ci pour différentes activités dans le village, par exemple les travaux agricoles ou la garde de ses enfants.

Lucas et Stark (1985) ont combiné ces deux motivations, ils parlent d'altruisme à deux sens. Ils voient le transfert comme un arrangement contractuel dont sont à la fois bénéficiaires le migrant et sa famille. En effet, afin que la migration puisse jouer le rôle d'assurance contre, d'une part, le risque des aléas climatiques sur la production, la baisse des prix des produits agricoles, le risque d'épidémie sur l'élevage et, d'autre part, l'instabilité de l'emploi dans les centres urbains, le migrant et sa famille ont intérêt à bien entretenir les liens familiaux.

Ainsi, à travers ces diverses théories, nous pouvons dire que la migration dans les pays en voie de développement constitue une source de revenu complémentaire pour le ménage. Elle assure la survie et l'investissement dans l'exploitation agricole. Dans un contexte de saturation foncière, la migration permet également la redistribution des terres entre les non migrants. Mais avant d'émettre une hypothèse de départ à notre étude, passons d'abord en revue la situation de la migration à Madagascar.

2-La migration à Madagascar

La migration n'est pas un phénomène nouveau à Madagascar, et parmi les ethnies les plus mobiles, on retrouve, les peuples des Hauts-Plateaux : les Merina et les Betsileo.

2.1- Bref historique

L'histoire du peuplement malgache montre qu'il est le fruit d'un brassage de quelques peuples issus d'une succession de vagues de migration. Les vagues les plus importantes sont la migration indonésienne entre le IV^{ème} et le VIII^{ème} siècle (Ralaimihoatra, 1965 ; Ottino, 1983 ; Brown, 1987), celle de la population originaire de l'Asie du Sud-est, les Malais, et de navigateurs arabes à l'époque du Moyen-âge européen (Ralaimihoatra, 1965, Deschamps, 1961, Hunt, 1900). D'autres vagues suivirent telles la migration des Africains amenés par les Arabes sur la côte occidentale de l'île, celle des Indiens échoués à Taolagnaro, originaires du Sud-est de l'Inde au début du XIV^{ème} siècle (Grandidier, 1875) et celle des Javanais dans les régions de Manakara vers le XVI^{ème} siècle (Deschamps, 1961). L'arrivée de pirates portugais, anglais et français dans la partie Est et l'extrême Sud est également rapportée par Decary et Castel (1941). Ces derniers soulignent, toutefois, le moindre rôle de ces migrants dans l'origine du peuplement à Madagascar. Les motivations à la migration étaient déjà différentes pour chaque peuple. Pour certains c'était le commerce, pour d'autres le pillage des côtes ou encore la fuite consécutive à des conflits de communautés religieuses (Ottino, 1983).

Les migrations internes, quant à elles, peuvent être retracées en trois grandes périodes. La première est celle de la période précoloniale, dont les migrations les plus importantes se situent vers la fin du XVIII^{ème} siècle. En effet, à cette époque, le royaume Merina accusait un grand manque de main-d'œuvre en raison de l'expansion du commerce d'esclaves par les planteurs de l'île de la Réunion et de l'île Maurice (Campbell, 1982). Ainsi, les planteurs commencèrent à engager temporairement des habitants de la région côtière pour le portage des marchandises. Les Merina, quant à eux, employèrent durant la saison des travaux agricoles, les Antanosy de Taolagnaro et les Bezanozano de Mangoro pour transporter à dos d'hommes leurs marchandises (Campbell, 1982). Ce caractère rémunéré du travail des migrants a cessé au profit de travaux forcés durant toute la période de conquête d'une grande partie du pays par le royaume Merina.

Quelques tribus comme les Sakalava et les Bara ont également migré pour leur propre conquête ; d'autres comme les Tanosy du Sud-est ou les Antesaka du Sud se déplaçaient pour garder leur indépendance (Roy, 1963). Les migrations à cette époque répondaient donc plus à des logiques politiques.

La deuxième période est celle de la période de la colonisation française (1896-1960). La migration interne gagnait de l'ampleur en raison de l'importance de la main-d'œuvre nécessaire pour la plantation, l'extraction minière ou la construction industrielle et les travaux publics. De

même, les divers impôts et taxes administratives obligeaient la population à trouver du travail rémunéré, comme la pratique du salariat dans les endroits à forte demande de main-d'œuvre.

Sous la période coloniale, la migration avait un caractère individualiste (Decary, 1941). Elle était présente à la fois en ville et en campagne. Cependant, la migration en ville revêtait un caractère temporaire mais fréquent (Roy, 1963). L'émigration rurale était quant à elle définitive. Il s'agissait de s'implanter dans les grandes concessions agricoles, par exemple dans le Nord et le Nord-Ouest à Mampikony, Port-Bergé ou au lac Alaotra (Raison, 1972 ; Le Bourdieu, 1978).

Enfin, il y a la période de l'après indépendance, à partir de 1960, où les gouvernements successifs ont tenté d'organiser les migrations internes dans des régions de faible densité et présentant des potentiels agricoles comme le Moyen-Ouest (Roux, 1981). Pour le gouvernement, l'objectif est à la fois économique et démographique. Ainsi, pour encourager le peuplement du Moyen-Ouest, l'Etat a publié une loi sur l'accès des migrants à la propriété foncière. Il a organisé une formation des migrants aux techniques de production agricole et a subventionné les exploitations.

D'autres formes de migration sont également apparues depuis. Il s'agit des migrations liées à l'exploitation des richesses naturelles. Citons notamment la région d'Ilakaka et son gisement de saphirs où à partir de 1998, plusieurs dizaines de milliers de Malgaches se ruèrent dans l'espoir de faire fortune grâce à l'exploitation du saphir (Guérin et Moreau, 2000). Signalons également la région d'Antalaha et sa réserve de bois précieux, particulièrement les bois de rose (Zafisoamalala, 2011). Enfin, en 2012, il y a eu une autre découverte d'un gisement de saphirs dans la réserve forestière protégée d'Ambatondrazaka, dans les Hautes-Terres.

2.2- Les Betsileo : une ethnie très mobile

Avec les *Merina*, les *Betsileo*, ethnie, rappelons-le, des paysans de l'observatoire d'Ambohimahaso, sont des populations très mobiles. Ils ont hérité d'une tradition migratoire amorcée depuis l'expansion du royaume Merina. Les *Betsileo* étaient parmi les premiers peuples devenus « sujets » du roi Merina, Andrianampoinimerina²⁸ (1745-1810). Ils étaient donc recrutés au sein de l'armée pour partir en guerre contre les *Sakalava* dans l'Ouest et les *Bara* dans le Sud (Roy, 1963). Sous la période coloniale, les grands centres urbains regroupaient des ouvriers originaires des zones rurales de l'*Imerina* et du *Betsileo* qui

²⁸ Premier souverain du royaume Mérimina unifié et à l'origine de la conquête des autres royaumes de Madagascar. Mais c'est pendant le règne de son fils Radama que tout le pays a été unifié.

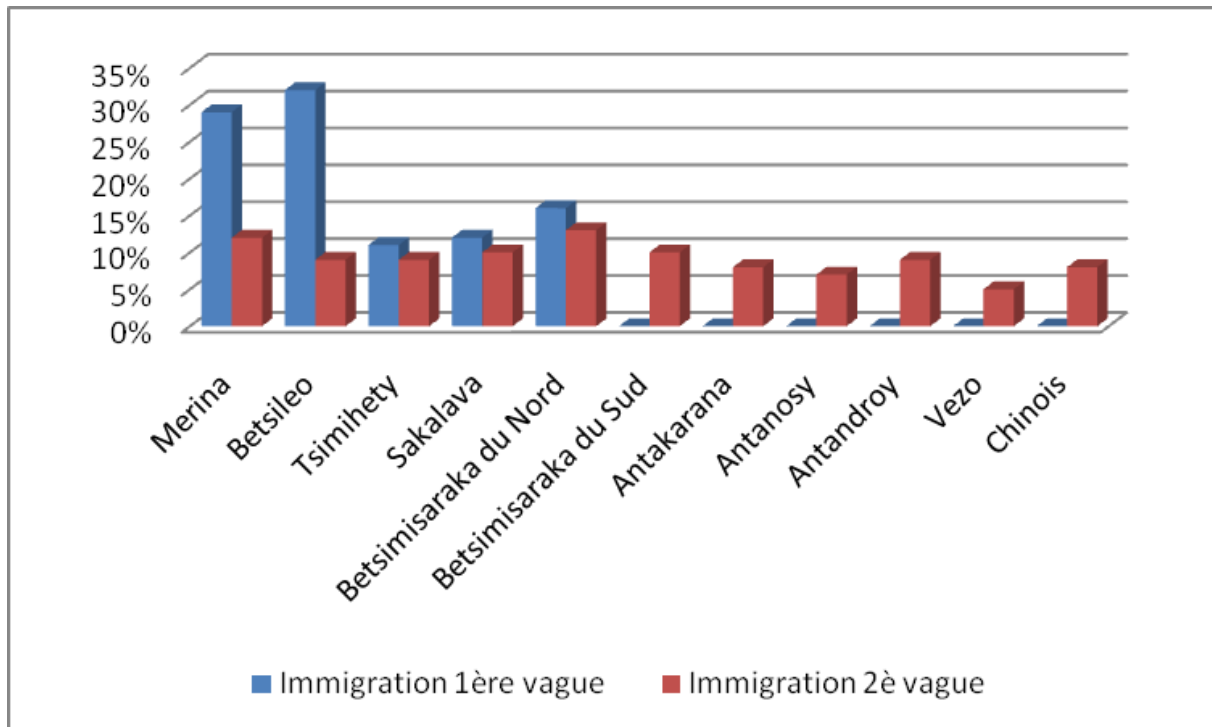
travaillaient comme briquetiers, maçons ou charpentiers (Roy, 1963). Les deux ethnies sont également parmi les plus peuplées de l'île. Ainsi, pour le peuplement du Moyen-Ouest, l'administration coloniale s'est tournée vers eux.

Les *Merina* et les *Betsileo* sont deux ethnies présentant une forte propension à migrer. Ils peuvent aisément quitter leur région d'origine pour s'installer de façon durable dans les lieux de destination. Raison (1984) note à ce sujet, par exemple, qu'ils constitueraient 57% de la population du district de Maevatanana dans la partie Ouest du pays.

La principale motivation au déplacement est le désir d'enrichissement. Les activités les plus pratiquées en migration sont le commerce et l'agriculture. La culture de riz est également très prisée en certains endroits. Dans le Moyen-Ouest, par exemple, Roy (1963) montre que les populations originaires des Hautes-Terres sous-traitaient pour la majorité l'exploitation des champs et des rizières des autochtones. Le commerce s'effectue quant à lui vers des régions du Sud ou de la côte Est où ils échangeaient le riz contre du sel, de la toile, de l'or, de la viande, etc. Schlemmer (1982), constatait dans le Moyen-Ouest que « l'essentiel de la force de travail impliquée par le système de production mis en place par la colonisation était constitué par les *Korao*, d'une part (terme qui désigne collectivement les différentes ethnies du Sud-Est : *Antaisaka*, *Antaifasy*, *Antaimoro*,) et par les *Betsileo*, d'autre part, mais avec des comportements bien tranchés » (p.444). En effet, les *Korao* s'employaient dans les concessions et comme des salariés à courte durée tandis que les *Betsileo* s'y employaient pour une période bien plus longue, de préférence comme métayers et non salariés.

Le graphique n°10 nous montre que parmi les populations migrantes à Antanandavahely (réserve de bois précieux), dans le Nord de Madagascar, on retrouve une proportion élevée de *Mérina* et de *Betsileo*.

Graphique n°10: Structure de la population migrante d'Antanandavahely des deux vagues d'immigration liées à l'exploitation de bois précieux



Source : Zafisoamalala 2011

3-La migration dans l'observatoire d'Ambohimahaso

Le questionnaire du ROR distingue trois types de migration :

- la migration se rapportant aux nouveaux individus dans le ménage (les immigrants). Ces personnes sont entrées dans le ménage il y a moins d'un an précédant l'enquête
- les individus qui sortent du ménage de façon permanente. Ils ne sont plus considérés comme membre du ménage. Ce sont les migrants de longue durée qui sont partis il y a moins d'un an précédant l'enquête.
- les individus qui sont toujours membre du ménage mais qui se déplacent pour effectuer des activités complémentaires dans d'autres régions. Ce sont les migrants temporaires.

Ainsi, notre typologie de la migration se base, non pas sur la durée de la migration, mais sur le statut d'appartenance de l'individu au ménage. En effet, un chef de ménage peut partir plus de six mois tout en gardant son statut de chef et membre du ménage. Il peut également arriver qu'un enfant migrant, pour poursuivre ses études ne soit plus considéré comme membre du ménage alors qu'il revient effectuer des travaux agricoles durant les périodes de vacances. Les

migrations temporaires ne sont donc pas délimitées par la durée. Par souci de méthodologie, dans notre analyse elles ne doivent pas excéder une année.

Nous traiterons séparément l'immigration et la migration de longue durée dans la mesure où, d'un point de vue économique et démographique, l'immigration présente des impacts sur la structure du ménage tandis que la migration de longue durée est liée aux questions de la saturation foncière et de la gestion des exploitations.

3.1-L'immigration

Qui sont les individus qui immigreront et quels rôles peuvent-ils jouer dans l'économie du ménage ?

D'après le tableau n°65, l'immigration concerne, pour presque la moitié des cas, les petits-enfants du chef de ménage. Nous remarquons également une part assez importante des enfants confiés apparentés. Quant à l'immigration des enfants du chef de ménage, elle est caractérisée par le retour auprès de la famille à la suite d'une migration de longue durée. Dans ce cas, il y a augmentation du nombre d'actifs dans le ménage.

Tableau n°65: Répartition des immigrés selon leur caractéristique socioéconomique

Lien de parenté avec le chef de ménage	Effectif	Proportion (%)
Enfants	7	16,7
Petits-enfants	20	47,6
Enfants confiés apparentés	7	16,7
Autres liens	8	19,0
Age		
0 -15	26	61,9
15 – 30	11	26,2
>30	5	11,9
Statut économique		
Actifs	15	35,7
Inactifs	27	64,3
Effectif	42	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, l'immigration est avant tout d'ordre social et non économique. Il s'agit pour les parents de confier leurs enfants à leurs grands-parents pour les aider dans les activités domestiques. Dans certains cas, comme nous l'avons vu au chapitre III,

il s'agit d'un placement d'enfants orphelins ou issus d'une union pré-maritale à la suite du mariage de la mère.

L'observatoire ne présente aucun attrait économique. Ainsi, le taux d'immigration est faible par rapport à l'émigration. D'après le tableau n°66, en effet, environ 10% de la population de l'échantillon sont partis, soit 31% des ménages concernés par une migration de longue durée de leurs membres. Nous chercherons donc à savoir dans la prochaine section les motivations à ces migrations de longue durée.

3.2-La migration de longue durée

Il existe deux modules qui décrivent la migration de longue durée. Le module « départ des jeunes » évalue tous les départs des enfants antérieurs à 2007-2008. Le questionnaire relatif à la migration de longue des membres du ménage sur l'année 2007-2008 figure dans le module « Ménage ». Les informations dans ces deux modules sont cependant centrées sur les raisons du départ. Nous ne disposons pas de données suffisantes qui permettent d'analyser les caractéristiques des individus. Par exemple, sans le rang des individus dans la fratrie, on ne peut pas déterminer qui parmi les enfants, aînés, cadets, etc., migrent.

Notre analyse se focalise donc principalement sur les motivations au départ et leur évolution sur deux générations représentées par les chefs de ménage et leurs enfants. Pour cela, lors de nos entretiens dans la commune rurale d'Ampitana, nous avons posé des questions rétrospectives aux chefs de ménage et à leur conjoint sur leurs antécédents migratoires.

- Avez-vous auparavant habité et travaillé dans un endroit autre que la commune ?
- Pourquoi étiez- vous parti ?
- Quel était votre travail là-bas ?
- Pourquoi êtes-vous revenu ?

3.2.1- Les motivations à la migration de longue durée des adultes chefs de ménage

Sur les 80 interviewés des deux sexes, 30 ont répondu qu'ils ont déjà eu un antécédent migratoire. Parmi eux, plus de la moitié pensent rester aujourd'hui dans la Commune. Ils n'ont plus de projet de déplacement de manière durable, en raison de leur âge ou de leur situation familiale. Pour de nombreux individus, la migration de longue durée n'a plus été renouvelée une fois qu'ils sont revenus et installés dans leur village. D'autres partent encore selon la situation économique du ménage mais de manière temporaire.

Nous remarquons d'après les interviews que les déplacements de longue durée sont liés à la recherche de travail ou de « *mila ravin'ahitra* », c'est-à-dire que les paysans partent dans une autre région durant un certain temps pour y travailler. Si les conditions de vie sont meilleures dans la zone de destination, ils y restent pour ne rentrer qu'à l'approche de la vieillesse ou en raison de la vieillesse de leurs parents.

« *Dans les années 90, j'ai travaillé à Ifanadiana comme briquetier [...] Je devais rentrer car ma mère se faisait vieille [...] J'ai beaucoup appris de ces migrations et une fois que je suis rentré pour m'occuper de la terre de mes parents, j'ai continué à faire des briques. Mais aujourd'hui, je n'ai plus la force de continuer cette activité [...] Je le regrette beaucoup car je gagnais bien ma vie avant* » Mr Radimy, 57 ans.

« *En 1987, je suis allé travailler durant deux ans chez les Tanala, je faisais tout, la collecte de letchis, de bananes, je travaillais la terre. Lorsque j'ai eu suffisamment d'argent, je suis rentré pour m'installer ici et depuis, je n'ai plus quitté Soafandry [...] Avec l'argent gagné pendant la migration, j'ai acheté des bœufs et j'ai investi dans l'agriculture* ». Mr Ramily, 43 ans.

« *Durant ma jeunesse, je me suis beaucoup déplacé. Je suis allé à Marovoay, à Vangaindrano, à Antananarivo, j'ai voyagé presque partout et j'ai toujours travaillé dans l'agriculture. A côté j'ai tenté quelques affaires aussi [...] Depuis ma retraite, je me suis complètement installé ici pour m'occuper de mes terres. J'ai des projets d'élevage* ». Mr Jacques, 62 ans.

« *J'ai travaillé chez les Tanala pendant presque 17 ans, j'ai fait la collecte et j'ai également travaillé dans des entreprises. Aujourd'hui, je me suis installé ici mais je vais de temps en temps là-bas pour affaires* ». Mr Modeste, 46 ans.

« *On était encore petits quand mes parents se sont séparés, mon père nous a emmenés mon frère et moi à Ambalavao. Je suis resté là-bas en tant qu'agriculteur et éleveur jusqu'à il y a deux ans où notre mère nous a fait revenir ici en raison de sa vieillesse* ». Mr Velo, 40 ans.

« *Depuis mes 17 ans, j'ai commencé à travailler comme domestique dans plusieurs villes comme Antananarivo, Fianarantsoa, Ambohimahasoa et Ifanadiana. Je me suis arrêtée à 23 ans pour venir m'installer définitivement ici, je me suis mariée, puis séparée. Alors j'ai de nouveau essayé de faire du « varo-mandeha » (marchand ambulante) dans plusieurs villes mais j'ai arrêté au bout de deux ans. Depuis, je vis de la vente de charbon ici.* » Mme Charline, 40 ans.

« Je suis revenue d'Antananarivo il y a une semaine où j'ai travaillé comme domestique durant un an. Je suis revenue pour des vacances mais je ne pense plus revenir à nouveau car je vois bien que ma sœur a besoin d'aide avec son commerce de charbon. Elle est seule et a besoin d'aide pour s'occuper à la fois de ses enfants et des enfants d'une autre sœur qu'elle a accueillie. Mlle Vola, 19 ans.

« Mon mari a trouvé un emploi dans une banque à Fianarantsoa dans les années 80, alors nous nous sommes installés là-bas jusqu'à l'année dernière. Quand il a pris sa retraite, nous sommes revenus vivre ici » Mme Lalatiana, 58 ans.

Le tableau n°66 donne les motifs de départs des migrants de longue durée sur l'échantillon du ROR. En dehors du regroupement familial qui constitue environ 60% des motifs de départ, la recherche de travail vient après la recherche de terre.

Tableau n°66: Répartition des migrants de longue durée selon les motifs de départ

Motifs	Effectif	Proportion (%)
Regroupement familial	218	59,2
Recherche de terre	63	17,1
Recherche de travail	55	14,9
Etudes	31	8,4
Autres	1	0,3
Total	368	100
Nombre total de ménages ayant au moins un migrant de longue durée	160	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Pour les anciens migrants que nous avons interviewés et qui sont tous avancés en âge aujourd'hui, le manque de terre n'était pas évoqué comme déterminant principal de la migration. Il s'agissait avant tout d'un projet de jeune célibataire pour gagner suffisamment d'argent pour construire son propre foyer à son retour dans la commune.

En 2008, ce sont davantage les contraintes foncières et la recherche de travail qui poussent de plus en plus de jeunes à migrer. Selon les projets de vie, comme leurs parents, de jeunes migrants reviennent dans la commune une fois qu'ils ont amassé assez d'argent pour démarrer une vie indépendante. Comme leur père ou d'autres chefs de ménage, une fois qu'ils sont mariés, ils s'y installeront selon la situation économique du ménage ou partiront en migration temporaire pour des revenus complémentaires. Mais pour d'autres qui ne trouvent plus d'intérêt

de rester dans la commune, ils amènent leur famille dans les zones de destination. Ce cas est fréquent dans la commune, avec par exemple le cas de deux frères de Monsieur Radimy qui sont partis s'installer à Marovoay et à Antananarivo ; de deux enfants de Monsieur Jean-Christophe qui sont partis s'installer dans la ville de Fianarantsoa ; des enfants de Madame Nivo qui travaillent dans les villes d'Antananarivo et de Fianarantsoa, etc.

Quand les migrants réussissent à avoir une condition de vie meilleure dans la zone de destination que dans leur village d'origine, ils peuvent s'y installer définitivement ou bien retourner dans leur village à l'approche de la vieillesse. « La reconnaissance symbolique de la terre des ancêtres peut être extrêmement rapide. Si un ménage quitte un village pour s'installer dans une autre région, la construction d'un tombeau suffit pour faire du chef de ménage le futur *razambe*, l'ancêtre fondateur, du *tanindrazana* dont les descendants pourront se réclamer après son décès » (Ottino, 1998, p.46).

Il existe un adage malgache « *Izay mahavelona tanindrazana* » dont le sens est « la terre des ancêtres est là où l'on vit bien ». L'installation définitive se traduit donc par la construction d'un tombeau dans la zone d'arrivée. Dans l'observatoire, par exemple, il y a le cas de Mr Rajohary, originaire de la région d'Antsirabe, située à 200 km au Nord de l'observatoire. Il s'est marié avec une fille du village de l'observatoire. Il y travaille comme collecteur de charbon et de bois. Il a construit un tombeau sur une terre qu'il a acquise, non pas par sa belle-famille, mais par ses propres moyens.

Parmi les personnes que nous avons interviewées, les membres de leur famille partis en migration ne pensent pas encore, jusque-là, à être inhumés dans les zones de destination. Si jamais les décès se produisent dans les zones d'accueil, alors la famille espère pouvoir rapatrier les corps ou les ossements une fois qu'elle aura les moyens de le faire. Nous avons relevé deux cas de rapatriement d'ossements lors de nos entretiens. D'ailleurs, selon les familles, les migrants essaient d'être actifs dans les obligations sociales liées à la famille et aux tombeaux.

Lorsque les familles n'arrivent pas à rapatrier les corps ou n'ont plus de nouvelles des migrants depuis de longues années, ces derniers sont considérés comme disparus. Les familles érigent alors des *Vatolahy*, des obélisques, en leur mémoire.

3.2.2-Les destinations des migrants de longue durée

Pour limiter les coûts liés à la migration, la majorité des migrants de longue durée préfèrent une destination de proximité (tableau n°67). Par exemple, ils s'installent dans la même région mais

dans différents districts situés à quelques dizaines ou au maximum à quelques centaines de kilomètres entre eux. Dans notre observatoire, la majorité des actifs se déplacent dans la région de Fianarantsoa. Rappelons que les deux communes composant notre observatoire font partie de cette région.

En regardant de près les principales villes de destination, nous avons remarqué une grande partie des déplacements dans la partie Sud-Est. Selon les paysans, d'une part, dans cette partie de l'île, l'offre de salariat agricole est fréquente. Généralement, à partir du mois de novembre, qui correspond à la période de soudure, la campagne de collecte de letchis commence. Il y a donc un grand potentiel d'emplois rémunérés pour les paysans. D'autre part, la saturation foncière ne touche pas encore cette partie de l'île, « *là-bas, les terres cultivables sont encore nombreuses et de grandes superficies* ». Il y a donc un espoir pour les migrants d'exploiter et d'acquérir des terres. Par ailleurs, le fait de s'installer dans une relative proximité rend plus facile le regroupement familial.

Tableau n°67: Répartition des migrants de longue durée selon la destination

Destinations	Effectif	Proportion (%)	Distance (km)
Fianarantsoa et environs	313	85,1	-
Antananarivo	28	7,6	350
Tuléar	18	4,9	560
Autres	9	2,4	-
Effectif	368	100	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

3.2.3- Les motivations à la migration de longue durée des enfants

Sur l'ensemble des migrants de longue durée, la recherche de terre et de travail constitue pour 32 % des individus les principales motivations au départ. Si l'on s'intéresse au seul cas des enfants, ce chiffre atteint 55,2% (Tableau n°68).

Parmi les motifs liés au travail, seulement 18% des enfants qui partent ont déjà un travail à destination. La pression liée à la saturation foncière et la recherche de travail rémunéré sont donc de plus en plus contraignantes à chaque nouvelle génération.

Ainsi, la propension à migrer augmente à chaque génération. La migration devient la solution aux problèmes de l'exiguïté des parcelles et de la recherche d'un emploi rémunéré.

Tableau n°68: Répartition des enfants en migration de longue durée selon les motivations (incluant les départs de moins d'un an)

Motifs	Effectif	Proportion (%)
Chercher de la terre	45	24,6
Chercher du travail	56	30,6
Aller à l'école	38	20,8
Travail	33	18,0
Aide familiale	10	5,5
Autres	1	0,5
Total	183	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'après nos entretiens, les paysans dont le motif principal à la migration est la recherche de terre espèrent encore qu'ils pourront exploiter des terres dans les régions de destination, surtout là où ils croient qu'il y a encore beaucoup d'espace, soit par location, par métayage ou par défrichage (en travaillant pour le compte d'un propriétaire).

Toujours d'après nos entretiens, on sait que la plupart des personnes dont la motivation à la migration est la recherche de travail n'ont pas encore de travail à destination. Ils savent juste qu'il y a des offres de travail dans le lieu de destination. Pour les personnes qui ont déjà des contrats de travail dès le départ, c'est souvent la famille installée dans le lieu de destination qui trouve le travail.

Une partie de la littérature économique s'accorde à dire que la migration des enfants dans les pays en développement est un moyen de diversifier les revenus du ménage. Cependant, dans le cas de l'observatoire d'Ambohimahaso, comme le montre le tableau n°69, 12,5% des enfants seulement ont effectué des transferts à leurs familles, que ce soit en argent ou en aide en nature. Ainsi, dans cet observatoire, la migration de longue durée des enfants ne constituerait pas une stratégie de diversification des sources de revenu. Il s'agirait avant tout pour les enfants de trouver un endroit où les conditions de vie sont meilleures et si possible, après, y fonder leur foyer. Ce résultat est tout de même à relativiser puisque dans la littérature il est souvent indiqué que les transferts diminuent avec la durée d'installation des enfants. En effet, avec un regroupement familial ou la constitution d'un foyer dans le lieu de destination, les transferts tendent à diminuer. « Le regroupement familial peut aussi marquer une coupure entre la communauté migrante et la communauté d'origine. Il tend également à diminuer les transferts monétaires et rend moins fréquentes les visites aux proches restés sur place. Les sommes envoyées se réduisent au profit des dépenses locales consacrées à l'amélioration du logement,

l'entretien de la famille, l'éducation et la santé ». (Guilmoto et Sandron, 2000, p.49). De même, d'après le tableau n°69, même si la proportion des ménages qui ont reçu un transfert de leurs enfants migrants est faible, le sens des transferts est trois fois plus important des enfants vers les parents que le contraire.

Tableau n°69: Répartition des ménages selon les transferts cédés/reçus aux/des enfants migrants en (%)

	Ménages ayant reçu des transferts de leurs enfants migrants	Ménages ayant cédé des transferts à leurs enfants migrants
Oui	12,5	4,4
Non	87,5	95,6
Effectif	160	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, la migration de longue durée n'entraîne pas nécessairement un transfert pour le ménage. Pour compléter son revenu, ce dernier recourt à la migration temporaire. Elle peut s'effectuer en milieu urbain ou en milieu rural, là où il existe des opportunités d'emplois.

Ainsi, toutes les activités économiques de courte durée effectuées en dehors de la commune font partie des stratégies de diversification des activités et des sources de revenu. Dans cette perspective, selon les degrés des risques auxquels sont confrontés les ménages, quatre hypothèses peuvent être formulées :

- Dans une situation de grande pauvreté, la migration temporaire constitue une véritable stratégie de survie. Elle rentre dans la satisfaction des besoins économiques immédiats des ménages,
- Pour certains ménages, la migration temporaire répond à un objectif précis : un investissement dans l'exploitation agricole et/ou dans des activités non agricoles. Elle vise à améliorer la situation économique du ménage et s'inscrit dans une logique à moyen terme,
- Les ménages ayant de petites superficies agricoles sont plus enclins à la migration temporaire,
- Les ménages qui regroupent le plus de membres actifs ou le plus d'enfants en âge de travailler sont plus enclins à la migration temporaire.

Cependant, la migration en elle-même est encore soumise au contexte politique, aux situations de crises, à la fluctuation du marché de travail, au calendrier culturel et aux ressources socio-économiques du ménage. Ainsi, nous posons maintenant les questions suivantes :

- Qui sont les candidats à la migration temporaire ?
- Comment le ménage organise-t-il le départ et l'arrivée des migrants ?
- Quelles sont les motivations à la migration temporaire ?
- Quelles sont les conséquences économiques de la migration sur les conditions de vie ?
Sur la continuité des activités économiques ?

II- La migration temporaire : un moyen de diversification du revenu ?

« Les gens de cette commune migrent, non pas pour la richesse mais pour assurer durant un moment leur survie ». Rafaly, conseiller communal.

1-Mesure de la migration temporaire de travail

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, en 2008, les migrations de longue durée touchaient environ 31,2% des ménages et les migrations temporaires en concernaient 21,5%. Mais depuis 2009, suite à la crise politique, les Chefs quartiers remarquent un nombre croissant d'individus qui leur demandent un « *pasipaoro*²⁹ ». En effet, en termes de sécurité, le Dina³⁰ ou « loi locale » impose que tout départ et toute arrivée d'un individu dans la commune soient enregistrés auprès du Chef *fokontany*³¹ (Chef quartier).

Deux documents sont disponibles pour retracer la migration dans la commune d'Ampitana. Pour le migrant, il s'agit d'un carnet individuel (annexe n°9) dans lequel le Chef quartier inscrit les informations suivantes : le nom du migrant, le lieu de destination et la personne qui va

²⁹ Ce terme est une traduction locale du mot « passeport ». Mais ici il ne s'agit pas d'un document officiel d'identité octroyé par la Police Nationale. C'est un petit carnet où le Chef quartier appose sa signature et le tampon du *fokontany* lors de chaque départ et arrivée.

³⁰ Le *Dina* est un ensemble de lois locales, qui sont reconnues devant la justice. Les lois sont contenues dans un document officiel au niveau de chaque région. Madagascar est divisé en 22 régions et chacune possède son propre Dina. Les Dina sont issus des arrangements coutumiers et ont acquis une force obligatoire dans les régions. Les populations locales s'y réfèrent dans leur vie quotidienne pour réguler la vie sociale ou pour sanctionner ceux qui y dérogent. Au niveau étatique, certaines lois, comme l'éducation obligatoire pour les enfants ou la gestion des ressources naturelles, ont été expressément intégrées dans les Dina pour une meilleure application de la part des paysans.

³¹ Si un vol a été commis, par exemple, dans un village de la commune, on regarde le registre des départs et arrivées chez les Chefs-quartiers. Un individu parti sans s'être déclaré et enregistré auprès des responsables, peut être sujet à une enquête sur ce vol.

l'héberger, la date de départ, le motif de la migration et la date de retour. Pour les Chefs quartiers, il s'agit d'un registre de départs et d'arrivées (annexe n°10) retraçant les mêmes informations.

Le tableau n°70 montre pour les ménages de l'observatoire, la présence ou non d'un migrant temporaire dans le ménage.

Tableau n°70: Répartition des ménages selon qu'ils comportent ou non un migrant temporaire

Ménage :	Effectif	Proportion (%)
Avec Migrant temporaire	111	21,5
Sans migrant temporaire	405	78,5
Total	516	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

La migration temporaire, comme nous l'avons dit, est fonction de la situation économique du ménage. Lorsque qu'il y a eu suffisamment de pluie, que les récoltes sont bonnes et permettent de couvrir les besoins en nourriture des familles jusqu'à la prochaine récolte, les membres du ménage ne sont pas obligés de migrer. En 2008, 9% des actifs seulement ont effectué une activité économique complémentaire en dehors de la commune (tableau n°71). Ces migrants sont répartis, rappelons-le dans 21,5% de l'ensemble des ménages de l'échantillon.

Tableau n°71: Répartition des actifs selon le lieu d'exercice de l'activité secondaire (AS)

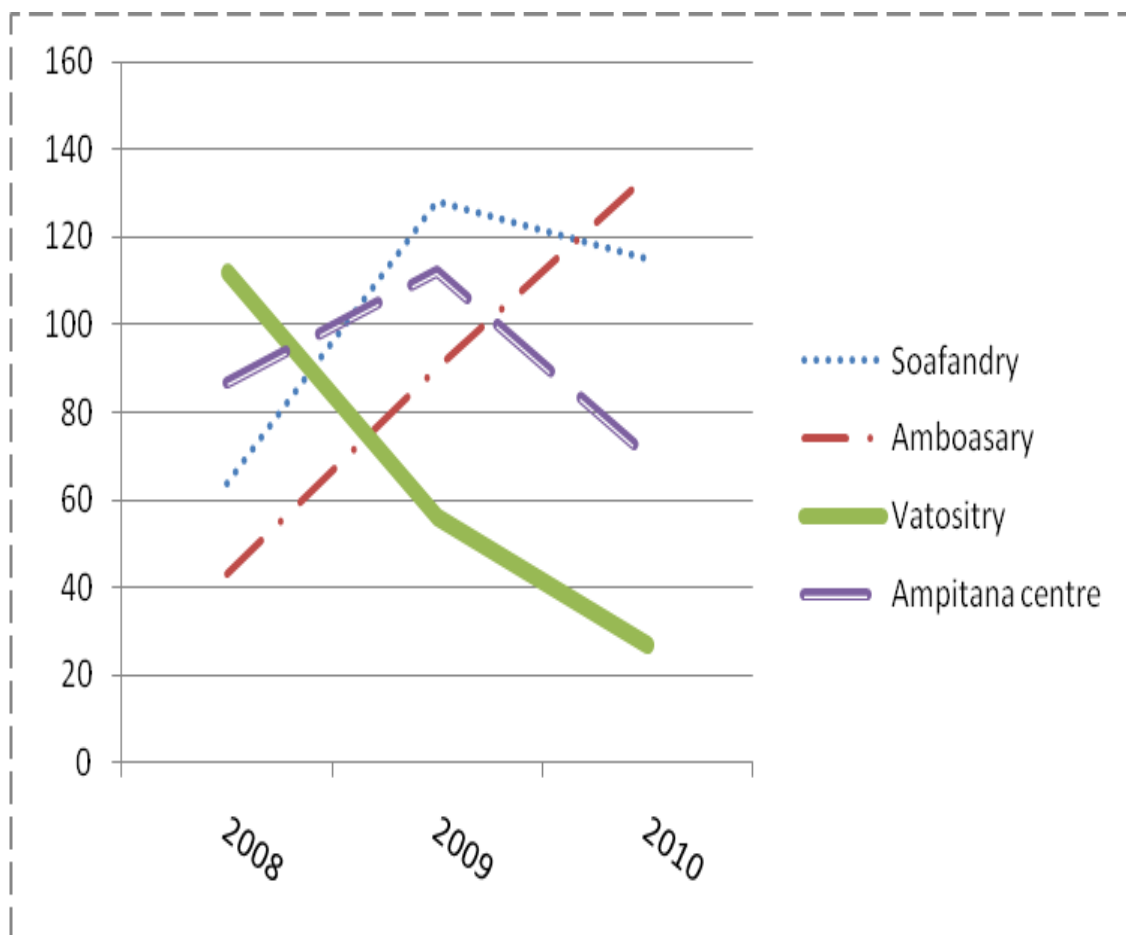
Actifs	Effectif	Proportion (%)
Sans AS	393	26,5
AS effectuées sur place	949	64,5
AS effectuées hors place	133	9,0
Total	1485	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Le graphique n°11 regroupe les effectifs des migrants temporaires selon les quartiers. Il a été réalisé à partir des données de registres des Chefs quartiers. Les quartiers se composent de plusieurs regroupements de hameaux et chaque regroupement a un responsable dénommé *komity*, dérivé du mot « comité ». Chaque *komity*, en principe, doit détenir un registre. Il y inscrit les déplacements des paysans de sa circonscription. La tenue du registre n'est pas régulière voire quasiment absente chez certains responsables. Ces derniers se contentent seulement d'apposer leur signature et le tampon du *fokontany* sur les carnets individuels. Nos données concernent donc uniquement les registres jugés fiables, principalement ceux détenus

par les Chefs quartiers et les responsables qui ont affirmé avoir inscrit régulièrement les noms des migrants dans les registres.

Graphique n°11: Evolution des effectifs de migrants temporaires de quelques quartiers de la commune rurale d'Ampitana



Source : Registres des Chefs fokontany, entretiens Migration, Ampitana, Août 2011.

Ainsi, nous remarquons que dans le quartier d'Amboasary où les données ont été les plus complètes, les migrations temporaires, quelque soient les motifs, ne cessent de croître. Dans les autres quartiers, pourtant, comme dans celui de Vatositry et d'Ampitana Centre, elles connaissent une baisse à partir de 2010. Les explications de cette opposition sont fournies dans le tableau n°72 qui nous donne la proportion des migrants travailleurs par rapport à l'ensemble des migrants temporaires.

Le quartier d'Amboasary, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, est celui le plus éloigné du centre de la commune urbaine d'Ambohimahasoa et de la RN7. Il est l'un des quartiers où la circulation d'argent n'est pas courante et où il est difficile de trouver du travail rémunéré. Cette situation pousse donc beaucoup de paysans de certains villages comme Ankafondrano, Ampano et Sahandravolo à effectuer un travail temporaire en dehors de la

commune, d'autant plus qu'en 2009 et en 2010 les récoltes ont été, selon les paysans, mauvaises.

Les données recueillies dans les quartiers de Soafandry et d'Ampitana montrent que depuis 2008, il y a une proportion élevée du nombre de migrants travailleurs sur l'ensemble des migrants temporaires. Rappelons que ces deux quartiers sont les plus accessibles de la commune d'Ampitana. Soafandry est situé aux abords de la RN7 et Ampitana Centre est le Chef-lieu de la commune et le plus proche de la ville d'Ambohimahasoà. Ces deux quartiers présentent donc plus de potentiel pour des travaux rémunérés dans le domaine du salariat agricole, du charbon ou des briques, mais également, la saturation foncière y est la plus marquée. Quelle que soit la qualité des récoltes, pour les paysans de ces deux quartiers, la migration fait déjà partie intégrante des stratégies de diversification du revenu. Elle est effectuée de manière périodique et apporte un revenu complémentaire aux ménages. Ici, outre la survie, nous retrouvons l'idée d'accumulation de capital qui permet de faire des investissements.

« Notre vie tourne autour de l'agriculture et les déplacements. Dès qu'il y a du travail quelque part, j'y vais. L'argent gagné pendant ces déplacements sert à beaucoup de choses, la nourriture, le financement des travaux agricoles, à acheter des animaux d'élevage. C'est selon le cas » Mr Rapièra, 44 ans.

« Le revenu du travail que je fais en migration est vraiment complémentaire avec nos activités dans le village. On ne peut pas vivre sans ces travaux en dehors du village ». Mr Ramaholy, 35 ans.

« Qu'est-ce que je peux dire à part que c'est ce revenu qui conditionne notre vie et la poursuite de notre activité au village. Regardez, en ce moment c'est avec une avance sur mon salaire qu'on va démarrer nos travaux agricoles. » Mr Besa, 29 ans.

« La migration temporaire de travail, les gens de ce fokontany commencent à en avoir l'habitude. Ils partent et reviennent selon le travail qu'ils arrivent à trouver. Ils peuvent partir plusieurs fois dans l'année. Beaucoup arrivent à améliorer leurs conditions de vie de cette manière. » Un Chef fokontany.

Tableau n°72: Proportion des migrants travailleurs par rapport à l'ensemble des migrants temporaires (travailleurs et visiteurs) selon leur milieu de résidence (en %)

<i>Fokontany</i> * Amboasary dont :	2008	2009	2010	2011
Ankafondrano	50	33,3	80,0	60,0
Isada	-	57,1	37,6	17,6
Ampano	27,4	87,5	66,7	53,8
Sahandravola	32,3	42,8	54,5	31,3
Manambelona	-	-	64,3	-
Ambatovory	-	78,4	63,3	30,5
<i>Fokontany Soafandry</i>	80	-	86,7	-
<i>Fokontany Ampitana</i>	60,6	54,5	88	-

*Le *Fokontany* est composé par un regroupement de petits villages, un village étant constitué de quelques hameaux avec à la tête un responsable dénommé « *komity* » qui est sous la hiérarchie du Chef *fokontany*

Sources : Registres des Chefs *fokontany*, entretiens Migration Ampitana, Août 2011.

Ainsi, en 2009 et en 2010, pour les quartiers d'Ampitana et de Soafandry (Graphique n°11), la baisse des effectifs des migrants temporaires a été caractérisée par la baisse des migrants à titre de visiteurs et non de travailleurs.

Au sujet des visites, les paysans interviewés mentionnent qu'aujourd'hui, en raison des difficultés financières, les visites familiales sont désormais réduites aux événements sociaux les plus importants. Ces derniers concernent particulièrement les décès et les mariages où quelques membres seulement de la famille sont envoyés pour y participer.

2-Les candidats à la migration temporaire

Si la migration de longue durée touche les célibataires, les chefs de ménage et certaines femmes, une fois qu'ils se sont mariés ou installés dans leur village d'origine, certains ne renouvellent plus l'expérience. Pour combler les éventuels manques de revenu, le couple s'adonne à la migration temporaire de travail, ou envoie un membre du ménage en migration temporaire.

2.1- Caractéristiques socio-économiques des migrants temporaires

Tableau n° 73: Répartition des migrants temporaires selon leurs caractéristique socio-économiques

	Effectifs	Proportion (%)
Sexe		
Homme	117	88,0
Femme	16	12,0
Lien de parenté avec le chef de ménage		
Chef de ménage	74	55,6
Conjoint	12	9,0
Enfants	36	27,1
Autres liens	11	8,3
Age		
15-29	54	40,6
30-59	75	56,4
>60	4	3,0
Statut de famille		
Célibataire	28	21,1
Marié	99	74,4
Veuf ou divorcé	6	4,5
Niveau d'éducation		
Préscolaire	11	8,3
Primaire	96	72,2
Secondaire 1er cycle	24	18,0
Secondaire 2ème cycle	2	1,5
Total	133	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoia, nos calculs.

D'après le tableau n°73, la migration temporaire de travail touche surtout les hommes. Une personne migrante sur huit seulement est une femme. Dans le couple, cela s'explique par la répartition des activités entre les deux sexes (Chapitre V). Une fois mariée, la femme a pour rôle principal de s'occuper du foyer et des enfants, outre de s'occuper de sa part d'activités agricoles au village. Mais il faut aussi préserver la femme des conditions de vie qui peuvent être difficiles dans les zones de destination. Enfin, il y a la nature des travaux à effectuer et l'opportunité de travail. Les métiers saisonniers ou occasionnels, par exemple bûcheron ou manœuvre dans un chantier, sont le plus souvent destinés aux hommes, tandis que les emplois dévolus aux femmes, notamment dans la domesticité, sont davantage pérennes. Les femmes

conjointes des chefs de ménage partent peu en migration temporaire, et si besoin est de faire partir d'autres membres de la famille, les paysans se retournent vers leurs enfants qui représentent 27,1% des migrants. Ainsi, 9% des migrants temporaires seulement sont des conjointes des chefs de ménage, et les activités entreprises se situent pour la plupart dans l'agriculture, notamment les travaux de repiquage, ou dans le commerce ambulancier.

Les migrants sont largement représentés dans la tranche d'âge 15-29 ans, qui regroupe les enfants du chef de ménage et dans celle des 30-59 ans, c'est-à-dire quand les individus sont pour la plupart chefs de ménage et conjoints. Cela signifie que tout individu qui a atteint l'âge requis, et incidemment la force physique nécessaire pour entreprendre une activité économique, peut partir en migration temporaire de travail. Après 60 ans, il est constaté une diminution de la force physique, variable qui conditionne le recrutement dans les travaux manuels. Ainsi, la variable âge ne joue apparemment pas de rôle dans la migration car même si on rapporte aux effectifs des actifs d'âges considérés les effectifs des migrants de ces classes, les résultats donnent respectivement, 9%, 10% et 4%.

Les migrants temporaires sont instruits car tous sont allés à l'école. Toutefois, une part importante d'entre eux a atteint seulement le niveau primaire (72,2%). Comme les activités effectuées restent principalement agricoles, l'essentiel est simplement de savoir lire et écrire, d'avoir suffisamment de connaissances pour affronter le travail à l'extérieur de la commune.

Gubert (2002) montre que l'éducation exerce une influence sur la variabilité des rendements agricoles. Un chef de ménage suffisamment instruit peut rapidement et efficacement faire face à des situations imprévues, comme les aléas climatiques. Les chefs de ménage les plus éduqués pourraient donc moins recourir à la migration temporaire comme solution de complément de revenu. Cette situation, toutefois, n'est plus valable en cas de grande pauvreté ou de choc ponctuel car dans ce cas les chefs de ménage qui ont fréquenté le lycée ou le collège partent aussi en migration temporaire. Pour certains chefs de ménage de cette catégorie également, la migration temporaire fait partie intégrante de la diversification des sources de revenu. C'est-à-dire que la migration n'est pas une stratégie de survie mais plutôt pratiquée en tant qu'activité ponctuelle du ménage. Contrairement aux autres migrants, les activités entreprises ne concernent pas les travaux agricoles mais des activités telles que le commerce et l'artisanat, les migrants de cette catégorie valorisant ainsi leur capital humain.

«Lorsque j'ai quitté le collège, j'ai suivi une formation de charpentier chez les Frères à Fianarantsoa, et maintenant je travaille souvent dans des entreprises de construction». [...] Je travaille ma terre mais mon principal travail est la charpenterie. » Mr Alex, 28 ans.

« Je travaille depuis ma jeunesse comme casseur de pierres dans une carrière. C'est un travail qui s'étale tout le long de l'année mais avec mon fils, on arrange notre emploi du temps et on essaie de revenir régulièrement ici, après un ou deux mois de travail. Le revenu de cette activité assure notre vie depuis. » Mr Rivo, 49 ans.

« Je fais du commerce ambulancier entre mon village et Ifanadiana où j'emmène de petits outils pour la vie de tous les jours. Quand je rentre, je ramène des produits de là-bas comme le café que j'essaie de vendre au marché d'Ambohimahasoà ». Mr Ramena, 45 ans.

« J'ai commencé à travailler comme coupeur de bois depuis trois ans dans l'Ouest dans la partie d'Ikalamavony. Ça nous rapporte de l'argent pour la nourriture mais aussi pour l'agriculture et l'élevage. » Mr Charles, 31 ans.

« J'ai suivi des amis migrants en 2004 pour des travaux en construction, j'étais manœuvre à l'époque. Au fil des années, j'ai progressé et maintenant je fais des travaux de maçon sur un chantier dans une région du Sud-est. » Mr José, 33 ans.

2.2-La migration des chefs de ménage et des conjoints

D'après le tableau n°74, plus de deux tiers des activités des chefs de ménage sont réalisées sur une période supérieure à 12 semaines soit trois mois. Environ 7% d'entre eux seulement migrent moins d'un mois. Il est toutefois important de noter que ces durées concernent l'ensemble des différentes activités entreprises. Les départs sont répartis sur l'année, c'est-à-dire que les migrations sont ponctuelles et périodiques.

Cette situation démontre une fois de plus le rôle de la migration temporaire du travail dans les sources de revenu du ménage.

Tableau n°74: Répartition des chefs de ménage et des conjoints selon la durée des activités entreprise en migration (en %)

	<=4	5-12	>12	Total (%)	Effectif
Chef de ménage	6,8	29,7	63,5	100	74
Conjoint	8,3	33,3	58,3	100	12

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Contrairement à la migration de longue durée, la migration temporaire de travail concerne uniquement des régions de proximité (tableau n°75). La ville de Fianarantsoa, par exemple, est à 50 km de l'observatoire et Ifanadiana se situe à 65km.

Tableau n°75 : Répartition des chefs de ménage et des conjoints selon leur destination (%)

Code district	Chef de ménage	Conjoint
Ambohimahasoa (208)	9,5	66,7
Ifanadiana (206)	41,9	0,0
Fianarantsoa-1 (201)	20,3	0,0
Autres	28,4	33,3
Effectif	74	12

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

D'après Guilmoto et Sandron (2000), « d'un point de vue global, l'appel de travailleurs migrants est avant tout déterminé par un besoin conjoncturel de main-d'œuvre dans des secteurs donnés de l'économie de destination » (p.46). Dans notre cas, c'est la région d'Ifanadiana qui regroupe près de 42% des déplacements des chefs de ménage. Les principales activités économiques de cette région sont l'agriculture vivrière, avec le riz et le manioc, qui occupe 54% des superficies cultivables, et la culture des produits fruitiers tels que le café, les letchis et la banane qui sont destinés aux marchés intérieur et extérieur. La région offre également des opportunités d'emploi dans les secteurs miniers et touristiques. Elle se situe à proximité du Parc National de Ranomafana.

Le déplacement des conjoints s'effectue généralement dans diverses communes environnantes d'Ambohimahasoa. Cette situation rejoint ce qui a été mentionné plus haut sur la recherche de sécurité pour les femmes. D'une part, venir travailler dans un environnement connu procure une certaine assurance pour celles qui ne sont pas suffisamment instruites. D'autre part, durant l'absence du mari, la femme doit à la fois veiller sur la continuité des activités économiques au

village et assurer la survie de la famille. Ainsi certaines femmes se salarient temporairement dans des villages voisins pour faciliter le retour au foyer.

La migration des chefs de ménage et de leur conjoint répond donc bien à une stratégie de diversification des sources de revenu. Il y a une répartition distincte des rôles qu'y jouent les hommes et les femmes. Une période migratoire plus ou moins longue est observée chez les hommes, dans des destinations qui peuvent être éloignées si elles assurent de bonnes opportunités d'emploi. Le revenu est donc sûr et permet un certain investissement au retour. Pour les femmes, les destinations se résument aux régions avoisinantes, même si les opportunités d'emploi sont plus rares. Le revenu est modique mais il peut assurer temporairement les besoins du ménage. Les déplacements de proximité permettent surtout d'assurer la continuité des travaux agricoles.

Nous nous intéressons maintenant aux motivations de la migration des enfants.

2.3-La migration des enfants

L'envoi des enfants en migration temporaire comme solution à un choc est établi dans de nombreuses études (Kielland, 2009 a, 2009 b; Kielland et Sanogo, 2002 ; Zimmerman ,2002 ; Gastineau *et al.*, 2005 ; Akresh, 2009). Ce sont les ménages qui ont subi des chocs économiques qui sont les plus enclins à envoyer leurs enfants. Ainsi, Briet *et al* (2006) note dans la région d'Ampitatafika que durant la pénurie de riz de 2004, 9% des enfants d'un *fokontany* ont quitté l'école, et que dans cinq *fokontany* sur les neuf étudiés, 90 enfants ont été transférés comme domestiques dans des centres urbains.

Le tableau n°76 montre la durée des activités économiques entreprises par les enfants en migration. Il donne également les caractéristiques socioéconomiques des enfants notamment l'âge, et la situation matrimoniale.

Dans notre zone d'étude, la migration temporaire des enfants est peu fréquente, puisqu'elle ne concerne que 37 enfants. Elle n'est mise en œuvre que dans des cas extrêmes. « *Cela ne s'est jamais produit dans la commune d'envoyer des enfants travailler... ou peut-être lorsque les parents ne savent plus quoi faire* ». Mr Rafaly, conseiller municipal.

Pour les ménages qui ont des enfants en âge de travailler, nous pouvons interpréter cette situation comme une nouvelle stratégie économique. Les enfants restent au village pour aider les conjoints dans les travaux domestiques et agricoles. La main-d'œuvre agricole étant devenu

salariale dans beaucoup de villages, toute aide supplémentaire est la bienvenue. Mais cette participation aux activités est limitée jusqu'à un certain âge. Nous remarquons, en effet, qu'à partir de 20 ans, les enfants sont nombreux à partir. C'est l'âge où ils deviennent à titre permanent des actifs du ménage et commencent à avoir des projets de mariage, etc.

Lors de nos entretiens à Ampitana, nous avons quand même remarqué que des frères ou des pères emmenaient leur cadet de moins de 17 ans dans des chantiers. Ils ont des postes d'aide et non de travailleurs. L'objectif est également de leur apprendre le métier et de s'insérer dans les circuits migratoires.

Tableau n°76: Répartition des enfants migrants selon leurs caractéristiques socio-économique et la durée des activités

Classe d'âge	Effectif	Proportion (%)
[15-20[4	10,8
[20-25[15	40,5
[25-30[10	27
>30	8	21,6
Situation matrimoniale		
En union	15	40,5
Célibataire	22	59,5
Durée des activités		
Moins d'1 mois	5	13,5
1-3 mois	13	35,1
Plus de 3 mois	19	51,4
Effectif	37	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

La migration touche autant les enfants mariés que les célibataires. En ce qui concerne la durée des activités, comme les chefs de ménage, les enfants sont nombreux à avoir des activités de plus de trois mois.

Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, la migration temporaire des enfants n'est pas à percevoir comme une stratégie de diversification des sources de revenu pour le ménage. Elle ne concerne que des enfants considérés comme actifs du ménage (20 ans et plus). C'est au contraire, la non-migration des enfants, principalement la présence des enfants de 15 ans et plus dans le ménage qui permet la migration temporaire du chef de ménage. Ces individus peuvent aider les conjoints et les remplacer dans certaines activités.

Après avoir établi le rôle de chaque membre du ménage dans la migration temporaire, il importe maintenant de savoir comment les départs sont organisés et quels sont les emplois occupés à destination.

2.4-Activités entreprises et organisation des départs

Le tableau n°77 nous donne la répartition des migrants par secteur d'activités entreprises en migration temporaire. Il montre que plus de 40% d'entre eux sont dans l'agriculture, soit essentiellement des salariés agricoles.

Tableau n° 77: Répartition des migrants selon les secteurs d'activités entreprises en migration (en %)

Secteur des activités	Chef de ménage	Conjoint	Enfants	Autres liens	Total (%)
Agriculture	21,1	4,5	15,0	1,5	42,1
Artisanat	13,5	1,5	6,0	3,0	24,1
Commerce, libéral, moderne	20,3	3,0	6,8	2,3	32,3
Autres	0,8	0,0	0,0	0,8	1,6
Total	55,6	9,0	27,8	7,6	100,0

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Un tiers des migrants exercent dans le commerce, le libéral et le moderne³². L'artisanat regroupe également un grand nombre des migrants, soit près du quart d'entre eux. Les activités entreprises sont donc concentrées dans quelques secteurs et, comme nous l'avons vu, sont effectuées dans des régions bien identifiées. Nous nous interrogeons alors sur l'organisation générale de ces départs à savoir : comment les paysans trouvent-ils du travail à destination ? A quelle période de l'année ou du calendrier agricole partent-ils ?

D'après le graphique n°12, de 2008 à 2011, le nombre de migrants temporaire de travail augmente chaque année. La migration s'étale aussi sur toute l'année mais avec des oscillations.

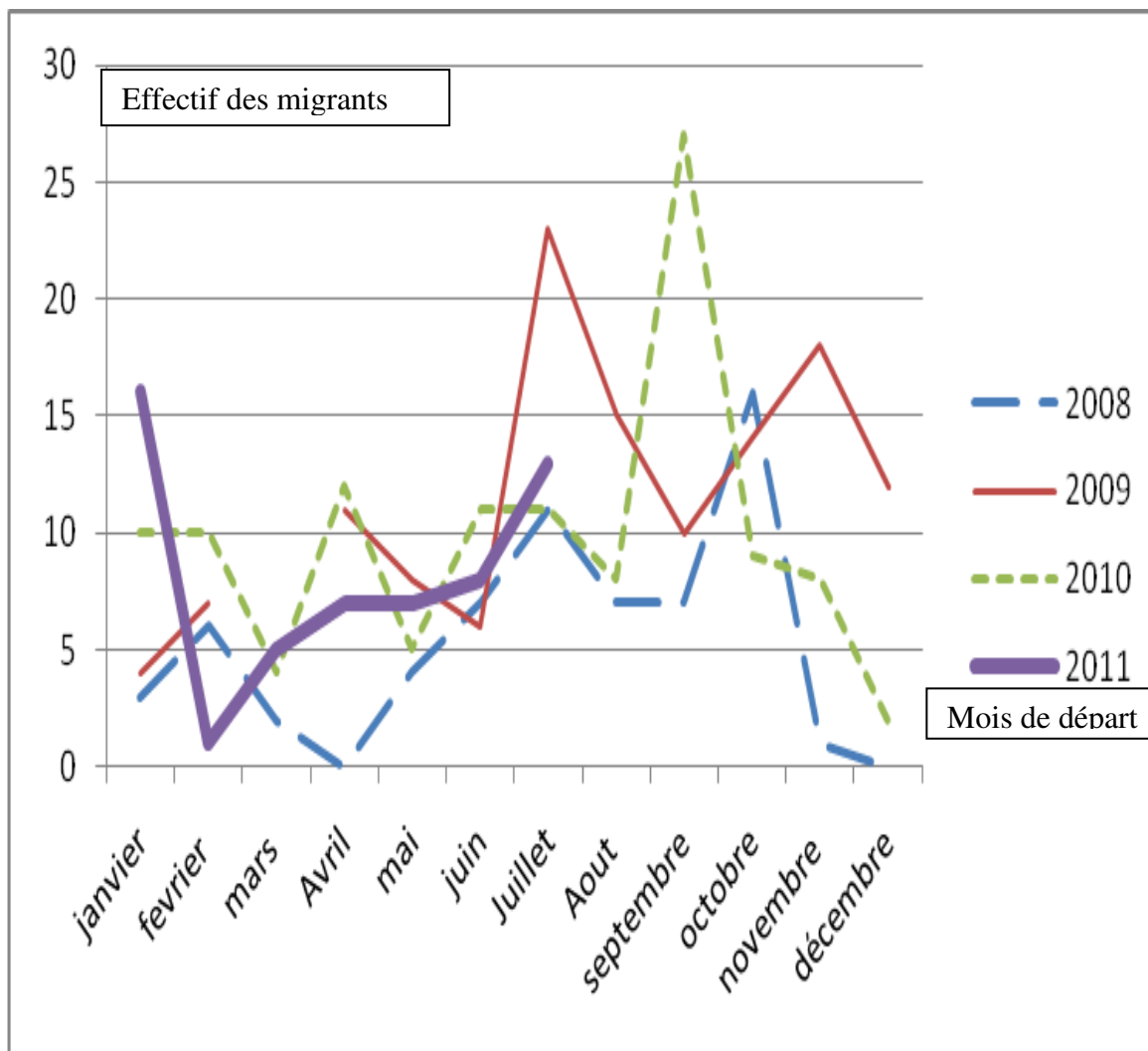
Les départs connaissent des pics comme au mois de juillet pour l'année 2009, au mois de septembre pour 2010 et au mois d'octobre pour 2008. Pour l'année 2011, les départs ont commencé à être fréquents au mois d'août, période de notre enquête.

Nous avons posé comme hypothèse que les départs s'effectuaient généralement en fonction des activités agricoles. Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, l'essentiel du calendrier agricole s'étend du mois d'août, période de labour, au mois de mars, période de récolte. Selon nos résultats, les pics de départ des migrants sont différents et se situent dans la période des grands

³² Voir la liste des activités regroupées dans ce domaine (annexe n°7).

travaux agricoles, avec le labourage et le piétinage des rizières. C'est une période où les paysans épuisent leur stock en vivres et doivent donc travailler en dehors de la commune pour leur survie.

Graphique n°12 : Evolution mensuelle des effectifs des migrants de travail du quartier de Vatositry (de Janvier 2008 à Août 2011)



Sources : Registres du *fokontany*, Migration Ampitana, Août 2011

Selon toujours le graphique n°12, nous voyons que le basculement du calendrier de départ commence à partir de 2009. En 2008, en effet, le graphique montre que les paysans retournent dans leur village aux mois de Mars et d'Avril pour la récolte. Ensuite, de Mai à Juillet, le nombre de migrants augmente, pour diminuer aux mois d'Août - Septembre, période des grands travaux. Une fois les principaux travaux effectués, les hommes partent massivement de nouveau.

Pour 2009-2010, les oscillations sont fréquentes et bien distinctes. Cela signifie que la migration temporaire est devenue une activité ponctuelle et périodique des ménages. Les

paysans partent pour un mois ou deux et essaient de revenir lors des périodes de travaux agricoles (Mars, Août et Septembre).

Au premier semestre 2011, la courbe ne comporte plus d'oscillations mais prend une forme croissante, ce qui pourrait laisser prévoir un pic dans l'avenir.

Il existe quelques explications à ces décalages entre les pics :

- L'épuisement des stocks des paysans selon que la récolte ait été bonne ou non. C'est la première raison évoquée à la migration temporaire de travail. La récolte, comme le disent les paysans, dépend énormément du climat, principalement de l'abondance de la pluie. Si les récoltes rizicoles sont satisfaisantes, alors les paysans peuvent constituer un stock pour la période de culture. Ce stock n'est pas destiné à assurer tous les besoins en riz de cette période mais est effectué de manière à ce qu'il puisse se compléter avec les autres récoltes. Lorsque les récoltes sont mauvaises, ou qu'elles étaient bonnes mais qu'il y a eu beaucoup d'événements cérémoniaux et d'obligations sociales à assumer, ce stock s'épuise vite. Certains paysans interviewés essaient tout d'abord de trouver des activités salariées au village. Mais dans le cas d'un mauvais climat, la situation économique locale est presque la même pour tous les paysans. Les ménages ne peuvent pas non plus compter sur des dons ou des prêts de leur famille ou de leurs voisins. Le chef de ménage doit chercher du travail ailleurs, c'est une question de survie.

« Ils vont partout où ils trouvent du travail mais souvent, ils vont directement dans les endroits où ils ont l'habitude d'aller ». Chef quartier de Vatositry.

- La saison des grands travaux agricoles. Les paysans aiment être présents dans leur village lors des périodes de grands travaux agricoles comme le labourage, l'émottage et la récolte. Outre le fait que ces activités sont destinées aux hommes, il y a deux raisons à cette présence. D'abord, le fait de pouvoir voir et contrôler le déroulement des travaux. Nous avons vu que certains paysans qui engagent des salariés agricoles travaillent avec eux. La deuxième raison est liée au besoin de main-d'œuvre. L'argent, pour recruter des salariés agricoles, peut faire défaut à cette période. Le paysan ne peut donc partir qu'une fois sa part de travail finie. Le reste du travail comme le repiquage et l'entretien de la culture peut être laissé au contrôle de sa conjointe.

- L'offre de travaux agricoles dans les autres régions. Cette dernière devient pour certains paysans la première motivation de départ. Ils ne tiennent plus compte du besoin en main-

d'œuvre ou de la situation économique du ménage. Dès qu'il existe une opportunité de travail, les paysans la saisissent même si elle coïncide avec les périodes de grands travaux. Avec l'avance sur le salaire, ils demandent à leur femme d'engager des salariés agricoles. C'est d'ailleurs une des raisons qui favorisent le salariat agricole dans certains quartiers comme Ampitana et Soafandry toute en offrant une opportunité de travail salarié pour les autres villages où la circulation d'argent est plus difficile.

Dans certains cas, la migration devient une source régulière et attendue de revenu pour certaines activités économiques ou événements sociaux.

3- Les déterminants de la migration temporaire de travail dans les ménages

La section précédente nous a permis d'esquisser les caractéristiques des candidats à la migration temporaire. Afin de préciser les déterminants précis de la migration de travail au sein du ménage, nous allons dans un premier temps élaborer des analyses pour déterminer la probabilité qu'un ménage comporte un migrant temporaire. Dans un second temps, nous allons nous référer aux interviews des paysans sur les motivations économiques de ces déplacements.

3.1- Les variables physiques

Pour ce faire, nous allons utiliser le modèle de régression logistique (tableau n°78). La variable indépendante est le fait d'avoir un individu engagé dans la migration temporaire. Les variables dépendantes qui rendent compte des caractéristiques socioéconomiques des ménages sont :

- La superficie rizicole. Nous faisons l'hypothèse que plus les superficies exploitées sont élevées, moins les actifs sont enclins à migrer temporairement.

- La taille du ménage et la présence d'enfant de 15 ans et plus. A partir de cet âge, un individu peut remplacer le migrant dans les activités économiques au village, ou aider le conjoint resté sur place.

- La présence d'actifs salariés agricoles dans le ménage. Nous voulons tester ici l'hypothèse selon laquelle les ménages ayant des salariés agricoles sont moins enclins à la migration temporaire. En effet, nous avons noté chez certains paysans que si des opportunités d'emploi se présentent dans la commune, alors ils préfèrent rester sur place.

- Les problèmes d'eau liés à l'exploitation des rizières et l'emplacement des rizières. Comme ces déterminants sont en partie liés au rendement, nous pensons que les ménages, par rapport à la situation de leur rizière, incorporent très tôt la migration dans leur stratégie

productive. Il s'agit de voir ici la migration comme une stratégie économique *ex-ante*, c'est-à-dire en prévention des risques éventuels.

- Les dégâts provoqués par les cataclysmes naturels. Comme nous avons vu précédemment, les dégâts liés aux cataclysmes, principalement ceux qui touchent la production agricole, ont entraîné un accroissement du nombre des migrants. Il s'agit de voir ici la migration en tant que stratégie *ex post*.

Tableau n°78 : Déterminants de la migration temporaire de travail au niveau des ménages

Caractéristiques des ménages	Modèle1	Modèle2	Modèle3
Superficie rizicole possédée en hectare		Emplacement des rizières	Impacts des cataclysmes
Sans rizière	0,768	0,814	0,97
<=0,3	Réf	Réf	Réf
] 0,3-0,6]	1,16	1,086	1,15
>0,6	0,749	0,742	0,799
Taille du ménage			
<=5	0,866	0,915	1,004
6-7	Réf	Réf	Réf
>=8	2,143**	2,242**	2,479***
enfants>=15 ans	0,620***	0,619***	0,602***
Ménages avec des actifs salariés agricoles	0,928	0,928	0,912
Problèmes d'eau liés à l'exploitation des rizières			
Inondation	-	0,893	0,853
Manque d'eau	-	1,41	1,353
Emplacement des rizières			
Plaine	-	2,359*	2,513***
Tanety	-	0,706	0,588
Bas-fonds	-	0,559	0,517
Baiboho	-	0,907	1,037
Ménage ayant des dégâts conséquents suite aux cataclysmes naturels sur la campagne 2007-2008 sur :			
Logement	-	-	1,666
Elevage	-	-	0,647
Culture	-	-	2,259***
N	516	516	516
LR-chi2	21,25***	23,72**	31,52**

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

*** significatif à 1 % ** significatif à 5 % * significatif à 10 %

Les interprétations des résultats du tableau n°78 seront complétées par les autres motivations à la migration temporaire de travail recueillies auprès de 17 migrants, de famille de migrants et des Chefs *fokontany*.

Dans les trois modèles, contrairement à nos attentes, la migration temporaire n'est pas reliée à la superficie de rizières possédées, bien qu'elle soit incontournable pour certains paysans moins nantis en terre. Ainsi, le départ n'est pas directement relié à la faiblesse de la dotation en terre, mais à l'insuffisance de la production agricole. On peut être bien doté en terre mais la récolte reste insuffisante pour nourrir toute la famille. La migration temporaire de travail reste donc pour les ménages un moyen d'apporter un complément de revenu face à l'insuffisance de la production agricole.

Ensuite, il y a les paysans pour qui la migration entre dans les activités périodiques mais ponctuelles du ménage. Il y a, par exemple, des artisans qui peuvent être bien dotés en terre mais partent quand même en raison de l'absence d'opportunité de travail dans la commune. C'est le cas, entre autres, des tâcherons, des maçons ou des charpentiers.

Il y a également ceux qui ont un objectif d'investissement, comme les célibataires qui préparent leur futur mariage ou les chefs de ménage qui veulent investir dans un élevage de bœufs ou de porcs. Pour certains, la motivation est dans l'espoir d'agrandir l'exploitation agricole dans un contrat de location ou de métayage. Pour d'autres, la motivation est liée aux préparatifs de futures cérémonies comme le « *fidirana an-drano vao* » (inauguration d'une nouvelle maison), le « *famonosan-damba* » (enrobement des morts dans de nouveaux linceuls) ou le rapatriement des ossements et les rituels reportés d'un décès en raison du manque de moyens.

Conformément à notre hypothèse, la structure familiale joue un rôle dans la migration. Dans les trois modèles, les ménages qui comportent huit personnes et plus ont deux fois plus de chance de migrer temporairement que les ménages de référence ayant une taille moyenne entre six et sept personnes (la taille moyenne de l'observatoire étant de 6,4 individus par ménage). Nous remarquons également que la présence d'enfant de 15 ans et plus influe sur cette probabilité.

La structure familiale des ménages agit à deux sens. Il est difficile de nourrir une famille nombreuse mais une famille nombreuse permet également la migration de certains de ses membres. En effet, la présence d'un enfant de plus de 15 ans favorise le départ d'un migrant car il peut être remplacé par cet enfant dans les activités domestiques (corvées d'eau, garde de bétail, garde d'enfants en bas âge, etc.) et agricoles (transports d'engrais, de récolte, etc.).

L'emploi de la main-d'œuvre enfantine dans ces activités entre donc dans une stratégie familiale d'organisation des activités, libérant les adultes pour exercer des activités salariées.

Le fait de pratiquer le salariat agricole n'influence pas la probabilité de migrer temporairement quel que soit le modèle. En effet, le salariat agricole constitue déjà une activité des ménages, un moyen de diversification de leurs activités et peut être indifféremment pratiqué, comme nous l'avons vu, par des paysans qui ont un besoin de main-d'œuvre agricole ou qui ressentent un besoin financier.

Si la situation des rizières par rapport à l'inondation ne pousse pas les paysans à migrer, il en est autrement de leur situation géographique. En effet, ceux qui possèdent des rizières sur les plaines ont jusqu'à 2,5 fois plus de chance de migrer que ceux qui possèdent des terres en *tanety*, en bas-fonds et *baiboho*. Ces types de rizières ont l'avantage d'avoir accès à l'eau phréatique pendant la saison sèche, ce qui permet aux propriétaires de toujours avoir une récolte assurée même en cas d'insuffisance de pluie.

Dans le dernier modèle qui représente les impacts des cataclysmes naturels, seuls les impacts sur la culture influent positivement sur la probabilité de migrer à court terme. Ainsi, ce type de migration répond à des solutions ponctuelles face à un choc particulier : les dégâts sur les cultures. Dans ce cas, la migration temporaire constitue une stratégie *ex-post*. Dans ce sens, notons également, selon les Chefs quartiers, qu'un motif commun qui poussait de nombreux membres du ménage à migrer temporairement en 2010 et 2011 était les effets de la crise politique et économique depuis 2009. Ainsi, outre les caractéristiques individuelles, le contexte socio-économique joue un rôle non négligeable et doit être incorporé dans la décision de migration de ses membres.

Dans tous les cas, la migration constitue une stratégie productive du ménage. Ce qui nous intéresse maintenant est de mieux connaître le processus migratoire. Comment les individus choisissent-ils leur zone de destination ? Comment arrivent-ils à trouver du travail ? Comment sont prises en charge leurs dépenses ?

3.2-Le réseau migratoire

En démographie, le terme « réseau migratoire » est décrit comme « l'ensemble des liens interpersonnels qui relient les migrants, les futurs migrants et les non migrants dans l'espace d'origine et de destination à travers les liens de parenté, d'amitié, et une origine communautaire partagée » (Massey *et al.*, 1993, p.433). Pour Guilmoto et Sandron (2000), il s'agit « d'une institution sociale dont le rôle est d'organiser et de favoriser les flux d'immigration sur la base

de règles, normes, valeurs, partagées entre les membres d'une communauté » (p.106). Ainsi, globalement, il s'agit d'analyser le rôle des liens sociaux ou des entités sociales dans le déplacement d'un individu.

Dans notre analyse, nous nous concentrons uniquement sur la migration temporaire car nous ne disposons pas de données suffisantes sur les migrations de longue durée. De plus, l'essentiel du motif de déplacement de ces dernières est le regroupement familial. Nous faisons donc l'hypothèse que les migrants permanents ont au moins une connaissance (un parent, un ami, un villageois) dans la zone de destination.

Sur les 17 migrants temporaires que nous avons interviewés, nous avons pu relever trois types de relations qui ont joué un rôle dans la décision de départ et de recherche de travail à destination. Il s'agit des relations de voisinage et d'amitié, des relations d'emploi et des liens de parenté.

Les relations d'emploi commencent à être très développées aujourd'hui et s'adressent surtout à des artisans et des bûcherons. Les relations ont été établies par d'anciens migrants qui ont travaillé depuis un certain temps pour le compte du même patron ou de ses amis. Les patrons sont ici typiquement des entrepreneurs en bâtiments, des collecteurs de bois, de fruits, de café ou de charbon.

Depuis quelques années, avec la présence de la radio *Mampita* dans la ville d'Ambohimahaso, les offres de travail des entrepreneurs transitent par cette radio. L'annonce détaille la qualification recherchée chez les individus (manœuvre, maçon, charpentier, bûcherons, collecteur) et donne le nom d'un contact dans la ville d'Ambohimahaso ou dans la ville de destination.

Chaque groupe de migrants connaît déjà des patrons identifiés et les reconnaissent à travers les annonces par leurs nom, adresse et autres caractéristiques. Ainsi, une fois les offres d'emploi lancées, les groupes de migrants peuvent contacter ces personnes pour prendre des informations sur la durée des activités, les salaires, les conditions de travail, les modalités d'hébergement et de nourriture.

Une fois le contrat établi, généralement de manière verbale comme nous l'avons stipulé, le migrant peut escompter une avance sur salaire pour sa famille.

Les contrats passés avec des patrons présentent généralement d'autres avantages tels la prise en charge des frais de déplacements et parfois, selon les contrats, celle des dépenses d'hébergement et de nourriture durant le séjour.

« Nous nous accordons à l'avance, selon la nature du travail, sur le montant du salaire. Les conditions sont toujours les mêmes depuis des années, ils prennent en charge nos frais de déplacements et la nourriture sur place. Ils nous donnent une avance que nous laissons à la famille au village. Nous touchons le reste du salaire seulement une fois les travaux effectués ». [...] Nous préférons que les conditions soient comme ça car nous sommes sûrs de ramener de l'argent à la maison. Dans les contrats journaliers, bien souvent, on dépense plus pour ne pas dire que c'est tout le salaire qui part en nourriture car les patrons ne nous prennent pas totalement en charge ». Mr José, 33.

Lorsque des opportunités de travail se présentent, les anciens migrants peuvent diffuser les offres au sein de leur famille ou de leur voisinage au cas où des personnes seraient intéressées. C'est ainsi que les groupes se forment, les nouveaux membres étant alors présentés aux patrons sous le parrainage d'un ou de plusieurs anciens migrants.

« Je n'ai pas entendu les annonces à la radio mais j'avais déjà dit à mon voisin que j'aimerais bien partir avec eux s'il y avait de nouveau du travail. Et quand c'est arrivé, il m'a informé et je suis parti avec eux dans l'Est où j'ai travaillé comme manœuvre dans un chantier ». Mr Cyprien, 28 ans.

« J'ai entendu une annonce à la radio selon laquelle un Monsieur cherchait des personnes pour couper du bois dans l'Ouest. Je suis allé directement voir la personne à contacter à Ambohimahasoa. C'est là que j'ai rencontré des gens de mon village qui avaient l'habitude d'aller là-bas. J'ai discuté avec eux et ça m'a tenté. Je suis parti avec ces personnes qui m'ont présenté à leur patron. C'est la deuxième fois cette année que je pars avec eux. » Mr Gérard, 36 ans.

Il existe également des cas où les migrants ne sont pas insérés dans des réseaux de connaissances mais où ils vont chercher directement du travail par leurs propres moyens à la suite d'annonces :

« J'ai entendu des personnes du village voisin parler en cours de route d'un Monsieur qui cherchait des casseurs de pierre. Je leur ai demandé l'adresse de la personne à Ambohimahasoa et je suis allé chez elle. On a parlé, et le Monsieur m'a emmené dans la carrière située à l'Est de la ville de Fanjakana. J'y travaille déjà depuis plus de dix ans et depuis quelques années, mon fils m'y accompagne. » Mr Rivo, 47 ans.

Pour certains migrants temporaires, principalement les ouvriers agricoles, la recherche de travail s'effectue une fois seulement à l'arrivée. Ils prennent donc en charge les frais de déplacements ainsi que les frais de séjour. Mais là également, le rôle du réseau familial, même s'agissant d'une parenté éloignée, est important pour l'hébergement et la recherche de travail.

« La première fois que je suis allé à Ifanadiana, c'était pour effectuer des travaux agricoles dans les terres d'une femme, Madame Razafy. J'y suis allé avec mon voisin, il y a déjà trois ans. J'y vais depuis tous les ans pour faire les mêmes travaux mais chez différents propriétaires. [...] Je n'ai pas de contrat avec eux mais j'y vais toujours dans l'espoir de trouver du travail. Ce que je fais une fois arrivé là-bas, c'est de voir Madame Razafy ou d'autres propriétaires chez qui j'ai travaillé pour demander s'il y a des travaux à faire ou chez qui je pourrais encore travailler ». Mr Guy, 32 ans.

Pour diminuer également les risques de ne pas trouver un emploi, les migrants organisent leur départ par rapport à différents paramètres, comme l'arrivée de la saison pluvieuse, les saisons de récolte, les saisons de culture, la taille des exploitations agricoles dans les zones de destination.

« Dans la partie Est, les superficies agricoles sont encore grandes ; nous sommes à peu près sûrs, à chaque départ, qu'il y aura du travail, surtout au moment des grands travaux de culture » Mr Yves, 37 ans.

« Vers les mois d'Octobre et Novembre, les paysans qui veulent collecter des produits du Sud-est, ou ceux qui veulent travailler comme salariés agricoles essaient d'organiser leur départ selon la pluviométrie. Si elle est suffisante, alors, c'est sûr que les récoltes seront bonnes ou que les travaux de cultures peuvent commencer ». [...] Mais si les récoltes ne sont vraiment pas bonnes pour nous, certains paysans partent quand même et essaient de trouver d'autres travaux comme faire des briques, ... » Mr Claude, Chef quartier.

Ainsi, pour faciliter la migration temporaire, les relations sociales peuvent jouer un rôle essentiel dans la recherche de travail. Les individus essaient de minimiser le risque de ne pas trouver du travail à travers leurs connaissances. Le réseau de parenté ou de voisinage est toutefois sélectif et limite donc le nombre de migrants qui peuvent accéder à certaines activités. La concurrence est devenue plus rude avec l'intégration de l'annonce des offres de travail depuis quelques années dans une chaîne de radio locale, ce qui a permis à d'autres migrants sans relations sociales particulières de partir en ayant toutes les informations qu'ils souhaitaient avoir.

Ainsi, selon la situation économique du ménage, la migration temporaire de travail entre soit dans une stratégie de survie des paysans, soit dans une optique d'investissement. Mais elle reste cependant très liée aux opportunités d'emploi. Il a été également montré qu'il n'existe pas de lien direct entre cette stratégie économique et l'exiguïté des parcelles cultivables. Qu'en est-il alors de la marchandisation de la terre ?

III- Marchandisation de la terre dans l'observatoire d'Ambohimahaso

Dans un contexte de saturation foncière et de pauvreté, les conditions d'accès à la terre sont au centre de notre problématique, dans la mesure où jusqu'à aujourd'hui l'activité principale des ménages ruraux reste l'agriculture.

L'accès à la terre chez les paysans n'est pas conditionné uniquement par la variable démographique, à travers la croissance démographique ou le nombre d'enfants. Des variables administratives, économiques et sociales peuvent influencer sur l'accès et la gestion des terres. « La mise en œuvre des règles d'accès à la terre par les populations locales traduit le plus souvent des enjeux multiples autour de la terre tels que le pouvoir politique ou religieux, le contrôle social. La gestion de la terre est donc liée au fonctionnement des populations locales et tourne autour des liens de parenté » (Omrane, 2008, p.142).

Dans la culture malgache, la terre possède une valeur sociale. C'est le patrimoine des ancêtres et elle est inaliénable (Ottino, 1998). Elle ne doit pas être mise à la disposition d'un tiers. Chaque descendant de chaque génération a le devoir de l'entretenir, de la sauvegarder et puis de la transmettre à ses enfants. Ainsi, la transmission de la terre s'effectue essentiellement à travers l'héritage.

« Compte tenu de la valeur accordée à la terre, la plupart des transactions dans les marchés des terres sont plutôt des ventes faites par les propriétaires en cas de forces majeures³³ » (Minten et Razafindraibe, 2003, p.11). Ce phénomène est d'ailleurs typique des ventes de terre des pays en voie de développement (Platteau, 1997). Ainsi, en 2003, pour Madagascar 21% des ventes de terre ont été conclues suite à un besoin urgent de liquidités et 7% pour la réalisation d'événements sociaux. Mais il apparaît également d'autres motifs tels que le déménagement, dans 10% des cas, et l'aide à l'acquéreur dans 17% des cas (Minten et Razafindraibe, 2003). Toutefois, selon les mêmes auteurs, le marché du foncier reste encore restreint à Madagascar puisque 13% des terres seulement ont été acquises par achat contre 73% par succession.

Néanmoins, la marchandisation indirecte de la terre, à travers le métayage, le fermage, le prêt et le gage, est une pratique courante des paysans. Déjà en 1944, d'après une étude de la Mission d'Inspection Affaires Administratives, 425 métayers sur des rizières étaient inscrits dans le Moyen Ouest dans la région de Besalenjy (Raison, 1984, p.181). Bellemare (2005, 2012) constate « qu'à Madagascar, les situations de métayage inverse³⁴ abondent ». Pour Zombre (2010), « la participation au marché du faire-valoir indirect constitue un des moyens courant d'accès à la terre au lac Alaotra pour les ménages. » (p.10)

Les études de Bellemare (2005, 2008, 2009) et de Minten (2004), montrent que dans un contexte de pauvreté, les contraintes économiques sont les premiers déterminants de la participation des ménages aux transactions foncières. Plusieurs questions suscitent donc notre intérêt :

- Quels rôles jouent les transactions foncières dans l'accès aux financements/investissements agricoles ?
- Quel est le rôle des transactions foncières dans le revenu ou la survie du ménage ?
- Qui est engagé dans ces transactions ? Quels sont les termes des contrats ?
- Quelle est la perception sociale des gens qui contractent dans la mesure où un enfant malgache a l'obligation d'entretenir et de s'occuper de la terre de ses parents ?

³³D'après Freudemberger (1998), Brown (1999), Razafindraibe (2003) et Goedefroit (1998), les ventes de terres s'effectuent en cas de force majeure tels les dépenses funéraires et autres événements familiaux, achats de nourriture et remboursement de dettes.

³⁴ Dans sa forme initiale, le métayage permet à un propriétaire "riche", de faire exploiter ses terres à un métayer "pauvre" en mettant à la disposition de ce dernier toutes les incitations nécessaires au travail. Dans le cadre du métayage inverse, c'est le propriétaire "pauvre" qui donne sa terre à exploiter par un "riche"

1-L'accès coutumier à la terre à Madagascar

Selon le droit coutumier foncier malgache, les parents sont *masimandidy* sur les propriétés, c'est-à-dire qu'ils ont « plein droit sur leur terre jusqu'à leur mort » (Ottino, 1998).

L'accès des enfants à la terre des parents s'effectue en deux étapes, lors du mariage d'un enfant et ensuite à la suite du décès du père ou des deux parents. Les termes utilisés à chaque étape de la donation sont différents : *notolorana* (recevant) au moment du mariage où l'enfant reçoit de ses parents une partie de leurs terres pour faire vivre son nouveau foyer, et *mandova* (héritant) qui signifie hériter de ses parents à la suite d'un décès. Ainsi, en général, la terre exploitée par un jeune couple à la suite du mariage est un don des parents.

Les deux termes de donation font surtout référence aux droits dont jouit l'enfant et à ses devoirs. En effet, selon le principe du *masimandidy* cité supra, les parents ont plein droit sur leur propriété jusqu'à leur mort et les donations définitives entre vifs ne peuvent donc pas exister entre deux générations. D'un autre côté, des logiques de solidarité sous-tendent les transferts fonciers intergénérationnels.

1.1-Les terres héritées

A la suite du décès d'un parent, du père en général, tous les descendants héritent de la terre de ce dernier. A moins d'un testament, écrit ou verbal, le partage de la terre s'effectue de manière consensuelle entre tous les enfants. Si le nombre ou la superficie des parcelles permet d'avoir des parts égales, le partage n'est pas difficile. Dans le cas contraire, d'autres facteurs entrent en jeu. Les premiers sont le rang dans la fratrie et le fait d'être résident dans le village du père. Selon les adages « *zoky be toa Ray, toa Reny* » c'est-à-dire « l'aîné est comme le père, comme la mère » et « *valala mpiandry fasana* », c'est-à-dire « le gardien du tombeau », les obligations sociales et familiales reposent sur ces personnes. Les cohéritiers peuvent donc donner à l'aîné une superficie plus grande que la leur et/ou leur confier leur part.

« Nous avons hérité de nos parents d'une parcelle de rizière. Nous, les frères et les sœurs, on a convenu de donner la gestion de l'exploitation à notre frère aîné. Depuis le décès de nos parents, il représente notre famille et il doit répondre aux différents devoirs et aux obligations sociales ». Mme Juliette, 37 ans.

Il existe ensuite un ensemble d'autres facteurs tels la taille de la famille ou le niveau de vie qui sont pris en compte dans le partage. Lorsque aucun consensus n'est établi, la famille intervient afin d'éviter toute action en justice.

Les terres sont héritées de génération en génération, les petits-enfants ne peuvent donc pas hériter directement de leurs grands-parents. Dans certains cas, les terres ont fait l'objet d'un testament selon lequel la propriété est indivise. Ainsi, pour garder et marquer leur droit d'accès à ces terres, les parents et les enfants contribuent à leur exploitation, sous forme de transferts monétaires, comme c'est le cas pour les migrants et les femmes mariées, ou en y travaillant en tant que main-d'œuvre agricole.

Lorsqu'un parent décédé impose l'indivision des terres, les enfants essaient tant bien que mal de respecter cette décision au fil des générations. Dans l'observatoire d'Ambohimahasoia, cette pratique existe encore, mais uniquement chez des personnes très âgées comme le cas de Monsieur Bory (84 ans). Il n'est pas l'aîné de la famille mais il est le seul fils de sa fratrie encore en vie et il essaie de respecter la volonté de ses aïeux. Monsieur Bory nous a confié qu'il est de plus en plus difficile pour lui d'exploiter encore la terre avec les enfants de sa sœur. Ces derniers font pression sur lui pour le partage. *« Je ne vais pas partager les terres pour le moment mais il faudra bien que je le fasse un jour face à la pression des enfants de mes frères et sœurs »*. Certains ménages ayant des cas d'indivis par le passé nous ont décrit qu'à la demande des héritiers qui veulent exploiter la terre, l'indivision, surtout si elle porte sur une superficie partageable, est respectée au niveau des enfants et éventuellement au niveau des petits-enfants mais rarement au-delà de la quatrième génération. Dans le cas où la superficie est trop petite, la terre est confiée à l'aîné.

1.2-Les terres reçues

Lorsqu'un enfant se marie et fonde un foyer indépendant de ses parents, ces derniers ont le devoir de lui donner une partie de leur terre puisqu'ils l'ont eux-mêmes reçue de leurs parents. La superficie donnée doit pouvoir faire vivre la nouvelle famille. Mais aujourd'hui, la donation devient parfois symbolique puisque nous avons relevé des parcelles qui avaient tout au plus 10 m². Si l'enfant marié décide de cohabiter avec les parents, il ne recevra pas de terre mais il continuera à exploiter celle de ses parents.

Les terres reçues ne procurent à l'enfant qu'un droit d'exploitation. L'enfant gère de manière autonome son exploitation et sa production, mais, il ne peut ni vendre ni faire exploiter la terre par d'autres personnes. L'enfant jouit donc seulement d'un droit d'usufruit. Les parents restent propriétaires de la terre et de ce fait, ils peuvent reprendre la parcelle cédée au moment où le couple accède à d'autres propriétés par ses propres moyens. Les parents donneront alors de nouveau cette terre au prochain mariage d'un autre enfant.

1.3-Evolution des transactions foncières dans l'observatoire d'Ambohimahaso

L'entretien et la transmission de la terre des ancêtres aux enfants demeurent une valeur sociale courante chez les paysans de l'observatoire d'Ambohimahaso. Cependant, si la tradition veut que la propriété reste au sein de la famille, on remarque une exploitation de la terre ouverte au-delà du cercle familial. Les transactions foncières ont augmenté depuis 2005 (tableau n°79) et l'on constate même des cas de vente. Pour diverses raisons, exigüité des parcelles cultivées ou pauvreté par exemple, les paysans entrent dans une « marchandisation » de leur propriété.

En se référant à l'année 2005, on remarque une augmentation des transactions foncières dans la commune rurale d'Ampitana. Le contexte démographique, économique et politique explique en partie cette augmentation, liée à la saturation de la terre, à la demande grandissante de reconnaissance de la propriété foncière, aux besoins des ménages en produits de première nécessité, au rôle de l'agriculture comme moyen de diversification des activités et des sources de revenus.

Tableau n°79: Evolution des transactions foncières dans l'observatoire d'Ambohimahaso de 2005 à 2008 (en nombre de parcelles)

Années	Acquisition	Cession
2005	10	32
2006	61	60
2007	76	64
2008	65	80

Source : Données du ROR 2005 à 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, depuis 2004, la politique foncière du gouvernement malgache est axée sur un programme de certification foncière à travers la mise en place dans des villes pilotes de guichets fonciers. L'objectif du programme vise la sécurisation des droits et la réduction des conflits fonciers. En 2006, de nouvelles lois sur la propriété foncière publique et privée non titrée ont été promulguées pour accompagner cette réforme. Les paysans qui exploitent des terres non titrées pourraient acquérir un certificat foncier après reconnaissance communautaire de leur droit. L'observatoire d'Ambohimahaso ne dispose pas du service des domaines pour la sécurisation des propriétés, mais la commune rurale d'Ambalakinresy dispose du service d'un guichet foncier. Les contrats fonciers sont enregistrés uniquement au niveau des Chefs quartiers et des responsables de la Commune, mais n'acquièrent pas de valeur juridique. Pour marquer les limites de leur propriété, les habitants de la Commune rurale d'Ambohimahaso recourent aux diguettes pour les rizières et aux haies de

cultures pour les parcelles en colline. Depuis 2010, le nombre de plaintes sur les litiges fonciers reçues au niveau des *fokontany* et de la Commune ont augmenté. Selon Zombre (2010), ces conflits fonciers seraient liés au développement des marchés fonciers et en parallèle celui du marché de crédit (Deinigner et Feder, 2009). C'est une constatation également faite par le responsable du FERT d'Ampitana qui voit augmenter le nombre de paysans demandant des informations auprès de ce dernier pour sécuriser leurs droits.

Le tableau n°80 nous donne les différents modes d'accès à la terre dans l'observatoire d'Ambohimahaso.

Tableau n°80 : Modes d'acquisition et de cession des terres en 2007-2008

Modes d'acquisition	Fréquence (%)
Métayage ou fermage	60,0
Prêt	18,5
Achats officialisés	9,2
Autres	12,3
Total	100
Effectif	65
Modes de cession	
Manque de Main- d'œuvre	25,0
Métayage ou fermage	8,8
Manque de fonds	21,2
Jachère	25,0
Autres	20,0
Total	100
Effectif	80

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En dehors de l'héritage, il existe deux principaux moyens d'accéder à la terre. D'abord, il y a les formes de marchandisation indirecte comme le métayage et le fermage où l'acquéreur use d'un droit d'usufruit en contrepartie d'un paiement. Ensuite, il y a l'achat, où l'acquéreur devient le propriétaire définitif.

Lorsqu'une personne se trouve dans la nécessité de vendre sa propriété, elle ira d'abord solliciter des membres de sa famille, qu'ils soient parents proches ou éloignés. Ainsi, la terre peut rester dans la famille et le paysan peut espérer un bon entretien ainsi qu'une bonne exploitation de celle-ci de la part des acquéreurs.

1.3.1-Les formalités de la vente

« *Il ne faut pas vendre les terres et surtout pas à des personnes que l'on ne connaît pas* » nous déclarent les villageois lors de nos entretiens. La terre appartient à la famille et il faut toujours

en premier lieu rapporter les projets de vente à sa famille, sa femme et ses enfants. C'est un usage social mais bien au-delà, le principe est aussi de trouver quelqu'un qui puisse bien s'occuper des terres. Selon les normes en vigueur en milieu rural, il serait bien que cette personne soit de la famille car, d'une part, le paysan n'aura pas le sentiment de délaïsser la terre de ses ancêtres et, d'autre part, il pourrait négocier des arrangements avec sa famille pour éventuellement récupérer la terre ultérieurement. C'est seulement si aucun membre de la famille ne peut se porter acquéreur que le vendeur est autorisé à la cession des terres à des personnes extérieures à la famille, par exemple des voisins ou d'autres villageois. C'est une pratique qui se développe rapidement, d'autant plus que chez les paysans de notre zone d'étude, les conflits fonciers sont de plus en plus nombreux au sein des familles, selon le Constat des Chefs *fokontany*.

En résumé, le fait de porter le projet de vente de terre devant la famille relève de trois objectifs. Premièrement, informer la famille du motif de la vente. La terre appartient à la famille, il faut donc la consulter et lui demander l'autorisation de vente. Si la famille n'est pas d'accord, elle peut avancer ou trouver des solutions telles des prêts d'argent ou des contrats de gage. Deuxièmement, trouver parmi les membres de la famille un acquéreur pour ne pas disperser la terre des ancêtres. Ici, contrairement à la cession aux étrangers, le prix ne constitue pas l'élément essentiel de la vente, il doit seulement permettre de mener à bien le projet du vendeur. Il est tout aussi important pour lui de laisser sa terre à quelqu'un qui pourrait bien s'en occuper. Ainsi, lorsque l'offre de vente s'ouvre aux extérieurs, c'est le vendeur qui le contacte et qui choisit l'acheteur. C'est le cas de Madame Monique qui a choisi de vendre sa terre à son voisin, Monsieur Jean-Christophe : « *J'ai déjà eu un problème avec la famille pour un autre contrat foncier alors j'ai fait appel à lui. C'est quelqu'un que je connais et qui est capable de bien entretenir la terre* ». Le troisième motif incitant à préférer les membres de la famille en cas de vente est de se donner l'espoir de pouvoir racheter le terrain lorsque la situation financière du vendeur s'améliorera. Dans ce sens, un simple contrat verbal peut être fait entre l'acquéreur et le vendeur, ce qui revient à une forme de gage ou d'hypothèque.

1.3.2-Les raisons pour vendre ou acheter

Du côté de la demande, l'acquisition correspond pour la plupart à concrétiser un projet d'achat de terrain. Les ventes étant relativement rares et occasionnelles, elles sont perçues comme des opportunités à saisir et donc réservées à ceux qui en ont les moyens immédiats. Selon Zombre (2010) « les imperfections sur le marché du crédit peuvent influencer les achats de terre des ménages qui n'ont pas d'autofinancement et être à l'origine des ventes de détresse. Cet état des

faits peut engendrer un processus d'accumulation et de concentration foncière de la part des ménages qui ont plus de connexions avec les marchés du crédit ou qui disposent d'autofinancement ». (p.5). D'après nos entretiens effectués en août 2011 auprès des paysans d'Ampitana qui ont acheté au moins une parcelle au cours de leur existence, le paiement s'est effectué grâce à l'épargne des ménages et non par des emprunts auprès de la famille ou des institutions financières ni sur les faibles revenus générés par les activités agricoles.

Du côté de l'offre, plusieurs raisons sont à l'origine des ventes. D'abord, la vente est souvent liée à un projet, lui-même jugé par la famille pour rendre la vente des terres acceptable. Parmi les personnes que nous avons interviewées, Mme Aimée veut vendre sa terre qui est distante de 20 kilomètres du village d'Ampitana, ce qui n'en permet pas un bon suivi régulier. Avec l'argent de la vente, elle pourra ainsi en acquérir une autre dans la Commune. Monsieur Razily a quant à lui vendu plusieurs parcelles rizicoles dans les années 1990 et 2000 pour financer l'éducation de ses enfants, qui sont tous devenus aujourd'hui fonctionnaires. Enfin, il y a le cas des migrants, comme Monsieur Rahova qui a acquis les parcelles rizicoles de son frère, parti depuis les années 1990 en migration.

Les autres raisons de vente telle l'ivrognerie ou l'incarcération en prison, que les paysans appellent des « accidents », ne sont pas acceptées par la société. Les personnes qui manifestent de tels comportements perdent toute reconnaissance sociale. C'est par exemple le cas d'un fils qui a été emprisonné et dont le père a dû vendre et mettre en location des parcelles pour honorer les frais de justice.

Ensuite, la vente peut être motivée par des contraintes économiques, principalement financières, consécutives par exemple à une maladie grave qui nécessite une hospitalisation ou à un accident. Mais, d'après les habitants, les contraintes financières ne les poussent pas automatiquement à vendre de manière définitive leur terre.

« C'est leur moyen de survie, ils en ont conscience, alors ils ne vendent plus. C'est pour cela qu'il est de plus en plus difficile de trouver aujourd'hui des terrains à vendre », un Chef fokontany.

Pour faire face aux éventuelles contraintes de la vie, les paysans peuvent alors faire le choix de proposer leur terre en mode de faire-valoir indirect, nous y reviendrons.

Enfin, si dans certaines régions du centre des Hauts-Plateaux, des événements sociaux tels le mariage ou le retournement des morts (*famadihana*) sont à l'origine de ventes de terre et d'endettement des familles, ces cas n'ont pas été observés dans l'observatoire

d'Ambohimahasoa. Il semble que les contraintes économiques autorisent une certaine tolérance quant à l'observance des délais exigés en matière de réalisation des *famadihana*, voire en ce qui concerne sa réalisation même.

« Il n'y a plus beaucoup de monde qui pratique le famadihana chez nous. Les gens sont pauvres. Les rares personnes qui le font sont ceux qui ont réussi un projet et ont promis d'honorer leurs ancêtres à travers cette réussite », Adjoint au maire.

Aujourd'hui, les ventes de parcelles rizicoles sont rares en raison de la saturation des espaces cultivables. Le métayage et le fermage deviennent donc un moyen répandu d'accéder à la terre. Pour les propriétaires, le manque de main-d'œuvre et le manque de fonds constituent pour environ la moitié d'entre eux la principale raison de la cession (Tableau n°80).

2-Le métayage et le fermage

En l'absence d'un marché du crédit, en milieu rural malgache, ce sont les ménages les plus aisés qui peuvent acheter des terres. Cette situation entraîne par conséquent une inégalité d'accès à la terre, ce qui nous renvoie à l'analyse du marché indirect de la terre. Le métayage et le fermage contribuent pour environ 70% des transactions de l'observatoire d'Ambohimahasoa et ont donc des impacts directs sur la redistribution des terres.

La loi malgache interdit et même punit le métayage. L'ordonnance 74.022 du 20 juin 1974 prévoit dans ses articles 3 et 4 que « les terres privées exploitées par l'intermédiaire des métayers [...] sont transférées en toute propriété à l'Etat quelle que soit leur superficie ». Malgré tout, le métayage et la location demeurent une pratique courante en milieu rural malgache.

Selon Minten et Razafindraibe (2003), il existe des variations régionales de la marchandisation indirecte de la terre. Elle est plus active dans les grandes plaines rizicoles et les zones d'immigration telles Alaotra et Marovoay, les « greniers à riz » de Madagascar, où plus de 15% des terres cultivées sont mises en métayage. Dans la commune d'Ampitatafika dans les Hautes-Terres, les deux modes de faire-valoir de la terre ne constituent que 2,4% des terres acquises (Enquête Référence 4D, 2004) mais leur pratique y a été constatée depuis longtemps. Dans la région de Marovoay, si le métayage apparaît quasi inexistant du temps de l'administration merina, la location de terres quant à elle est beaucoup plus ancienne et est pratiquée dès le règne du roi Andrianampoinimerina (1745-1810) (Dez, 1965).

2.1- Brève revue de la littérature sur le métayage et le fermage

L'existence du métayage et du fermage dans un pays s'explique par son niveau de développement économique et donc par la situation économique dans laquelle se trouvent les tenanciers. Les pays en développement sont notamment confrontés à un développement imparfait des marchés, à un processus inachevé de monétarisation des échanges et à une faible accumulation de capital et des contraintes d'accès au crédit (1995, 2003, 2005). «Tout mode de faire-valoir renvoie à un aspect essentiel de l'organisation sociale de la production agricole et de la répartition du produit » (Colin, 1995, p.28)

Parmi les premières explications théoriques du métayage, on retrouve principalement celle de Stiglitz (1974) pour qui le métayage permet d'établir un compromis entre le partage de risque et l'incitation. Les individus les plus aisés étant plus aptes à supporter les risques, le métayage peut être lu comme une incitation à l'embauche des plus pauvres par les propriétaires. Cette notion de mécanisme de gestion de risque a été développée par la Nouvelle économie institutionnelle où le propriétaire terrien et le futur tenancier opteront pour un mode de faire-valoir selon leur aversion respective aux risques. Ainsi :

- Si le propriétaire est indifférent aux risques et le futur tenancier un *risk-averse*, le premier optera pour un mode de faire-valoir direct, c'est-à-dire qu'il exploitera directement sa terre à travers un contrat salarié avec le second ;
- Si le propriétaire et le futur tenancier sont tous les deux des *risk-averse* ils procéderont à un contrat de métayage ;
- Si le propriétaire est un *risk-averse* et le futur tenancier indifférent aux risques, alors le second optera pour un contrat de fermage.

Pour Reid (1976), Jaynes (1982), Hayami et Otsuka (1993), Otsuka *et al* (1992) les imperfections du marché de crédit constituent une des principales raisons de la mise en métayage/fermage des terres, dans la mesure où l'une des parties apporte les intrants dont manque l'autre.

Cette motivation au contrat de métayage nous semble la mieux adaptée à notre situation car à Madagascar, nombreux sont les cas de métayage « inverse » rapportés, c'est-à-dire qu'« un propriétaire relativement pauvre loue sa terre à un locataire relativement riche » (Bellemare, 2005). Ainsi, dans un contexte de marché imparfait, le métayage peut jouer un rôle d'assurance et de crédit. Faire appel à ce mode de faire-valoir présente donc des avantages aux propriétaires

terriens et aux tenanciers. Le métayage libère, en effet, le propriétaire des coûts d'exploitation, des risques qui y sont liés et permet de se doter en facteurs de production.

Dans le cadre de notre travail, nous poserons les hypothèses suivantes :

- Le métayage et la location assurent une redistribution des terres entre les paysans. C'est-à-dire que, d'une part, il existe des personnes qui possèdent des terres mais qui n'ont pas les moyens de l'exploiter. D'autre part, il existe des personnes sans terres ou qui cherchent à exploiter d'autres terres et qui disposent d'un fonds d'exploitation.
- On peut supposer également que dans l'immédiat ou le court terme, en attendant la succession de la terre des parents, le métayage et la location sont des solutions à l'accès à la terre chez les jeunes adultes.
- Le métayage et la location assurent un rôle d'assurance et de diversification de sources de revenu. Ici, contrairement à l'hypothèse précédente, le métayage ne remplit pas un rôle de redistribution de terrain. D'abord, l'éparpillement des parcelles ne minimise les risques de pertes agricoles que si elles ne se trouvent pas au même endroit. Une personne peut donc avoir les fonds nécessaires pour exploiter sa terre mais préférera la donner en métayage pour lisser ses risques et diversifier ses sources de revenu. Le propriétaire sait pertinemment qu'il gagnerait sans doute plus s'il exploitait lui-même la terre, mais il encourerait seul le risque de perdre la récolte. Ensuite, il y a les propriétaires qui ne disposent pas de moyens suffisants pour exploiter leur terre. Pour eux, dès le début, il y a un risque élevé de perte sur récolte lié à la fois au manque de fonds et au climat. La mise en métayage/location leur assure donc un revenu minimum.

Nous allons essayer de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses à travers les réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les motivations des paysans dans un contrat de métayage/fermage ?
- Qui sont les individus qui s'engagent dans des contrats de métayage /fermage ?
- Pourquoi optent-ils pour le métayage ou pour le fermage ?
- Pourquoi préfèrent-ils le métayage aux autres activités salariales ou à la migration ?
- Quel est le lien entre métayage, saturation foncière et pauvreté ?
- Les deux pratiques relèvent-elles de stratégies d'accès à la terre ? De stratégies de diversification des sources de revenu ?
- Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

-Dans un contexte d'insécurité foncière, par quels procédés les propriétaires sécurisent-ils leurs droits ?

2.2-Mise en œuvre du contrat de métayage/fermage dans l'observatoire d'Ambohimahaso

Le fermage est un contrat verbal ou écrit³⁵ où le propriétaire offre en location son terrain, sous réserve d'une contrepartie monétaire ou en nature, pour une période donnée, à une autre personne (le locataire). Le métayage quant à lui est un contrat verbal ou écrit où le propriétaire offre à un paysan sous certaines conditions d'exploiter sa terre. Contrairement au fermage, le propriétaire reçoit en contrepartie de l'exploitation de son terrain, selon les termes du contrat, une partie de la récolte et non une somme d'argent.

Comme il est dit plus haut, les propriétaires terriens et les preneurs choisissent entre le contrat de métayage et le contrat de location selon leur aversion au risque. Toutefois, Karsenty (1996, 2004, 2007) note dans la région de Brickaville, ville située dans la partie Est de Madagascar, et dans les régions de Sakay et Tsiroanomandidy, situées dans le Centre-Ouest, que malgré le passage répété de cyclones, les paysans ont une préférence pour le fermage, « qui leur laisse le bénéfice du produit additionnel » (Karsenty, 2007, p.11). Il remarque également que les liens sociaux qui existent entre les parties contractantes ont permis de modifier la règle selon laquelle le paysan doit s'acquitter du loyer quelles que soient la quantité et la qualité de sa récolte. « Le propriétaire doit, pour conserver sa réputation, son image de notable, être plus qu'un simple bailleur envers le ou les preneurs. Il peut constituer leur « assurance sociale » en leur avançant de l'argent en cas de difficultés, en leur faisant bénéficier de son influence, en aidant à la scolarisation des enfants. Ce système de « patronage » ou de « clientèle » complexifie l'apparente dissymétrie des relations de métayage en faveur du bailleur et peut constituer un élément important du choix de ce type de relation plutôt que de tel autre. Dans les relations de patronage entre le propriétaire et ses preneurs, les contrats écrits (mais non déposés à l'administration) sont renouvelés annuellement dans le village de l'un des preneurs, et sont l'occasion d'un repas offert par le bailleur, repas qui conclut le renouvellement des accords. Ainsi les preneurs deviennent « membres de la famille », ce qui permet en cas de calamité naturelle de revoir à la baisse les quantités de riz dus par les preneurs » Karsenty (2007, p.153).

³⁵ L'écrit est un procédé récent. Lorsque les acquéreurs sont des « étrangers », le contrat est enregistré chez les Chefs *fankotany* et à la Commune.

D'après le tableau n°81, nous constatons également que dans l'observatoire d'Ambohimahaso, en 2008, l'effectif des rizières exploitées en location (67,5%) est deux fois supérieur à celui des rizières exploitées en métayage (32,5%).

Tableau n°81: Répartition des parcelles rizicoles exploitées en métayage/fermage en 2008 chez les ménages de l'échantillon

Caractéristiques des parcelles	Effectif	Proportion (%)
Prises en location	24	60,0
Mises en location	3	7,5
Prises en métayage	10	25,0
Mises en métayage	3	7,5
Total	40	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Les raisons de la cession peuvent être différentes pour chaque propriétaire. Selon leurs besoins, monétaires ou en riz, ceux-ci choisissent entre pratiquer le métayage ou le fermage. Dans la plupart des cas, c'est le métayage qui est privilégié car ce procédé est plus avantageux dans la mesure où le propriétaire ne participe pas aux dépenses. Comme pour les ventes de terrains, la principale raison à l'origine des contrats de location est le besoin de liquidités. Mais avant d'entrer dans cette partie importante de notre analyse, il nous faut d'abord voir les caractéristiques de ces deux modes de faire-valoir.

Notons que 90% des terrains acquis et cédés portent sur des rizières, démontrant de nouveau l'importance de cette culture dans l'économie du ménage. Notons également que la location et le métayage portent principalement sur les terres héritées et non sur les terres reçues. Ainsi, ils ne font pas l'objet d'une demande d'autorisation de la part de la famille. Cependant, comme indiqué précédemment, l'offre est diffusée à la famille pour déceler d'éventuels acquéreurs.

En ce qui concerne les saisons d'exploitation (tableau n°82), nous nous apercevons que les terres mises/prises en location ou en métayage concernent rarement les deux saisons de culture de riz.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, le riz est cultivé par certains paysans sur deux périodes : « *le vary aloha* » dont la culture se situe entre Mai et Juin et n'est possible que chez les paysans qui possèdent des rizières près des barrages et « *le vary be* » cultivé durant la saison des pluies à partir du mois d'Octobre (voir en détail dans le chapitre V). Contrairement à d'autres régions des Hautes- Terre centrales, les saisons de culture du *vary be* et du *vary aloha*

ne sont pas suffisamment éloignées³⁶ pour permettre aux paysans de procéder aux deux cultures. Mais l'avantage est que la terre peut être au repos jusqu'à la prochaine saison. Ainsi, les paysans d'Ambohimahasoa font leur choix entre ces deux saisons.

Tableau n°82: Répartition des parcelles prises/mises en location/métayage en 2008 selon la durée de l'exploitation

Durée de la cession	effectif	Proportion (%)
Une récolte	7	14,9
Une année	7	14,9
Plusieurs années	21	44,7
Indéterminée	12	25,5
Total	47	100,0

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Généralement, les propriétaires des terrains situés près de barrages possèdent des parcelles pour le *vary be* qu'ils exploitent eux-mêmes. La mise en exploitation durant la période de soudure de la terre à un autre paysan constitue donc un moyen de diversification du revenu. En effet, la période de récolte du *vary aloha* se situe dans la période de soudure, aux mois de Décembre et de Janvier.

La durée de location et du métayage est fonction en outre de la crainte des propriétaires que les locataires réclament le droit de propriété sur la terre si l'occupation a duré suffisamment longtemps. Dans le cas du contrat indéterminé, certains terrains ont déjà été cédés il y a de nombreuses années et le renouvellement du contrat s'effectue oralement à chaque fin de période de récolte. C'est le cas de Mme Vony, qui a pris en métayage un terrain d'un membre de sa famille ne résidant pas dans la commune et qui, en même temps, donne en métayage à un membre de sa famille une parcelle qu'elle a eue en héritage dans la région dont elle est originaire. Il en est de même de Mr Bory qui a mis une grande partie de sa terre, il y a cinq ans, en métayage à des connaissances pour une durée indéterminée. Il continue jusqu'en 2011 à renouveler le contrat à chaque début de saison. Droy (1997) considère cette façon de ne pas déterminer à l'avance la durée du contrat comme une réponse à l'insécurité foncière.

Ainsi, dans un souci de sécuriser leurs terres, pour la plupart non titrées rappelons-le, les propriétaires s'engagent dans des contrats indéterminés et de courte durée : « la règle de l'appropriation par la mise en valeur et l'interdiction de métayage/fermage incitent les propriétaires à anticiper sur d'éventuelles revendications en exerçant une rotation croissante de leur fermier ou locataire. Ainsi, les contrats sont oraux et les propriétaires changent de métayers

³⁶ Repiquage au mois de Juillet pour le *vary aloha* et repiquage au mois d'Octobre pour le *vary be*.

selon leur bon vouloir, ce qui ne permet pas d'engager des aménagements à moyen ou long terme » (Bockel *et al*, 2001, p10.)

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, la reconnaissance de la propriété se manifeste à deux niveaux. D'une part, il y a la présence physique des propriétaires lors de la récolte et/ou de certains travaux. D'autre part, le droit des propriétaires est reconnu par les exploitants car ils admettent le titre d' « exploitant de terrain d'autrui » et parlent librement des contrats dans lesquels ils sont engagés. De plus, l'incertitude face au renouvellement ou non du contrat affirme bien ce statut d'exploitant.

2.2.1- Le fermage ou la location de terrain

Nous verrons successivement les différentes formes de loyer et leurs déterminants, les caractéristiques des terrains et la durée des contrats.

➤ Le loyer

Selon les tenanciers d'Ambohimahaso, la plupart des paiements s'effectuent en une seule fois, au début de l'acquisition des terrains. C'est le propriétaire qui fixe le montant du loyer pour une période déterminée. Ainsi Mme Pierrette a loué son terrain à Monsieur Jean-Christophe sur une période de dix ans pour la somme de 200 000 Ariary, payable en une seule fois.

Le contrat de fermage avec paiement en nature apparaît également dans certaines régions de Madagascar comme dans l'Est et le Moyen-Ouest, (Karsenty, 2004). Mais dans l'observatoire d'Ambohimahaso, ce cas est très rare. D'après les paysans, cette situation est possible, généralement entre des tenanciers et des propriétaires de la même famille et porte uniquement sur la location de rizières. Le loyer est donc honoré à chaque récolte avec du paddy (le *tsangambary*), dont la quantité est fixée avant toute exploitation par le propriétaire, se différenciant ainsi du métayage.

Contrairement à la région de Brickaville, le contrat de location avec paiement en numéraire dans l'observatoire d'Ambohimahaso ne prévoit pas de clauses d'arrangement sur le loyer en cas de dégâts. D'ailleurs, comme nous l'avons mentionné, le loyer est perçu en début d'exploitation. Le tableau n°83 nous donne de manière globale, le niveau du loyer.

Tableau n°83: Répartition des rizières exploitées selon le revenu issu de la location (en Ariary)

Montant	Fréquence	Proportion (%)
5000	1	4
8000	1	4
10000	3	12
15000	2	8
16000	2	8
20000	5	20
40000	2	8
50000	1	4
60000	2	8
80000	1	4
100000	1	4
130000	1	4
140000	1	4
NSP	2	8
Total	25***	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

*** Ce chiffre concerne les rizières exploitées en location, incluant l'acquisition ou la cession avant 2008.

Nous constatons que les sommes versées par les locataires sont très variables, allant de 5 000 à 140 000Ar, soit un rapport de 1 à 28. Pour tenter de déterminer cette variation, nous allons recourir à l'analyse de quelques variables à savoir la superficie rizicole, la situation des parcelles et la saison d'exploitation. Mais comme l'effectif de notre échantillon est faible (n=25), nous allons procéder à des tests de corrélation et à l'analyse des interviews de paysans.

Dans un contrat de location, le loyer peut être fixé selon le calcul du paysan, par rapport aux attentes de récolte du propriétaire d'une saison à une autre. Mais bien des fois, il est fixé selon les besoins financiers du loueur et son bon vouloir, ce qui fait varier les prix. Par exemple, en période de soudure, pour assurer la survie de sa famille, un paysan peut décider de louer sa terre pour la prochaine saison. Nous remarquons également que le niveau de besoin monétaire influe sur la durée des contrats.

Le test de corrélation entre le loyer et la superficie montre que le coefficient de corrélation est égal à 0,365. Cela signifie que les deux variables sont corrélées mais faiblement. Ainsi, la superficie des terres mises en location n'explique qu'une partie du loyer. Qu'en est-il de sa situation géographique ?

Dans le tableau n°84, nous allons voir les emplacements géographiques des parcelles prises en location.

Tableau n°84 : Répartition des parcelles rizicoles exploitées en location selon leur situation géographique

Situation des parcelles	Effectif	Proportion (%)
Bas-fonds	9	36
Plaine avec inondation périodique	11	44
Plaine sans inondation périodique	2	8
Information non disponible	3	12
Total	25	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Au moins 44% des rizières prises en location sont situées sur des plaines qui sont constamment sujettes à des inondations et 36% sur des bas-fonds. Ces derniers se situent dans les zones basses des bassins versants. En termes d'accès à l'eau et de riziculture, les bas-fonds constituent un emplacement privilégié en raison de l'existence de nappes souterraines à faible profondeur.

La qualité des terrains pourrait être à l'origine de l'offre et du montant du loyer. Mais du côté de l'acquéreur, elle ne constitue cependant pas un facteur déterminant. Les paysans connaissent pertinemment la situation des parcelles mais ils continuent à les exploiter en espérant qu'elles ne seront pas inondées. Paradoxalement, les parcelles non irriguées peuvent également être prises en location ou en métayage, en espérant qu'il y aura une quantité suffisante de pluie pour l'exploitation. Dans les deux cas, le désir d'exploiter un terrain est plus fort chez les paysans que les pertes envisagées.

➤ **Durée des contrats de location**

Lors de nos entretiens à Ampitana, la plupart des contrats de location sont variables. Il y a ceux qui sont déterminés à l'avance sur une période de cinq à dix ans, ceux à période indéterminée mais renouvelés à chaque début de saison et ceux à période déterminée mais de courte durée comme le temps d'une récolte. Généralement, ce sont les propriétaires qui fixent la durée de location selon plusieurs déterminants.

D'abord, c'est évidemment le besoin d'argent qui pousse les propriétaires à réaliser des contrats de long terme. Dans ce cas, tout comme dans la vente de terre, la location est le fait d'un besoin urgent et imprévu d'argent. C'est, par exemple, le cas de Mr Rakoto, évoqué plus haut, qui a donné en location sa terre à un membre de sa famille pour payer les frais d'avocat de son fils.

Le cas de la constitution d'un pécule de départ pour un migrant est également fréquent. C'est là encore le cas de Mr Rakoto qui s'est approprié les rizières d'un migrant en quête d'argent pour préparer son départ il y a une vingtaine d'années.

Pour le propriétaire, au-delà de la peur de se faire spolier de ses terrains, le fait de s'engager dans un contrat à durée indéterminée relève aussi d'une recherche de la flexibilité et de l'espoir d'exploiter à nouveau les terrains s'il en a de nouveau les moyens. C'est par exemple le cas de Mme Claire, qui a donné une partie de ses terres en location. Durant la période de soudure de 2009, elle n'avait aucune solution que de mettre ses terrains en location pour avoir de l'argent et subvenir aux besoins de sa famille. Le contrat n'incluait alors que la saison de culture 2009, mais en 2010, à la même période, sa situation financière s'est encore empirée. Elle a donc renouvelé le contrat sur dix ans. Comme tous les propriétaires qui résident dans la commune et qui ont mis leurs terres ou une partie d'entre elles en location, Mme Claire espère reprendre et exploiter ses terres, une fois qu'elle en aura les moyens.

« J'ai six enfants, j'ai eu un enfant tous les deux ans et j'ai été obligée de louer mes terres pour les faire vivre. J'ai reçu un loyer sur dix ans, cela nous a permis de survivre. J'aurais préféré mettre ma terre en métayage plutôt qu'en location mais j'avais un réel besoin d'argent. Une fois ce contrat terminé, je reprendrai mon terrain et je l'exploiterai car je deviens de plus en plus pauvre, le loyer a été vite dépensé ». Mme Claire, 37ans.

« J'exploite la moitié de mes terrains, l'autre moitié, je les loue car je n'ai pas de financement pour les exploiter. D'ailleurs, c'est avec le loyer que je finance mes activités agricoles. Je reprends mes terres en 2014 et je compte faire des briques pour financer mes activités agricoles. Les briques, ça rapporte beaucoup ! » Mr Radimy, 57ans

« J'ai donné mes terres en location à des amis. Il y a deux ans, ma femme m'a quitté. J'ai commencé à boire et j'ai préféré partir ailleurs pour trouver temporairement du travail, et maintenant je pars souvent. J'ai donné mes parcelles à louer pour 15 000 Ar l'année et deux sacs de riz à la récolte. Les personnes qui les exploitent sont des amis et ils ont les moyens de bien les exploiter. [...] J'attends de reprendre mon fils avec moi et d'avoir les moyens pour récupérer mes terres » Mr Jules, 38 ans.

Une autre composante incitant des contrats à courte durée est de mettre en concurrence les preneurs intéressés et de louer son terrain au plus offrant. Comme la situation économique du ménage dépend énormément du contexte, quand le revenu du ménage vient à baisser, un loyer plus élevé est toujours le bienvenu. Le contrat à durée indéterminée permet également, selon les

propriétaires, de renégocier périodiquement le loyer, ou tout simplement de marquer les relations de confiance dans le contrat.

2.2.2- Le métayage

Malgré le caractère officiellement illégal du métayage, les paysans n'ont pas eu de mal à aborder la pratique de cette activité.

La quasi-totalité des contrats de mode faire-valoir indirect sont oraux car selon les déclarations des paysans, « *ils relèvent de la confiance et de l'honnêteté des gens* ». Nous verrons que les personnes contractantes sont unies par des rapports et des liens sociaux qui garantissent en quelque sorte la sécurisation des droits. De plus, les paysans nous ont déclaré que « *tous les paysans savent à qui ces terres appartiennent* ».

Toutefois, certains propriétaires et métayers officialisent leur contrat auprès des autorités locales en avisant les responsables des *fokontany* et de la Mairie. Pour les propriétaires, l'objectif est de sécuriser leurs droits de propriété. Pour les métayers, il s'agit de pouvoir continuer l'exploitation pendant toute la durée du contrat si jamais des litiges sur le terrain apparaissaient ou que des velléités d'élever le loyer naissaient chez les propriétaires.

Les relations sociales jouent un grand rôle dans l'accès à la terre. Les paysans savent à qui ils veulent donner leur terre à exploiter. Mais en même temps, devant l'augmentation des litiges fonciers, la sécurisation des droits ne repose plus uniquement sur les rapports sociaux. Un ancien employé de banque de retour au village à sa retraite a ainsi donné ses terres en métayage à des proches avec un contrat signé entre les deux parties et devant deux témoins.

Comme tous les terrains mis en métayage ne sont pas titrés au nom du propriétaire, les paysans s'efforcent d'accorder encore aux relations sociales, leur rôle de sécurisation de droits dans les transactions foncières.

Si la plupart des contrats restent verbaux, ces contrats s'accompagnent cependant d'un système informel de sécurisation des droits, comme par exemple le fait de laisser dans l'incertitude les exploitants sur la continuité des activités pour la prochaine saison ou la présence ponctuelle ou assidue des propriétaires sur les terres.

Tableau n°85: Répartition des parcelles rizicoles exploitées en métayage selon leur situation géographique

Situation des parcelles	Effectif	Proportion (%)
Bas-fonds	4	26,7
Plaine avec inondation périodique	6	40
Plaine sans inondation périodique	2	13,3
Information non disponible	3	20
Total	15	100

Source : Données du ROR 2008, observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Selon le tableau n°85, comme en contrat de location, les plaines et les bas-fonds constituent les emplacements privilégiés puisque plus de 66% des rizières exploitées en métayage y sont situées. Quelles sont alors les clauses pouvant régir ce contrat ?

➤ **Les clauses des contrats de métayage et mise en œuvre**

Dans l'observatoire Ambohimahaso, le métayage est connu sous le terme de *Mampisasaka* qui signifie littéralement « diviser en deux parties égales ». Sur les 17 métayers que nous avons interviewés, la répartition des récoltes s'effectue en partage égal entre le propriétaire et l'exploitant pour seize d'entre eux, tandis qu'un seul propriétaire attribue les deux tiers de la récolte à l'exploitant. Le paiement s'effectue toujours à la période des récoltes et non au début de l'exploitation comme pour le fermage.

Chez les paysans interviewés, dans presque tous les contrats, il est convenu que c'est le métayer qui prend en charge toutes les dépenses liées à l'exploitation, de la période de culture jusqu'à la saison de la récolte. Il fournit donc à lui seul la main-d'œuvre et les intrants nécessaires. Cette situation diffère de celle de la région d'Alaotra, où la majorité des contrats de métayage, pour assurer la production agricole, incluent une prise en charge des intrants, semences ou jeunes plants, par le propriétaire (Zombre, 2010). Toutefois, dans notre zone d'étude, certains propriétaires, dans un souci plus de contrôle que d'aide, travaillent avec les métayers durant les périodes de grands travaux agricoles et plus particulièrement durant les opérations de bêchage, de repiquage et de récolte.

Le métayer prévient à l'avance le propriétaire de la date à laquelle s'effectueront les récoltes et le partage. Comme il est de coutume dans la région, la main-d'œuvre pour la récolte est payée en récolte, à savoir en paddy, c'est-à-dire le riz non encore décortiqué. Il y a donc partage à parts égales, une fois seulement le paiement des travailleurs effectué. Tout cela se déroule sous

la supervision des deux parties. Si le propriétaire réside dans une autre ville et ne peut pas assister à la récolte, le partage s'effectue sous la bonne foi du métayer.

Dans le métayage c'est également le propriétaire qui identifie celui qui va exploiter sa terre. Paradoxalement, la marchandisation indirecte de la terre, contrairement à la vente, entre dans une logique marchande, c'est-à-dire au plus offrant. Il est donc courant que les contrats s'effectuent avec des personnes en dehors de la famille mais dont le propriétaire connaît suffisamment les capacités pour assurer une bonne exploitation de son terrain. Ainsi Monsieur Gervais a donné une parcelle rizicole en métayage à un voisin avec comme condition principale d'apporter assez d'engrais à chaque saison rizicole. Madame Martine a quant à elle donné sa terre en métayage à son voisin, une connaissance de longue date, mais qui se trouve être également un employé à la mairie et donc plus apte à bien entretenir sa terre. Selon elle, le voisin a une situation plus aisée et a un revenu « stable ».

Le métayage peut être de courte durée, le temps d'une saison ou une année, ou s'étaler sur plusieurs années. Mais selon nos interviews, quand une durée du contrat est spécifiée, les métayers sont tous incertains du renouvellement du contrat.

« S'ils veulent encore qu'on continue à exploiter la terre, on est toujours preneur, mais s'ils veulent reprendre leur terre, c'est leur droit. La terre leur appartient. » Mme Holy, 37 ans, métayer.

En ce qui concerne les différentes clauses du contrat de métayage, les avantages et inconvénients, propriétaires comme métayers se plaignent les uns et les autres d'être désavantagés.

« Si je réfléchis bien, on est désavantagé car la récolte donnée ne correspond pas à nos attentes. On pense que si on avait exploité notre rizière nous-mêmes, la récolte ne serait pas la même. » Mme Lalatiana, 58 ans, propriétaire.

« Moi, particulièrement, j'ai été assistant en agriculture avant la retraite. Donc je connais bien la riziculture. C'est pour ne pas avoir une mauvaise récolte que j'impose des conditions à mes métayers. D'ailleurs, cette mise en métayage n'est que temporaire car j'attends d'avoir les fonds nécessaires. C'est toujours mieux quand on exploite soi-même. » Mr Gervais, 62 ans, propriétaire.

« Je ne sais pas ce que les autorités peuvent faire mais on peut même dire qu'il y a une perte pour nous car la récolte ne couvre même pas toutes les dépenses que nous avons investies dans la culture. » Mr Urbain, 42 ans, métayer.

« C'est comme si les dépenses et les récoltes étaient plus ou moins équilibrées quand les récoltes sont bonnes. On ne peut vraiment pas dire si on est perdant ou gagnant en général, ça dépend de ce qui se passe. » Mr Tojo, 28 ans, métayer.

« On ne pense ni aux dépenses ni aux pertes, on essaie de faire de notre mieux pour bien exploiter la terre. Qu'est-ce qu'on pourrait faire en dehors de l'agriculture ?. » Mr Alpha, 44 ans, métayer.

« Si je choisis entre le métayage et la location, je préfère la location car dans mon cas, le loyer n'est pas vraiment élevé puisque je paie 15 000 Ar par an et la récolte est entièrement à moi. Alors que dans le mampisasaka, en dehors de toutes les dépenses, je dois encore donner la moitié de ma récolte au propriétaire. » Mme Josiane, 31 ans, locataire et métayer.

Malgré ces doléances, le métayage demeure une pratique courante dans l'observatoire d'Ambohimahaso.

➤ Les motivations dans les contrats de métayage

Pour comprendre les motivations des paysans dans la pratique du métayage, il faut connaître les contractants. Du côté des métayers, les raisons qui les poussent à prendre les terrains sont la recherche de parcelles à exploiter, souvent influencée par une faible dotation en rizière et une taille élevée du ménage. Ainsi, parmi les acquéreurs, se trouvent des migrants temporaires, des notables et des gens qui ont leurs activités dans le tertiaire.

► La recherche de terre et de revenu supplémentaires

Le manque de terrain constitue une des principales raisons de la prise d'un terrain en métayage. On l'observe généralement chez les jeunes couples qui ont leur principale activité dans l'artisanat ou le tertiaire. C'est le cas de Mme Josiane, qui détient une épicerie et dont le mari est fabricant de briques. Mr Tojo est quant à lui, un migrant. Il exerce diverses activités comme marchand ambulant, démarcheur, etc. Pour ces jeunes, l'agriculture reste « la meilleure source de revenu » et avoir une terre à exploiter donne un statut valorisant.

« C'est toujours important à la campagne d'exploiter un terrain. De plus, c'est un moyen de subsistance concret sur lequel on peut s'appuyer. » Mr Tojo, 28 ans, métayer.

« Nous n'avons pas reçu de terres de nos parents, si on n'avait pas reçu la proposition d'exploitation de rizières de Jules, nous n'aurions pas pu nous adonner à l'agriculture. »

Mme Josiane, 31 ans, locataire et métayer.

Pour d'autres métayers, c'est la recherche de revenu complémentaire ou la diversification du revenu.

« Nous avons pris cette rizière pour avoir une autre source de revenu,... (S'ils veulent encore qu'on continue à exploiter la terre, on est toujours preneur, mais s'ils veulent reprendre leur terre, c'est leur droit). On essaiera de trouver une autre activité à ce moment-là. » Mme Holy, 37 ans, métayer.

Chez les propriétaires, les besoins financiers et le manque de fonds des propriétaires constituent le premier obstacle à l'exploitation. Lors des entretiens nous avons distingué trois profils-types : les personnes qui manquent de fonds d'exploitation, les migrants à titre permanent et les personnes âgées.

➤ **Les motivations des migrants à titre permanent**

Les migrants regroupent des propriétaires qui ont résidé auparavant dans la Commune et d'autres qui n'y ont jamais résidé mais qui ont reçu un terrain en héritage. Pour les premiers, certains terrains sont pris en métayage par des connaissances et pour les deuxièmes, les contrats de métayage s'effectuent de fait avec la famille. Nous n'avons pas pu interroger de propriétaires migrants mais selon les métayers, la motivation à la pratique du métayage serait l'incapacité à entretenir la terre en raison de l'éloignement.

➤ **Les motivations des personnes âgées**

Pour les personnes âgées, les raisons évoquées sont souvent la vieillesse et le manque de moyens financiers. Certains métayers ne sont pas des membres de la famille comme c'est le cas de Mr Bory dont la plupart des enfants ne résident pas dans la Commune. Son dernier enfant qui vit avec lui et sa femme n'ont pas de source de revenus pour financer l'exploitation. La terre dans ce cas devient une assurance vieillesse pour la survie des parents. En effet, en l'absence de prise en charge de la part des enfants et en l'absence de fonds d'exploitation, donner sa terre en métayage assure la survie des parents âgés.

Lorsqu'un parent âgé et ses enfants n'arrivent plus à assurer l'exploitation de leur terre, celle-ci est le plus souvent cédée en métayage. Comme nous l'avons vu dans la première section, la terre a une valeur sociale, sa cession ne doit donc s'effectuer qu'entre des membres de la

famille et non à des étrangers. Mais aujourd'hui, en raison de la pauvreté et de la migration des enfants, cette condition ne s'impose plus. Il s'agit pour un parent âgé de donner sa terre à une personne qui a les moyens de l'exploiter, qu'elle ait ou non un lien de parenté avec lui.

« Je ne peux plus travailler mes terres et je n'ai pas non plus les moyens de les faire exploiter. J'ai cinq parcelles données en métayage, dont deux à la famille, les enfants de ma sœur, et trois à des personnes du village. Je n'ai plus qu'un seul enfant qui vit avec moi, mais lui aussi il est pauvre et il ne peut pas exploiter la terre. Mes autres enfants sont tous partis vivre en ville. J'ai discuté de la mise en métayage des terres avec mon fils seulement, celui qui habite avec moi. »

Mr Bory, 84 ans

« Je n'ai plus d'enfants avec moi, ils sont tous partis ; certains sont dans le Sud-est, d'autres dans la capitale et moi je préfère donner mes terres en métayage c'est plus rentable. » Mr Gervais, 62 ans.

La mise en métayage des terres par les aînés en réponse à la migration des enfants n'est pas un phénomène nouveau dans le milieu rural malgache. Il y a plus de trente ans, Pavageau (1981) constatait déjà que les aînés étaient nombreux à s'y engager. Comme ils disposaient de grandes propriétés, ils pouvaient à la fois céder une partie de leur terre en métayage et donner une parcelle à leurs enfants mariés sans que cela affecte leur production et leur condition de vie. Dans l'un ou l'autre cas, les procédures contribuaient à renforcer l'autorité des aînés en dégagant un surplus de revenu et en favorisant l'entraide.

Avec la saturation foncière, la situation contemporaine est différente. D'une part, l'exiguïté des parcelles cultivables ne permet plus aux personnes âgées de dégager un surplus de revenu. Contrairement au passé, le métayage appauvrit davantage les ménages dirigés par les personnes âgées. Comme cette activité instaure la règle de partage en moitiés égales de la récolte, les personnes âgées voient diminuer de moitié leur revenu agricole. D'autre part, les enfants qui partent en migration ne sont pas certains d'obtenir ou d'exploiter une partie de la terre des parents à leur retour. Ainsi différentes stratégies sont mises en œuvre par les deux parties afin de conserver leur droit d'accès à la terre.

3-Migration des enfants, pratique du métayage et gestion de la terre

D'un côté, la migration est aujourd'hui incontournable chez les jeunes. C'est un moyen de réaliser un projet d'avenir, fonder un foyer et posséder une exploitation agricole au village au retour. La migration est devenue une phase transitoire à l'installation définitive dans le village. D'un autre côté, pour assurer leur survie, les personnes âgées, en l'absence des jeunes pour les

aider dans leur exploitation, doivent donner les terrains à des étrangers en métayage ou en fermage. Les jeunes migrants se trouvent ainsi en quelque sorte « dépossédés » des terrains qu'ils espèrent recevoir une fois de retour au village. Quelles stratégies de gestion de la terre les paysans mettent-ils donc en œuvre pour résoudre ce problème ?

3.1-Migration temporaire et gestion de la terre des parents

Comme il a été dit précédemment, afin de reprendre une parcelle cédée en métayage ou en location à tout moment, la durée de la cession est souvent indéterminée. La plupart des contrats sont oraux et renouvelables à chaque fin de saison culturale. Par conséquent, une fois que les parents et leurs enfants ont de nouveau les moyens d'exploiter la terre, elle peut être reprise des mains des métayers. Si l'accès à la terre lors du retour des migrants n'entraîne généralement donc pas de conflits entre parents et enfants, c'est qu'il est négocié.

Un migrant célibataire de retour à son village va généralement vivre chez les parents où il va exploiter leur terre sous leur autorité. Un enfant marié et qui vit indépendamment de ses parents, par contre, gère avec eux l'exploitation. Il peut y investir son revenu et partager la production avec ses parents. Mais contrairement aux métayers hors famille, la direction de l'exploitation continue d'être assumée par les parents. Ainsi, en confiant l'exploitation de la terre à un enfant migrant de retour, les parents reprennent la direction de l'exploitation, une action dont ils sont privés lors du contrat de métayage.

Revenir travailler lors des périodes de grands travaux de culture ou effectuer des transferts monétaires aux parents afin qu'ils recrutent des salariés agricoles restent les meilleurs moyens pour un enfant migrant de faire garder la terre aux mains des parents et d'en prendre possession au retour. C'est le cas de Mr Jean-Christophe (65 ans) qui exploite ses terres avec une de ses filles en migration (Aimée, 39 ans), dont la situation économique permet des transferts réguliers à ses parents. C'est aussi le cas de Mr François (60 ans) qui préfère garder ses terres et se faire aider par son fils qui essaie de revenir régulièrement à chaque période de culture.

Mais ces engagements sont difficiles à maintenir lorsque les enfants migrent dans des villes lointaines. Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, les actifs préfèrent s'adonner à la migration temporaire. Cette dernière permet aux enfants et à leurs parents de gérer individuellement leurs exploitations. De plus, le fait pour un enfant de résider temporairement au village, surtout lors des périodes de grands travaux de cultures, permet aux parents de solliciter son aide dans les activités économiques et domestiques. Les enfants qui ont déjà reçu un lopin de terre de la part des parents assurent généralement l'entraide agricole. Pour l'enfant

migrant de longue durée, un transfert financier ou un retour temporaire pour les activités agricoles lui donne l'espoir d'accéder à un lopin de terre à son retour et à son mariage.

3.2-Migration de longue durée et gestion de la terre

Dans le cas de migration de longue durée, il incombe à l'enfant qui reste au village le devoir d'exploiter la terre. Les autres enfants, pour marquer leur droit à la propriété et participer à l'entretien de la terre des parents, contribuent aux activités agricoles ou les financent. Ils peuvent ainsi, selon la distance entre leur domicile et le lieu d'exploitation, recevoir une part de la récolte.

« Il ne reste plus que moi à Ambohimahasoa pour m'occuper de la terre de nos parents. Mes frères sont partis depuis longtemps à Marovoay et à Mahajanga. Mes sœurs sont toutes mariées et sont occupées chez leur mari. C'est à moi qu'ils ont laissé l'exploitation de la terre ». Mr Radimy, 57 ans.

Il n'existe pas d'exclusion d'accès à la terre des parents ni pour les migrants ni pour les femmes mariées entre les enfants d'une même fratrie. La gestion de la terre par celui qui reste au village est en général consensuelle. Cela reste cependant un contrat tacite et les manifestations de la propriété s'effectuent le plus souvent par une contribution financière aux activités.

Pour conclure ce chapitre, nous allons analyser tour à tour l'efficacité de la migration et de la marchandisation indirecte de la terre en tant que stratégie de diversification des activités et des sources de revenu.

En ce qui concerne le métayage et le fermage, conformément à nos hypothèses, ils jouent deux rôles principaux. Ils opèrent une redistribution des terres entre ceux qui sont les mieux dotés et ceux qui le sont moins et en même temps une redistribution de la force de travail pour ceux qui n'en disposent pas comme le cas des personnes âgées dont les enfants sont partis en migration.

En termes de diversification de revenu, le métayage permet aux plus pauvres ou à des propriétaires en manque de fonds de faire exploiter leur terre par un tiers et donc d'assurer leur survie. Chez les métayers moins nantis en terre et dont le fonds d'exploitation est limité, le métayage et le fermage entretiennent cependant la pauvreté du ménage. Le manque d'intrants agricoles entraîne un faible rendement qui au final ne couvre parfois même pas les dépenses. Il s'agit ici avant tout de se constituer une source potentielle de revenus par l'acquisition d'un terrain. Chez les propriétaires les mieux dotés en terre et les métayers qui disposent de fonds

nécessaire à l'exploitation, le métayage et le fermage permettent de dégager un supplément de revenu.

Toujours dans cette optique de diversification des activités et des sources de revenu, donner ses terres en fermage correspond à une stratégie de survie, à court terme, lorsque la somme perçue est réinvestie dans la consommation immédiate du ménage. Lorsque la somme est réinvestie dans les activités agricoles, le fermage tout comme le métayage assure une source de revenu au ménage. Toutefois le métayage et le fermage restent des activités agricoles et peuvent entraîner une aggravation de la pauvreté. Les risques de perdre les récoltes demeurent omniprésents. Chez les propriétaires, le choix de procéder au fermage, dans un objectif de consommation, prive le ménage d'une source de revenu future. Chez les tenanciers, outre les risques climatiques, la superficie des parcelles exploitées est petite et la production demeure faible.

En ce qui concerne maintenant la migration, elle répond à deux objectifs majeurs qui sont la survie et l'investissement. La migration, en tant que stratégie de survie, est engagée lorsque la production agricole est insuffisante pour assurer la consommation à la suite par exemple d'un dégât sur les récoltes. C'est une stratégie *ex-post*, activée uniquement lors de la survenance d'un aléa. La migration, en tant que source d'investissement, est quant à elle intégrée *ex-ante* dans les stratégies productives des ménages. Elle n'est dépendante ni de la quantité ni de la qualité de la production agricole. Cette forme de migration commence à prendre de l'ampleur dans la Commune étudiée. Si le réseau social joue encore son rôle dans l'insertion des nouveaux migrants, une extension aux autres actifs est désormais possible grâce à la publication des offres de travail dans les médias.

On peut donc dire que l'emploi en migration d'une part, et le métayage et le fermage d'autre part font partie des stratégies de diversification des sources de revenu. Ces deux types d'activités présentent l'avantage d'assurer une source de revenu sur le moyen terme. Le contrat de métayage/fermage peut s'étaler sur plusieurs années. La migration quant à elle assure à la fois les besoins fondamentaux et permet d'effectuer des investissements dans les activités économiques au village, en matière d'agriculture et d'élevage. Les activités salariales qui constituent la majeure partie de la migration de travail représentent plus de 30% du revenu disponible.

Les chapitres III et IV nous ont donc permis de cerner les différentes activités économiques mises en œuvre par les ménages pour assurer leur survie et la continuité des exploitations agricoles. Dans ces chapitres, nous avons également vu la nature des contraintes économiques qui poussaient les ménages à choisir telle ou telle combinaison d'activités et les impacts

qu'elles pourraient engendrer sur le revenu. Nous avons détaillé l'organisation générale des activités au niveau du ménage et la temporalité de la réalisation de ces différentes activités selon les contraintes.

Dans le prochain chapitre, nous allons voir le rôle que joue chaque membre du ménage dans la réalisation de ces activités. Quelles peuvent être les variables socio-économiques qui déterminent la répartition des activités pour chaque individu ?

Chapitre V : Organisation des activités dans le ménage

La microéconomie de la famille initiée par Becker (1974, 1980), Barro (1974) et Ben-Porath (1980, 1982) considère la famille comme une organisation économique non marchande. « Families are the major nonmarket institution through which incomes are jointly generated, pooled, and redistributed » (Ben Porath, 1982, p.1). Comme toutes les organisations, la famille a un objectif de continuité et de pérennité dont l'atteinte est assurée par chaque membre de la famille à travers les droits et devoirs.

Comme il a été montré dans le chapitre III, à Ambohimahaso, les membres des ménages partagent les activités liées aux besoins essentiels, dont les activités productives. Cette partie essaiera donc de montrer comment les membres des ménages s'organisent pour assurer la continuité de leurs activités. Il est important de savoir comment s'effectue précisément la répartition des activités et des tâches entre les membres du ménage.

La production agricole reste la principale activité des paysans d'Ambohimahaso. Elle constitue 68% des sources de revenu du ménage. Mais nous avons vu également que dans un contexte de marchandisation de l'échange, les activités salariales en dehors de l'exploitation familiale ont aussi un grand rôle à jouer. Ces deux activités sont complémentaires dans la survie et la continuité des activités des paysans. Ainsi, nous essaierons dans ce chapitre de voir comment les individus membres des ménages s'organisent pour leur réalisation. En effet, pour Chayanov (1923, réédition 1990), l'élément déterminant dans le processus de production paysanne est la main-d'œuvre qui est dépendante de la structure et de la composition de la famille. Pour Gastellu et Dubois (1997), en l'absence ou en cas de défaillance du marché, la coordination des activités et des échanges s'effectuent au niveau de la famille.

Dans le chapitre II, nous avons vu que la majorité des ménages sont de type nucléaire. Ainsi, l'organisation familiale des activités sera analysée à deux niveaux : la main-d'œuvre au niveau du couple et la main-d'œuvre enfantine. Nous avons introduit plus haut que la coordination ou la répartition des activités s'effectuait à travers des droits et devoirs des individus membres. Ceci nous renvoie d'abord à une étude des rapports sociaux au sein de la famille qui se trouvent être en pleine évolution depuis une vingtaine d'années.

En Afrique, Vimard (1994, 1997) constatait déjà des transformations des relations entre les membres des ménages tels que :

- La redéfinition des rôles et des pratiques au sein de la famille : les rôles économiques et sociaux ne sont plus définis par rapport à la collectivité, c'est-à-dire la lignée ou la classe d'âge, mais par des facteurs indéterminés à l'avance et susceptibles de changement tels que le niveau scolaire, l'état matrimonial ou le statut professionnel ;
- L'apparition de nouvelles formes de relation entre le mari et sa conjointe, c'est-à-dire une individualisation des relations de pouvoir entre les sexes. L'autorité de l'homme tend à se renforcer mais dès que celui-ci n'arrive plus à subvenir aux besoins de la famille, l'autonomie de la femme s'accroît. Par exemple, avec la migration masculine de travail, la femme est investie des responsabilités quotidiennes. De même Geyap (2006) évoque sous l'effet de la crise, un rôle accru des femmes camerounaises dans la production domestique ;
- En parallèle, selon Marie (1997), avec les « modèles familiaux individualistes », le rôle de la conjointe se trouve renforcé dans le maintien et la survie économique du ménage ;
- La modification du rôle des enfants dans la société : il ne se limite plus à leur insertion dans les activités de productions agricoles mais aussi à leur scolarisation et à leur insertion ultérieurement dans d'autres secteurs économiques plus modernes.

Certes, la répartition des rôles, des activités et des responsabilités est issue des rapports sociaux de sexe dans une société donnée. Cependant, dans un contexte de pauvreté, l'organisation familiale est tournée vers une économie de survie. Chaque individu membre du ménage, du moins les actifs, devient donc économiquement responsable. Ainsi, l'attribution des activités à chacun peut devenir moins dépendante de la construction sociale mais être d'ordre davantage contextuel en fonction de la gestion des risques, des crises économiques ou des besoins monétaires. Le plus important pour nous est donc de savoir, dans ce contexte, quelles sont les logiques qui sous-tendent l'organisation des activités à Ambohimahaso.

Nous posons comme hypothèses principales que :

- Dans un contexte de pauvreté grandissante, malgré les normes traditionnelles et la perpétuation de la spécialisation des rôles de l'homme et de la femme, il y a une évolution de la représentation sexuée de la division du travail dans le couple,
- La division du travail instaure un rapport de pouvoir dans le couple, où coexiste la sphère de décision de la femme et la sphère de décision de l'homme. Cependant, les

décisions sont de plus en plus prises en commun et peuvent faire l'objet de négociation et de discussion entre conjoints.

Sur la base de ces deux hypothèses, il peut donc exister une modification de l'organisation familiale des activités, reposant sur des rôles attribués à chaque membre et liée aux caractéristiques socioéconomiques des individus.

I- Organisation de la main-d'œuvre au sein du couple

Dans cette section nous aborderons à la fois la répartition des activités économiques et des activités domestiques dans le couple.

Selon Becker (1981, 1985), dans l'objectif de maximiser la fonction d'utilité familiale, typiquement le niveau de vie, le couple a intérêt à se spécialiser dans l'organisation du travail. « *The various divisions of labour are determinates partly by biological differences and partly by different experiences and different investments in human capital* ». (1981, p.30). Dans notre étude, seuls les deux premiers déterminants jouent car les investissements en capital humain, principalement, l'éducation, sont presque inexistantes.

Ainsi, la division du travail dans le ménage s'effectue de manière à ce que la personne qui détient un avantage comparatif sur le marché du travail s'y spécialise, tandis que l'autre personne s'occupera des activités domestiques. « *If all members of a household have different comparative advantage, no more than one member would invest in both market and household capital. Members specializing in the market sector would invest only in market capital; a member specializing in household sector would invest only in household capital* ». (Becker, 1985, p.34).

Selon la littérature, plusieurs déterminants font que c'est l'homme qui détient l'avantage comparatif sur le marché de travail : des raisons biologiques liées à la maternité (Becker, 1981), une discrimination envers les femmes sur le marché du travail (Becker, 1985), « Des asymétries générées par la société, par exemple, sur le plan de la propriété, de l'éducation et de la formation, mais aussi par une conception cultivée de la fragilité des femmes (jugées inaptes à certains types de travaux) » (Sen, 1993, pp.251-252.), des normes intériorisées sur les rôles familiaux attendus des deux sexes : « Les rôles sont clairement distingués au sein de l'union : la femme doit s'en tenir au rôle d'épouse et de mère et l'homme est censé assurer la sécurité économique du foyer en exerçant une activité économique » (Adjamagbo, *et al.*, 2006, p.4).

Selon le PNUD (2003), cette répartition de rôles et de responsabilités selon le sexe est encore présente à Madagascar : « Dans la société malgache, l'homme est, sans conteste, le chef de famille, avec une conception du rôle de l'homme et de la femme impliquant une répartition très nette des tâches. La norme veut que les biens productifs soient gérés par l'homme et que le couple vive dans le foyer masculin. Les femmes dépendent économiquement des hommes et se voient attribuer la responsabilité d'entretenir le foyer familial sous l'autorité de l'homme » (p.83).

Ainsi, dans la représentation commune, la distinction des rôles et des responsabilités au sein du couple crée au niveau des ménages différentes sphères de décision propres à chaque conjoint : les activités économiques à l'homme et les activités liées aux soins du ménage et des enfants à la femme.

Toutefois, cette division de la responsabilité n'est pas totalement discriminatoire envers la femme. Ainsi, dans la commune rurale d'Ampitatafika, en période de grossesse et après l'accouchement, par exemple, c'est l'homme qui s'occupe des tâches domestiques généralement assignées à la femme : la lessive, la corvée d'eau, la cuisine, etc. (Gastineau, 2005 ; Binet et Gastineau, 2008). De même, lorsque la femme est occupée dans des activités économiques, c'est le mari qui se charge des activités domestiques. « A Madagascar, même si les travaux domestiques sont largement pris en charge par les femmes et les petites filles, il n'est pas rare de voir les hommes malgaches faire la cuisine, la lessive ou prendre soin des enfants, même en bas âge » (Briet, 2007b, p.217). Nous avons vu également au chapitre III, que certaines femmes sont engagées dans des activités salariales comme le salariat agricole ou dans des activités entreprises en migration.

Les questions principales que nous nous posons sur l'organisation du travail au sein du couple sont donc les suivantes :

- Quelle est l'organisation générale des activités au sein du couple, c'est-à-dire qui fait quoi ? Pourquoi ? Et comment ?
- Quelles sont les sphères de décisions propres à chaque conjoint ou communes au couple ?
- Par rapport à la division sexuelle du travail ou des responsabilités existantes, quelle évolution ou quels changements remarque-t-on aujourd'hui et quels en sont les déterminants ?

Pour pouvoir répondre à ces questions, il nous faut d'abord voir, en dehors du contexte du marché, la répartition traditionnelle des activités dans l'exploitation familiale. Cela revient à

analyser les rapports sociaux de sexe à travers une brève revue de littérature sur le statut socio-économique de la femme malgache.

1- Revue de la littérature sur le statut de la femme malgache

D'une part, en sa qualité de mère, on accorde à la femme malgache un pouvoir surnaturel qui est celui de transmettre la fécondité aux autres éléments féconds de la nature. D'autre part, cette même qualité limite le rôle de la femme à la maternité et à l'entretien de sa famille et de son foyer.

1.1- La femme à l'origine de la vie

« A la différence d'autres peuples en Afrique, la femme malgache n'était pas opprimée de façon ouverte. Et ce, même si, aussi bien au sein de la famille que de la société, elle était dans certains domaines, bien soumise à des vexations. Cela étant, sa situation n'était pas partout la même dans les différentes régions du pays. C'est ainsi que chez les Sakalava, de la côte ouest par exemple, la femme mariée ne jouissait pas des mêmes droits que les femmes des tribus du Centre » (Vig, 1907, réédition 2003, p.13). Le bref parcours historique qui suit va confirmer cette situation décrite par ce pasteur, il y a un siècle.

« L'eau, la terre, le ciel et la femme se trouvent au centre des valeurs fondamentales des *vazimba*³⁷ pour appréhender la nature et l'environnement, pour comprendre l'origine du monde et leurs relations avec Dieu, pour gérer l'organisation sociale » (PNUD, 2003, p.34). Dans les contes et légendes de Madagascar, la femme est présentée comme la fille de Dieu (*Andriambavilanitra*) mais elle est également à l'origine de l'arrivée du riz sur la terre. « Parmi les hauteurs de l'Ankaratra (une région au centre des Hauts-Plateaux) se trouve une montagne appelée Ambohitrakolahy (ou littéralement colline des coqs), d'où serait descendue, venant du ciel, la fille d'Andriamanitra (Dieu), en apportant avec elle une poule et un coq rassasié avec du paddy (le riz non décortiqué). » (Callet, 1974, p14-15.). Une fois sur la terre, la femme a récupéré le paddy du jabot du coq pour les planter, et à travers les années, la culture du riz s'est répandue dans toute l'île. Cette ingéniosité de la femme ainsi que son rôle dans l'apport du riz, la base de l'alimentation des Malgaches, lui confèrent un statut particulier et un respect de la part des hommes. « Elle a contribué, dans ces récits, à donner toutes formes de vie essentielles et indispensables au milieu naturel. Indifféremment, elle peut engendrer des enfants ou faire produire les éléments nécessaires et vitaux au genre humain : tel le riz qui est la base de sa nourriture » (Ravelomanana, 1996, p.37).

³⁷ les *vazimb*as sont les premiers habitants à Madagascar

1.2- Statut de la femme à travers l'histoire de Madagascar : du XVI^{ème} siècle à l'indépendance

Donner aux hommes les activités qui nécessitent beaucoup de force physique et aux femmes celles qui en demandent le moins, tel est le principe qui régit la division sexuelle du travail en milieu rural malgache.

L'histoire de Madagascar montre que par le passé, l'acquisition des rizières s'effectuait par des conquêtes guerrières, par défrichement ou par des mariages politiques. Ces rôles incombaient aux hommes auxquels l'image de la force est associée. La transmission du patrimoine devient donc paternelle et le rapport de pouvoir s'installe (Meillassoux, 1975) « A partir du XVI^{ème} siècle, le pouvoir masculin s'instaure et se renforce à la fois au sein de la famille et de la société. La référence aux terres, aux maisons et aux tombeaux des ancêtres paternels (*anaran-drany*) devient prédominante sur le plan socio-économique. La valorisation de la filiation masculine dans la transmission de l'héritage patrimonial s'affirme et s'impose. Le rôle et l'image de l'homme en tant que chef de famille ainsi que la pratique de la polygamie sont solidement établis au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle sur les Hautes-Terres centrales et fortement institutionnalisés à travers les discours et les croyances royales » (PNUD, 2003, p.35).

Au XIX^{ème} siècle, avec l'arrivée du christianisme, l'image du statut divin de la femme a été reléguée au second plan. La conception biblique veut, en effet, que la femme (Eve) soit issue de la côte de l'homme (Adam), marquant ainsi sa subordination à l'homme. L'éducation des petites filles apportée par les missionnaires, d'origine européenne, était ainsi axée sur la formation de futures bonnes épouses, de bonnes mères de famille ou de domestiques (Ravelomanana, 1996). Malgré tout, cet effort de christianisation de la part des missionnaires a apporté une amélioration du statut de la femme. Ainsi, sous le règne de la reine Ranavalona II, un décret royal, « le Code des 305 articles » a été promulgué. Dans ce code, par exemple, des articles interdisent et punissent la polygamie et l'adultère des hommes, d'autres rendent la scolarisation obligatoire pour les deux sexes.

Durant la période de la colonisation (1896-1960), le statut des hommes a été de nouveau renforcé au sein de la famille et de la société à travers les impôts réservés aux hommes et l'éducation des filles réservées aux tâches ménagères. A cette époque, en effet, les hommes étaient soumis à un impôt individuel, le « *hetra isan-dahy* ». Ainsi, d'un point de vue social et économique, seuls les hommes existaient car ils étaient soumis à l'impôt. La femme pouvait travailler et s'adonner à une activité économique, mais elle ne pouvait pas acquérir le statut

d'actif et cela même si elle contribuait financièrement au paiement des impôts d'un homme de sa famille.

1.3- Le statut de la femme malgache depuis l'indépendance

Depuis l'indépendance en 1960, l'égalité de droits entre les deux sexes figure dans la Constitution des différents gouvernements qui se sont succédés. Depuis 2000, Madagascar s'est également aligné, à travers des programmes nationaux, sur l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement dont les principaux traitent de l'accès pour tous à l'éducation primaire, de la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. Dans les faits, Madagascar présente une grande parité dans les effectifs des scolarisés où un élève sur deux (49 %) à l'école primaire en 2008-2009 est une fille (MENRS, 2010) et cela depuis 1970 (Gastineau, 2011). On observe en outre un accès presque équilibré au marché du travail entre les hommes et les femmes (Nordman, 2010). Toutefois, les stéréotypes de genre sont encore très marqués et se perpétuent dans tous les domaines. Ainsi, dans le système éducatif, Gastineau (2011) remarque que « les filles et les garçons reçoivent un traitement différentiel basé sur des stéréotypes de genre. Les croyances essentialistes sur les qualités des filles et celles des garçons sont prégnantes et orientent les comportements des instituteurs mais aussi des élèves » (p.32). On attribue donc le balayage des salles de classe aux filles et le déplacement des tables aux garçons, en référence au principe de la division du travail, ou l'on encourage les garçons à devenir chef de classe même pour les plus timides, en référence à leur futur statut de chef de ménage, alors qu'aucune mesure n'est prise en ce sens pour les filles.

Si telle est alors la situation à Madagascar, la question la plus importante pour nous dans cette thèse est de savoir s'il existe une redéfinition des rôles au sein du ménage dans le contexte socio-économique actuel.

2-Statut actuel de la femme en milieu rural malgache

Dans certains domaines, la femme commence à avoir une autonomie de décision, que cela concerne sa vie privée ou celle de sa famille.

2.1- Les décisions liées au mariage et à la fécondité

En milieu rural malgache, divers facteurs liés au contexte socioéconomique, parmi lesquels la migration, la monétarisation de l'échange, les crises économiques ou encore la saturation foncière, font que les relations sociales deviennent plus individualistes. La femme dispose aujourd'hui de davantage de liberté dans le choix de son conjoint et possède un droit à l'accès à

la terre. Selon plusieurs études menées dans les Hautes-Terres (Augustins, 1973 ; Pavageau, 1981 ; Binet, 2007, Gastineau, 2005), à partir des années 1970, contrairement aux générations précédentes, les femmes disposent de plus d'autonomie dans le choix du conjoint. En effet, dans un souci de garder le patrimoine terrien au sein de la famille, les mariages malgaches étaient auparavant arrangés par les familles. Aujourd'hui, les familles interviennent de moins en moins dans le choix du futur époux ou future épouse de leurs enfants.

Mais une fois dans le foyer, la femme devient socialement et économiquement subordonnée à l'homme. Celui-ci est désigné automatiquement comme chef de ménage. Dans une communauté paysanne, il y a une reconnaissance sociale dans le fait de devenir parents et d'avoir un foyer. Une fois que le couple met au monde un enfant, les parents perdent leur nom pour être appelés « *maman'i R... et dadan'i R...* » C'est-à-dire « mère de R... et père de R... ». Pour la femme, le fait d'être mère n'est pas encore une condition suffisante pour lui permettre de construire un foyer et de devenir chef de ménage, comme nous l'avons relevé dans l'observatoire d'Ambohimahasoa. En effet, il est encore difficile pour les paysans de concevoir qu'une mère célibataire, c'est-à-dire qui a eu des enfants avant le mariage, puisse créer un foyer à elle seule. Même si elle en est capable, elle restera dans sa famille.

Les premières responsabilités de la femme restent l'entretien du ménage et de la famille dont elle conserve pleinement la prise de décision, même si après concertation la décision est prise conjointement avec le mari. En ce qui concerne les activités économiques, la femme a toujours participé aux travaux agricoles, principalement le repiquage ou la culture de légumes. Nous verrons qu'elle assume cependant progressivement des activités économiques rémunérées ou génératrices de revenu à travers par exemple le salariat agricole, le transpostage, le vannage ou la pêche, et qu'elle est autonome dans le choix des activités entreprises et de la gestion de son revenu.

2.2- Les décisions liées aux activités économiques et aux revenus

En termes de pratique d'une activité économique, le tableau n°86 montre que les femmes disposent d'une grande liberté de décision. En effet, en tant que conjointe, elles sont environ 97% à décider seules de s'adonner à une activité économique.

Tableau n°86 : Personne qui décide la pratique d'une activité économique dans le couple

Lien de parenté	L'individu même (homme ou femme)	Le mari et la femme	Les autres membres du ménage	Total	Effectif
Chef de ménage	97,0	1,6	1,4	100	499 ³⁸
Conjointe	96,6	2,0	1,5	100	407
Total (%)	96,8	1,8	1,4	100	
Effectif	877	16	13	906	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En cas de migration temporaire de travail de son mari, la femme se substitue à lui dans les activités agricoles telles le labourage, le plantage, ou s'adonne à des activités rémunérées telles le salariat agricole ou le transpostage de briques. Ces situations remettent donc en cause la sphère productive limitée à la seule décision du mari. C'est aussi la femme qui « tient la bourse » du ménage. Lorsque l'homme trouve un travail salarié ou obtient un revenu d'une quelconque activité, il donne la presque totalité du revenu à sa conjointe, qui a donc une part prépondérante de décision dans la gestion de revenu du ménage,

« *L'argent, c'est la femme qui le gère car elle connaît tout, c'est elle qui s'occupe de la maison* », Mr Jean-Marie, 57 ans.

« *C'est du domaine de la femme de gérer l'argent, elle sait ce qui manque à la maison* » Mr Serge, 28 ans.

En ce qui concerne la décision de l'affectation du revenu, le tableau n°87 montre que chacun peut être maître de son propre salaire, et surtout pour les femmes. Cependant, cette situation ne signifie pas qu'au sein du couple le conjoint ne soit pas consulté.

Tableau n°87: Décision de la gestion du revenu d'une activité rémunérée dans le couple

Lien de parenté	L'individu même	Le mari et la femme	Les autres membres du ménage	Total
Chef de ménage	14	18	8	40
Conjointe	30	10	-	40
Effectif	44	28	8	80

Source : Entretiens, Ambohimahaso, Aout 2011

³⁸ Parmi les 516 chefs de ménages, 17 sont inactifs

Dans l'observatoire d'Ambohimahasoa, les décisions qui touchent les dépenses quotidiennes du ménage, notamment en matière d'éducation, de santé ou de nourriture, sont du ressort de la femme. D'ailleurs, le salaire qu'une femme peut gagner est directement affecté à ces postes de dépenses. Les décisions qui concernent les activités productives, l'exploitation agricole ou l'élevage sont une prérogative de l'homme. Toutefois, il devient fréquent que la femme soit aussi consultée. Certes, l'homme est maître de lui-même dans la gestion de son revenu, mais généralement il fait part à sa femme de ses intentions d'affectation du revenu. Le revenu de l'homme est directement alloué aux investissements productifs comme l'achat de bétail, d'outils agricoles ou le versement de salaires agricoles, mais s'il n'a pas d'intention particulière d'investissement, il donne une totale liberté à la femme dans la répartition du revenu.

«Lorsque je reçois un salaire, je pense directement à une part que je peux investir dans les activités aux champs ou dans l'élevage. Mais je ne prends pas directement cette somme si cela n'a pas été convenu auparavant avec ma femme, que ce soit si j'achète un poulet avec mon salaire au retour de mon travail ou que l'argent serve au salariat agricole. C'est quand j'arrive à la maison que je lui fais part de mes intentions, et qu'elle aussi me fait part des priorités, et on prend ensemble les décisions. Il arrive même que l'on ne touche pas à l'argent, c'est vraiment selon la situation » Mr Christophe, 37 ans.

Ainsi, au niveau du couple, la femme est libre dans la décision de pratiquer une activité économique et dans la gestion du revenu du ménage. Mais dans la pratique, quelles sont les contraintes socio-économiques qui font que la femme se tourne vers tel ou tel type d'activités ?

3-Organisation des activités productives

Comme nous l'avons dit dans le chapitre introductif, en milieu rural des Hauts-Plateaux malgaches, la mécanisation agricole n'est pas possible. Les grands travaux agricoles requièrent donc encore une quantité conséquente de main-d'œuvre. Pour respecter le calendrier cultural, il est nécessaire que tous les membres de la famille s'appliquent en même temps aux activités agricoles : les hommes, les femmes et les enfants.

Il existe une relation entre les activités économiques et l'organisation de la main-d'œuvre. Pour Chayanov (1923, réédition 1990), le choix des activités économiques repose sur la force de travail disponible au sein du ménage et de la communauté. Ici, cette force de travail est au centre des possibilités d'entraide et de salariat agricole. Pour Meillassoux (2005), ce sont les

besoins en travailleurs qui définissent les tâches des différents membres du ménage. Enfin, pour Tilly *et al.* (2002), contrairement à Meillassoux, c'est le besoin en revenu qui détermine la main-d'œuvre à monopoliser pour faire fonctionner l'économie domestique. En termes d'organisation propre, des concepts tels que la division sexuelle du travail (Becker, 1985), la répartition des tâches productives et reproductives (Meillassoux, 1992) ou la division familiale du travail (Barrère et Maurrison, 1982) sont apparus tout en distinguant les intérêts et les inconvénients de chaque système d'organisation.

Pour survivre, les ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoa doivent assurer la continuité des travaux agricoles et avoir la possibilité de diversifier leurs sources de revenu. Mais comme nous le savons, le capital économique et financier des ménages est limité. La diversification des sources de revenu repose donc essentiellement sur la main-d'œuvre familiale, plus précisément sur le nombre d'actifs disponibles. Ainsi, nous cherchons à comprendre quel système d'organisation de la main-d'œuvre les ménages de l'observatoire adoptent pour assurer la diversification de leur revenu, cela en tenant compte des paramètres suivants :

- Rapports sociaux de sexe. Comme l'agriculture constitue encore la principale activité économique des paysans et qu'une forme de mécanisation n'est pas possible, il y aura une perpétuation, du moins pour le moment, de la division traditionnelle des activités dans l'exploitation familiale ;
- Opportunités de travail rémunéré. Ici, on retrouve le rôle de la qualification et de l'expérience acquise pour accéder aux activités ;
- Besoins financiers. A notre avis, ils sont à l'origine des bouleversements dans l'organisation générale des activités.

Nous posons comme hypothèses principales que :

- Des individus déclarés inactifs, comme les enfants scolarisés et aides familiales, peuvent en situation de besoins financiers devenir temporairement des actifs (chapitre III),
- Entre les adultes actifs, même s'il existe une division sexuelle du travail, il peut exister selon la contrainte de temps et les opportunités de travail, une substitution des activités domestiques et économiques chez les individus au sein du ménage.

3.1-La répartition des activités agricoles dans le couple

Nous nous intéressons principalement aux activités effectuées au village. Nous analyserons les activités domestiques et les principales activités productives à savoir l'agriculture, l'élevage et

le salariat agricole. Nous savons en effet que la pratique des activités en dehors de la commune est réservée à 21,5% des ménages. Avant de voir en détail l'organisation du travail par individu, décrivons d'abord les différentes étapes des travaux agricoles.

3.1.1- Calendrier et processus agricole

La culture du riz se pratique selon deux saisons, la saison du *vary be* et la saison du *vary aloha*. Le tableau n°88 résume le calendrier rizicole dans l'observatoire d'Ambohimahasoa.

Tableau n°88: Calendrier rizicole de l'observatoire d'Ambohimahasoa

Saisons	Saison du « vary aloha »											
Travaux	Oct 2007	Nov 2007	Déc 2007	Janv 2008	Fev 2008	Mars 2008	Avr 2008	Mai 2008	Juin 2008	Juil 2008	Août 2008	Sept 2008
Labour								*	*			
Piétinage										*		
Repiquage										*		
Désherbage	*											*
Récolte			*	*								
	Saison du « vary be »											
Labour											*	*
Piétinage												*
Repiquage	*	*										
Désherbage		*	*	*								
Récolte						*						

Source : Enquêtes communautaires, observatoire d'Ambohimahasoa, ROR, 2008.

La saison du *vary be* se situe durant la saison des pluies (Novembre-Décembre) où la plupart des rizières peuvent être cultivées. Les travaux de labour commencent très tôt, vers le mois d'Août mais le repiquage ne s'effectue que la période de pluie venue. Le désherbage commence un mois après le repiquage et la récolte se situe généralement au mois de Mars. Durant la saison du *vary aloha*, seule une minorité de paysans peuvent cultiver car elle dépend de la situation géographique des rizières par rapport aux barrages et de leur fonctionnalité. Le site d'Ampitana dispose de deux barrages, Vatositry et Andoharondra. Pour le site d'Ambalakindresy, seul le *fokontany* d'Antsiho en est doté. L'avantage du *vary aloha* est que la saison de récolte se situe généralement dans la période de soudure (Décembre-Janvier). En effet, pour ce riz, la période de labour se situe entre Mai et Juin et le repiquage s'effectue au mois de Juillet, sachant que les plants mettent quatre à six mois pour produire.

Pour respecter le calendrier agricole, la culture du riz exige des travaux intensifs. Ainsi au début de la période des pluies, les paysans commencent à préparer le sol. Il s'agit d'abord de labourer la rizière puis de préparer l'irrigation. Une fois l'eau des canaux passée dans la terre bêchée, les paysans s'adonnent à l'émottage. Il s'agit de faire venir des bœufs dans les rizières afin qu'ils ramollissent les mottes. Cette étape peut durer une journée entière car les bœufs ne peuvent s'arrêter qu'une fois que le sol ne forme plus qu'un seul tapis homogène. L'émottage constitue également un moment de divertissement privilégié des paysans. En effet, c'est une occasion, surtout pour les hommes de montrer leur force et leur capacité à maîtriser les différentes techniques de domination des bœufs et pour les jeunes hommes d'apprendre cette activité. Cette dernière est dangereuse car pour faire aller et revenir les bœufs dans la rizière, il faut les provoquer à coup de cravache, assimilant ainsi cette activité à une « lutte contre les taureaux ».

Par la suite, on commence à transporter les engrais dans les rizières. Lorsque la terre est préparée, les paysans procèdent au repiquage. Pour cela, il faut transplanter les jeunes pousses de riz de la pépinière aux rizières. Les plants sont attachés en bottes et repiqués un par un en respectant des espacements réguliers. Le repiquage s'effectue en reculant d'une extrémité de rizière à l'autre et chaque rangée de plants est espacée d'un pas.

Les paysans procèdent ensuite au sarclage ou l'arrachage de mauvaises herbes. Les engrais sont en effet constitués de fumure d'animaux et des graines de graminées peuvent pousser et étouffer les plants de riz. Une fois les paddy mûrs, les paysans s'occupent de la moisson. Les gerbes sont transportées à terre et sont mises en battage. C'est un procédé qui consiste à frapper les gerbes contre de grosses pierres pour en décoller les graines. Par la suite, les graines de paddy passent dans une ratissoire, pour éliminer les restes de paille. A la fin, les paysans mettent leurs récoltes dans des sacs et les transportent dans leur maison. Les récoltes seront séchées, dans les cours ou sur les routes, au soleil.

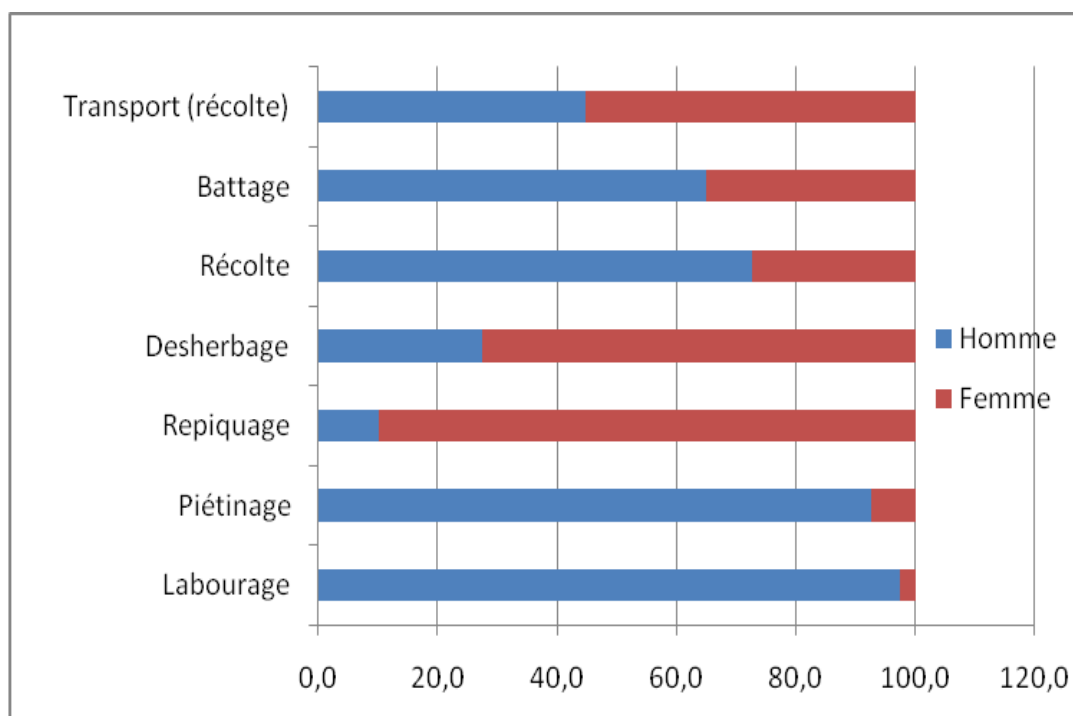
3.1.2- La répartition des tâches agricoles

La littérature montre qu'il existe une division sexuelle des activités agricoles chez les Malgaches. « Dans les travaux aux champs, les hommes et les femmes avaient, bien entendu, leurs spécialités respectives. Ainsi, le bêchage, l'irrigation et l'émottage des rizières voyaient, pour l'essentiel, la contribution masculine au labour du printemps [...]. Il revenait aux femmes en revanche de transplanter le riz. A elles, en effet, d'arracher les plants dans les pépinières, de les attacher par bottes et de les transporter sur la tête jusqu'aux rizières pour ensuite les

repiquer dans la bourbe [...]. De plus le sarclage des mauvaises herbes était également réservé aux femmes ; tout comme il leur incombera encore, après que les hommes se seront occupés de la moisson, de transporter les gerbes jusqu'aux aires de battage. Et de les battre sur la pierre destinée à cet usage. Et même après que les gerbes empilées là auront été battues, ce sera encore à elles de s'aider d'une ratissoire pour lancer le tout en l'air et permettre au vent d'emporter les pailles et les balles. » (Vig, 1907, réédition 2003, p.29-30)

Aujourd'hui encore, cette division sexuelle du travail est présente pour certains travaux rizicoles. En effet, selon le graphique n°13, les activités de labour et de piétinage (émottage) restent des activités spécifiquement masculines. A plus de 90%, elles sont effectuées par les hommes. A l'inverse, le repiquage et le désherbage restent des activités pratiquées majoritairement par les femmes. Le reste des travaux, c'est-à-dire la récolte et le transport, commencent à être effectués indifféremment par les deux sexes.

Graphique n°13: Participation des individus aux travaux rizicoles selon le sexe



Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, les travaux qui nécessitent beaucoup de force physique et qui peuvent impliquer des dangers comme le labourage et l'émottage sont encore réservés aux hommes. Les femmes quant à elles s'occupent des activités qui demandent peu de force comme la plantation et l'entretien de la culture. Cependant, aujourd'hui, avec la contrainte du temps et de la main-d'œuvre, cette règle se trouve bouleversée pour certaines activités. Les hommes et les femmes

s'entraident afin que la culture du riz soit effectuée suivant le calendrier cultural ou que les récoltes soient transportées à temps dans les greniers. De même, la contrainte du temps et la contrainte économique poussent les femmes à prendre l'*angady*³⁹ pour labourer avec leur mari. Dans les champs, il est très fréquent que les femmes labourent les parcelles en colline, et, lors de la période de récolte, ce sont elles qui arrachent et déterrent les tubercules. Cependant, en ce qui concerne le repiquage, bien que les hommes commencent à apporter leur aide dans ce travail qui nécessite peu de force mais beaucoup d'endurance⁴⁰, le travail demeure encore réservé à la femme. En effet, chez les Malgaches, on associe à la femme une croyance selon laquelle elle a un pouvoir de rendre féconds les éléments de la nature (Ravelomanana, 1996). Ainsi, pour que les plants de riz puissent apporter plus tard beaucoup de graines, il faut qu'ils soient uniquement repiqués par les femmes. « Les gestes et le travail de la femme ont une grande signification : la femme les accomplit, d'une part, à l'intérieur d'un cycle cosmique avec des interdits et, d'autre part, en une année de cycle temporel, la solidarité de la femme et de l'agriculture expliquant les activités agricoles strictement féminines. La femme malgache apporte le semis aux champs ; c'est elle qui repique le riz, augmentant ainsi la fécondité des semences en son contact. Car elle est supposée marquée d'une puissance de fertilité et d'une puissante dose d'érotisme. La femme a une influence sympathique sur les semailles. On peut donc nier le caractère rituel des coutumes agraires ; leur but est naturellement d'assurer une très bonne récolte. Les forces dont dépend cette dernière sont innombrables mais le rôle de la femme y est incontestable » (Ravelomanana, 1996, p.44). Nos entretiens à Ambohimahasoà, montrent que chez les paysans qui adoptent le système de riziculture intensif (SRI⁴¹), le travail masculin dans le repiquage consiste non pas à repiquer mais à faire les installations techniques.

Le graphique n°13 nous montre également que l'implication massive des femmes dans les activités agricoles s'effectue à partir du repiquage. Cela s'explique par la migration temporaire masculine de travail. En effet, on s'aperçoit que le calendrier agricole (Tableau n°88) se recoupe parfaitement avec le calendrier de départ des migrants (graphique n°12). En 2008, en effet, le graphique montre que les paysans retournent dans leur village aux mois de Mars et d'Avril pour la récolte. Ensuite, à partir de Mai jusqu'au mois de Juillet, le nombre de migrants augmente, pour diminuer aux mois d'Août-Septembre, période des grands travaux. Une fois les

³⁹ Sorte de bêche, c'est l'outil traditionnel pour labourer les champs et les rizières.

⁴⁰ Le repiquage implique de se courber tout au long du travail.

⁴¹ La technique du SRI implique de repiquer des plants de riz les plus jeunes possible, de respecter le repiquage en ligne et en carré d'une distance moyenne de 20 à 50 cm entre les jeunes plants.

principaux travaux effectués, les hommes partent massivement de nouveau pour une durée plus ou moins longue.

Comme il a été mentionné, hommes et femmes peuvent travailler en dehors de l'exploitation familiale mais c'est l'opportunité de travail et l'avantage comparatif que détient chaque individu au sein du couple qui en conditionnent l'accès. Comme les travaux masculins sont davantage rémunérateurs et les opportunités de travail en migration largement destinées aux hommes, ces derniers comme dans la théorie de Becker (1981, 1985) détiennent un avantage comparatif sur le marché. De même, la période de culture correspond à la période de soudure, et donc la migration temporaire de travail est une nécessité. Le couple n'a d'autre choix que de se répartir les activités, laissant à la femme la responsabilité et la réalisation des activités économiques au village. Cette situation pourrait donc bien avoir des conséquences sur les charges de travail de la femme.

3.2- Organisation journalière des activités économiques et domestiques dans le couple

Pour décrire les différentes activités entreprises par les hommes et les femmes durant les périodes de culture de riz, nous utilisons comme outil d'analyse l'horloge des activités journalières⁴². Il s'agit d'une description des différentes activités réalisées par catégories de personnes (homme, femme, enfants) sur une période de 24 heures. L'horloge des activités journalières permet de distinguer les différents travaux alloués à chaque membre de ménage et de distinguer les charges de travail entre les différentes saisons.

Dans notre étude, deux horloges ont été confectionnées sur la base de nos entretiens dans l'observatoire d'Ambohimahaso (graphique n°14). Ainsi, nous avons demandé à 40 hommes et 40 femmes, chefs de ménage et conjoints, de décrire toutes les activités entreprises entre le lever et le coucher, tout en mentionnant l'heure à laquelle débute et finit chaque activité. Par la suite, nous avons listé les différentes activités selon les horaires pour avoir la durée moyenne allouée à chaque activité.

⁴² Cet outil est utilisé par, le FAO et le FNUAP, voir, Programme « d'Analyse Socio-Economique selon le Genre », FAO, 2002.

3.2.1- Organisation journalière des activités durant la période de culture de riz

culture de riz

Graphique n°14: Organisation journalières des activités en période de culture du riz

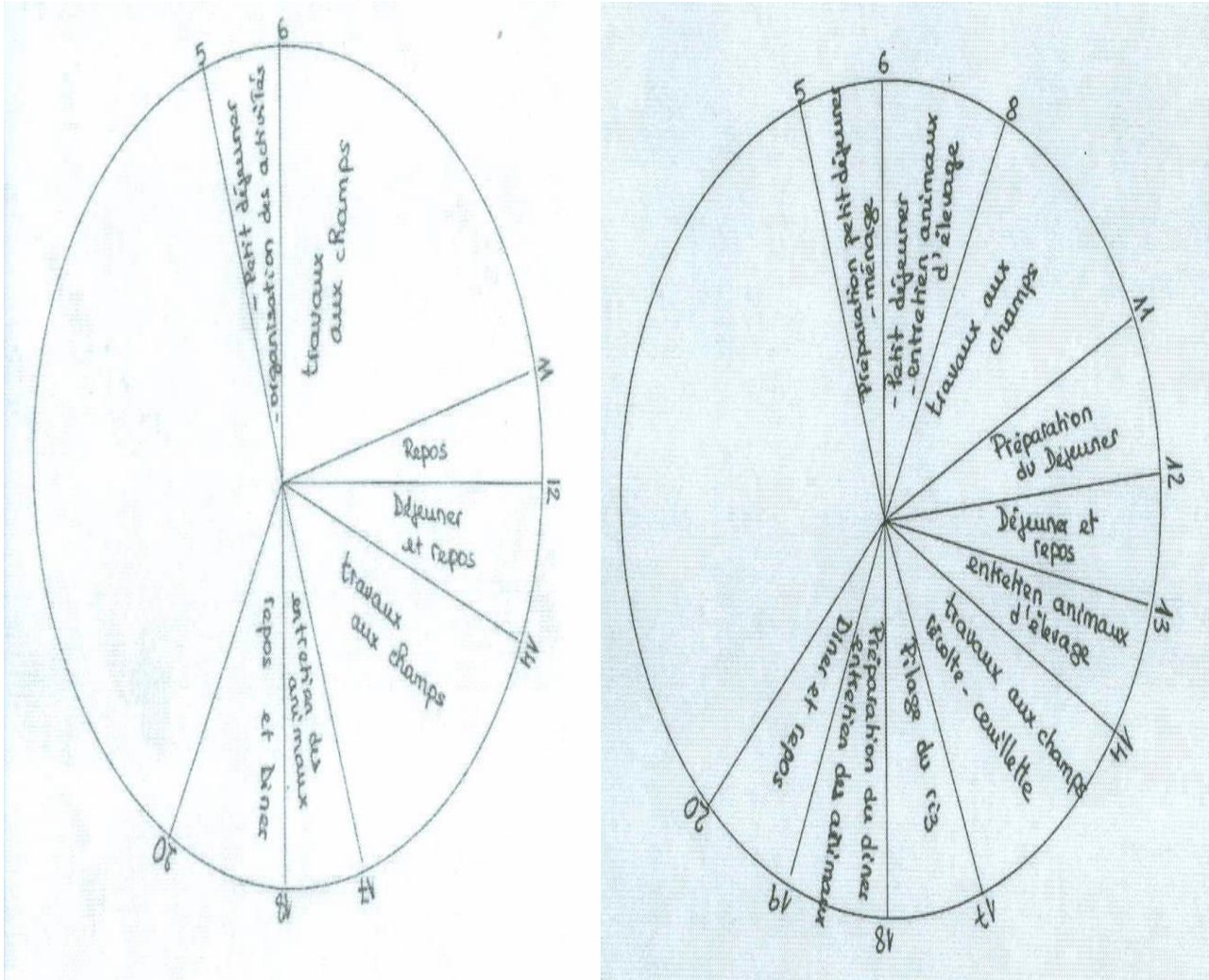


Figure n°1: Horloge des activités journalières des hommes Figure n°2: Horloge des activités journalières des femmes

Source : Entretiens Ampitana, Août-Septembre 2011

Durant la période de culture, de Septembre à Novembre, le réveil des paysans est à cinq heures du matin et le coucher vers huit heures du soir. La répartition des activités entre les membres actifs du ménage s'effectue selon un ordre plus ou moins établi. Pour les femmes, il s'agit des activités domestiques, l'entretien des animaux d'élevage, le commerce et certains travaux des champs tels la culture, l'arrosage, l'entretien, la récolte, et même le labourage des petites parcelles en colline. Il revient par contre aux hommes d'effectuer toutes les activités qui touchent à la préparation du sol, la préparation des plants de manioc, de patates et la garde du bétail.

L'entretien des animaux d'élevage consiste à les faire entrer et sortir de leurs habitats, pour le bétail de leur préparer et donner à manger. Par exemple, la nourriture des porcs est un mélange de légumes, de provende et autres ingrédients que l'on doit faire cuire. Pour nourrir les bœufs, il faut aller chercher et couper de l'herbe tous les jours, les surveiller afin qu'ils ne détruisent pas les cultures des autres, etc. Quant aux produits de la récolte ou de la cueillette, ils sont généralement destinés à la consommation. Tous les après-midi, les femmes avant de rentrer arrachent des tubercules ou récoltent des légumes pour accompagner le riz du soir.

Les deux horloges nous montrent que les femmes sont plus actives que les hommes durant les périodes de culture où elles doivent assumer à la fois les travaux domestiques et les travaux aux champs. Si, dans la journée, les hommes peuvent bénéficier d'un temps de repos pouvant aller jusqu'à trois heures, les femmes ne disposent que d'une heure. Cela s'explique par le temps accaparé par les travaux agricole, généralement identique à celui des hommes, et le reste du temps qui est pris par les activités domestiques. Selon les études du PNUD et de l'INSTAT (2001), en milieu urbain, les femmes actives de 15 à 49 ans s'affairent à une activité économique journalière de 6 heures et 10 minutes contre 7 heures et 35 minutes pour les hommes. En milieu rural, la durée est équivalente pour les deux sexes : 7 heures et 40 minutes. En ce qui concerne les activités domestiques, en milieu urbain, les femmes y consacraient 3 heures et 45 minutes par jour contre seulement 56 minutes pour les hommes. Dans les zones rurales, la durée journalière des tâches domestiques est respectivement de 3 heures et 31 minutes pour les femmes et 39 minutes pour les hommes. Ainsi, à Madagascar, les tâches domestiques restent en général assignées à la femme.

Il y a trente ans, selon une étude de Kottak (1980), menée à Ivato, située à 90 km d'Ambohimahasoa, la journée d'une paysanne betsileo se déroule comme suit : « Elle se lève entre cinq et six heures le matin, se lave, prépare le riz mou qui est servi entre six et sept heures avec du lait concentré ou du lait frais, du temps où il y avait encore des vaches à Ivato. Aux environ de sept heures, elle donne de la nourriture à la volaille... certaines femmes sortent du paddy de leur grenier et le mettent à sécher au soleil avant de le piler. A huit heures, certaines commencent à piler le paddy avec un mortier et un pilon en bois. D'autres s'activent dans leur jardin potager. Entre neuf et onze heures, les femmes préparent le repas du midi. Les betsileo prennent leur repas principal vers midi. Ils ne retournent au travail qu'à deux heures. Après le repas, ils se rendent visite ou bavardent sur le pas de leur porte. En début d'après midi, les femmes tressent des nattes ou des paniers... Plus tard, elles se regroupent devant quelques cases pour piler du riz. Vers quatre heures et demie ou plus tard, après qu'elles aient décortiqué

le riz prévu pour le lendemain, les femmes rentrent les animaux de la basse-cour. A cinq heures, elles préparent le dîner... les habitants d'Ivato dînent autour de six heures et demi. A huit heures, la plupart sont au lit » (selon une traduction de Ramaholohaso, 1992, cité par Briet 2007b, p.217).

En effectuant une comparaison de l'horloge des activités journalières des femmes de cette époque à celle d'aujourd'hui, nous remarquons que le temps de travail des femmes a beaucoup augmenté. La diversification des activités les amène à exercer des travaux supplémentaires, à organiser leur journée de travail et même à remplacer leur mari.

3.2.2- Substituabilité des tâches dans le couple

Jusqu'à l'âge de l'adolescence, les habitants des Hautes-Terres éduquent indifféremment leurs enfants aux travaux domestiques. A Ambohimahaso, par exemple, les filles et les garçons peuvent garder ensemble les bœufs, collecter de l'eau et du bois, transporter des engrais ou garder les plus petits. La première conséquence de cette situation est que généralement, l'homme ne prend plus part aux travaux ménagers une fois que ses enfants sont en mesure de les effectuer. La deuxième conséquence est que lorsque la femme n'est pas en mesure d'accomplir les tâches ménagères pour diverses raisons telles l'accouchement, la maladie, qu'elle soit occupée aux champs ou qu'elle trouve un travail salarié, c'est le mari qui s'adonne aux activités domestiques.

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, les membres de la famille discutent le soir de leurs activités journalières, de ce qui est fait et de ce qui devrait être fait le lendemain. La main-d'œuvre est alors répartie le soir par le chef de ménage en concertation avec les autres membres, selon les activités prioritaires à effectuer. Ainsi, le mari peut remplacer la femme dans ses activités afin qu'elle puisse s'adonner au salariat agricole ou des enfants peuvent manquer l'école le lendemain pour aider leurs parents, comme nous le verrons plus loin.

Nous avons vu qu'une fois les grands travaux agricoles terminés, les hommes peuvent partir en migration ou exercer des activités salariées dans la commune, laissant sous la responsabilité des femmes l'entretien de la culture de riz et des animaux d'élevage. En dehors du riz, on trouve des cultures de légumes et de tubercules comme le manioc, les patates, les choux, les haricots, les pommes de terres, etc. Ces derniers assurent la subsistance, en autoconsommation ou grâce au revenu complémentaire procuré pour acheter du riz, durant la période de soudure jusqu'à la prochaine récolte de paddy. Ces cultures sont également prises en charge par les femmes, du bêchage des terres en colline jusqu'au plantage en passant par l'arrosage.

Outre les travaux dans l'exploitation familiale, durant la période de soudure et à chaque période de migration temporaire de travail des maris, les femmes deviennent à titre temporaire le premier responsable économique de leur foyer. Elles doivent donc, elles aussi, trouver d'autres sources de revenu monétaire pour le ménage. Certaines s'adonnent donc à la vannerie pour commercialiser les produits au marché d'Ambohimahaso, d'autres font du salariat agricole, partent à la cueillette ou à la pêche à l'écrevisse.

Les interviews auprès des hommes mariés chefs de ménage confirment l'importance du travail de leur conjointe et la part de revenu qu'elles peuvent apporter pour la survie du ménage. Les paysans disent à ce sujet que, « *mifameno ny asan'ny mpivady* » c'est-à-dire que les activités des époux sont complémentaires. Cependant, l'idée de l'homme en tant que pourvoyeur et premier responsable économique du ménage reste répandue. C'est d'ailleurs prouvé par l'importance accordée au revenu monétaire issu du salariat agricole ou de la migration apporté par le mari. Les interviews suivantes donnent une vision globale de la perception du rôle économique et social de l'homme et de la femme. Certes, la perception du travail est inégalitaire mais l'importance du travail de la femme est néanmoins reconnue. Il en ressort même chez certains l'idée que le couple est conjointement responsable de la survie du ménage. C'est donc l'organisation globale des activités au sein du couple qui permet la diversification du revenu et la continuité des activités agricoles.

Interview de Mr François, 52 ans

A votre avis, qui a le plus d'activités, les hommes ou les femmes ?

«Les hommes ont plus d'activités que les femmes, de plus ils doivent veiller à la bonne marche des activités économiques en dehors pour assurer la survie de la famille ».

Devrait-on alors décharger certaines activités des hommes pour les femmes ?

«Oui, couper les plants de manioc et les planter comme je le fais maintenant est une activité que l'on peut donner à ma femme. Cependant, si on est tous les deux à l'extérieur, il n'y aura personne pour s'occuper des activités domestiques. Durant la période de culture, il peut arriver que l'homme s'occupe de trois à quatre activités dans la journée. Même si on voulait que les femmes nous accompagnent dans les travaux aux champs, ce n'est pas bien de délaisser la vie domestique, car les enfants peuvent en souffrir. Alors, on laisse l'activité pour continuer le lendemain. En plus, qui va s'occuper du repas alors que les travaux nécessitent beaucoup de force physique ? La femme a pour premier rôle l'entretien, ensuite de conseiller, de donner ses idées ».

Si votre femme devait alors faire du salariat agricole, l'en empêcheriez-vous ?

« Si la femme veut effectuer un travail salarié, il ne faut pas l'en empêcher, car cela veut dire qu'il y a un besoin d'argent et qu'elle a la volonté de participer aux besoins de la maison. Mais il faut que quelqu'un reste pour s'occuper de la maison, il faut se répartir les tâches ».

Que pensez-vous des hommes qui repiquent avec leurs femmes alors ?

« Comme nous sommes dans la nécessité aujourd'hui, si moi-même je savais repiquer, j'aurais repiqué avec ma femme et mes enfants. Les hommes ne devraient pas repiquer, mais comme les temps sont durs et qu'il est difficile de trouver de la nourriture, les hommes se mettent à aider dans le repiquage pour accélérer les travaux ».

Interview de Mme Faramalala, 36 ans.

Que pensez-vous des femmes et des hommes qui commencent à s'occuper des activités qui ne leur étaient pas destinées avant, comme le labourage, le repiquage ou autres ?

« Je trouve qu'être complémentaires dans les couples, c'est bien. C'est nécessaire surtout de nos jours, car il est devenu difficile d'entreprendre toute seule ses propres activités. Moi par exemple, je ne peux pas labourer à cause de ma santé. Par contre quand je repique, mon mari vient m'aider s'il a le temps ».

A votre avis, qui a le plus d'activités, les hommes ou les femmes ?

« Si l'on considère le temps à passer et les déplacements pour faire une activité, je trouve que les femmes ont plus à faire que les hommes pourtant le travail n'est pas le même que celui des hommes ».

Que pensez-vous de cette situation alors ?

« Il faut encourager les autres femmes à travailler. La vie est très difficile, ce n'est pas bien de rester à ne rien faire ».

Cela veut dire que vous ne voulez pas changer cette situation ?

« Dans mon cas, je ne peux pas dire que mon mari ne travaille pas, son travail est même dur et je n'aurai pas la force de le remplacer, alors je préfère que la situation reste comme elle est ».

Interview de Mme Gorethie, 38 ans.

Que pensez-vous des femmes et des hommes qui commencent à s'occuper des activités qui ne leur étaient pas destinées avant, comme le labourage, le repiquage ou autres ?

« C'est-à-dire qu'aujourd'hui avec la pauvreté, chaque personne essaye de travailler comme elle peut pour la subsistance de sa famille. En plus, avec le miralenta⁴³, on dit qu'il n'y a plus de travail réservé à l'homme ou à la femme, alors les femmes commencent à prendre l'angady ».

Et les hommes, qu'est-ce qu'ils font pour aider les femmes ?

« Ils font le labourage des terres sur les collines lorsqu'ils ne sont pas occupés, ou ils s'occupent des activités domestiques lorsque les femmes trouvent un travail salarié. Les activités des femmes restent les activités des femmes, on ne peut pas demander à nos maris de repiquer ou de semer ».

Que pensez-vous de cette situation alors ?

« Je ne sais pas trop quoi en penser, la vie devient difficile aujourd'hui, les couples ne peuvent que s'entraider entre eux ».

Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahaso, ce ne sont plus seulement les rapports sociaux de sexe qui conditionnent le travail des époux mais de plus en plus le contexte économique et la pauvreté.

L'opportunité de travail et l'avantage comparatif conditionnent l'accès pour chaque individu du couple au travail salarié en dehors de l'exploitation familiale. Avec la substituabilité des tâches et des responsabilités, le travail du couple est de plus en plus perçu comme coopératif. Bien que le travail domestique ne débouche pas sur un revenu monétaire, il commence pourtant à acquérir une certaine reconnaissance de la part des hommes.

Malgré tout, la situation actuelle désavantage encore les femmes par rapport aux hommes. Il y a peu d'opportunité de travail salarié pour les femmes et lors de la migration des hommes, elles sont surchargées de travail.

Sur le plan social, le statut de la femme n'est pas égal à celui de l'homme. Elle est une personne dépendante de son mari car ce dernier reste le premier pourvoyeur économique du ménage. Dans les activités manuelles, la valeur d'une activité économique et par conséquent le statut social qui en découle se mesure au temps consacré à l'activité et surtout à la force nécessaire pour l'effectuer. Ainsi, le labour n'est pas comparable au repiquage, ni à l'entretien

⁴³ Traduction du concept « genre ». Ce terme est en cours de vulgarisation à travers les campagnes de sensibilisation sur « la discrimination envers les femmes », organisés par le Ministère de la Population et certaines ONG ou organismes internationaux, comme le PNUD ou le FNUAP.

des cultures. Rappelons que, pour une durée similaire de travail journalier, les hommes gagnent 1600 Ariary pour le labour tandis que les femmes gagnent 1400 Ariary pour le repiquage.

De même, à revenu égal, le tressage n'est pas égal à la fabrication de briques ou de tuiles⁴⁴. L'homme détient l'avantage comparatif sur le marché. Avec la diversification des activités et des sources de revenu, les activités économiques des femmes sont donc bien perçues car le statut de l'homme en tant que chef de ménage est maintenu par un revenu supérieur à celui de sa conjointe. Le revenu de la femme est aussi en général ponctuel, et symboliquement reste donc complémentaire.

Les travaux manuels et les emplois occasionnels sont donc loin de rendre égaux les statuts de la femme et de l'homme. Nous retrouvons ici tout l'enjeu de l'éducation pour favoriser l'insertion des femmes sur le marché du travail. Ceci nous amène donc à voir la situation de la scolarisation des enfants dans l'observatoire.

II- La main-d'œuvre infantine

Dans cette section, nous nous interrogeons sur le rôle des enfants dans l'organisation des activités économiques et domestiques du ménage. En effet, un actif sur dix à Ambohimahasoa est un enfant de 6 à 17 ans. Par ailleurs, il est communément admis que la lutte contre la pauvreté doit se tourner vers un investissement éducatif pour les enfants. Ainsi, nous tenterons également de voir dans cette partie la perception des parents sur la scolarisation :

- Qu'attendent-ils de la scolarisation de leurs enfants ou autrement dit, à quelle logique correspond la scolarisation à Ambohimahasoa ?
- La scolarisation et le travail des enfants sont-ils complémentaires ou concurrents ? Le travail des enfants implique-t-il la déscolarisation ou l'abandon temporaire de l'école ? Rappelons que certains travaux agricoles nécessitent le recours simultané au travail de plusieurs personnes.
- Dans un contexte de pauvreté et de saturation foncière, la scolarisation entre-t-elle dans une stratégie de qualité ? La scolarisation a-t-elle pour finalité l'insertion des enfants sur le marché du travail par l'obtention d'un diplôme ? Cela supposerait une scolarisation la plus

⁴⁴ Outre la préparation des matières premières, le tressage d'une natte peut prendre deux à trois après-midi du temps libre d'une femme, soit l'équivalent de 9 à 10 heures de travail. La natte est ensuite vendue à 2 000 ou 4 000 Ariary au marché selon sa taille. Un briquetier quand à lui gagne 20 Ariary par brique et il peut en fabriquer jusqu'à 200 par jour, soit un gain de 4 000 Ariary.

complète et la plus durable possible et nécessiterait également un investissement financier et en temps de la part des parents.

1-Perception socio-économique des enfants dans la société malgache

Le travail des enfants est un phénomène fréquent et de grande ampleur dans les pays en voie de développement. Selon le rapport de l'Organisation International du Travail (2013), 215 millions d'enfants dans le monde sont concernés. Les principaux facteurs identifiés à l'origine du travail des enfants sont la raréfaction des moyens de subsistance, dont la raréfaction de la terre, et la pauvreté chez les ruraux (Carling *et al.*, 2007). L'OIT émet cependant une différenciation sur le travail effectué par les enfants en fonction de leur âge. La Convention n°138, en son article 7 montre que l'âge minimum de participation aux activités doit être de 12 ans. Certaines activités comme l'aide apportée aux parents ou le soutien dans le commerce à la famille, ne sont pas considérés comme travail si elles ne portent pas atteinte à la scolarisation de l'enfant⁴⁵, à sa santé, à son développement mental et physique et si elles contribuent au bien-être de l'enfant et de la famille.

La question que l'on se pose est donc de savoir, pour l'observatoire d'Ambohimahasoia, en termes d'organisation des activités, comment s'opère la contribution des enfants, scolarisés ou non, aux activités du ménage ?

1.1-Le travail et la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement

Pour comprendre la place ou la valeur socio-économique accordée à l'enfant, outre les deux facteurs cités qui favorisent le travail des enfants, il faudrait d'abord se référer aux théories microéconomiques de la fécondité. En effet, pour Becker (1962), l'enfant est assimilé à un bien durable pour lequel les parents raisonnent en termes de coût/bénéfice pour en déterminer la quantité et la qualité. Plus précisément, les parents vont arbitrer entre, d'un côté, le nombre d'enfants et leur coût en matière de santé et d'éducation et, d'un autre côté, les bénéfices issus des services attendus de leur part.

Dans le monde rural, où les besoins en main-d'œuvre sont forts, l'enfant est perçu comme une ressource. Cain (1977) montre dans une étude effectuée au Bangladesh que les jeunes garçons au travail apportaient davantage de bénéfice que ceux qui restaient à l'école (*labor productivity*). Outre le contexte économique, une autre étude effectuée aux Philippines, au

⁴⁵ Abandon prématuré de l'école, impossibilité d'aller à l'école, combiner l'école et les activités longues et difficiles.

Guatemala et au Kenya (Carling *et al.*, 2007) montre que pour certaines communautés, le travail des enfants trouve son fondement dans la culture, c'est-à-dire qu'il entre dans un processus de socialisation qui mène à la maturité.

En outre, en l'absence de prise en charge publique de la maladie et de la vieillesse, les intérêts directs liés à l'enfant sont importants puisqu'ils constituent à la fois une ressource en main-d'œuvre, une source de revenus complémentaires et une assurance contre les aléas et les risques de la maladie et de la vieillesse (*old age security*) (Cain, 1982 ; Joshi et David, 1996 ; Stecklov, 1999 ; Gastineau, 2005).

L'interaction entre la quantité et la qualité des enfants a été aussi discutée par Becker et Lewis (1973). La qualité des enfants est perçue à travers les dépenses qui sont allouées aux enfants, que ce soit de manière directe pour l'entretien, la scolarisation, la santé, l'alimentation ou les vêtements, ou de manière indirecte via le temps accordé au suivi scolaire ou à l'éducation, au lieu de s'adonner à une activité économique. Ainsi, « la qualité fait référence à un « paquet d'attributs » faisant que, pour leurs parents, les enfants sont plus attractifs et ont plus de valeur » (Doliger 2008, p.958).

En milieu rural, le coût d'opportunité de l'enfant crée un dilemme. En effet, dans un contexte de gestion de risque et de pauvreté, les stratégies productives se situent dans le court terme et le moyen terme tandis que l'acquisition de capital humain par l'éducation scolaire est un investissement à long terme. L'arbitrage coût/bénéfice des parents s'effectue donc entre l'enfant actif comme ressource à court terme et l'enfant scolarisé comme ressource à long terme. Cette analyse prend en compte le contexte socio-économiques et les variables culturelles.

1.2- Statut socio-économique des enfants dans la société malgache

« *Ny zanaka no voalohan-karena* » ou littéralement, « l'enfant constitue la première richesse ». Ce proverbe reflète bien les intérêts socio-économiques que les parents portent à l'égard de leurs enfants. D'abord, les enfants sont les « *dimby amam-para* » dont le sens signifie que les parents se perpétuent à travers eux. Ainsi, les enfants doivent entretenir le patrimoine des ancêtres et répondre aux différentes obligations sociales. L'objectif est de « *mamelo maso ny anaran-dravy* », ou littéralement « faire en sorte que le nom du père soit toujours présent », qu'il ne soit pas oublié.

Ensuite, les enfants constituent la main-d'œuvre de l'exploitation familiale. Nous avons vu que, même mariés, les enfants doivent aider leurs parents dans les activités agricoles. Les parcelles

données lors de la construction du nouveau foyer sont la contrepartie de cette aide. Plus jeunes, en situation de pauvreté et d'absence de main-d'œuvre adulte, les enfants peuvent être déscolarisés (Gastineau, 2012). « Lorsque la force de travail des membres d'âge actif d'un ménage ne suffit plus à exploiter l'ensemble des terres dont il dispose, et qu'il est difficile d'avoir accès à de la main-d'œuvre extérieure ou de louer ses terres, le ménage peut être incité à faire travailler ses enfants. Face à un choc de revenu ou chocs agricoles, et dans un environnement où il est difficile d'avoir accès au marché de crédit ou de l'assurance, les ménages peuvent être incités à faire travailler et à déscolariser les enfants » (p.3). Rakoto-Tiana (2011) rend également compte de l'importance de la présence ou non des deux parents dans le fait pour un enfant de travailler ou d'aller à l'école. En l'absence du père, la probabilité pour un enfant de participer aux activités économiques augmente.

Enfin, bien qu'aujourd'hui les parents s'appuient plus sur la terre que sur l'aide des enfants en tant qu'assurance vieillesse, le fait d'avoir un enfant à leurs côtés est toujours espéré. « La terre joue un rôle d'assurance vieillesse, mais elle ne remplace pas les enfants, car ils ont toujours joué ce rôle [...]. Généralement les individus ne veulent pas dépendre de leurs enfants, d'un point de vue économique, mais sont favorables aux visites rendues ou à l'aide dans les tâches ménagères » (Omrane, 2008, p.96).

2-Le travail des enfants dans l'observatoire d'Ambohimahaso

Sur le plan national, selon l'EPM 2010, la proportion des enfants de 5 à 17 ans, qui ont exercé une activité économique, atteint 24,7% dont 26,2% chez les garçons et 23,2% chez les filles. Le travail des enfants touche plus le milieu rural (26,5%) que le milieu urbain (17,2%) et se concentre dans la partie orientale (Boeny, 49,7%), les parties centrales des Hauts-Plateaux (Vakinakaratra, 48,7%) et deux régions de la partie de l'extrême Sud, l'Anosy (45,6%) et l'Androy (40%).

Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, 153 enfants de 6 à 17 ans, soit 12,8 % d'entre eux apportent un revenu aux ménages. Ces enfants sont considérés comme actifs permanents du ménage. Bien que l'EPM 2010 ne précise pas ce caractère permanent ou temporaire du travail des enfants, nous pouvons quand même juger en termes de situation des enfants vis-à-vis de l'emploi que ce taux est faible pour l'observatoire d'Ambohimahaso.

Ainsi, on peut émettre les hypothèses suivantes :

- La structure familiale à Ambohimahasoa permet de dégager un nombre d'actifs suffisant pour les activités économiques du ménage.
- L'organisation des activités peut inclure la participation des enfants mais de manière temporaire. Cela n'entrave pas leur scolarisation.

Dans l'un ou l'autre cas, le recours au travail des enfants est limité. Ce qui nous amène à nous interroger sur les conditions qui peuvent pousser l'entrée des enfants dans la vie active.

2.1- Caractéristiques sociodémographiques des enfants actifs

Nous essaierons ici de répondre aux questions suivantes :

- Qui sont les enfants actifs ? C'est-à-dire, le travail touche-t-il préférentiellement les enfants du chef de ménage ou les enfants confiés ? Touche-t-il indifféremment les filles et les garçons ?
- Dans quelle tranche d'âge se situe la majorité des enfants actifs ? Il s'agit de voir si l'insertion dans le milieu du travail s'effectue de manière précoce ou non.
- Quelles sont les raisons de l'arrêt scolaire et parallèlement les raisons d'entrée dans le milieu du travail ?

2.1.1- Proportion d'enfants actifs

L'âge auquel les enfants commencent à travailler à Ambohimahasoa est de 6 ans. Ce seuil correspond également à l'âge obligatoire pour entrer à l'école. Le choix d'arrêter l'analyse à l'âge à 17 ans correspond aux critères des EPM (2010) et des Enquêtes nationales sur le travail des enfants (2007).

Le fait d'exercer une activité économique concerne les deux sexes, filles et garçons sont représentées à part à peu près égale (tableau n°89).

Tableau n°89: Répartition des enfants actifs selon le sexe

Sexe	Effectif	Proportion (%)
Masculin	81	53
Féminin	72	47
Total	153	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

2.1.2- Age des enfants actifs

En milieu rural malgache, l'insertion des enfants sur le marché du travail concerne un enfant sur dix entre 5 et 9 ans, et près de 30% des enfants de 10 à 14 ans (INSTAT, 2010).

Pour l'observatoire d'Ambohimahaso, la proportion d'actifs dans les différentes classes d'âge est à un niveau plus bas (tableau n°90). Sur l'ensemble des enfants actifs, 7% sont de la tranche 5 à 9 ans, 28% de la tranche 10 à 14 ans et les 15-17 ans représentent à eux seuls les deux tiers des enfants qui travaillent. Entre 15 et 17 ans, presque un enfant sur deux (46,7%) est actif.

Le travail des enfants est donc fortement dépendant de leur âge.

Tableau n°90: Répartition des enfants actifs selon l'âge

Age	Effectif des enfants actifs	Proportion parmi les enfants actifs (%)	Effectif des enfants à chaque âge	Taux d'activité par âge (%)
6	2	1,3	156	1,3
7	2	1,3	116	1,7
8	2	1,3	125	1,6
9	5	3,3	108	4,6
10	2	1,3	128	1,6
11	7	4,6	91	7,7
12	5	3,3	98	5,1
13	10	6,5	82	12,2
14	19	12,4	80	23,8
15	26	17,0	71	36,6
16	36	23,5	76	47,4
17	37	24,2	65	56,9
Total	153	100	1196	12,8

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Parmi les enfants actifs, 69,3% exercent une activité économique à temps plein. Les autres vont encore à l'école mais pratiquent temporairement une activité économique. Parmi les 246 enfants de 6 à 17 ans qui ne sont plus scolarisés, 44% sont actifs et parmi ceux qui ont effectué l'année scolaire 2007-2008, 5% travaillent temporairement.

Le travail des enfants est donc non seulement lié à leur âge mais également à leur situation par rapport à l'école, c'est-à-dire le fait d'être scolarisé ou non. Existe-il d'autres déterminants sociaux ?

2.1.3- Lien de parenté avec le chef de ménage des enfants actifs

Environ 87% des enfants qui travaillent sont des descendants directs du chef de ménage (tableau n°91).

La grande majorité sont les propres enfants du chef de ménage et pour une part non négligeable ses petits-enfants. Les enfants confiés apparentés ou non peuvent également être insérés dans le milieu productif, ils représentent plus de 10% des enfants actifs.

Tableau n° 91: Répartition des enfants actifs selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté	Effectif	Proportion (%)
Enfants du chef de ménage	109	71,2
Petits-enfants du chef de ménage	24	15,7
Enfants confiés apparentés	12	7,8
Enfants confiés non apparentés	4	2,6
Autres	4	2,6
Total	153	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Si tous les enfants selon leur statut sont potentiellement des actifs, d'après nos entretiens effectués auprès des parents d'enfants actifs, le rang dans la fratrie joue un rôle sur la décision. Le plus souvent, ce sont les aînés qui sont sollicités par les parents. Ils peuvent aussi en voyant la difficulté économique des parents, décider d'eux mêmes d'arrêter l'école pour aller travailler.

« J'ai douze enfants et deux sont déjà mariés et n'habitent plus chez nous. Sept de mes enfants vont à l'école. Mon fils, le plus âgé qui a 17 ans et qui habite encore chez moi a choisi d'arrêter l'école il y a un an pour m'aider dans les activités agricoles. J'ai un autre fils de 15 ans que je pense retirer de l'école pour cette nouvelle année scolaire, cela dépend de mes moyens. D'ailleurs, il commence à ne plus aimer l'école, et c'est mieux qu'il nous aide. » Mr Ramily, 43 ans.

« Mon fils de 15 ans est scolarisé dans un collège à Ambohimahaso, il est en classe de 4^{ème} et pendant les vacances ou les jours fériés, il accompagne ses frères aînés pour faire du charbon. Il gagne 1 000 Ar par sac et avec cet argent, il nous aide, moi et mon mari car notre force est limitée pour effectuer des travaux salariés. Il en garde une partie pour financer ses études, il aime étudier mais nous on n'a pas les moyens, alors on laisse se débrouiller » Mme Irina, 57 ans.

« Je suis veuve depuis longtemps et je n'ai plus que mon fils de 23 ans pour s'occuper de ce qui reste de nos terres car la plupart sont en métayage. Je travaille comme salarié agricole et ce n'est pas suffisant pour financer les études de mon petit dernier. Louis a 12 ans maintenant et je l'ai confié à mes voisins, un vieux couple chez qui il travaille comme domestique. Il a arrêté très tôt l'école, et maintenant il gagne un salaire de 3000 Ar par mois. Cela m'aide bien car c'est moi qui touche son salaire » Mme Faustine, 47 ans.

L'âge est donc la variable déterminante qui favorise le travail des enfants. La force physique venant avec l'âge, il est donc normal que les enfants les plus âgés soient sollicités. De surcroît, ils disposent en général d'un certain acquis avec le niveau atteint à l'école. Il est ainsi préférable d'arrêter la scolarité d'un enfant qui sait déjà lire et écrire qu'un autre dont la formation est en cours.

2.1.4- Niveau d'éducation des enfants actifs

Nous nous intéressons ici au niveau scolaire atteint par les enfants actifs. Si le travail est fortement fonction de l'âge, nous testons l'hypothèse que les enfants au début de leur insertion dans le milieu de travail ou de leur sortie d'école ont atteint un niveau relativement avancé.

Tableau n°92: Répartition des enfants actifs selon le niveau d'étude et le diplôme obtenu

Dernière classe suivie	Effectif	Proportion (%)
N'ont pas été à l'école	12	7,8
Maternelle au CP2	39	25,5
Cours élémentaire	39	25,5
Cours moyen	43	28,1
6 ^{ème}	13	8,5
5 ^{ème}	6	3,9
4 ^{ème}	1	0,7
Total	153	100,0
Diplôme obtenu		
Aucun	117	76,5
CEPE	36	23,5
Total	153	100,0

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoà, nos calculs.

Selon les résultats du tableau n°92, d'une part, 41,2% des enfants actifs ont atteint au moins le cours moyen. Sans un redoublement, la sortie de l'école primaire se situe à 12 ans et l'enfant pourrait obtenir un diplôme. Si parmi les enfants, qui ont atteint ce niveau, 57% ont eu le CEPE, le tiers seulement a poursuivi des études secondaires et le niveau maximum atteint est la 4ème. Le niveau scolaire atteint par les enfants actifs reste donc assez faible, d'autant plus que

la proportion de ceux qui n'ont pas été à l'école et ceux qui se sont arrêté au cours préparatoire atteint plus de 30% des enfants.

Les premiers résultats statistiques ont montré que l'âge expliquait en partie l'insertion sur le marché de travail. Selon les interviews auprès des parents et des enfants, ce sont les échecs scolaires et les décisions de l'enfant lui-même qui poussent les deux parties à accepter le travail de l'enfant. Mais, selon le tableau n°93, d'autres raisons participent à la décision d'arrêter l'école. On peut citer entre autres, le besoin de revenu complémentaire, l'insuffisance alimentaire et les frais de scolarité trop élevés.

Tableau n°93 : Répartition des enfants actifs selon les raisons d'arrêt ou de non fréquentation scolaire

Motifs :	Effectif	Proportion (%)
Décision de l'individu	36	34,0
Pas d'acte de naissance	14	13,2
Echec scolaire	10	9,4
Frais de scolarité trop élevé	6	5,7
Besoin de revenu complémentaire	5	4,7
Insuffisance alimentaire	4	3,8
Autres	31	29,2
Total	106	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Selon les directeurs d'école, les individus les plus âgés, et sujets à des redoublements se trouvent dans une situation de frustration face à leurs plus jeunes camarades. Ils préfèrent donc arrêter l'école. Le fait de pratiquer une activité économique leur procure un statut plus valorisant que d'aller à l'école, d'où la décision de l'individu de devenir un actif du ménage.

« Je vois souvent ici que les enfants âgés de 14-15 ans en CM1 ou en CM2 désertent vite l'école car ils ont honte de se trouver dans la même classe que des enfants de 10 à 12 ans. La différence de taille devient flagrante car ces enfants commencent leur entrée dans l'adolescence. Alors ils négocient avec leurs parents pour arrêter l'école et commencer à travailler. » un Directeur d'EPP.

« L'école n'intéresse plus les enfants trop âgés pour l'EPP, l'idée de pouvoir gagner de l'argent est très forte et plus valorisante que d'être dans une classe avec des enfants plus jeunes. Ils commencent à travailler dans les exploitations familiales jusqu'à ce que des opportunités de travail rémunéré se présentent » Une Enseignante d'EPP d'Andosimahainty.

Pour les enfants plus âgés, la décision d'arrêter l'école est donc plutôt une motivation individuelle, contrairement aux plus jeunes pour qui le retrait de l'école ainsi que la décision de travailler appartiennent aux parents. Ces choix, décidés ou imposés, mettent souvent les enfants interviewés à ce sujet dans une situation de frustration. Ces constats sont confirmés dans le tableau n°94 où environ deux tiers des enfants ont pris à eux seuls la décision de pratiquer une activité économique.

Tableau n°94: Personne qui décide de la pratique d'une activité économique chez les enfants

	Effectif	Proportion (%)
L'enfant lui-même	69	65,1
Parents, tuteurs	27	25,5
Décision conjointe	10	9,4
Total	106	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoà, nos calculs.

« Ma mère m'a dit un jour que je devais arrêter l'école. Plus tard, j'ai compris qu'elle n'avait plus les moyens de m'envoyer là-bas. Je ne faisais rien jusqu'à l'année dernière et elle m'a mis chez ce vieux couple pour les aider. Je suis bien ici mais je ne sais pas lire ni écrire et leurs petits-enfants qui sont ici, ils m'apprennent un peu à écrire » Louis, 12 ans.

« J'étais encore un petit enfant quand j'ai quitté l'école. Je ne me souviens plus en quelle classe j'étais. Nos parents n'avaient plus les moyens alors on a tous arrêté » Julio, 16 ans.

« On a retiré notre dernier enfant de sept ans de l'école cette année. On l'a fait pour son frère de dix ans l'année dernière, et l'autre grand frère de quinze ans qui nous aide depuis longtemps maintenant. On ne peut plus continuer avec les différentes dépenses, le charbon n'arrive plus à nous faire vivre. On a besoin de leur aide » Mme Léontine, 39 ans.

2.2- Caractéristiques des activités des enfants actifs

Nous proposons dans cette sous-section de répondre aux questions suivantes : Dans quel secteur d'activité les enfants travaillent-ils ? Combien gagnent-ils ? Quelle est leur charge de travail ?

2.2.1- Activités des enfants actifs

Selon le tableau n°95, la majorité des enfants actifs exercent dans le secteur agricole. Environ 60% d'entre eux travaillent dans l'exploitation familiale et pratiquent quelquefois le salariat agricole. Une dizaine d'enfants parmi les plus âgés dirigent même une unité de production.

En revanche, les enfants en dessous de 14 ans retirés de l'école sont pour la plupart des aides familiales ou confiés en tant que domestiques. Pour eux, il s'agit le plus souvent de garder les enfants en bas âge, de s'occuper des corvées d'eau et de bois, plus rarement de la lessive ou de la préparation du repas. Les autres travaux concernent, par exemple, l'aide dans le transport d'engrais ou la récolte des cultures en colline.

Tableau n°95: Répartition des enfants actifs selon leur activité principale

Activités	Effectif	Proportion (%)
Exploitant agricole	85	80,2
Activités domestiques	12	11,3
Domestique	5	4,7
Autres	4	3,8
Total	106*	100

* Enfants actifs non scolarisés

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Malheureusement, les données du ROR ne permettent pas ici de possibilité de réponses multiples alors qu'en général les enfants participent à la fois aux activités domestiques et aux activités agricoles.

2.2.2- Revenu des activités des enfants actifs

Comme la plupart des enfants actifs travaillent dans l'agriculture familiale et comme aide familial, ils ne perçoivent généralement pas de rémunération de leur principale occupation. En effet, six enfants seulement, au titre de domestique, touchent un salaire. En revanche, la plupart des activités secondaires sont rémunérées et le tableau n°96 montre la part de revenu qu'un enfant peut apporter à sa famille.

Tableau n°96: Répartition des enfants selon le montant du salaire

Montant du salaire hebdomadaire en millier d'Ariary	Effectif	Proportion (%)
0	116	75,8
[1-2]	9	5,9
] 2-4]	5	3,3
] 4-6]	10	6,5
] 6-8]	6	3,9
] 8-10]	2	1,3
+ de 10	5	3,3
Total	153	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

A ce niveau, nous pouvons dire que l'objectif du travail des enfants même chez les plus âgés n'est pas l'apport direct d'un revenu monétaire pour la famille, ni d'ailleurs l'amélioration de la situation économique du ménage. L'aide au sein même de la famille ne pourrait pas amener un revenu supplémentaire. Il s'agirait davantage d'aider la famille dans les tâches domestiques ou dans les activités de l'exploitation familiale afin que les actifs puissent s'adonner à des activités salariées. À ce titre, le retrait d'enfants de l'école à titre temporaire est très fréquent. Si ces activités salariées à titre secondaire apportent de la part des actifs adultes un revenu temporaire au ménage, comme le montre le tableau n°96, seulement 24% des enfants ont une activité rémunérée. Les gains sont de différentes natures, mais pour la rémunération en espèces, le niveau de salaire est très bas.

L'opportunité de travail salarié en milieu rural est extrêmement rare pour les enfants. Pour les travaux agricoles, ils entrent en concurrence directe avec les adultes. Comme nous le savons, dans les travaux manuels, le choix des candidats repose sur leur force physique. Par conséquent, les travaux agricoles tels que le labourage, le piétinage, l'abattage, la récolte et dans certains cas le repiquage sont réservés aux adultes expérimentés. Les activités agricoles réservées aux enfants sont généralement le transport d'engrais et de récoltes. Ils peuvent également aider pour la garde d'animaux, le transport de briques, la fabrication de charbon de bois, la coupe de bois, etc.

2.2.3- Durée des activités des enfants actifs

D'après le tableau n°97, plus de la moitié des enfants actifs travaillent au plus trois mois dans l'année, ce qui réaffirme le caractère temporaire de leur travail. Notons néanmoins qu'un enfant sur cinq peut travailler au moins six mois dans l'année.

Tableau n°97: Répartition des enfants salariés selon la durée des activités (en semaines)

Durée	Effectif	Proportion (%)
1-4	13	15,7
5-8	10	12,0
9-12	19	22,9
13-16	10	12,0
17-20	11	13,3
21-26	3	3,6
27 et plus	17	20,5
Total	83	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, l'insertion des enfants dans les activités économiques des ménages n'a pas pour objectif premier d'apporter un revenu complémentaire au ménage. Elle permet aux actifs de travailler en dehors de l'exploitation familiale en déchargeant sur les enfants certaines activités qu'ils sont capables, selon leur âge, d'assumer. L'arrêt de l'école est donc indirectement lié aux stratégies de diversification des activités et des sources de revenu du ménage. C'est un fait de pauvreté, de manque de moyens. On peut donc se demander maintenant comment s'organisent les activités des ménages dans lesquels les enfants sont scolarisés et où les parents ont un besoin de main-d'œuvre ?

2.3- Participation des enfants scolarisés aux activités économiques et domestiques du ménage

Pour savoir comment s'opère la contribution des enfants scolarisés aux activités économiques et domestiques des ménages, il est pertinent de détailler les activités allouées aux enfants selon leur âge. La répartition ci-dessous a été effectuée sur la base des réponses lors des interviews de chefs de famille et des conjoints.

En général, les enfants, en dessous de 6 ans, ne participent pas aux activités économiques et domestiques du ménage. Ils ne possèdent pas encore la force nécessaire pour accomplir les tâches. Leurs activités se limitent donc au jeu et aux activités scolaires pour ceux qui vont à l'école.

De 7 à 13 ans, les enfants participent à diverses activités qui se composent essentiellement de garde d'enfants en bas âge ou d'animaux d'élevage. Ils participent également aux activités agricoles, essentiellement le transport d'engrais vers les champs et le transport des récoltes. Pour ce dernier, ils peuvent gagner, en proportion des travaux effectués, jusqu'à trois gobelets de paddy par jour de récolte.

Il est à noter que les jours des récoltes, les parents et les instituteurs conviennent entre eux de fermer l'école afin que les enfants puissent aider leurs parents et qu'ils puissent travailler dans les champs des autres. Selon les parents, l'argent issu de la vente du paddy appartient aux enfants, cela constitue leur argent de poche et ils peuvent acheter ce qu'ils veulent. Cependant, la majorité des parents incitent leurs enfants à acheter des fournitures scolaires et des vêtements pour la prochaine rentrée scolaire.

Les enfants de cette tranche d'âge sont également nombreux à accompagner leur mère pour se salarier dans le transport de briques, de tuiles etc. En dehors de ces activités, ils jouissent d'un temps de repos où ils peuvent jouer avec les plus jeunes.

A partir de 14 ans, les enfants ne bénéficient presque plus de temps de jeu, ils participent pleinement aux activités domestiques et agricoles des ménages. C'est à cet âge également que la répartition des tâches s'effectue entre les filles et les garçons. Contrairement aux enfants de la tranche d'âge 7-13 ans, les adolescents qui quittent l'école deviennent aide familial pour le ménage et ils y travaillent de façon permanente. Certains garçons, par exemple, accompagnent leur père dans la forêt pour couper du bois, ou même partent en migration avec eux. Ils ne sont pas considérés comme des migrants actifs mais comme des aides.

Quant aux filles, elles aident leur mère dans les tâches ménagères et les activités agricoles, en attendant l'âge où elles pourront partir en migration temporaire ou se marier. Si auparavant, il était d'usage pour les jeunes filles de la région de travailler à partir de 16-17 ans comme domestiques dans les villes, ce phénomène tend à s'estomper. En effet, la forte demande de main-d'œuvre dans l'agriculture familiale lors des départs massifs des chefs de ménage et des fils oblige les filles à rester sur place et à aider leur mère. Le revenu apporté par les hommes pour le ménage peut d'ailleurs combler les besoins sans avoir recours aux revenus des filles. Par ailleurs, selon les jeunes filles rentrées dans la commune en 2010, la demande de domestiques a diminué depuis la crise économique commencée en 2009.

Aujourd'hui, seules les jeunes filles qui habitent aux abords de la Route Nationale sont encore intéressées par le travail de domestique mais leur nombre demeure faible. Dans ces quartiers, le besoin d'argent est omniprésent car la monétarisation des échanges y est plus marquée par rapport aux autres quartiers éloignés de la ville d'Ambohimahasoà et de la Route Nationale. Cette situation n'empêche en rien la migration des filles mais les activités exercées sont différentes de celles du passé. L'emploi de domestique est en effet très accaparant alors que la migration temporaire en tant que salariée agricole ou commerçante permet de revenir plus souvent au village et d'aider la famille.

Pour les enfants de la tranche d'âge 14-16 ans qui poursuivent encore leurs études, nombreux sont ceux qui travaillent durant les congés scolaires. C'est le cas, par exemple, de Mahandry (15 ans) qui travaille pour des charbonniers, de Velo (16 ans) qui accompagne son grand frère pour la coupe du bois ou d'Albin (14 ans) qui aide son père à la fabrication de briques. Le

salaires leur sert à payer les frais de scolarité qui commencent à devenir plus chers et non accessibles à certains parents à partir de la classe de 6^{ème}.

A partir de 17 ans, les enfants sont considérés comme actifs permanents du ménage.

La participation des enfants aux activités économiques et domestiques des ménages est donc avant tout une réponse à la situation socio-économique. D'abord, il y a l'objectif premier de la survie qui oblige les parents à faire exercer les activités domestiques par leurs enfants afin qu'ils puissent eux-mêmes travailler à l'extérieur lorsqu'il y a des opportunités de travail. Ensuite, le manque de main-d'œuvre et le manque de trésorerie empêchent les parents de recourir à l'entraide traditionnelle ou à la main-d'œuvre salariée. Avec la contrainte de temps en période de culture ou de récolte, la main-d'œuvre enfantine peut alors être réquisitionnée pour les activités de transport d'engrais ou de transport de récolte. Enfin, face au manque de moyens des parents, les enfants essaient à leur manière d'apporter un revenu que ce soit pour leur propre usage à destination scolaire ou à destination de l'ensemble du ménage, sur des postes de consommation courante.

Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, la participation des enfants à l'économie du ménage s'effectue pour la majorité d'entre eux de manière temporaire. Elle est conditionnée par les besoins monétaires, par les opportunités d'emploi pour les adultes et par les contraintes du calendrier agricole. Selon l'âge de l'enfant, la participation aux activités domestiques peut s'effectuer de manière permanente mais elle n'est pas un obstacle insurmontable du point de vue de l'apprentissage scolaire. Les problèmes liés à l'abandon et l'échec scolaire sont donc à rechercher ailleurs.

3-La scolarisation des enfants

En 2000, les Nations Unies adoptent huit Objectifs du Millénaire pour le Développement dont « l'éducation pour tous » et « la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». L'égalité des sexes devant l'accès à l'éducation devient une finalité politique des 191 Etats signataires de la résolution. A Madagascar, il n'y a pas de discrimination devant l'éducation entre les filles et les garçons (Gastineau, 2011). Comme nous l'avons vu plus haut, au primaire, du CP au CM2, existe une quasi parité entre filles et garçons, puisque 49% des inscrits sont de sexe féminin (MENRS, 2010). L'abandon scolaire, fléau du système éducatif malgache, concerne lui aussi les deux sexes.

3.1- La scolarisation des enfants à Madagascar

La scolarisation à Madagascar se caractérise par une scolarisation massive des enfants au niveau primaire qui s'accompagne souvent d'une déscolarisation précoce. En situation de crise, cette situation tend à se dégrader.

3.1.1- Une scolarisation élevée des enfants au niveau du primaire

Si le PNUD en 2005 constatait que la scolarisation des enfants était en constante amélioration, l'EPM (2010) constatait quant à elle une baisse du taux de scolarisation des enfants entre 2005 et 2010 (tableau n°98). Si le taux brut⁴⁶ était de 118% en 2010, il était de 139% en 2005. Pour le taux net⁴⁷ de scolarisation, il était de 73% en 2010 contre 83% en 2005. Il y a donc un recul respectif de 21 points et de 10 points entre les deux taux.

Tableau n°98: Taux de scolarisation au niveau national selon le sexe et le niveau

Niveau	Taux brut de scolarisation (%)			Taux net de scolarisation (%)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Préscolaire	19,1	18,3	18,7	0,2	0,1	0,2
Primaire	118,3	117,6	118,0	72,4	74,5	73,4
Collège	44,7	42,7	43,7	21,0	24,5	22,7
Lycée	16,5	15,1	15,8	6,0	6,7	6,3
Supérieur	2,0	1,8	1,9	1,1	1,0	1,1

Source : Enquête Permanente auprès des Ménages/ INSTAT/DSM/2010

Comme l'école n'est obligatoire qu'à partir de six ans, peu d'enfants fréquentent le niveau préscolaire.

Au niveau du primaire, environ trois quarts des enfants vont de manière effective à l'école.

Au niveau du premier cycle du secondaire, c'est-à-dire le collège, il ne reste plus que le quart des élèves. Cette situation est plus flagrante en milieu rural en raison du manque d'infrastructures scolaires et de moyens financiers de la part des parents.

Au niveau supérieur, l'abandon scolaire s'amplifie où 1% des enfants seulement arrivent à poursuivre des études universitaires.

En ce qui concerne la scolarisation selon le sexe, les taux sont pratiquement égaux chez les filles et les garçons (tableau n°99).

⁴⁶ Le taux brut de scolarisation est le rapport entre la population scolarisée à un niveau spécifique quel que soit son âge et l'ensemble de la population d'âge requis à ce niveau. Ce taux peut donc dépasser les 100%.

⁴⁷ Le taux net de scolarisation est le rapport entre la population scolarisée d'âge requis à un niveau et l'ensemble de la population d'âge requis à ce niveau.

Tableau n°99 : Taux de scolarisation en milieu rural selon le niveau et le sexe

Niveau	Taux brut de scolarisation (%)			Taux net de scolarisation (%)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Préscolaire	14,6	13,2	13,9	0,2	0,1	0,1
Primaire	117,2	117,1	117,2	70,8	73	71,9
Collège	39,3	35,6	37,5	18	20,4	19,2
Lycée	8,5	7,6	8,1	3,3	3,5	3,4
Supérieur	1	0,9	1	0,5	0,5	0,5

Source : Enquêtes Permanentes auprès des Ménages / INSTAT/DSM/2010

À partir du primaire, les taux de scolarisation nets sont même légèrement supérieurs chez les filles par rapport aux garçons, et cela même en milieu rural. Dans certaines configurations, les garçons ont cependant une probabilité supérieure de poursuivre des études. Par exemple, les filles voient diminuer leur chance d'aller à l'école en l'absence de leur père ou de leur mère car elles doivent participer aux activités économiques et voient augmenter leur participation aux activités domestiques (Rakoto-Tiana, 2011).

A Madagascar, la première école a vu le jour en 1820 sous le règne de Radama I^{er} (Ravelomanana, 1996). Dès le début, bien que l'école fût réservée à une certaine élite, les filles comme les garçons avaient accès à l'éducation scolaire qui était essentiellement assurée par des missionnaires.

A cette époque, l'image attendue de la femme est celle « d'une bonne maîtresse de maison, d'une bonne épouse et mère » (Ravelomanana, 1996). Les missionnaires avaient alors pour devoir d'apprendre aux jeunes filles les tâches ménagères comme la cuisine ou la couture. Sous le règne de Ranavalona II, rappelons que la promotion de l'école pour les deux sexes a été renforcée par la promulgation le 29 mars 1881, du Code des 305 articles qui prévoit la scolarisation obligatoire de tous les enfants âgés de 7 à 16 ans sous peine d'amendes pour les parents qui ne s'y conformeraient pas (Gastineau et Rafanjanirina, 2008).

Sous l'ère de la colonisation française (1896-1960), la laïcisation de l'éducation commença sous Gallieni, qui le 12 février 1897 promulgue un décret sur la gratuité et la laïcisation des écoles publiques (Gastineau et Rafanjanirina, 2008).

A cette époque, les filles recevaient des formations ménagères tandis que les garçons recevaient une formation professionnelle pour travailler au profit de l'administration coloniale en tant par exemple que facteurs, chauffeurs ou plantons. Leur formation était donc plus diversifiée et de

meilleur niveau. Les filles ont cependant pu accéder par la suite à des formations spécialisées de sages-femmes, couturières, enseignantes, etc. En effet, l'administration coloniale voulait qu'en tant que futures mères de famille et responsables de l'éducation de leurs enfants, les filles aient une certaine éducation, dans l'objectif de diffuser les valeurs occidentales au sein de la société malgache.

Ainsi, les femmes malgaches ont pu en dehors de leur rôle de ménagère, exercer des petits emplois indépendants, notamment dans le domaine du social. Malgré tout, leur accession à la scolarisation était très faible en raison des quotas qui limitaient leur accès à l'enseignement.

Depuis la Première République, suite à l'indépendance le 26 juin 1960, les constitutions malgaches ont proscrit toute forme de discrimination entre les sexes. Plusieurs dispositions juridiques relatives à l'égalité des filles et des garçons devant l'accès à l'éducation ont vu le jour.

Au niveau international, Madagascar est signataire de traités comme la Convention internationale sur la lutte contre la discrimination en matière d'enseignement. A partir de 2000, la politique nationale a été alignée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Au niveau des localités, surtout en milieu rural où le droit coutumier prévaut encore, l'instruction obligatoire de tous les enfants de 6 à 14 ans sous peine d'amendes fixées par les communautés a été appliquée dans les conventions sociales ou *Dina* (Deleigne, 2001). Il en est, par exemple, du *Dina* Haute-Mahatsiatra pour l'observatoire d'Ambohimahasoia.

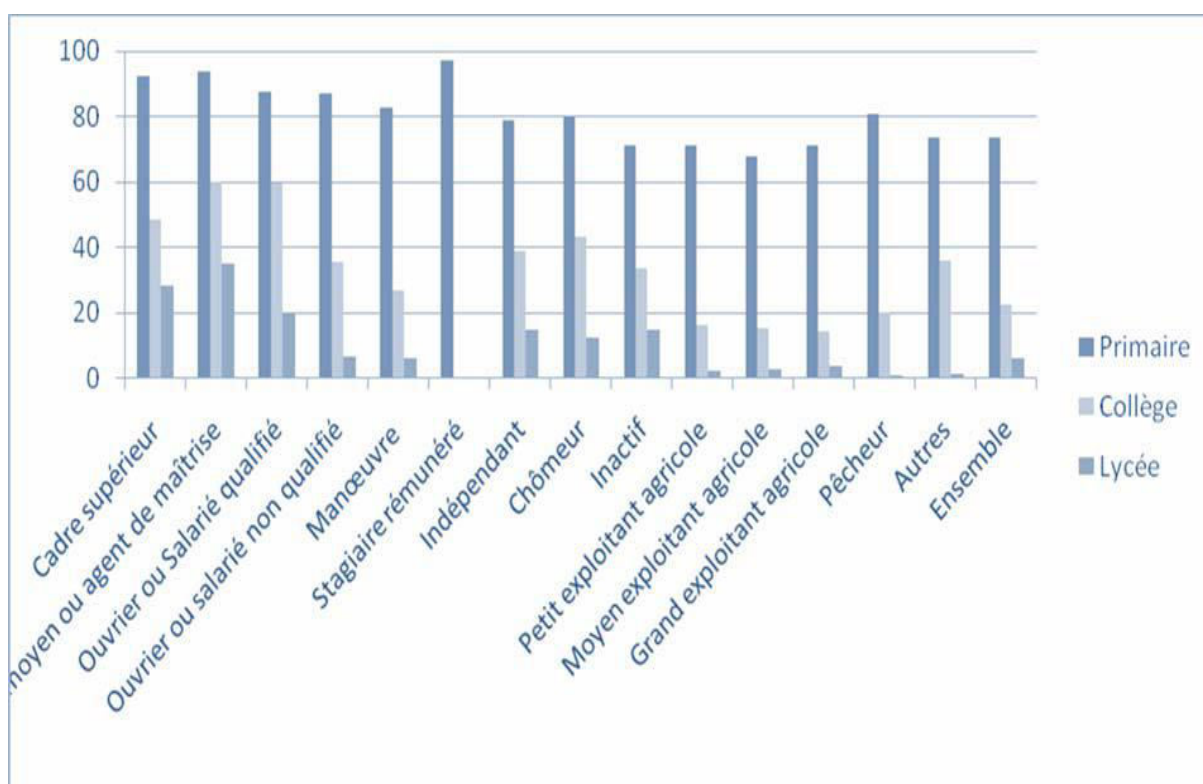
Ce bref historique de l'éducation à Madagascar montre qu'il existait des formations spécifiques pour les deux sexes mais que l'éducation de base a toujours été accessible à la fois aux garçons et aux filles. Cette situation est due à la combinaison de plusieurs facteurs dont une politique et des législations favorables à l'éducation ainsi qu'un coût d'opportunité faible pour les enfants de moins de dix ans peu mobilisés dans les travaux domestiques et agricoles (Gastineau, 2007 ; Gastineau et Ravaozanany, 2011).

Aujourd'hui, la fille autant que le garçon peut constituer une assurance vieillesse pour ses parents, l'investissement éducatif peut donc se faire indifféremment selon le sexe. Nous allons voir que c'est avant tout principalement l'économie du ménage qui détermine la poursuite ou non de la scolarisation des enfants.

Le graphique n°15 montre le rôle du groupe socio-économique du chef de ménage dans la scolarisation des enfants d'aujourd'hui.

Le niveau primaire, quelque soit le groupe du chef de ménage montre une scolarisation des enfants assez conséquente, souvent bien supérieure à 70%. Aux niveaux collège et lycée, la différence commence à apparaître. Seuls les cadres supérieurs, les cadres moyens, agents de maîtrise et salariés qualifiés atteignent un taux relativement élevé de fréquentation d'enfants au collège (50 à 60%) et au lycée (20 à 35%). Pour plusieurs groupes socio-économiques, les enfants fréquentent les trois niveaux d'études mais à un taux moins élevé que chez les premiers. Enfin, c'est chez les exploitants agricoles, y compris les grands exploitants, que les taux de scolarisation sont les plus faibles à partir du collège.

Graphique n°15 : Taux net de scolarisation des enfants par niveau selon le groupe socio-économique du chef de ménage



Source : Enquêtes Permanentes auprès des Ménages / INSTAT/DSM/2010

Le statut socio-économique du chef de ménage explique les différents taux dans la mesure où à partir du niveau secondaire l'école n'est plus gratuite. Les parents doivent s'acquitter de frais d'inscription assez élevés, de l'ordre de 20 000⁴⁸ Ariary pour le collège et de 25 000 Ariary pour le lycée. Pour les gens de la campagne, dont les exploitants agricoles, les dépenses en scolarité des enfants sont d'autant plus élevées que les collèges et les lycées n'existent que

⁴⁸ Soit respectivement 8 et 10 euros.

rarement à proximité. Il faut donc envoyer les enfants dans les villes les plus proches pour qu'ils puissent y poursuivre les études.

Ainsi, les ressources financières des parents sont un élément déterminant sur la poursuite des études de leurs enfants. Les interviews dans la dernière sous-section (3.2.4) des parents d'élèves à Ambohimahasoa nous confirmeront le rôle essentiel du revenu. Ceci est d'autant plus préoccupant que beaucoup de parents souhaitent aujourd'hui, non pas que leurs enfants puissent atteindre seulement le niveau secondaire et le niveau du Bac mais également faire des études supérieures.

3.1.2- Efficacité de l'enseignement de base

Malgré une scolarisation massive des enfants à l'école primaire, un petit nombre seulement pourront obtenir leur diplôme de CEPE. De nombreux facteurs peuvent affecter le rendement scolaire des enfants.

Du côté de l'offre, mentionnons l'insuffisance des effectifs d'enseignants et l'absence ou la vétusté de matériels pédagogiques. « La façon dont sont organisés les enseignements peut aussi affecter la progression scolaire des enfants. A Madagascar par exemple, beaucoup d'écoles comptent des classes multigrades. En d'autres termes, deux classes de niveaux d'étude différents sont enseignées simultanément par un même enseignant. De même, le pays compte beaucoup d'écoles primaires à cycle incomplet, c'est-à-dire des écoles qui ne dispensent que des trois premiers niveaux d'enseignement du primaire » (Rakoto-Tiana, 2012, p.2).

Du côté de la demande, des parents donc, l'absence de suivi scolaire et le manque de fournitures sont de réels handicaps. A ce titre, l'Etat pour les années 2006-2007 a distribué des kits aux enfants des écoles primaires publiques et privées. Mais cette aide était ponctuelle car jusqu'en 2012, aucun don n'a suivi cette distribution.

Au niveau national, le taux de redoublement à chaque niveau avoisine 15% et le taux de décrochage scolaire est de 6% (tableau n°100). Mais en répartissant ces taux par milieu, on constate sans surprise qu'ils sont plus élevés en milieu rural.

Des différences sont également constatées dans la répartition par sexe. Ainsi, le taux de redoublement est moins élevé chez les filles que chez les garçons en primaire et en classe secondaire. Mais à partir du Lycée, les filles sont plus nombreuses que les garçons à redoubler et à quitter l'école.

Tableau n°100 : Taux de rendement scolaire selon le niveau, le sexe et le milieu (en %)

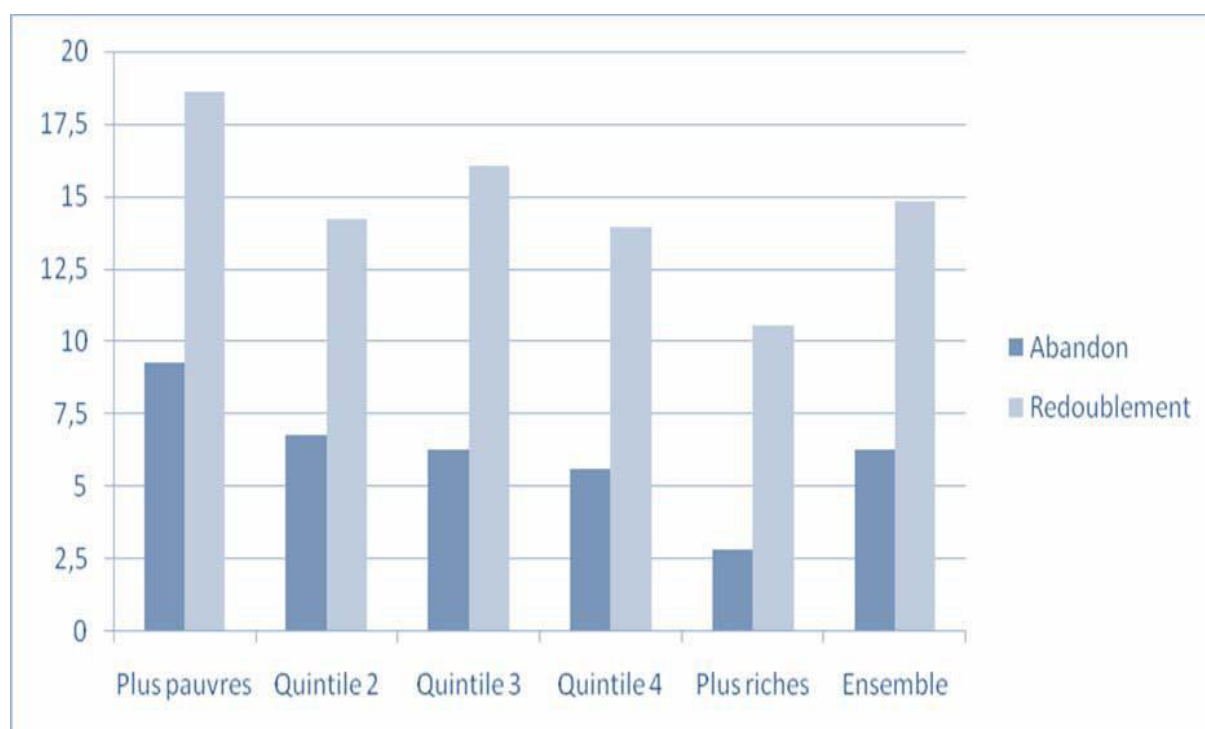
Niveau	Garçons			Filles		
	Promotion	Redoublement	Décrochage scolaire	Promotion	Redoublement	Décrochage scolaire
Primaire	78,6	15,1	6,3	79,1	14,6	6,3
Collège	78,7	11,8	9,5	82,1	8,3	9,7
Lycée	76	14,1	9,9	66,3	17,9	15,8
Ensemble	78,5	14,5	7,0	79,2	13,7	7,2

Sexe	Décrochage scolaire			Redoublement		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Primaire	4,5	6,7	6,3	13,8	15,4	15,1
Collège	3,8	6,8	6,3	13,2	14,9	14,6
Lycée	4,2	6,8	6,3	13,5	15,2	14,8

Source : Enquêtes Permanentes auprès des Ménages / INSTAT/DSM/2010.

Comme le montre le graphique n°16, le taux d'abandon scolaire diminue au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. Le taux de redoublement est lui aussi corrélé avec le niveau de richesse, malgré un léger décrochage pour le deuxième quintile.

Graphique n°16 : Taux de rendement scolaire tout niveau confondu selon le niveau de vie (en %)



Source : Enquêtes Permanentes auprès des Ménages / INSTAT/DSM/2010

Ainsi, la situation économique du ménage influe positivement sur la continuité de la scolarisation des enfants. Pour Rakoto-Tiana (2011), une condition de vie aisée limite même la participation des enfants aux activités économiques.

En résumé, la scolarisation à Madagascar se caractérise par un fort taux de fréquentation scolaire au niveau du primaire. Ce taux diminue de manière brutale lorsqu'on atteint les niveaux suivants. Les principales variables à l'origine de la déscolarisation massive ou de la non poursuite des études sont l'échec scolaire, les conditions de vie des ménages et l'absence d'infrastructures scolaires. L'observatoire d'Ambohimahasoa présente-t-il les mêmes caractéristiques ? Si oui, quels y sont les déterminants de la déscolarisation ou de l'échec scolaire ?

3.2- La scolarisation des enfants dans l'observatoire d' Ambohimahasoa

La convention sociale ou *Dina* de la Haute-Mahatsiatra inflige une amende de 10 000 Ariary pour les parents qui ne scolarisent pas les enfants en âge d'aller à l'école, soit à partir de six ans. Selon les enseignants et les directeurs d'école, avec l'application de ce *Dina*, les taux de scolarisation restent élevés. Mais avant de voir l'efficacité de l'enseignement dans l'observatoire, décrivons d'abord l'environnement scolaire des enfants.

3.2.1- L'environnement scolaire dans l'observatoire d'Ambohimahasoa

Nous entendons par environnement scolaire, les structures physiques comme l'école et la cantine, les enseignants et l'organisation de la vie scolaire comme les flux et les horaires d'école.

➤ Les enseignants

Dans les écoles publiques, il existe deux catégories d'enseignants : les enseignants titulaires qui sont fonctionnaires et les enseignants engagés par le FRAM (*Fikambanan'ny Ray aman-Dreny*) ou Association des parents d'élèves. Il s'agit pour ces parents désireux d'offrir une éducation scolaire à leurs enfants, de payer des instituteurs car ceux qui sont mis à disposition par l'Etat ne sont pas assez nombreux. Ainsi pour l'EPP de Vatositry, par exemple, il y a trois enseignants titulaires et quatre enseignants FRAM.

En règle générale, chaque parent d'élève cotise sous forme de riz pour payer l'enseignant FRAM, à raison par exemple de dix gobelets par mois pour les parents d'élèves du quartier de Vatositry. La cotisation s'effectue soit au mois soit à l'année scolaire, prélevée directement sur

la récolte. Mais bien souvent, comme le mentionne un Directeur d'école, l'impossibilité d'honorer ces engagements est devenue un motif d'abandon scolaire pour certains enfants.

Les parents FRAM peuvent également organiser des journées de vente de produits lors des récoltes. Ainsi, ils peuvent offrir, au-delà de l'écolage, des fournitures scolaires et même une cantine scolaire aux enfants.

➤ **Les horaires d'école**

A Madagascar, en raison de l'insuffisance des infrastructures scolaires, les horaires des cours sont organisés en deux flux, le matin et l'après midi. Le matin, l'école commence à 7h pour terminer à 12h, l'après-midi, les horaires sont de 12h à 17h.

Dans le site d'Ampitana, l'organisation en flux n'existe pas dans les écoles publiques. Chaque école possède ses horaires mais la durée de l'enseignement est la même, de l'ordre de 5h30 environ. Ainsi, selon la saison ou l'organisation propre à chaque école, la rentrée commence à 7h, 7h 30mn ou 8h pour se terminer à 13h ou 13h30. Les horaires ont été recentrés uniquement le matin afin que les enfants puissent aider leurs parents l'après-midi.

Dans les écoles privées, chez les catholiques, par exemple, l'école peut durer toute la journée. Dans les Collèges d'Enseignement Général, les enfants vont à l'école le matin de 7h30 à 11h30 et l'après midi de 13h30 à 17h30.

➤ **Les infrastructures**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, un des principaux problèmes de l'éducation à Madagascar est l'offre scolaire.

Malgré la pauvreté, la demande scolaire est forte mais souvent les infrastructures sont insuffisantes et en mauvais état. Dans le cas de l'observatoire d'Ambohimahaso, par exemple, comme le seul Collège dont dispose chaque commune est implanté dans le centre, les enfants doivent parcourir jusqu'à 13 km pour pouvoir poursuivre leurs études secondaires (tableau n°101).

Au niveau primaire, la distance ne constitue pas vraiment un problème car à peu près chaque quartier est doté d'une école.

Tableau n°101: Les infrastructures scolaires de l'observatoire d'Ambohimahasoa

	Nombre de classes	Effectif des élèves	Nombre d'élèves/banc	Nombre d'enseignants	Distance moyenne par rapport aux hameaux	Cantine scolaire
Site d'Ambalakin-dresy						
EF1 Antsiho	5	243	3 à 4	7	3,3	Non
EPC Antsiho	5	300	5	3	2,0	Non
EPC Ankarinezaka	4	54	4	2	2,0	Non
EPC Anjaratsotso	4	123	5 à 6	3	1,0	Non
EF2 Antsiho	4	359	4 à 5	11	13,0	Non
Site d'Ampitana						
EF1 Ampitana	5	221	3	5	4,5	Oui
EPC Ambalavola	5	248	3	4	2,5	Non
EF1 Antoetra	2	38	5	1	Centre	Oui
EF1 Andohasimainty	3	56	5	2	1,0	Oui
EF1 Tsingaritra	3	90	5	2	1,5	Non
EF2 Ampitana	4	130	2	7	4,5	Non

Source : Enquêtes communautaires, observatoire d'Ambohimahasoa, ROR, 2009

Nous remarquons aussi que pour certaines écoles, l'enseignement du primaire n'est pas complet. L'EF1 d'Antoetra ne dispose, par exemple, que de deux classes, les classes de 12^{ème} et 11^{ème}, soit le Cours Préparatoire 1.

Les enseignants fonctionnaires recrutés par l'Etat sont également peu nombreux pour dispenser à eux seuls les cours à tous les enfants. Dans le cas de l'EPC d'Antsiho, par exemple, il y a un enseignant pour 100 élèves.

➤ **Les cantines scolaires**

Enfin, un autre problème important de l'éducation malgache est l'absence ou le faible nombre de cantines scolaires. Selon les enseignants, beaucoup d'enfants arrêtent temporairement l'école lors de la période de soudure, c'est-à-dire de Novembre à Janvier. Certaines écoles qui essaient d'instaurer des cantines scolaires, font payer une certaine quantité de riz aux parents au début de l'année.

Ainsi, l'observatoire d'Ambohimahasoa est caractérisé par la faiblesse de l'offre scolaire. Cette situation a-t-elle des conséquences sur la qualité de l'enseignement ?

3.2.2- Situation de la scolarisation dans l'observatoire d'Ambohimahaso.

Avant de juger la qualité de l'enseignement dans l'observatoire, nous allons d'abord décrire de manière globale la situation de la scolarisation, c'est-à-dire d'une part, la répartition des enfants scolarisés dans les différents établissements, d'autre part, la situation même de la scolarisation, c'est-à-dire le niveau de fréquentation scolaire des enfants.

Le tableau n°102 nous donne le type d'école fréquentée par les enfants.

Dans les écoles publiques, les parents paient au début de l'année scolaire des frais de scolarité annuels englobant généralement le droit d'inscription et quelques frais généraux forfaitaires. Dans les écoles privées, en plus des ces dépenses, les parents doivent s'acquitter, chaque mois d'un écolage.

L'envoi des enfants dans les écoles privées coûte donc plus cher aux parents. Dans l'observatoire d'Ambohimahaso, les écoles privées sont constituées uniquement par les EPC ou écoles privées catholiques.

Tableau n°102 : Répartition des enfants scolarisés en 2007-2008 selon le type d'école (en %)

Niveau scolaire	Publique	Privée	Total	Effectif
Préscolaire/12 ^{ème}	31,5	68,5	100,0	54
CP1	55,7	44,3	100,0	183
CP2	66,8	33,2	100,0	184
CE	59,8	40,2	100,0	189
CM1	58,1	41,9	100,0	124
CM2	81,2	18,8	100,0	85
6 ^{ème}	86,7	13,3	100,0	75
5 ^{ème}	88,7	11,3	100,0	53
4 ^{ème}	74,4	25,6	100,0	43
3 ^{ème}	65,7	34,3	100,0	35
2 ^{nde}	55,6	44,4	100,0	18
1 ^{ère}	64,7	35,3	100,0	17
Terminale	71,4	28,6	100,0	7
Université	100,0	0,0	100,0	1
Ensemble	64,6	35,4	100,0	1068
Effectif	690	378	1068	

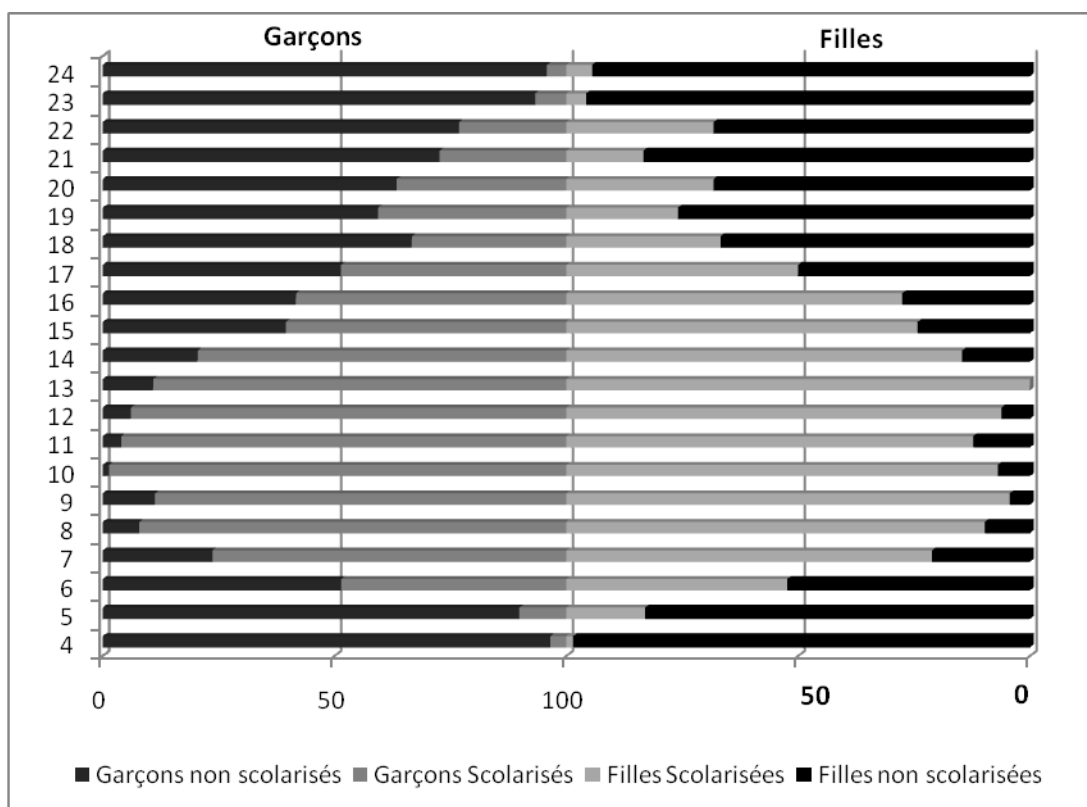
Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En général, la proportion des enfants inscrits dans les établissements publics est largement supérieure à celle des établissements privés. Le coût de la scolarisation reste donc déterminant dans le choix de l'école.

Au niveau du préscolaire, la proportion élevée chez les privées s'explique par la souplesse de l'âge requise à la scolarisation : à partir de 4 ans.

Si la loi instaure l'âge obligatoire de fréquentation scolaire à six ans, seulement la moitié des enfants de l'observatoire de cet âge sont scolarisés (Graphique n°17). C'est entre huit et treize ans qu'ils deviennent plus nombreux à être inscrits. Les proportions atteignent jusqu'à 96% vers l'âge de dix ans. Cette classe d'âge correspond pour la majorité à la classe de CP2 au CM2. La validation du CM2 par le passage d'un examen national, permet d'avoir le diplôme de CEPE.

Graphique n°17 : Taux de scolarisation des enfants selon le sexe et l'âge



Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

L'abandon scolaire devient plus net à l'âge de 14 ans et s'intensifie au-delà. Comme nous l'avons déjà indiqué, c'est l'âge où les enfants commencent à acquérir la force nécessaire pour aider dans les activités productives.

Le fait qu'ils sachent lire et écrire est également un facteur important pour que les parents décident d'arrêter l'envoi de leurs enfants à l'école. A partir de 15 ans, entre 30 à 50% des

enfants abandonnent l'école. A partir de 18 ans, il ne reste presque plus que le tiers des enfants qui sont inscrits. Si on se réfère à une « scolarisation normale », le lycée et la poursuite des études supérieures se situent à partir de cet âge. Pour l'observatoire d'Ambohimahaso, 76% des enfants de plus de 18 ans qui sont encore maintenus dans le circuit éducatif sont des collégiens et le reste uniquement des lycéens.

La poursuite des études au niveau supérieur reste encore difficile pour les enfants de l'observatoire.

Le profil de la scolarisation des filles et des garçons est très proche. Entre 14 et 16 ans, les filles sont même plus nombreuses que les garçons à fréquenter le collège. Comme nous l'avons vu, les garçons, une fois l'adolescence atteinte, sont désormais utiles dans les activités productives, contrairement aux filles dont les tâches restent principalement domestiques et leur permettent de poursuivre les études jusqu'au mariage ou à l'échec scolaire. La déscolarisation des filles est en revanche plus importante à partir de l'âge de 17 ans. En effet, à partir de cet âge, la société rurale encourage les filles à se marier, et les études et la gestion du foyer ne sont pas compatibles. Il en est par exemple du cas de Louissette, 21 ans, qui s'est mariée à 19 ans en pleine année scolaire alors qu'elle était inscrite en classe de première au lycée d'Ambohimahaso.

La déscolarisation massive à partir de 18 ans est liée au manque de moyens des parents qui ne peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants au lycée et encore moins à l'université. Deux garçons que nous avons interviewés dans la commune ont eu plus de chance : Ndriana (27 ans) a pu terminer ses études de droits à l'université de Fianarantsoa, distante de 56 km, et Marius (23 ans) est inscrit en deuxième année du supérieur dans un Institut de Formation Technique, grâce à la présence de membres de la famille dans la ville.

3.2.3- Efficacité de l'enseignement dans l'observatoire d'Ambohimahaso

Nous allons voir successivement les taux de redoublement (tableau n°103 et n°104) et les résultats scolaires aux examens officiels (tableau n°105).

Pour le calcul du taux de redoublement (tableau n°103) , nous avons enlevé l'effectif des scolarisés chez les préscolaires et ceux de la classe de 12^{ème} où il n'existe quasiment pas de redoublement.

Tableau n°103: Taux de redoublement des enfants de l'échantillon selon le niveau (Année scolaire 2007- 2008).

Niveau scolaire	Effectif des inscrits en 2006-2007	Effectif des redoublants sur 2007-2008	Taux de redoublement (en %)
CP1	180	17	9,4
CP2	186	21	11,3
CE	134	24	17,9
CM1	89	14	15,7
CM2	77	10	13,0
6 ^{ème}	59	8	13,6
5 ^{ème}	43	2	4,7
4 ^{ème}	31	2	6,5
3 ^{ème}	24	6	25,0
2 ^{nde}	17	0	0,0
1 ^{ère}	7	0	0,0
Terminale	1	0	0,0
Ensemble	848	104	12,3

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Même si un décret de 2004-2005 stipule qu'aucun redoublement ne doit avoir lieu du CP1 à la CE, le tableau n°103 indique néanmoins des redoublements pour ces classes.

Jusqu'en classe de sixième, les redoublements concernent environ un enfant sur huit dans chaque classe. Ensuite, les taux décroissent fortement jusqu'à devenir nuls au lycée, avec une exception notable pour la classe de troisième où le redoublement concerne le quart des élèves, peut-être lié à l'obtention du BEPC mais les effectifs demeurent faibles.

Dans le tableau n°104, nous allons voir comment se répartit ce taux de redoublement selon le sexe.

Dans l'ensemble, les filles redoublent moins que les garçons en début de cycle que ce soit du CP1 au CE et de la sixième à la cinquième. Le constat est inversé en CM1 et CM2 ainsi qu'en quatrième et troisième.

En outre, les garçons sont également plus nombreux que les filles à réussir aux examens nationaux. En classe de CM2 où s'effectue le premier examen, puis en classe de 3^{ème}, ces différences sont importantes.

Ainsi dans l'observatoire d'Ambohimahaso, plus on monte dans les niveaux, moins l'éducation est favorable aux filles. Nous faisons référence ici à l'échec scolaire et non à la

poursuite des études. Nous avons vu, en effet, que la division sexuelle du travail voulait que les filles s'occupent des activités domestiques.

Tableau n°104 : Taux de redoublement des enfants de l'échantillon selon le niveau et le sexe (Année scolaire 2007- 2008) (en %)

Niveau	Garçons	Filles	Ensemble
CP1	10,6	8,1	9,4
CP2	15,4	6,1	11,3
CE	21,3	13,6	17,9
CM1	10,5	19,6	15,7
CM2	7,7	18,4	13,0
6 ^{ème}	18,8	7,4	13,6
5 ^{ème}	5,6	3,7	4,7
4 ^{ème}	5,9	7,1	6,5
3 ^{ème}	13,3	44,4	25,0
2 ^{nde}	0,0	0,0	0,0
1 ^{ère}	0,0	0,0	0,0
Terminale	0,0	0,0	0,0
Total	13,3	11,2	12,3
Effectif	59	45	104
Effectifs des scolarisés	445	403	848

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Contrairement aux garçons qui quittent précocement et définitivement l'école pour des activités rémunérées, les activités domestiques exercées par les filles leur permettent de poursuivre l'école. Cependant, par rapport aux garçons dont les parents ont davantage de moyens et qui décident de rester à l'école, ces activités domestiques deviennent un handicap pour les filles dans la mesure où elles disposent d'un temps d'étude plus faible par rapport aux garçons.

Nous voulons maintenant savoir si le type d'établissement dans lequel les enfants sont scolarisés influe sur les résultats scolaires. En effet, les écoles privées ont la réputation de fournir une meilleure qualité de formation que les écoles publiques, en disposant par exemple de meilleurs outils pédagogiques.

Nous ne disposons pas de données d'établissements sur les résultats scolaires mais nous allons analyser le taux de redoublement et de réussite aux examens officiels.

Sur le tableau n°105, les EPC représentent des écoles privées catholiques. Les EF1 sont les écoles primaires publiques et les EF2 les collèges d'enseignement général public.

**Tableau n°105: Résultats scolaires au niveau des écoles primaires et des collèges
(Année scolaire 2007-2008) (en %)**

	Taux de redoublement		Taux de réussite au CEPE ou au BEPC***	
	2007	2008	2007	2008
Site d'Ambalakinresy				
EF1 Antsiho	20,5	16,0	82	81
EPC Antsiho	6,0	8,3	84	81
EPC Ankarinezaka	8,0	3,7	-	-
EPCAnjaratsotso	3,5	11,4	-	-
EF2 Antsiho	14,7	-	68	41
Site d'Ampitana				
EF1 Ampitana	30,7	-	90	-
EPC Ambalavola	10,8	14,5	80	83
EF1 Antoetra	71,8	40,0	-	-
EF1 Andohasimainty	56,2	39,0	-	-
EF1 Tsingaritra	31,6	43,0	-	-
EF2 Ampitana	6,0	-	-	18

Source : Enquêtes communautaires, Observatoire d'Ambohimahaso, ROR 2008.

***Le CEPE (Certificat d'Etude Primaire élémentaire) pour les EPC et les EF1, et le Brevet d'Etude du Premier Cycle, pour les EF2

Notons que le tableau ne donne pas les résultats de toutes les écoles qui existent dans les deux communes mais uniquement ceux dont les données sont disponibles. Ces données ne sont donc pas représentatives, toutefois on peut dire que le taux dans les écoles privées est largement inférieur par rapport aux établissements publics. Il est de l'ordre de 15% au plus dans les EPC contre plus de 20 à 70% dans les EF1. En, 2008, la situation semble quand même s'améliorer pour les écoles primaires publiques.

La comparaison n'est pas possible au niveau du collège car il n'y a pas de collège privé mais d'après les résultats disponibles, la proportion des redoublants dans les deux sites ne sont pas très élevées, avec 6% pour Ampitana et environ 15% pour Ambalakinresy. Notons que la plupart des enfants scolarisés dans les EPC continuent leur étude dans les EF2.

En ce qui concerne le taux de réussite aux deux examens, le pourcentage des admis selon les écoles est similaire sauf pour une école. Malgré tout, la proportion des enfants qui obtiennent leur diplôme est très faible par rapport à celle de ceux qui abandonnent l'école, ce qui nous amène à voir dans la prochaine section les déterminants de la scolarisation.

3.2.4- Les déterminants de la scolarisation dans l'observatoire d'Ambohimahasoa

Nous allons voir d'abord les différents motifs évoqués de la déscolarisation (tableau n°106), ensuite, via une modélisation (tableau n°107), les déterminants de la scolarisation.

Tableau n°106 : Répartition des enfants selon le sexe et les motifs de non scolarisation ou de déscolarisation (en %)

Motifs	Garçon %	Fille %	Total %	Effectif
Trop jeune, n'est pas en âge d'être scolarisé	51,0	49,0	45,6	347
Paresse de l'individu	57,7	42,3	16,2	123
Besoin de main-d'œuvre pour l'exploitation	60,7	39,3	7,4	56
Frais de scolarité élevé	47,8	52,2	6,0	46
Échec scolaire	60,0	40,0	5,9	45
Conflits entre deux clans	58,3	41,7	3,2	24
Besoin de revenu complémentaire	47,8	52,2	3,0	23
Grossesse, mariage	9,5	90,5	2,8	21
Handicap, maladie	63,2	36,8	2,5	19
Insuffisance alimentaire	31,6	68,4	2,5	19
Autres	55,3	44,7	5,0	38
Total	397	364	100,0	761

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Le premier motif évoqué du non scolarisation provient surtout de l'âge précoce de l'enfant. Environ 46% des enfants sont estimés par les parents trop jeunes pour aller à l'école. Dans 86% des cas, ce sont des enfants âgés de 4 à 6 ans. Ensuite, dans 22% des cas, ce sont la paresse et l'échec scolaire qui poussent les enfants à abandonner l'école. Ces deux motifs concernent généralement les individus qui ont redoublé voire triplé les classes et se trouvent trop âgés pour l'école. Comme nous l'avons vu, être dans la même classe que des enfants de plusieurs années leurs cadets positionne les élèves dans une situation de frustration, et devenir aide familial ou actif temporaire du ménage les en libère.

Par rapport à la situation économique du ménage, le besoin en main-d'œuvre pour l'exploitation et en revenu complémentaire ne concerne que 10% des réponses, tandis que les frais de scolarité élevés et l'insuffisance alimentaire ne comptent que pour 8,5%.

Ainsi, la déscolarisation des enfants ne semble pas entrer pas directement dans les stratégies productives des ménages.

Ces motifs évoqués sont issus du questionnaire toute du ROR et les réponses données se situent du point de vue des chefs de ménage. L'intérêt de la section précédente est d'analyser les déterminants de la scolarisation selon plusieurs variables socio-économiques liées à la fois aux ménages, à leur chef et aux enfants.

➤ **Les déterminants de la scolarisation**

Pour savoir exactement les degrés d'influence des variables économiques et démographiques liés aux ménages sur la scolarisation des enfants de l'observatoire d'Ambohimahaso, nous allons procéder à une estimation à travers une régression logistique de type « Probit ».

Nous allons élaborer deux modèles.

La première consiste à connaître la probabilité pour un enfant de 6 à 12 ans d'être scolarisé. Le choix de cette tranche d'âge relève de l'âge obligatoire pour rentrer à l'école, et l'abandon qui commence à être massive de la scolarisation, comme nous l'avons vu supra, à 14 ans.

Le deuxième modèle concerne la probabilité pour un enfant âgé de 12 à 20 ans qui a achevé le cycle primaire de poursuivre des études secondaires en 2008. L'âge de 12 ans correspond à l'âge minimum d'un enfant scolarisé en 6^{ème}. Si précédemment, nous avons vu qu'à partir de 17 ans, les enfants sont considérés comme actifs du membre du ménage, la limite d'âge a été repoussé à 20 ans, car environ 23% des élèves du collège sont âgés de 17 ans et plus.

Les variables explicatives pour ces deux modèles sont d'une part les caractéristiques socioéconomiques du ménage et de son chef. Elles regroupent le sexe du chef de ménage, son niveau d'éducation, la taille du ménage, le revenu et la superficie rizicole possédée. D'autre part, il y a, les variables liés à l'enfant, principalement, son âge, son sexe et son lien de parenté avec le chef de ménage.

Tableau n°107: Modélisation des déterminants de la scolarisation des enfants

Sexe du chef de ménage	Probabilité pour un enfant de 6 à 14 ans d'être scolarisé en 2008	Probabilité pour un enfant de 12 à 20 ans qui a achevé le cycle primaire de continuer les études secondaires en 2008
Homme	Réf	Réf
Femme	-0,419*	0,205
Niveau d'éducation du chef de ménage		
N'est pas allé à l'école	-0,179	0,025
Maternelle	-0,155	- ⁴⁹
Primaire	Réf	Réf
Secondaire 1er cycle	0,288	0,683***
Secondaire 2ème cycle	0,117	0,044
Etudes supérieures	0,298	-
Catégorie de revenu		
[0-310]	-0,277	-0,549
] 310 - 620]	0,067	0,206
[620-1400[Réf	Réf
[1400-2800]	0,011	0,465
>2800	0,086	0,472
Superficie rizicole possédée		
] 0-0,15]	0,19	-0,973***
] 0,15-0,3]	Réf	- 0,293
] 0,3-0,6]	0,62***	-0,094
>0,6	0,148	Réf
Taille du ménage	-0,007	-0,031
Sexe de l'enfant		
Garçon	Réf	Réf
Fille	-0,035	0,137
Lien de parenté avec le chef de ménage		
Enfant ou petit-enfant du chef de ménage dont au moins un des parents est présent dans le ménage	Réf	Réf
Enfant confié	-0,2	-0,772
Age	0,177***	-0,215***
LR-ki2	0,1354	0,1795
Constante	-0,693***	3,456***
Effectif	983	416

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Réf : modalités de référence, variables non introduites dans le modèle, les signes ***, ** et * indiquent respectivement le degré de significativité des coefficients à 1%, à 5% et à 10%.

⁴⁹ Les modalités « Maternelle » et « études supérieures », ont été automatiquement enlevées des modèles de prédiction.

Sur l'ensemble, les variables liées au chef de ménage ne sont pas vraiment influentes. Pour le premier modèle, seul le fait d'être une femme chef de ménage, peut exercer un impact significatif sur la scolarisation. Notons le signe (-) du coefficient, qui signifie que les ménages dirigés par les femmes ne sont pas favorables à la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans.

Pour le niveau d'éducation, c'est uniquement dans le second modèle, que cette variable agit. Ainsi, avoir dans un ménage dont le chef a fréquenté le collège augmente la probabilité pour un enfant qui a terminé le cycle primaire de poursuivre des études secondaires.

En ce qui concerne les variables liées aux ménages, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, le revenu n'exerce aucune influence sur les deux modèles. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au début d'année scolaire, comme l'inscription est obligatoire en raison de l'application de la loi locale (*Dina*), le revenu n'agit pas sur la scolarisation mais plutôt sur l'abandon.

Nous avons pensé que l'écart de revenu entre chaque catégorisation qui est faible pourrait masquer les influences, mais un autre modèle construit sans cette catégorisation ne révèle pas non plus un effet positif du revenu. Notons quand même que pour le second modèle, les valeurs de la constante sont nettement plus élevées à partir de la 5^{ème} catégorie de revenu.

La superficie cultivable agit à la fois sur les deux modèles mais de manière différente. En ce qui concerne la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans, la variation est positive et la variable est uniquement influente entre [31-60] ares. Cette situation est « normale », car d'une part, c'est dans cette tranche que se situe la superficie moyenne cultivée par ménage et d'autre part, le revenu commence à être corrélé avec la superficie agricole exploitée (tableau n°64). C'est donc le seuil qui permettrait d'avoir un revenu « supportable » et favorable à la scolarisation, même si celui-ci n'exerce pas d'impact direct.

A partir de 61 ares, nous constatons que la superficie n'a plus d'influence et que la valeur de la constante devient 5 fois moins élevée. A notre avis, le besoin de main-d'œuvre dans l'exploitation familiale entre en jeu ici. En effet, selon le « paradoxe de la richesse » de Bhalotra et Heady (2003), les enfants dans les familles qui disposent de plus de terre travaillent plus en raison du fonctionnement imparfait du marché de travail et de la terre.

Dans le deuxième modèle, la superficie cultivable varie de manière négative avec la probabilité de poursuivre des études secondaires. Mais cette variable n'agit qu'en dessous de 15 ares. Cela signifie qu'il est très difficile (voire impossible) pour un enfant qui appartient à cette catégorie de ménage de poursuivre des études secondaires. Cette situation pourrait s'expliquer par le

besoin de revenu. D'une manière générale, cette variation négative dans les différentes catégories pourrait provenir, du besoin en main-d'œuvre. En effet, le coût d'opportunité en temps des enfants augmente avec l'âge et ils sont désormais sollicités dans les activités productives.

Enfin, concernant les variables liées à l'enfant, seul l'âge exerce une influence sur la probabilité d'aller à l'école. La variation est positive dans le modèle¹, puisque d'une part, il y a la loi locale et d'autre part, l'enfant ne constitue pas encore une main-d'œuvre. C'est à partir de 14 ans qu'il devient utile à la famille, d'où la variation négative dans le modèle n°2.

Ainsi la régression logistique nous a fait ressortir deux principaux déterminants de la scolarisation dans l'observatoire d'Ambohimahasoà : la superficie cultivable et l'âge de l'enfant. C'est-à-dire que la scolarisation est dépendante du principal moyen de survie et comme nous l'avons vu plus haut du coût d'opportunité en temps des enfants qui augmente avec l'âge et est à situer dans un contexte de pauvreté. Les interviews dans l'observatoire d'Ambohimahasoà nous aident à mieux comprendre ces relations.

Auparavant, la scolarisation à Ambohimahasoà, comme dans la plupart des cas en milieu rural, consistait à savoir lire et écrire. Aujourd'hui, les parents poussent leurs enfants à continuer leurs études pour deux raisons. La première est celle de l'acquisition de capital humain en vue de trouver un travail en migration. Outre le rôle du réseau et de l'âge du migrant, le rôle de l'éducation est perçu comme essentiel. D'ailleurs, ceux qui ont peu de qualification scolaire préfèrent cantonner leurs déplacements dans les districts environnants. Les enfants qui ont atteint un niveau de scolarité plus élevé préfèrent aller en ville où se situent les opportunités d'emplois non agricoles. Occuper un emploi non agricole constitue d'ailleurs une motivation des parents à faire poursuivre des études à leurs enfants. Les jeunes parents ont désormais intériorisé les grandes difficultés de vivre de l'activité agricole et souhaitent pour leurs enfants une vie autre que la leur.

« Si la scolarité de mes enfants ne dépendait que de moi, je les pousserai à continuer leurs études, à aller au collège, au lycée et pourquoi pas à l'université. J'aimerais qu'ils deviennent fonctionnaire. Ici, la terre est saturée et je ne peux rien leur offrir d'autre. Tant que j'en ai les moyens, je les pousserai à poursuivre leurs études, mais s'ils décident d'eux même de quitter l'école... ». Mr Emile, 34 ans.

« Depuis que notre mère s'est remariée, c'est moi qui prends en charge mon frère. Il a 17 ans et il va au collège maintenant. J'aimerais qu'il continue ses études parce que moi je n'ai pas eu la chance de pouvoir le faire. D'ailleurs, je lui dis de m'aider dans mes activités seulement les jours de vacances, il ne doit pas être absent, c'est l'école son activité. J'aimerais que plus tard, il n'ait plus à travailler la terre » Mr Velo, 31 ans.

« Jusque là, je n'ai jamais pensé faire abandonner l'école à mes enfants. Tant que j'aurai les moyens, je les enverrai à l'école, pour qu'ils puissent atteindre le niveau le plus élevé possible » Mr Michel, 37 ans.

« J'aurais bien aimé aller à l'école mais mes grands-parents n'avaient pas les moyens. Je ne veux pas la même chose pour mes enfants. Je veux qu'ils continuent leurs études le plus longtemps possible, jusqu'à ce qu'ils n'y arrivent plus. Pour le moment, il n'y a que ma fille de 7 ans qui va à l'EPC d'Ambalavola. Je pense y inscrire aussi mon fils de 4 ans l'année prochaine » Mme Josiane, 31 ans.

« J'ai douze enfants et deux sont déjà mariés et ils n'habitent plus chez nous. Sept de mes enfants vont à l'école. Ce que j'espère de l'école, c'est qu'ils y travaillent bien. Je n'ai pas l'intention de les faire arrêter mais s'ils ne passent pas les classes, je ne pourrais rien pour eux. J'ai un fils de 15 ans que je vais peut-être retirer de l'école la prochaine année scolaire, ça dépendra de mes moyens, mais en fait il commence à ne plus aimer l'école, je crois que c'est mieux s'il nous aide. » Mr Ramily, 43 ans.

La deuxième raison qui incite les parents à donner à leurs enfants une éducation scolaire la plus solide possible est leur perception croissante qu'elle est le meilleur moyen pour eux de sortir de la pauvreté. Devant la raréfaction de la terre, les parents prennent conscience qu'ils n'auront rien à offrir à leurs enfants. Ils font donc de leur mieux pour les inscrire et les maintenir à l'école, mais devant les difficultés économiques, ils sont parfois obligés de les retirer de l'école, non pas pour qu'ils deviennent des actifs du ménage mais avant tout par manque de moyens.

L'arrêt temporaire de la scolarisation d'un enfant pour qu'il effectue des travaux domestiques afin que les parents puissent à leur tour effectuer des travaux salariés est fréquent mais n'a pas un effet marquant sur la scolarisation globale. Les deux principales raisons d'abandon scolaire restent le manque de moyens financiers et l'échec scolaire de l'enfant. Cet échec est lui-même

le plus souvent une conséquence directe d'une situation socio-économique défavorisée de la famille.

Si la société rurale malgache place les enfants comme main-d'œuvre dans l'agriculture familiale, cette perception évolue dans le contexte de la raréfaction de la terre. Certes, les enfants sont mobilisés quand ils commencent à avoir les capacités physiques nécessaires pour s'adonner à une activité économique ou domestique mais ce n'est pas une condition suffisante pour être considéré comme un actif du ménage à part entière. Cette phase intermédiaire est davantage à considérer comme une conséquence de l'échec scolaire de l'enfant que comme une cause.

De ce que nous avons décelé de la perception de l'école par les parents, celle-ci sert d'acquisition de connaissances jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de travailler. Sans redoublement, à 15 ans, les enfants obtiendraient leur diplôme de BEPC, et si la commune disposait d'un lycée à proximité, l'enfant à 17 ans aurait terminé la classe de première. Ce scénario n'est nullement utopique car nous avons croisé aussi des enfants qui arrivaient à suivre ce parcours « idéal » et qui se trouvaient dans ces tranches d'âge au collège et au lycée.

L'hypothèse de la déscolarisation en tant que stratégie de survie n'est donc pas totalement vérifiée car, d'une part, l'enfant apporte rarement un revenu monétaire aux parents et, d'autre part, les enfants déscolarisés en raison de pénurie alimentaire ou de problèmes financiers passagers retrouvent les bancs de l'école une fois que la situation s'améliore.

Dans la perspective de l'enfant en tant qu'assurance vieillesse, si les parents envoient leurs enfants à l'école aujourd'hui, ils espèrent pour leurs enfants qu'ils puissent sortir de la pauvreté et avoir une vie meilleure que la leur. Incidemment, l'amélioration de la vie des enfants devrait avoir des conséquences positives sur celle des parents, à plus ou moins long terme, et en particulier lors de leur retraite.

Pour conclure donc ce chapitre V, nous pouvons dire que la diversification des activités et des sources de revenu s'appuie sur une organisation familiale particulière. D'abord, priorité est faite à la mise en œuvre des activités de base du ménage à savoir l'agriculture et l'élevage. La main-d'œuvre est avant tout affectée à ces activités. Les autres activités complémentaires sont définies selon les besoins du ménage et les opportunités d'emploi.

L'organisation familiale déployée pour satisfaire ces besoins se base sur trois critères. D'abord, une répartition traditionnelle des tâches est établie selon le sexe. Dans le contexte actuel, si les activités peuvent être effectuées indifféremment par les deux sexes, alors hommes et femmes se

substituent ou se complètent. Si au contraire, les activités, selon la croyance et la culture ne doivent être effectuées que par l'homme ou la femme, alors il est fait recours en cas de besoin aux réseaux de solidarités ou au salariat agricole. L'organisation des activités se base ensuite sur un avantage comparatif entre le revenu potentiel que peut gagner un homme ou une femme sur le marché de travail. Comme les activités réservées aux hommes sont généralement plus rémunératrices, il est considéré comme logique que la femme continue à assumer les activités au village et que l'homme parte en migration. Enfin, face aux opportunités d'emploi, on ne considère plus l'avantage comparatif. Pour chaque étape de certains travaux, notamment rizicoles, on fait spécialement appel soit à l'homme, soit à la femme. Ainsi, celui qui ne travaille pas en dehors de l'exploitation familiale remplace son conjoint dans ses activités.

La main-d'œuvre enfantine quant à elle est sollicitée de manière temporaire, selon les besoins du ménage, principalement lorsque le couple n'arrive plus à prendre en charge les activités domestiques ou qu'il est engagé dans des activités en dehors de l'exploitation familiale. La scolarisation des enfants sur le long terme est un souhait permanent des parents, ils espèrent une vie autre que celle sur l'exploitation agricole pour leurs enfants. Cependant, le cercle vicieux de la pauvreté les en empêche la plupart du temps.

Si cette organisation familiale des activités permet encore aux ménages d'assurer leur survie, les réseaux de solidarité ont aussi leur rôle à jouer dans la vie socio-économique. Nous savons, par exemple, que les grands travaux agricoles doivent être effectués selon un calendrier précis et serré et nécessitent par périodes une quantité importante de main-d'œuvre. Nous savons aussi que les événements sociaux tels les décès ou les mariages nécessitent des dépenses que le ménage ne peut pas assumer à lui seul. De même, dans une situation de grande pauvreté, la prise en charge des besoins socio-économiques des personnes âgées devient un problème majeur. Le chapitre VI montrera donc quels mécanismes de solidarité communautaire et intergénérationnelle les ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoa mettent en œuvre pour s'assurer contre les risques de la vie.

Chapitre VI : Solidarités communautaires et entraide intergénérationnelle

De nombreux observateurs des pays d'Afrique subsaharienne se sont posés la question suivante : comment les paysans africains, vivant dans des conditions de précarité économique et de sous-emploi massif, arrivent-ils à survivre malgré l'absence d'assurance, d'un régime de sécurité sociale ou d'une quelconque pension ? Dans ce contexte, seules les solidarités privées peuvent jouer le rôle de filet de protection contre les risques de la vie. Quels sont alors les mécanismes de solidarité qui existent ? Et comment fonctionnent-ils ?

La littérature économique montre que quel que soit le niveau de développement des pays, les transferts entre familles ou transferts intergénérationnels et, généralement entre des groupes de personnes dans une communauté, constituent les formes courantes de solidarités privées. Dans la littérature sociologique et anthropologique, pour Mauss (1960), le don s'effectue entre groupes et il existe une norme, le système de don/contre-don, qui permet l'équilibre et la cohésion au sein de la société. Pour Bourdieu (1994), le système de don/contre-don crée une dette, qui fait que les personnes sont toujours en interaction à la suite des transferts.

Trois aspects importants des transferts peuvent être relevés. Le premier, qui est le plus étudié dans la littérature, est le rôle économique joué par les transferts privés. Les transferts constituent des « amortisseurs de chocs » pour les ménages et permettent de prendre en charge les personnes les plus vulnérables de la société telles les personnes âgées ou les personnes malades (Commode, 1999). Le deuxième aspect est d'ordre sociologique. Il met en exergue les différentes personnes ou entités impliquées dans les réseaux d'entraide (Sandron 2008b ; Razafindratsima, 2005a, 2005b). Le dernier aspect quant à lui touche la démographie et est de dimension économique. Depuis 1976, Caldwell a émis l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre la transition démographique et le sens du flux des transferts intergénérationnels. Pour lui, le transfert est un déterminant du niveau de fécondité. Si, sur cycle de vie, les transferts vont dans le sens ascendant, des enfants vers les parents, les parents ont intérêt à avoir beaucoup d'enfants. Lorsque les flux commencent à bénéficier aux enfants, la fécondité commence à diminuer. Seuls les deux premiers aspects des transferts seront étudiés dans ce chapitre. Toutefois, nous évoquerons le sens des flux de transferts intergénérationnels sans entrer dans des études détaillées d'impacts sur la fécondité.

La première partie du chapitre est consacrée à l'étude des déterminants des transferts privés. Nous allons nous référer à quelques théories et voir dans le cas de Madagascar les sources de solidarités privées. Dans la deuxième partie, nous verrons les différents types de transferts (monétaires, matériels et services) dans l'observatoire d'Ambohimahasoa et les différents réseaux d'entraide. Enfin, dans une troisième partie, il sera question des transferts intergénérationnels.

I-Cadre théorique

Les transferts matériels et monétaires peuvent aider à la prise en charge des personnes les plus vulnérables de la population. Ainsi, l'objectif de cette partie est de fournir des données de cadrage des différents rôles des transferts. Nous verrons également, dans le cas particulier de Madagascar, les sources et les manifestations de la solidarité familiale.

1-Les déterminants des transferts

Nous verrons successivement trois déterminants des transferts : l'altruisme, l'échange et l'assurance contre les risques.

1.1-L'altruisme

A l'origine, l'altruisme est un concept psychologique et ethnologique mais repris en économie et développé par certains auteurs tels que Becker (1974, 1991) et Barro (1974). Selon Becker (1991), un individu est altruiste s'il internalise dans sa fonction d'utilité le bien-être des autres membres du ménage. Un individu est donc altruiste lorsqu'il diminue sa consommation en vue d'accroître celle des autres. Des auteurs comme Laferrère (1997), Wolf (2000, 2006) et Laferrère et Wolf (2006) ont repris le concept d'altruisme pour expliquer les transferts matériels et financiers entre les ménages, et notamment les transferts intergénérationnels.

L'altruisme peut être à sens unique (Becker, 1974, 1991) ou à double sens (Bergström, 1997 ; Stark, 1995). Selon la première conception, seul le parent est considéré comme altruiste. Ce type de transfert est appelé « transfert affectif » et la probabilité qu'il se réalise est une fonction croissante du revenu des parents et décroissante du revenu de l'enfant. Dans le modèle d'altruisme mutuel, chacun des partenaires au transfert possède un « degré d'altruisme » mais le transfert est conditionné selon les revenus des parents et des enfants. Si les transferts sont affectifs, l'altruisme n'a pour conséquence de ne pas changer la consommation des individus en cas de modification des revenus, ce qui n'est pas le cas dans l'échange temporel.

1.2- L'échange temporel

Des auteurs comme Cox (1987), Cox et Rank (1992), Cox et Demenez (1990, 1998) Berheim *et al.* (1985) voient également dans le transfert la recherche de l'intérêt mutuel des partenaires à travers une contrepartie attendue, immédiate ou différée dans le temps. C'est le cas par exemple, des transferts des enfants envers les parents dans l'espoir de recevoir plus tard un héritage. A Madagascar, le fait de recevoir une terre au moment du mariage et de l'installation du foyer implique une entraide des enfants dans les travaux agricoles. L'échange n'est pas pour autant dénué d'altruisme. Au niveau de la famille, l'altruisme peut renforcer les échanges et les contrats, souvent implicites, entre les partenaires.

Plusieurs motivations peuvent être à l'origine des échanges entre parents et enfants. Les transferts des parents peuvent être perçus comme une contrepartie des services fournis par les enfants. Les parents, par exemple, utilisent la perspective de l'héritage pour solliciter l'aide de leurs enfants. Ces derniers, de leur côté, augmentent les services rendus à mesure que le montant de l'héritage espéré augmente (Victorio et Arnot 1993, cité par Laferrère et Wolf 2006). Dans le cas d'un enfant migrant, le transfert peut être effectué en contrepartie de la prise en charge de ses enfants et/ou de son conjoint par ses parents (Lucas et Stark, 1985). Il peut également envoyer des transferts dans la perspective de recevoir un héritage de ses parents (Haddinot, 1994).

Les transferts peuvent également être considérés comme des prêts intertemporels au sein de la famille. Dans un premier temps, les transferts proviennent des parents, à la période suivante les enfants les remboursent. C'est la perspective de certains transferts migratoires effectués en échange des dépenses engagées par la famille avant ou au moment du départ (Johnson et Whitelaw, 1974 ; Poirine 1997). Ce concept a également été repris et développé par Cigno (1993) Cigno et Rosati, (2000) dans le modèle de mutualité familiale et par Masson (1999), et Wolf et Jellal (2007) dans le mécanisme dit à « effet de démonstration ». Selon Cigno, l'individu se réfère à trois périodes de la vie : l'enfance, l'âge actif et l'âge de la retraite. Durant la première période, l'enfant reçoit des transferts des parents ; arrivé à l'âge actif, il les rembourse tout en effectuant des transferts à ses enfants, qui les rembourseront ensuite lors de ses vieux jours. Le transfert implique alors trois générations et ce mécanisme est assimilé à un « contrat mutualiste ». Afin d'éviter les comportements opportunistes de la part des enfants, une règle est instaurée selon laquelle on n'est soi-même remboursé que si l'on rend les transferts aux parents.

Le modèle de démonstration s'inscrit dans la problématique du soutien des parents âgés et est fondé sur un échange entre les générations. En effet, les parents ne disposent pas de réelles sanctions si les enfants ne leur offrent pas leur aide. Ainsi, pour permettre la réalisation des échanges entre les générations, les parents peuvent utiliser différents moyens. Becker (1996) propose, par exemple, que les parents apprennent aux enfants le sentiment de culpabilité. Masson (1999; 2001) instaure le principe de la réciprocité indirecte. Cela signifie que l'individu qui soutient ses parents fait un contrat avec la société et que c'est ce contrat qui lui garantit que ses enfants le soutiendront à leur tour dans ses vieux jours. Enfin, pour Cox et Stark (1994), Stark (1995) Wolf et Jellal (2002, 2005), les adultes aident leurs vieux parents afin de montrer à leurs propres enfants, comment ces derniers devront les soutenir à leur tour quand ils seront adultes. Dans cette perspective, les transferts jouent déjà un rôle d'assurance mais uniquement pour les vieux jours. Nous verrons dans la prochaine section qu'ils peuvent être activés à tout moment quand les risques sont permanents.

1.3- Les transferts comme assurance

Pour certains auteurs comme Lucas et Stark (1985), Beherman (1997), Beherman et Rosenzweig (2002), Rosenzweig et Stark (1989), les transferts peuvent être un mécanisme de partage de risque. L'entraide financière au sein de la famille permet plus particulièrement de surmonter les imperfections du marché de crédit et de l'assurance. Par rapport au marché, la famille a l'avantage de posséder des informations sur ses membres à travers lesquelles elle réduit considérablement les coûts de transactions, notamment le coût de la collecte d'information (Ben Porath, 1980).

Ainsi, pour Lucas et Stark (1985), Stark (1988) et Rakotonarivo (2008), les transferts migratoires sont effectués pour surmonter les difficultés liées aux imperfections du marché et du crédit. Ces transferts sont issus d'un arrangement contractuel entre le migrant et sa famille. Dans un premier temps, c'est la famille qui joue le rôle d'assureur pour le migrant en raison des risques élevés au départ et de la difficulté de trouver du travail à destination. Mais une fois que la situation du migrant est stable, c'est le migrant qui jouera le rôle d'assureur en raison des risques inhérents à l'agriculture auxquels la famille est confrontée. « L'avantage d'un tel système est que l'information sur les membres de la famille, débiteurs ou créditeurs, est souvent disponible et accessible, contrairement au marché, et cela permet d'éviter les

problèmes courants inhérents aux marchés de crédits que sont la sélection adverse et le risque moral⁵⁰ » (Razafindratsima, 2005b).

La communauté peut également constituer une source d'entraide. Dans la littérature socio-économique, il existe des mécanismes de redistribution qui s'expliquent par l'appartenance à une communauté (Mahieu, 1993, 1995 ; Hugon, 2003) ou l'insertion dans un réseau social (Granovetter, 1985 ; Sandron 2008b). Ainsi, dans une société où il n'existe pas de marché de l'assurance et du crédit, c'est la communauté qui prend en partie les charges issues de l'incertitude et des aléas de la vie. Cela peut s'effectuer à travers des mécanismes de don/contre-don. Dans le cas de Madagascar, nous avons par exemple déjà cité le *valintanana* activé durant les périodes de grands travaux agricoles. Il y a également le *fonenana*, activé lors des événements sociaux. Nous verrons plus loin et en détail ces deux formes de solidarité. Pour la prochaine section, nous nous intéresserons aux différentes sources et manifestations de la solidarité familiale à Madagascar.

2-Les sources et manifestations de la solidarité familiale à Madagascar

Dans la culture malgache, *le fihavanana* constitue la valeur fondatrice de la société. C'est un principe d'organisation sociale à l'origine des solidarités entre les individus ou des groupes d'individus.

2.1 -Définition du *fihavanana*

Plusieurs traductions du mot sont données comme « amitié », « parenté », « cohésion », « solidarité » ou « lien communautaire », mais comme le souligne Razafindratsima (2005b), aucune des traductions proposées ne parvient à restituer pleinement le sens du mot. Pour notre propos, ce qui nous intéresse sont les implications du *fihavanana* dans les relations entre les individus. Mais avant cela, il nous faut préciser le sens de ce terme.

L'expression la plus couramment utilisée pour traduire le *fihavanana* est le « lien de parenté qui unit les individus » (Razafindratsima, 2005b ; Rakotonarivo, 2008 ; Sandron, 2008a). En effet, le *fihavanana* a pour racine le mot « *havana* » qui signifie « la parenté ». Le partage d'une source commune de vie, le « *aina* », littéralement « la vie » ou « la source de la vie » découle de la parenté. La source de la vie est de deux sortes. La première est tout ce qui permet de donner la vie. La deuxième est tout ce qui permet d'entretenir et de la perpétuer

⁵⁰La sélection adverse et le risque moral sont des phénomènes liés aux imperfections de marché. Dans la sélection adverse, avant même le contrat, l'agent économique ne dispose pas de toutes les informations nécessaires sur les services ou les produits offerts. Ainsi, le résultat de son action est inverse de ce qui est attendu. Le risque moral, quant à lui apparaît après le contrat, lorsqu'un agent opportuniste change de comportement.

(Rakotonarivo, 2008). Ainsi, les personnes qui ont la même source de vie, les *havana* ou les « parents » sont liés par *le fihavanana*, c'est-à-dire le « lien de parenté ». Lorsque l'on est issu du même parent fondateur, on partage la même vie ou *aina* (Dubois, 1998, 2002).

Le fait de partager la même source de vie peut même constituer le *fihavanana* chez des personnes non consanguines. « La terre, les rizières, l'eau, les bœufs etc., et tout ce qui permet à l'homme de vivre est *aina* » (Rakotonarivo, 2008). Le partage d'un même territoire crée donc un *fihavanana*, un lien assimilable à un lien de parenté pour les voisins, les villageois car ils partagent la même source de vie qu'est la terre. Ainsi, toutes les personnes liées par une même source de vie sont des « *mpihavana* » ou des « *havana* », littéralement « la famille ». Leur relation est régie par le *fihavanana* qui est « une manière spécifique de penser et de vivre les relations interpersonnelles » (Dubois, 2002).

Préserver le *fihavanana* est essentiel pour les Malgaches. Pour maintenir ou marquer ce lien, les individus s'associent à différentes formes de solidarité comme la participation aux événements heureux ou malheureux, aux différents *adidy* c'est-à-dire les obligations sociales et économiques.

2.2 - Les implications du fihavanana

Selon Ottino (1998), le *fihavanana* implique des *adidy* ou «des obligations, aussi bien celles à l'égard des parents par l'ancestralité ou par la parentèle ou par le mariage, qu'à l'égard de la communauté villageoise » (p.278). Cela veut dire que le *fihavanana* est devenu une valeur sociale qui régit les comportements des individus entre eux. « Le fihavanana à Madagascar est un système de règles, normes et coutumes qui régissent la dynamique de la société locale, édictent les comportements interpersonnels, les modes de sociabilité et les stratégies anti-risques » (Sandron, 2008a, p.507). Il devient donc créateur d'obligations sociales, les *adidy*.

Rakotonarivo (2008) traduit les *adidy* comme des « obligations ou devoirs sociaux », c'est-à-dire « des actes ou des comportements à caractère contraignant, qu'un individu doit accomplir envers un membre d'un certain groupe social, ou de l'ensemble de ce groupe, en vertu de son appartenance à ce groupe » (p.310). Toutefois, malgré cet aspect contraignant, les *adidy* relèvent d'actes de solidarité qui permettent la survie des individus et le maintien de la cohésion sociale. En effet, les normes sont fortement intériorisées par les membres de la société, comme le mentionne Condominas (1961) qui parle de « réalité frappante » de l'application scrupuleuse des individus envers les coutumes d'assistance mutuelle. Cette

dernière se traduit par les devoirs et les obligations d'un individu envers les autres membres de la communauté au sein de laquelle il vit.

« Les *adidy* sont les lois de la communauté » (Ranaivoarison , 2001, p.114), et s'y soumettre témoigne de son appartenance à la communauté. Accomplir ses *adidy* exprime donc une volonté de maintenir les relations entre les parents, les amis, les voisins et les autres membres de la communauté. Ne pas les accomplir équivaut à se détourner de la société et à couper les liens du *fihavanana*. Cette rupture entraîne non seulement l'annulation de l'assistance mutuelle, car les *adidy* sont régis par la règle de la réciprocité, mais s'accompagne également d'un *tsiny*, c'est-à-dire d'un blâme de la part des membres de la communauté. Selon Rakotonaivo (2003), lorsqu'une personne se détourne de ses *adidy*, elle sera poursuivie par le *tsiny* des ancêtres et de la parenté toute entière.

Les Malgaches essaient de se préserver du *tsiny* d'autant plus que si l'on est fautif envers la société, on l'est envers ses ancêtres. Le *tsiny* est une culpabilité. Selon la croyance, tant que l'individu ne s'est pas excusé de sa faute et n'a pas renoué avec les autres membres de la communauté, des malédictions vont le poursuivre et l'empêcher de bien mener ses projets de vie. Ainsi, pour s'en sortir, il effectue des rituels pour s'en purifier, tout en se soumettant de nouveau aux règles établies.

Les obligations et devoirs sociaux découlant du *fihavanana* peuvent revêtir diverses formes. Parmi les manifestations possibles, citons l'entraide agricole et l'entraide dans la construction d'une maison. On relève également le devoir de présence pour les événements heureux ou malheureux (Razafindratsima, 2005b). Il s'agit d'abord de soutenir par sa présence physique la famille qui organise une cérémonie de mariage, le décès ou d'exhumation. Ensuite, la règle de l'entraide implique un don.

Les invités doivent fournir un don pour marquer leur participation à l'événement, en offrant une somme d'argent et/ou un don en nature. Ce don est nommé *fehim-pihavanana* ou « les ficelles qui nouent les liens ». Le contre-don surviendra lors d'un événement similaire, chaque donneur espérant se faire, au moins, rembourser par son invité ce qu'il a précédemment donné. Face au choc d'un décès, cette pratique constitue ainsi un mécanisme de solidarité à grande échelle, en permettant la réalisation des rituels funéraires. Pour les événements programmés à l'avance comme un mariage, une circoncision ou un retournement des morts, les dons permettent d'aider la famille dans la prise en charge des dépenses. C'est en quelque sorte un jeu à somme nulle car le donneur sait que la même somme lui sera retournée lorsque lui aussi organisera un événement similaire. Ce système de mutualisation des dépenses est celui qui est

privilegié pour organiser de grandes cérémonies car dans l'observatoire le recours à l'emprunt et à l'épargne est très limité.

3-Limites de l'emprunt et de l'épargne en milieu rural malgache

Dans le questionnaire du ROR, les modules « *emprunt* », « *épargne* » et « *transfert* » sont distincts les uns des autres. Pour différencier le transfert, objet de notre analyse dans ce chapitre, des deux autres notions que sont l'emprunt et l'épargne, nous allons en préciser la définition.

L'épargne est le revenu qu'un ménage peut dégager après consommation. L'étude de ce module nous intéresse car il est directement lié aux transferts. En effet, les prêts et les emprunts dépendent de la capacité des ménages à épargner. Comme nous le verrons plus loin, la faiblesse de l'épargne en milieu rural peut ainsi conduire certains paysans à l'emprunt. Mais lorsque les emprunts entre les ménages eux-mêmes sont limités et les emprunts auprès des institutions financières inaccessibles, seuls les transferts constituent le mécanisme d'entraide et l'assurance par excellence des paysans.

L'emprunt ou le prêt sur le marché auprès d'institutions financières ou d'usuriers s'accompagne d'une contrepartie et d'un taux d'intérêt à rembourser dans un délai déterminé. Au niveau de la famille, des amis ou des voisins, les emprunts et les prêts existent aussi mais les termes du contrat ne sont pas similaires à ceux du marché financier tant en termes de durée que des procédures de remboursement, beaucoup plus souples et avantageuses car sans intérêts, échelonnées et sans pénalité en cas de retard. Ainsi, bien que la date de paiement et le montant à rembourser soient fixés en avance dans le contrat, les prêts privés se situent avant tout dans une optique sociale.

Au-dessus de l'emprunt se situe le transfert. Comme nous l'avons vu, il est à la fois transversal et longitudinal. D'abord, le transfert est une forme d'échange immédiat et les objets échangés peuvent ne pas être de même nature. Par exemple, dans les transferts migratoires, le migrant envoie de l'argent tandis que ses parents prennent en charge son ménage resté au village (Rakotonarivo, 2010). Le transfert s'inscrit donc dans un cadre d'entraide, il peut constituer un avantage pour s'assurer des différents risques, principalement lorsque le revenu est très faible. Ensuite, les transferts entre parents et enfants sur cycle de vie sont fonction des termes de l'échange pour les grandes périodes que sont l'enfance, la période active et la vieillesse.

D'après le tableau n°108, plus de 40 % des ménages sont sans épargne. Ceux qui en possèdent préfèrent généralement garder leur épargne chez eux, soit sous forme d'argent liquide soit par l'achat d'animaux d'élevage comme nous l'avons décrit au chapitre III. Les dépôts dans des caisses mutuelles pourraient constituer une épargne par excellence puisqu'ils produisent des intérêts. Mais la plupart du temps, les dépôts des paysans sont constitués de récolte de riz qui ne sont récupérables qu'une fois la date de l'échéance du contrat arrivée. Ce système n'est donc pas adapté aux paysans dont les récoltes sont assez faibles. De même, il ne constitue pas un système d'assurance efficace dans la mesure où les paysans qui ont des besoins imprévus d'argent doivent emprunter au lieu de compter sur le dépôt.

Tableau n°108: Répartition des ménages selon les formes d'épargne

Forme d'épargne	Effectif	Proportion (%)
Sans épargne	219	42,4
Argent gardé à la maison	156	30,2
Capitalisation par achat	98	19,0
Dépôt dans des caisses mutuelles	29	5,6
Autres	14	2,7
Total	516	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'après le tableau n°109, l'épargne des paysans est largement destinée à couvrir les dépenses durant les périodes difficiles. Beaucoup se sentent obligés de constituer une épargne sur leur revenu en achetant des animaux d'élevage. Alors que l'argent peut être dépensé à tout moment, être perdu ou volé, cette solution a l'avantage de présenter à la fois une certaine garantie de stabilité tout en étant relativement flexible lors d'un besoin de déstockage. En outre, l'épargne sous forme d'animaux produit des intérêts grâce à l'engraissement et la reproduction du cheptel ou de l'élevage. En revanche, les risques de maladie ou de vol demeurent.

Les investissements dans des activités extra-agricoles sont tributaires d'un surplus de revenu. Il en est de même des investissements dans l'exploitation agricole tels l'achat de terrain et/ou de matériels agricoles. Seuls les achats de semences et les activités liées à l'exploitation agricole font l'objet d'investissement forcé, c'est-à-dire qu'ils constituent des dépenses prioritaires. Par exemple, le revenu du salariat est directement réinvesti dans le recrutement de salariés agricoles sans tenir compte des autres besoins que l'on peut considérer comme essentiels (nourriture, frais de scolarité, etc.).

Tableau n°109: Destination de l'épargne monétaire des ménages

Destination	Effectif	Proportion (%)
Précaution pour les périodes difficiles	115	59,3
Investissement dans l'exploitation agricole	65	33,5
Investissement dans des activités extra-agricoles	8	4,1
Autres	6	3,1
Total	194	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoà, nos calculs.

Ainsi, pour toutes dépenses imprévues, les ménages sont obligés d'emprunter. Dans le tableau n°110, nous constatons que l'essentiel des emprunts provient de la famille et des voisins.

Tableau n°110: Origine des emprunts des ménages

Origine	Effectif	Proportion (%)
Famille hors ménage/ voisin	52	64,2
Autres	29	35,8
Total	81	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoà, nos calculs.

Lors de notre visite sur le terrain à Ampitana en 2010, nous avons interviewé les chefs de ménage et certains conjoints sur les personnes vers qui ils se tournent lors d'un besoin imprévu d'argent ainsi que sur le processus de prêt et de remboursement. Les réponses ont été diverses mais globalement, l'emprunt a lieu dans un cercle restreint, auprès de personnes avec qui les paysans ont des affinités. Ainsi pour certains, ce sont la famille, pour d'autres, les voisins ou les patrons avec qui ils ont une relation commerciale instaurée depuis de longues années.

« Lorsque j'ai un besoin imprévu d'argent, je vais chez les patrons à Ambohimahasoà, car je suis toujours certaine d'en trouver. Nous avons une convention, le patron me donne de l'argent et moi je rembourse avec des produits comme du riz. Généralement, je rembourse au bout de 15 jours ». Mme Josiane, 31 ans.

« Lorsque j'ai besoin d'argent, j'essaie d'abord de vendre quelques produits mais si je n'ai rien à vendre, alors je me tourne vers mes voisins. Je leur expose mon problème [...] Le remboursement n'est pas fixe, par exemple, je leur dis que je les rembourserai une fois les récoltes arrivées ou selon leur volonté lorsque j'aurai l'argent. Mr Christophe, 37 ans.

« Lorsque cette situation se présente, je demande à mes enfants. Ils habitent dans notre maison au rez-de-chaussée [...] Si eux-mêmes n'ont rien à donner, alors on essaie toujours de trouver une solution chez d'autres gens de notre entourage ». Mme Berthe, 57 ans.

Le remboursement s'effectue en général sans intérêt. Mais au-delà de l'aspect d'entraide, certains prêteurs étudient néanmoins discrètement la capacité de remboursement de ceux qui viennent leur demander de l'argent.

« Moi, personnellement, je ne prête qu'aux gens que je connais bien, c'est-à-dire des gens qui sont capables de me rembourser. Sinon, je demande à la personne quand est-ce qu'elle peut me rembourser et comment ? Par exemple, la dernière fois, mon voisin a dit qu'il me rembourserait une fois que ses légumes seront mûrs et qu'ils pourront être vendus. Et c'est ce qu'il a fait. C'est difficile pour lui de ne pas me rembourser à la date prévue car on sait tout de suite quand ses légumes ont été récoltés. » Mr Christian, 39 ans.

« Les paysans connaissent à peu près le niveau de vie de chacun, les récoltes, les activités, et ça permet de savoir s'ils peuvent rembourser ou non, ou même de refuser un prêt si l'on voit par exemple que la personne a des récoltes qu'elle pourrait vendre, » Mr Jean, 28 ans.

Les paysans d'Ambohimahasoa distinguent deux types d'emprunts : le « *fifamonjena* », littéralement « le secours » et le « *fikasana* », littéralement « l'intention », « le projet ». Le premier est mis en œuvre lorsque les problèmes affectent les conditions de vie ou plus exactement la survie. Les personnes qui ont la nécessité d'emprunter se tournent généralement vers la famille, les voisins ou les amis. Le prêt concerne, par exemple, des frais de santé ou l'achat de quelques gobelets de riz. Le deuxième type d'emprunt concerne des projets comme l'investissement dans l'exploitation agricole ou extra-agricole. Dans ce cas, les paysans se tournent préférentiellement vers des institutions ou des personnes plus aisées. Ces emprunts s'accompagnent à la fois d'une garantie et d'un taux d'intérêt. Les cas rencontrés en Août 2010 concernent des prêts auprès des usuriers pour les travaux rizicoles. Les deux parties s'accordent sur une quantité de paddy à céder lors de la récolte en contrepartie d'une somme d'argent. Une lettre est rédigée et la rizière constitue la garantie. Les usuriers sont, pour la plupart, des citoyens de la ville d'Ambohimahasoa. Lors du remboursement, en général, c'est une grande partie de la récolte qui leur est cédée.

En ce qui concerne les prêts auprès des institutions financières, on note à partir du tableau n°17 que ces prêts sont limités à 15,1% des ménages seulement. Parmi ceux qui n'empruntent pas, la

peur d'emprunter est évoquée par la moitié des répondants. Elle résulte de la méconnaissance des procédures d'emprunt mais aussi de la crainte d'une possibilité de perte des biens et des garanties en cas de non remboursement.

Ainsi, pour certaines activités, le transfert constitue donc pour les paysans un bon système d'entraide et un moyen de s'assurer contre les risques. La contrepartie existe mais elle est, d'une part, différée dans le temps et, d'autre part, ne nécessite pas de garantie ni de taux d'intérêt. Dans le transfert, il n'y a pas de contrat écrit, c'est la société, selon l'évolution du contexte socio-économique qui édicte les règles. Ces dernières sont donc flexibles mais il existe néanmoins un contrôle familial et communautaire ainsi que des sanctions pour ceux qui ne se soumettent pas à ces règles.

II-Les transferts dans l'observatoire d'Ambohimahaso

La littérature distingue deux sortes de flux de transferts : les flux verticaux ou intergénérationnels et les flux horizontaux ou intragénérationnels. Dans la famille, les premiers flux concernent, par exemple, les transferts entre une personne, ses ascendants et descendants, tandis que les deuxièmes flux concernent la fratrie. Le tableau n°111 nous montre les différents types et sens des transferts intergénérationnels. Il a été repris des travaux de Kessler *et al.* (1991) et de Razafindratsima (2005b) auxquels nous avons ajouté d'autres types de transferts (en gras).

En milieu rural dans les pays en développement, les transferts publics sont presque inexistants. En ce qui concerne la retraite, peu de personnes en disposent. Dans le cas de l'éducation, l'Etat peut, selon son budget, faire des dons de fournitures scolaires. Ainsi, en milieu rural malgache, tous les transferts figurant dans la rubrique « Public » sont à la charge des familles.

Comme nous l'avons introduit plus haut, d'autres domaines du social et de l'économie font également l'objet de transferts privés à Madagascar comme par exemple les dépenses liées aux différentes cérémonies. La quantité de main-d'œuvre exigée lors des grands travaux agricoles ne peut souvent pas être fournie par la famille à elle seule. Pour assumer ces tâches et afin de réaliser à temps les travaux, les paysans des Hauts-Plateaux recourent à des mécanismes de solidarité, principalement de transferts basés sur des systèmes de don/contre-don de main-d'oeuvre.

Tableau n°111: Typologie des transferts intergénérationnels

Forme du transfert	Type et sens du transfert			
	Privé au sein de la famille		Public organisé par l'Etat ou les collectivités	
	Descendant	Ascendant	Descendant	Ascendant
Transferts en espèces	-Héritage -Donations -Aides financières -Prêts avantageux -Dépenses d'éducation	Donations (rares) Aides financières	-Allocations familiales -Chômage des jeunes -Dépenses d'éducation	-Accroissement de la dette publique -Pensions publiques -Remboursement des dépenses de santé -Préretraite et dépense des anciens
Transferts en temps ou en nature	- Aides en nature dont hébergement -Temps d'éducation -garde des petits-enfants -Activités domestiques	-Soins ou services aux parents âgés (en cohabitation ou non avec les enfants) - Activités domestiques	- Crèches	- Soins de santé - Maison de retraite

Sources : Kessler *et al.*, (1991 a), Razafindratsima (2005b).

Dans les prochaines sections, nous essaierons de répondre aux deux questions suivantes :

- Quels sont les ménages impliqués dans les transferts. Ou autrement dit, les différents transferts s'étendent-ils à l'ensemble des paysans?
- Si les ménages sont nombreux à y recourir, quelles sont les motivations sous-jacentes aux transferts ? Si au contraire, leur proportion est faible, quel peut être le blocage ?

Nous étudierons spécialement les transferts matériels (ou en nature) et financiers, d'une part, et les transferts de services de l'autre. Pour ces deux types de transfert, nous émettons deux hypothèses respectives :

- Les transferts matériels et financiers permettent de subvenir dans les moments critiques aux besoins des ménages. Pour certains ménages, ils jouent un rôle dans la constitution du revenu. Pour certains événements sociaux, ils permettent la prise en charge de certaines grosses dépenses.

- Les transferts de service sont insérés dans l'organisation familiale des activités. Ils permettent la réalisation des travaux aussi bien économique que domestique.

Ainsi, en dehors de leur utilité économique, les transferts sont une manifestation de la solidarité et créent donc une cohésion sociale. Quelques formes de transferts intergénérationnels seront abordées dans la partie III, principalement ceux envers les personnes âgées, tandis que dans cette partie, nous considérons uniquement les transferts entre ménages.

1-Les transferts matériels et financiers entre les ménages

Nous étudierons dans les différentes sous-sections le taux de participation des ménages aux transferts. Quelle est la nature des transferts effectués ? A quoi sont-ils destinés ?

1.1-La participation des ménages aux transferts

D'après le tableau n°112, sur la période d'enquête 2007-2008, plus des trois quarts des ménages ont reçu ou cédé quelque chose d'un/à un autre ménage. Le nombre plus élevé de ménages ayant reçus comparativement à ceux ayant cédés semble indiquer que ceux qui cèdent le font plus fréquemment et pour plusieurs ménages. Il est intéressant de noter aussi que sur la période, 20% des ménages ont à la fois cédés et reçus, indiquant par là même la volatilité des situations économiques.

Tableau n°112: Participation des ménages aux transferts

Type de participation	Effectif	Proportion (%)
Ménage ayant cédé ou reçu dont :	404	78,3
Ayant reçu	321	62,2
Ayant cédé et pas reçu	83	16,1
Ayant reçu et pas cédé	212	41,1
Ayant cédé et reçu	109	21,1
Ayant cédé	192	37,2
Ménage n'ayant pas participé	112	21,7
Effectif	516	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, le taux de participation des ménages aux transferts matériels et financiers est très élevé. Eu égard aux 22% de ménages qui n'ont pas participé aux transferts, nous allons voir néanmoins si la participation des ménages est répartie de manière homogène selon la typologie précédemment élaborée ou si elle est dépendante de certaines caractéristiques du chef de ménage.

1.1.1-Participation des ménages aux transferts selon les caractéristiques des ménages

Dans les tableaux n°113 et n°114, nous allons voir si des variables liés au ménage et à son chef telles que la typologie et l'âge influent sur la participation des ménages aux transferts.

Tableau n°113 : Participation des ménages aux transferts selon leur typologie (en %)

Les transferts reçus					
Typologie des ménages	Ont reçu et pas cédé	Ont cédé	n'ont pas participé	Proportion	Total
Nucléaire simple	41,8	35,0	23,2	100	263
Nucléaire élargi	28,6	48,4	23,0	100	126
Monoparental simple	54,2	29,2	16,7	100	24
Monoparental élargi	52,0	33,3	14,7	100	75
Couple/couple élargi isolé	50,0	25,0	25,0	100	28
Proportion (%)	41,1	37,2	21,7		
Total	212	192	112		516
Les transferts cédés					
Typologie des ménages	Ont cédé et pas reçu	Ont reçu	n'ont pas participé	Proportion	Total
Nucléaire simple	15,2	61,6	23,2	100	263
Nucléaire élargi	22,2	54,8	23,0	100	126
Monoparental simple	16,7	66,7	16,7	100	24
Monoparental élargi	9,3	76,0	14,7	100	75
Isolé, Couple/couple élargi	14,3	60,7	25,0	100	28
Proportion (%)	16,1	62,2	21,7		
Total	83	321	112		516

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

La proportion des ménages qui ont reçu un transfert (plus de la moitié des ménages) est presque identique dans chaque typologie en dehors des ménages nucléaires de type élargi. Il en est de même de la proportion des ménages qui n'ont pas participé, en dehors des ménages monoparentaux de type élargi où le taux de non participation est le plus faible. Plus de trois

quarts des ménages de type monoparental élargi ont reçu un transfert et parmi ceux qui cèdent, peu de ménages n'ont rien reçu « en retour ». Nous retrouvons donc ici l'importance des transferts dans la constitution du revenu des ménages monoparentaux. Les ménages nucléaires élargis sont les plus nombreux à céder un transfert. De même, moins du tiers de ces ménages reçoivent un transfert sans avoir à donner quoi que ce soit alors que dans les autres typologies cette proportion atteint environ la moitié des ménages. La typologie nucléaire élargie semble donc être un facteur déterminant dans le fait de céder quelque chose pour les autres ménages. Nous pouvons expliquer cela par le revenu du ménage. En effet, un ménage élargi comporte un nombre assez élevé d'actifs et apporte donc plus de revenu. Qu'en est-il de l'âge du chef de ménage?

1.1.2-Participation des ménages aux transferts selon les caractéristiques des chefs de ménage

Tableau n°114: Participation des ménages aux transferts selon l'âge du chef de ménage (%)

Les transferts reçus					
Age du chef de ménage	Ont reçu et pas cédé	Ont cédé	N'ont pas participé	Total	Effectif
20-29	45,7	21,7	32,6	100	46
30-39	41,0	36,8	22,2	100	144
40-49	44,4	38,0	17,6	100	108
50-59	36,5	40,5	23,0	100	126
60-69	41,8	41,8	16,4	100	55
70 et plus	40,5	37,8	21,6	100	37
Proportion (%)	41,1	37,2	21,7	516	
Total	83	321	112		
Transferts cédés					
Age du chef de ménage	Ont cédé et pas reçu	Ont reçu	N'ont pas participé	Total	Total
20-29	8,7	58,7	32,6	100	46
30-39	12,5	65,3	22,2	100	144
40-49	22,2	60,2	17,6	100	108
50-59	16,7	60,3	23,0	100	126
60-69	21,8	61,8	16,4	100	55
70 et plus	10,8	67,6	21,6	100	37
Proportion (%)	16,1	62,2	21,7	516	
Total	212	192	112		

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoà, nos calculs.

En ce qui concerne les transferts reçus, en termes d'effectif, la distribution des ménages qui ont participé est également homogène à chaque tranche d'âge. En effet, environ 60% des ménages de chaque classe ont reçu quelque chose d'un autre ménage. Le taux de participation aux transferts le plus faible est observé chez les chefs de ménage de moins de 30 ans, où le tiers des ménages ne participent pas. Les taux de participation les plus élevés appartiennent aux classes d'âge 40-49 ans et 60-69 ans, au sein desquelles seulement un ménage sur six n'y prend pas part. Ces deux catégories de chefs de ménage sont également les plus nombreux à effectuer des transferts sans avoir rien reçu en retour. En ce qui concerne les transferts cédés, la contribution augmente sur cycle de vie avec l'âge du chef de ménage.

Dans le tableau n°115, nous allons voir si en termes de valeur, l'âge joue également un rôle sur le mouvement des transferts

Tableau n°115: Distribution des transferts selon l'âge du chef de ménage (en valeur, parmi ceux qui ont cédé ou reçus)

Age du chef de ménage	Transferts reçus (en Ariary)					
	Proportion (%)	Moyenne	Ecart-type	Maximum	Minimum	Effectif
20-29	9,5	80 435	140 491	580 000	2 000	27
30-39	20,9	50 556	91 408	600 000	4 000	94
40-49	14,1	49 497	99 301	720 000	875	65
50-59	28,9	86 607	147 472	907 500	2 000	76
60-69	12,2	81 568	108 853	600 000	7 500	34
70 et plus	14,4	131 136	137 451	400 000	9 000	25
Total	100	321				
Transferts cédés (en Ariary)						
20-29	1,5	18 900	15 631	48 000	1 000	10
30-39	21,7	50 660	132 017	920 000	2 000	53
40-49	26,9	81 304	134 778	657 000	1 000	41
50-59	36,7	89 300	176 710	1 030 850	2 400	51
60-69	10,4	56 120	73 854	280 000	2 000	23
70 et plus	2,8	24 411	18 161	72 000	2 000	14
Total	100	192				

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Aux âges actifs, entre 30 et 59 ans, les chefs de ménage cèdent plus que ceux des tranches d'âge plus jeunes et plus vieilles. En conséquence, pour les ménages dont le chef a moins de 30 ans ou plus de 60 ans, les transferts reçus sont nettement supérieurs à ceux versés. Pour les 40-

49 ans, les transferts sont largement donnés plutôt que reçus, alors qu'aux tranches d'âge intermédiaires 30-39 ans et 50-59 ans, les montants des transferts s'équilibrent. Nous y reviendrons dans la troisième partie plus particulièrement sur le « *valimbabena* », système d'entraide traditionnelle mis en œuvre dans le but d'aider les parents âgés.

En regardant de près maintenant les montants des transferts, nous pouvons remarquer une grande différence dans l'écart-type et les montants maximums cédés et reçus, ce qui nous amène à nous poser des questions sur le rôle du revenu dans les transferts.

Comme nous l'avons vu au chapitre III, le revenu du ménage augmente sur cycle de vie avec l'âge du chef de ménage, jusqu'à l'âge de la retraite. Les résultats du tableau n°116 montrent qu'il n'existe pas vraiment de lien entre les deux variables.

Tableau n°116: Part des transferts dans le revenu du ménage selon l'âge du chef de ménage (en valeur)

Age du chef de ménage	Revenu moyen (Ar)	Valeur moyenne des transferts (Ar)	Proportion du transfert dans le revenu (%)	Effectif
20-29	735 963	76 153	10	31
30-39	1 101 175	66 404	6	112
40-49	1 547 098	73 604	5	89
50-59	1 801 348	114 808	6	97
60-69	1 412 752	88 349	6	46
70 et plus	1 467 806	124 833	9	29
Effectif	404			

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Entre 30 et 69 ans, la proportion des transferts dans le revenu est d'environ 6%. Un test de corrélation a permis de dégager un coefficient de corrélation de 0,384 seulement, c'est-à-dire une relation assez faible entre les deux variables. Cela nous amène donc à conclure, conformément à notre première hypothèse, que les transferts matériels et monétaires à Ambohimahaso ont pour rôle essentiellement, le « *fifamonjena* » ou d'entraide pour la survie. Ils ne sont mobilisés que dans des situations extrêmes qui touchent les conditions de vie comme la faim, la maladie, ou des obligations et devoirs sociaux auxquels les paysans ne peuvent pas se dérober.

Toutefois, même si en termes de valeur, la part des transferts dans le revenu est faible, cela ne signifie pas que les transferts sont tous ponctuels. Il existe en effet des ménages qui reçoivent couramment de petites sommes. C'est le cas, par exemple, des transferts de certains enfants à leurs parents âgés ou des mères remariées qui ont confié leurs enfants à des parents.

1.2- Caractéristiques des transferts

L'hypothèse des transferts privés en tant qu'assurance dans des situations de grande pauvreté nous amène à analyser la nature des transferts monétaires et en nature, leur destination, leurs motivations ainsi que les réseaux de personnes mobilisées.

1.2.1- Nature des transferts

D'après le tableau n°117, l'argent et le riz constituent les principaux éléments des transferts réalisés. Ils représentent respectivement plus de la moitié et plus du quart de la valeur des transferts reçus et à eux deux plus de 90% des transferts cédés. Il est à noter que les fournitures scolaires sont des dons publics issus du programme national « Education pour Tous ». Cette part importante de la circulation de l'argent et celui du riz dans les transferts caractérise bien l'économie de l'observatoire d'Ambohimahaso. D'une part, l'insertion dans l'économie marchande se traduit par des besoins monétaires croissants, d'autre part, l'existence d'une économie de troc et d'autoconsommation se reflète par les transferts en nature.

Tableau n°117: Nature des transferts

Type de transferts	Transferts reçus		Transferts cédés	
	En nombre (%)	En valeur (%)	En nombre (%)	En valeur (%)
Fournitures scolaires	46,9	16,0	0,4	0,1
Riz	23,9	27,2	76,4	66,3
Argent	18,7	53,1	13,8	25,7
Autres aliments	6,0	1,2	2,7	0,6
Habillement	3,2	2,0	0,4	0,1
Autres	1,3	0,5	6,2	7,3
Total	100	100	100	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Rappelons que si pour l'emprunt, les règles de remboursements sont bien établies, pour les transferts par contre, les objets cédés peuvent constituer des dons sans contrepartie immédiate ou sans échéance déterminée à l'avance. Les paysans parlent en effet de « *tso-drano* », de dons, « *efa voatso-drano ireny hoe tsy averina !* », c'est-à-dire « ces biens ont été donnés avec notre bénédiction et ils ne sont pas à rendre ! ». Toutefois, les paysans disent également « *valiany izay rehefa mahatsiaro izy !* » soit « la personne se souviendra de ce geste et en fera de même pour moi ». Ainsi, à travers les transferts, les paysans espèrent trouver de l'aide auprès des personnes qu'ils ont aidés lorsqu'ils seront eux-mêmes devant une situation difficile et qu'ils

n'auront pas les moyens nécessaires d'y faire face. Notre analyse dans la prochaine sous-section portera donc sur les réseaux d'entraide et les destinations des transferts.

1.2.2-Origine et destination des transferts

Dans cette forme de solidarité, le rôle de la famille est vraiment important dans les transferts, que ce soit en termes de nombre ou de valeur. D'après le tableau n°118, environ 61 % des transferts reçus et environ 53% des transferts cédés proviennent en effet des familles en dehors du ménage. Les migrants, les voisins et les connaissances regroupés dans « ménages hors famille », ne constituent que 7,5% des pourvoyeurs. Ainsi, les paysans préfèrent se tourner vers la famille avant de demander de l'aide aux autres, et cela même quand le ménage se trouve dans une situation critique comme l'absence de nourriture.

Tableau n°118: Origine et destinataire des transferts

Origines des transferts	Transferts reçus		Transferts cédés	
	En nombre (%)	En valeur (%)	En nombre (%)	En valeur (%)
Autorité administrative	48,8	16,3	4,0	1,2
Famille hors ménage	39,1	60,7	28,9	52,2
Migrant	5,0	9,9	3,1	8,9
Ménages hors famille	4,3	4,8	4,4	1,5
Autres	2,8	8,3	**59,7	36,2
Total	100	100	100	100

*Dont 57,3% sont cédés à des Associations

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En ce qui concerne le transfert du migrant, principalement à titre permanent, les aides demandées peuvent concerner des dépenses qui ne touchent pas les conditions de vie immédiates, l'éloignement ne permettant souvent pas de demander une aide d'urgence.

1.2.3-Destination des transferts

Selon le tableau n°119, les transferts, quelle que soit la nature, sont destinés pour la plupart à l'autoconsommation, soient 75,4% des transferts reçus et environ 63% des transferts cédés. On peut donc dire que la plupart des dons repose sur la bienveillance des donateurs et/ou par devoir envers la famille dans le besoin.

Tableau n°119: Destination des transferts

Destination des transferts	Transferts reçus		Transferts cédés	
	En nombre (%)	En valeur	En nombre (%)	En valeur
Autoconsommation	91	75,4	57,8	62,7
Imprévus d'argent	3	8,4	21,8	16,8
Autres	4,7	15,6	6,2	7,7
Cérémonies	1,3	0,6	14,2	12,8
Total	100	100	100	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoà, nos calculs.

Remarquons aussi la place des imprévus d'argent et des cérémonies dans les transferts cédés chez les ménages recepteurs, soit respectivement, environ 17% et 13 % de la valeur des dons réalisés. Lors de nos interviews à Ampitana, les paysans ont déclaré que l'essentiel des imprévus d'argent est issu des obligations sociales, principalement, le *fonenana*.

Le *fonenana* est un devoir et une obligation sociale découlant du fait que l'on est membre d'une communauté. Il s'applique aux paysans généralement à la suite d'un mariage ou de la construction d'un nouveau foyer. Le *fonenana* consiste à assister physiquement et financièrement, lors d'un événement social heureux ou malheureux, les personnes avec qui l'on entretient des liens sociaux de proximité, que ce soit de la famille, des voisins, des amis ou simplement des habitants d'un même quartier. Le *fonenana* marque le renforcement des liens familiaux et d'amitié et ne pas assister aux cérémonies revient à briser les liens. « Inviter à ses propres cérémonies et se faire inviter à celles des autres constitue une obligation sociale, dont il est difficile, sinon impossible de se soustraire » (Gannon, 2007, p.130).

Le *fonenana* instaure une règle de don/contre-don, c'est-à-dire que les paysans doivent offrir aux personnes qui les invitent une somme d'argent et/ou une quantité de riz (*fehim-pihavana* ou « les ficelles qui nouent les liens ») dont le montant et la quantité doivent être supérieurs à ceux qu'ils ont eux même reçus de ces personnes lors d'un événement précédent. Selon les paysans, durant les années 2010 et 2011, leurs réserves constituées pour le *fonenana* ont été données pour l'essentiel suite à des décès.

Dans la culture malgache, la mort signifie le passage d'un être du monde corporel au monde spirituel. Le défunt devient un *razana* (un ancêtre) ou *zanahary kely* (petit dieu) qui acquiert des pouvoirs surnaturels. Les vivants craignent donc les morts, et doivent à ce titre les honorer car les morts ont le pouvoir à la fois de protéger et de détruire. Il est de leur ressort, par exemple, de faire ou ne pas faire aboutir les projets portés par les vivants. Trois cérémonies

essentielles accompagnent la mort à Madagascar, les rites des funérailles et du *famadihana* et le sacrifice de bœufs.

Le *famadihana* a trois significations. Il s'agit d'abord de faire revenir les restes du défunt dans son tombeau familial lorsque la personne est décédée dans une autre ville et que sa dépouille n'a pu être ramenée à sa mort sur la terre de ses ancêtres. La famille attend que le défunt devienne un « *faty maina* », ou littéralement « dépouille sèche⁵¹ », c'est-à-dire qu'il ne reste plus que les ossements, avant de le ramener. Il peut s'agir également de transporter les « ancêtres » dans un nouveau tombeau construit par les enfants. Les deux tombeaux peuvent être sur la terre des ancêtres ou sur des terrains nouvellement acquis par les enfants. Enfin, le *famadihana* est un hommage aux ancêtres et c'est la forme la plus courante rencontrée aujourd'hui. Il ne s'agit pas de déplacer les restes des ancêtres dans un autre tombeau mais seulement de les envelopper dans de nouveaux linceuls.

La cérémonie du *famadihana* s'effectue dans une ambiance de fête, elle est généralement préparée un an à l'avance par un ou tous les descendants du tombeau. La cérémonie exige de grosses dépenses. Il faut en effet inviter à manger tous les gens du village ou au moins un représentant de chaque famille. Des bœufs ou des porcs, selon les cas, sont abattus et on ne limite pas la quantité de riz à faire cuire. Il faut également engager des *mpihira gasy*, c'est-à-dire un groupe de musiciens et de chanteurs. Le succès d'un *famadihana*, et parallèlement la reconnaissance sociale accordée aux descendants, se mesure à l'abondance du repas fournis et au nombre de musiciens qui composent la troupe. Enfin, pour envelopper les ossements du défunt, il faut acheter des *lambamena* ou linceuls qui sont des tissus spéciaux faits avec de la soie naturelle. Cette cérémonie est généralement organisée lors de la période sèche, c'est-à-dire de Juillet à Septembre.

En raison de la pauvreté des ménages, le *famadihana* n'est plus vraiment pratiqué dans la commune d'Ampitana. Les deux cas que nous avons observés dans la commune sont liés à la réalisation d'un projet de vie. La personne, un descendant, a demandé « assistance auprès de ses ancêtres » avant d'entamer un projet d'activité économique. Il a fait le serment de faire un *famadihana* dans le cas où celui-ci aboutirait. Pour l'autre cas, il s'agissait d'un rapatriement d'ossements de migrants.

⁵¹ Il faut attendre généralement une période de trois ans. Dans la croyance malgache, si le corps est encore dans un stade de décomposition, le défunt n'apporte pas encore de protection. Au contraire, une fois qu'il devient un « *faty maina* » il acquiert le statut de *razana*, « ancêtre » et peut alors apporter une protection.

Mais bien que les paysans n'arrivent plus à honorer les morts à travers le *famadihana*, les rituels accordés au décès sont néanmoins préservés. Lorsque quelqu'un meurt, une personne est envoyée dans les villages éloignés pour prévenir toute la famille. Les familles et les connaissances qui résident dans le même village que le mort viennent dans sa maison aussitôt que la mauvaise nouvelle est apprise.

Les paysans possèdent un cahier pour inscrire les dons qu'ils ont reçus par chaque personne ou chaque ménage (Voir Photo, annexe 11). Pour les paysans, rendre la même somme montre la volonté de rompre les liens. Pour la personne qui reçoit, ce geste signifie que la personne qui a donné a soldé sa dette avec ce don et ne veut plus entretenir leur relation. Pour éviter aujourd'hui d'arriver à une situation pareille, les personnes qui n'arrivent plus à honorer les montants qu'elles ont reçus, offrent une somme inférieure qui sera de nouveau la base du *fonenana*. Dans certains cas, il peut arriver que certains individus s'accordent sur une somme lorsque les dons dépassent ce qu'ils peuvent offrir. D'autres assouplissements des règles ont été également observés pour ceux qui n'arrivent pas à les honorer. Il s'agit de reporter l'échéance des dons sur une période de un à deux mois, période durant laquelle la famille a encore besoin de réconfort eu égard à l'absence du défunt. Au-delà de cette période, ce n'est plus acceptable car on juge que la famille doit penser à autre chose.

Le rituel de la mort à travers le sacrifice de zébu est encore sacré pour certains paysans. Cela permet aux défunts d'être conduits là où ils doivent être. Les familles qui n'ont pas pu procéder à ce rituel au moment du décès peuvent le faire au moment de la récolte. Les paysans qui ont également failli à leurs obligations sociales peuvent faire leur don à ce moment-là.

La croyance dans le pouvoir des morts est encore très prégnante dans la vie des paysans. Nous avons vu par exemple, sur les routes, à certains endroits où le corps du défunt a été posé durant le transport, un tas de branche de forme pyramidale. Des individus qui passent par là, même sans lien de parenté, continuent de poser des branches de peur que s'ils ne le font pas, quelque chose de malheureux pourrait leur arriver. Pour les paysans qui n'arrivent plus à faire des sacrifices de bœufs pour leur défunt, d'autres systèmes de protection moins onéreux viendraient alors les compenser.

Ainsi, à Ambohimahasoà, au-delà de la volonté de maintenir le *fihavanana*, la participation au *fonenana* constitue pour le moment un mécanisme de solidarité sur le moyen terme. Les paysans ont donc allégé certaines règles afin de pérenniser cette pratique. Qu'en est-il des transferts de service ?

2-Les transferts de service : le *valintanana* ou *haona*

Traditionnellement, le mode de production agricole dans les Hautes-Terres malgaches repose sur une entraide villageoise : le *valintanana*. A Ambohimahasoà cette pratique est communément connue sous le nom de *haona*. L'entraide est nécessaire pour respecter le calendrier cultural, particulièrement lors des périodes de grands travaux rizicoles. Elle consiste, rappelons-le, à échanger en nombre exact des heures de travail effectuées sur des parcelles agricoles.

2.1- La place du *valintanana* dans la société malgache

Dans la littérature, le *valintanana* a déjà existé et a été renforcé sous le règne du roi Andrianampoinimerina de 1887 à 1910. Il s'observait au sein des *fokonolona* (littéralement groupe de gens), c'est-à-dire chacune des collectivités de base qui composaient le royaume où « l'entraide permet d'accroître considérablement le rendement de la main-d'œuvre. Cet aspect n'a pas été remis en cause par la réforme royale. Celle-ci a au contraire nécessité un renforcement de la coopération pour augmenter la productivité, afin de faire face aux exigences de la fiscalité royale, pesant sur l'ensemble des membres du *fokonolona*. » (Andrianzafy, 2004, cité par Briet, 2007b, p.102).

En 1961, Condominas relève encore le caractère utilitaire de l'entraide chez les paysans de l'Imerina qu'ils soient riches ou pauvres : « Le travail de la riziculture irriguée demande une importante main-d'œuvre ; celle-ci doit être particulièrement nombreuse dans des épisodes qui demandent un travail à la fois dur et mené rapidement ». (p.151.)

Mais aujourd'hui, l'entraide agricole ne concerne plus la totalité des paysans. Au fil des années, face aux changements socioéconomiques, la logique communautaire s'efface. Les travaux agricoles reposent désormais davantage sur la famille et on constate une pratique plus répandue du salariat agricole aux dépens du *valintanana* (Briet 2007a ; Sandron 2008b).

Parmi les raisons qui poussent les paysans à abandonner l'entraide au profit du salariat agricole, on peut noter le coût élevé de l'entretien de cette pratique et la nécessité de recourir à des sources de revenus extra agricoles. « Dans un système de réciprocité alternative (Platteau 1997), au sein duquel une comptabilité stricte gouverne un échange à peu près égalitaire, les échanges en nature ne peuvent se concevoir que si l'objet échangé a la même valeur pour chacun. Or avec l'immersion croissante dans une économie monétarisée, un paysan plus ouvert que les autres sur la vente de ses produits, un petit commerçant, un artisan ou un fonctionnaire local s'aperçoivent que leur temps converti en monnaie vaut bien plus que celui du petit paysan

tourné vers l'autoproduction. Pour eux, il devient alors plus intéressant de salarier ce dernier que d'échanger une journée de leur temps contre une journée du sien. » (Sandron, 2008b, p.751).

La section suivante analyse la situation du *haona* dans l'observatoire d'Ambohimahaso. En effet, dans le contexte actuel, nous avons vu que l'organisation des activités au sein du ménage reposait essentiellement sur la main-d'œuvre familiale. Le recours au salariat agricole est également devenu une pratique courante (Chapitre III). Nous allons donc au cours de la prochaine sous-section essayer de répondre aux questions suivantes : parmi les ménages de l'observatoire, quels sont ceux qui recourent au *haona* plutôt qu'au salariat agricole ? Pourquoi ?

2.2- Le valintanana dans l'observatoire d'Ambohimahaso

Le tableau n°120 nous donne la répartition des ménages selon les trois systèmes d'entraide pratiquée dans les travaux agricoles, c'est-à-dire le *haona* (entraide traditionnelle), la main-d'œuvre familiale et le salariat agricole. Il s'agit ici d'une classification du ROR mais notons que les systèmes d'entraide peuvent être combinés. D'après nos interviews, la plupart du temps, la main-d'œuvre familiale est associée selon le contexte socioéconomique du ménage, soit avec l'entraide, soit avec le salariat agricole, soit les deux.

Tableau n°120: Répartition des ménages selon la main-d'œuvre utilisée dans les travaux agricoles

Main-d'œuvre utilisée	Effectif	Proportion (%)
Salariat agricole	28	5,9
Entraide	110	23,2
Familiale	191	40,3
Salariat agricole et entraide	145	30,6
Total	474	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

En 2008, environ la moitié des ménages recourent encore à l'entraide communautaire. Par rapport aux trois années précédentes, cette pratique connaît une baisse rapide car successivement en 2005, en 2006 et en 2007, elle était de 95%, 72% et 57% pour la riziculture (Fiches signalétiques du ROR). Le salariat agricole pour sa part est relativement stable. Pour les mêmes années, 42%, 34% et 35% des ménages y ont recouru. Le recours à l'entraide uniquement est pratiqué par moins d'un quart des ménages. Plus fréquemment, elle est associée au salariat agricole. Outre l'indisponibilité de moyens financiers pour recourir au salariat, quelles sont les autres variables liées à la pratique du *haona* ?

Selon le tableau n°121, le recours soit uniquement au salariat agricole, soit uniquement au *haona* n'est pas propre à une activité particulière. Cependant, lors de nos travaux de terrains, nous avons remarqué que l'entraide était fortement utilisée lors de l'émottage. Rappelons que cette activité consiste à faire passer les bœufs dans la rizière afin qu'elle ne forme plus qu'un seul tas de boue. La raison particulière à cette situation est que les paysans ne veulent pas laisser la conduite des bœufs aux salariés, à des personnes qui ne soient pas des proches. Ils préfèrent donc appeler leur famille ou des amis pour effectuer les travaux. Dans les rares cas de location de boeufs, le propriétaire dispose déjà d'une équipe pour effectuer les travaux et les activités se déroulent sous sa surveillance.

Tableau n°121: Type de main-d'œuvre utilisée par les ménages durant les travaux rizières (en %)

Travail de la terre	Salariat	Entraide	Famille
		30,1	21,3
Piétinage	10,1	19,8	70,1
Repiquage	20,0	31,0	49
Désherbage	19,2	7,6	73,2
Récolte	5,1	39,7	55,2
Battage	3,2	29,1	67,7
Transport	1,7	24,7	73,6
Effectif	474		

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Le *haona* est également très répandu durant la période de récolte. A cette période, faire du salariat agricole est moins intéressant que l'entraide. En effet, en dehors de l'échange de bras, les paysans bénéficient d'un *fankasitrahana* ou « remerciement » en récolte dont la valeur peut aller jusqu'à trois fois le montant du salaire journalier. De plus, comme nous l'avons déjà indiqué, les enfants peuvent également aider les parents et avoir une contrepartie. L'entraide devient donc à ce moment-là un moyen pour le ménage de se constituer une source importante de revenu.

Parmi les huit quartiers qui composent la commune rurale d'Ampitana, la pratique courante de l'entraide a été relevée dans seulement deux villages : Vatositry et Amboasary. Géographiquement, ces quartiers sont non seulement éloignés du centre de la commune mais également du centre urbain d'Ambohimahaso. Comme dans ces deux quartiers le revenu monétaire est difficilement accessible, l'entraide perdure chez ces paysans dits « pauvres ».

Pour financer les travaux dans leur rizière, la plupart des paysans font du salariat agricole dans les autres villages. Ils réinvestissent, par la suite, le salaire pour le repas du *haona*. Les paysans font souvent appel à la famille pour les travaux. Les négociations sur les horaires de travail sont plus souples et le propriétaire n'a pas besoin de beaucoup investir dans le repas des travailleurs. Dans une autre zone d'étude dans les Hautes-Terres, Briet (2007a) constate la pratique continue de l'entraide agricole chez les ménages les plus pauvres mais sans les contraintes de préparation d'un repas.

« Chez nous, le haona est encore très présent et préféré au salariat agricole. Les dépenses reviennent moins cher. Par exemple, je pratique le salariat agricole et avec le salaire d'une ou deux journées, je peux acheter le repas nécessaire pour les travailleurs. Comme c'est la famille, ils vont d'abord travailler tôt le matin dans leur champ ou leur rizière. Vers 9h, ils viennent travailler chez moi, pour s'arrêter vers 15h ou 17h, selon le travail. Comme les temps sont durs, la famille est compréhensive et n'exige pas grand-chose. À midi, on donne juste des tubercules comme des patates douces ou du manioc. Le travail fini, on donne du riz avec des haricots, ce n'est pas nécessaire de mettre beaucoup de viande, ni même d'acheter de l'alcool. Par contre, si j'avais fait appel à des salariés agricoles je ne pourrais en payer que deux et ils ne pourront même pas finir le travail en une journée. En plus du salaire, je dois donner un repas, le même que je donnerai à ma famille pour le haona ». Mr René, 28 ans.

Dans cette logique, il faut fournir un repas à toute la famille du travailleur pour compenser la perte de revenu occasionnée par son engagement dans les activités agricoles des autres. Le fait d'arriver plus tard et partir plus tôt permet donc aux travailleurs de s'occuper d'abord de leurs activités économiques. Cette situation décharge les propriétaires terriens du repas qui devrait être fourni aux conjoints et aux enfants. Chez certains paysans, encore plus pauvres, une nouvelle forme d'organisation apparaît. Les salariés agricoles qui ont l'habitude de travailler ensemble se mettent en groupe de quatre à six individus. Ils effectuent l'un après l'autre, les travaux de chacun. Selon les négociations, fournir un repas à midi n'est même plus une obligation.

« Pour avoir encore moins de dépenses à faire, certains jeunes, des salariés agricoles, des voisins ou des amis, se regroupent pour faire à tour de rôle le travail chez chacun des membres du groupe. Du manioc ou des patates peuvent être donnés à midi mais ce n'est pas obligé de faire cuire du riz. Une fois le travail terminé, les jeunes rentrent chez eux pour manger » un Chef quartier.

Contrairement aux ménages les plus pauvres, certains ménages plus aisés préfèrent faire appel au salariat agricole.

« Le salariat agricole revient beaucoup moins cher que l'entraide où il faut nourrir toute la famille du travailleur. Les repas de l'entraide doivent être copieux et le riz accompagné de viande. Pour les salariés agricoles, on donne juste des tubercules vers midi et du riz vers 15h. En plus, l'entraide commence très tard vers 9h ou 10h alors que le salariat commence à 7h. Il n'y a pas de pression et donc pas de risque de mal finir le travail ». Mr Joseph, 45 ans.

En comparant l'entraide chez les gens pauvres et le salariat agricole chez les plus favorisés, nous constatons que les types de repas fournis sont les mêmes : des tubercules vers midi et du riz accompagné de haricots, de légumes ou de brèdes vers 15h. Pourquoi certains paysans aisés continuent-ils alors de faire appel au salariat agricole alors que l'entraide permet d'avoir une main- d'œuvre abondante dans les périodes de grands travaux agricoles ?

Pour certains paysans, faire travailler des salariés agricoles sur ses terres, surtout lorsque l'on a de grandes exploitations, constitue un signe de richesse. Cela revient donc à consolider la notoriété. Le propriétaire donne du travail à ceux qui sont dans le besoin et il n'est pas obligé comme dans le *haona* de négocier les conditions de travail. En outre, contrairement à l'entraide, il y a moins de dépenses sociales. Enfin, le propriétaire peut également se défaire de l'obligation de réciprocité des services rendus. A l'inverse, dans d'autres quartiers tels qu'Ambalavola et Idimby, certains paysans aisés préfèrent maintenir l'entraide. Selon la femme d'un Chef quartier, ils estiment plus rentable de faire appel au *haona* que d'engager plusieurs salariés agricoles.

« Environ 10 % des ménages à Idimby possèdent encore de grandes superficies rizicoles de plus d'un hectare. Quand arrive la période des cultures, ces paysans ont encore du riz en stock. Ils n'ont juste qu'à acheter de la viande pour accompagner le riz. Ils appellent leur famille pour les travaux, et le repas est aussi pour la famille des travailleurs, sa femme et ses enfants ». Mme Myriam, 48 ans.

Un paysan aisé qui fait appel à des individus en dehors de sa famille peut être confronté à des refus si eux-mêmes ne peuvent pas faire appel à l'entraide. Mais pour le propriétaire terrien, se retourner vers la famille pour les grands travaux agricoles s'apparente à une demande de service. Il leur rend honneur en invitant tous les membres du ménage à manger. Par la suite, le propriétaire pourra exprimer sa reconnaissance du service rendu de diverses manières. Il

pourrait lui-même aider la famille dans les travaux ou payer un salarié agricole pour le remplacer. Il peut également rendre service dans d'autres activités en dehors de l'agriculture comme la construction d'une maison.

Entre les plus pauvres et les plus riches, la plupart des ménages dotés en terre préfèrent adopter une stratégie mixte combinant salariat agricole et entraide.

« Lorsque j'appelle mes voisins pour travailler mes terres, je m'attends à être aussi appelé. C'est pour être toujours en bons termes dans nos relations. Si je ne réponds pas à leur appel, ils ne viendront plus travailler chez moi et je serai obligé de chercher d'autres salariés ». Mr Yvon, 34 ans.

« On s'appelle pour les travaux, ça a toujours été comme ça. Si mon voisin n'est pas disponible, alors, ça sera pour la prochaine fois. Mais il a presque toujours répondu à mes appels » Mr Naly, 43 ans.

« Je dis à l'avance à mes frères quand je pense labourer mes rizières, comme ça, ils me disent s'ils peuvent m'aider ou pas. Quand ils ne peuvent pas, j'engage des salariés agricoles » Mr, Edmond, 29 ans.

Aujourd'hui, pour respecter le calendrier cultural, le recours ponctuel à l'entraide est encore indispensable aux ménages. Mais dans un contexte d'exiguïté des parcelles cultivables, de diversification des activités et des sources de revenu, en tant que système général d'organisation du travail, l'entraide n'est plus viable à l'échelle communautaire. Pour les ménages les plus pauvres qui ne peuvent pas recourir au salariat agricole, le recentrage de l'entraide sur un réseau de solidarité étroit autour de la famille, des voisins et des amis a permis de maintenir l'entraide par la renégociation des règles. Chez les ménages plus aisés, le salariat se développe, et quand bien même la réciprocité demeure le fondement de l'entraide, la nature du service échangé peut être différente et différée dans le temps. Comme nous allons le voir, ces évolutions temporelles des règles concernent aussi les transferts intergénérationnels.

III-Les transferts intergénérationnels

L'organisation sociale à Madagascar repose sur la parenté et le groupe d'âge. Traditionnellement, les personnes âgées se trouvent à la tête de la hiérarchie sociale et « partout dans l'île, les aînés (généalogiques ou chronologiques) ont le pas sur les cadets » (Ottino,

1998). Les personnes âgées représentent sur terre les ancêtres communs et du fait de ce statut, chaque membre de la famille leur doit respect et obéissance.

En termes de solidarité intergénérationnelle, la société malgache dispose d'une institution traditionnelle pour la prise en charge de la vieillesse. Le *valimbabena* ou « dos qui se répondent » consiste à rendre aux parents âgés tous les différents soins qu'ils ont apportés à l'enfant lors de sa petite enfance et jusqu'au jour où il est devenu socialement et économiquement indépendant. A partir de certains âges, les personnes âgées arrêtent de travailler pour être accueillies et prises en charge matériellement par les enfants (Rakotonarivo, 2010). Ainsi, à travers le *valimbabena*, les enfants constituent une assurance vieillesse vis-à-vis des parents.

Comme indiqué précédemment, la terre joue également un rôle dans l'assurance vieillesse (Omrane, 2008). En effet, les personnes âgées, sont héritières et propriétaires du patrimoine des ancêtres et selon le droit coutumier foncier malgache, elles sont *masimandidy* sur les propriétés, c'est-à-dire qu'elles ont « plein droit sur leur terre jusqu'à leur mort » (Ottino, 1998). Les cadets et les enfants sont donc considérés comme de simples salariés agricoles (Pavageau, 1981) et fournissent une main-d'œuvre importante pour l'exploitation de la terre. Aujourd'hui, la diversification des activités et le travail en dehors de l'exploitation familiale affaiblissent la solidarité familiale. « Le système d'entraide se réduit avec l'émigration et la réduction des terres transmises » (Omrane, 2008, p.95). Par ailleurs, dans un contexte de monétarisation de l'échange et d'aggravation de la pauvreté, la migration a permis aux jeunes d'acquérir une autonomie financière. Face à ces changements, des tensions peuvent donc émerger entre les générations.

Dans un premier temps, nous allons voir, à travers la gestion patrimoniale du foncier, l'évolution des relations intergénérationnelles en milieu rural des Hauts- Plateaux malgaches. Comment se redéfinissent-elles dans la mesure où les personnes âgées en tant que parents sont propriétaires des terres et les enfants, en tant que jeunes, disposent des moyens d'exploitation à travers le revenu migratoire ou leur force de travail ? Pour répondre à cette question, nous allons d'abord voir le contexte institutionnel de la vieillesse à Madagascar. Ensuite, nous aborderons les relations intergénérationnelles autour du foncier. Enfin, les différents mécanismes de solidarités familiales envers les personnes âgées et les logiques qui les sous-tendent seront étudiés.

1-Contexte institutionnel et socio-économique de la vieillesse en milieu rural malgache

Les personnes âgées du milieu rural font face à deux problèmes principaux qui touchent leurs conditions de vie : une absence de la prise en charge publique de la vieillesse et une perte du contrôle de la terre.

1.1-Une faiblesse de la prise en charge publique de la vieillesse

A Madagascar, la Sécurité sociale concerne trois types de prestations : la vieillesse, les accidents et maladies professionnelles, et les familles ayant des enfants mineurs à charge. Elle repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire que les travailleurs et leurs employeurs cotisent ensemble à la Caisse de Prévoyance Sociale (CNAPS) pour le paiement des prestations. La prise en charge publique de la vieillesse concerne uniquement deux groupes d'individus : les fonctionnaires et les employés privés du secteur formel. Même si elles apparaissent comme privilégiées, ces catégories de personnes disposant d'une retraite n'arrivent pas à couvrir les besoins fondamentaux avec leur pension perçue. En effet, la pension s'élève généralement entre 40 à 75% du salaire, seuls les retraités de la fonction publique peuvent recevoir une pension mensuelle complète⁵². En ce qui concerne les retraités du secteur privé formel, la pension est versée trimestriellement et le montant varie selon différents critères. Ainsi, pour avoir un complément de revenu, les personnes âgées qui sont encore physiquement capables de travailler exercent fréquemment des activités économiques. Ils s'appuient également sur la famille pour l'aide financière.

A Madagascar, il existe une fédération d'association des « *Zokiolona* » c'est-à-dire les « anciens », les « personnes âgées ». Elle est dénommée FIZOMA ou *Fikambanan'ny Zokiolona Malagasy*, c'est-à-dire « Association des personnes âgées malgaches ». La fédération est légalement enregistrée auprès des autorités compétentes. En 2011, elle compte 68 associations dans tout Madagascar. Dans la capitale environ 70 000 personnes âgées en sont membres (FIZOMA, 2011). En 2000, dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, le FIZOMA a présenté un projet de loi sur les droits et la protection des personnes âgées. Ce projet inclut la possession et l'utilisation de la «carte verte» par ces personnes. La possession de ce document devrait leur donner des traitements avantageux tels que la réduction jusqu'à 30% des prix des consultations médicales, des prix des médicaments, des frais de transport, une facilité d'accès aux produits de première nécessité, etc. Ce projet

⁵² C'est-à-dire d'un montant égal au salaire perçu avant la retraite, mais un certain nombre d'années de service est requis pour avoir cet avantage.

d'envergure nationale permettrait aussi de prendre en charge une partie des besoins des personnes âgées du milieu rural. La période 2003-2007 constituait la phase d'expérimentation de cette carte dans la capitale. Cependant, en 2008, le Ministère de la Santé a arrêté sa distribution à la suite d'une évaluation négative de son utilisation. Selon le président du FIZOMA (2008), les personnes qui acceptaient de pratiquer des réductions l'ont fait « par gentillesse ». Ainsi, pour que la carte fonctionne, il faudrait qu'elle acquière une force obligatoire dans le pays. En 2008, une loi ratifiée par le Parlement, la Haute Cour Constitutionnelle et le Conseil du gouvernement établit l'existence de la carte ainsi que les droits qu'elle accorde aux personnes âgées. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a aucun décret d'application de la loi.

Ainsi, les personnes âgées du milieu rural dont les activités économiques sont principalement tournées vers l'agriculture sont donc exclues de toute forme d'assurance. D'un côté, le nombre de retraités pensionnés en milieu rural est très faibles et généralement, ce sont d'anciens enseignants des écoles publiques. De l'autre côté, si l'usage de la carte verte devrait permettre d'améliorer leurs conditions de vie, les personnes âgées ne peuvent en bénéficier des avantages tant qu'il n'y aura pas de décret d'application de la loi. Les personnes âgées du milieu rural assurent donc à elles seules leur survie et/ou peuvent être aidées par les enfants à travers la mise en œuvre du *valimbabena*. En tant que propriétaire de la terre jusqu'à leur mort, on pourrait penser que la promesse d'héritage constituerait un moyen de pression des parents à l'activation de ce système d'entraide mais nous verrons dans la section suivante que depuis quelques décennies ce bien ne conditionne plus les relations intergénérationnelles.

1.2- Un affaiblissement du statut-socio-économique des personnes âgées à travers la saturation foncière et la pauvreté

Auparavant l'objectif des alliances dans les Hautes-Terres malgaches était d'élargir ou de conserver le patrimoine familial. Le mariage était donc sous le contrôle des familles, principalement des anciens. Cependant, depuis les années 1960-1970, Pavageau (1981) et Augustins (1973) notent que les jeunes aspirent davantage à un mariage d'amour. Les études de Binet (2007) montrent qu'avec la raréfaction de la terre, les jeunes misent plus sur les caractéristiques individuelles du futur conjoint que sur le patrimoine familial. « Dans un contexte de pauvreté où se développent travail salarié et migration de travail, les caractéristiques individuelles peuvent prendre une nouvelle place dans la question des stratégies matrimoniales. Le patrimoine terrien est toujours un facteur important de choix de conjoint mais cette dimension est plus inconsciente que concrétisée » (Binet, 2007, p.39).

La terre ne constitue plus donc le seul moyen de survie, d'autres déterminants essentiellement constitués de capital social l'égalise ou la rivalise. Chaque génération dispose de ses propres activités économiques et la valeur de la terre est réduite au seul moyen de production des aînés. Ainsi, nous avons vu, par exemple, au chapitre IV que lorsque les parents âgés ne disposent plus de la force physique ou des moyens nécessaires pour exploiter leurs parcelles, ils les donnent en métayage ou en fermage à des personnes extérieures à la famille. D'un point de vue social, ce procédé les destitue de leur statut de gardien et garant de l'intégrité du patrimoine des ancêtres.

Par ailleurs, si certains parents continuent encore à donner des parcelles à leurs enfants au moment de la constitution d'un nouveau foyer, la pauvreté grandissante et la nucléarisation de la famille empêchent les enfants d'honorer les obligations sociales issues de cette donation. En effet, comme nous l'avons déjà signalé, la tradition exige que l'enfant aide les parents dans les travaux agricoles et qu'il leur donne une partie de sa récolte, le *santa-bary* ou « prémices de riz ». Cependant, aujourd'hui, la prise en charge des besoins des personnes âgées devient difficile dans la mesure où les enfants sont de plus en plus concernés par la survie de leur propre ménage. « Sociologiquement, l'enfant est moins responsable de la survie de ses frères et sœurs que de sa survie, de celle de ses enfants et de sa femme. Quant à la survie de ses parents, elle dépend plus des terres, même si l'aide des enfants est souhaitée car la contrainte foncière, donc l'avancée de la pauvreté, touche tous les membres du groupe familial et la majeure partie de la communauté ». (Omrane, 2008, p.95). Cet auteur constate ainsi que le fait de donner les prémices de riz aux parents aujourd'hui « se fait plus pour le symbole que la quantité » (p.94).

Nous avons vu également au chapitre IV que les enfants migrants temporaires qui vivent indépendamment de leurs parents, peuvent gérer avec les parents leur exploitation. Ils peuvent y investir leur revenu et donc partager la production avec les parents. Cette situation s'apparente plus à une relation professionnelle qu'à une prise en charge réelle des besoins des personnes âgées.

Ainsi, les personnes âgées du milieu ne peuvent plus compter sur la terre en tant que moyen de pression sur l'entraide intergénérationnelle. Toutefois dans un contexte de pauvreté, de crise politique et économique, seules les solidarités privées, principalement intergénérationnelles permettent d'assurer la survie. En effet, la migration des enfants, permettent par exemple des investissements économiques dans l'exploitation tandis que la garde des enfants du migrant ainsi

que la surveillance des activités locales sont dédiées aux parents. Comment se manifeste alors la solidarité intergénérationnelle dans l'observatoire d'Ambohimahasoà ?

2 - Solidarités entre parents et enfants dans l'observatoire d'Ambohimahasoà

Il s'agit de voir ici les trois mécanismes de solidarité envers les personnes âgées qui touchent à la fois la vie sociale et économique à savoir la cohabitation, les transferts et les visites de solidarité.

2.1-La cohabitation entre parents âgés chefs de ménage et leurs enfants

Afin de prévenir les difficultés engendrées par la cohabitation, les normes sociales veulent que parents et enfants aient chacun leur propre foyer (Razafindratsima, 2005b). La décohabitation entre un parent âgé chef de ménage et un enfant chef de ménage permet de résoudre deux problèmes. Le premier concerne les conflits intergénérationnels liés à l'autorité, et le deuxième, ceux engendrés par une prise en charge totale des besoins des parents âgés au niveau du couple des enfants.

Comme nous l'avons vu au chapitre II, dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, 20% des personnes âgées seulement sont accueillies par les enfants. Les entretiens effectués montrent qu'au-delà du respect de la tradition, la décohabitation entre les parents âgés et leurs enfants s'explique par le besoin des personnes âgées de rester indépendant dans leur ménage, c'est-à-dire de rester chef de ménage et conjoint du chef de ménage. Les parents recherchent surtout une indépendance sociale, plus qu'économique, vis-à-vis de leurs enfants et de la communauté. Cette indépendance est marquée physiquement par le fait de rester dans son propre foyer. Selon les personnes âgées, cette décohabitation et le fait de continuer à exploiter leur terre allègent la prise en charge de leurs besoins économiques par les enfants.

« On préfère rester chez nous, c'est mieux d'être indépendant. Nos enfants ont déjà leur propre foyer, on ne veut pas être une charge pour eux ni créer de problèmes dans leur couple. De toutes façons, nous sommes voisins, ils peuvent nous aider et nous rendre visite de temps en temps » Mme Vololonirina, 61 ans.

Lorsqu'un parent âgé vient habiter dans le foyer de l'un de ses enfants, il perd son statut de chef de ménage, c'est-à-dire le pouvoir de prendre les décisions à la fois au niveau du ménage et au niveau de l'exploitation agricole. Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, l'accueil des parents ne s'effectue qu'en cas d'impérieuse nécessité à un âgé très avancé, à partir de 70 ans. Pour garder leur autorité donc, tout en solutionnant le problème de prise en charge des

besoins économiques, les parents âgés font appel à la cohabitation, de préférence, un enfant actif non marié. En effet, seulement 8,1% des chefs de ménage âgés ont une structure familiale de type « isolé » ou de type « couple » (tableau n°35) et 82,6% hébergent au moins un enfant actif (tableau n°36).

Pour les tâches domestiques pénibles, les enfants mariés peuvent confier à leurs parents âgés un de leurs propres enfants ou faire appel aux services d'une autre personne. Ainsi, sur notre échantillon composé de 92 ménages dirigés par une personne âgée de 60 ans et plus et accueillant d'autres personnes que leurs enfants, 37,4% d'entre eux accueillent les petits-enfants du chef de ménage. Il peut arriver que le parent âgé accueille un membre non apparenté avec un de ses petits-enfants. C'est le cas de Mr Jean-Christophe (65 ans) qui héberge à la fois Alphonse, un enfant de 12 ans du voisinage qui a quitté l'école, et Louis, son petit-fils de 13 ans qui va toujours à l'école. Dans le cas du mariage ou du remariage d'une mère, tous les enfants issus d'une union pré-maritale ou de l'ancien mariage sont confiés aux grands-parents. Ce sont des cas fréquents dans l'observatoire d'Ambohimahaso. Le fait de confier les petits-enfants aux parents âgés s'inscrit également dans une logique d'entraide mutuelle car ce sont alors les grands-parents qui prennent en charge la quasi-totalité des dépenses liées à l'éducation, à la santé, aux vêtements et à la nourriture des enfants confiés.

Dans le cas où la cohabitation ne peut s'effectuer qu'avec un enfant actif marié, pour éviter les conflits, les deux parties partagent l'autorité au sein du ménage. En effet, dans certains cas, ce sont les parents qui sollicitent un de leurs enfants mariés pour cohabiter avec eux. Ainsi, comme en théorie, la cohabitation s'effectue dans le foyer des parents, le parent reste de fait chef de ménage. En tant que propriétaire de la terre, toute décision liée à l'exploitation lui revient également, mais il incombe, par contre, à l'enfant actif de gérer le revenu du ménage. C'est le cas d'une mère de famille séparée qui a fait venir ses deux fils de la ville d'Ambalavao, distante de 100 km d'Ambohimahaso, pour venir habiter avec elle. L'aîné était accompagné de sa femme et ses enfants.

« Comme je me fais vieille, j'ai invité mes enfants à habiter avec moi il y a deux ans. A mon âge, je ne peux plus assumer toute seule les activités d'exploitation. C'est mon fils qui gère notre revenu, et moi je le conseille dans l'organisation des activités ». Line, 64 ans.

Ainsi, la cohabitation entre parents âgés et enfants mariés en tant qu'entraide à la prise en charge des besoins économiques des personnes âgées n'est activée que comme on l'a dit en cas d'impérieuse nécessité. Les deux parties tiennent chacune à leur indépendance socio-

économique. Mais en tant que personnes économiquement vulnérables, d'autres mécanismes de solidarité envers les parents âgés existent et sont donc à chercher ailleurs.

2.2-Les transferts matériels et financiers

Pour voir si les transferts constituent un mécanisme d'entraide entre les enfants et les parents âgés nous analyserons successivement dans cette sous-section, le taux de participation des ménages dirigés par les personnes âgées aux transferts, leur nature et leur origine.

2.2.1-Participation des ménages aux transferts

Selon le tableau n°122, Près de 84% des ménages dirigés par une personne âgée ont participé aux transferts.

Tableau n°122: Participation des personnes âgées chefs de ménage aux transferts

Type de participation	Effectif	Proportion (%)
Ménage ayant cédé ou reçu dont :	77	83,7
Reçu	59	64,1
Ayant cédé et pas reçu	18	19,6
Ayant reçu et pas cédé	40	43,5
Ayant cédé et reçu	19	20,6
Cédé	37	40,2
Ménage n'ayant pas participé	15	16,3
Effectif	92	100

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Parmi les 59 ménages qui ont reçu au moins un transfert, 34 sont dirigés par des hommes et 25 par des femmes, soit respectivement 56,6% des ménages dirigés par les hommes et 78,1% des ménages dirigés par les femmes.

Dans la logique d'une prise en charge des besoins des personnes âgées, le sens des transferts doit être ascendant. Selon Bommier (1995), les transferts reçus constituent une forme d'assurance en réduisant la vulnérabilité chez les personnes âgées. Les résultats montrent cependant que les personnes âgées sont nombreuses à céder quelque chose. Cela peut relever de deux situations. Soit en tant qu'individus socialement indépendants, les personnes âgées sont encore tenues par les obligations sociales, *le fonenana*, soit les transferts constituent toujours un mécanisme d'entraide mais une contrepartie est offerte en retour.

2.2.2-Type de transfert : nature, montant et motifs

Dans les transferts reçus, le tableau n°123 montre une proportion importante de transferts d'argent entre les ménages soit 71,8% des valeurs des transferts. Les transferts cédés, sont constitués de 81,4% de nourriture et la valeur des transferts financiers devient faible, s'élevant seulement à 16,4%.

Tableau n°123 : Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon la nature des transferts reçus ou cédés

Nature	Reçus		Cédés	
	En nombre (%)	En valeur (%)	En nombre (%)	En valeur (%)
Somme d'argent	36,8	71,8	10	16,4
Nourriture	29,5	21,0	85	81,4*
Fournitures scolaires	26,3	5,8	-	-
Vêtements	6,3	1,0	2,5	0,3
Autres	1,1	0,4	2,5	1,9
Total	100	100	100	100
Effectif	92			

* Généralement, ces produits sont issus des exploitations agricoles des ménages dirigés par les personnes âgées

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoa, nos calculs.

Les motifs des transferts donnés dans le tableau n°124 nous renseignent sur la différence entre la nature des biens cédés et reçus. En effet, 86,3 % des transferts reçus sont destinés à l'autoconsommation. Ainsi, le revenu des activités économiques des ménages dirigés par les personnes âgées est plus faible que celui des autres ménages. Il est possible alors que les transferts soient réalisés de manière périodique⁵³ à l'initiative de la famille et des enfants pour subvenir aux besoins des personnes âgées.

En ce qui concerne les transferts cédés, le montant élevé de la rubrique « nourriture » montre également que le revenu chez les personnes âgées est essentiellement constitué par des produits agricoles. Toute entraide (obligation sociale, contrepartie d'une entraide) s'appuie donc en majorité plutôt sur ces produits que sur une somme d'argent.

⁵³ Cette hypothèse, même si elle est effective, ne signifierait pas une régularité ni une périodicité fixe. Les enquêtes préliminaires réalisées dans la commune (Août 2010) montrent que les aides financières sont données par les enfants uniquement lorsqu'ils sont en mesure de libérer un surplus d'argent.

Tableau n°124: Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon les motifs des transferts reçus ou cédés

Raisons des transferts	Reçus		Cédés	
	En nombre (%)	En valeur	En nombre (%)	En valeur
Imprévus d'argent	4,2	9,1	11,6	30,7
Autoconsommation	86,3	77,2	62,8	59,3
Autres	8,4	13,4	2,3	2,9
Cérémonies	1,1	0,2	16,3	7,1
Total	100	100	100	100
Effectif	92			

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

2.2.3 – Origines et destinations des transferts

Selon le tableau n° 125, les transferts entre institutions/individus et personnes âgées chefs de ménage diffèrent selon que les transferts soient reçus ou cédés.

Tableau n°125: Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon les origines et les destinataires des transferts

Origines/destinataires	Reçus		Cédés	
	En nombre (%)	En valeur	En nombre (%)	En valeur
Famille hors ménage	55,8	74,3	27,5	28,9
Ménage hors famille	4,2	3,7	2,5	1,4
Autorités administratives//Associations	27,4	5,9	67,5	66,9
Migrant	11,6	14,9	-	-
Autres	1,1	1,2	2,5	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	92			

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

D'une part, les dons issus de la famille constituent près de deux tiers du montant des transferts reçus et 28,9% du montant des transferts cédés sont destinés à la famille. D'autre part, la majorité des transferts cédés vont dans des Associations, 67,5% en nombre et 66,9 % en valeur. Les données du ROR ne donnent pas les types d'associations vers lesquelles sont destinés les transferts mais on peut citer par exemple, le FRAM ou l'association des parents d'élèves, l'ANGONA, une association de certains habitants du *fankontany* d'Amboasary pour la prise en charge des obligations sociales, principalement le décès.

Ces résultats montrent que la plupart des transferts cédés par les personnes âgées sont issus des obligations sociales. Ils réitèrent également notre hypothèse sur le sens ascendant des flux des

transferts intergénérationnels. Dans la section précédente, nous allons déterminer les variables qui peuvent influencer les transferts vers les parents âgés (tableau n°126).

➤ **Modélisation de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus reçoive un transfert monétaire ou en nature**

La variable dépendante est le fait de recevoir un transfert (quelle que soit la nature et quelle que soit la valeur), modélisée par un logit dichotomique. Les variables explicatives sont le statut matrimonial de la personne âgée, son âge, son niveau scolaire et son statut socio-économique. Comme précédemment, le sexe du chef de ménage n'a pas été introduit.

Tableau n°126: Modélisation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus reçoive un transfert

Caractéristiques du CM	Modèle sans statut socio-économique	Modèle avec statut socio-économique
Statut matrimonial		
En couple	Réf	Réf
Seul	1,413***	1,4***
Age	0,364	0,331
Niveau d'éducation		
Sans, primaire	Réf	Réf
Secondaire et plus	0,137	0,151
Statut socio-économique		
Actifs	-	Réf
Inactifs	-	-0,381
Constante	-2,897*	-2.564*
LR-chi2	11,45***	11,76***
Effectif	92	92

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Réf : modalités de références, variables non introduites dans le modèle, les signes ***, **et * indiquent respectivement le degré de significativité des coefficients à 1%, à 5% et à 10%.

Il ressort de cette modélisation que le statut matrimonial joue un rôle sur la probabilité « qu'un enfant ou la famille » verse un transfert aux parents. La plupart des chefs de ménage qui ne sont plus en union sont des femmes et généralement, les femmes chefs de ménage le sont du fait d'un veuvage. Ainsi, le fait que la mère soit la seule survivante du couple parental augmente la probabilité qu'elle reçoive un transfert. Le fait pour un parent d'être inactif n'influe pas sur le second modèle. Cette situation peut s'expliquer par la présence d'un enfant actif dans le

ménage. Nous avons vu ce cas dans la partie descriptive de la cohabitation d'un parent âgé avec un enfant (Chapitre II).

Le niveau d'éducation ainsi que l'âge n'influencent pas les deux modèles.

Ainsi, dans l'observatoire d'Ambohimahasoà, la probabilité pour les parents âgés de recevoir un transfert des enfants est indépendante de leurs caractéristiques socio-économiques. Cela relève de manière plus générale d'un devoir, d'une obligation sociale. D'ailleurs, d'autres formes d'entraide relevant du social marquent et allègent à la fois ce caractère obligatoire.

3-Les visites de solidarités et les transferts de service

Selon les études de Schutjer et Stockes (1982) et Cain (1985), lorsqu'un couple dispose d'un capital comme le foncier qui permet de dégager un revenu durant la période de la vieillesse, le rôle de l'enfant en tant que soutien économique aux parents âgés diminue. Cependant, comme nous l'avons vu, le manque de moyens monétaires et en main-d'oeuvre peut conduire un propriétaire à faire exploiter son terrain par autrui. Ainsi, pouvoir offrir aux parents les moyens d'exploiter leur terre constitue un aspect très sollicité de la solidarité intergénérationnelle à Ambohimahasoà.

3.1- Les déterminants des visites des enfants auprès des parents

Le tableau n°127 montre les déterminants des visites des enfants auprès des parents.

Tableau n°127: Les déterminants des visites auprès des parents âgés chefs de ménage (plusieurs réponses possibles)

Motifs des visites	Chef de ménage âgé qui reçoit des visites	Enfant qui rend visite
Visites simples	8	7
Entraide agricole	6	5
Cérémonies et fêtes	4	4
Effectif	10	7

Source : Entretiens « solidarités familiales » Ambohimahasoà 2010.

Les entretiens effectués dans l'observatoire auprès de dix chefs de ménage âgés de 60 ans et plus et sept enfants ayant des parents âgés mais qui ne vivent pas avec eux présentent une fréquence moyenne de deux visites par mois. Ainsi, par exemple, durant le mois d'Août, parmi les dix chefs de ménage interviewés, huit ont reçu des visites de la part de leurs enfants et parmi les sept enfants, cinq ont rendu visite à leurs parents pour une entraide agricole.

Pour Tahiry, 24 ans, quel que soit le motif, le fait de rendre visite aux parents est une obligation morale. « *Les enfants doivent veiller sur leurs parents et leur rendre visite autant qu'ils le peuvent, ne serait-ce que pour leur tenir compagnie et prendre des nouvelles* ». Nous pouvons faire l'hypothèse que cette notion d'obligation et de devoir envers les parents âgés pourrait être encore renforcée aujourd'hui dans la mesure où les conditions de vie sont devenues plus difficiles. Mais dans la pratique, en raison de la pauvreté même, le *valimbabena* ne répond plus à sa fonction principale, celle de prendre en charge les besoins au sens large des parents âgés. Il se manifeste plus volontiers par des transferts matériels, financiers, symboliques, ponctuels et par de simples visites. Les parents âgés restent chez eux, gardent leur principal moyen de production : la terre. Le rôle des enfants est d'assurer la continuité de la production à travers leur participation aux grands travaux agricoles.

Même dans les relations intergénérationnelles, les paysans font aujourd'hui une distinction entre l'entraide pour la survie et l'entraide dans les activités productives. Il appartient aux enfants d'assurer la prise en charge des frais médicaux en cas de maladie ou de la nourriture lors d'une phase de disette. L'entraide dans le cercle productif s'accompagne quant à elle d'une contrepartie. Dans le passé, par exemple, le simple fait de recevoir une parcelle agricole des parents en prêt impliquait de la part des enfants une entraide dans les travaux agricoles des parents. Aujourd'hui, les enfants s'acquittent de ce devoir en leur donnant une partie des prémices du riz en quantité symbolique. Désormais, l'entraide de la part des enfants ou le fait pour eux de mettre à disposition des parents leur force de travail engage les parents à leur donner une contrepartie de la récolte.

« *Moi, comme je ne possède pas de rizières, je travaille les rizières de mes parents avant de faire du salariat agricole chez d'autres propriétaires. Cette aide est un devoir envers ma mère mais en même temps, je reçois une part de la récolte* ». Mr Simon, 28 ans.

Le sens du devoir d'entraide agricole envers les parents devient également plus souple, même chez les enfants qui ont reçu un lopin de terre. Par exemple, durant les périodes de travaux agricoles, lorsque les enfants sont occupés ailleurs, ils peuvent se contenter d'envoyer de l'argent pour le recrutement de salariés agricoles.

« On va toujours chez mes parents pour les travaux agricoles. Mais dans mon cas, en ce moment je ne peux pas y participer puisque je suis enceinte. Mon mari non plus ne peut pas aller chez eux puisqu'il a un travail ailleurs. Dimanche quand on leur a rendu visite, on leur a donné de l'argent pour les travaux ». Mme Tahiry, 24 ans.

Dans la section suivante nous verrons plus en détail les déterminants des visites aux parents pour l'entraide agricole.

3.2- Les visites pour l'entraide agricole

Dans l'échantillon du ROR, quatre ménages dirigés par les personnes âgées ne possèdent pas de rizières. Sur l'ensemble des ménages, la superficie moyenne des rizières cultivées est de 0,4 hectare. Le tableau n°128 donne le type de main-d'œuvre supplémentaire utilisée (c'est-à-dire en dehors de l'aide des enfants) dans l'exploitation des personnes âgées.

Tableau n°128: Type de main-d'œuvre supplémentaire utilisée par les ménages dirigés par les personnes âgées à chaque étape des travaux rizicoles

Types de travaux	Entraide (%)	Salariat (%)
Travail de la terre	26,1	29,3
Piétinage	20,7	10,9
Repiquage	39,1	23,9
Désherbage	14,1	23,9
Récolte	43,5	2,2
Battage	33,7	3,3
Transport	33,7	2,2
Effectif	88	

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahaso, nos calculs.

Ainsi, avant la récolte, entraide et salariat sont indifféremment pratiqués par les ménages. Mais à partir de la récolte, il y a plus d'appel pour l'entraide. Cette situation rejoint ce qu'on avait dit précédemment : à cette période, faire du salariat agricole est moins intéressant que l'entraide. En effet, en dehors de l'échange de bras, les paysans bénéficient d'un *fankasitrahana* ou « remerciement » en récolte dont la valeur peut aller jusqu'à trois fois le montant du salaire journalier. De plus, comme nous l'avons déjà indiqué, les enfants peuvent également aider les parents et avoir une contrepartie (p.311).

D'après les propos d'enfants dont les parents sont encore en vie, l'entraide agricole chez les parents relève d'un devoir :

« C'est un devoir de travailler les terres de nos parents, c'est un devoir envers eux et un devoir d'entretenir les terres de nos ancêtres. Si au moment de la culture, on est encore occupé par nos propres travaux agricoles, alors on envoie de l'argent à nos parents pour payer des salariés agricoles ». Mme Louissette, 21 ans.

Pour les parents, le travail des enfants dans les activités agricoles est incontournable :

« De nos jours, il n'y a presque plus d'entraide entre villageois, chacun est occupé à ses propres activités. Seuls les enfants peuvent être sollicités pour travailler les rizières des parents ». Mme Jacqueline, 68 ans.

D'après le tableau n°128, l'entraide en tant que devoir envers les parents est en partie maintenue puisque lors des grands travaux rizicoles, 59,6% des ménages dirigés par les personnes âgées bénéficient de la main-d'œuvre des enfants pour au moins une des activités rizicoles. Sinon, 37,1% pratiquent uniquement le salariat, dont le financement provient, selon les propos recueillis, des enfants. L'entraide provient-elle essentiellement de ce sens du devoir ou des variables comme les caractéristiques socio-économiques des personnes âgées entrent-elles en jeu ?

Le tableau n°129 va estimer la probabilité pour qu'une personne âgée chef de ménage soit aidée dans ses activités agricoles

La variable dépendante est le fait de recevoir une entraide dans les grands travaux agricoles, modélisé par un logit dichotomique. Les variables explicatives sont le statut matrimonial de la personne âgée, son âge, son niveau scolaire, son statut socio-économique et le nombre d'enfants présents dans le ménage. Comme dans les analyses précédentes, le sexe du chef de ménage n'a pas été introduit comme variable explicative en raison de sa forte corrélation avec le statut matrimonial.

Tableau n°129: Estimation logit de la probabilité qu'un chef de ménage de 60 ans et plus reçoive de l'entraide dans les travaux agricoles

Caractéristiques du CM	Modèle simple	Modèle avec statut socio-économique	Modèle avec nombre d'enfants et superficie des rizières
Statut matrimonial			
En couple	Réf	Réf	Réf
Seul	-0,11	-0,072	-0,072
Age	0,004	0,331	0,004
Niveau d'éducation			
Sans, primaire	Réf	Réf	
Secondaire et plus	0,180***	0,162**	0,146**
Statut socio-économique			
Actifs	-	Réf	
Inactifs	-	0,472	1,154
Nombre d'enfant dans le ménage	-	-	-0,333**
Superficie des rizières	-	-	0,016**
Constante	-0,109	-0,141***	-0,120
Effectif	88	88	88
LR-chi2	7,18**	7,24	16,59***

Source : Données du ROR 2008, Observatoire d'Ambohimahasoia, nos calculs.

Réf: modalités de références, -: variables non introduites dans le modèle, les signes *** **et * indiquent respectivement le degré de significativité des coefficients à 1%, à 5% et à 10%.

Dans les trois modèles, la seule caractéristique socio-économique de la personne âgée qui influe sur l'entraide agricole est le niveau scolaire. Cette situation est normale dans la mesure où comme nous l'avons vu à propos des transferts matériels et financiers, la probabilité de recevoir l'entraide des enfants est indépendante des caractéristiques socio-économiques des parents. Par contre l'influence du niveau scolaire s'explique par la capacité des individus qui ont un niveau de scolarisation élevé à mieux gérer les risques en diversifiant leurs sources de revenus en dehors des activités agricoles, et peut-être sont donc à mieux de répondre aux systèmes de don/contre-don, d'autant plus que les objets échangés peuvent ne pas être de même nature.

Le troisième modèle montre que l'entraide agricole est liée à la possession de rizières et que l'entraide venant des autres membres du ménage, apparentés ou non, varie négativement avec le nombre d'enfants présents dans le ménage. Cette situation est normale car plus il y a d'enfants dans le ménage, moins on fait appel à l'entraide extérieure. Ainsi, dans une situation

de pauvreté, dans un cercle restreint comme la famille, il y a une préférence pour l'entraide de proximité dans les travaux agricoles car, économiquement, cela engage moins de dépenses. Existe-t-il alors une contrepartie de la part des personnes âgées?

3.3-Les rôles des personnes âgées dans les activités productives des ménages

Le fait que la plupart des personnes âgées chefs de ménage reçoivent de l'aide dans leurs activités agricoles nous amène à nous questionner sur leur rôle dans l'organisation des activités des ménages et sur les services qu'elles peuvent rendre à leurs enfants. Les tableaux n°130 et n°131, donnent respectivement les activités économiques et domestiques exercées par les personnes âgées.

Tableau n°130: Le rôle des personnes âgées dans les activités économiques des ménages

Activités économiques	Chefs de ménage	Accueillies par un enfant CM	Total
Direction des activités économiques	10*	5	15
Participation aux grands travaux agricoles	4	2	6
Entretien des agricultures et des animaux	10	6	16
Commercialisation des produits	10	2	12
Effectif	10	6	16

Source : Enquêtes « Solidarités familiales » Ambohimahasoà 2010.

*Les 8 premiers chefs de ménage interviewés sont issus de notre premier échantillon de 40 chefs de ménage. Par la suite, deux autres personnes âgées chefs de ménages ont été ajoutées en raison de l'importance de la problématique liée à leurs conditions de vie.

Nous savons entre autre que la décohabitation des parents âgés et des enfants, la migration de travail entraînent une gestion autonome des activités productives des deux côtés. Mais dans l'organisation générale des activités, les paysans essaient tant bien que mal de maintenir, de respecter et de perpétuer le statut des personnes âgées. Comme nous l'avons vu, si la cohabitation doit s'effectuer entre les parents et leurs enfants chefs de ménage, l'organisation des activités est réservée aux parents. D'après le tableau n°130, nous remarquons une faible participation aux tâches nécessitant beaucoup de force physique, leurs rôles consistent davantage à entretenir les cultures et les animaux d'élevage et à commercialiser les produits agricoles.

Outre la participation aux activités agricoles, il est important de souligner la place des parents âgés dans l'organisation des activités économiques des ménages. Que le statut des parents soit « chef de ménage » ou « accueillis », en raison de leur âge et de leur expérience, ils pilotent par

leurs conseils les activités économiques des enfants. Ils ont tendance à assumer un rôle de représentation et de consultation

Line, la mère de famille séparée de 64 ans, par exemple, assume sa part de décisions parentales dans l'organisation des activités agricoles. C'est elle qui dicte le choix des périodes et des techniques de culture. Chez les enfants, ces avis sont fréquemment sollicités :

« *Je prends en charge mes parents car ils ne peuvent plus travailler mais je leur demande conseil avant d'entreprendre une activité importante, qu'elle soit liée à l'agriculture ou à la vie en société* » Mr Elisé, 27 ans.

Tableau n°131: Les rôles des personnes âgées dans les activités domestiques et communautaires des ménages

Activités domestiques et communautaires	Chef de ménage	Accueillies par un enfant CM	Effectif
Collecte d'eau/de bois	4	-	4
Autres tâches domestiques	10	2	12
Prise en charge des petits-enfants	5	2	7
Représentation dans les réunions, visites de solidarité	10	4	14
Effectif	10	6	16

Source : Enquêtes « solidarités familiales » Ampitana 2010.

Dans notre échantillon, les personnes âgées participent moins aux tâches domestiques lourdes que représente la collecte d'eau et de bois. Elles sont réservées aux enfants, aux gendres et brus ou aux petits-enfants. Dans la vie sociale, du fait même de leur âge et de leur respectabilité, les personnes âgées sont sollicitées pour être présentes dans les réunions communautaires et les visites de solidarité lors des cérémonies.

La plupart des enfants exploitent toujours une partie des terrains de leurs parents. Ces derniers n'interviennent pas dans les décisions des parcelles dévolues aux jeunes, leurs interventions sont restreintes au niveau de leur propre exploitation. Sur le plan social, nous constatons également un relâchement de l'autorité des parents. Il appartient désormais à l'enfant de prendre toutes les décisions liées à sa propre vie, en matière de mariage ou de migration par exemple.

Auparavant, le « *tsodrano* » ou la bénédiction des parents était incontournable dans toute cérémonie ou nouvelle activité à entreprendre par un jeune. Aujourd'hui, le fait pour les jeunes de consulter les parents relève d'un simple signe de respect. Cette consultation est davantage

perçue comme un moyen d'informer les parents ou de recueillir des conseils, plutôt que de soumettre réellement un projet à la décision des parents.

La marque la plus forte du maintien du statut des parents âgés reste leur rôle de représentation de la famille lors des divers événements sociaux. En effet, en raison de la pauvreté, les invitations dans les cérémonies ne concernent plus tous les membres de la famille. « Aujourd'hui, il est devenu courant de n'inviter qu'un ou deux représentants de chaque ménage » (Sandron, 2011, p.40). Les enfants, quel que soit leur statut socio-économique, respectent cette pratique et généralement ils cotisent et prennent en charge la totalité des dons à offrir.

Selon le principe du *valimbabena*, l'aide des enfants dans les travaux agricoles, même s'ils n'ont pas reçu une part de terre des parents, constitue une des obligations sociales envers les parents âgés. Cependant, dans un contexte de pauvreté, ce transfert intertemporel tend à disparaître.

Dans le cercle productif, les transferts s'inscrivent pour la plupart dans une logique d'échange. Mais comme l'entraide est restreinte autour de la famille, les termes de l'échange peuvent être négociés. Ainsi, les personnes âgées doivent donner une partie de leur récolte à leurs enfants en contrepartie des travaux effectués, les enfants peuvent confier un de leurs enfants aux parents âgés pour aide familiale, etc.

La prise en charge des personnes âgées vivant isolées ou en couple peut devenir problématique en cas de migration des enfants. La migration affaiblit l'attachement des enfants au patrimoine familial local, et ce d'autant plus que leur intérêt économique pour la terre diminue avec la saturation foncière. Les transferts migratoires pour la valorisation du patrimoine ont donc de moins en moins raison d'être. Les enfants envoient des transferts aux parents mais de manière de plus en plus ponctuelle et symbolique et ils n'assurent que difficilement leurs besoins fondamentaux.

Ainsi, il s'avère que la notoriété et le statut valorisé des personnes âgées en tant que représentant des ancêtres jouent surtout dans le domaine du social. La perpétuation du *valimbabena* constitue pourtant aujourd'hui le seul moyen d'assurer les activités agricoles et l'assurance contre les risques de la vie.

Pour conclure ce dernier chapitre, nous pouvons dire que l'essentiel des transferts matériels, en nombre comme en valeur consistent essentiellement en une somme d'argent et une quantité de riz, se référant ainsi aux besoins fondamentaux des paysans. Cette situation démontre deux

aspects des transferts au sein de la famille. D'abord, c'est une nécessité dans la mesure où ils permettent de traiter temporairement des questions liées à la survie ou au traitement des risques de la vie. Ensuite, c'est une contrainte dans la mesure où la valeur des transferts peut grever l'économie du ménage. Cependant, devant un revenu faible et aléatoire et face à la présence permanente des risques de tous ordres, les paysans ne peuvent pas se défaire complètement de leurs obligations sociales. Certaines dépenses comme le sacrifice de zébu lors d'un décès ne peuvent être prises en charge qu'à travers les transferts communautaires. Pour permettre la continuité de ces transferts, les règles du don/contre-don ont donc été redéfinies. Les montants des transferts sont fixés en fonction de la possibilité économique des ménages. Les paysans essaient également d'organiser les événements sociaux lors des périodes de récolte. Les dépenses sont minimisées en édictant de nouvelles règles et des pratiques moins coûteuses : un seul bœuf sacrifié, période de fête écourtée, enterrement au bout du deuxième jour, etc.

De même, les transferts de services connaissent une telle évolution des règles. Les objets échangés ne sont plus obligatoirement de même nature. Il en est principalement ainsi des transferts intergénérationnels et des transferts entre « riches » et « pauvres ». La soumission commune à l'assouplissement de ces règles marque la volonté de pérenniser la cohésion sociale qui permet encore de faire perdurer la culture du *fonena* et du *valimbabena*. Ces deux pratiques permettent une prise en charge des risques de la vie en l'absence de solutions institutionnelles.

Conclusion

Ce qui nous intéresse au terme de cette recherche est de savoir comment les structures familiales des ménages et les autres réseaux de solidarité, comme les relations intergénérationnelles et les relations inter-villageoises, permettent d'assurer la continuité des activités économiques et la cohésion sociale.

Rappelons d'abord le contexte de notre zone d'étude dans lequel s'effectuent les activités socio-économiques du ménage : 75% des ménages vivent avec moins de deux dollars par jour, la superficie rizicole exploitée en moyenne par ménage est de 0,3hectare, les risques liés à l'exploitation agricole sont permanents. En ce qui concerne l'organisation des activités agricoles : plus de 40% des ménages utilisent uniquement la main-d'œuvre familiale, le recours à l'entraide communautaire est de moins en moins pratiqué au profit du salariat agricole.

Afin d'assurer la continuité des activités agricoles et pour faire face aux besoins de revenus monétaires, les ménages mettent en œuvre des stratégies de diversification des activités. À côté de la production agricole, qui procure encore les deux tiers du revenu des ménages, les activités effectuées en dehors de l'exploitation familiale comptent désormais pour un tiers. L'accroissement de cette part de revenu extra-agricole est important dans la mesure où elle contribue à assurer les investissements productifs agricoles et les besoins fondamentaux du ménage en matière d'alimentation, de scolarisation ou de santé.

En l'absence de capital financier, nous avons émis l'hypothèse principale selon laquelle la taille élevée des ménages de l'observatoire d'Ambohimahasoa avait une incidence sur le choix des stratégies économiques. Le chapitre II a montré que plus de la moitié des ménages avaient une structure familiale de type nucléaire, c'est-à-dire composée uniquement du couple conjugal et de ses enfants. Au-delà de ce constat, l'organisation de la main-d'œuvre familiale s'appuie très largement sur les parents et leurs enfants.

Par rapport à la moyenne nationale, le nombre d'actifs par ménage est ici relativement élevé avec presque trois individus. En dehors du couple, les ménages disposent donc en moyenne d'un actif supplémentaire. Dans la plupart des cas, il s'agit soit d'un enfant déscolarisé qui n'a pas encore les forces suffisantes pour s'occuper des activités des adultes, l'enfant est alors aide familial dans l'exploitation ou actif temporaire lorsqu'il arrive à trouver un emploi salarié, soit c'est un adulte actif pas encore marié ou marié mais n'ayant pas les moyens de constituer un nouveau foyer.

La diversification des sources de revenus passe à la fois par une pluriactivité au niveau des individus et au niveau du ménage. Au niveau du ménage, cinq types majeurs d'activités économiques ont été relevés : l'agriculture, l'élevage, le salariat agricole, le métayage et la migration. Au niveau des individus, les trois quarts exercent au moins deux activités mais un quart seulement des actifs ont une activité en dehors du secteur primaire. Cette situation ne permet donc pas encore pour la majorité des ménages de se prémunir correctement contre les risques, en majorité liés aux aléas de l'agriculture. L'importance vitale de l'obtention d'un revenu monétaire implique donc que, selon l'offre d'emploi, c'est l'actif qui détient un avantage comparatif sur le marché du travail en dehors de l'exploitation familiale qui sera candidat. Nos analyses ont montré que les caractéristiques démographiques et sociales comme le sexe et le lien de parenté avec le chef de ménage ne prédéterminaient pas l'accès à ces activités. Cela est consécutif à la possibilité croissante d'une substituabilité des tâches dans le couple et à la participation momentanée des enfants aux activités agricoles ou domestiques.

Pour respecter le calendrier cultural, le recours au salariat agricole et/ou à l'entraide constitue une solution face à l'insuffisance de la main-d'œuvre familiale. Le choix s'effectue selon la situation économique du ménage et selon un calcul coût/bénéfice. Lorsqu'il est difficile ou périlleux de s'engager dans une relation de réciprocité pour les travaux agricoles, il est préférable d'engager des salariés. En ce sens, les paysans dissocient de plus en plus les activités économiques des pratiques sociales. Lorsque le revenu monétaire est insuffisant, l'entraide est privilégiée, préférentiellement recentrée sur la parenté et sur les proches connaissances, ceci favorisant de meilleures conditions et une plus grande souplesse dans la négociation des modalités et des conditions de travail.

À l'échelle communautaire, si les solidarités dans les activités économiques sont en déclin, les paysans essaient néanmoins de maintenir les liens dans la vie sociale. La cohésion sociale se manifeste principalement à travers les transferts. C'est au prix d'une redéfinition permanente et évolutive des règles régissant les dons et contre-dons que cette pratique peut être perpétuée.

Au sein des ménages, la continuité des activités agricole est donc encore possible principalement grâce la mobilisation de la main-d'œuvre familiale. Comme toute forme d'entraide dans le cercle productif, l'entraide familiale entre dans un cadre d'échanges. Une illustration remarquable de cette évolution est fournie par le travail des enfants sur l'exploitation des parents âgés. Si à l'origine, cette aide constituait un devoir envers les personnes âgées, aujourd'hui, les parents retournent l'aide en cédant une partie de leur récolte.

En conclusion donc, dans le contexte socio-économique contemporain, malgré les changements importants dans les conditions de travail, la continuité des activités agricoles est rendue possible par le maintien de solidarités et d'organisation familiale. Dans l'avenir, en revanche, cette solidarité risque bien de se trouver menacée dans la mesure où la saturation foncière réduit fortement la taille des parcelles et où l'émigration est devenue massive. Le recours croissant à la main-d'œuvre salariale semble donc inévitable. Pour la rémunérer, la solution la plus immédiate est l'augmentation du revenu monétaire à travers des activités stables. Pour le moment, les migrations temporaires de travail contribuent au cas par cas aux besoins monétaires des ménages. Elles seraient plus efficaces si elles permettaient aux ménages d'élargir et de professionnaliser l'élevage, d'augmenter les rendements agricoles en améliorant les techniques, les outils et les intrants agricoles. L'insertion sur le marché formel du travail est possible mais demeure une solution sur le long terme car elle demande une éducation complète et permanente. Or actuellement, l'offre d'éducation dans l'observatoire n'est pas en mesure d'honorer une formation de qualité.

Bibliographie

- Abecassis, P., Batifoulier., 2007, «La décision est-elle arbitraire ? Le rôle des conventions dans les processus de décision », *EconomiX*, document de travail n°11, Université Paris X-Nanterre, 19p.
- Adjamagbo A., Antoine Ph., Beguy D., Dial FB., 2006, « Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ? », Document de travail n°4, DIAL, 18p.
- Akresh R., 2004, « Adjusting household structure: school enrolment impacts of child fostering in Burkina Faso », Yale University Economic Growth Center, Discussion Paper n°897. 39p.
- Akresh R., 2005, « Risk, Network Quality, and Family Structure: Child Fostering Decisions in Burkina Faso », *BREAD Working Paper* n°65, 44p.
- Akresh R., 2009, « Flexibility of household structure: child fostering decisions in Burkina Faso », *The Journal of Human Resources*, Vol.44, n° 4, pp.976-997.
- Alderman H., Chiappori P.A., Haddad L., Hoddinott J. et Kanbur R., 1995, « Unitary versus collective models of the households: Is it time to shift the burden of proof? », *World Bank Research Observer*, Vol. 10, pp.1-19.
- Alderman H., Paxson C.H., 1994, « Do the poor insure? A synthesis of the literature on risk and consumption in developing countries », in « *Economics in a Changing World* », by Bacha E.L. (ed), Londres, vol 4 « *Development, Trade and the Environment* », chap 3, pp.48-78.
- André C., Platteau J.P., 1998, « Land relations under unbearable stress: Rwanda caught in the Malthusian trap », *Journal of economic behavior and organization*, Vol. 34, n°1, pp.1-47.
- Antoine P., (eds), 2007, « Les relations intergénérationnelles en Afrique : Approche plurielle » Paris, CEPED, « *Rencontres* », 255p.
- Antoine P., Golaz V.(eds), 2010, « Vieillir au sud: une grande variété de situation » *Autrepart* 1, n°53, pp.3-15.
- Attias-Donfut C., Wolff F.C., Tessier P., 2005, « Les transferts intergénérationnels des migrants âgés », in *Économie et Statistique*, n°390, pp.3-23.
- Auclair L., Elloumi M., Genin D., Picouet M., 2004, « Stratégies paysannes et systèmes « exploitation-famille » dans le Nord-Ouest tunisien », in Picouet M. (ed.), Sghaier M. (ed.), Genin D. (ed.), Abaab A. (ed.), Guillaume H. (ed.), Elloumi M. (ed.) « *Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives* », Paris, IRD, pp.215-234.
- Augustins G., « Parenté, résidence et régime foncier dans un village d'Imamo (hauts-Plateaux de Madagascar) », Thèse de doctorat en ethnologie, Université Nanterre-ParisX, 283p.

- Azam J.P., Gubert F., 2005, « Migrant Remittances and Economic Development in Africa: A Review of Evidence », Institut d'Économie Industrielle (IDEI), Toulouse, Working paper 354, 35p.
- Ballet J., Randrianalijaona M., 2011, « Vulnérabilité, insécurité alimentaire et environnement à Madagascar », l'*Harmattan*, Paris, 246p.
- Banque Mondiale, 2012, « Madagascar après 3 ans de crises : Evaluation de la vulnérabilité et des politiques sociales et perspectives d'avenir », Vol.1, Rapport principal No. AAA68 - MG, 78p.
- Barrett, C.B., Reardon T., Webb P., 2001, « Non farm income diversification and households livelihood strategies in rural Africa: concepts, dynamics and policy implications », *Food Policy*, Vol. 26, n°4, pp.315-331.
- Basu K., Van P.H., 1998, « The economics of child labor », *The American Economic Review*, Vol. 88, n° 3, pp.412-427.
- Becker G.S., 1974, « A theory of social interactions », National - Bureau Of Economic Research working paper series, n°42, Center for Economic Analysis of Human Behavior and Social Institutions. Inc, 55p.
- Becker G.S., 1974, «A Theory of Marriage», *Journal of Political Economy*, Vol. 82, n°2, part 2, 17p.
- Becker G.S., 1981, «Altruism in family and selfishness in market place». *Economica*, Vol. 48, pp.1-15.
- Becker, G. S., 1985, «Human capital, effort, and the sexual division of labor», *Journal of labor economics*, pp. 33-58.
- Becker G.S., 1991, «The Evolution of the Family», *A Treatise on the Family* / Harvard University Press, pp.342-361.
- Becker, G.S., Lewis, H.G., 1973, «On the Interaction between the Quantity and Quality of Children», *Journal of Political Economy*, vol. 81, n°2, Part 2, «*New Economic Approaches to Fertility*», pp.279-288.
- Becker, G.S., Tomes N., 1976, «Child Endowments and the Quantity and Quality of Children», *Journal of Political Economy*, Vol. 8, n°4, part 2, pp. 43-162.
- Beherman J., 1997, «Intrahousehold distribution and the family», in Rosenzweig M., Stark O. (eds), *Handbook of population and family economics*, Vol.1 A, Chap.4 pp.126-187.
- Belieres J.F., Bosc P.M., Faure G., Fournier S., Losh B., 2002, « Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? » International Institute for Environment and Development, Londres, Dossier des zones arides: IIED, 113, 40p.

- Bellemare M.F., 2005, « Insécurité foncière, fluctuations de prix ou responsabilité limitée ? La nature et les causes du métayage inverse dans l'Alaotra », *Note de politique économique*, n°1, 4p.
- Bellemare M.F., 2009, « Sharecropping, Insecure Land Rights and Land Titling Policies: A Case Study of Lac Alaotra, Madagascar ». *Development Policy Review*, Vol. 27, n°1, pp.87-106.
- Bellemare M.F., 2012, « Insecure Land Rights and Share Tenancy: Evidence from Madagascar ». *Land Economics*, Vol. 88, n°1, p.155-180.
- Bengston V., Roberts R.E.L., 1991, « Intergenerational solidarity in aging families: an example of formal theory construction ». *Journal of marriage and the family*. Vol. 53, pp.856-870.
- Ben-Porath Y., 1980, « The F-Connection: Families, Friends and Firms and the Organization of Exchange », *Population and Development Review*, vol.6, n°1, pp.1-30.
- Ben-Porath Y., 1982, « Economics and the Family-Match or Mismatch? A Review of Becker's A Treatise on the Family », *Journal of Economic Literature*, vol 20, n°1, pp. 52-64.
- Bergstrom T.C., 1997, « A survey of theories of the family ». *Handbook of population and family economics* in Rosenzweig M., Stark O. (eds), Vol. 1 A, pp.21-79.
- Bidou J.E., Droy I., 2007, « Pauvreté et vulnérabilité alimentaire dans le Sud de Madagascar: les apports d'une approche diachronique sur un panel de ménages », *Mondes en développement*, n°4, pp.45-64.
- Bilsborrow R.E., Mc Devitt T.M., Kossoudji S., Fuller R., 1987, « The impact of origin community characteristics on rural-urban out-migration in a developing country » *Demography*, vol 24, n°2, pp.191-210.
- Binet C., 2005, « Crises et mariages dans une commune rurale malgache », in Colloque scientifique – « *Changements induits dans les campagnes malgaches par l'évolution des prix des produits agricoles* », 6 - 7 décembre - Fofifa - Antananarivo – Madagascar, 13p.
- Binet C., 2007, « Mariage et stratégie économique » in Sandron F. (éd.), « *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar* », Paris, L'Harmattan, *Population*, pp.23-42.
- Binet C., Gastineau B., 2008, « Mariage, Fécondité et Autonomie conjugale à Madagascar », *Autrepart*, Vol. 3, n°47 pp.43-56.
- Binet C., Gastineau B., Rakotoson H. L., 2007, « La baisse de la fécondité en milieu rural malgache, un malthusianisme de la pauvreté », in colloque, « *Dynamiques rurales à Madagascar : perspectives sociales, économiques et démographiques* », Antananarivo, 24-27 Avril, 15p.
- Blanc-Pamard C., Rakoto-Ramiarantsoa H., 2000, « Le terroir et son double. Tsarahonenana 1966-1992, Madagascar », Paris, IRD Éditions, 254p.

- Bockel L., Rakotovao J.M., Rasoloarison O., 2001, « Accès au capital, au crédit, accès au foncier et pauvreté rural à Madagascar », Note d'analyse, UPDR, Antananarivo, version 3, 12p.
- Bologo A.E., 2007, « Transferts fonciers intergénérationnels et intrafamiliaux dans l'ouest du Burkina Faso: modalités et mutations » in Antoine P. (éd), « *les relations intergénérationnelles en Afrique: Approche plurielle* » Paris, CEPED, *Rencontres*, 2007, pp.241-230.
- Bommier A., 1995, « Peut-on compter sur ses enfants pour assurer ses vieux jours? L'exemple de la Malaisie », *Économie et Prévision*, vol.121, n°5, pp.75-86.
- Boué C., Colin J.Ph., Bignebat C., Bosc P.M., 2011, « Déterminants de la certification foncière par les ménages malgaches: le cas d'une commune rurale des Hautes Terres centrales », in 5^{ème} *journée de recherches en sciences sociales à Agrosup Dijon les 08 et 09 Décembre*, 29p.
- Bouquet E., Wampfler B., Ralison E., 2009, « Rigueur scientifique et pertinence opérationnelle des études d'impacts en microfinance : des alliances à construire ». COLIN A, *Tiers Monde*, n°197, pp.91-108.
- Bouquet E., Wampfler B., Ralison E., Roesch M., 2007, « Trajectoires de crédit et vulnérabilité des ménages ruraux : le cas des Cecam de Madagascar », *Autrepart*, Vol.4, n°44, pp.157-172.
- Bouquet E., 2007, « Risque, vulnérabilité, et produits financiers: un cadre d'analyse appliqué à la microfinance agricole et rurale » BIM n°11, 3p.
- Briet A.P., 2007a, « De l'entraide au salariat agricole : de nouvelles formes d'organisation économique et sociale », in Sandron F. (ed.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, *Populations*, pp.99-119.
- Briet A.P., 2007b, « Petite paysannerie et incertitudes dans les Hautes Terres malgaches », thèse de doctorat en démographie, Université de Paris 5, 397 p.
- Briet A.P., Gastineau B., 2006, « Les migrations de travail dans les stratégies de diversification des revenus dans le milieu rural malgaches. Etude de la commune d'Ampitatafika », Acte de colloque de l'AIDELF. *Population et Travail, dynamiques démographiques et activités*, Aveiro (Portugal), 18-23 septembre, pp.721-733.
- Brown M., 1987, « Madagascar, Island of the Ancestor », *Anthropology Today*, Vol. 3, n° 1, February, pp.14-17.
- Cain M., 1977, « The economic activities of children in village in Bangladesh » *Population and Development Review*, vol. 3, n°3, pp.201-227.
- Callet F., 1974, « Histoire des Rois, traduction du Tantara ny Andriana », Tananarive librairie de Madagascar, 688p.
- Campbell G., 1982, « Problème de main-d'œuvre et de transport à Madagascar, au XIX^{ème} siècle », *Omalysy anio*, n°16, pp 21-39.

- Carter M.R., May J., 1999 «Poverty, livelihood and class in rural South Africa», *World Development*, Vol. 27, n°1, pp.1-20.
- Case A., Paxson C., Ableidinger J., 2004, «Orphans in Africa: parental death, poverty, and school enrolment», *Demography*, Vol. 41, n°3, pp.483-508.
- Caselli G., Vallin J., Wunsch G., 2003, « Démographie: Analyses et synthèse IV, Les déterminants de la migration », INED, Paris, 225p.
- Chayanov A., 1990, « L'organisation de l'économie paysanne », Paris, Librairie du Regard, Première édition, 1923, 341p.
- Chérel-Robson M., Minten B., 2003, « Risques, production agricole et pauvreté à Madagascar », conférence « *agriculture et pauvreté* » du 20 mars, Antananarivo, Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural / Système d'Information et de Cartographie sur L'insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité, 10p.
- Chetaille, A., Duffau, A., Horrèard, G., Lagandré, D., Oggeri, B., & Rozenkopf, I. , 2011, « Gestion des risques agricoles par les petits producteurs Focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage », Agence Française pour le Développement, Document de travail n°113, 86p.
- Churchill C., 2003, «La microassurance est-elle une priorité pour les pauvres? Comprendre la demande de services financiers de gestion des risques», in *Exclusion et liens financiers. Microfinance: leçons du sud* (Guérin I., Servet J.M.). Paris, *Economica*, pp.39-55.
- Cichello P.L., 2003, « Child fostering and human capital formation in KwaZulu-Natal; an economist's perspective», *Social Dynamics*, Vol. 29, n°2, pp.177-212.
- Cigno A., 1993, « Intergenerational Transfers without Altruism: Family, Market and State », *European Journal of Political Economy*, Vol. 9, n°4, pp.505-518.
- Cigno, A., & Rosati, F. C., 2000, « Mutual interest, self-enforcing constitutions and apparent generosity », in L. A. Gerard-Varet, S. C. Kolm, & J. M. Ythier (Eds.), « *The economics of reciprocity, giving and altruism* », London and New York, MacMillan and St Martin's Press, pp.226-247.
- Colin J.P., 1995, « De Turgot à la nouvelle économie institutionnelle. Brève revue des théories économiques du métayage ». *Économie rurale*, n°228, pp.28-34.
- Colin J.P., 2003, « Figures du métayage. Étude comparée de contrats agraires (Mexique) ». Paris, IRD Éditions, 347p.
- Colin J.P., 2005, « Some Rationales for Sharecropping: Empirical Evidence from Mexico », *Human Organization*, Vol. 64, n°1, pp.28-39.
- Comby J., 2011, « Evaluation de la réforme foncière à Madagascar », Ministère de l'Aménagement du Territoire, Observatoire du Foncier, Programme Nationale Foncier, 81p.

- Comby J., 2012, « Sécurisation foncière dans les pays du Sud, les limites du modèle malgache, *Etudes foncières*, n°58, pp.32- 36.
- Condominas G., 1961, « Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina », Paris, ORSTOM, 265p.
- Cordier J., 2008, « La gestion des risques en agriculture de la théorie à la mise en œuvre : éléments de réflexion pour l'action publique », *Notes et études économiques*, n°30, Paris, Ministère de l'agriculture et de la pêche, pp.33-71.
- Cox D., 1987, « Motives for Private Income Transfers ». *Journal of Political Economy*, University of Chicago, Vol. 95, N°3, pp.508-546.
- Cox D., Jimenez E., 1990, « Achieving Social Objectives through Private Transfers », *World Bank Research Observer*, Vol. 5, pp.205-218.
- Cox D., Jimenez E., 1998, «Social security and private transfers in developing countries: the case of Peru» *The World Bank Economic review*, Vol. 6, n°1, pp.155-169.
- Cox D., Rank M.R., 1992, « Inter vivos transfers and intergenerational exchange », *Review of Economics and Statistics*, Vol.74, pp.305-314.
- Cox D., Stark O., 1994, «Intergenerational transfers and the demonstration effect», Boston College, department of Economics, *working paper* n°329, 34p.
- Dabat M.-H. (2003). *Analyse de la filière riz à Madagascar*. Memento de l'agronome, CIRAD-GRET-ministère des Affaires étrangères, 15 p.
- Dabat M.H., 2005, « Le prix du riz : facteur de richesse ou de pauvreté ? Diagnostic du marché du riz à Madagascar en 2004 et début 2005 : commercialisation, importation et distribution », Rapport d'expertise pour la Banque Mondiale, 50p.
- Dabat M.H., Gastineau B., Jenn Treyer O., Rolland J.P., Martignac C., Pierre-Bernard A., 2008, « L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse démo économique ? » in Gana A. (ed.), Streith M. (ed.) *Restructurations agricoles au Sud et à l'Est, Autrepart*, Vol. 2, n° 46, pp.189-202.
- Dabat M.H., Razafimandimby S., Bouteau B., 2004, « Atouts et perspectives de la riziculture périurbaine à Antananarivo », *Cahiers Agricultures*, Vol. 13, n°1, pp.99-109.
- Dabat M.H., Razafindraibe R., 2008, « Des terres, des hommes et du riz à Madagascar : accès au capital foncier et performance économique », in : Sandron F. (ed.). « *Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar* », Paris, Karthala, pp.81-102.
- Deininger K., Feder G., 2009, «Land Registration, Governance, and Development: Evidence and Implications for Policy». *World Bank Research Observer*, Vol. 24, n°2, pp.233-266.
- Delaunay V., Gastineau B., Toussaint V. Andriamaro F., Tang N., 2010, «Des ménages sans parents: prévalence et différentiels régionaux à Madagascar», XVIème colloque international de l'AIDELF, « *les relations intergénérationnelles, enjeux démographiques* », Genève, 21-24 juin, pp .595-614.

- Dercon S., 2006, «La vulnérabilité: une perspective microéconomique », *Revue d'économie du développement*, Vol. 20, n°4, pp.79-118.
- Dercon, S., 2005, «Risk, insurance and poverty: a review», in Dercon, S. (ed.), *Insurance against poverty*, United Nation University, World Institute for Development Economic Research (UNU-Wider), Finlande, pp.9-37.
- Deschamps H., 1961, «Histoire de Madagascar », Paris, Éditions Berger Levrault, 348p.
- Diagne A., Rakotonarivo A., 2009, «Les transferts des migrants sénégalais vers la région de Dakar : ampleur et déterminants», INED, «*Entre parcours de vie des migrants et attentes politiques, quel co-développement en Afrique subsaharienne ?* », Document de travail n°166, pp.91-108.
- Droy I., 1997, « Que sont les greniers à riz devenus ? », in : Razafindrakoto M. (ed.), Roubaud F., (ed.). *Agriculture : enjeux et contraintes de la libéralisation*, Economie de Madagascar, Vol. 2, pp.63-88.
- Droy I., Bidou J.E., Rasolofo P., 2010, «Pauvreté et sécurisation foncière : les atouts et incertitudes d'une gestion décentralisée à Madagascar », TALOHA, n°19, <http://www.taloha.info/document.php?id=867>.
- Droy I., Rasolofo P., 2004, « Les approches de la vulnérabilité alimentaire dans le Sud de Madagascar », Centre d'Economie du Développement, Document de travail n°105-Université Bordeaux V, 21p.
- Dubois, R., 1998, «Malagasy aho», Antananarivo, Editions Md Paoly, 133p
- Dubois R., 2002, « L'identité malgache: la tradition des ancêtres », Antananarivo et Paris, éditions Md Paoly et Karthala, 171p.
- Ekert- Jaffe O., 1997 : « La famille est-elle un bon assureur ? », *Risques*, n°29, pp.63-74
- Eldin M., Milleville P. (eds), 1989, « Le risque en agriculture », ORSTOM, *A travers champs*, Paris, 619p.
- Ellis F., 1998, «Household strategies and rural livelihood diversification», *The Journal of Development Studies*, Vol. 35, n°1, pp.1-38.
- Ellis F., 2000a, «Rural livelihoods and diversity in developing countries», Oxford University Press, 296p.
- Ellis F., 2000b, «The determinants of Rural Livelihood Diversification in Developing Countries», *Journal of Agricultural Economics*, Vol. 51, n°2, pp.289-302.
- EPP/PADR., Réseau des Observatoires Ruraux, 2008b, «Campagne 2006-2007», Les cahiers du ROR, n°9, 120p.
- EPP/PADR., Réseau des Observatoires Ruraux., 2008a, «Fiches signalétiques 2006-2007 ».

- Erhel, A. A., Cordier, J., Courleux, F., Pindard, A., 2008, « La gestion des risques en agriculture de la théorie à la mise en oeuvre: éléments de réflexion pour l'action publique », *Notes et études économiques*, n°30, pp. 33-71.
- Fafchamps M., 1992, « Solidarity networks in Preindustrial Societies: Rational Peasants with a Moral Economy », *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 41, n°1, pp.147-174
- Fafchamps M., 1999, «Rural Poverty, Risk and Development. Center for the study of African Economies», Oxford University, 131p.
- Fafchamps M., Gubert F., 2007, «The formation of risk sharing networks», *Journal of Development Economics*, Vol. 83, n°2, pp.326-350.
- FAO, 2006, « La sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne » FAO.org/docrep/0006
- FAO., FIDA., PAM., 2012, « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde » www.fao.org/docrep/014/i2330f/i2330f.pdf, 73p.
- FAO., PAM., 2009, « Mission d'évaluation de la sécurité alimentaire à Madagascar », Rapport spécial, 26 p.
- FAO., 2004, « L'eau, l'agriculture et l'alimentation » <http://www.fao.org/docrep/007/y4683f/y4683f00.htm>, 73p.
- FIDA, 2013, « République de Madagascar, Evaluation programme pays », Rapport, Document du FIDA, 87p.
- Gannon F., 2007, « Le rôle des réseaux sociaux », in Sandron F. (éd.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, *Population*, pp.121-144.
- Gannon F., Sandron F., 2003, « Convention de solidarité et intérêt collectif dans une communauté rurale malgache », Colloque *Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contribution au débat politique*, Paris La Défense, 11-12 Décembre. 16p.
- Gannon F., Sandron F., 2006 « Echange, réciprocité et innovation dans une communauté paysanne. Une lecture conventionnaliste », *Économie rurale* n°292, pp.50-57.
- Gastellu J.M., Dubois J.L., 1995, « En économie : l'unité retrouvée, la théorie revisitée, in: Pilon M. (ed.), Locoh T. (ed.), Vignikin E. (ed.), Vimard P. (ed.). *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, 1997, Les Etudes du CEPED n°15, pp.75-97.
- Gastineau B., 2005, « Devenir parents en milieu rural malgache. Evolutions dans la province d'Antananarivo », *Revue Tiers-Monde*, Vol. 46, n°182, pp.307-328.
- Gastineau B., Gastineau P., Omrane M., Briet AP., Binet C, 2005, « Conséquences de la hausse du prix du riz sur les conditions de vie des ménages dans la commune rurale d'Ampitatafika », Colloque scientifique, FOFIFA- SCAC, « *changements induits dans*

les campagnes malgaches par l'évolution des prix des produits agricoles », 6-7 Décembre, 6p

- Gastineau B., 2007, « Economie et fécondité », in Sandron F. (éd.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, *Populations*, 2007, pp.47-70.
- Gastineau B., Rafanjanirina J., 2008, «Les activités économiques et domestiques, masculines et féminines, dans les manuels scolaires de Madagascar», in: Bruegilles C., Locoh T., Cromer S. (Eds), *Analyser les représentations sexuées dans les manuels scolaires - Application d'une méthode commune dans six pays: Cameroun, Madagascar, Mexique, Sénégal, Togo et Tunisie*, Les numériques du Ceped.
- Gastineau B., Ravaozanany N., 2011, « Égalité filles-garçons : où en est-on ? » Genre et scolarisation à Madagascar, *Questions Vives*, Vol. 8, n°15, 13p.
- Golaz V., 2007, «Vers une nouvelle définition des relations intergénérationnelles en milieu rural gusii (sud-ouest du Kenya), in Antoine Philippe (éd), *les relations intergénérationnelles en Afrique: Approche plurielle*, Paris, *Rencontres*, les collections du CEPED, pp.232-249.
- Golaz V., 2009, « Pression démographique et changement social au Kenya », IFRA-Karthala, 291p.
- Golaz V., Lefèvre C., 2012, « Vieillesse de la population et relations intergénérationnelles dans les pays du Sud, Institut National d'Etudes démographiques, 11p.
- Gondard-Delcroix C., 2007, « Dynamique rural à Madagascar : perspectives sociales, économiques et démographiques », in colloque scientifique « *Risque, pluriactivité rurale et Dynamiques de pauvreté* », Antananarivo les 23 et 24 avril, Institut National de la Statistique, Réseau des Observatoires Ruraux, Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et GIE DIAL, 21p.
- Gondard-Delcroix C., 2009a, « Risque, Pluriactivité et Dynamique de Pauvreté : Une Application en Milieu Rural Malgache », *Journal of Human Development*, Vol. 10, n°1, pp.77-102.
- Gondard-Delcroix C., 2009b, « Spécificités des dynamiques de pauvreté dans deux régions rurales de Madagascar », *Société française d'économie rurale*, n°311, pp.49-66.
- Gondard-Delcroix C., Rousseau S., 2004, « Vulnérabilité et stratégie durables de gestion des risques: une étude appliqué aux ménages ruraux de Madagascar ». *Développement Durable et Territoires*, n° 3, 16p.
- Granovetter M., 1985, « Economic action and social structure: the problem of embeddedness ». *American Journal of Sociology*, Vol. 91, n°3, pp.481-510.
- Granovetter M., 1990b, «The Old and the New Economic Sociology: A History and a Agenda», in Friedland R., Richardson A.F. (Eds.), *Beyond the Marketplace: Rethinking Economy and Society*, New York, Aldine de Gruyter, pp.89-112.

- Granovetter M., 1994, «Les institutions économiques comme constructions sociales: un cadre d'analyse», in Orléans., (ed), *Analyse économique des conventions*, Paris PUF, pp.79-94.
- Granovetter M., 1995, «La notion d'embeddedness», in Jacob A. et Verin H. (eds), *L'inscription sociale du marché*, Paris, L'Harmattan, pp.11-21.
- Granovetter M., 2000, « Le Marché autrement, les réseaux dans l'économie», Desclée de Brouwer, *Sociologie économique*, Paris. 239p.
- Greif A., 1993, «Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade: The Maghribi Traders' coalition», *American Economic Review*, Vol. 83, n°3, pp.525-548.
- Greif A., 1998, « Théorie des jeux et analyse historique des institutions : les institutions économiques du Moyen âge ». *Annales Histoire, Sciences Sociales* n°3, pp.597-633.
- Gubert F., 2002, «Do Migrants Insure Those Who Stay Behind? Evidence from the Kayes Area, Western Mali» ,*Oxford Development Studies*, Vol. 30, n°3, pp.267-287
- Gubert F., 2007, « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine. Commentaires », *Revue d'économie de développement*, Vol. 21, n°2, pp.183-188
- Guerin C., Moreau S., 2000, « Ilakaka (Madagascar) : La ruée vers le saphir » Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, n°211, p 253- 272.
- Guilmoto C.Z., Sandron F., 2003, « Migration et développement », Paris : Documentation française, *Les Etudes*, 142 p.
- Guilmoto C.Z., Sandron, F., 2000, « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement ». *Population* n°55, vol 1, pp.105-136.
- Haddad L., Hoddinott J., Alderman H., 1997, «Intrahousehold Resource Allocation in Developing Countries», John Hopkins University Press, Baltimore. 86p.
- Hayami Y., Otsuka K., 1993, «The Economics of Contract Choice», in *Agrarian Perspective*, Clarendon Press, Oxford, 290p.
- Hoddinott J., 1994, «A Model of Migration and Remittances Applied to Western Kenya». *The Oxford Economic Papers*, Vol. 46, n°3, pp.459-476.
- Instat, Fofifa, Cornell University , 2002, « Etude de l'impact de la crise politique sur le secteur agricole », n°7, in Programme Ilo, Crise politique, Policy brief, 5p.
- Institut National de la Statistique, 2002, « Enquête Périodique auprès des Ménages 2001 : Rapport principal », Antananarivo, 167p.
- Institut National de la Statistique, 2003, « Enquête Périodique auprès des Ménages 2002 : Rapport principal », Antananarivo, 119p.
- Institut National de la Statistique et ORC Macro, 2005, Enquête démographique et de santé Madagascar, 2003-2004, 442p.

- Institut National de la Statistique, 2006, « Enquête Périodique auprès des Ménages 2005 : Rapport principal », Antananarivo, 187p.
- Institut National de la Statistique, 2006, « Enquête Périodique auprès des Ménages 2004 : Rapport principal », Antananarivo, 187p.
- Institut National de la Statistique, 2010, « Enquête démographique et de santé Madagascar, 2008-2009 », 440p.
- Institut National de la Statistique, 2011, « Enquête Périodique auprès des Ménages 2010 : Rapport principal », Antananarivo, 372p.
- Jaynes G., 1984, «Economic Theory and Land Tenure», in Binswanger H., Rosenzweig M. (eds.), *Contractual Arrangements, Employment, and Wages in Rural Labor Markets in Asia*, Yale University Press, New Haven, pp.43-62.
- Jellal M., Wolff F.C., 2002, « Altruisme, coopération et transferts familiaux », *Revue Économique*, 53, pp.863-885.
- Jellal M., Wolff F.C., 2005, « Dynamiques des transferts intergénérationnels et effets de démonstration », *Annales d'économies et de statistiques*, Vol. 77, pp.82-103.
- Jensen R., 2000, «Agricultural Volatility and Investments in Children », *American Economic Review*, Vol. 90, n°2, pp.399-404.
- Jouve P., 2012, « La croissance démographique, frein ou une opportunité pour une intensification agricole durable en Afrique subsaharienne? », *Transition agraire et résilience des sociétés rurales*, « Rio+20 : Comment rechercher un développement durable », les dossiers de l'environnement de l'INRA, n°33, pp.113-122.
- Kabeer N., 2005, « Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du millénaire pour le développement : manuel à l'intention des instances de décision et d'intervention », *Nord-Sud*, Presses de l'université Laval, l'Harmattan, Centre de recherche pour le développement international, 306p.
- Karsenty A., 2007, « Règles, stratégies et contrats dans la problématique du foncier : théorie et pratiques à travers quelques terrains au Maghreb, en Afrique noire et à Madagascar », in Eberhard C(dir.), *Enjeux fonciers et environnementaux. Dialogues afro-indiens*, Institut Français de Pondichéry, pp.129-155.
- Karsenty A., Le Roy E., 1996, « Revue des fermages des terres et du métayage et de leur implication légale et de leur enregistrement », Madagascar: Ministère d'État à l'Agriculture et au Développement Rural. Direction des Domaines.
- Kechidi M., 2000, « Les figures collectives de la coordination de l'action : de la convention à la routine », in *Mélanges à Fayçal Yachir*, Paris, Editions du CREAD.
- Kharchenko-Dorbec A., 2006, « La transition russe : une interprétation en termes d'incertitude keynésienne », *Strates* [En ligne], 12 | mis en ligne le 05 septembre 2007, URL : <http://strates.revues.org/2372>.

- Kielland A., 2009a, «Children's work in Benin: estimating the magnitude of exploitative child placement», Manuscript, World Bank, Social Protection Sector,
- Kielland A., 2009b, «Child Mobility as Household Risk Management», *Forum for Development Studies*, Vol. 36, n° 2, pp.257-273.
- Kielland A., Sanogo I., 2002, « Burkina Faso: Child Labour Migration from Rural Areas», Washington D C, World Bank.
- La Ferrara R.E., 2008, «Une perspective historique de la famille et des liens de parenté dans le développement ». *Afrique contemporaine*, n°226, pp.61-84.
- Laferrère A., 1997, « Les modèles de transmission intergénérationnelle », Documents du Crest, n° 9724.
- Laferrère A., Wolff F.-C., 2006, « Micro-economic Models of Family Transfers », in Kolm S.-C. et Mercier Ythier J. (éds.), *Handbook on the Economics of Giving, Altruism and Reciprocity*, vol. 2, North-Holland, pp. 889-969.
- Larquier G., et Batifoulier Ph., 2005, «Peut-on suivre de mauvaises conventions ? Coordination et Pareto-optimalité», *Economie Appliquée*, n°1, pp.5-32.
- Le Bourdieu F., 1974, « Hommes et paysages de riz à Madagascar », *Etudes de géographie humaine*, Tananarive, FTM, 648 p.
- Le Pape M., Pilon M., 1997, « L'évolution des formes domestiques en temps de crises (situations africaines) », atelier « Ménages et crises », ORSTOM-CEDERS, Marseille, 23-24 mars, 12p.
- Locoh, T., 1996, « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise: la révolution silencieuse », in Coussy J et Wallin J (eds), *Crise et population en Afrique*, les études du CEPED, n °13, pp. 445-469.
- Lloyd C.B., Desai S., 1992, «Children's living arrangements in developing countries», *Population Research and Policy Review*, Vol. 11, n°3, pp. 193-216.
- Lucas R., Stark O., 1985, «Motivations to Remit: Evidence from Botswana», *The Journal of Political Economy*, Vol.93, n°5, pp.901-918.
- Mahieu F.R., 1993, « Droits et obligations communautaires en Afrique et stratégies individuelles» in *Politiques de Développement et Croissance Démographique Rapide en Afrique*, Actes de la Conférence Internationale « Développement et Croissance Rapide: regards sur l'avenir de l'Afrique », INED, Paris, p 222-234.
- Mahieu F.R., 1995, « Les stratégies individuelles face à la pauvreté : cote d'Ivoire versus Burundi », in Hugon P., Pourcet G., Quiers-Valette S. (eds), *L'Afrique des incertitudes*, Paris PUF, pp.118- 141.
- Marazyan K., 2009, «Assessing the effect of foster-children supply on biological children education demand: some evidence from Cameroon», Centre d'Economie de la Sorbonne, University of Paris 1 Sorbonne, Document de travail n°49, 39p. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00404195>

- Marcus R., 2008, « Tokana: The Collapse of the Rural Malagasy Community », *African Studies Review*, Vol. 51, n° 1, pp.85-104.
- Marie A., 1997. « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation. », in Pilon M., Locoh T., Vignikin K., Vimard P. (eds). *Ménages et familles en Afrique*, Paris, pp.279-300.
- Marquet J., 2001, « Evolution et déterminants des modèles familiaux », 13p. www.uclouvain.be/sites/actualites/1marquet.pdf,
- Massey D.S., Arango J., Graeme H. *et al*,1993, «Theories of International Migration: A Review and Appraisal», i *Population and Development Review*, vol.19, n°3, pp.431-466.
- Masson A., 1999, « Quelle solidarité générationnelle ? », *Revue Française d'Economie*, vol. 14, pp. 27-90.
- Masson A., 2001, «*Economie de transferts entre generations: altruisme, equite, reciprocite indirecte, ambivalence..* », CNRS, DETA, démographie et économie, pp.241-256.
- Meignel, 1997, « Ménages, crises et bien être dans les pays en développement », Centre d'économie du développement, Université Montesquieu Bordeaux IV, Document de travail n°19, 15p.
- Meignel, 1998, « Comportements humain et rationalités dans les pays en développement. », Centre d'économie du développement, Université Montesquieu Bordeaux IV, Document de travail n°30, 35p.
- Meillassoux C., 2005, « Femmes, greniers et capitaux ». Paris, l'Harmattan, 251p.
- Ménard C., 1990, « Économie des organisations », Paris, La Découverte, 128p.
- Ménard C., 2003, « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats » Paris, L'Harmattan, *Cahiers d'économie politique*, Vol. 44, n°1, pp.103-118.
- Meyer J.F., 1989, « Les sécheresses de 1972 et 1983 au Burkina Faso et leurs conséquences sur l'élevage », Rapport de recherche, ILCA, 43 p.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, 2002, « Revue d'information économique », n°11.
- Minten B, Barrettt C.B., 2008, «Agricultural Technology, Productivity, and Poverty in Madagascar», *World Development*, Vol. 36, n°5, pp.797-822.
- Minten B., Barrettt C., Randrianarisoa C., Randriamiarana Z., Razafimanantena T., 2006, « Riz et pauvreté à Madagascar », World bank, Document de travail n°102, 195p.
- Minten B., Randrianarisoa J.C., Randrianarison L., 2003, « Agriculture, pauvreté rural et politiques économiques à Madagascar? » Ed. USAID, Cornell University, INSTAT, FOFIFA, 178p.

- Minten B., Razafindraibe R., 2003, « Relations terres agricoles – Pauvreté à Madagascar », in Conférence "Agriculture et Pauvreté", 20 mars, Antananarivo, FOFIFA.
- Murdoch, J., 1999, «Between the market and state: can informal insurance patch the safety net? », World Bank Research Observer, Vol. 14, n°2, pp.187-207.
- Ngeyap F., 2006, « Crise économique, mise en chômage et changements de relations familiales en milieu urbain au Cameroun : effets de la crise économiques sur les unités domestiques », in Colloque International AIDELF du 18-23 septembre, « Dynamiques démographiques et activités », Aveiro Portugal, pp. 501-516.
- Nordman, C., 2010, « Regards croisés sur les inégalités de genre sur le marché du travail malgache », In B. Gastineau, F. Gubert, A. S. Robilliard, & F. Roubaud, *Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement*, Marseille, IRD Editions, pp. 157-185.
- Omrane M., 2007a, « Le foncier : situation, enjeux et perspectives », in Sandron F. (éd.), « *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar* », Paris, L'Harmattan, *Populations*, pp.169-198.
- Omrane M., 2007b, « Transmission de la terre, logique sociodémographiques et ancestralité au sein d'une population rurale des Hautes Terres de Madagascar ». Thèse de doctorat, Université Paris- Descartes, 296 p.
- Omrane M., 2008, «Accès à la terre, dynamique démographique et ancestralité à Madagascar», Paris, l'Harmattan, *Populations*, 264p.
- Omrane M., Ramasinjatovo N., 2005, « Inégalités spatiales en matière d'accès à la terre en milieu rural malgache : impact sur les comportements démographiques et socio-économiques » in Jauze J.M., Guébourg J.L. (eds.), « *Inégalités et spatialité dans l'océan Indien* », L'harmattan, Paris, pp.219-231.
- Organisation Internationale du Travail, 2007, « Guide pour lutter contre le travail des enfants chez les peuples indigènes et tribaux », une initiative conjointe de PRO 169 et d'IPEC, Genève, 58p.
- Orlean A., 2004, « L'économie des conventions : définitions et résultats ». Analyse économique des conventions, Paris : PUF, *Quadrige*, pp.9-48.
- Osaki K., 1999, « Economic Interactions of Migrants and Their Households of Origin: Are Women More Reliable Supporters? » UNFPA, *Asian and Pacific Migration Journal*, Vol. 8, n°4, pp.447-471.
- Osaki K., 2002, «Migration, Remittances and Gender in the Context of Development: The Case of Thailand», in *annual meeting of the Population Association of America*, 9–11 Mai, Atlanta, GA.
- Otsuka K., Chuma H., Hayami Y., 1992, «Land and Labor Contracts in Agrarian Economies: Theories and Facts». *Journal of Economic Literature*, Vol. 30, n°4, pp.1965-2018.

- Ottino P., 1983, « les Andriambahoaka malgaches et l'héritage indonésien : mythe et histoire », in : Raison-Jourde F. (ed.) « *Les souverains de Madagascar : l'histoire royale et ses résurgences contemporaines* », Paris : Karthala, p. 71-96.
- Ottino P., 1998, « Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parentalité, alliance, patrimoine », Paris, ORSTOM-Karthala, 685p.
- PAM., 2005, « Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA): Collecte et analyse des informations secondaires », Madagascar, 37p.
- Pavageau J., 1975, « Les Jeunes paysans et le développement des rapports marchands à Madagascar, Région de Manjakandriana », Tany Malagasy, Vol. 17, pp.1-28.
- Pavageau J., 1981, « Jeunes paysans sans terre: l'exemple malgache », Paris, l'Harmattan, *Alternatives paysannes*, Développement et Paysannat, 205p.
- Pilon M., 1996b, « les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances », in Bissiliat J (ed), « *Femmes du Sud, Chefs de famille* », Paris, Karthala, pp.235-236.
- Pilon M., et Vignikin K., 1996, « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in Coussy J et Wallin J (eds), *Crise et population en Afrique*, les études du CEPED, n °13, pp. 471-493.
- Pilon M., et Vignikin K., 2006, « Ménages et Familles en Afrique subsaharienne », Savoirs francophones, *Démographie & Développement*, éditions des archives contemporaines et AUF, 131p.
- Pilon M., Seidou M.M., Tichit C., 1997, « Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas », in Séminaire CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD *Ménages et familles en Afrique: approches des dynamique contemporaines*, Lomé 4-8 décembre 1995, les Études du CEPED, n°15, pp.167-191.
- Platteau J.P., 1997, « Mutual insurance as an elusive concept in traditional rural communities », *Journal of Development Studies*, Vol. 33, n°6, pp.764-796.
- PNUD, 2003, « Genre, développement humain et pauvreté » in « *Rapport National de Développement Humain, Madagascar 2003* », PNUD Madagascar, 249p.
- PNUD, 2012, Rapport sur le développement humain en Afrique : « Vers une sécurité alimentaire durable », 174p.
- Polanyi, K., 1983 « La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps », Paris, 420 p.
- Raison J.P., 1984, « Les Hautes Terres de Madagascar », Paris, ORSTOM, Karthala, Tome1, 510p. Tome2, 605p.
- Raison-Jourde F., 1983, « Les souverains de Madagascar. L'histoire royale et ses résurgences contemporaines », Karthala, Paris, 476p.

- Rajaofera E., 2012, « La transmission des savoir-faire de mère en fille à Madagascar », in Geoffroy S., Fédéral C., Jorrand S., Bosquet M.F., (eds), « *Genre et dynamiques interculturelles: la transmission* », l'Harmattan, pp.100-109
- Rakotonaivo F., 2003, « Ny riba malagasy », Fianarantsoa, Imprimerie Saint Paul, 391 p.
- Rakotonarivo A., 2008, « Migrations, lien social et développement dans les Hautes Terres de Madagascar », Thèse de doctorat en Démographie, Université Paris V-René-Descartes, 448p.
- Rakotonarivo A., 2010, « Un aspect de la solidarité intergénérationnelle en milieu rural malgache: le rôle des personnes âgées dans la migration », *Autrepart*, Vol. 1, n°53, pp.111-130.
- Rakotoson H. L., 2010, « La baisse de la fécondité en milieu rural malgache, » *Thèse de doctorat en Démographie*, Université Paris-10, Ouestr-Nanterre, 390p.
- Rakoto-Tiana N., 2012a « Confiage et scolarisation des enfants en milieu rural à Madagascar », DIAL Document de travail n°1, 44p.
- Rakoto-Tiana N., 2012b, « L'école primaire pour tous? Politiques éducatives, demande d'éducation et travail des enfants à Madagascar », Bulletin d'information sur la population en Afrique et à Madagascar, n°66, 8p.
- Ralaimihoatra Ed., 1965, « Histoire de Madagascar, Des origines au XIX^{ème} siècle », Imprimerie Société Malgache d'Éditions, Tananarive, Tome 1, 227p.
- Ranaivo V., 2007, « Le système éducatif de Madagascar », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], Vol. 46 | décembre 2007.
- Ranaivoarson P.A., 2001, « Ny hira gasy », Antananarivo, Editions Saint Paul, 143 p.
- Randriamahazo H., 2001, « Le malgache et son zébu, une relation jusque dans l'au-delà », *Revue de l'Océan Indien Madagascar*, n°3.
- Randrianarisoa P., 1981, «L'enfant et son éducation dans la civilisation traditionnelle malgache», Antananarivo, SME, *Les croyances de Madagascar*, n°1, pp.10-40.
- Randrianja S., 2012, « *Madagascar, le coup d'État de mars 2009* », Paris, Karthala, 336 p.
- Randrianjafinimanana- Ravelomanana J., 1995, « Histoire de l'éducation des jeunes filles malgaches du XVI^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle». Antananarivo, Edition Antso Imarivolanitra, 451p.
- Ravololomanga B., 1992, « Etre femme et mère à Madagascar » (Tanala d'Ifanadiana). Paris, L'Harmattan, 237p.
- Ravololomanga B., Schlemmer B., 1994, « De l'enfant richesse à l'enfant fardeau : l'enfant au travail à Madagascar et sa place dans l'imaginaire social », in « *Child labour*

within the globalizing economy. Le travail des enfants dans l'économie en voie de mondialisation », *Travail, Capital et Société*, Vol. 27, n°2, pp.216-232.

- Razafindratsima N., 2005a, "Les solidarités privées dans l'agglomération d'Antananarivo : famangiana (visites), cohabitation, entraide financière et matérielle." Institut d'Etude Politiques de Paris, Ecole doctorale « Gouvernance économique », 344p.
- Razafindratsima N., 2005b, «Les déterminants de la cohabitation entre les parents et leurs enfants dans l'agglomération d'Antananarivo», in Gendrau F. et Tabutin D. (dir), *jeunesses, vieillesse démographies et sociétés*. Louvain-la-Neuve, Paris, Académia-Bruylant- l' Harmattan, pp.337-354.
- Reardon T., 1997, «Using evidence of household income diversification to inform study of the rural nonfarm labor market in africa», *World Development* Vol. 25, n°5, pp.735-748.
- Reid J., 1976, «Sharecropping and agricultural uncertainty», *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 24, n°3, pp.549-576.
- Rein M., Turner J., 1999, «Le travail, la famille, l'Etat et le marché: des sources de revenus composites pour les ménages âgés», *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, Vol. 52, n°3, pp.109-125.
- Rendall, M. S., Speare Jr, A., 1995,. «Elderly poverty alleviation through living with family». *Journal of Population Economics*, Vol8, n°4, pp. 383-405.
- République de Madagascar, Primature, 2012, « Rapport-pays pour l'enquête 2011 sur le suivi des principes de la Déclaration de Paris ».
- Réseau des Observatoires Ruraux, EPP/PADR, 2008a, « Fiches signalétiques 2006-2007 ».
- Réseau des Observatoires Ruraux, EPP/PADR, 2008b, « Les cahiers du ROR », n°9, Campagne 2006-2007, 120 p.
- Robinson W.C., 1997, « The economic theory of fertility over three decades », *Population Studies*, vol 51, pp.63-74.
- Roquet D., 2008, « Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal », *Espace, Populations, Sociétés*, vol.1 : pp.37-53.
- Rouguet C., Rieu M., 2006, « Gestion des risques de prix et de revenu en production porcine : situation actuelle et perspectives », Journées Recherche Porcine n°38, pp.271-278.
- Roux J.C., 1981, « Caractères démographiques des migrations spontanées dans une zone de terres neuves du Moyen-Ouest Malgache », in *African Historical demography*, Université d'Edimbourg , Edimbourg, pp.523-546.
- Roy G., 1963, « Etudes sur les migrations intérieures à Madagascar », ORSTOM, Antananarivo, 150p.

- Ruggles S., Heggeness M., 2008, «Intergenerational coresidence in developing countries», *Population and Development Review*, Vol. 34, n°2, pp.253–281.
- Sandron F., 2007a, « Comportements socioéconomiques et développement ». Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar », Paris : L'Harmattan, *Populations*, pp.227-240.
- Sandron F., 2007b, « Stratégies anti-risques et filets de sécurité dans une commune rurale malgache », *Revue Autrepart*, Vol.4, n°44, pp.141-156.
- Sandron F., 2008a, « Le Fihavanana à Madagascar : lien social et économique des communautés rurales ». *Revue Tiers Monde*, vol.195, n°3, pp.507-522.
- Sandron F., 2008b, « Structure familiale et entraide dans une commune rurale malgache », Paris, Acte de Colloque de l'AIDELF « *Démographie et Culture : Séance 12 : Valeurs Familiales : Construction et Influence*, » Québec , , pp.750-759.
- Sandron F., 2011, « Transmission intergénérationnelle des normes et des valeurs: le famadihana dans les Hautes-Terres malgaches, lien intergénérationnels et transmission », in Fondard F., « *Lien intergénérationnel et transmissions. Recherches Familiales* », Vol. 8, pp.31-47.
- Schelmmmer B., 1986, « A propos des migrations bestileo dans l'Ouest-malgache », *Omalv sy Anio*, n°23-24, pp.443-452.
- Sjaastad E., 2003, « Trends in the emergence of agricultural land markets in Sub-Saharan Africa », *Forum for Development Studies*, Vol. 30, n°1, pp.5-28.
- Skjortens M., 2000, « Gender and social change in Merina rural society. In Rethinking «la femme malgache»: new views on gender in Madagascar». Institut de Civilisations, University of Antananarivo, *Taloha* n°13, special edition.
- Stark O., 1991, «Research on Rural-to-Urban Migration in Less Developed Countries: The Confusion Frontier and Why We Should Pause to Rethink Afresh», *The Migration of Labor*, Cambridge, Blackwell Publishers, pp.11-22.
- Stark O., 1991, «The New Economics of Labor Migration», *The Migration of Labor*, Cambridge, Blackwell Publishers., pp.23-31.
- Stark O., Bloom D., 1985, «The New Economics of Labour Migration », *The American Economic Review*, vol. 75, n°2, pp.173-178.
- Stark O., 1995, «Altruism and beyond. An Economic analysis of transfers and exchanges within families and groups», Cambridge University Press, 142p.
- Steiner P., 1999, « La sociologie économique ». Paris : La Découverte, *Repères* 128p.
- Stifel D, Minten B., 2008, «Isolation and agricultural productivity», *Agricultural Economics*, *International Association of Agricultural Economists*, Vol. 39, n°1, pp.1-15.

- Stiglitz, J.E., 1974, «Incentives and Risk Sharing in Sharecropping». *The Review of Economic Studies*, Vol. 41, n°2, pp.219-255.
- Swedberg R., 1994, « Une histoire de la sociologie économique », Paris, *Coll Sociologie économique*, 15p.
- Swedberg R., 2003, « Economic sociology meets the economics of conventions, contribution » in Colloque *Conventions et institutions : Approfondissements théoriques et contributions au débat politique*, Paris, Miméo.
- Swedberg R., Granovetter M., 1994, « La sociologie économique. Les propositions fondamentales de la sociologie économique. », *Revue du MAUSS*, n°3, pp.115-140.
- Teyssier A., 2010, « Décentraliser la gestion foncière. Perspective foncier ». Cirad, « *La recherche agronomique pour le développement* », n°4, 4p.
- Teyssier A., Andrianiriana Ratsialonana R., Razafindralambo R., Razafindrakoto Y., 2009, « Décentralisation de la gestion des terres à Madagascar : processus, enjeux et perspectives d'une nouvelle politique foncière », in Colin J.P., Le Meur P.Y., Leonard E., « *Les politiques de reconnaissance des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales* ». IRD-Karthala, pp.273-297.
- Thomas D., Beegle K., Frenkenberg, E., Sikoki, B., Strauss, J., Turuel G., 2004, « Education in a crisis », *Journal of Development Economics*, Vol. 74, n°1, pp.53-85.
- Tototsara J.P., Pouzoullic J., 2010, « Note de présentation et de capitalisation concernant la mise en place d'un service pilote d'information-conseil juridique aux paysans en région Ihorombe et Haute Matsiatra –Madagascar ». Projet AROPA – Association FERT: 26p.
- Toulmin C., Gueye B., 2003, « Transformations in West African agriculture and the role of family farms». Issue paper n°123, IIED, 94p.
- Tovo M., Saito J., 2010, « Effets du changement climatique sur le rôle des enfants dans les stratégies de gestion du risque: une étude appliquée aux ménages ruraux du Sénégal », Rapport final, Banque Mondiale, 143p.
- Vandermeersch C., 2002, « Child fostering under six in Senegal in 1992-1993», *Population*, Vol. 57, n°4-5, pp.659-685.
- Vanwey L.K., 2003, « Land ownership as a determinant of temporary migration in Nang Rong, Thailand », *European Journal of Population*, Vol. 19, n°2, pp.121-145.
- Vanwey L.K., 2004, « Altruistic and contractual remittances between male and female migrants and households in rural Thailand », *Demography*, Vol. 41, n°4, pp.739-756.
- Vig L., 2003, « Sur la femme malgache », l'Harmattan, Solum, première édition 1907, 128p.
- Vignikin K., 2007, « Famille et relations intergénérationnelles: Réflexions sur les évolutions en cours en Afrique», in Philippe A., (éd), «*les relations*

intergénérationnelles en Afrique: Approche plurielle», CEPED,, Paris, *Rencontres*, pp.13-22.

- Vimard P., 1993, « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, n°133, pp.90-115.
- Vimard P., 1997, « Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique Subsaharienne », *Autrepart n°2*, pp. 143-159.
- Wakam J., 1997, « Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun », in Pilon M., Locoh T., Vignikin E., Vimard P., « *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines* », Paris, Les Etudes du CEPED n°15, pp.257-277.
- Wampfler, B., 2007, « Microfinance et investissement rural: l'expérience de crédit-bail du réseau CECAM de Madagascar ». BIM n°27, 8p.
- Weiss Y., 1997, « The formation and dissolution of families: Why marry? WHO marries whom? And what happens upon divorce », in Rosensweig M., Stark O., *Handbook of Population and family economics*, Vol.1A, pp.81-123.
- White L., Rogers S.J., 1997, « Strong support by uneasy relationships: coresidence and adult children's relationships with their parents », *Journal of marriage and the family*, Vol.59, n°1, pp.62-76.
- Willis R.J., 1987, « What Have We Learned from the Economics of the Family? » *American Economic Review*, Vol.77, n°2, pp.68-81.
- Wolff F.C., 2000, « Transferts et redistribution familiale collective », *Revue Économique*, Vol. 51, pp.143-162.
- Wolff F.C., 2006, « Les transferts ascendants au Bangladesh, une décision familiale? », *l'actualité économique*, Vol. 82, n°1-2, pp.271-316.
- World Bank, 2009, « Madagascar economic and political update », 6p.
- Younoussi Z., 2007, « Les déterminants démographiques et socio-économiques du confiage des enfants au Burkina Faso », *African Population Studies*, Vol. 22, n°2, pp.205-231.
- Zafisoamalala C., 2012, « Nouvelles dynamiques créées par l'immigration liée aux bois précieux de 2001 à 2011 : cas de la commune rurale d'Ambohitranalana », Mémoire de Master II en « Population et développement », Université Catholique de Madagascar, 98p.
- Zeller M., Rashid S., Sharma M., 2002, « Micro-lending for small farmers in Bangladesh: does it affect farm households. land allocation decision? », *Markets and Structural Studies Division discussion paper*, n°45, 28p.
- Zimmer Z., Dayton J., 2005, « Older adults in sub-Saharan Africa. Living with Children and Grandchildren », *Population studies*, Vol 59, n°3, pp.295-312.

- Zimmerman F., 2002, «Cinderella goes to school: the effects of child fostering on school enrollment in South Africa», *The Journal of Human Resources*, Vol. 38, n°3, pp.557-590.
- Zimmerman F.J., Carter M.R., 2003, « Asset smoothing, consumption smoothing and the reproduction of inequality under risk and subsistence constraints », *Journal of Development Economics*, Vol. 71, n°2, pp.233-260.
- Zombre U., 2010, «Les interactions entre les marchés du crédit et les marchés de la terre à Madagascar : Premiers résultats », 4^{ème} journée de recherche en sciences sociales, INRA, SFER, CIRAD, 9-10 Décembre, Rennes, 22p.

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien des Instituteurs et Directeurs d'école sur « les impacts de la crise politique de 2009 sur les conditions de vie des ménages et la scolarisation des enfants ».

➤ **Impacts de la crise sur la scolarisation des enfants**

- Avez-vous remarqué une déscolarisation totale ou partielle des enfants depuis la crise politique de 2009?
 - **Si OUI :**
 - Qui sont les enfants qui ne viennent plus en cours ? (Les plus âgés, les enfants des familles pauvres, ceux des classes supérieures, ceux qui ont redoublé, etc).
 - Pourquoi?
 - Qui sont les enfants qui sont absents le plus souvent ? (Les plus âgés, les enfants des familles pauvres, ceux des classes supérieures, ceux qui ont redoublé, etc.)
 - Pourquoi ?
 - A quelle période de l'année/ jour de la semaine/moment de la journée les enfants sont le plus absents?
 - Qui sont les enfants touchés par l'absentéisme et l'arrêt des cours ? (Les filles, les garçons, les aînés, etc).
 - Pourquoi ?
 - Les raisons de la déscolarisation diffèrent-elles suivant le sexe ?
 - Selon vous, à qui revient la décision de manquer les cours ? (Parents, enfants, etc)
 - Si ce sont les parents, quelles sont les raisons ? (Même question pour les enfants).
 - Quelles sont les activités des enfants qui ont abandonné totalement ou partiellement l'école ? (Aide familiale, salarié, etc)
 - **Si NON :** Impacts de la crise sur le travail scolaire
 - Qui sont les enfants qui sont toujours restés en cours ? (Voir la situation des plus âgés, des enfants des familles pauvres, ceux des classes supérieures, ceux qui ont redoublé, etc).

- Pourquoi?
- Quelles sont les activités économiques des parents ? (Grands propriétaires terriens, migrants, etc).
- Avez-vous remarqué une baisse du travail intellectuel des enfants ? (moins de concentration, plus de redoublement, etc).
- Selon vous, les activités domestiques et/ou économiques auxquelles participent les enfants ont-elles des impacts sur le travail scolaire?
- Avez-vous remarqué des changements sur les fournitures scolaires des enfants? Lesquels ?
- Avez-vous remarqué des changements sur le repas des enfants ? lesquels?
- Selon vous, qu'est- ce que les parents espèrent de la continuité de la scolarisation de leurs enfants ?

➤ **Impacts de la crise sur les activités économiques et communautaires des parents**

- Avez-vous remarqué des changements dans les activités économiques de vos parents d'élèves depuis la crise politique?
- Lesquels?
- Concernent-ils tous les parents d'élèves?
- Des parents ont-ils migré pour trouver d'autres sources de revenus ?
- Les activités des parents ont-elles des impacts sur le suivi des activités scolaires de leurs enfants ? (Suivi à la maison, absence dans les réunions de parents d'élèves, etc)

Annexe 2 : Guide d'entretien des chefs de ménage (Homme ou Femme) et des conjoints sur « les rôles de chaque individu dans l'organisation des activités économiques et domestiques du ménage ».

MODULE1 : COMPOSITION DU MENAGE

1- Cycle de vie de l'interviewé

- Quelles étaient les activités économiques de vos parents ?
- A quel moment avez-vous hérité de vos terres ? (Mariage, décès des parents,...)
- Comment les parcelles ont-elles été réparties entre les héritiers ? (Différence entre fille, garçon, aîné, cadet ; donnez le nombre et/ou la superficie des parcelles obtenues). Pourquoi ?
- Avez-vous été à l'école ?
- À quel moment et pourquoi avez-vous arrêté ?
- Qu'est-ce que vous avez fait tout de suite après ? (Travail dans l'exploitation familiale, travail salarial).

2- Composition du ménage

- Combien de personnes vivent avec-vous ? Décrire les liens de parenté de tous les membres.
- Au cours des 12 derniers mois, des personnes sont-elles entrées dans le ménage ? Qui ? Donner les raisons de la cohabitation.
- Au cours des 12 derniers mois, des personnes sont-elles sorties définitivement du ménage ? Qui ? Pourquoi ? (Mariage, migration, inclure les enfants qui sont partis en ville pour étudier et pour travailler.)
- Combien des personnes du ménage sont inactives ? (Réf : enfants qui vont à l'école, adultes sans activités économiques)
- Combien de personnes du ménage sont actives ? (Réf : Adultes ou enfants avec activités économiques)

MODULE II : Organisation des activités économiques et domestiques du ménage.

1- Les activités économiques du ménage

- Quelles sont les activités économiques du ménage ?
- Qui dans le ménage pratique ces activités (homme femme, enfants, etc) ? Pourquoi ?
- De quel mois à quel mois dure chaque activité ?
- Quelles sont les destinations du revenu des activités ? (Monétaire ou non)

- Sur combien de période le revenu couvre-t-il les dépenses ? (en mois)

2- La main-d'œuvre agricole

- A quel(s) type (s) de main- d'œuvre le ménage a-t-il recours? (Main-d'œuvre familiale, salariale, entraide communautaire, les trois ?).

2.1- Salarial agricole

- Quand et pourquoi recourez-vous au salariat et non à l'entraide? (Temps, pratique d'autres activités, raison financière, etc).
- Quels sont les travaux agricoles effectués par les membres du ménage ? Par la famille ? Pourquoi ?
- Quels sont les travaux agricoles effectués par les salariés ? Pourquoi ?
- Le recours au salariat agricole vous permet-il de pratiquer d'autres activités économiques ? Lesquelles ?
- Le recours au salariat agricole vous permet-il d'effectuer vos propres travaux agricoles à temps ?
- Est-ce que vous travaillez avec vos salariés ?
- Comment se déroule le recrutement des salariés ?
 - Est-il facile de trouver des salariés agricoles ? Pourquoi ? (Réf Période).
 - Qui sont choisis pour les travaux agricoles ? (Homme, femme, parents, enfants, voisin, famille, amis ; âge, proximité des lieux d'habitation...) Pourquoi ?
 - Comment sont payés les salariés ? (A la tâche, à la journée, autre). Quel mode est privilégié ? (En argent ou en nature : semences, etc.)
 - D'où vient l'argent pour payer les salariés agricoles ?

2.2- Entraide agricole

- Quand et pourquoi recourez-vous à l'entraide et non au salariat ? (Temps, pratique d'autres activités, raison financière...)
- Qui pratique l'entraide ? (Famille, amis, voisins...)
- Quelles sont les modalités de l'entraide ?
 - Un repas est-il toujours fourni aux travailleurs ? Si oui, de quoi est-il composé ? Si non, quelles sont les règles ?
 - Est-ce qu'il existe d'autres modes de compensation de travail?

2.3- Entraide et salariat agricole

- Quand et pourquoi recourez-vous en même temps au salariat et à l'entraide agricole ?
- Qu'est-ce qui revient le plus cher ?

- Quel type de main- d'œuvre est alors privilégié ? Pourquoi ?

2.4- Salariés agricoles

- Quand et pourquoi travaillez-vous comme salarié agricole ?
- Qui dans le ménage pratique également le salariat agricole ?
- Qui fixe le salaire ? Est-il correct ?
- Quelles sont les destinations du revenu du salariat agricole ?
- Quels sont les impacts du salariat agricole ? (Sur le revenu, la consommation, la main- d'œuvre agricole, la scolarisation des enfants, etc).

3-Organisation des activités économiques et domestiques du ménage

3.1-Organisation journalière des activités économiques et domestiques des hommes et des femmes durant la période de culture

- Racontez-nous ce que font les hommes et les femmes du lever au coucher durant la période de culture de riz.

3.2-Organisation journalière des activités économiques et domestiques des hommes et des femmes hors période de culture de riz

- Racontez-nous ce que font les hommes et les femmes du lever au coucher hors période de culture de riz.

3.3-Organisation journalière des activités économiques et domestiques des enfants (scolarisés ou non)

- Racontez-nous ce que font les enfants du lever au coucher durant les différentes périodes de cultures.

3.4- Répartition des activités entre les individus membres du ménage

- Participez- vous aux activités domestiques du ménage ? Lesquelles (diriger les réponses si des activités ne sont pas évoquées (Ex : le ménage, la lessive, le marché, le soin des enfants, la cuisine, la collecte d'eau et de bois, etc).
- Qui exerce ces activités dans le ménage ? (Réf : durée et fréquence dans la journée)
- Ces activités entrent-elle dans votre tâche quotidienne ?
- Si non, qui remplace votre femme lorsqu'elle ne peut pas les faire ?
- Quelles sont les activités domestiques du ménage auxquelles les enfants participent ? Pour combien de temps dans la journée ? (Diriger les réponses si des activités ne sont pas évoquées (Ex : le ménage, la lessive, le marché, le soin des petits enfants, la cuisine, la collecte d'eau et de bois, etc.)

MODULE III : RESEAUX SOCIAUX ET SOLIDARITE

1- Entraide et solidarité

- Si vous tombez malade, qui pourrait vous remplacer dans les travaux agricoles ? (A hiérarchiser selon les réponses : famille, amis, etc). Versus : avez-vous aidé quelqu'un sans rémunération dans les activités agricoles ? Pourquoi ?
- Si vous avez des difficultés financières pour des soins médicaux, pour la nourriture, pour une cérémonie ou pour tout autre imprévu, chez qui emprunteriez-vous ? (famille, amis, banques, usuriers... ?) Pourquoi ? quelles sont les modalités de remboursement ?
- Que faites-vous si vous ne pouvez pas emprunter ou que l'on vous refuse l'emprunt ? (vente des actifs,...)
- A cours des 12 derniers mois, avez-vous prêté, donné quelque chose à une personne ? (A qui ? Pourquoi ? Quelles sont les modalités de remboursement ?

2- Evènements sociaux

- Avez-vous assisté à des cérémonies et/ou à des évènements malheureux au cours de 12 derniers mois ? Lesquels ? Combien de fois ? (Préciser les liens sociaux).
- L'évènement nécessitait-il un déplacement ?
- Combien de membres de votre famille ont-ils été invités ?
- Avez-vous offert quelque chose /ou aider dans les activités ? (Si don monétaire, d'où provient l'argent ?
- Par rapport aux cérémonies auxquelles vous avez assisté (ou organisé) les années précédentes, qu'est-ce qui a changé ? (Nombre d'invités, repas, durée de la cérémonie, etc)
- Pour vos propres cérémonies, avez-vous refusé des dons ? Si oui, pourquoi ?
- Si non, des contraintes (sociales, économiques) vous poussent-elles à les accepter ?

MODULE IV : CRISE POLITIQUE DE 2009-2010 ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

1- Niveau de vie des ménages

- Quels ont été les impacts de la crise sur les conditions de vie du ménage ? (Aggravation de la pauvreté, etc).
- Si **sans impact négatif** : Pourquoi ? Ou quelles sont les stratégies économiques qui ont permis d'y faire face?

- **si impact positif :**

- Quels sont les impacts sur l'agriculture ? Le revenu ? La nutrition ? La santé ?
Comment le ménage fait-il face aux difficultés ?
 - Est-ce que le ménage a recouru à d'autres activités supplémentaires ?
Lesquelles ? Qui pratiquent ces activités ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? (Qui a trouvé le travail, qu'implique le travail au niveau de l'organisation des activités ?
 - Des activités économiques-ont-elles été abandonnées par le ménage ? Pourquoi ?
Au profit de quelle autre activité ?
- Pensez-vous que migrer temporairement ou définitivement serait-une solution aux difficultés économiques ?

2- Impacts de la crise sur la scolarisation des enfants

- Quels sont les impacts de la crise sur la scolarisation de vos enfants ? (Déscolarisation partielle, définitive ?)
- Qui a décidé la déscolarisation ?
- Pourquoi ? (Problèmes financiers, manque de main-d'œuvre, travail salarial...)
- Parmi vos enfants, lesquels ont été déscolarisés ?
- Quels peuvent-être les impacts de cette déscolarisation sur la vie future de vos enfants ?
- Qu'espérez-vous de la scolarisation de vos enfants? Ou quels sont vos objectifs ? (Travail en ville, agriculteur...)

3- Relations intergénérationnelles et communautaires

- Recevez-vous des aides ou des transferts (financiers ou en nature) ? De qui ?
- Des aides ou des transferts ont-ils été supprimés ? Diminués ? De qui ? Pour quelles raisons ?
- Avez-vous diminué ou arrêté de faire /vos des dons ou des transferts ? Pour qui ?
Pourquoi ?

4- Fihavanana

- Selon-vous que signifie le *fihavanana* pour les habitants du village ?
- Quels changements notez-vous dans le maintien du *fihavanana* ?
- Quelles expressions du *fihavanana* sont maintenues ou ont disparu ? Pourquoi ?
- Comment voyez-vous dans vos relations entre voisins, familles, villageois, l'évolution du *fihavanana* ?

Annexe3 : Guide d'entretien des Migrants et des Métayers

1- Migration et saturation foncière

1.1- Cycle de vie de l'interviewé

- Quelles étaient les activités économiques de vos parents ?
- A quel moment avez-vous reçu ou hérité de terrains agricoles? (Mariage, décès des parents, autre).
- Comment les parcelles ont-elles été réparties entre les héritiers ? (Différence entre fille, garçon, aîné, cadet ; donnez le nombre ou la superficie des parcelles obtenues.) Pourquoi ?
- Avez-vous été à l'école ?
- À quel moment et pourquoi avez-vous arrêté ?
- Qu'est-ce que vous avez fait tout de suite après ? (Travail dans l'exploitation familiale, travail salarial, etc.)

1.2- Saturation foncière et migration

1.2.1- Migration des chefs de ménage

- Possédez-vous des rizières ? Des parcelles d'autres cultures ?
- Est-ce que la culture arrive à vous faire vivre ?
- Pour quel motif partez-vous en migration ?
- Pourquoi le choix s'est porté sur vous et non pas sur un autre membre du ménage?
- Qui a décidé de votre départ ?
- A quel moment partez-vous ? Pourquoi ?
- Qui s'occupe de votre travail quand vous n'êtes pas là ?
- Quelles sont les destinations de revenu de la migration ? Pourquoi ?
- Si vous aviez eu plus de terre, seriez-vous quand même parti en migration ? Pourquoi ?
- Préférez-vous alors avoir plus de terre ou plus de revenu ?
- Aimerez-vous acquérir des terres ou continuer à faire d'autres activités en dehors de la commune ?
- Aimerez-vous que vos enfants continuent les mêmes activités que vous ? (A exploiter les terres, à migrer temporairement, etc) ?
- Si non, que faites-vous pour ? Où aimerez-vous qu'ils vivent ? Comment ?
- Pourquoi avez-vous choisi la migration au salariat agricole ?
- En quelle année avez-vous commencé à partir en dehors de la commune ?
- Combien de temps êtes-vous resté là bas ?

- Quel a été le premier motif de départ ?
- La migration est- elle devenue votre principale source de revenu ?
- Quelle activité exercez- vous quand vous êtes au village ? (travaux liés à l'exploitation agricole, salariat agricole, élevage, etc.).
- Comment s'organise vos activités agricoles quand vous n'êtes pas au village ?

1.2.2- Migration des enfants des chefs de ménage

- Pourquoi votre enfant est-il parti en migration ?
- A-t-il reçu une proposition de travail ? A-t- il été sollicité pour la migration ?
- Quel est son statut matrimonial ?
- Avait-il déjà reçu une part de terrain agricole ? Si oui, garde- t-il cette terre ?
- Qui exploite sa terre durant son absence ?
- Le départ de l'enfant a-t-il eu des impacts sur l'exploitation agricole ? (manque de main- d'œuvre, etc)
- Les filles remplacent-elles les garçons dans les activités économiques et domestiques ?
- Si non, comment faites- vous ? Si recours au salariat, qui paie les salariés ?
- Les filles et les garçons sont-ils sollicités de la même manière pour la migration ?
- Préférez- vous que votre enfant reste là- bas ou qu'il revienne ici? pourquoi ?
- Si oui, à quel moment voulez- vous qu'il rentre (vieillesse des parents, a accumulé assez d'argent, etc)?
- Si vos enfants devraient tous migrer, les suivriez-vous ? Pourquoi ?
- Comment allez-vous redistribuer vos terres entre vos enfants à leur retour ? (Ref : aîné, cadet, situation socioéconomique des enfants).
- Les enfants envoient- ils des transferts au ménage? Ou est- ce le contraire ?
- Comment les enfants font-ils pour trouver du travail ?
- A votre avis, le départ permet-il d'apporter plus de revenu au ménage ? De mieux partager la terre ?

1.2.3- Migration temporaire de travail

- Pourquoi la personne a-t- elle migrée ?
- Où est-elle partie ? Pour combien de temps ?
- Que fait-elle ? (Travail salarié, revenu en nature,..)
- La personne pratique-t-elle cette activité pour la première fois ?
- Si non, part-elle toujours à la même période ?
- Qui a décidé son départ ? (Décision individuelle, collective, évènement social, etc).
- Avec qui la personne est-elle partie ? (Ami, famille, voisin, gens du village...)

- Combien de personnes sont parties avec elle ?
- Pourquoi recourez- vous à la migration et non à d'autres activités comme le salariat agricole, l'élevage, etc ?
- Qui a trouvé ce travail ou comment la personne a-t-elle trouvé ce travail? (Famille, ami, voisin, etc).
- Chez qui la personne loge-t-elle là -bas? (Famille, employeur, amis, etc).
- Quels sont les problèmes rencontrés lors du départ et de l'installation ? (Pour le migrant et pour la famille).
- Quelles sont les destinations du revenu ?

2- Métayage / Fermage et saturation foncière

(Métayer/locataire et propriétaire)

2.1- Activités économiques et modalités des contrats

- Quelles sont les activités économiques du ménage ?
- Combien de parcelles rizicoles et de parcelles d'autres cultures avez-vous pris en métayage/fermage ?
- Pourquoi recourez-vous au métayage ? Au fermage ?
- Avez-vous toujours eu recours au métayage auparavant ?
- Avant le métayage, quelles étaient vos autres activités économiques?
- Est-il facile de trouver des métayers /propriétaires ?
- L'offre de métayage est il abondant ?
- Avez-vous renoncé à des activités économiques au profit du métayage ? Du fermage ? Pourquoi ?
- Qui vous a contacté/ avez- vous contacté pour le métayage/fermage ?
- Combien de temps dure votre contrat de métayage /fermage? Pourquoi ?
- Quelles sont les modalités du contrat ?
- Qui fournit la main-d'œuvre et les intrants agricoles ?
- Comment s'effectue le renouvellement des accords ?
- Que se passe t-il en cas de mauvaise récolte ?
- Que se passe t-il si une partie a failli à ses engagements ?
- Le propriétaire assure-t-il les investissements (semences, engrais, main-d'œuvre agricole, etc) lorsque les métayers n'en a pas les moyens ?

2.2- Perception des contrats de métayage/fermage

- En tant que Propriétaire/Métayers/Locataire, quels sont selon vous les problèmes des contrats ? A quel niveau se situent les problèmes ? Quelles sont les causes ? Existe-t-il des solutions à ces problèmes ?
- En tant que Propriétaires/Métayer/Locataire, que vous apporte, en termes de revenu et d'activités économiques le métayage/ le fermage ?
- La non reconduction de ces contrats a-t-elle un grand impact sur votre revenu ?
- Quelles activités penserez-vous en ce moment-là, remplacer le fermage/le métayage ?

Annexe 4 :**Lien de parenté avec le chef de ménage
Rohim-pihavanana amin'ny lohan-tokantrano**

01. Chef	1. Lohan-tokantrano
02. Conjoint(e) du chef	2. Vady
03. Enfant du chef	3. Zanaky ny lohan-tokantrano
04. Gendre ou bru	4. Vinanto
05. Petit enfant du chef	5. Zafikelin'ny lohan-tokantrano
06. Mère ou père du chef ou de son conjoint(e)	6. Ray aman-dreny na rafozana
07. Frère ou sœur du chef ou de son conjoint(e)	7. Mpiray tampo @ lohan-tokantrano na ny vadiny
08. Enfant confié apparenté	8. Zaza tinaiza misy rohim-pihavanana
09. Enfant confié non apparenté	9. Zaza tinaiza tsy misy rohim-pihavanana
10. Autre parent	10. Olona hafa misy rohim-pihavanana
11. Autre non apparenté	11. Olona hafa tsy misy rohim-pihavanana

Source: Manuel enquêteur, ROR 2008.**Annexe 5 :****Raison d'arrêt ou de non-frequentation de l'école
Antony nijanonana na tsy nandehanana an-tsekoly**

1. Niveau d'étude atteint suffisant	1. Efa ampy ny fahaizana norantovona
2. Besoin de main-d'œuvre pour l'exploitation	2. Mila manampy ny asa an-tsaha
3. Besoin de revenu complémentaire	3. Mitady vola ivelan'ny asam-pianakaviana
4. Frais de scolarité trop élevé	4. Ambony loatra ny vola aloa
5. Sans intérêt d'après la famille	5. Tsy ilaina hoy ny fianakaviana
6. Echec scolaire	6. Tsy fahombiazana tany an-tsekoly
7. Grossesse, mariage	7. Nanambady na bevohoka
8. Handicap, maladie	8. Kilemaina na nisy aretina
9. Ecole en trop mauvais état	9. Ratsy ny tranon'ny sekoly ianarana
10. Instituteur absent	10. Tsy eo lava ny mpampianatra
11. Ecole trop éloignée	11. Lavitra loatra ny sekoly
12. Trop jeune, n'est pas en âge d'être scolarisée	12. Mbola kely tsy ampy taona / be taona
13. Conflits entre 2 clans	13. Disadisa eo @ rafim-piaraha-monina
14. N'ayant pas d'acte de naissance	14. Tsy manana sorampiankohonana
15. Crise (1972, 1991, 2002)	15. Krizy (1972,1991, 2002)
16. Autre raison	16. Antony hafa
17. Famine, insuffisance alimentaire	17. Mosary, hanoanana, tsy fahampiantsakafo
18. Durée de cours trop longue	18. Maharitra loatra ny fianarana ka tsy mahatanty ilay zaza
19. Paresse de l'individu	19. Kamo ilay olona

Source: Manuel enquêteur, ROR 2008.

Annexe 6 :

Tableau d'équivalence Diplôme- nombre d'années d'étude

Diplôme	Nombre d'années	Diplôme	Nombre d'années
CEPE	5	DOCTORAT	20
BEPC/CFEPCES	9	Dr d'etat	22
Pré-BAC/CFECP	11	BACHELOR	14
BAC	12	MASTERS –	16
		Phd	20
		CAP	12
DUES1/DUEL1	13	CAE	11
DUES2/DUEL2	14	BAE	9
BAC+2	14	BT	11
LICENCE	15	BAC Technique	12
MAITRISE	16	BTS	14
AEA	17	CSD	7
DEA - DESS	18 *	Ingéniorat	17

Classes		Nombre d'années	Cycle
12 ^{ème} / Maternelle/CP	Préscolaire, jardin d'enfant	99	Primaire
11 ^{ème} ou CP1	T1	1	
10 ^{ème} ou CP2	T2	2	
9 ^{ème} ou CE	T3	3	
8 ^{ème} ou CM1	T4	4	
7 ^{ème} ou CM2	T5	5	
6 ^e	T6	6	Secondaire 1^{er} cycle
5 ^e	T7	7	
4 ^e	T8	8	
3 ^e	T9	9	
2 ^{nde}	T10	10	Secondaire 2^{ème} cycle
1 ^{ère}	T11	11	
Terminale	T12	12	

CP : cours préparatoire

CE: cours élémentaire

CM : cours moyen

Echec au niveau du CP1 = 00

Annexe7 :**Liste des activités**

<u>INACTIFS / SCOLAIRE / RETRAITE</u>	
00- Inactif, Chômeur	48- Démarcheur de bétail
14- Elève, Etudiant	49- Médecin, Dentiste, chirurgien, vétérinaire
61- Retraité	50- Photographe
<u>AGRICULTURE</u>	51- Taxi-bicyclette
04- Cueillette (produit naturel ou collecte sauvage)	54- Electricien, Electronicien, Electro-mécanicien
76- Ouvrier agricole (salarié agricole)	56- Aide chauffeur, aide mécanicien
95- Cultivateur exploitant	57- Ferrailleur, brocanteur
97- Exploitant forestier, bûcheron, charbonnier	60- Guérisseur (mpimasy), masseur traditionnel, matrone
70- Pépiniériste, Horticulteur (plantes d'ornement), fleuriste	55- Fournisseur de matières premières pour l'artisanant
<u>ELEVAGE</u>	58- Forgeron, Zingueur, Ferblantier
05- Chasse	65- Chargeur de briquet
20- Apiculture, Sériciculture, Pisciculture	66- Fabricant de bougie, cire ou savons artisanaux
32- Cueilleur de miel sauvage	72- Activités domestiques
59- Gardien de bétail (Salarié)	74- Potier, Mouleur de brique et de tuile à la main
96- Eleveur	78- Fournisseur de matières premières pour les matériaux de construction
24- GSM (insémination artificielle)	80- Tisseur (Mpandrary) avec des brins végétaux entrelacés (nattes, soubiques, chapeaux...), tresseur (vannerie), Fileur (sisalerie)
13- Eleveur de poulet de chair	30- Artisan NCA (exerçant un métier manuel à son propre compte)
85- Fabricant de foie gras	<u>COMMERCE, LIBERAL, MODERNE</u>
21- Manakotrika atody	01- Conducteur de charrette
25- Elevage de lapins	02- Employé du secteur tertiaire privé (commerce, administration, service) : gérant, agent, secrétaire, caissier, vendeur, comptable, aide-comptable,...

<u>PECHE</u>	03- Quartier mobile ou civil chargé de la sécurité publique
06- Pêche (Salarié)	07- Conducteur de véhicule, engin, transporteur camion et voiture
99- Pêcheur exploitant	08- Démarcheur et Kinanga autre que produit de pêche
<u>ARTISANAT</u>	09- Enseignant du primaire
11- Coiffeur	10- Enseignant du secondaire
15- Fabricant d'huile essentielle	12- Usurier
19- Producteur de vin	16- Manœuvre ou ouvrier (entreprise et société)
26- Huilerie artisanale	17- Membre de l'exécutif et des corps législatifs (Fokontany, Commune, Conseiller...)
27- Fabricant de beignet	18- Militaire et policier
28- Producteur de toaka gasy, de betsa	62- Loueur (biens matériels, maison)
29- Fabrication artisanale de yaourt, fromage, beurre,	63- Maçon, Ouvrier du bâtiment, peintre en bâtiment, Plombier
Habobo	64- Mécanicien
34- Orpailleur, bijoutier, joaillier, orfèvre,	67- Musicien, chanteur, danseur (cérémonie réjouissante ou non), Mpikabary, Annonceur
36- Boulanger	68- Cantonnier (ouvrier d'entretien des routes ou pistes)
37- Brodeur, tisseur, tricoteur, smok, jiafotsy, landy	69- Piroguier
46- Cordonnier	71- Vendeur des biens matériels, (meubles, ustensiles, vêtements,)
47- Couturier, tailleur	73- Propriétaire de décortiquerie
52- Menuisier, charpentier, Ebéniste, Sculpteur	77- Sage-femme, infirmier
53- Producteur de sucre (artisanal)	81- Exploitant minier, prospecteur de pierres et métaux précieux (rubis, saphir, or...)

22- Prostitué(e)	82- Docker, manutentionnaire, porteur
23- Technicien d'agriculture (Vulgarisateur agricole, vaccinateur)	83- Employé de maison, Domestique qui travaille chez un autre ménage
31- Machiniste, ajusteur, tourneur, fraiseur, rectificateur, soudeur	84- Gardien, agent de sécurité (privé), concierge
33- Barman, serveur	86- Taxiphone
35- Boucher	87- Membre du clergé, Pasteur, Prêtre, Religieux, Catéchiste
38- Gargotier	88- Porteur d'eau
39- Collecteur manioc	89- Domestique qui travaille pour le compte du ménage enquêté
40- Collecteur lait	90 Grimpeur (litchi, cocotier, mangues...)
41- Collecteur (riz)	91- Ouvrier d'entretien, bricoleur (kibaroa)
43- Collecteur/Préparateur (Café, vanille, girofle, coton, tabac et autres produits de rente)	92- Tireur de pousse pousse
75- Collecteur poissons (frais ou séché)	93- Récupération (paddy, charbon...)
42- Collecteur (NCA)	79- Autres activités libérales
44- Préparateur (poisson) / <i>Kinanga</i> (poisson)	94- Alphabétiseur
45- Commerçant, épicier, vendeur	

Annexe 8: Liste des cultures

Céréales		Cultures de rente (suite)	
01 Riz	Vary	50 Poivre	Poavra
04 Maïs	Katsaka	56 Tabac	Paraky
93 Sorgho	Apemba	64 Cacao	Kakao
23 Blé	Varim-bazaha	80 Canel	Kanela
33 Froment	Froment	Fruits	
41 Millet		14 Banane	Akondro, fontsy
Tubercules		15 Pomme	Paoma
03 Manioc	Mangahazo	16 Fruit de la passion	Garana
09 Taro	Saonjo	17 Ananas	Mananasy
11 Pomme de terre	Ovy	21 Avocat	Zavoka
12 Patate douce	Vomanga	32 Fraise	Frezy
26 Igname sauvage	Ovy be na ovy ala	38 Litchi	Letchi
96 Autres racines sauvages		40 Mangue	Manga
Légumes		45 Orange	Voasary
02 Choux	Laisoa	46 Papaye	Mapaza, papay
19 Aubergine	Baranjely	47 Pêche, prune	Paiso
18 Asperge, Artichaut	Asiperza, Artisoa	48 Piment	Sakay
20 Ails	Tongolo gasy	52 Poire	Poara
22 Betterave	Beteravy	57 Tomate	Voatabia
24 Brèdes	Anana	58 Vigne	Voalomboka
27 Carotte	Karaoty	60 Kaki	Kaky
28 Céleri	Céleri	61 Cœur de bœuf, Corossol	Sopy, korôsôly
29 Chouchoute	Sôsety	63 Nèfle, Bibasse	Pibasy
30 Courgette, courge	Korozety	67 Makobà	Makobà
31 Citrouille, potiron	Voatavo isan-karazany	68 Jacquier	Ampalibe
34 Gingembre	Sakamalao, sakaviro	71 Cactus	Raketa
42 Navet	Navet	74 Pastèque	Voazavo
44 Oignon	Tongolobe	76 Citron	
51 Poivron	Poivron	81 Ramboutang	
53 Poireau	Poarô	85 Pocanel	
54 Radis	Radis	88. Mangoustan	
72 Ciboulette	Tongolo ravina	95 Voatango	
83 Concombre		Plantes oléagineuses	

84 Cornichon		5 Arachide	
86 Petit pois	Pitipoa	43 Noix de coco	Voanio, kôkô
25 Autres légumes	Legioma hafa, angivy	82 Palmier	
89- Haricot vert		94 Sésame	
92-Ananambo		8 Canne à sucre	Fary, fisiky
Légumineuses		38 Horticulture, fleur	
10 Voanjobory		62 Fruit à pain	Soanambo
13 Haricot	Tsaramaso	69 Jathropha	
37 Lentille		70 Ravintsara (huiles essentielles)	
49 Pois du cap	Kabaro	73 Raphia	Rofia
65 Soja	Soja	75 Bambou	
59 Antake	Antake	77 Roseau	Zozoro
78 Tsiasisa		97 Mûrier	Voarohihazo
79 Voatsororoka		Autres	
91 Voanemba, lojy	Vohem	90- Orge	
Cultures de rente			
06 Café			
07 Vanille			
35 Girofle			
39 Coton			

Source: Manuel enquêteur, ROR 2008.

Annexe 9: Carnet faisant office de passeport des migrants temporaires.



Annexe 10 : Registre des migrations temporaires, tenu par les Chefs quartiers et les « comités »

LAHARANA	ANTRANA &/ FANAMPIN'Y CIN	FONENANA	ANTONDIA	Quartier Hôpital et Dénoué	DATE NIVALANA	DATE NIVAVANA
17	RAKOTONIRINA NARISCA Jean Paul 208031002329 du 10 Sept 99	SOAFANDRY	HANANDY	TOERANA HALEHA Beanono	27/04/08	6/05/08
18	RAMASY Emmanuel 208301005232 du 28/02/78 A/SEA	TAMBOHOVO	HANANDY Eun d RAZA Pierre	- IX -	27/04/08	28/04/08
19	RAZAFIMAHATRAIRA Vital Gerard Reude	TAMBOHOVO	HIKARAMA Fir Paul L'APRECIBON	VOHILAVA MANANJARY	29/04/08	16/06/08
20	RAZAFIMAHATRAIRA JEAN Paul 208031001335 du 24 Mars 1996 A/SEA	TAMBOHOVO	HANANDY	ANDRANOMATANA AKABU ANTSIMO	02/05/08	04/05/08
21	RANDRIANAHANANTENA Georges	TAMBOHOVO	MANARAHASY MPIASA	FIANARANTSOA	08/05/08	11/05/08
22	RAKOTONIRINA Nicol Jean 208211003586 du Septembre 03	Mahavanona	Haka clona	2 Bahavolo	08/05/08	15/05/08
23	RANDRIANASOLO German Rene Joseph	TAMBOHOVO	Hanangy Farakason	Soamafoamama Fiti Fandana	18/05/08	20/05/08
24	RATONIRINA Nicolas Jean 208211003/586 du RAFARALAHY Fidel	Mahavanona Fotuhreane	Hikarama Hikarama	AMBALATSILALAVA LA Mananjary	24/05/08 07/06/08	28/02/09

